This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU

COMTE POZZO DI BORGO

ET DU

COMTE DE NESSELRODE

II

IMPRIMERIE CRAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 173-1-93. — (Encre Lorilleux).

STANFORD LIBRARIES

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU COMTE

POZZO DI BORGO

AMBASSADEUR DE RUSSIE EN FRANCE

ET

DU COMTE DE NESSELRODE

DEPUIS

LA RESTAURATION DES BOURBONS JUSQU'AU CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE

1814-1818

PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

LE COMTE CHARLES POZZO DI BORGO

TOME DEUXIÈME ET DERNIER

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1897

Droits de reproduction et de traduction réservés.

CORRESPONDANCE

DU

COMTE POZZO DI BORGO

ET

DU COMTE DE NESSELRODE

ANNÉE 1817

XCCIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 352]

Paris, 2/14 janvier 1817.

Monsieur le comte,

Les premières démarches faites en vertu des ordres et instructions datés du 5/17 novembre ont été portées à la connaissance de Votre Excellence par le rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser (n° 346).

N'ayant pas été encouragé par la réponse du duc de Wellington à me rendre à son quartier général, j'attendais, selon sa promesse, son retour à Paris le 1er janvier.

Dans l'intervalle, le ministère anglais, à qui M. le comte de Lieven venait de faire les communications qui lui avaient été ordonnées, parut rencontrer chez le commandant en chef une opposition décidée au projet de réduction de l'armée. Embarrassé par cette contradiction, le cabinet britannique l'invita à se rendre à Londres pour conférer en personne.

A cet appel et au moment de partir pour l'Angleterre, le duc envoya pour la première fois à la Conférence le projet de diminution des dépenses qu'il avait annoncé depuis trois mois.

Une telle ouverture, faite après avoir reçu les propositions de notre cour, n'était pas propre à donner de bonnes espérances. Le duc par cette démarche avait paru vouloir se compromettre lui-même tout à fait, afin d'arrêter définitivement les progrès ultérieurs de la négociation et d'écarter tout plan qui ne serait pas conforme à celui qu'il venait de nous remettre.

Cette conjecture se trouva ensuite confirmée par les explications de notre ambassadeur à Londres, qui eut soin de me prévenir de la résistance opposée par le commandant en chef à toute idée de réduire l'armée alliée sous ses ordres.

Nous étions dans cette perplexité à Paris, lorsque le duc y arriva le jour même qu'il avait indiqué. Il fit sa cour au roi et aux princes le premier de l'an, et visita les ministres et les présidents des Chambres avec une attention marquée.

Le lendemain j'eus avec lui un long et sérieux entretien. Sans trop me laisser entrer en matière, il s'empara de la

conversation et me dit qu'il avait longuement médité sur la question qui nous occupait tous;

Qu'il l'avait considérée spécialement par rapport à la nature et aux motifs de l'occupation, que cette occupation avait été jugée indispensable par l'Europe entière et désirée par la France elle-même comme moyen d'ordre et de pacification intérieure; que lorsque le duc de Richelieu lui parla pour la première fois de réduction, il consentit à l'admettre dans le cas où la conduite du gouvernement et des Chambres aurait fourni des raisons suffisantes de compter sur la stabilité des choses en France;

Qu'à la vérité les derniers actes du roi et la marche de son administration offraient à ce sujet de meilleures espérances, mais qu'à mesure que les Français paraissaient croire à leur union et sentir leur force, il se manifestait de leur part une animosité prononcée contre les étrangers; que les salons de la capitale retentissaient d'exclamations odieuses, le désignant ainsi que l'armée sous ses ordres, non comme des conservateurs, mais comme des conquérants qui humiliaient et opprimaient le pays; que ce changement dans l'esprit public lui avait fait également changer d'avis sur la convenance d'une diminution de troupes et c'est pourquoi il avait voulu se tenir éloigné de Paris, afin de ne pas être sollicité et peut-être entraîné à contre-temps;

Qu'à cette considération s'était joint encore le danger de manquer de subsistances, soit à cause de la disette provenant des mauvaises récoltes, soit à cause de la pénurie du Trésor et de l'organisation défectueuse du département de la guerre et que, se voyant ainsi à la veille d'être obligé

de sortir de ses cantonnements pour faire vivre l'armée, il ne pouvait comme général consentir à une diminution de forces au moment même où les circonstances pouvaient l'exposer à rencontrer de la résistance. Que, malgré toutes ces raisons, il n'était pas non plus disposé à se mettre en opposition avec toutes les cours alliées, qu'il chercherait à se prêter à leurs vues en prenant les précautions nécessaires, et enfin que Sa Majesté Impériale reconnaîtrait par l'expérience combien il était digne de la confiance dont elle daignait l'honorer.

Au lieu d'entreprendre la réfutation directe de tous ces arguments, je jugeai plus prudent de leur donner une importance qu'à la vérité je ne leur attribuais nullement, mais je mis néanmoins en balance les inconvénients sur lesquels le duc paraissait s'appesantir le plus, avec les avantages qui résulteraient pour le roi et pour l'Europe en général d'une marque aussi éclatante de confiance et d'amitié que celle qui annoncerait à la nation française la diminution de l'armée d'occupation. Pour ce qui concerne la politique, ajoutai-je, « c'est sans contredit le meilleur et le plus noble moyen de réconcilier la France avec la restauration des Bourbons, et quant aux finances, une réduction dans les dépenses, produite par une mesure tendant directement à satisfaire l'esprit public, ne pourrait que ranimer la confiance, et les améliorer sensiblement ».

Le duc répondit que, en effet, la question de la réduction de l'armée dépendait principalement des moyens que la France aurait d'acquitter ses engagements, et qu'il n'était pas porté à se prononcer avant d'avoir obtenu des renseignements plus exacts et des données plus certaines

sur le succès de l'emprunt projeté avec les maisons Hope et Baring.

Sans entrer maintenant en matière sur cette opération de finances dont je rendrai compte à Votre Excellence dans la dépêche suivante, je dois dire que les dernières expressions du duc m'ont indiqué clairement que le cabinet de Londres, et lui-même, au lieu de faire commencer par la diminution de l'armée pour soulager la France dans tous les cas et faciliter l'emprunt, étaient décidés à joindre les deux questions et à rendre l'une dépendante de l'autre, ce qui intervertit l'ordre dans lequel elles ont été proposées et dans lequel il aurait été à désirer de les voir examiner et décider définitivement.

Notre conversation terminée, il se rendit à la Conférence, où il tint à peu près le même langage qu'il répéta ensuite à mes collègues d'Autriche et de Prusse dans les entretiens particuliers qu'ils eurent successivement ensemble.

Le roi l'ayant prié de se rendre le surlendemain dans son cabinet, l'audience n'eut d'autre objet que la négociation actuelle. Sa Majesté, qui lui parla à la fois d'une manière très amicale et très grave, parut compter sur des dispositions favorables.

Sur ces entrefaites, la Chambre des députés discutait le projet de loi sur les élections avec une grande vivacité et une sérieuse divergence d'opinions; il convenait d'épargner au gouvernement un échec qui, dans la position délicate des affaires, aurait servi de raison ou de prétexte pour ne plus compter sur sa force, et il a fallu y travailler sans relâche; les intrigues des partis reprenant une nouvelle

activité, les déjouer ou les contenir devenait également d'une nécessité indispensable.

Un courrier expédié par le comte de Lieven m'apporta de nouvelles lumières, et la réponse de la Prusse à nos communications établit l'unanimité parmi les trois puissances continentales.

L'ambassadeur de France en Angleterre mandait en même temps des nouvelles encourageantes sur les progrès de l'emprunt ; le gouvernement anglais, qui s'était avec raison refusé de le garantir, l'approuvait en général et paraissait le favoriser de son influence ; le duc de Wellington avait montré à plusieurs reprises les mêmes dispositions, et M. Ouvrard[1], qui agissait à Paris pour les maisons principales, avait des communications fréquentes avec lui sur cet objet.

Dans cette situation il fut jugé prudent de remettre entre ses mains cette seconde affaire, soit à cause de son importance, soit parce qu'il l'avait liée dans son plan à la diminution de l'armée. En effet, le duc s'en occupa avec le plus grand soin ; il vint à la Conférence pour la traiter à fond avec mes collègues et ce ne fut que lorsqu'il parvint à fixer nos idées et celles du gouvernement français sur cette opération qu'il offrit de donner son opinion sur la diminution de l'armée.

Cette opinion, il s'abstint de l'insérer au protocole, ne voulant la faire considérer en ce moment que comme une explication confidentielle. Il me remit en même temps le paquet ci-joint et sa réponse à la lettre de Sa Majesté

1. Ouvrard (Gabriel-Julien), financier français, 1770-1846.

Impériale. Votre Excellence verra que l'emprunt est la base de tous ses raisonnements et le motif de son adhésion éventuelle à la diminution.

La question, quoique dépendant d'une circonstance qui n'est pas encore réalisée en ce moment, peut cependant être décidée dans peu de jours selon la réponse des maisons engagées dans la négociation de l'emprunt[1]. On attend MM. Baring et Labouchère dans une semaine et si, comme le duc en est persuadé, ils contractent définitivement aux conditions arrêtées et consenties antérieurement par eux, la réduction de l'armée en sera la conséquence immédiate.

Ces deux opérations, si elles parviennent à s'effectuer, délivreront la France des dangers qui la menacent et des calamités qui l'affligent; cette seule espérance a déjà produit sur le crédit et sur l'esprit public les impressions les plus désirables.

La direction nouvelle prise par la négociation ne m'a pas permis de m'écarter de la marche que le duc a préférée. En considérant les dispositions hostiles qu'il avait

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(Lettre particulière.)

5/17 janvier 1817.

En encourageant l'emprunt, le gouvernement anglais aura rendu un grand service au monde, parce qu'il facilitera l'accomplissement des engagements de la France et les conséquences qui en dérivent. Nous allons bien ici, et si le roi vit, la France se consolidera au point que son frère sera dans l'heureuse impossibilité de risquer de nouveaux bouleversements comme il est à craindre qu'il le ferait aujourd'hui par les mauvais conseils des forcenés qui l'entourent et qui l'obsèdent. Je vous remercie de toute l'assistance que vous m'avez donnée dans l'affaire de la diminution de l'armée. La reconnaissance, le devoir, et permettez-moi d'ajouter l'amitié, m'ont prescrit d'en parler dans les termes que vous pouvez désirer.

manifestées, il m'a paru convenable de m'attacher à lui et de le suivre dans la ligne qui convient à son amour-propre ou à sa manière de voir, lorsqu'il l'indique lui-même comme devant nous conduire au but. Dans une affaire où il n'aurait pas été juge et partie, la contradiction et la résistance directe auraient pu devenir utiles; mais comme il sait que son autorité est décisive, et comme il n'existe d'autre expédient pour le compromettre que celui de le placer dans une position personnellement désavantageuse s'il s'obstine à tout refuser, il faut en conséquence accepter les termes qu'il préfère.

C'est par ces motifs tirés de l'esprit de mes instructions, et qu'il est plutôt possible de sentir que d'expliquer en détail, que je me suis abstenu d'amener la conférence à une décision qu'elle n'avait pas le droit de prendre en dépit du duc, qui aurait soulevé une discussion amère et rendu la conclusion infiniment plus difficile. J'ai cependant voulu communiquer formellement les pièces qui ont motivé mes démarches, soit pour reproduire la question, s'il était convenable, soit pour donner occasion au ministre de Prusse de faire connaître officiellement le vote de sa cour; celui de l'Autriche se trouvait déjà conforme et inséré depuis longtemps dans nos protocoles.

Votre Excellence observera que l'ambassadeur d'Angleterre a gardé le silence dans cette occasion. En effet, son cabinet a été foncièrement opposé à toute mesure tendant à diminuer les charges de la France; je sais qu'il s'est plaint de la facilité avec laquelle la cour de Vienne s'est mise en avant pour prendre l'initiative sur la question de la diminution. Les communications survenues de la part

de notre cabinet l'ont placé dans une situation difficile à soutenir. La supposition de la Prusse opposant un refus s'est trouvée fausse. Ainsi isolé et réduit à lui-même, le ministère britannique n'a pu se détacher ostensiblement de toute alliance. Le duc de Wellington, de son côté, a dû céder à la force de ces considérations, et ne pouvant éviter une mesure quelconque, il s'est emparé de la question tout entière, l'a réunie avec l'emprunt et en a fait son ouvrage. Si la conclusion est heureuse, comme il paraît évident, les résultats n'en seront que beaucoup plus avantageux.

Rien ne m'aurait été plus à cœur que d'annoncer par ce courrier la conclusion de cette grande affaire. Votre Excellence jugera que je n'ai pu la presser davantage, quoique tout mon temps lui ait été consacré et que les détails qui la concernent puissent donner matière à un volume. En les passant sous silence, j'espère n'avoir oublié, ni négligé aucune circonstance propre à fournir à Notre Auguste Maître l'idée suffisamment complète de la manière dont sa volonté souveraine a été suivie et ses ordres exécutés dans cette négociation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCCIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
N° 353] Paris, 2/14 janvier 1817.

Monsieur le comte,

Parmi les obstacles propres à entraver la marche du

gouvernement en France, celui qui provient des finances m'a paru depuis longtemps le plus menaçant.

Les ressources de ce pays sont encore grandes et capables de satisfaire avec le temps à tous les besoins que la nature de l'administration ou celle des engagements pris en faveur des étrangers rendent indispensables, mais la difficulté consiste à réaliser ces ressources dans une période imposée et très courte.

L'année 1817 est sans contredit la plus encombrée de charges et la moins pourvue de ressources. L'ignorance et l'imprudence réunies de l'ancienne Chambre ont rejeté sur le service de cette même année un déficit de quatre-vingts millions, qui auraient dû se trouver dans les recettes de la précédente[1]. La disette des blés, le manque total de vendanges, le prix excessif des fournitures pour l'armée d'occupation et mille autres causes qu'il n'est pas nécessaire de détailler, ont porté l'excédent des dépenses sur les recettes à trois cent quatorze millions au moins.

Tous les moyens d'y faire face ont été examinés; les économies outrées amèneraient la désorganisation du gouvernement; celles qui sont raisonnables, quoique utiles, se trouvent insuffisantes. Les emprunts forcés sont dangereux et probablement inexigibles, et toute émission de papier-monnaie est inefficace, nulle et révoltante.

Dans une telle situation on a dû songer aux emprunts.

1. Le printemps de 1817 vit s'aggraver la profonde misère à laquelle la mauvaise récolte de l'année précédente avait réduit la population... Le prix du pain continuait à s'élever. En quelques endroits les pauvres ne se nourrissaient plus que de champignons, d'orties, d'herbes des champs. (Vieil-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. V, p. 103 et 104).

Les ministres ont demandé et obtiendront un crédit de trente millions de rente représentant six cents millions de capital nominal. Les Chambres voteront la vente des bois, le prix en sera affecté à la caisse d'amortissement et on est disposé à faire usage de tout expédient propre à amener la confiance.

Toutes ces mesures n'ont cependant pu vaincre la timidité des capitalistes de Paris. Les seules maisons Baring et Hope ont offert de négocier. N'ayant pas osé espérer la garantie, leur première condition a été le consentement du gouvernement britannique. Il paraît, d'après les renseignements officiels de Londres, que lord Castlereagh et le chancelier de l'échiquier M. Vansittart[1], avec l'agrément de tout le cabinet, ont répondu qu'ils n'avaient aucune objection à ce que l'opération fût réalisée.

Cette première facilité obtenue, il restait à fixer avec la France les conditions de l'emprunt. Le discrédit momentané et la situation politique du pays ne permettaient pas aux intéressés de s'en tenir à un plan simple consistant en achat de rentes dans l'espoir de les revendre avec profit. Il a fallu chercher de nouvelles combinaisons, telles qu'elles se trouvent dans les projets 1 et 2 ci-annexés et qui sont essentiellement les mêmes.

Votre Excellence y verra que, bien que la rente fût descendue presque à cinquante-trois à l'époque de leur plan, les prêteurs s'obligent à payer à la France soixante-dix francs effectifs pour cinq francs d'inscription sur le

1. Vansittart, lord Bexley, chancelier de l'échiquier, né en 1766, mort en 1851.

grand livre; mais ils exigent en même temps un bon supplémentaire de trente francs remboursable sans intérêts par fractions égales, de 1825 à 1830, sauf à déduire ce bon de tout l'excédent que la rente pourrait acquérir au-dessus de soixante-dix, de manière que si elle montait à quatre-vingts, le bon serait réduit à vingt et ainsi de suite, et sans que le gouvernement français soit tenu de répondre de la diminution au-dessous de soixante-dix, si elle avait lieu.

Ce plan, dans les circonstances présentes, est sans doute convenable à la France, puisqu'il a pour but de relever le cours des effets publics; les prêteurs ont cependant voulu s'assurer d'autres avantages sans nuire au gouvernement avec lequel ils traitent. L'emprunt sera divisé en deux parties, savoir: cent soixante millions employés pour les fournitures, soldes et équipements de l'armée d'occupation. Les maisons Baring et Hope qui doivent fournir cette somme demandent que les approvisionnements auxquels elle est destinée se fassent par leur entremise. L'administration française obtiendra ainsi de meilleures conditions et le service sera plus exact. Cette partie du plan a été non seulement agréée, mais appuyée et sollicitée pour ainsi dire par le duc de Wellington, qui attache une grande importance à son exécution.

Les cent quarante millions destinés aux contributions de guerre devaient être payés aux alliés en inscriptions à soixante-dix avec le bon supplémentaire de trente francs, et ces inscriptions remises à MM. Baring et Hope pour les négocier avec eux et en réaliser la valeur. La préférence qu'ils demandent est basée sur cette crainte que

si l'on met les rentes en d'autres mains, les possesseurs n'étant pas intéressés dans l'opération générale, les vendraient à contretemps et ruineraient tout le système.

En les réalisant, MM. Hope et Baring ne veulent cependant pas s'obliger à répondre de la valeur exacte pour laquelle elles ont été reçues, mais ils font observer aux alliés qu'intéressés avec eux à la hausse de la rente, il est impossible que l'inscription et le bon ensemble soient jamais au-dessous de soixante-dix, sans quoi toute leur fortune et celle de leurs correspondants y seraient englouties.

Pour preuve de leur assertion, ils citent la hausse étonnante de ces mêmes fonds depuis que leurs projets et leurs noms commencent à servir de base aux spéculations du public : en moins de huit jours, les simples inscriptions ont haussé de 53 à 59, c'est-à-dire de onze pour cent et au delà ; ils assurent qu'à leur arrivée à Paris et après l'engagement signé, ils les porteront au pair de leur contrat, sans y comprendre la valeur des bons qui resteront en réserve à leur profit ou à celui des porteurs.

J'ai déjà exposé à Votre Excellence comment l'emprunt se trouvait lié à la question de la diminution de l'armée. Le duc de Wellington, ayant voulu accorder la priorité au premier, s'est chargé pour ainsi dire de le présenter et de le justifier à la conférence.

C'est lui qui nous a communiqué le projet de M. Ouvrard au nom des maisons déjà citées, qui nous a assuré de l'approbation de l'Angleterre, et du consentement du chancelier de l'Échiquier à recevoir les inscriptions, à les remettre et à les négocier aux conditions indiquées.

En examinant cet objet important nous avons reconnu comme lui que, dans le cas où les alliés voudraient rejeter ce plan, la lettre des traités les mettrait dans une situation beaucoup moins favorable. En effet la convention des 8/20 novembre 1815, article 11, porte qu'en cas de non payement des bons, le déficit sera couvert au moment du bilan en inscriptions *au taux du jour*.

Ces inscriptions reçues par les grandes et les petites puissances et jetées en masse sur la place pour être vendues, tomberaient d'une manière effrayante. La perte en serait supportée par les alliés, et ceux-ci devant avoir recours au même moyen à l'époque des payements successifs, multiplieraient le discrédit au point qu'il équivaudrait à une banqueroute.

Ces considérations nous ont paru rendre le parti adopté non seulement convenable, mais d'une nécessité absolue. Donc le duc de Richelieu a été averti de nous faire une communication en forme et en son nom, d'après laquelle, dans une séance commune, nous nous sommes décidés à adopter le principe.

Le ministère de Prusse, gêné par les engagements de sa cour, n'a pu y adhérer; mais cette circonstance étant connue de MM. Hope et Baring, ils avaient déjà fait entendre qu'elle n'empêcherait pas la conclusion générale.

Après la séance un courrier a été expédié à Londres pour faire arriver les principaux intéressés; c'est M. Labouchère qui s'établira à Paris et conduira toute cette grande opération.

J'espère que l'avantage démontré de l'opération, comparé surtout avec la situation où la lettre de la convention et

la détresse de la France nous plaçaient nécessairement, la liaison de cette négociation avec celle de la diminution de l'armée, et le consentement de l'Angleterre et de l'Autriche, justifieront la conduite que j'ai dû tenir dans cette circonstance. Aussi je compte que notre cour la ratifiera, et qu'elle ne mettra aucun empêchement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCCV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 354]

Paris, 2/14 janvier 1817.

Monsieur le comte,

Mes dépêches précédentes, contenant tout ce qui a rapport à la diminution de l'armée et à l'emprunt, embrassaient par conséquent les deux affaires principales du moment, desquelles vont dépendre en grande partie le bien-être et la tranquillité intérieure de la France. Je crois néanmoins devoir ajouter quelques observations sur la marche et l'esprit du gouvernement dans ses relations avec les Chambres et la majorité qui fait son soutien.

Depuis la restauration il a existé, comme on devait s'y attendre, une tendance, provenant de l'événement lui-même, autant que des dispositions personnelles du roi et de la famille régnante à favoriser les restes de l'ancienne noblesse, et ceux qui sans lui appartenir, épousaient avec chaleur ses intérêts et ses sentiments.

Le renvoi du prince de Talleyrand et de ses collègues du ministère fut regardé par ce parti qui n'en connaissait pas les vrais motifs comme un nouveau triomphe, et l'appel de M. de Richelieu à la tête des affaires comme un signal de victoire.

Réunis en majorité dans la session précédente, les anciens gentilshommes pensaient que le président du Conseil serait l'exécuteur de leur système et l'instrument de leur pouvoir. Mais la résistance qu'ils rencontrèrent dans la sagesse de ce ministre arrêta leur impétuosité et établit la lutte fâcheuse qui alarma la France et l'Europe et ne se termina que par la dissolution de la Chambre.

En prenant cette résolution, M. de Richelieu[1] ne renonça

1. *Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, 1/13 janvier 1817.

Je suis bien heureux de n'avoir aujourd'hui à mettre aux pieds de Votre Majesté Impériale que l'hommage de la reconnaissance dont avec toute la France je suis pénétré pour l'appui bienveillant qu'Elle veut bien continuer à nous accorder. C'est à sa puissante intervention que nous aimons à devoir le soulagement dont j'ai lieu d'espérer que nous allons bientôt jouir. Le général Pozzo donne à Votre Majesté le détail sur tout ce qui s'est passé dans le cours de cette affaire où, suivant les ordres que vous lui avez donnés, Sire, il nous a rendu, à son ordinaire, les meilleurs services. Le duc de Wellington paraît enfin avoir consenti à une réduction dans son armée, il en a donné parole au roi, et me l'a annoncée de même. Il ne fait plus dépendre l'exécution de cette mesure que de la conclusion d'un emprunt que nous avons négocié en Angleterre et qui aura, je l'espère, un succès complet. L'un des résultats les plus certains de cette opération est la sécurité qu'acquerront les cours alliées au paiement exact des contributions de guerre, et c'est d'après cette assurance que je ne forme aucun doute sur le consentement qu'elles donneront aux nouvelles conventions que cet arrangement nécessite.

Les quatre ministres y ont donné déjà le leur, sauf, comme de raison, la ratification de leurs cours, et nous n'attendons que l'arrivée

pas à s'intéresser au parti qu'il venait d'abattre; mû par ce sentiment, il accorda les adjoints aux collèges électoraux et renonça à certaines précautions qui auraient suffi pour exclure des élections ceux des députés nobles qui ne voulant pas s'associer à la constitution, aux passions et aux intérêts du pays où ils vivent, exposaient à de nouveaux bouleversements le trône qu'ils prétendaient soutenir.

des banquiers de Londres, avec lesquels nous avons traité pour conclure cette affaire.

Le duc de Wellington, voyant alors la subsistance de ses troupes assurée, consent à les réduire de trente mille hommes. Je puis dire, avec la plus entière conviction, qu'après l'immense service que Sa Majesté a rendu au roi et à la France en 1815, Elle ne pouvait rien faire de plus important pour eux. La position où le roi va se trouver placé vis-à-vis de ses sujets, et par la confiance que l'Europe lui montre, et par le soulagement qui va en résulter pour eux, est la seule capable d'affermir son trône et de consolider la tranquillité générale. Il appartenait à la magnanimité de Votre Majesté et à la justesse de ses aperçus politiques de saisir avant personne le véritable point de la question, comme il convenait à sa noble modération d'en laisser faire par un autre la première ouverture. Je regarde comme un bonheur que la cour de Vienne ait pris l'initiative dans cette occasion, car quelle que soit l'intime union qui doit exister entre la Russie et la France et qui j'espère ne devra pas toujours rester secrète, il importe qu'on ne puisse pas encore la soupçonner.

On peut espérer que cette session se terminera de manière à inspirer une grande confiance, à moins d'événements imprévus, et si la récolte de cette année 1817 n'est pas aussi désastreuse que celle de 1816, la France sera en état de faire face à tous ses engagements.

La diminution de l'armée d'occupation aura un effet moral incalculable, et fera renaître le calme dans tous les esprits, en dissipant jusqu'au plus léger nuage qui eût pu encore obscurcir les intentions des alliés, aux yeux même des hommes les plus méfiants. Le roi reparaîtra dans le point de vue où je l'ai toujours souhaité, celui de médiateur entre l'Europe et son peuple, dont la salutaire entremise allège même avant l'époque fixée par les traités, le fardeau sous le poids duquel il succombait. (Le duc de Richelieu, *loc. cit.* p. 500-502.)

Les conséquences de ces ménagements se firent sentir dès les premiers débats de la Chambre actuelle, où se constitua une minorité considérable et même alarmante. La méfiance dans ses forces ne permettant pas à cette minorité d'avouer ses desseins véritables d'exclusion et de privilège comme elle avait fait l'année passée, elle a changé maintenant de tactique. Un gouvernement, quelque sincèrement attaché qu'il soit aux principes libéraux, a toujours besoin dans la pratique de fortifier l'autorité et souvent d'avoir recours à des exceptions, surtout dans les circonstances comme celles-ci. Il est donc aisé à une opposition de le harceler, de le distraire et de l'inquiéter au nom de la liberté. C'est aujourd'hui le rôle que les adversaires du ministère cherchent à s'approprier en se transformant d'*ultra-royalistes* en *ultra-constitutionnels*.

Cette manœuvre hypocrite, quoique suffisamment dévoilée, entraîne cependant des dangers réels, parce qu'elle permet à quelques partisans du prince de Talleyrand de se réunir aux ultras dans des questions de doctrine, sans avoir l'air de renoncer à leurs principes constitutionnels et à leur ancienne popularité. A ces transfuges guidés par l'intrigue il faut ajouter souvent d'anciens idéologues exagérés ou même jacobins et qui, malgré leur aversion pour les courtisans et pour les privilégiés, sont prêts à voter avec eux toutes les fois qu'il s'agit d'empêcher les mesures de précaution temporaire que la sagesse impose aux ministres et aux hommes chargés de gouverner.

La majorité, qui veut sincèrement le bien général dans l'esprit des institutions fondamentales de la Charte et qui apprécie l'avantage immense qui dérive de la présence du

duc de Richelieu à la tête du conseil, est alarmée de cette instabilité. Selon les plus sensés, la manière de la faire cesser serait l'organisation complète du ministère, c'est-à-dire la nomination d'un garde des sceaux et d'un ministre de la marine, s'associant de bonne foi au plan général de gouvernement, le fortifiant de deux votes et donnant un ensemble qui n'existe pas à cause des dissentiments évidents du chancelier et de M. du Bouchage qui administrent ces deux départements.

On avait conseillé au duc de Richelieu de modifier le ministère avant la réunion des Chambres pour paraître en forme et en force devant la législature et la nation, et surtout pour être énergiquement unis, précaution indispensable dans un pays qui ne pardonne pas les incertitudes et la faiblesse et qui est souvent plus flatté de céder au caractère que de suivre la raison de ceux qui le gouvernent; mais d'hésitation en hésitation, le premier ministre s'engage dans les discussions accompagné de ces deux personnages qui le compromettent et qui sont dans son ministère un inconvénient de tous les moments.

C'est de cette conduite défectueuse, quoique dictée par un principe de délicatesse, que dérivent la hardiesse de la minorité, la persévérance des courtisans à voter contre le roi et la violence des débats qui mettent souvent en doute le résultat de questions très importantes. La loi sur les élections a rencontré une forte opposition; les talents de M. Lainé et les avantages qu'elle promet à tous les amis de l'ordre et de la liberté l'ont fait adopter, quoique avec peine, par la Chambre des députés. Tout ce qui tient à l'ancien système se ligue pour la faire échouer à la

Chambre des pairs, mais sans succès, je l'espère.

La restauration et la constitution en France sont politiquement synonymes, chacun en convient, ou bien se donne l'air d'en convenir; mais le meilleur et le seul moyen de mettre d'accord tant d'idées, de passions et d'espérances différentes est, à mon avis, de confier à des hommes *constitutionnels* les intérêts de la constitution elle-même; alors ceux qui lui sont hostiles, voyant qu'ils ne peuvent plus la combattre, chercheront à s'y associer. Tant qu'ils envisageront la probabilité, même la plus éloignée, de dominer exclusivement, ils inquiéteront l'ordre établi, tourmenteront la conscience du roi et des princes et, à force de vouloir les servir, risqueront de se perdre avec eux. Il existe dans cette même noblesse des gens d'une conduite éprouvée. Presque tous les nobles ayant passé par les camps et influencés par les principes du temps où ils sont nés et où ils ont été élevés, se sont amalgamés pour jamais avec la nation; mais il convient de les distinguer, de leur donner de l'importance et non pas de les exposer aux insultes de leurs égaux qui, vivant des bienfaits du roi, les appellent jacobins et déserteurs de leur ordre.

En exposant à Votre Excellence ce qui manque au perfectionnement du système, je suis loin de penser qu'on ne parviendra pas à l'obtenir, mais le retard amène des incidents qui rendent les remèdes plus difficiles, et surtout nous privent des avantages de l'à-propos.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCCVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 358] 2/14 janvier 1817.

Le duc de Richelieu a enfin découvert l'erreur par laquelle il s'était engagé à payer dans le courant de l'année 1817 les vingt millions dus par la France sur l'arriéré de 1816 et qui, en vertu du procès-verbal du 13 octobre 1815 et des notes explicatives échangées au moment de la signature du traité, ne doivent être acquittés que plus tard.

Dans l'intervalle, les cours de Londres et de Berlin, informées de cette équivoque, avaient fait déclarer au protocole qu'elles n'entendaient pas en profiter; leurs ministres ont en conséquence manifesté les mêmes sentiments au moment de rédiger la réponse à la note du gouvernement français. Le baron de Vincent et moi avons jugé convenable de déclarer que nous professions la même opinion, dans la confiance d'être approuvés par nos cours respectives[1].

XCCVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 363] Paris, 2/14 février 1817.

Monsieur le comte,

La diminution de l'armée d'occupation a été enfin décidée et communiquée officiellement, et plusieurs points

1. Voir à ce sujet 1er volume, pages 487 et 488.

essentiels tendant à perfectionner l'organisation de ce pays et à fortifier le ministère, établis par des lois avec l'assentiment des Chambres.

Ma dépêche n° 353 contenait l'acte d'adhésion que mes collègues et moi, de concert avec le duc de Wellington, nous avions donné *sub sperati* au plan qui nous avait été présenté comme le résultat des négociations entre le gouvernement français et MM. Baring et Hope, sur la manière de remplir les engagements contractés par la France envers les alliés pour l'année courante.

Cette transaction avait pour base le principe que les deux maisons de banque indiquées se chargeraient pour leur compte d'une certaine partie des rentes destinées à fournir les fonds nécessaires à la dépense générale du gouvernement, aux mêmes conditions qui venaient d'être offertes aux alliés pour satisfaire au reliquat de la contribution de guerre.

Une telle communion d'intérêt avec des personnes soutenues par le crédit le plus solide et le plus universellement reconnu en Europe donnait la garantie que ces effets ne risquaient pas d'être dépréciés autant qu'ils l'auraient été, si, obligée par nécessité de s'en tenir à la lettre des traités, la France nous les avait offerts en payement sans les avantages de l'association projetée.

Ce fut dans cette hypothèse que MM. Hope et Baring reçurent l'invitation de se rendre à Paris. Avant leur départ de Londres, le ministère anglais qui cependant avait déjà eu avec ces messieurs plusieurs conférences à ce sujet, ainsi qu'avec le duc de Wellington pendant son dernier voyage, parut reconnaître que les deux banquiers

n'entendaient nullement prendre pour leur compte une portion des rentes françaises, mais qu'ils se chargeraient simplement de les négocier, soit pour la France, soit pour les alliés, sous la forme qu'il plairait à tous deux d'établir et sans néanmoins assumer sur eux aucune responsabilité.

Cette nouvelle manière d'envisager la question motiva l'instruction ci-jointe de lord Castlereagh au duc de Wellington, et l'arrivée immédiate de MM. Hope et Baring ainsi que leurs explications directes ne laissèrent aucun doute sur la manière dont ils entendaient intervenir dans l'affaire proposée.

Sans rechercher les causes qui avaient produit à Londres un changement ou un malentendu aussi essentiel chez toutes les personnes qui avaient dirigé cette négociation, je n'hésitai nullement à regarder l'arrangement comme inexécutable, et je me concertai surtout avec le duc de Wellington pour en trouver un autre sur des bases plus certaines et mieux entendues.

De la conclusion de cette affaire, qui peut paraître au premier abord secondaire, dépendaient néanmoins le résultat et le succès de toutes les autres. Persuadé de son importance, je m'occupai avec toute la sollicitude possible à l'amener à une fin satisfaisante.

Parmi les obstacles qui s'opposaient au résultat désiré et déjà devenu indispensable, on pouvait constater le découragement trop visible du ministère français, l'effet que cette disposition produisait sur les traitants et les gens d'affaires, les débats vifs et même tumultueux des Chambres sur des matières qui pouvaient affecter la tranquillité publique, quelques incommodités survenues au roi, et l'avantage que

M. de Talleyrand tirait de ces circonstances pour préparer au ministère l'écueil sur lequel il espérait le voir faire naufrage. Toutes ces difficultés étaient grandes. Mais la plus insurmontable consistait dans l'énormité de la somme de trois cents millions que l'on regardait comme nécessaire pour combler le déficit entre les recettes et la dépense de l'année courante, car les banquiers refusaient de s'engager dans toute opération qui les aurait obligés à réaliser un capital aussi considérable.

Au milieu de ces embarras, je voyais que le duc de Wellington se pénétrait tous les jours davantage de la nécessité d'en sortir. La question n'était pas de savoir si on accorderait à la France quelque facilité de plus ou de moins pour supporter les charges qui pèsent sur elle, mais si le système européen lui-même ne se précipiterait pas dans une confusion totale.

Convaincu, comme je l'étais, que le duc et son gouvernement connaissaient trop bien l'état des affaires générales et la situation de leur pays en particulier, pour vouloir laisser aller les choses à cette extrémité, je ne manquai pas de lui représenter sans cesse le point critique où elles étaient déjà, et la nécessité du remède. La raison n'en présentait de praticable que dans des réductions sur les dépenses et, les banquiers ayant offert de négocier pour deux cents millions, il fut convenu, de concert avec le gouvernement français, de chercher, dans des économies et des translations de paiements sur plusieurs objets de service intérieur, les moyens de se soustraire à la nécessité de faire appel aux cent millions de plus qui auraient été nécessaires pour combler le déficit total d'après les premiers calculs.

Dans ce système, la diminution de l'armée d'occupation devenait moins une faveur pour la France qu'un moyen de faire cesser des dangers plus grands et communs à tous. Les deux objets se trouvaient, en conséquence, liés l'un à l'autre, et on commença à sentir la nécessité d'adopter un plan d'arrangement général.

Dans cet esprit, on convint de retrancher de la totalité du budget vingt-six millions, d'ajourner quelques articles de dépense et d'assurer les banquiers que la réduction de l'armée aurait lieu. Ceux-ci, encouragés par tous ces expédients et par la conclusion favorable des débats des Chambres sur les questions politiques, consentirent à leur tour à prendre envers le gouvernement français et à signer l'engagement dont copie ci-jointe.

Votre Excellence verra, par les clauses de cette convention, que MM. Hope et Baring s'engagent tout d'abord à fournir au trésor cent millions comptant pour prix d'une certaine quantité de rentes ou inscriptions sur le grand livre, et qu'ils ont l'option, durant quatre mois, de contracter pour une somme égale ou de la négocier pour le compte du gouvernement, de manière qu'il en résultera, en définitive, un produit réel de deux cents millions, lesquels, ajoutés aux recettes ordinaires, suffisent pour remplir les engagements envers les alliés sans que ceux-ci soient placés dans la nécessité d'essuyer des pertes ou d'avoir recours à des mesures extraordinaires.

Les maisons Laffitte[1], Greffulhe, Hottinguer et Baguenaud

1. Jacques Laffitte, banquier, né à Bayonne en 1767, mort en 1844, fut au nombre des créateurs de la Banque de France.

ont été associées à l'emprunt pour un tiers; cette précaution a été fort sage, soit pour donner à toute l'affaire plus de solidité, s'il était possible, soit pour faire cesser les clameurs qui commençaient à s'élever sur la place de Paris, de manière que l'opération se trouve maintenant justifiée et vraiment populaire.

Les difficultés financières du trésor français étant dès lors surmontées, le duc de Richelieu établit avec la conférence des communications afin de fixer des arrangements. Après plusieurs discussions indiquées dans l'annexe n° 4, le ministre français nous fit les propositions qu'on trouvera dans l'office n° 5, et nous tombâmes d'accord, sauf approbation des conditions contenues dans le protocole n° 6.

L'analyse de cet acte se réduit aux clauses suivantes :

Les sommes, dues à titre de contribution de guerre pour les quatre premiers mois à compter du 1er décembre 1816, seront payées en conformité des stipulations fixées aux protocoles du 7 décembre 1816 et 9 janvier 1817 ;

Celles à échoir durant les mois d'avril et mai devront être remboursées le 1er juin ;

Les dernières, enfin, qui formeront le total du trimestre à échoir le 30 novembre, seront versées avec les intérêts entre les mains des commanditaires spéciaux en trois termes : savoir, le 20 octobre, le 10 novembre et le 30 du même mois.

Les autres conditions se rapportent aux formes et à l'ordre de la comptabilité. Il résulte de cet arrangement que tous les paiements auront lieu dans l'année et qu'ils seront effectués en argent ou en valeurs acceptables, à volonté. Les puissances n'accordent à la France que la

simple faveur de ne pas mettre en circulation les bons qui ne peuvent pas être payés jour par jour à compter du 1er avril; mais, en récompense, elles sont mises à l'abri des pertes, jouissent de l'intérêt du retard et épargnent à ce gouvernement un discrédit qui retomberait sur elles-mêmes si, en présence d'un usage imprudent de ces effets, leur débiteur voyait diminuer la confiance et les ressources qu'il est nécessaire de lui conserver.

Considérant toutes les discussions pécuniaires comme définitivement terminées et le service assuré pour l'année entière, la diminution de l'armée découla de ces arrangements comme une conséquence nécessaire. Le duc de Wellington renouvela à la conférence l'opinion qu'il avait déjà énoncée confidentiellement, et demanda maintenant qu'elle fût ajoutée au protocole telle qu'elle se trouve dans l'annexe n° 7; après quoi les ministres, sans désemparer, délibérèrent selon le contenu de l'acte n° 8 et signèrent enfin et en même temps la note n° 9.

Cette note, je l'avais préparée d'avance, prévoyant le moment attendu depuis si longtemps où je pourrais en faire usage. Le duc de Wellington l'avait examinée et approuvée, et j'avais tâché de produire chez mes collègues la même conviction. Ne doutant pas qu'elle serait publiée, j'avais pris soin, en la rédigeant, qu'elle pût répondre, sous tous les rapports, au but moral et politique auquel elle est destinée, et je me croirai suffisamment récompensé du zèle qui m'a guidé dans cette négociation, si cet acte seul, auquel j'ai pris part presque exclusivement, rencontrait l'approbation de Sa Majesté Impériale. Ni le roi, ni son système de gouvernement, ni son ministre principal

ne m'ont paru pouvoir être représentés d'une manière plus convenable qu'ils ne l'ont été. Cette déclaration solennelle de la part de l'Europe en leur faveur au moment où, en annonçant un grand bienfait à la France, on signalait pour ainsi dire l'époque de sa délivrance totale, a donné au duc de Richelieu une force et une considération dont il appartient à lui seul de fixer les limites; elle a anéanti tous ses adversaires.

Il est de mon devoir de ne pas laisser ignorer à Votre Excellence que, dès l'instant où la négociation est devenue un objet de politique et d'intérêt général, et que par la manière dont elle a été conduite, elle s'est trouvée associée au système d'ordre et de conservation[1], le duc de Wellington a contribué à la conclusion qui vient de la terminer avec une noblesse de sentiment et une franchise qui n'ont laissé rien à désirer. Il écrit lui-même à Sa Majesté Impériale; mais, comme il s'abstiendra de parler de la part qu'il a eue dans cette transaction, j'ai pensé qu'il convenait à ma propre délicatesse de lui rendre cette justice.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

11/23 février 1817.

(Lettre particulière.)

La conférence est maintenant plus unie que jamais, la présence du duc de Wellington et la démarche solennelle que nous venons de faire d'un consentement unanime ont rétabli la bonne intelligence; j'ose me vanter que je n'ai jamais cessé d'y contribuer, soit par mon intervention réelle, soit par une patience qui aurait été bien méritoire, si je devais en juger par ce qu'elle m'a coûté de peine.

... La santé du roi, qui nous avait donné quelques inquiétudes et dont les dangers avaient réjoui la grande majorité des courtisans et la totalité des jacobins, est plus rassurante maintenant.

Si j'avais inséré dans ce rapport les détails journaliers qui ont accompagné le maniement de cette affaire difficile et compliquée, j'aurais craint de fatiguer l'attention de Votre Excellence; j'espère néanmoins que je n'ai rien oublié de ce qui pouvait en dénoter l'esprit et les circonstances principales; mais je ne saurais le terminer sans ajouter que les bénédictions et la reconnaissance de la France envers S. M. Impériale sont sincères et unanimes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCCVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 364]

Paris, 2/14 février 1817.

Monsieur le comte,

Mon rapport n° 354 contenait l'aperçu de la situation du gouvernement devant les Chambres et des intrigues que M. de Talleyrand mettait en œuvre pour préparer dans toutes les deux ou dans l'une d'elles quelque échec considérable contre le ministère à l'occasion des matières importantes qui étaient alors en délibération, et surtout à l'égard de la loi sur les élections.

Cette loi, qui admet tous les Français payant trois cents francs de contribution directe à voter pour la nomination des députés, excita, comme j'ai l'honneur de le mander, les clameurs du parti contraire et alarma, quoique sans

raison, à mon avis, plusieurs personnes modérées et de bonne foi qui craignaient l'influence d'un suffrage trop étendu.

Les princes, les courtisans et leurs partisans ordinaires dans la Chambre des pairs professaient tous cette opinion; quelques autres, attachés aux ministres, la partageaient par crainte, et avec eux un certain nombre, désignés sous le nom d'*ultra-libéraux*, n'auraient pas été fâchés de voir la loi rejetée, parce qu'elle circonscrivait trop, à leur avis, le droit de voter, et qu'elle n'était pas assez démocratique.

Tous ces éléments d'intrigues donnèrent à M. de Talleyrand l'espoir de remporter un succès ; il affecta de se réunir aux intérêts supposés de la noblesse, de participer aux anxiétés des princes et de se déclarer le protecteur zélé de la légitimité que la possibilité de mauvaises élections allait mettre en danger.

Dans cette attitude, il reparut à la Chambre des pairs entouré de MM. de Polignac[1], Mathieu de Montmorency[2], Chateaubriand et autres, qui sont censés n'agir que selon la volonté de Monsieur.

Le partage d'opinions qui régnait effectivement rendit cette manœuvre très périlleuse et d'autant plus difficile à déjouer que le chancelier, à la fois président de la Chambre des députés et ministre de la justice, la favorisait ouvertement.

La nécessité de diminuer les obstacles sous lesquels on

1. Polignac, Jules (prince de), 1780-1847, ambassadeur à Londres, plus tard ministre des affaires étrangères.

2. Mathieu de Montmorency-Laval (duc de), 1767-1826, ministre des affaires étrangères en 1820.

allait succomber détermina enfin le duc de Richelieu à exclure le chancelier du cabinet, en nommant garde des sceaux M. Pasquier, et à ôter ainsi au premier l'influence qu'il devait à ses fonctions.

Cette résolution ranima le parti du gouvernement et lui ramena quelques-uns des pairs, disposés à s'en éloigner parce que le Conseil manquait d'unité et de consistance.

Le parti contraire, sensible à son tour à la perte qu'il venait de faire, chercha à exciter plus que jamais l'intérêt des princes contre la loi et il leur proposa d'aller, en leur qualité de pairs, dans la Chambre pour la combattre; mais le roi leur fit entendre qu'il leur défendrait cette démarche en vertu du droit exprès que la constitution lui réserve à cet égard envers les princes de sa famille.

Désespérés de ne pouvoir faire usage d'un expédient qu'ils regardaient comme décisif, ils s'avisèrent de décider Monsieur et ses enfants à écrire une lettre au roi, et ceux-ci eurent l'imprudence de s'y prêter.

Cette lettre énonçait qu'en qualité de princes du sang, de pairs ou de conseillers d'État nés, ils pensaient être appelés à donner leur opinion sur une loi qui allait décider du caractère et de la marche du gouvernement; que, ne l'ayant pas été, ils prenaient le seul parti qui leur restait : celui de faire à Sa Majesté des représentations respectueuses et de la prier de changer, ou tout au moins de suspendre la loi proposée.

Le roi, encore travaillé des suites d'un accès de goutte, cloué depuis des mois dans un fauteuil, n'ayant de la vie domestique que les dégoûts et les alarmes d'une famille

sincèrement persuadée d'être menée à une ruine certaine, alors qu'il est plus justement convaincu qu'elle doit à sa sagesse les espérances et les moyens qui lui restent de régner en France, reçut cette lettre avec la plus vive douleur. A l'instant, la fièvre se manifesta accompagnée de vomissements et, ensuite, d'un assoupissement qui donna les plus grandes inquiétudes.

Deux grands événements occupaient à cette époque le public de Paris : la lettre des princes que leurs malheureux conseillers divulguaient pour en tirer parti, après les avoir assurés du secret, et les dangers du roi que le peuple redoutait de la manière la plus sensible.

Grâce à la Providence, ce danger fut dissipé en peu de jours, et, dès que Sa Majesté eut repris quelques forces, elle les employa à se prononcer plus explicitement que jamais en faveur de la loi.

Ce fut sur ces entrefaites que les princes invitèrent le duc de Wellington à une partie de chasse à Fontainebleau, dans l'intention de profiter de l'intimité que de pareilles réunions établissent ordinairement, pour l'induire à demander au roi et au duc de Richelieu le rappel ou la suspension de la loi.

La manière incomplète dont le duc de Wellington s'était occupé de la question, le sentiment qui nous porte naturellement à repousser une chose qui est censée pouvoir produire du désordre, et des alarmes sincères, quoique non fondées, le persuadèrent qu'il convenait du moins de suspendre la mesure, et il parla dans ce sens au duc de Richelieu et à moi.

Dans ce moment même l'emprunt et la diminution de

l'armée nous occupaient essentiellement; un refus dans de telles circonstances était doublement pénible et même dangereux à formuler. Cependant, quelque embarras que j'éprouvasse à le faire, je dus m'y décider sans hésiter, en lui représentant que, s'il voulait bien examiner la loi, il la trouverait au contraire éloignée de deux extrêmes et surtout de celui qu'il craignait; que les courtisans et ceux des nobles qui s'y opposaient désiraient la voir rejetée non parce qu'elle mène à la démocratie, mais parce qu'elle suppose une constitution; que son exécution n'ayant lieu que par cinquième, et le gouvernement s'étant réservé beaucoup d'influence, il aurait toujours une grande part dans le choix des députés; que si M. de Richelieu retirait la loi à la Chambre des pairs, après l'avoir proposée et soutenue à celle des députés, tous ses amis se croiraient abandonnés et le quitteraient à leur tour; que les ennemis des ministres, et M. de Talleyrand à leur tête, au lieu de voir dans cette retraite un acte de modération, la proclameraient comme une preuve de faiblesse et d'ineptie, au point d'étouffer le gouvernement sous sa propre humiliation; que les suites bouleverseraient tout le système actuel et nous jetteraient dans des intrigues interminables, et que je le conjurais de renoncer à un projet qui, au lieu de concilier les esprits, les diviserait pour jamais et le compromettrait lui-même.

Ces raisons me parurent faire une impression favorable; mais comme de nouvelles attaques étaient à craindre, la question fût accélérée à la Chambre des pairs et enfin décidée d'une manière satisfaisante deux jours après.

Telles sont les complications à travers lesquelles il a fallu

passer pour arriver à la situation actuelle, devenue plus simple et certainement plus susceptible d'être améliorée.

La fin de la session approche ; le bien qu'elle a produit est incalculable parce qu'elle a établi des bases pour permettre de perfectionner encore et toujours.

Les ministres devront mieux se préparer pour la session qui suivra, après avoir soigné les élections du nouveau cinquième afin d'éviter les nominations extrêmes dans les deux sens ; ils s'occuperont d'économies.

Les ministères, excepté celui des affaires étrangères, sont tous obérés de dépenses inutiles, et la liste civile est au pillage sous des princes d'une morale sévère et d'une stricte économie. C'est plus dans les épargnes que dans les emprunts qu'il convient de chercher les moyens de satisfaire aux sacrifices commandés par l'occupation étrangère ; la France ayant perdu la gloire, il faut du moins que son gouvernement la préserve de la prodigalité et du désordre qui seraient suivis par la misère et la ruine.

La disette se fait sentir vivement dans plusieurs départements, mais elle est supportée avec une grande résignation, et on espère attendre la nouvelle récolte sans de plus fortes calamités.

Celle qui deviendrait la plus fatale serait la mort du roi. Sa santé n'est pas menaçante pour l'état où il se trouve, mais quand on pense à ses indispositions habituelles, au manque d'exercice, à son âge et enfin à la caducité de la vie humaine, on vit dans des alarmes continuelles.

L'objet est d'une importance trop grave et trop universelle pour ne pas être prévu et examiné d'avance. La

France n'est nullement disposée à des changements si on veut la gouverner de la seule manière possible[1].

Monsieur régnera avec plus de popularité que son prédécesseur s'il adopte le même système et surtout s'il conserve les mêmes ministres. Son erreur actuelle est de croire qu'il changera les hommes sans qu'on le soupçonne de vouloir changer les choses, comme si la nature des institutions pouvait exister sans que les personnes dont elles dépendent soient intéressées à les maintenir.

C'est de ces faux errements qu'il convient de le tirer, ou bien ce pays-ci et l'Europe avec lui peuvent être exposés à des incertitudes et peut-être à des secousses fâcheuses.

La prétention de garder les Français à vue, de les dé-

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 1/12 mars 1817.

Mon cher comte,

Poggenpohl arriva deux jours après l'accident[2] qui menaçait alors de devenir sérieux et dont les suites m'obligent encore à garder la chambre. Ne pouvant l'expédier alors, ce délai nous a mené à l'époque du départ du courrier militaire dont je profiterai pour le moment.

Les deux Chambres finiront leur session dans dix jours; elle a été bonne quoique orageuse. Sans dire que tout est bien ici, nous avons porté les choses au point où tout peut le devenir. Le roi devrait vivre encore deux ou trois ans et Monsieur se guérir des visions qui le tourmentent et qui sont la source de son impopularité.

... On nous fait espérer que nous aurons le bonheur de vous voir à Paris, ainsi que la comtesse. Vous pouvez croire à tout le prix que je mettrai à cette circonstance.

Mes nouvelles de Pétersbourg datent à la lettre du calendrier grec, c'est-à-dire du 28 décembre nouveau style. Tous les journaux me parlent de courriers qui ne paraissent pas, il faut cependant que les troupes partent le 1er avril, et je ne doute pas que les ordres en conséquence ne nous parviennent avant cette époque.

2. Pozzo di Borgo avait fait une chute de cheval.

pouiller et de les humilier pour les tenir tranquilles serait une chimère si elle ne devait pas cesser à l'époque la plus rapprochée qui ait été prévue par les traités. C'est leur système intérieur qui doit être le gage de la paix et non l'armée étrangère sur les frontières.

Si à la fin de cette dépêche je me suis permis d'attirer l'attention de Votre Excellence d'une manière peut-être trop vague sur des objets qui exigent la méditation la plus profonde et les mesures les mieux concertées, ce n'est pas pour soumettre des expédients ou demander des instructions, mais simplement pour lui exposer en général mes aperçus en attendant que les circonstances me permettent d'entrer dans des détails satisfaisants.

Les affaires que nous avons négociées et les mesures prises jusqu'à présent étaient de nature à être traitées isolément; leur conclusion nous permet maintenant de marcher progressivement vers des objets nouveaux non moins importants, dans l'espoir de donner à l'édifice social une solidité capable de résister à des mains même inhabiles, et d'être perfectionné par de plus adroites.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCCIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 365.]

Paris, 2/14 février 1817.

Monsieur le comte,

Parmi les moyens de succès que M. de Talleyrand s'était préparés, celui de circonvenir le duc de Wellington

était en première ligne. La série des soirées et des dîners se trouvait distribuée d'avance pour diriger ce plan d'attaque.

Le duc s'est aperçu de cette tactique et l'a appréciée comme il lui convenait de le faire. Ce fut à un de ces banquets qu'on lui rapporta, il y a une semaine, que M. de Barante, directeur des contributions indirectes, conseiller d'État et commissaire du roi pour la discussion du budget, avait parlé, dans un discours prononcé à la tribune, sans égards pour l'armée d'occupation, la désignant par l'expression de : cent cinquante mille garnisaires.

Le duc en fut indigné et, m'ayant rencontré le soir même, il m'en parla avec beaucoup de vivacité. Tout grief devenait un incident fâcheux au moment où nous allions décider de diminuer l'armée ; aussi, je pris sur moi de lui répondre qu'il en aurait satisfaction complète. En effet, je m'employai jusqu'à trois heures du matin pour faire faire à M. de Barante les corrections convenables au discours imprudent qu'il avait prononcé, afin qu'il ne parût dans les journaux que sous des formes supportables, et le ministre de la police alla le matin même offrir le renvoi de M. de Barante lui-même.

Le duc se contenta d'une simple explication à la tribune en forme de rétractation, et, étant venu à la conférence, nous parla de cet expédient comme suffisant pour le satisfaire.

Le jour même, il dîna chez moi avec le duc de Richelieu, mes collègues et d'autres ministres, et il se montra de la manière la plus amicale. Le même soir, madame de Barante, la plus belle personne qui se montre dans la société

de Paris, avait une réunion chez elle. Le duc me proposa d'y aller, quoique ce fût au fond du Marais; nous y parûmes ensemble à la grande satisfaction des maîtres de la maison et de ceux qui s'intéressaient à eux.

J'ai cru devoir rendre compte de cette particularité au risque de la faire regarder comme une minutie, parce qu'elle fut dictée par une grande délicatesse de la part du duc de Wellington, et qu'elle a fait à Paris une juste sensation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CC

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 11 février 1817.

Monsieur le général,

Les informations consignées dans vos dépêches du 2/14 janvier ont été très agréables à l'empereur.

Sa Majesté Impériale approuve la marche à la fois droite et mesurée que vous avez suivie dans les discussions relatives à la réduction de l'armée alliée cantonnée en France.

Si les principes, qui font la base de notre doctrine politique dans cette négociation, comme dans toute autre, ne portaient point en eux-mêmes la garantie de leur ascendant irrésistible, l'expérience que nous venons de faire suffirait à elle seule pour nous en convaincre.

C'est aussi dans l'intention de mettre ce premier résul-

tat au profit de la cause commune que l'empereur désire, monsieur le général, vous faire connaître d'avance sa pensée, tant sur l'issue de l'affaire majeure dont il s'agit maintenant que sur les relations qui la rattachent nécessairement à l'accomplissement des stipulations du 8/20 novembre 1815.

Nous ne doutons point du succès de la négociation. Le maréchal duc de Wellington le fait dépendre d'un arrangement qui réunit par des motifs différents tous les suffrages, et à l'égard duquel le ministère vous fait parvenir par l'expédition du jour les autorisations les plus amples.

Du moment qu'on ne pourra plus élever de doutes sur la mise à exécution de cette mesure lorsque la réduction de l'armée sera opérée, nous nous réservons de ne pas laisser ignorer aux cabinets respectifs le point de vue sous lequel l'empereur envisage cette décision.

Sous le rapport du droit, les observations énoncées par le maréchal duc de Wellington, dans le mémoire donné au protocole des conférences, n'auraient pu aucunement la retarder ou l'exclure.

Loin d'admettre le système d'emprunt comme une condition fondée en droit, nous considérons les opérations financières qui en dépendent comme un expédient administratif qui réunit le double avantage de concilier actuellement toutes les opinions et tous les intérêts, et de préparer pour l'avenir l'accord immanquable des cabinets sur la question relative à la durée de l'occupation militaire.

Le système d'emprunt mis à l'épreuve et répondant complètement à son objet, savoir à toutes les obligations

pécuniaires contractées par Sa Majesté Très Chrétienne envers les puissances alliées, nul autre motif légal ne pourrait alors retenir leurs contingents en France que la tranquillité intérieure du pays et conséquemment les vœux que Sa Majesté Très Chrétienne ferait connaître à cet égard à ses alliés.

En supposant donc, comme tous les indices nous portent à l'espérer, qu'à la fin de l'année prochaine Sa Majesté puisse se passer de ce secours onéreux, rien ne s'opposerait alors à ce qu'on retirât, d'un commun accord, les troupes étrangères du territoire français. C'est ainsi qu'à l'expiration de la troisième année, l'armée alliée aurait accompli la tâche que l'exécution du traité du 8/20 novembre ne lui aurait permis d'atteindre que dans l'espace de cinq ans.

C'est d'après ces indications que sera énoncé, en son temps, le vote du cabinet de Saint-Pétersbourg. Mais, pour qu'il puisse trouver place dans les actes de nos conférences, *lorsque la mesure dont il s'agit sera déjà mise à exécution*, il importe que vous vous ménagiez une occasion favorable.

En cas donc que, pour constater cet arrangement, vous échangiez des notes avec le ministère français, ou que la conférence donne à cette stipulation supplémentaire toute autre forme diplomatique quelconque, Votre Excellence aura soin de faire insérer, au nombre des motifs qu'on articulera dans le préambule de cet acte, quelques-uns dont l'énoncé puisse laisser lieu à des explications ultérieures de la nature de celles qui ont été mentionnées ci-dessus.

Les talents et le zèle que vous déployez, monsieur le général, à mesure que les circonstances sont plus difficiles et plus compliquées, dispensent le ministère d'entrer ici dans de nouveaux détails sur la marche à suivre à cette occasion.

Il importe de conserver aux délibérations de votre conférence un caractère *sévèrement légal*, sans froisser toutefois aucun égard et en respectant en même temps tous les amours-propres.

L'empereur désire que le bien se fasse, et n'aime rien autant que d'être le dernier à en partager la moindre partie du mérite.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

26 février 1817.

Votre courrier nous arrive au moment où le nôtre monte en voiture. Dieu soit loué! Voilà donc la grande affaire conclue. Mon beau-père, qui en avait reçu un avis préalable, en est très satisfait, et quant à ce qui s'appelle le *ministère impérial*, vous savez que tout ce qui peut tendre à soulager la France lui convient. C'est à vous, cher Pozzo, que l'on devra principalement ce succès, et j'espère que tout le monde le reconnaîtra autant que moi. Il est diffi-

cile d'apprécier davantage le service que vous avez rendu. Mais vous devez être sur les dents, et je conçois que quelque velléité de repos vous soit venue. Ma femme cependant a bien de la peine à croire ce désir très sincère; comme je l'éprouve au plus haut degré, je ne partage pas ses doutes. Si votre carnaval a été brillant, le nôtre, en revanche, était triste, ce qui, au reste, m'est fort égal, car je ne vais absolument nulle part et me trouve trop bien chez moi pour sortir souvent.

Adieu, mon cher Pozzo; si madame de Boigne est à Paris, parlez-lui un peu de moi. Je suis sûr qu'elle aura conservé ce bon esprit qui la distingue au milieu de toutes les extravagances de ses amis [1].

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, le 23 février/7 mars 1817.

Votre courrier du 1er/13 vient d'arriver. Le nôtre est au moment de partir. Ainsi, je n'ai le temps de vous dire que peu de mots sur la satisfaction que vos dépêches nous ont procurée. L'empereur en sera enchanté, et si, comme je l'espère, Sa Majesté Impériale partage tous mes sentiments, vous aurez lieu, mon général, d'être également satisfait de nous. Je crois qu'à cette occasion, plus que dans toute autre, vous devez vous annoncer au monde auquel vous avez affaire comme l'homme qui a tout entière la confiance de l'empereur. Une marque extérieure doit donc le dire à haute voix pour que ceux qui n'aiment point à entendre cette vérité soient forcés d'en convenir. — Ceci entre nous, — je ne fais que mettre mal sur papier ce que ma raison dit à mon cœur. Il en sera ce qui en sera... Il importe infiniment que *Monsieur* soit informé de tout ce qu'on prétend se passer dans la Belgique, et, de l'opinion de l'empereur; il faut cependant ménager infiniment d'autres égards, et surtout ceux qui concernent nos rapports de famille avec le prince d'Orange.

Je m'arrête ici — je n'en puis plus. — Mille et mille excuses si je ne réponds pas au duc de Richelieu, ce sera par le courrier du 1er.

Tout à vous d'âme et de cœur.

CAPO D'ISTRIA.

CCII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 379]

Paris, 3/15 mars 1817.

Monsieur le comte,

Les suites de l'accident qui m'est arrivé il y a quinze jours ne me permettant pas encore de me livrer à des occupations bien laborieuses, la présente expédition ne contiendra donc que le courant, me réservant, aussitôt que je pourrai faire usage plus librement de mes facultés, de présenter à Votre Excellence un travail plus circonstancié sur l'état de la France.

Tout ce que je puis en dire, d'une façon générale, c'est qu'il s'est infiniment amélioré et qu'en ajoutant au système adopté les compléments administratifs que la raison et la prudence suggèrent, il pourra devenir satisfaisant. En émettant cette opinion, je ne prétends pas dire que tout va s'accomplir sans des expériences et des difficultés nouvelles; il en existe encore de très graves qu'il conviendra de surmonter, et dans lesquelles il faudra que les souverains alliés interviennent avec une sagesse et une modération proportionnées à l'immensité des intérêts universels qui en dépendent.

La session actuelle des Chambres touche à sa fin; dès que celle des pairs aura voté le budget, ce qui aura lieu dans huit jours, elles seront prorogées au 1er septembre.

L'esprit qui s'est manifesté dans les différents débats est vraiment digne de remarque. Les royalistes zélateurs de l'année précédente sont devenus des démagogues lorsque la minorité, convertie aujourd'hui en majorité par l'effet des réélections, et que l'on accusait alors de jacobinisme, a montré une modération et une déférence aux désirs du roi et aux propositions des ministres qui lui ont concilié l'estime et mérité la confiance de la nation tout entière.

Deux grandes mesures ont été adoptées durant cette session : la loi sur les élections et l'affectation définitive des bois appartenant au domaine. La première, bonne en elle-même, aura besoin de toute la vigilance de l'administration pour que l'usage qu'on en fera soit digne des intentions de ceux qui l'ont soutenue; cela dit pour que les hommes mal notés ou qui ont joué un rôle extrême et odieux dans les événements passés, soient écartés des élections; cette exclusion est nécessaire, soit pour habituer les votants à se respecter, soit pour confondre les détracteurs de la loi, qui ne manquent pas de présager les inconvénients qu'ils désirent en vue d'humilier leurs adversaires.

La seconde est à la fois un gage de pacification et un grand moyen de crédit. Tant que l'affectation de ces propriétés, dont l'origine se rattachait aux événements de la révolution, restait indécise, chacun voulait en disposer selon l'esprit du parti auquel il appartenait et dans des vues conformes au genre de réaction qui lui convenait; maintenant, cette pomme de discorde ne peut plus devenir un sujet de combat. Une partie sera vendue immédiatement et affectée à la caisse d'amortissement; une autre, réservée

à la dotation du haut clergé, à mesure que les convenances le permettront dans chaque diocèse, et le reste tenu en réserve pour être employé au soutien des finances publiques. Ces propriétés, même quand la vente en sera consommée, ce qui ne saurait avoir lieu que progressivement, sont toujours une partie de la richesse nationale, puisqu'elles passent entre les mains des particuliers; après en avoir retiré le capital, on en atteindra le revenu par l'impôt, qui s'augmentera en proportion des améliorations que l'intérêt domestique ne manquera pas d'apporter dans leur administration.

La liberté de la presse a beaucoup agité et divisé les esprits ; il a fallu une grande persévérance pour faire comprendre aux hommes qui ne voient jamais que les doctrines, sans considérer leur application, qu'une latitude illimitée sur ce point était incompatible actuellement avec toute forme de gouvernement en France ; les restrictions qu'on y a apportées ne sont que provisoires et il subsiste même pour les productions d'une certaine importance une liberté déjà devenue licence dans plusieurs cas.

Les jacobins de la cour, dans leurs fureurs contre les ministres, ont soutenu le principe de la liberté illimitée ; cet excès de zèle dans une question sur laquelle les plus indépendants hésitaient, a mis leur hypocrisie encore plus à découvert.

Le roi a conservé dans toutes ces discussions une fermeté éclairée et inébranlable qui en a imposé aux extravagants de tous les partis et qui a maintenu une majorité constante et raisonnable. Sa santé se soutient; il est à désirer qu'il puisse parvenir à prendre quelque

exercice, car il en est privé depuis environ six mois.

C'est avec une vraie douleur que je me vois forcé d'informer Votre Excellence que ni le raisonnement, ni l'expérience, ni les vœux de tout un peuple, ni les conseils des étrangers pour lesquels il devrait avoir une juste déférence, n'ont produit chez Monsieur aucune modification dans sa manière erronée de juger les affaires de ce royaume. Cette obstination est, à mon avis, le danger de premier ordre qui menace le sort de ce pays et la paix du monde. Je compte revenir sur cet objet quand je pourrai présenter d'une manière moins incomplète le tableau de la France, et mettre Votre Excellence en état d'apprécier avec plus de connaissance de cause.

Le duc d'Orléans s'est conduit avec une grande réserve; le roi l'a comblé d'attentions; il lui a donné une maison à Neuilly; la duchesse y fera ses couches et s'y établira définitivement avec le reste de la famille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, le 10 mars 1817.

Monsieur le général,

Le ministère se félicite de pouvoir vous annoncer le suffrage dont l'empereur honore la carrière que vous fournissez.

Le rescrit ci-joint [1], par lequel Sa Majesté Impériale daigne relever vos services, vous donne la mesure de leur importance et signale en même temps le but qu'ils doivent atteindre.

Toutes les instructions que Votre Excellence a reçues depuis la conclusion du traité du 8/20 novembre 1815 ont eu pour objet unique la restauration de la monarchie française. Elles n'en auront pas d'autre tant que l'affermissement de cette monarchie ne sera point placé sous sa propre et seule sauvegarde.

Les progrès faits jusqu'ici vers ce grand résultat ont été constatés par la réduction de l'armée.

C'est donc à la continuation non interrompue et constamment uniforme de ces mêmes progrès, que la France devra l'accomplissement de ses vœux les plus chers, et que l'Europe trouvera de nouveaux gages de repos et de prospérité.

Il appartient à la sagesse persévérante du cabinet des Tuileries de le vouloir, et à l'accord unanime des cours alliées d'y contribuer.

L'empereur, animé invariablement du désir le plus vif de s'acquitter des devoirs que lui impose la foi des traités, vous a fait connaître, monsieur le général, sa pensée tout entière à cet égard, tant à l'occasion des divergences qui semblaient retarder la conclusion des arrangements arrêtés enfin à la conférence de Paris, que lorsque des notions assez positives sur les menées des réfugiés ont fixé son attention.

En rapprochant nos dernières dépêches qui traitent de ces intérêts majeurs, du tableau vivant que Votre Excel-

1. Voir page 51.

lence trace de la situation intérieure de la France et de la cour, on conçoit, pour ainsi dire spontanément, la direction qui serait à suivre pour tourner au profit de la cause commune, les incidents mêmes dont la malveillance ou une fausse politique pourraient ou voudraient se servir pour lui nuire.

Toutes les inquiétudes ne concernent plus le présent, ni le règne de Louis XVIII. Elles portent sur un avenir rembruni par la méfiance qu'inspirent les principes, les préjugés ou la faiblesse des successeurs de Sa Majesté Très Chrétienne.

Les démarches inconsidérées par lesquelles M. le comte d'Artois et les princes ses fils ont prétendu faire refuser la sanction de la loi des élections, donnent à ces inquiétudes un caractère d'évidence et de réalité très propre à renforcer toutes les espérances et toutes les ambitions révolutionnaires, ou à prolonger la surveillance européenne à laquelle la France est soumise.

La loi des élections est, en effet, plus que toute autre mesure législative, le fruit le plus précieux de la session actuelle des Chambres et de tous les actes d'impartialité rigoureuse qui ont ramené le gouvernement à la nation depuis l'année passée.

Si les héritiers du trône donnent une réprobation solennelle à ces actes et à cette loi, ils déclarent ouvertement aux factions, qui sont prêtes à déchirer leur patrie, et aux grandes passions, qui en convoitent la domination exclusive, que, sous leur sceptre, la nation doit s'attendre à être soumise à un gouvernement qui lui est devenu malheureusement étranger.

M. le comte d'Artois, professant ces principes, pourra-t-il régner paisiblement sur cette nation, sans le secours d'une force auxiliaire; ou prétend-il que l'Europe en armes soit pour toujours ou pour de longues années, le témoin impassible de cette lutte que réprouvent également la morale et la justice, seuls éléments des intérêts véritables de tous les peuples et de tous les États?

Quelles que soient les intentions de ce prince, il ne peut plus être indifférent aux cabinets alliés de les connaître à fond.

La France et l'Europe le fixent d'un regard attentif, dès que sur la vie du roi reposent exclusivement toutes les garanties qu'on a droit d'attendre de l'ordre constitutionnel.

Cette vie, affaissée sous le poids de l'âge, des infirmités habituelles, et abreuvée d'amertumes journalières, est menacée... elle peut manquer d'un instant à l'autre.

Que deviendra alors la France, et le système européen fondé sur la restauration constitutionnelle de la France?

Telle est la question qu'il s'agit de décider, et de manière que les votes des puissances alliées se prononcent unanimement pour la solution la plus conforme à la lettre des traités.

Dans cette hypothèse, tous les efforts doivent tendre à porter M. le comte d'Artois à se prononcer lui-même irrévocablement, à la face de la nation et des puissances européennes, en faveur de l'ordre des choses rétabli en France par la présente législature.

Ces efforts ne seront point difficiles. Leur résultat ne sera aucunement équivoque toutes les fois que les alliés parleront à M. le comte d'Artois le langage de la vérité:

Pourquoi laisseraient-ils ignorer à ce prince les dangers dont sera menacé son avènement au trône, les menées des réfugiés, les points de ralliement qu'elles trouvent peut-être à cette heure, et dans le personnage joué par M. le duc d'Orléans, et dans celui que la perfidie s'efforce de faire jouer au prince d'Orange et au ministère dépositaire des intérêts du fils de Bonaparte ?

Pourquoi entourer de mystère les communications pleines de franchise et de loyauté que les puissances ont faites au cabinet des Tuileries depuis longtemps et encore tout dernièrement, à cet égard ?

M. le comte d'Artois n'a qu'à les connaître : il n'a qu'à s'affirmer successeur de Louis XVIII, se propose-t-il de gouverner la France d'après le système actuel, ou pense-t-il à le renverser ?

Dans le premier cas, ce n'est pas une déclaration stérile qu'on demande de lui : ce sont des faits, qui soient garants de la sagesse de ses principes, et de telle nature qu'il lui soit impossible de les désavouer un jour.

Dans le second cas, les puissances ont le droit et l'obligation de se concerter d'avance, et de pourvoir dans leur sollicitude aux moyens de ne pas faire dépendre le repos du monde des erreurs et des intérêts malentendus d'une poignée de courtisans, et de mesures que l'expérience la plus malheureuse aura démontré n'être plus faites pour assurer le bonheur d'un peuple, dont les troubles intérieurs sont incompatibles avec le maintien de la paix générale. Si c'est à ce titre que les puissances européennes peuvent et doivent s'expliquer *dès à présent* avec M. le comte d'Artois, la Russie plus que toute autre, a la

satisfaction de motiver cette démarche par l'impulsion d'une amitié désintéressée, dont la France a recueilli les preuves les plus incontestables.

Cette considération et le désir sincère de préserver la *Majesté souveraine* des atteintes d'une intervention étrangère, portent l'empereur à vous donner, monsieur le général, la commission suivante : Vous ferez lecture de cette dépêche au premier ministre, et vous vous concerterez avec lui sur les moyens les plus propres à vous procurer des éclaircissements très positifs sur les questions énoncées ci-dessus.

C'est de la teneur des rapports que vous adresserez successivement à l'empereur sur cet objet important, que dépendront les ordres que vous recevrez et les communications qui seront données par le ministère aux cours alliées.

Pour le moment, l'empereur se borne aux seules ouvertures confidentielles que vous êtes chargé de faire au président du conseil des ministres.

Recevez, etc.

CCIV

Rescrit de Sa Majesté l'Empereur Alexandre au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 6 mars 1817.

« Monsieur le lieutenant-général Pozzo di Borgo,

» La commission importante dont je vous ai chargé en dernier lieu relativement à la réduction de l'armée

d'occupation en France, caractérisait l'opinion que j'avais conçue depuis longtemps de l'étendue de vos talents, de votre activité et de votre zèle. Le succès a pleinement répondu à mon attente. Organe fidèle de ma pensée, dépositaire éclairé de mes intentions, vous avez rempli ces devoirs avec une exactitude scrupuleuse et une persistante sagacité qui justifient ma confiance et vous ont acquis de nouveaux titres à mon estime. Désirant vous en donner un témoignage signalé et public, je vous ai promu au grade de lieutenant-général de mes armées. Cette marque de distinction vous offrira de nouveaux motifs d'encouragement, dans une carrière d'autant plus honorable qu'elle sert à consolider les résultats des succès militaires, et que ces travaux sont consacrés à une cause qui est celle de tous les gouvernements et de toutes les nations. C'est d'après ce mode d'envisager les vrais intérêts de la France et de l'Europe, que vous avez réglé votre conduite; et c'est aussi dans la conscience d'avoir atteint le but que j'avais assigné à votre zèle, que vous trouverez le prix de votre active sollicitude. [1]»

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

(Lettre particulière.)

Vous recevez, mon cher Pozzo, un témoignage de bienveillance et d'approbation qui, j'espère, vous fera plaisir... La grande affaire est maintenant en si bon train, qu'on ne peut que prévoir une conclusion heureuse. Ce qui commence à nous donner des inquiétudes sérieuses, c'est la situation du pays voisin. Dites-moi un peu ce que vous en pensez. Votre opinion sur un aussi important objet me sera bien précieuse, car je vous avoue qu'il n'y a que vos jugements sur l'Angleterre qui m'aient satisfait par leur impartialité au milieu de tous ceux que j'entends résonner sur ce pays, la plupart du temps

CCV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 392]

Paris, le 31 mars/12 avril 1817.

Monsieur le comte,

La session actuelle des Chambres s'est terminée par l'adoption du budget de l'année courante. J'ai jugé à cette occasion qu'il pourrait être utile de mettre sous les yeux de Votre Excellence un aperçu général et raisonné de la marche politique suivie par le roi depuis son second retour en France.

Les faits que je vais rappeler se trouvent, à la vérité, mentionnés en grande partie dans mes dépêches précédentes. Mais comme nous sommes parvenus à une époque où nous avons acquis de nouvelles données, et où il nous est permis de prévoir sans témérité des conséquences probables, la prudence paraît justifier le soin de récapituler

sans le connaître. Dites, je vous prie, à Richelieu, que son Odessa me tourne la tête; le beau-père [1] s'en occupe sérieusement, il fera adopter tous les projets que Langeron [2] vient de proposer.

L'année dernière, l'exportation s'est élevée à cinquante-neuf millions; pour l'année 1819 on nous promet davantage encore. Que Dieu nous conserve la paix et vous verrez ce que deviendra la Russie.

En attendant je vous annonce que femme et enfants prospèrent et se rappellent à votre souvenir, ainsi que le père qui vous aime de cœur et d'âme.

1. Le comte Gouriew, ministre des finances.

2. Langeron (comte Andrault de), né à Paris en 1763, entré au service de la Russie en 1790, mort du choléra en 1831.

les choses passées, et de déterminer leur influence sur l'état présent des affaires, afin de régler la conduite pour l'avenir.

Le mal le plus fatal et le plus durable que l'apparition de Bonaparte ait fait à la France, fut sans contredit la défection de l'armée entière envers le roi et sa famille et la situation délicate dans laquelle se jetèrent alors un nombre considérable d'autres personnes actives et ambitieuses de toutes les classes.

Lorsque Sa Majesté Très Chrétienne monta pour la première fois sur son trône, aucun individu ne se regardait responsable d'une fidélité qu'il ne lui avait pas jurée jusqu'à ce moment, ou d'une conduite sur laquelle ce monarque pendant son absence n'avait pu avoir ni autorité ni contrôle. Il résultait de là, chez le souverain, une disposition à mettre sincèrement le passé de côté pour tout ce qu'il avait d'odieux et à offrir une réconciliation complète, et chez les sujets la conviction profonde que ces ouvertures étaient non seulement sincères, mais qu'on pouvait les accepter sans aucun sentiment intime de soupçon ou d'humiliation.

Les événements de la deuxième usurpation ont fait disparaître tous ces avantages. Les militaires qui venaient d'abandonner leur roi légitime étaient traîtres à leurs serments et à leur honneur, et les personnes attachées aux professions civiles, en reconnaissant la souveraineté d'un homme, qui, quelques mois auparavant, avait abdiqué solennellement aux yeux de la France et de l'Europe, se trouvaient avoir violé les lois fondamentales et constitutives de l'État. L'amour-propre ne manquait certainement pas

d'offrir à chacun d'eux une excuse tirée des circonstances pour justifier leur conduite, mais comme la paix politique des consciences coupables ne consiste que dans le succès, lorsque celui-ci se tourna contre leur dangereuse entreprise, ils furent agités à la fois par les remords et les humiliations.

La France se trouva alors dans la situation la plus désespérée à laquelle une grande nation puisse être réduite : envahie par un million d'hommes, soumise aux décisions de puissances rivales et irritées, déchirée par des factions intestines, menacée par les restes d'une armée rebelle et, enfin, ramenée sous le sceptre d'un roi qui ne pouvait rien pour elle, et dont la restauration semblait reprocher aux uns et aux autres leur faiblesse.

La composition du ministère français à cette époque ajoutait encore aux dangers et aux désastres de ce pays infortuné. Le prince de Talleyrand qui en était le chef n'inspirait aucune considération; son immoralité jointe à l'inconséquence de son esprit lui avait fait perdre tout crédit. Fouché, qui venait de consommer les malheurs de la patrie avec des négociations à son profit, se voyant considéré comme une monstruosité dans les conseils du roi, combinait des révolutions nouvelles au moment même où la plupart des puissances étrangères et victorieuses préparaient le démembrement de la France. Ce fut dans cette situation regardée en général comme désespérée que Notre Auguste Maître prit la résolution magnanime d'arrêter tant de causes réunies de désordre, de confusion et de vengeances. Cette noble entreprise, effet de sa justice et de son équité personnelles, se trouvait en outre justifiée par une

sagesse politique qui, s'élevant au-dessus des calculs secondaires et étouffant tous les germes de ressentiment, ne voyait le rétablissement de la paix du monde que dans des mesures généreuses seules capables de la rendre durable. Il fallait assurer à la France sa réorganisation intérieure sous la dynastie légitime, avec des formes constitutionnelles adaptées aux idées et aux besoins d'une nation qui, pendant vingt-cinq ans, avait vu réduire en poussière tout l'édifice ancien ; la conservation de son territoire pour lui faire sentir la nécessité de rester en paix, par crainte de perdre les boulevards de sa sûreté et les garants de son indépendance ; et enfin la combinaison d'une indemnité et d'une occupation temporaire, terme moyen adopté pour assouvir les prétentions étrangères et permettre de faire l'expérience du système qu'on venait d'adopter.

Ce n'est pas avec les serviteurs de Sa Majesté Impériale, chargés à cette époque d'amener tant d'opinions discordantes à une entente commune de bonne intelligence, que je me permettrai d'entrer dans des détails sur les difficultés qu'il fallut vaincre pour y parvenir ; mais je crois devoir observer que, malgré les succès de la politique généreuse de notre cabinet, les puissances qui avaient été pour ainsi dire entraînées conservèrent envers la France, comme il est naturel de le supposer, cette jalousie qui est inséparable de l'opposition entre leurs intérêts propres et leurs rapports réciproques.

Ce fut donc dans de telles dispositions que l'on signa le traité de Paris, que la conférence des ministres des quatre cours principales fut instituée et le commandement de l'armée d'occupation donné à un personnage dont la gloire

calmait l'amour-propre des chefs de tant de corps séparés, et dont le caractère offrait une sorte de garantie contre les vues exclusives de son propre gouvernement.

Tout ce système, quoique le meilleur de ceux que la raison et la modération présentaient dans un conflit de passions et d'intérêts si divers, reposait principalement sur la conduite que le roi allait adopter pour gouverner la France, et sur la coopération qu'il pouvait trouver dans le zèle de ses serviteurs et la soumission de ses sujets.

La sagesse devait amener la conciliation des Français entre eux et par là même la confiance de l'Europe dans la solidité de la restauration et la possibilité d'acquitter les charges imposées : un seul anneau de cette chaîne brisé ou relâché jetait de nouveau le trouble et la confusion dans l'ensemble.

Le changement de ministère posa les bases de l'ordre de choses auquel on aspirait de parvenir. Le duc de Richelieu, quoique appartenant à la classe la plus élevée dans l'État, n'avait partagé aucune des faiblesses et encore moins des crimes de la révolution ; il offrait un exemple d'impartialité peut-être unique pour ses compatriotes. La pureté de ses principes et toutes les qualités morales qui le caractérisent inspiraient dans les rapports des puissances étrangères avec la France une confiance inconnue depuis tant d'années et qui devenait une cause habituelle et toujours efficace de conciliation.

Le premier ministre trouvait, dans ces avantages personnels, des armes contre les difficultés immenses de sa situation, mais son existence politique ne pouvait être complète et les moyens de faire le bien devenir praticables,

sans trouver dans les dispositions des Chambres cette communauté de vues et de principes, et cette condescendance raisonnée qui rendent possibles l'action et la marche du gouvernement représentatif.

Une de ces Chambres, la plus importante par les attributions, celle des députés, avait été élue sous le ministère qui venait d'être éloigné. L'influence de la Restauration et la terreur qu'avait inspirée la chute de Bonaparte contribuèrent à déterminer les choix en faveur des anciens gentilshommes que la faveur des circonstances avait encouragés à se présenter comme candidats. Réunis en majorité, pour la première fois depuis la révolution et dans une forme constitutionnelle, ces individus se trouvèrent pour ainsi dire arbitres du sort de la France et du leur.

Le premier étonnement passé, la nation commença à les examiner avec un intérêt inquiet. Leurs principes n'inspiraient pas une grande confiance au plus grand nombre; ce n'était que leur conduite, le seul langage qui ne ment pas, qui pouvait rassurer le peuple; l'expérience des choses amena malheureusement le contraire.

Votre Excellence a été informée, dans le temps, de la manière dont cette majorité s'était trouvée réunie. Comme elle ne dérivait nullement du sentiment ni du choix de la nation en général, la prudence exigeait d'habituer celle-ci à s'y accoutumer par des mesures successives propres à dissiper et à calmer les alarmes. Il eût été nécessaire d'apporter une indulgence éclairée à propos des événements passés, de ne rejeter aucun moyen de conciliation, de recevoir tous ceux qui voulaient s'associer au nouveau système et surtout de se fortifier en conservant ou

appelant aux places une partie des hommes dont les intérêts et les doctrines offraient une garantie en faveur des institutions par lesquelles le roi avait lui-même voulu fonder les libertés de la nation, et confondre pour ainsi dire dans une masse homogène les éléments épars ou opposés de tous les régimes qui avaient précédé.

Les députés des provinces étaient arrivés à Paris, sans plan concerté, et, à mon avis, dans des dispositions susceptibles d'être dirigées vers un but louable ; mais leur présence et quelques semaines de séjour dans la capitale changèrent toutes leurs idées. Ils trouvèrent à la cour une faction composée d'un mélange d'ambition, d'hypocrisie, d'avidité et de préjugés, dont il serait impossible de décrire la présomption et l'ineptie : tous ces individus étant, pour la plupart, ceux mêmes que l'apparition de Bonaparte avait effrayés et en quelque manière déshonorés par l'épouvante dont ils avaient été frappés et par l'absence de toutes qualités de cœur et d'esprit qu'ils avaient montrée dans cette circonstance périlleuse. La société par excellence des salons de Paris est en grande partie composée de ces personnes ou leur est alliée, et ce fut de ce tourbillon d'erreurs et de vanité que les députés de province se trouvèrent enveloppés. Forts du soutien de Monsieur, frère du roi, encouragés par les courtisans, insuffisamment soutenus par le monarque, ils commencèrent alors à agir d'après les vues qui leur furent suggérées. Leur projet était de créer un parti exclusif, qui posséderait toutes les places, sans admettre, selon leur expression, *aucun amalgame*. Ce parti devait régner sur les autres, qui seraient traités avec plus ou moins d'indulgence

d'après leur conduite, ou les convenances des chefs. On se serait concerté ensuite pour opérer les réformes que l'on se proposait d'apporter à la Charte, et exécuter ainsi la réaction nécessaire au triomphe des anciens intérêts sur les nouveaux.

Pour parvenir à l'accomplissement de ce système, ils décidèrent de constituer un ministère qui partageât les mêmes errements. Cette attitude seule suffit pour diviser à l'instant même celui qui était aux affaires. Le duc de Feltre, M. de Vaublanc, le chancelier, le ministre de la marine se rangèrent immédiatement du côté des novateurs : leur adhésion à Monsieur devint publique, et la signature du roi n'était plus pour eux qu'une formule. Le duc de Richelieu s'élevait énergiquement contre cette défection, et soutenait seul les collègues qui s'étaient mis sous son égide.

C'était de ce chaos, monsieur le comte, qu'il fallait tirer les lois et les actes indispensables pour gouverner et pour empêcher que la société elle-même, dans un pays agité par tant de contrastes et de passions, ne tombât en dissolution complète.

L'histoire de cette anarchie qui existait dans les différentes branches du pouvoir législatif et dans le gouvernement lui-même se trouve suffisamment tracée dans mes dépêches antérieures. Le ministre principal, convaincu de l'impossibilité où il était de la faire cesser d'une façon directe, renonça à vaincre et s'attacha simplement à ne pas succomber durant la session. Il se limita, en conséquence, à demander ce qui était strictement indispensable pour la marche de l'administration; il renonça à ce qu'il

ne pouvait pas obtenir, et dut se soumettre à des actes qu'aucune sagesse humaine n'aurait su empêcher.

On était dans ces dispositions lorsque le roi ajourna les Chambres; le parti qui, durant la session, avait dominé, sans cependant faire un usage complet de son triomphe, se proposa de mieux profiter de la victoire à la session prochaine. D'un autre côté, le public était dans une inquiétude qui augmentait chaque jour; il soupçonnait le roi de partager les exagérations des ultra-royalistes, même lorsque ses paroles paraissaient les désapprouver; il reprochait à Monsieur de les soutenir publiquement et d'empiéter sur l'autorité du monarque par une influence incompatible avec l'esprit et l'essence même d'un gouvernement représentatif; il perdait confiance dans le duc de Richelieu, ne mesurant pas les difficultés rencontrées par lui et ne prévoyant pas ses desseins; le commerce était dans une stagnation complète, effet des craintes sur l'avenir; les impôts difficiles à percevoir, le crédit nul, le Trésor épuisé au point d'être incertain la veille de la possibilité de faire face aux engagements du lendemain; tout enfin annonçait une crise prochaine, ou, si on parvenait à la retarder pendant quelque temps par la violence, un dégoût et un découragement général qui auraient ôté au corps politique la force de se maintenir, et mis l'administration dans l'impossibilité de marcher.

Le mal était trop grand pour pouvoir être arrêté ou modifié par des palliatifs : il fallait une mesure qui séparât le roi des intrigues de sa propre cour, une mesure qui portât en elle-même la condition de ce changement heureux et qui donnât au souverain d'autres coopérateurs dans

les Chambres pour l'aider à faire le bien qu'il se proposait. Ce projet, indiqué par Notre Auguste Maître, devint par la suite celui du roi, qui se décida enfin à prendre le seul parti qui fût propre à réconcilier la Restauration avec la nation et à mettre en pratique, d'une manière solide et sincère, les institutions qui peuvent uniquement les lier l'un à l'autre.

Les expédients employés pour obtenir l'ordonnance du 5 septembre, et les particularités qui accompagnèrent cette résolution furent signalés, dans le temps, à Votre Excellence, ainsi que l'effet moral qui en résulta. Le roi en appela de la turbulence de ceux qui prétendaient être les seuls intéressés à le conserver, à l'esprit de la nation; celle-ci répondit à l'abandon du monarque avec une reconnaissance et une confiance sans bornes. Ce n'est pas seulement dans la nature des élections qu'il convient de chercher la preuve de cette vérité : la composition des collèges électoraux d'alors, la faute d'avoir conservé les adjoints, et d'autres causes influèrent sur une partie de ces assemblées imparfaites; mais c'est principalement dans le rétablissement de la tranquillité, dans le retour du crédit, dans cette satisfaction universelle qu'il est plus facile d'apercevoir que d'exprimer, que l'on a pu reconnaître toute la sagesse de la mesure récemment adoptée. Le peuple vit réunir les Chambres avec la persuasion du bien qu'il devait en attendre; le ministère compta sans présomption sur le succès de ses projets, et le roi n'eut plus de peine à faire croire qu'il était résolu à les soutenir. Le récit des travaux des Chambres durant la session qui vient de finir a été soumis à Votre Excellence, dès que

les débats et les résolutions ont été connus. Elle aura eu occasion d'observer combien les mesures intérieures ont influé sur la politique étrangère vis-à-vis de la France.

La première grande vérité qui a commencé à s'établir dans les cabinets principaux de l'Europe a été que ce pays possédait des institutions réelles, et un souverain qui s'affermissait progressivement; cette base est devenue l'appui du projet de diminution de l'armée et de celui de l'emprunt, deux mesures combinées ensemble et terminées de la manière la plus heureuse.

Toutes ces circonstances réunies ont non seulement soustrait la France aux dangers qui la menaçaient l'année dernière, mais la mettent à portée de se présenter au commencement d'avril 1817 dans une situation suffisamment rassurante.

Considérant la question des finances à la fois comme preuve de l'existence du bon ordre intérieur et comme moyen de le rendre durable, Votre Excellence apprendra avec satisfaction et peut-être avec étonnement que le revenu net de cette année s'élèvera probablement à huit cents millions de francs;

Que les charges de 1818, grâce aux économies et autres opérations dont on s'occupe déjà, pourront être acquittées en ajoutant aux recettes un emprunt de cent cinquante millions environ;

Que la maison Hope et Baring, soutenue par le crédit de la France et de toute l'Europe, a non seulement contracté pour les cent millions restant de l'emprunt de l'année courante, mais qu'elle se propose de poursuivre

les opérations jusqu'à la liquidation définitive avec les étrangers;

Qu'en supposant, comme on doit le faire, l'accomplissement entier des engagements contractés, la dette de ce pays ne s'élèvera pas au delà de deux cents millions d'intérêts annuels;

Que l'opération de la Caisse d'amortissèment, telle qu'on l'a instituée, éteindra en huit ans le quart de cette dette, même sans y appliquer le prix des bois autrement que jusqu'à concurrence de cinquante mille hectares, ce qui ne forme qu'environ la huitième partie du domaine forestier de l'État.

Au milieu de ces apparences de tranquillité et de prospérité relatives, on demandera ce qui peut encore laisser des doutes sur l'affermissement de ce pays et, par suite, sur la stabilité de la paix générale. Il est de mon devoir d'annoncer à Votre Excellence qu'il en existe, sinon d'insurmontables, au moins de très sérieux.

Par l'exposé que je viens de lui faire et les informations presque non interrompues que je n'ai cessé de lui transmettre, elle aura reconnu que le motif de division le plus fécond et le plus actif se trouve dans la conduite, les doctrines et les vues énoncées de Monsieur, frère du roi. Ce prince, héritier présomptif de la couronne dans des circonstances où l'on calcule les heures et pour ainsi dire les minutes de son avènement au trône, se déclare sans cesse, et plus ouvertement que jamais, contre le système de gouvernement du roi. La portion des Français qui ont le plus souffert de la révolution, le plus grand nombre des courtisans et de leurs adhérents à Paris, *même les trans-*

fuges du parti révolutionnaire en ont fait leur chef ostensible. Des aides de camp sans talent, sans expérience et sans popularité, des intrigants encore plus subalternes, qu'on ne saurait nommer sans dégoût, se sont emparés de son esprit. Par un malheur qui lui est particulier, ce prince craint tout et paraît tout braver à la fois; il s'oppose aux mesures qu'il ne saurait empêcher en s'attirant un odieux qu'il aura de la peine à effacer, et parvient plus ou moins à en faire avorter d'autres. Chef de la garde nationale, il travaille à en arracher la surveillance aux ministres et amène ainsi des discussions et des tiraillements nuisibles; par surcroît de malheur, Madame, qui le domine par son caractère[1], le confirme dans ses erreurs, d'autant plus difficiles à effacer qu'elles sont devenues pour ainsi dire une seconde nature.

Cette opposition, venant de personnages aussi augustes et placés si près du trône, se communique aux salons de Paris, qui n'ont juste assez d'importance que pour se faire détester du peuple et elle se répand en diminutif, quoique avec la même activité, dans les petites réunions privilégiées des villes de province. Les entraves qu'elle cause à la marche du gouvernement ont des inconvénients, mais ce mal n'est pas le plus grave qu'elle produit.

Il existe en France un nombre considérable d'hommes de toutes les classes et de toutes les professions qui se réconcilient difficilement avec le retour de la dynastie légitime. Ce sont les créatures les plus attachées à Bonaparte et qui sont tombées avec lui, puis les anciens républicains

1. Madame la duchesse d'Angoulême.

idéologues, qui renouvellent les rêves du Contrat social en dissimulant l'ambition de pouvoir et de célébrité qui les tourmente, les militaires désignés sous le nom de *demi-soldes*, au nombre de plus de vingt mille officiers, avec des chefs naturels, pris parmi les généraux qui partagent leur sort, enfin cette portion du bas peuple d'autant plus prête à prendre part aux innovations et aux tumultes qu'elle a moins à risquer de leurs conséquences.

Il n'est pas étonnant qu'après les agitations et les événements dont la France a été le théâtre, il existe de tels éléments de discorde. Tout inquiétants qu'ils puissent être, le gouvernement n'aurait pas de peine à les neutraliser et même à les détruire, s'ils n'étaient que le fait d'une opposition de forme. Mais les menaces ouvertes du successeur au trône d'apporter de grands changements au système adopté par le roi, sa désapprobation constante et publique des mesures qui sont les plus agréables à la nation, ses déclarations répétées de déplacer presque tous les hommes qui sont aujourd'hui les dépositaires et les instruments de l'autorité publique et enfin la turbulente activité de ses partisans, fournissent à ceux qui visent à un changement de dynastie et qui n'hésitent pas à exposer la France et l'Europe aux conséquences ruineuses et sanglantes d'une pareille révolution, l'occasion d'intéresser et d'alarmer le public par des prétextes plus plausibles et plus aisés à justifier.

Les gens sages, de leur côté, qui avec la masse de la nation se sont réunis au roi, ne voient pas sans peine, et j'ajouterai sans frayeur, les désordres et les humiliations qui paraissent les attendre. Ils exigent du ministère qu'il

s'entoure non seulement de précautions, mais de sûretés et de garanties, afin de se trouver en mesure et de ne pas être surpris lorsque l'attaque dont on les menace aura lieu.

Les ministres, de leur côté, cherchent à conserver un juste équilibre ; cependant, comme ils sont heurtés sans relâche de la part des soi-disant royalistes exclusifs, et qu'ils se trouvent appuyés par les Français réconciliés au roi, il leur est impossible de ne pas céder en quelque manière aux instances de ces derniers, même dans les cas où une austère sagesse leur prescrirait de résister à des craintes qui, quoique fondées jusqu'à un certain point, peuvent être dans ce moment prématurées ou empreintes d'exagération.

Si j'ai eu le bonheur d'expliquer et de représenter l'état des choses, tel qu'il existe réellement, Votre Excellence pourra se faire une juste idée des causes qui inquiètent la France et qui peuvent la troubler à l'avenir. Elle reconnaîtra en même temps avec tous les hommes bien informés et de bonne foi que si Monsieur, frère du roi, au lieu de s'être transformé en épouvantail, voulait devenir un objet d'espérance et de consolation pour tous les gens raisonnables, ce pays serait plus tranquille, plus fort, plus riche et mieux gouverné qu'il ne l'a jamais été depuis qu'il existe.

Ayant jugé de mon devoir de présenter les inconvénients et les dangers de la position actuelle, je ne croirais pas l'avoir assez rempli, si je n'exposais également les moyens et les avantages dont le ministre, encouragé par l'expérience, peut continuer à faire usage pour triompher de ces obstacles.

Le roi, qu'aucune force humaine n'a pu porter à contenir par son autorité les désordres de son palais, se montre ferme et conséquent dans les mesures politiques et administratives; le public ne conserve à cet égard ni inquiétude, ni doute. Il appartient donc à son ministre d'agir avec suite et persévérance, et de profiter du temps et de l'occasion que la Providence lui offre encore pour fortifier les institutions, de telle sorte qu'il ne soit plus au pouvoir des hommes de les altérer sans courir à une perte certaine. Dans l'intervalle qui va nous conduire à la prochaine session des Chambres, il doit nommer au département de la guerre et de la marine, réorganiser le conseil d'État et en faire un instrument de puissance, frapper tous les opposants, et de la situation élevée où il sera placé, veiller aux élections futures pour arrêter la démagogie qui cherche à s'imposer à la constitution. Avec ces préparatifs, et un plan de réformes et d'économies sur les dépenses évidemment nécessaires, il se présentera de nouveau à la nation comme un appui digne d'elle, et lui inspirera assez de confiance pour ne pas s'inquiéter des fureurs ineptes des émigrés et pour étouffer dans le germe les noirs projets des révolutionnaires.

Quant à la politique étrangère à l'égard de la France, même dans la situation que je viens d'exposer, celle adoptée jusqu'à présent, et indiquée pour l'avenir par Notre Auguste Maître, me paraît la plus juste en principe et la plus sage dans son application.

Ses vues sur le terme à fixer au séjour de l'armée d'occupation en France coïncident parfaitement avec celles du roi, et je ne saurais mieux les exprimer que dans les paroles mêmes que ce monarque m'a tenues lors de la

dernière audience que j'ai eue de lui et où il a bien voulu causer longuement de tous ces objets.

« Mon frère, a dit le roi, met beaucoup d'entraves à mon gouvernement, mais j'espère vivre assez longtemps pour calmer et détruire par le succès les erreurs qui le dominent maintenant. Lorsqu'il sera sur le trône un quart d'heure, il agira comme moi, parce qu'il le devra, et ne pourra faire autrement.

» L'empereur Alexandre a sauvé la France deux fois. Il couronnera son ouvrage en faisant cesser l'occupation à la fin des trois années : un plus long séjour appauvrirait le royaume et humilierait la nation à un point intolérable.

» Deux années de souffrances de plus ne nous rendront pas meilleurs ; elles ne corrigeront pas les conseillers de mon frère, qui serait plus modéré s'il craignait davantage.

» La prolongation du séjour des étrangers au delà de trois ans devrait être demandée par moi. Or, ce serait me détrôner avec les miens que de me placer d'une manière aussi odieuse devant les Français. Je ne crains pas les conséquences de l'évacuation de mon royaume, mais quelles qu'elles puissent être, je demanderais le départ des étrangers ce soir, si les traités me permettaient de les réclamer demain. »

Cette explication ayant eu lieu à l'occasion de la communication des dépêches de Votre Excellence, en date des 11 et 24 février, le roi ajouta qu'il sentait vivement toutes les obligations qu'il devait à Sa Majesté l'empereur et il

me chargea d'être l'interprète de la manière dont il avait accueilli les nouvelles consolantes que je venais de lui donner et d'exprimer les sentiments de toute sa reconnaissance en son nom et au nom de sa famille, malgré la divergence actuelle de leurs opinions, et surtout au nom de son peuple.

Je supplie Votre Excellence de pardonner la longueur et l'imperfection de ce rapport. Sa pénétration et sa sagacité accoutumées découvriront ce que je n'aurai pu saisir ou bien exprimer, et si ce travail n'était pas de nature à éclaircir toutes les questions, il mériterait encore l'indulgence de Votre Excellence par les intentions et le zèle qui l'ont dicté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCVI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Saint-Pétersbourg, 10 mars 1817.

Monsieur le général,

La dépêche principale de la présente expédition est destinée à mettre Votre Excellence à même de suivre les directions que M. le duc de Richelieu jugera convenable de prendre, pour consolider l'œuvre de la législation actuelle.

Les mesures qui, l'année passée, ont ramené l'admi-

nistration à l'ordre strictement constitutionnel, pourraient peut-être servir, également à cette époque, la cause de la France et de l'Europe, en liant à ses succès la conduite future de l'héritier du trône.

Il dépendra de vous, monsieur le général, de considérer s'il peut convenir que M. de Richelieu seul, ou bien conjointement avec ceux de ses collègues qui méritent le plus sa confiance, discute avec vous ces intérêts majeurs.

L'empereur vous abandonne aussi le choix des formes et des moyens dont vous croirez devoir vous servir pour gagner, en faveur de ce grand résultat, la coopération la plus efficace du maréchal duc de Wellington.

Quelles que soient les assurances qui semblent résulter des communications faites par M. le marquis d'Osmond à M. le comte de Lieven sur le retour en France de M. le duc d'Orléans, l'empereur est d'opinion qu'on ne saurait suivre d'un regard trop vigilant et trop sévère toutes les allures de ce prince et des personnes qui sont en relations avec lui.

Sa Majesté Impériale approuve que vous lui témoigniez le respect et les égards qui sont dus à son rang. Votre perspicacité saisira sans doute les moindres nuances de l'accueil qu'il vous fera.

Et si une âme si peu faite pour être approfondie pouvait donner quelque indice des desseins qui l'occupent, il vous sera sans doute très facile de les découvrir et de nous en rendre compte.

Continuez, monsieur le général, à mériter la bienveillante approbation de l'empereur, et recevez l'assurance renou-

velée de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc [1].

CCVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 393]

Paris, 31 mars/12 avril 1817.

Monsieur le comte,

Il est venu à ma connaissance que le prince de Metternich, inquiet de l'état de la santé du roi il y a environ

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

3 avril 1817.

Mon cher comte,

Je vous envoie tout ce que le courrier m'a apporté pour vous. La réduction de l'armée a rempli en grande partie l'objet de la dépêche principale; sur le reste, elle me dirige dans les questions qui concernent les faiseurs de projets. L'excellent esprit, les principes généreux qu'elle contient, ont fait la meilleure sensation possible. Quant au duc d'Orléans, il faudra ne lui donner, ni des prétextes ni des amis, ce qui dépend entièrement de la manière dont on gouverne et dont on gouvernera la France.

Vous recevrez probablement la permission de faire votre tournée projetée en France; je vous attends ainsi que la comtesse avec tout l'intérêt que je vous dois. Vous trouverez ici un nombre considérable de nos compatriotes, parmi lesquels, pour ainsi dire, le premier volume de l'*Histoire de l'Empire*, le comte Woronzow père [1], Rostopchin [2], Panin [3], etc.

1. Woronzoff père, né en 1744, ambassadeur à Londres pendant vingt ans, mort en 1832.

2. Rostopchin, comte Fédor, né à Livna, en 1765, gouverneur de Moscou en 1812, mort en 1826.

3. Panin, comte, neveu du premier ministre, fut ministre de Russie à Berlin, et plus tard vice-chancelier,

deux mois, s'est expliqué confidentiellement avec le comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, sur les dangers de voir Monsieur, appelé à occuper le trône de France, adopter un système de gouvernement opposé à celui de son prédécesseur et exposer ainsi la tranquillité de ce royaume et de l'Europe.

Le ministère autrichien, dans le moment même où il assurait de la droiture de ses intentions concernant le désir de voir la succession se réaliser et se maintenir selon l'ordre de la légitimité, croyait néanmoins qu'il importait à tous les cabinets et qu'il était du devoir de tous les souverains de s'expliquer d'avance avec Monsieur pour lui faire sentir que son opposition ouverte au gouvernement du roi était non seulement contraire à la soumission dont le successeur à la couronne doit donner le premier et le plus grand exemple, mais encore aux règles de la saine politique et de la prudence.

Que malgré l'éloignement des souverains alliés à se mêler des affaires intérieures de la France, il leur était impossible, eu égard à l'influence que celles-ci pouvaient exercer sur la tranquillité de leurs propres États, de ne pas représenter à Monsieur par une intervention amicale tous les dangers auxquels il expose son pays, sa famille et l'Europe entière.

Le prince de Metternich ayant annoncé l'intention de se concerter à ce sujet avec les autres alliés, j'ai jugé devoir prévenir Votre Excellence en lui soumettant en même temps mon opinion sur la nature de cette démarche.

Si la cour de Vienne prend l'initiative, il serait prudent de la suivre, de l'encourager, en lui laissant égale-

ment tout le soin d'y décider celle de Londres; cette précaution me paraît nécessaire, afin de ne pas fournir à l'ambassadeur d'Angleterre qui intrigue souvent à part de son gouvernement, l'occasion de rejeter sur notre cabinet tout ce que cette mesure peut avoir d'odieux auprès de Monsieur.

Dans le cas où les alliés s'entendraient au point de faire la déclaration proposée, c'est le duc de Wellington qui devrait en être l'organe; ce choix répondrait à l'observation que je viens de faire et serait également le plus approprié à produire quelque effet, si toutefois on peut en espérer aucun.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCVIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 5/17 avril 1817.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Pozzo, combien nous avons été inquiets pour vous à la suite de l'épouvantable accident qui vous est arrivé. Tous les avis qui nous sont successivement parvenus ont été insuffisants pour nous rassurer. Ce n'est que depuis l'arrivée de votre dernier courrier que je commence à l'être un peu. J'attends avec anxiété celui que vous nous annoncez, espérant qu'il nous apprendra votre entier rétablissement.

L'ingratitude des *ultras* ne m'étonne pas; ce sont des égoïstes d'une très mauvaise espèce, et leur comte d'Artois devient un personnage bien dangereux par son entêtement. Que Dieu conserve le roi pendant dix ans encore! sans quoi, tout sera bouleversé de nouveau dans ce malheureux pays. Nous vous envoyons quelques échantillons de la fermentation qui règne.

Si les explications que vous êtes chargé d'avoir avec Monsieur ne produisent pas d'effet, il perd tout droit à l'appui des puissances étrangères. Ce que vous nous dites du grand-duc Nicolas est bien satisfaisant. D'après ce qu'il a écrit ici sur l'Angleterre, il s'y est plu autant qu'il y a plu. Nous l'attendons pour le mois de mai. Sa noce sera célébrée au mois de juin. Elle viendra faire diversion à notre monotonie dont moi je suis au reste fort enchanté, car rien ne me convient davantage. C'est vraiment par miracle que je suis allé hier assister au début d'Antonini qui a réellement un très beau talent.

Vous devriez bien, pour les noces, ne pas nous refuser Bigottini [1].

Ce courrier vous arrivera probablement à la fin de la session des Chambres et quand vous commencerez à goûter un peu de repos. Vous devez en avoir besoin, car rien de plus fatigant que la vie agitée que vous avez menée. Le pauvre Richelieu doit être sur les dents. Dites-lui, je vous prie, avec mille amitiés de ma part, que nous continuons à nous occuper de l'affaire d'Odessa.

1. Bigottini, Emilie, danseuse française, née en 1785, morte en 1858; elle avait quitté la scène en 1823.

Adieu, soignez votre tête, car nous n'en avons pas beaucoup comme la vôtre [1].

CCIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 412]

Paris, 20 avril 1817.

Monsieur le comte,

L'assesseur du collège Poggenpohl, expédié le 31 mars /12 avril, avait à peine quitté Paris lorsque je reçus les dépêches de Votre Excellence en date du 10 du mois dernier. En examinant leur contenu, j'ai trouvé qu'elles se rapportaient à deux objets, savoir : le désir de connaître l'état intérieur de la France, et le projet de s'expliquer avec Monsieur, frère du roi, pour le décider à renoncer au système d'opposition constante qu'il manifeste contre la marche et les principes du gouvernement actuel.

1. *Pozzo di Borgo au comte Gouriew.*

Paris, 31 mars/12 avril 1817.

Je me flatte qu'on aura été content à Pétersbourg des arrangements que nous avons faits pour l'acquittement de nos dettes ; ils ont été approuvés partout, et nous faisons en sorte d'aller même au delà des dernières conventions que nous avons conclues, tant nous tenons à les acquitter le plus promptement et le plus exactement possible.

Nous attendons les ordres de l'empereur pour la diminution du cinquième du contingent russe, dont le départ aurait dû avoir lieu le 1er avril ; les autres sont déjà en marche ; j'imagine que nous les recevrons incessamment. Il nous eût été bien plus agréable que la diminution portât sur les autres contingents et non sur les Russes, qui ont su se faire aimer en France comme des compatriotes.

Si je ne présume pas trop de mon rapport n° 392, j'espère avoir suffisamment satisfait au premier point. Quant au second, quoique je l'aie indiqué dans une dépêche de la même expédition, il est de mon devoir néanmoins de rendre compte à Votre Excellence des démarches que j'ai faites et de la direction que j'ai pu donner à cette affaire jusqu'à ce moment, en vertu de ses dernières instructions.

J'ai d'abord communiqué au duc de Richelieu l'original de la dépêche qui m'a été adressée. Ce ministre est tombé parfaitement d'accord avec moi sur la justice et la profondeur des principes et des pensées qui y sont exprimées.

Les inconvénients qui résultent des erreurs politiques professées et soutenues par l'héritier présomptif de la couronne, forment depuis le moment de la restauration le sujet des alarmes des personnes les plus intéressées à la paix de l'Europe et à la tranquillité de la France. Témoins comme nous le sommes tous deux de l'emploi inutile qu'on a fait auprès de ce prince des moyens que le zèle et la raison ont pu suggérer jusqu'ici, nous avons convenu que le temps seul, les mesures du gouvernement et l'opinion des puissances manifestée à propos, pouvaient faire espérer un changement que le bien général rend éminemment nécessaire. Le moyen le plus propre à faciliter ce dernier expédient nous a paru cependant d'une grande délicatesse.

Si l'on rend publique l'intervention étrangère qui, pour produire son effet, aura besoin de prendre le ton de la menace, on donnera à la conversion de Monsieur, même si elle avait lieu, le caractère de la peur et par conséquent de la fausseté. Les inconvénients seraient également graves, s'il

arrivait à résister. Dans les deux cas, l'impopularité ou le mépris le mèneraient à la ruine.

Ces observations, quoique extrêmes, ne sont pas dénuées de fondement. Mais comme il existe dans la pratique et dans le maniement d'affaires aussi compliquées des modifications qui tempèrent la sévérité des théories et des prédictions, le duc de Richelieu et moi avons décidé qu'il convenait de donner au plan tracé par Votre Excellence toute la suite que la prudence pouvait permettre pour le moment.

Après un examen bien réfléchi de la dépêche que je venais de recevoir, nous l'avons trouvée si mesurée et dans des principes si conformes au bien de la politique générale, qu'il nous a paru sans inconvénient et même très utile de la communiquer au duc de Wellington. Sa coopération étant nécessaire dans tous les cas, un pareil témoignage de confiance ne pouvait que l'encourager à nous traiter avec réciprocité et à établir entre nous les rapports qui seuls peuvent conduire à un résultat satisfaisant.

Cette démarche devenait d'autant plus convenable que le duc s'était proposé de partir pour Londres, à l'occasion de la fête du prince-régent; étant moi-même convaincu qu'il est initié dans les secrets les plus intimes de son cabinet, et consulté non seulement comme un personnage marquant, mais comme chef désigné du ministère à la fin de l'occupation militaire de la France, j'ai pensé que les impressions que je serais à même de lui donner dans cette circonstance pourraient produire quelque bon effet sur la manière dont il présenterait à son gouvernement l'aperçu des affaires en général, et celle qui nous occupe en particulier.

Le duc s'est montré très flatté de cette ouverture et m'a paru y répondre avec une extrême sincérité.

Quant au fond de la question, il m'a dit qu'il partageait entièrement les principes contenus dans la dépêche que je venais de lui communiquer; qu'il déplorait les erreurs de Monsieur et les extravagances des courtisans et qu'il désapprouvait ouvertement leur conduite; que, comme je ne l'ignorais nullement, il s'était adressé à ce prince à plusieurs reprises, mais sans aucun fruit et, ce qui le décourageait le plus, sans pouvoir l'attirer à traiter la question franchement et de bonne foi; que dans la position où il se trouvait pour le moment, il n'osait prendre sur lui de donner une opinion, mais qu'il consulterait son gouvernement pendant son séjour à Londres et qu'à son retour à Cambrai, c'est-à-dire dans quinze jours au plus, il m'écrira confidentiellement et s'expliquera de manière à me mettre en situation d'informer Sa Majesté Impériale des vues de son cabinet sur la conduite de cette affaire importante; qu'en attendant il désirait me voir suspendre toute démarche ultérieure afin de ne rien entreprendre qui ne fût déjà concerté d'avance et d'un commun accord.

Le projet qu'il avait de partir pour Londres, et la juste valeur qu'il attachait à la communication que je venais de faire, l'ont porté dans ces derniers jours à me parler des affaires politiques plus souvent qu'à l'ordinaire. Ses opinions sont en général très saines, et il me paraît disposé par raison à contribuer sincèrement au maintien de l'ordre en France.

Le succès qui a couronné le projet de réduction de l'armée, ainsi que l'emprunt et les bons effets produits

par des mesures sur lesquelles il avait longtemps hésité, ont fait une impression heureuse sur son esprit. A ces considérations je crois pouvoir ajouter celles qui dérivent de la position de son propre pays, qui bien que possédant toutes les ressources pour sortir des difficultés où il est placé, ne peut cependant les mettre à profit qu'en assurant pour longtemps la tranquillité de l'Europe.

Dans la conversation que j'eus avec lui hier, en prenant congé, il me parla, de son propre mouvement, du projet de la réunion des souverains pour l'année prochaine, en ajoutant que si elle avait lieu, l'évacuation définitive de la France ne pourrait manquer d'en être le résultat nécessaire. « Si le roi vit à cette époque, nous serons obligés, m'a-t-il dit, de terminer l'occupation; elle ne pourrait plus continuer qu'à sa demande, ce qu'il ne doit jamais faire. »

En finissant cette phrase, il a cependant déclaré que ce n'était pas une opinion arrêtée de sa part, mais une simple conjecture, et qu'il se déciderait selon les circonstances et l'intérêt commun lorsque le temps sera venu de se prononcer.

Dans cette situation, il m'a paru qu'il convenait d'attendre les renseignements qu'il m'a promis à son retour, et de différer encore de quelque temps de soumettre une opinion plus positive sur le vote que notre cour se propose d'émettre pour porter les autres alliés à se prononcer envers Monsieur. Si cependant la cour de Vienne avait déjà pris l'initiative auprès de la nôtre, conformément aux renseignements qui me sont parvenus et dont j'ai rendu compte dans mon n° 393, alors il me paraîtrait prudent

de se réunir à elle sans attendre d'autres éclaircissements, et de communiquer aux cabinets de Londres et de Berlin ce qui aurait été projeté d'un commun accord.

En soumettant cette observation je ne saurais m'abstenir de répéter combien il sera nécessaire de rendre le duc de Wellington l'organe immédiat des puissances vis-à-vis de Monsieur. La conférence ne saurait le faire ni avec la même unité réelle ni avec la même discrétion. Ce procédé ménage non seulement des moyens de succès, mais devient aussi une juste précaution contre les intrigues d'un parti considérable en Angleterre, qui s'attache évidemment à se mettre dans les bonnes grâces du successeur au trône, et à faire regarder la protection donnée aux doctrines constitutionnelles en France moins comme un acte de sagesse nécessaire que comme une manière de penser particulière à la Russie.

En attendant le développement de cette affaire, j'en ai profité pour encourager le duc de Richelieu à fortifier son ministère et à trouver dans des mesures de politique intérieure les moyens de rendre l'intervention étrangère moins nécessaire.

En effet le roi vient de signer une ordonnance par laquelle il donne à son conseil d'État une meilleure organisation et y appelle plusieurs personnes d'une popularité et de talents reconnus. J'espère également que le ministère de la marine sera bientôt occupé par M. Molé, un de ceux qui m'ont paru le plus propres à porter dans le conseil les maximes d'un homme d'État. Il sera très difficile de faire un choix sans inconvénient pour le département de la guerre. Le roi est prévenu favo-

rablement pour le duc de Feltre, dont les intentions à vérité sont pures, mais les moyens inférieurs à la difficul de la situation. Cependant il ne sera pas impossible ou l'entourer de meilleurs coopérateurs que ceux dont il sert actuellement, ou même, s'il résistait, de le faire re placer définitivement[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 423] Paris, 13/25 avril 1817.

Monsieur le comte,

Lorsque tout se préparait ici pour rendre la marche l'administration uniforme et régulière et lorsque l'État

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 15 avril 1817.

Je réponds à votre courrier par un autre qui vous apportera des quets arrivés de Saint-Pétersbourg. Nous venons de recevoir les ord pour notre contingent de réduction; ils ont imaginé de faire embarq l'infanterie à Cherbourg sur une escadre russe qui doit elle-mê mettre à la voile de Cronstadt le 1er juin; nous les prions de fi Dunkerque et nous attendrons. En général cette opération aurait pu faire plus simplement de notre part.

Les confessions de lord Kinnaird sont intéressantes. On se dou du fait dont vous parlez, nous verrons ce qui en est. Le duc d'O léans est prêt à recueillir les miettes, il attend qu'elles tombent de table de Monsieur; celui-ci, de son côté, lui prépare de la pâture, n heureusement à force d'imprudence.

Le duc de Wellington va vous arriver à Londres, il partira d trois jours; il m'a dit qu'il reviendra tout de suite après la fête prince-régent. Tout est assez au courant ici, la conférence fort d' cord et lord Wellington parfait.

prenait journellement de nouvelles forces, le public autant que le ministère ont été surpris par l'arrivée de M. le comte de Blacas[1]. Cet ancien favori a quitté son poste à Rome sans ordre et sans en avoir même prévenu le duc de Richelieu. Descendu dans une auberge, il se rendit le 11/23 à neuf heures du matin chez ce ministre; il lui exposa que les dernières communications avec le Saint-Siège ayant pris une forme d'ultimatum, il avait résolu d'en être lui-même le porteur, et de venir demander les ordres du roi en personne.

Je crains que M. de Richelieu ne lui ait pas assez témoigné son étonnement dans l'embarras que cette visite

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

14/26 avril 1817.

Je profite d'une occasion qui m'est offerte par M. de Richelieu pour prévenir Votre Excellence que je lui ai déjà rendu compte de l'apparition de M. le comte de Blacas dans cette capitale.

Par une lettre subséquente j'ai mandé également la probabilité de son retour à Rome; je puis maintenant ajouter que tout est arrangé pour que son départ ait lieu dans trois jours.

L'expédition du courrier français a pour motif la proposition de faire charger du blé sur les bâtiments destinés au transport des troupes, pour être vendu en France à leur arrivée.

A un hiver doux et pluvieux jusqu'à l'excès, a succédé un printemps sec et froid qui menace des plus grandes calamités. La végétation est arrêtée ou détruite et la crainte de l'avenir s'est jointe à la pénurie du présent. Les subsistances, que l'on espérait avec raison voir diminuer à l'approche de la récolte, augmentent de prix d'une manière effrayante depuis que l'existence même d'une moisson est mise en problème.

Le gouvernement emploie tous les moyens possibles pour diminuer ce fléau; celui de l'importation, quoique le plus coûteux, n'est pas négligé et c'est dans cette intention qu'il a recours à la mesure proposée. S'il nous est possible de l'adopter, ce serait une preuve de plus du désir constant chez notre maître de diminuer les maux de la France.

inattendue m'a paru lui avoir causé. Quoi qu'il en soit, mena M. de Blacas immédiatement chez le roi qui le r çut avec amitié et même avec tendresse.

M. de Blacas, une fois aux Tuileries, n'a eu garde d'e sortir. Il s'est établi dans son ancien appartement (ministre de la maison du roi, et a repris à peu près s anciennes habitudes au château.

M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême, q pendant la première restauration avaient fait profession l'abhorrer, l'ont traité avec une distinction marquée. La jo parmi les courtisans, les intrigants, et les ennemis (ministère actuel, est extrême.

M. de Richelieu, revenu de sa surprise, s'est ensu formé une juste idée de l'objet réel, de l'importance et l'inconvenance de cette apparition. Sa première démarc a été de demander au roi si vraiment il avait connaissar du projet de M. de Blacas[1]. Sa Majesté lui a répondu s

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 12/24 avril 1819.

Mon cher comte,

Je comptais vous envoyer votre courrier sans nouvelle lors je me vois forcé de vous en dire une des plus importantes. M. de l cas a quitté son poste sans ordre du premier ministre; il est venu nicher aux Tuileries sous prétexte de confirmer un ultimatum d la négociation dont il est chargé à la cour de Rome. Cette apparitio réveillé toutes les craintes et les espérances des partis. C'est ce pouvait arriver de plus irritant et de plus fâcheux dans ce mom Le roi l'a reçu en ami; les ministres se proposent de le faire pa dans huit jours. J'espère qu'ils réussiront, quoiqu'il soit impossible calculer juste au milieu de tant de légèreté et de mobilité.

Le duc d'Orléans a vraiment fait la faute ou la méchanceté de se crire en faveur des exilés[1]; il promet de se bien conduire, il tien

1. Réfugiés dans les Pays-Bas.

sa conscience et son honneur que non. Après cette explication, le duc dit qu'il était indispensable de le renvoyer à Rome, et que de toutes les manières sa présence à la cour devenait incompatible avec l'existence du ministère et avec la paix publique. Le roi a paru convenir de ces vérités et n'a montré aucune répugnance contre cette résolution.

Le conseil s'occupe maintenant d'arrêter les réponses à donner à la cour de Rome ; elles seront en partie négatives parce que le pape vise à bouleverser les anciennes libertés de l'Église gallicane, confirmées par des lois organiques qui ont succédé au concordat fait avec Napoléon. Il est possible que dans ce cas M. de Blacas déclare que son retour à Rome serait sans but, puisque la négociation devait être regardée comme rompue, et je crois que c'est le point auquel il désire amener la question. Elle se réduira alors à l'alternative ou d'éloigner le favori ou de renvoyer le ministère.

parole tant que les autres ne se conduiront pas assez mal pour indisposer le public et lui donner beau jeu.

Avant le départ du duc de Wellington nous avions parlé de cette particularité sans néanmoins la savoir pour certaine. Vous pouvez l'en assurer ainsi que lord Castlereagh si l'occasion se présente.

Je vous envoie deux numéros de deux différents journaux : dans l'un dit *Général* vous trouverez un éloge indiscret qui me concerne ; je m'en suis plaint et l'ai fait supprimer dans tous les autres afin de ne pas exciter de jalousies inutiles ; dans l'autre le ministre de la police a fait insérer un panégyrique de tous mes collègues. Je ne me suis mêlé d'aucun des deux et serai très heureux de voir tout le monde content ; il m'a paru convenable de vous informer de ces minuties, afin de les expliquer en présence des commentaires possibles de sir Charles Stuart ; son caractère renforcé par sa haine contre la Russie qui perce de mille manières, m'en fait supposer de sa part.

Adieu, mon cher comte, veuillez bien croire à tous mes sentiments.

Il sera aisé à Votre Excellence de juger quelle doit être l'inquiétude de la capitale avec une telle perspective ; les partis sont en présence et si le ministère succombe par une cause aussi faible et aussi odieuse, les conséquences en seront incalculables ; les princes s'empareront alors du roi, ils rappelleront M. de Talleyrand à leur secours, et l'on verra la coalition la plus monstrueuse nous faire craindre une révolution nouvelle dans les affaires.

De l'autre côté, si M. de Blacas retourne à son poste ou s'il quitte la cour, l'administration actuelle en deviendra plus forte par la résistance heureuse qu'elle aura faite contre la plus grande intrigue qu'on pouvait lui opposer, et par la résolution qu'elle aurait dû prendre depuis longtemps de se compléter, de se renforcer, et surtout de nommer à la place de ministre de la maison du roi un homme qui partage ses principes.

Au moment où j'écris, mon opinion est qu'il existe de fortes probabilités de succès dans ce dernier sens ; cependant en réfléchissant sur la faiblesse, les erreurs, et le mélange de toute sorte d'inconvénients qui agitent cette cour, il m'est impossible de rien prédire avec cette assurance que l'on trouve dans les calculs établis sur la sagesse du gouvernement ou l'intérêt de l'État.

Dans la position où M. de Richelieu est placé, toute composition avec le favori mènerait à la déconsidération et à la ruine; il est donc plus prudent de le combattre lorsqu'il est couvert de torts et blâmé par le public [1].

1. Le corps diplomatique ne cachait pas son anxiété. Le général Pozzo, celui des ministres étrangers qui prenait le plus d'intérêt au maintien du ministère, se montrait fort ému. MM. de Vincent et de

Mes collègues d'Autriche et de Prusse partagent entièrement l'opinion que je viens de soumettre à Votre Excellence; quant à l'ambassadeur d'Angleterre, je le crois toujours porté à profiter d'une circonstance qui peut troubler ce pays. Sa haine contre la France et la Russie est si grande qu'elle peut prendre toutes les formes et tenir le langage même du parti opposé à l'affermissement de l'ordre établi. Je suis très fâché de l'absence du duc de Wellington ; il est lié intimement avec son ministère et comme il sait que les agitations ou même les difficultés de la France retentiront en Angleterre, il travaille de bonne foi à les prévenir.

Aucune circonstance plus fâcheuse ou plus humiliante pour la Restauration ne pouvait amener de plus grands dangers que celle dont je viens de rendre compte. Je prie Votre Excellence de porter aux pieds du trône l'assurance que je me conduirai avec la même fermeté et que je soutiendrai les mêmes principes qui m'ont été inculqués jusqu'à présent, et qui avaient tiré ce pays en grande partie de l'abîme où même les plus confiants le supposaient précipité.

Quant au succès, ne pouvant pas l'espérer absolument de la raison, il faudra après avoir tout employé pour l'obtenir, se recommander à la Providence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Goltz, bien qu'un peu plus calmes, disaient que la présence de M. de Blacas sans utilité possible ne pouvait faire que plus ou moins de mal. Le seul ambassadeur d'Angleterre sir Charles Stuart, poussé par un de ces caprices malveillants qui trop souvent faisaient le fond de sa politique à l'égard de la France, ou simplement par le besoin de contrarier l'envoyé de Russie, affecta d'aller voir M. de Blacas le lendemain de son arrivée. (Vieil Castel, *Histoire de la Restauration*, t. IV. p. 88.)

CCXI

Pozzo di Borgo à Richelieu.

(Lettre particulière.)

Paris, le 2 mai 1817.

Le sujet de notre conversation d'hier embrasse en grande partie le sort de la France et de l'Europe. Quelle que soit l'anxiété que causent des affaires aussi graves, les difficultés réelles qu'elles présentent et même les dégoûts qu'elles préparent, ce serait une grande faute que de ne pas les entreprendre avec vigueur lorsque votre bonne ou votre mauvaise fortune, mon cher duc, vous ont placé dans une passe qui ne permet ni hésitation, ni retraite.

Nous connaissons trop bien tous les deux l'état réel de ce pays pour avoir à nous cacher aucun des dangers qui le menacent. Ils consistent principalement, ainsi que nous le déplorons depuis longtemps, dans l'opposition constante de l'héritier présomptif du trône, et plus ou moins dans celle de toute sa famille, contre le système de gouvernement que le roi, la très grande majorité des Français et l'Europe entière regardent comme le seul propre à concilier la dynastie légitime avec la nation.

Les conséquences de cette manière de voir et d'agir sont aussi opposées que les principes dont elles dérivent. D'un côté (celui du roi) on est convaincu qu'il en résultera la tranquillité intérieure, le terme rapproché de l'occupation étrangère, le moyen de remplir les engagements con-

tractés, la liberté, le bonheur de la France et la paix de l'Europe ; de l'autre (celui de Monsieur) on s'attend à voir renaître les dissensions, la guerre civile, l'intervention des puissances dans un moment de confusion, la perte du pays et par suite celle de la dynastie elle-même. Les deux partis, il est vrai, se font réciproquement des reproches égaux. Mais, comme nous agissons d'après ce que nous croyons être juste et convenable, nous sommes en droit de mettre tout à fait de côté l'opinion des autres en ce qui concerne notre conviction : leur divergence est pour nous un obstacle à vaincre, et non une objection à examiner ou à résoudre.

C'est dans cet esprit, mon cher duc, que vous avez dissous l'ancienne Chambre des députés, et que vous avez agi durant la dernière session, de concert avec la majorité dans celle qui lui a succédé.

Les avantages de votre système ont éclaté aux yeux de tout le monde. Ce sont l'obstination aveugle, la mauvaise foi et l'intrigue de ceux qui ont été humiliés par vos succès qui, seuls, ont osé les déprécier.

Vous étiez dans cette situation et à la veille de la rendre meilleure lorsque M. de Blacas a paru. Cet homme n'est pas un simple fonctionnaire qui se présente à la suite d'un bon ou d'un mauvais raisonnement pour obtenir des moyens de servir le roi dans une affaire spéciale qui lui est confiée. C'est l'ancien, le vrai favori, le ministre influent dans les mains duquel a péri la première restauration, celui qui a été éloigné de la présence du monarque à la demande de tous les souverains de l'Europe. Ambassadeur à Rome, il s'est regardé comme un exilé, et n'a cessé

de vous demander à vous-même la grâce de vivre dans un village de Provence, plutôt que de représenter son maître très chrétien auprès du Saint-Siège. C'est ainsi qu'il convient de considérer M. de Blacas et son arrivée à Paris, c'est-à-dire comme une tentative provoquée par d'autres ou méditée par lui, afin d'essayer son crédit sur l'esprit du roi et de préparer son retour définitif. La preuve de son influence résulte de sa résolution de venir ici, sans prévenir et sans ordre, de son établissement aux Tuileries, des desseins avoués des princes et des courtisans, de son ton de ministre, de ses habitudes de favori, de ses colloques exclusifs avec l'ambassadeur d'Angleterre, enfin de la juste anxiété et des alarmes qu'il a excitées dans le public en général et chez nous tous en particulier.

Les délais qu'il a voulu mettre à son départ sont encore une nouvelle démonstration de ces vérités ; par ce retard il a démenti l'annonce publiée dans les journaux par les ministres et s'est réservé de paraître dans tout son lustre devant la cour et le public à l'occasion d'une grande cérémonie. Il est possible qu'il veuille répéter la même représentation mardi pour faire acte de présence devant le corps diplomatique.

Après ces tentatives, M. de Blacas partira avec la résolution, soyez-en persuadé, mon cher duc, de revenir à votre gré ou malgré vous, et de mettre à exécution le plan d'un changement de ministère. Vous savez l'impression défavorable que son apparition a faite sur la capitale et sur les ministres étrangers qui y résident, excepté sur celui d'Angleterre qui, sans tenir à aucun parti par système, est toujours prêt par caractère à s'associer à celui qui peut

exciter la discorde et augmenter les malheurs de votre patrie, et il vous est aisé d'interpréter également jusqu'à quel point les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin doivent en être surprises et même irritées. Dans toutes les affaires de ce monde la résistance victorieuse à une attaque est une force acquise : nous devons donc espérer que M. de Blacas, en ébauchant son plan, aura fait la faute de vous donner l'occasion de le détruire.

Après tout ce qui vient d'arriver, il me paraît que vous ne pouvez pas demeurer stationnaire, sans que votre crédit politique ne baisse dans l'opinion de vos amis et de vos ennemis. Il vous faut des coups de vigueur, et le premier devrait être de changer le ministre de la maison du roi. Cette mesure aurait été utile dans tous les temps, afin d'associer au gouvernement l'influence d'un département aussi important, et d'employer la liste civile avec plus de discernement et de profit pour la couronne qu'elle ne l'est maintenant. Aujourd'hui cette preuve de votre crédit devient indispensable sous peine de voir se réaliser toutes les conséquences que nous craignons.

Vous avez souvent réfléchi sur la nécessité de donner un autre chef au département de la marine, et je crois votre conviction trop formée à cet égard pour en faire un objet d'observation particulière. Dans le cours de notre conversation d'hier, lorsque nous déplorions les exemples d'insubordination qui se multiplient en France de la part des militaires soi-disant royalistes exclusifs, vous avez justement dit que cet esprit turbulent n'est que le reflet de celui qui se montre aux Tuileries.

Convaincu, ainsi que vous, qu'il est impossible pour le

moment de neutraliser la cause, il me paraît néanmoins évident qu'il ne reste d'autre remède pour en contenir les effets qu'une parfaite unité et une grande surveillance de la part du ministère.

Je ne suis pas personnellement disposé à faire tort au duc de Feltre, mais mon opinion est que le premier à être amolli dans l'exercice de son devoir par l'influence de Monsieur, c'est lui-même. Je partage l'idée que tout le monde a de sa médiocrité. Cependant, il ne doit pas être difficile de contenir en temps de paix une poignée de monde que l'on paye et que l'on gouverne par des lois militaires. S'il déployait le zèle et la franchise que les devoirs de sa place lui imposent, on n'entendrait plus parler des batailles que les officiers insubordonnés de quelques légions livrent au public dans les théâtres et dans les cabarets, et les Bourbons auraient certainement quelques ennemis de moins.

Je partage votre opinion sur la précaution qu'il faut apporter dans les changements. Mais il existe une règle qui paraît devoir les justifier lorsqu'ils deviennent nécessaires : je veux dire celle de ne pas s'arrêter devant la situation des personnes. Après un petit nombre d'exemples, les cas deviendront plus rares. Vous conserverez ceux que vous voudrez réunir à votre système parce qu'ils deviendront meilleurs, et la tranquillité s'établira avec la sincérité de vos coopérateurs et la subordination de vos agents. Sans cette discipline journalière vis-à-vis des particuliers isolés, qui la méritent, vous risquez d'être entraîné par le nombre croissant des désordres, et peut-être par la violence des Chambres, à des déplacements en masse, ce

qui est un malheur dans tous les pays, et en serait un incalculable dans l'état actuel de la France.

Je ne veux pas terminer ce sujet sans dire un mot au sujet de l'impartialité qu'il convient d'apporter dans les choix. Considérée en elle-même, cette impartialité est une règle indispensable; mais lorsqu'il s'agit du parti d'opposition au château, ce serait, à mon avis, une faiblesse. Loin de moi le désir qu'on agisse par irritation; mais ceux qui mettent M. de Talleyrand à la tête de leur ministère, n'ont pas le droit de réclamer que l'on s'abstienne de quelque chose que ce soit, par la seule crainte de leur déplaire.

En prenant l'attitude que votre popularité, la considération attachée à votre personne et le bien de votre pays commandent, vous pouvez encore, mon cher duc, et vous seul, guider la barque au milieu des écueils qui l'environnent. Sinon, j'avoue que je ne vois pas d'autre chemin menant au port.

Dans la situation où je me trouve et que vous connaissez aussi bien que moi, je mérite peut-être quelque indulgence en vous adressant mes idées et mes craintes. Le monde sait jusqu'à quel point l'empereur a été l'instrument de la destruction politique de Bonaparte et de la restauration des Bourbons; tous les jours offrent au roi une nouvelle preuve de sa magnanimité et de son intérêt envers la dynastie et envers la France; et il serait intolérable, au milieu de tous ces actes d'amitié, de voir se former autour du trône qu'il a tant contribué à élever par le sang de ses propres sujets, par les fatigues et les dangers auxquels il s'est exposé lui-même, le système d'inimitié et d'ingratitude

que le parti opposé prépare contre lui et contre la gloire et la prospérité de la France. Vous seul, mon cher duc, pouvez épargner des malheurs qu'on ne peut envisager sans douleur.

Quant à moi, je dois vous demander encore une fois pardon de cette longue lettre, et vous prier de l'attribuer au sentiment de mon devoir envers le maître que j'ai le bonheur de servir et que vous aimez autant que moi, à mon attachement et à mon respect personnels pour vous, et un peu à la conviction que j'ai d'avoir rendu quelques services à des princes qui s'efforcent aujourd'hui de les méconnaître, parce que, ne considérant que leurs intérêts, je ne veux pas flatter leurs préjugés et leurs folies.

Croyez, etc.

CCXII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, le 25 avril/7 mai 1817.

Nous avons pris au mot le prince de Metternich. La réunion prévue par le traité du 8/20 novembre aura lieu au mois de septembre de l'année prochaine. Qu'en dites-vous, mon cher maître? Il est entendu que pour le bien de la chose, cette entrevue quant aux souverains n'outrepassera point le *nombre ternaire*. Pour le roi de France, il n'y aura pas grand'peine à le persuader de rester chez lui. M. de Richelieu fera merveille. Quant au roi d'Espagne,

il faut l'engager à se faire représenter par un ambassadeur qui ne ressemble pas à Labrador. Et tout s'arrangera au mieux du monde. Cette intervention des deux cours des Bourbons me tient à cœur. Sans elle la réunion aurait un *caractère directorial* qui serait odieux, immoral et contraire à la saine politique de la Russie. Je prêche à un converti, cela réussira. Toutes nos directions n'aboutissent qu'à ce résultat. Vous voyez que la conférence de Paris et celle de Londres semblent comme les thèmes destinés à préparer les matières que le grand Conseil des souverains doit décider. Cette idée une fois arrêtée, devenue fixe et immuable, on profite aisément de tous les événements pour la réaliser, et nous la réaliserons[1].

Croyez, etc.

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, 25 avril/7 mai 1817.

Je n'ai pas sous les yeux, mon cher Pozzo, votre dernière lettre. Elle est encore chez l'empereur avec vos dépêches. Celles que lui ai jues lui ont fait infiniment de plaisir, par le tableau que vous faites du passé, et votre appréciation si mesurée du présent et de l'avenir. On vous répondra en grand détail dès que nous saurons quelle est l'opinion des cabinets sur notre mémoire relatif aux menées des réfugiés...

Je doute très fort de pouvoir réaliser mon projet de voyage. L'empereur à qui je viens d'en parler voudrait m'épargner cette peine. Sa Majesté Impériale m'a offert et m'offre tous les moyens possibles de voyager en restant toutefois à Saint-Pétersbourg : des chevaux de monture, des calèches, des eaux minérales artificielles et toute la faculté médicale. Cependant Sa Majesté Impériale a eu la bonté de me dire que si mon médecin trouve indispensable ce voyage, Elle y consentira. Vous savez que les médecins de la cour sont aussi courtisans. De toute manière, je ferai ce que l'empereur voudra, et le bon Dieu fera le reste. Au cas où mon voyage aurait lieu, je serais bien aise d'aller vous voir ou du moins de vous rencontrer quelque part.

Adieu, croyez, etc.

CCXIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, le 25 avril 1817.

Votre expédition du 12 avril est admirable, mon cher Pozzo, nous l'avons lue avec le plus grand intérêt. Elle est encore dans le cabinet de l'empereur; nous devons donc nous borner aujourd'hui à vous en accuser réception. Par le courrier du 1er nous espérons pouvoir vous expédier des réponses sur tous les objets qui en exigent. La situation financière de la France est vraiment un miracle et un véritable bienfait du ciel. Un revenu de huit cents millions est énorme, nous serions très heureux si nous pouvions obtenir la moitié, mais ce ne sera qu'à la suite de quelques améliorations, que M. de Gouriew vient de proposer, que nous pouvons nous flatter de retirer quatre cents millions. Nous lui avons fait passer les propositions des deux banquiers. Pour cette année-ci, je ne vois pas trop comment on pourrait donner la préférence à Labouchère, attendu que l'on a conclu avec les Rothschild un engagement formel auquel aucun incident ne nous permet de manquer, et dès lors il serait tout à fait injuste de ne pas le remplir. D'ailleurs, ces messieurs ont fait nos affaires avec beaucoup de désintéressement, et même d'habileté, dans les circonstances difficiles de l'année 1815. M. de Gouriew en a toujours été très satisfait, je ne vois pas trop comment on pourrait les mettre de côté, quoique je

conçoive l'utilité qu'il y aurait à pouvoir s'arranger avec Labouchère que nous aimons au reste beaucoup. Tout ce que je vous dis là n'est que mon opinion particulière ; par le prochain courrier vous saurez celle du beau-père. Il me charge, en attendant, de mille tendres choses pour vous. Que je vous plains, cher Pozzo, d'avoir sur les bras tant de grandeurs passées[1] ! Je conçois ce genre de tourment. La circulaire vous mettra, je l'espère, un peu plus à votre aise. Il est à présumer que vous trouverez assez d'envieux parmi ces messieurs; mais soyez tranquille sous ce rapport, l'empereur sait trop bien que personne ne peut vous remplacer à Paris, il rend tout à fait justice à votre façon d'agir. Dans tous les cas, croyez que vous aurez auprès de Sa Majesté des avocats toujours prêts à plaider vos intérêts.

Adieu, cher Pozzo, ma femme vous fait dire mille tendres amitiés.

Ayez la bonté de rappeler à Nicolas Dolgorouky les commissions que je lui ai données pour mon libraire.

CCXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 429]

Paris, 28 avril/10 mai 1817.

Monsieur le comte,

L'apparition inattendue de M. de Blacas, son séjour et enfin son départ pour Rome qui s'est effectué dans la

1. Les grands seigneurs russes en voyage à Paris.

nuit du 3 au 4 de ce mois, ayant été l'objet de l'attention exclusive de la cour et de la ville pendant quelques jours, obtiendront par la même raison la priorité dans l'ordre des matières qui font le sujet de la présente expédition.

Surpris moi-même par un événement éloigné de toute probabilité, je n'ai pu l'annoncer et l'expliquer que d'une manière incomplète dans les dépêches dont Votre Excellence trouvera ci-joint le duplicata; j'ajouterai maintenant les conjectures et les faits qui se rattachent à cet incident.

La persévérance du roi dans les mesures qui caractérisent son gouvernement depuis la dissolution de l'ancienne Chambre des députés, ayant résisté aux tentatives de sa famille et aux intrigues de ses courtisans, ceux-ci paraissent n'avoir eu d'autre espoir d'opérer un changement que dans la présence à la cour d'un homme que le monarque avait traité autrefois comme son serviteur intime et même comme un favori déclaré.

Une négociation avec le souverain pour rappeler M. de Blacas aurait pu rencontrer des obstacles. Pour les éviter, les auteurs de cette machination ont préféré la résolution brusque de transplanter aux Tuileries d'une manière inopinée l'adversaire des ministres, afin qu'il pût s'y soutenir par son influence personnelle et par son ascendant supposé sur l'esprit du roi.

Le prétexte n'était pas difficile à trouver au milieu des discussions qui s'agitent entre la France et la cour de Rome. Parmi les différentes objections que le pape a élevées en dernier lieu, il en est une contre l'article de la constitution qui assure protection et salaire au culte catholique aussi bien qu'aux autres communions chrétiennes

êques appelés à siéger dans la Chambre des pairs.
roi avait déjà répondu que la constitution n'était pas
vrage de théologie, mais une institution purement
ique, et que ni les dispositions qu'elle renferme, ni le
nt par lequel on promet de l'observer, ne concernent
ement les matières de la foi ou les règles de la dis-
ecclésiastique.

ique satisfait au fond d'une telle réponse, le pape
néanmoins désirer qu'elle soit rédigée dans des
plus conformes à ses vues, et M. de Blacas a profité
rédaction de cette formule pour décider le Saint-
à le prier de se rendre à Paris et d'employer son
nce à faire signer au roi cet acte de conciliation.

précipitation et le secret avec lesquels il a exécuté
oyage, le fait presque inouï de voir un ambassadeur
r son poste et reparaître à la cour, non seulement
ordre, mais sans le moindre avertissement, joints à
les autres circonstances locales, m'ont paru dès le
er moment ne laisser aucun doute que les motifs
nts de la démarche cachaient un projet réel concer-
la politique intérieure de ce pays, dont il devait être
teur et l'instrument.

véritable et se prêta à conduire lui-même M. de Blacas chez le roi. Il aurait été plus adroit au premier ministre de s'abstenir de cette démarche jusqu'à ce qu'il eût reconnu les inconvénients d'une conduite aussi irrégulière, et sondé les intentions du gouvernement sur les suites que comportait l'événement.

L'accueil fut gracieux et on ne parla que de l'objet avoué du voyage. L'audience terminée, le nouvel arrivé s'établit aux Tuileries, dans l'appartement qu'il occupait autrefois, et reprit à l'instant même le ton et les habitudes de son ancienne existence.

Un moment après, la capitale fut remplie et exclusivement occupée de cette nouveauté; M. de Richelieu et ses collègues en sentirent l'importance et se décidèrent à demander une explication définitive.

De toutes les personnes qui ont jugé avec le plus de raison et d'impartialité l'inconvenance de cette apparition et les desseins qui y étaient attachés, le roi est sans contredit le premier. Sa Majesté assura les ministres qu'elle l'ignorait complètement, que son intention était de faire retourner M. de Blacas à Rome avec la réponse qu'il était venu chercher, et ce fut à la suite de cette résolution qu'on annonça dans les journaux le départ projeté.

Malgré ces dispositions, le tumulte à la cour et l'inquiétude dans la ville étaient extrêmes. Chaque jour pouvait faire naître de nouvelles intrigues et ajouter d'autant plus aux embarras des ministres, que M. de Blacas s'attachait à la position à mesure qu'il en voyait augmenter le danger.

Le roi qui n'était pas sorti depuis environ six mois, avait annoncé qu'il se promènerait dans Paris en calèche dé-

couverte le 3 mai, anniversaire de son entrée dans la capitale. Par sa charge de grand maître de la garde-robe, M. de Blacas aurait dû se trouver placé dans la voiture, et c'est dans cet apparat qu'il avait conçu le projet de se montrer au peuple. Les inconvénients qui me paraissaient devoir résulter de cette manifestation me décidèrent à en parler au duc de Richelieu et enfin à lui écrire confidentiellement.

Quoique l'intrigue principale soit l'objet de ma lettre, elle contient en outre un abrégé des obstacles qui s'opposent encore à la marche régulière du gouvernement et l'indication réitérée des expédients auxquels il faut recourir, à mon avis, pour les faire cesser.

Le ministre ayant informé le roi de ce nouveau dessein de le compromettre, Sa Majesté ordonna au maréchal Oudinot de se placer à côté d'Elle durant la promenade en qualité de commandant de la garde nationale de Paris, qui faisait ce jour-là le service d'honneur, et fit entendre à M. de Blacas de ne pas le suivre ; cette décision ne lui laissa plus aucun doute sur son sort et il partit la nuit suivante.

Durant ces quelques jours, M. de Talleyrand écrivait sans cesse à ses amis des lettres remplies d'éloges de l'homme qu'il avait persécuté jadis sans mesure, il félicitait le roi de pouvoir jouir des douceurs de l'amitié et l'exhortait à le garder auprès de lui comme un instrument de confiance et un objet de consolation. Ces exagérations de fausseté et d'hypocrisie ont produit l'effet contraire.

L'ambassadeur d'Angleterre n'a cessé de fréquenter M. de Blacas avec les apparences de la plus grande intimité, bien qu'il ait signé la lettre ci-annexée écrite au

duc de Wellington par les ministres de la conférence, où nous avons considéré sa présence comme nuisible au bien des affaires. Mes collègues de Prusse et d'Autriche m'ont assuré avoir répété la même opinion dans leurs rapports particuliers à leurs cours respectives.

J'ai cru devoir entrer dans tous ces détails longs et minutieux, pour donner à Votre Excellence une juste idée de l'intrigue très sérieuse que nous venons de déjouer; il n'en existait aucune, à mon avis, qui fût plus à craindre, et dont la conclusion prouve davantage la résolution du roi de marcher dans le système adopté.

Il dépendra de M. le duc de Richelieu de le consolider de telle manière qu'il puisse se soutenir par ses propres forces contre le retour de pareilles attaques, condition nécessaire au salut de la France et à la paix de l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 430] Paris, 28 avril/10 mai 1817.

Monsieur le comte,

De tous ceux qui se sont montrés le plus alarmés de l'apparition de M. de Blacas, le duc d'Orléans peut être classé en première ligne.

Au milieu de ses inquiétudes vraies ou simulées, il vint me trouver chez moi pour me demander mon opinion sur

cet événement. Je lui témoignai ma confiance dans la sagesse du roi et la conviction où j'étais que, malgré les sentiments de l'homme envers un personnage qui lui avait été si longtemps attaché, les devoirs du souverain ne me laissaient aucun doute fâcheux sur l'issue de cette intrigue.

Comme le duc paraissait vouloir montrer son zèle en cette occasion, je le conjurai de se tenir dans la tranquillité la plus absolue, et de laisser cette affaire aux ministres auxquels elle appartenait pour ainsi dire exclusivement.

Comme il me parlait (parce qu'il aime beaucoup les conversations politiques) de la conduite de Monsieur et des autres princes, et me disait qu'il était effrayé de sa propre popularité, je lui observai qu'en effet il devait s'en méfier, qu'un mouvement en sa faveur serait mêlé de tant de doctrines et d'intérêts opposés, même parmi les personnes qui oseraient le provoquer, qu'il ne pourrait jamais le diriger; et lui ayant développé mon idée à ce sujet avec le ton de confiance qu'il m'avait demandé, je finis en lui disant qu'il serait le premier esclave de son propre parti. Il ajouta: *non seulement esclave mais victime*, et c'est pourquoi je déplore de voir l'éloignement que Monsieur inspire à la nation par ses erreurs et par l'exagération coupable de ses adhérents.

Ne voulant pas me départir de l'austérité des principes qu'il me paraît convenable de soutenir vis-à-vis de lui, j'insistai sur la nécessité de ne pas dévier de cette ligne de conduite et sur l'espoir que la vie du roi suffirait à consolider le gouvernement représentatif au point que les institutions trouveraient, dans leur application et dans les intérêts qu'elles protègent, la force nécessaire pour se

maintenir. Le duc d'Orléans ne cesse de me témoigner des prévenances et des attentions, que je reçois avec respect mais avec toute la réserve et la précaution possibles, sans néanmoins décourager des communications qui ne peuvent manquer d'un intérêt réel, soit à cause des circonstances, soit eu égard au personnage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 431] Paris, 28 avril/10 mai 1817.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington ayant prolongé son séjour en Angleterre plus tard qu'il ne l'avait dit, il m'est impossible d'ajouter dans ce moment aucun éclaircissement nouveau de sa part à ceux contenus dans ma dépêche du 18/30 avril, n° 412, concernant la démarche projetée vis-à-vis de Monsieur et des princes de sa famille. Cet objet étant à mon avis le plus sérieux de tous ceux qui sont dignes d'occuper l'attention de l'Europe à l'égard de la France, je ne puis m'abstenir d'en faire le sujet d'un second rapport même dans l'état incomplet où il se trouve maintenant.

Toutes mes communications et l'évidence même démontrent mieux que je ne saurais l'exprimer et d'une manière incontestable, que les dangers de ce pays consistent dans

l'opposition que la cour fait sans relâche au gouvernement du roi.

Placé en première ligne pour combattre ces obstacles, j'en connais et j'en ressens à chaque instant les difficultés et la force, par la peine incroyable et les désagréments amers qui se renouvellent sans cesse.

Dans un cas aussi grave, je me suis souvent recueilli en moi-même, et plus souvent encore j'ai consulté des autorités respectables, et qui m'ont paru les plus éclairées et les plus impartiales pour connaître s'il existait dans les idées de gouvernement mises en avant par les princes quelque supériorité de principe ou quelque avantage d'application qui dût les faire adopter. Or, je puis affirmer sans scrupule que ni mes faibles lumières ni celles plus grandes que j'ai trouvées chez les autres, ne m'ont jamais laissé aucun doute sur la préférence que le bon sens et l'expérience accordent à l'esprit qui dirige aujourd'hui les conseils du roi.

La tranquillité intérieure dont la France jouit suffisamment au milieu de l'inclémence des saisons, des calamités, des privations, des taxes et des humiliations de tout genre, et les avantages que l'Europe en retire, sont dus évidemment à ce système de conciliation, et si la Providence avait inspiré à Monsieur les mêmes sentiments, s'il n'avait pas arrêté par son intervention ouvertement hostile les développements et les bienfaits de ce plan de sagesse et de rapprochement mutuel, les résultats auraient déjà dépassé toutes les espérances.

Quoi qu'il en soit, il est évident que ce système d'opposition ne saurait relever un empire échappé à d'aussi

grands bouleversements, et qu'il peut l'exposer à des révolutions nouvelles.

Le roi, durant sa vie, maintiendra probablement la balance, mais si dans cet intervalle son héritier ne détruit pas les craintes qu'il a inspirées à la nation, s'il ne contient pas les hommes réunis autour de lui et leurs exagérations, les désordres dans les provinces, les agitations et les troubles seront inévitables à l'ouverture de la succession. En s'opposant même au gouvernement du roi, Monsieur devient tous les jours plus impopulaire, et, par un raisonnement vicieux, il cite à son tour son impopularité comme une preuve des dangers auxquels ce même gouvernement l'expose.

Au milieu de ce dédale de confusions, il existe un point qui mérite plus particulièrement l'attention de la Russie.

Monsieur et les hommes qui l'inspirent concentrent toute leur politique dans le succès de leurs idées sur l'administration intérieure. Leur but est de dominer en France à l'aide de certains individus, nobles, prêtres ou plébéiens, qui soient liés à eux par l'esprit de parti auquel ils aiment à se confier, et non par le sentiment national qui embrasse, à leur avis, trop de monde et qui exige trop de ménagements.

C'est sur cet autel et à cette idole qu'ils sont prêts à tout sacrifier : force, politique extérieure, prospérité publique et le reste, parce que, une fois décidés à renier tous les autres, ils la regardent comme la seule protectrice sûre de leur existence.

Tout ceci établi en fait, il n'est pas moins vrai que les conseils et l'influence exercée jusqu'à présent par Notre

Auguste Maître ont tendu constamment à faire valoir des principes diamétralement opposés. La supériorité et la justesse de ses vues ont été telles, qu'elles ont porté la conviction dans le cœur du roi, imprimé à la nation un mouvement presque uniforme, et créé une popularité que toute la modération, la modestie et l'adresse même, ont la plus grande peine à cacher.

Malgré ces avantages de position, il n'est pas moins à présumer que si le système n'est pas consolidé directement par les ministres actuels durant la vie du roi, Monsieur, à son avènement au trône, entreprendra de tout bouleverser et de s'attacher à quiconque, par une politique odieuse à la France et ruineuse pour lui-même, se donnera l'apparence de le soutenir dans son entreprise fatale.

Toutes ces conjectures sont si près de la réalité qu'il convient d'aviser aux remèdes, sans précipitation, mais en même temps sans lenteur. Ils consistent, à mon avis, dans trois maximes fondamentales.

La première, d'encourager M. de Richelieu à compléter son système et à faire par prévoyance et par sagesse, pendant que son influence et sa popularité sont à leur comble, ce qui pourrait lui être arraché par la volonté nationale dans un accès d'irritation et de méfiance.

La deuxième, de persister dans la résolution de terminer l'occupation militaire à la fin des trois ans. Notre attitude sur cette question sera décisive lorsqu'il nous conviendra de nous mettre en avant.

Le roi s'y associera sans hésiter; les princes n'oseront jamais élever la voix pour s'y opposer, quels que soient leurs sentiments intérieurs; le public français sera una-

nime, et les alliés eux-mêmes disposés ou obligés à suivre notre exemple.

Comme il existe des intérêts pécuniaires à assurer, la France devra aviser au moyen de faciliter les arrangements à ce sujet, ce qui sera possible si l'inclémence des saisons ne porte pas les calamités à leur comble.

La troisième enfin, c'est de faire connaître à Monsieur que son opposition au gouvernement du roi menaçant de priver la France et l'Europe des bienfaits qu'on attendait de la Restauration, les puissances se sont concertées entre elles pour lui annoncer le jugement qu'elles portent sur ce système de désordre, et la résolution qu'elles ont prise d'aviser au moyen d'y mettre un terme ;

Que, dans une question de cette nature, l'opinion de tous les cabinets sans exception, celle du roi, avouée et soutenue par la presque universalité des Français, et l'évidence qui résulte de la nature des choses, ne sauraient être neutralisées et encore moins écartées par la turbulence d'une minorité passionnée, sans expérience et sans pouvoir, aussi bien en France qu'au dehors;

Qu'il est de l'intérêt de Monsieur et de sa famille de ne pas braver la voix de la raison et de la puissance, et qu'il doit réfléchir sur les conséquences d'une conduite qui serait contraire à l'une et à l'autre ;

Que les alliés ne se contenteront pas d'explications vagues et de banalités évasives, mais qu'ils s'attendent à voir cesser les menées qui, sous les auspices de Monsieur, troublent le pays et divisent les opinions ;

Que leur conviction à ce sujet sera établie par des faits et surtout par l'éloignement des personnes qui sont les ins-

truments de ces désordres; aucune promesse verbale ne sera considérée comme satisfaisante.

Les cours ayant besoin de convenir de la mesure, et du langage par lequel elles se décideront à l'annoncer, mon avis est que les communications doivent passer à Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin, pour ensuite être présentées à Londres avec tout le poids de l'unanimité et de l'accord des trois cabinets. Le plan une fois adopté par tous, le duc de Wellington serait chargé de son exécution; la conférence ne devrait en être instruite que pour le seconder.

Cette méthode me paraît la plus propre à faire impression, si toutefois c'est possible; mais elle évite surtout les inconvénients qui résulteraient de notre initiative, qu'on ne manquerait pas de chercher à rendre odieuse et d'annihiler infailliblement si on pouvait ainsi espérer faire déchoir notre influence du haut point où elle est placée et où elle ne peut se maintenir que par une grande circonspection.

La manière plus positive avec laquelle je prends la liberté d'exposer mon opinion sur cette question importante pourrait paraître à Votre Excellence éloignée de la précaution et des délais que, dans ma dépêche précédente, j'avais osé recommander, à ce sujet, jusqu'à de nouvelles informations de la part du duc de Wellington ; mais la persuasion où je suis d'après les rapports confidentiels du comte de Caraman, que la cour de Vienne doit avoir fait quelques ouvertures à la nôtre, la nécessité de ne pas différer l'application du remède à un mal qui augmente tous les jours, m'ont décidé à être plus précis, d'autant plus que je ne crois voir aucun inconvénient aux mesures suggérées

pour s'entendre avec les cours du continent, même si celle de Londres montrait quelque hésitation et attendait, comme il est probable, de connaître leurs opinions avant de se décider elle-même.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

28 avril/10 mai 1817.

Mon cher comte,

L'arrivée de Blacas m'a donné tant de mauvaise humeur, que même son départ n'a pu encore la guérir.

Voyez dans quelle fourmilière d'intrigues je passe ma vie ; aussi, en les combattant, avec d'autres armes à la vérité, je ne les épargne pas ; il n'y a d'autre moyen de les déjouer que de ne les écouter jamais.

Le roi est parfait, aussi ferme pour le moins et aussi clairvoyant que ses ministres ; si M. de Richelieu veut faire *le cardinal*, il tirera bon parti de l'aventure.

Il pleut : c'est la meilleure nouvelle que je puisse vous annoncer ; une forte partie de la politique et de la paix est là ; les craintes d'une seconde mauvaise récolte auraient fermé les portes des magasins ; les marchés étaient dépourvus, les prix exorbitants, et la misère de plusieurs provinces extrême. Cependant on paye et on souffre.

Malgré cela, M. de Trogoff[1] n'est pas content, et au milieu des tables et des plaisirs de la cour, lui et ses compagnons crient à la trahison, et nous appellent tous jacobins.

La Providence et le bon sens n'ont jamais rencontré blasphémateurs pareils.

Croyez, cher comte, etc.

CCXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche).
[N° 441]

Paris, 7/19 mai 1817.

Monsieur le comte,

Mes dépêches antérieures n°s 421 à 431 contiennent les observations qui m'ont été suggérées par la teneur des ordres de Votre Excellence, contenus dans son expédition du 10 mars, et par les démarches préliminaires que j'avais cru devoir faire pour préparer les moyens et les éléments de succès. Il est à craindre, en effet, de voir dans cette question la jalousie de ceux qui devraient nous soutenir attacher de l'odieux à cette même sollicitude que notre cour témoigne pour la conservation de la dynastie et le salut de la France.

1. De Trogoff (Louis), officier français, né en 1760, mort en 1840, pris part à la guerre de l'Indépendance américaine, émigra, fut, après la restauration, colonel, et aide de camp du comte d'Artois, puis du roi Charles X.

Dans l'intervalle je me suis décidé à voir Monsieur, qui m'a reçu avec cette sorte de familiarité qui lui était autrefois très ordinaire à mon égard. Je l'ai trouvé affligé et même abattu, convaincu de bonne foi que le système du roi est rempli de dangers pour lui et qu'il aurait pu, en suivant ses propres idées, pourvoir beaucoup mieux à sa sûreté, sans nuire à la tranquillité et même à la liberté de la France. Quelques particularités m'ont paru dignes de remarque, au milieu de toutes les répétitions usitées qui ont lieu dans les conversations de ce genre.

Monsieur m'a dit être persuadé qu'il existait un complot pour l'exclure de la succession au trône, formé par les gens *qui ne voulaient pas de légitimité*. Je lui ai répondu que je le croyais, que je ne craignais nullement les gens qu'il venait de me désigner, mais bien ceux que *la légitimité* rejetait de son sein et qu'elle menaçait de réduire au désespoir ; c'est-à-dire, presque tous les modérés et les personnes actuellement en place.

Cette réplique étant juste et directe parut lui faire impression. Il ajouta ensuite, comme pour se justifier, qu'il approuvait la Charte autant que qui que ce soit, mais qu'il préférait la voir exécutée par des royalistes purs et honnêtes. J'observai que ces dénominations étaient si vagues qu'elles ne signifiaient jamais rien dans l'application, que je le priais de condescendre à me nommer les individus, et que cependant je ne pouvais m'abstenir de lui représenter que M. de Talleyrand, désigné comme chef du ministère par les royalistes qu'il venait de caractériser, n'était pas une preuve, ni de la sincérité, ni de la vérité de leur doctrine.

A cette réflexion, Monsieur répondit avec chaleur que jamais il n'admettrait M. de Talleyrand dans ses conseils, et qu'il mériterait tous les reproches possibles s'il existait dans ma supposition la moindre vraisemblance. En rendant hommage à la franchise de ses expressions, je persistai à lui dire que tous ceux qui agissaient en son nom voulaient le contraire. Je lui citai des faits et pris la liberté de lui demander si, dans le cas où le ministre actuel serait changé par leurs intrigues, et si le parti présentait M. de Talleyrand comme indispensable, il pourrait le rejeter et exclure des avantages du succès celui-là même qui l'aurait essentiellement amené; « c'est ainsi, ajoutai-je, Monseigneur, que l'on est conduit souvent vers un but qu'on abhorre lorsque le plan général est fautif et vicieux ».

Pressé par ces raisonnements, il se replia alors sur l'indifférence de ses opinions quant à l'effet qu'elles produisaient; il dit que le roi était à peu près de même âge[1] que lui, que Sa Majesté jouissait d'une excellente santé, qu'il faisait sa volonté et qu'il était injuste de forcer celle des autres lorsque le sacrifice n'était nullement nécessaire; « Il est incertain, ajouta-t-il avec le ton de l'affliction, si je survivrai au roi, et Dieu sait bien que je ne le désire pas ».

Ce dernier épanchement amena de ma part les observations et les contradictions sur les points où elles devenaient convenables, et je l'assurai que, quoique sans mission générale, je lui parlais le langage de toute l'Europe, en l'invitant à soumettre mon avis à mes collègues, au duc

1. Le roi Louis XVIII était né en 1755, le comte d'Artois, son frère, en 1757.

de Wellington et à toute personne éclairée qui se trouve participer au maniement des affaires publiques. Au nom du duc il se montra un peu surpris et me dit qu'il n'était jamais entré avec lui dans de si grands détails. Je lui répétai que le duc m'en avait parlé de la manière la plus grave et la plus sérieuse, et qu'il pouvait le lui dire et le consulter à son arrivée.

En rendant compte à Votre Excellence de cette entrevue, je ne prétends pas lui annoncer aucune conséquence satisfaisante. Ces attaques ne sont pas inutiles, elles entretiennent les moyens de les renouveler, mais je n'oserai pas assurer qu'elles sont pour le moment efficaces.

En disant que la santé du roi donnait lieu d'espérer que son règne durerait encore des années et que sa volonté n'était nullement arrêtée par les contradictions de son successeur, Monsieur a répété une vérité qui est la base de tout notre système. Rien n'est plus évident que les dispositions de ce monarque à compléter son ouvrage; mais rien n'est plus incertain que le parti du duc de Richelieu à cet égard.

La lettre confidentielle que j'ai écrite à ce ministre et qui se retrouve annexée à mon rapport n° 429[1] doit avoir fourni à Votre Excellence une juste idée de ses hésitations et des inconvénients qui en dérivent. Je profitai alors de l'embarras dans lequel l'apparition de M. de Blacas l'avait mis pour lui faire sentir que cette position était l'effet de ses mesures incomplètes, et que son administration avait besoin de se rendre homogène dans sa composition, uni-

1. Voir plus haut la lettre de Pozzo di Borgo à Richelieu, 2 mai 1817.

rme dans ses efforts, et soumise au roi dans sa conduite. Les événements d'alors le portèrent à convenir de ces rités ; mais la crise une fois passée la même indécision mmence à redevenir habituelle.

Le collègue dans lequel il a le plus de confiance est . Lainé ; ce personnage distingué par ses talents oratoires, emplaire par ses vertus et par sa probité, est bien loin posséder les qualités d'un homme d'État. Condamné utôt qu'attaché à son poste, il entretient le président du onseil dans le projet vague de le quitter, et déplore ne pouvoir cependant déserter sans déshonneur.

De ces dispositions dérivent le désir funeste de contenter ut le monde, l'attention qu'ils prêtent aux cris de l'oppotion pour le choix des employés, la crainte de se tromper, par conséquent les délais, les hésitations, les incertitudes, ui les font descendre dans l'opinion publique, et qui ont la cause des disparates et en quelque sorte de l'anarie qui règne, non dans le peuple obéissant, soumis et onné, mais parmi les gouvernants divisés et mutins.

Si mon influence a pu être de quelque utilité ici, c'est rtout auprès du parti constitutionnel et modéré, dont je e suis attaché à obtenir la confiance. La conviction, ose dire méritée, que mes principes étaient invariables t sincères, a porté les plus marquants à m'écouter et même à faire souvent aux convenances du gouvernement e sacrifice de leurs opinions personnelles. Cette déférence supposait néanmoins ce qu'ils ont droit d'attendre, savoir : que le ministre qu'ils s'honorent à juste titre d'avoir pour chef veuille gouverner avec efficacité dans l'esprit de son propre système. Voyant que cet espoir ne

se réalise point, ils sont aigris et mécontents, et attendent les élections et la session prochaine pour rechercher dans leurs propres forces les moyens d'assurer la constitution et maintenir leur importance personnelle.

M. de Richelieu peut faire cesser cette irritation et s'attacher entièrement la France en complétant son cabinet par le remplacement des ministres de la guerre, de la marine et de la maison du roi, en changeant quelques préfets qui portent l'insolence au point de ne pas recevoir des députés parce qu'ils ont voté avec le gouvernement et enfin en donnant, par les faits, au système qu'il propose le caractère de la réalité. S'il s'obstine dans son indécision, il perdra l'influence sur les élections prochaines, il verra la vénération que la majorité des Chambres avait pour lui diminuer, les ultra-royalistes occupés plus que jamais à le déprécier, et toutes les intrigues qui peuvent résulter de ces désordres entraver son administration et empoisonner sa vie.

Ses amis le conjurent de se retrouver et de se décider; le roi l'attend; mais la répugnance de prendre un parti le retient, à la vue de tous les inconvénients qui en résultent.

Quant à Monsieur, sa conversion immédiate, toute désirable qu'elle puisse être, n'étant pas absolument indispensable pour le moment, peut cependant être amenée par l'intervention des puissances, en adoptant plus ou moins la méthode suggérée par mes rapports et en agissant simultanément sur l'esprit de ce prince; mais ce qui l'associera d'une manière inséparable au gouvernement constitutionnel, par la force des choses et les opérations du temps, c'est la marche du ministère.

J'ai soumis à la considération de Votre Excellence ce qui reste encore à faire pour répondre à l'attente de la nation et mettre dans tout son jour la sagesse du roi, pour établir des principes fixes de gouvernement, soustraire la France à tout système erroné de politique étrangère, et enfin fournir à Notre Auguste Maître les moyens de sauver ce pays. M. de Richelieu a tous ces expédients dans sa main; ses amis et ceux du bien général ont travaillé à le placer dans cette position; il dépendra de lui de faire à sa conscience et à la raison d'État le sacrifice de considérations secondaires, et insignifiantes, si on les compare avec la gravité des devoirs et l'immensité des intérêts qui en dépendent [1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

7/19 mai 1817.

L'initiative d'une nouvelle discussion au sujet des bénéfices qui doivent résulter en France de la diminution de l'armée d'occupation a été prise à la conférence par les ministres d'Autriche et de Prusse; j'ai rendu compte du résultat de cette démarche par ma dépêche n° 433 et les pièces qui étaient jointes.

Le duc de Richelieu ayant répondu à nos observations par l'annexe au protocole n° 118, Votre Excellence y trouvera également la réplique de la conférence.

Il résulte des arrangements convenus jusqu'à présent que la France continuera à payer deux millions et demi par mois, à titre de solde et d'équipement. Le délai qu'elle demande pour cette année se réduit donc aux deux tiers de dix millions. Mes collègues en ont référé à leurs cours; pour ce qui me concerne, je me conformerai aux ordres que je viens de recevoir.

CCXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8/20 mai 1817.

Mon cher comte,

Nous allons passablement bien ici et nous irions parfaitement si notre digne et bon duc voulait se décider à serrer les rênes et les tenir bien courtes à MM. les voltigeurs. C'est même le seul moyen de les sauver et de préserver le pays et la famille royale de leur ineptie. Il m'a dit hier qu'il vous écrira lui-même.

CCXX

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 14 mai 1817.

Monsieur le général,

L'empereur a honoré de son suffrage les dépêches en date du 30 mars/12 avril par lesquelles Votre Excellence présente le tableau de la situation intérieure de la France.

Les directions qui vous ont été données en date du 20 février et du 6 mars leur ont répondu d'avance.

Le point de vue sous lequel Sa Majesté Impériale envi-

sage les dangers dont on croit encore menacée la marche progressive de la restauration demeure constamment invariable.

Ces dangers cesseront d'être réels du moment que les successeurs de Sa Majesté Louis XVIII n'inspireront plus d'inquiétudes sur les principes qu'ils se proposent de professer lorsqu'il plaira à la Providence de les appeler au trône.

Cette garantie obtenue, la raison humaine fortifiée par tout ce que l'expérience a de plus perspicace ne saurait plus prévoir de chances favorables aux ennemis de l'ordre intérieur de la France ni aux cabinets, qui seront malheureusement jaloux de la rapidité avec laquelle cette nation peut réparer honorablement ses erreurs et ses torts passés.

C'est donc à obtenir cette garantie de la part de l'administration et de la législature actuelle, en y faisant contribuer loyalement S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, que se réduit en dernière analyse la tâche importante et difficile qui vous est confiée.

Comme nous prévoyons la fâcheuse nécessité à laquelle la persévérante obstination de ce prince peut forcer les puissances alliées, nous avons donné lieu par le mémoire du 17 mars et par les instructions ostensibles du jour, à une discussion qui pouvait amener indirectement la conférence à proposer des démarches à faire au nom des cabinets alliés auprès de l'héritier présomptif.

Le ministère autrichien en a déjà formulé l'idée.

Si donc les négociations particulières auxquelles Votre Excellence a été autorisée par la dépêche du 9 mars, n'ont produit aucun effet salutaire et si la conférence se propose

d'ouvrir une discussion sur ce point, vous vous trouverez, monsieur le général, muni de toutes les directions nécessaires pour vous prononcer vis-à-vis de vos collègues.

Les précautions et les ménagements que vous avez su utiliser si habilement dans toutes les circonstances, vous serviront encore ici de règle de conduite à l'effet de vous réserver le dernier vote dans une question aussi délicate et si peu propice à la dignité dont l'empereur aimerait à voir environnée la majesté des trônes, et celle notamment du trône français à peine rétabli sur les ruines de la révolution.

Cette considération doit vous engager à ne négliger aucun des moyens en votre pouvoir pour réussir dans cette entreprise, indépendamment de toute coopération officielle. Vos explications franches et loyales avec le ministère du roi, celles que vous pourrez avoir à ce sujet avec M. le maréchal duc de Wellington, vous offriront peut-être des ressources qu'à la distance où nous sommes des lieux et des événements il nous est impossible de vous indiquer.

Vous trouverez dans la copie ci-jointe de la lettre que l'empereur adresse à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, un nouveau moyen de négociation.

En portant cette pièce à la connaissance du ministère du roi et de Sa Majesté Très Chrétienne, il vous sera facile de faire ressortir encore une fois la sollicitude qui règle le vote de l'empereur dans tout ce qui peut favoriser le rétablissement des relations amicales entre deux pays voisins, dont les gouvernements ne pourront avoir pour leur salut commun que la plus parfaite identité de principes et de vues politiques.

Ce qu'il y a de plus affligeant dans cette conjoncture, ce sont les divergences réciproques qui semblent signaler

la politique du cabinet de Bruxelles et celle de Monsieur, frère du roi. Placés dans deux centres parfaitement opposés, l'un paraît ne point pouvoir de son propre mouvement résister aux efforts révolutionnaires et aux malveillants réfugiés en Belgique, et l'autre, comme si le passé n'avait jamais existé, semble se croire le maître d'un avenir représenté à ses yeux par une poignée de courtisans.

Les peuples voient dans l'un et dans l'autre de ces deux princes la royauté qui travaille contre ses propres intérêts et contre sa dignité.

Faut-il donc encore pour longtemps et pour toujours que cette royauté soit conduite d'une part, soutenue de l'autre par l'appareil imposant de l'Europe en armes, ou par celui plus imposant encore d'un conseil des ministres qui, au nom de l'Europe, décide des mesures qui doivent redresser la marche de l'un et porter l'autre sur un trône dont il sape les fondements?

Si c'est dans une attitude pareille que ces deux princes se proposent de voir les puissances européennes, elles sauront la prendre et la garder avec force et fermeté.

L'empereur y consentira, mais ce ne sera pas sans éprouver la peine la plus profonde.

Ses serviteurs et vous, monsieur le général, plus que tout autre, vous devez employer le zèle et la sagacité qui vous caractérisent afin de donner à cette affaire une issue satisfaisante sans que les puissances soient *obligées de faire sentir l'autorité de leur intervention*.

Deux démarches pourraient conduire à ce résultat : la première serait d'engager le gouvernement français par la droiture et la popularité de sa marche, à ne point redouter

les menées des réfugiés ou des exilés; l'autre, d'inviter le gouvernement des Pays-Bas à leur ôter spontanément tout moyen de nuire.

Si cette dernière mesure était isolée, elle relèverait les prétentions du royalisme exagéré.

En la combinant par contre avec de nouveaux actes qui mettent en évidence les principes de l'héritier présomptif, elle donnerait une grande consistance aux progrès de la restauration. Elle lui assurerait les suffrages unanimes des puissances alliées sur la question de l'époque plus ou moins rapprochée où les troupes étrangères doivent évacuer complètement le territoire de la France.

L'empereur vous abandonne, monsieur le général, le soin d'utiliser ces instructions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 455.]

Paris, 2/14 juin 1817.

Monsieur le comte,

Le présent rapport n'est pour ainsi dire que la continuation de mes dépêches n°s 431 et 441. En attendant le jugement que Votre Excellence aura porté sur son contenu, je me suis convaincu qu'il convenait d'agir d'après le système qui m'avait paru le plus conforme à mes instructions

générales primitives et à la pensée de Notre Auguste Maître selon que j'ai cherché à la pénétrer et à la comprendre.

Le duc de Wellington avait promis à son départ de Paris de m'informer du résultat des communications qu'il se proposait de faire à son gouvernement sur la conduite actuelle de Monsieur, et sur les inquiétudes qu'elle inspirait pour le sort et la tranquillité de la France et de l'Europe. A mon avis, il a accompli tout ce qu'il était raisonnable d'attendre de lui dans l'état actuel de la question.

Sa Seigneurie m'a dit que le ministère britannique était disposé à se joindre aux autres alliés dans toute démarche qui serait jugée convenable d'un commun accord pour prévenir à temps les dangers dont les vues erronées du successeur du trône en France menacent le monde entier. Il a ajouté que cette difficulté était la plus sérieuse de toutes celles qui s'opposaient au rétablissement de l'ordre, et qu'il partageait entièrement les justes appréhensions de Sa Majesté l'empereur à cet égard.

Le voyant dans ces dispositions et étant moi-même convaincu qu'il serait avantageux de le rendre instrument direct de la volonté des souverains dans cette affaire, j'ai saisi l'occasion de le mettre, pour ainsi dire, en activité dans le rôle qui peut lui être destiné d'une manière plus solennelle, et l'ai en conséquence exhorté à parler au prince.

En le priant de se décider à cette démarche, j'ai insisté pour qu'il voulût bien faire comprendre à Monsieur l'importance de quelques points préliminaires, savoir : que tous les souverains et les cabinets de l'Europe approuvaient le plan de gouvernement et d'administration adopté par le roi et ses ministres actuels;

Que ces mêmes souverains désapprouvaient hautement l'opposition constante manifestée par le successeur à la couronne contre l'exécution de ce système;

Que cette opposition ne pouvait et ne devait pas leur être indifférente, et qu'ils seraient forcés d'aviser aux moyens de faire cesser un scandale dont les conséquences compromettraient directement la tranquillité de leurs États.

C'est en effet dans ces sentiments et dans cet esprit que l'entrevue a eu lieu, mais je suis infiniment peiné de n'avoir aucun compte satisfaisant à rendre de son résultat.

Le duc m'a dit immédiatement après son audience qu'il avait fait à Monsieur la peinture la plus fidèle de la situation et de l'opinion unanime de l'Europe sur une conduite qui ne pouvait être justifiée ni par la raison ni par le devoir. Il l'avait exhorté en même temps non seulement à se réunir à son frère et à son roi, mais à faire d'une manière ostensible tout ce qui serait nécessaire pour calmer les inquiétudes des gens de bien, et détruire les prétextes des méchants qu'il savait exister autour de lui.

Le prince reçut cette communication avec l'imperturbable incorrigibilité dont le duc et moi avons été si souvent les témoins. Il dit que les ministres du roi étaient dans leur tort; que M. de Richelieu, quoique homme d'honneur et de probité, se laissait induire en erreur par d'autres; que cependant il ne se refuserait pas à s'entendre avec lui s'il voulait ouvrir une porte à la réconciliation, et il lui offrait quatre-vingt-huit membres formant la minorité de la Chambre des députés qu'il tenait dans sa main.

Le duc de Wellington ayant demandé de quel genre devait être la réconciliation proposée, Monsieur lui répon-

lit : « Éloigner les mauvais ministres, cesser de donner les emplois aux ennemis de la légitimité, et gouverner par le moyen des honnêtes gens. » Cette explication banale n'étant, dans d'autres termes, que l'appel au système d'exclusion que nous avons tant de peine à combattre, le duc lui observa que si M. de Richelieu abandonnait ses amis dans les Chambres, éloignait ses collègues et donnait à la nation et au monde entier l'exemple d'une défection et d'une déraison pareille, il perdrait la couronne et sa propre réputation, et qu'ainsi cette ouverture ne devait et ne pouvait seulement être prise en considération.

Monsieur répondit que, dans ce cas, il voulait aussi être fidèle à son parti et à son système. Le duc lui observa qu'il croyait parler au successeur du trône tenant dans sa main la couronne de France en attendant de la mettre sur sa tête, et non à un chef de parti ou de faction quelconque. Le prince reprit alors : « Je suis homme avant tout et veux me régler selon l'honneur et ma conscience. » A cette sortie, lord Wellington répliqua que l'honneur et le devoir lui prescrivaient de se mettre d'accord avec les intérêts et les sentiments du peuple qu'il était appelé à gouverner un jour, et non à établir des divisions qui pouvaient lui devenir funestes. Monsieur reprit qu'il n'ignorait pas les dispositions du peuple, et que la majorité partagerait ses opinions si le gouvernement voulait confier le pouvoir aux personnes qui professent les mêmes principes. Le duc de Wellington, un peu étonné de cette infatuation, lui dit : « *Dans ce cas vous me prenez pour une bête*, puisque m'étant occupé à connaître la France, Votre Altesse Royale suppose que je suis étranger à sa situation et à son

état. » Et Monsieur répondit : « Vous autres étrangers, vous ne connaissez pas les hommes; je suis mieux informé et mon parti est certainement le plus fort. »

C'est dans cet aveuglement que se termina leur conversation, sans qu'un personnage tel que le duc de Wellington, portant en quelque sorte la parole au nom de l'Europe, ait pu parvenir à faire la moindre impression sur ce prince, que l'inexorable destinée paraît poursuivre avec une persévérance effrayante. Leur séparation fut cependant amicale et on se promit de reprendre la matière au retour du duc de son nouveau voyage en Angleterre.

Dans l'entrevue que j'ai eue avec ce dernier, la veille de son départ, nous avons convenu que je rendrais compte de tous ces détails à Sa Majesté l'empereur et que lui, de son côté, instruirait son gouvernement de la démarche qu'il a faite et des dispositions qu'il a rencontrées.

Quoique cette entrevue n'ait pas produit son effet auprès de Monsieur, je regarde néanmoins comme une circonstance importante que le duc de Wellington [1] se soit déclaré d'une manière aussi catégorique, et qu'il ait déjà assumé le rôle que je souhaite lui voir destiné, avant même

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 16 juin 1819.

Le duc de Wellington nous est revenu excellent et j'espère qu'il vous arrive également content de nous. Il a parlé à Monsieur la veille de son départ, pour l'exhorter à se réunir au roi et à la raison, mais sans succès. Cette calamité est maintenant la plus inquiétante pour la France et pour l'Europe. Saisissez, je vous en conjure, l'occasion d'en parler où vous êtes et cherchez à connaître tant ce qu'ils en pensent, que ce qu'ils comptent faire. Les autres cours sont en pourparlers à ce sujet.

qu'il en ait reçu la mission spéciale des souverains. Dans ces dispositions, les propositions qui peuvent émaner de notre cabinet arriveront moins neuves et seront regardées comme la suite, et non pas comme le commencement de la question.

Mes collègues ignorent la part que le duc de Wellington a prise dans cette affaire. Je me suis uniquement borné jusqu'à présent à parler souvent avec eux du malheur de voir Monsieur dans un système aussi erroné, propre à le perdre et à nous mettre tous en danger, et les ai exhortés à témoigner à leurs cours leurs opinions et leurs inquiétudes sur ce sujet, ainsi que je le faisais moi-même. Il est certain qu'ils se sont prêtés à cette démarche que j'apprécie beaucoup parce qu'elle sert à établir dans leurs cabinets les idées que le nôtre devra être bien aise d'y trouver s'il se décide à leur communiquer le projet d'agir en commun et dans le sens qu'il désire.

Le duc de Richelieu, à qui j'ai fait part de toutes ces circonstances, me paraît y avoir reconnu une nouvelle preuve de l'inutilité des sacrifices qu'il offre aux erreurs de Monsieur, en ménageant dans les affaires d'administration les préjugés et les préventions de ce prince. J'ai toujours pensé, et répété sans cesse, que le moyen unique de le convaincre, si toutefois il en est un, était de fortifier le gouvernement constitutionnel par des institutions, des nominations et des actes de tout genre, au point de rendre fatale toute attaque que l'on oserait porter contre le système. Le ministre est persuadé de cette vérité, mais craignant de voir les conseillers de Monsieur, à son avènement au trône, le précipiter dans de fausses mesures, même

malgré la hardiesse et l'extravagance de l'entreprise, il appréhende d'avoir trop fait contre eux, dans un sens opposé quoique raisonnable. Ce scrupule est digne de sa délicatesse. Cependant il est impossible de sauver des gens qui voudraient se perdre, et si l'on suppose de leur part un plan de conduite que ni la France ni l'Europe ne seraient disposées à tolérer, leur sort doit être décidé par leur propre folie, quelle que soit la situation des affaires lorsqu'ils commenceraient à agir ainsi.

Ces raisonnements et la force des circonstances ont toutefois décidé le duc à proposer au roi de nommer comme ministre de sa maison M. le comte de Caraman, ambassadeur à Vienne, et à porter M. Molé au département de la marine. La première proposition trouvera quelques obstacles dans les dispositions du monarque qui répugne à se laisser approcher dans son intimité par des hommes qui ne lui sont pas familiers. Si la chose est trop dure à obtenir, il vaudrait mieux alors abolir la place par ordonnance, et nommer un administrateur pour gérer les fonds de la liste civile, mesure qui m'a toujours paru plus conforme à la nature et à la marche du gouvernement constitutionnel.

Le duc de Richelieu ne sait pas se décider à remplacer le ministre de la guerre. Si les deux mesures proposées réussissent, elles entraîneront infailliblement celle-ci, et puisqu'il est impossible d'agir par prévoyance, il conviendra d'opérer successivement par étapes, quoique l'effet soit moins prompt et moins efficace sur l'esprit du public.

Le gouvernement est fort embarrassé par le manque de subsistances à cette période de l'année où la rareté en

augmente le prix hors mesure; les parties du pays les plus dénuées et en conséquence les plus agitées, sont les départements situés entre Seine et Marne et une partie de l'Alsace et de la Lorraine. Dans les premiers, il est survenu aux marchés des tumultes qu'il a fallu dissiper par la force; à Épernay, à Château-Thierry, Provins et ailleurs, on a dû tirer sur les mutins dont quelques-uns ont été tués et plusieurs blessés. Les troupes, les propriétaires et les magistrats se sont en général bien montrés, la sévérité employée avec mesure, l'approche de la récolte prochaine et les espérances fondées de la voir abondante, ont calmé les têtes et diminué les difficultés. Paris est approvisionné pour trois mois et on espère, en général, parvenir aux ressources de la moisson sans de nouveaux désastres.

P.-S. — Parmi les troubles qui ont agité et qui inquiètent encore différents points de la France, et dont les subsistances sont la cause ou le prétexte, le mouvement projeté à Lyon pouvait devenir le plus dangereux. Des officiers à la demi-solde, réunis à des jacobins connus et à quelques portions de la classe inférieure du peuple et des villages environnants, avaient conçu le projet d'attaquer les autorités et les troupes à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu qui a été célébrée le 8 de ce mois.

Le complot ayant été découvert, on a ordonné aux militaires qui accompagnaient la procession de prendre leur équipement de guerre et d'avoir les armes chargées. Cet appareil en imposa aux conspirateurs, mais les villages qui supposaient l'attaque commencée s'ameutèrent et sonnèrent le tocsin. Cette circonstance dévoila encore da-

vantage le projet que l'on soupçonnait, et plusieurs des chefs furent arrêtés.

Dans ces dernières agitations, à Lyon seulement, on a vu d'anciens militaires se conduire d'une façon répréhensible; ils ont été exemplaires partout ailleurs. Le roi se propose de mettre en activité ceux d'entre eux qui ont montré du zèle, et de traiter les autres avec sévérité.

Le gouvernement est persuadé que, malgré les souffrances réelles du peuple dans plusieurs provinces et les mauvaises intentions de quelques individus, nul inconvénient grave ne se produira. Les troupes montrent sans exception beaucoup de zèle et de fidélité.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 457] Paris, 2/14 juin 1817.

La dépêche adressée à M. le comte de Stackelberg en réponse à l'ouverture faite par le prince de Metternich au sujet de la réunion des souverains, étant également communiquée aux cabinets de Londres et de Berlin, je me suis empressé d'en faire connaître le contenu au duc de Wellington, au moment de son arrivée à Paris et avant qu'il en fût informé par son propre gouvernement.

Le duc m'a paru adopter les vues de Sa Majesté l'empereur et regarder la réunion projetée ainsi que l'évacua-

tion de la France par l'armée d'occupation à la fin des trois ans comme une mesure indispensable.

Quelques jours après et lorsqu'il pouvait avoir reçu les mêmes informations de Londres, il a dit au duc de Richelieu, dans une conversation qu'ils ont eue ensemble, que le départ des troupes devait avoir lieu infailliblement vers la fin de l'année prochaine, et qu'il n'y aurait d'autre difficulté que celle de satisfaire les plus soupçonneux à l'égard des payements des contributions de guerre dont la France serait encore débitrice à cette époque.

Ayant prévu moi-même qu'une liquidation complète et bien assurée durant l'année 1819 pourrait convenir aux souverains et rendre tous les autres arrangements plus faciles, je m'étais autorisé à sonder sur ce sujet les dispositions de M. Baring, et à lui demander s'il ferait usage de son crédit dans une circonstance et pour des objets d'une si haute importance.

Ce grand capitaliste, membre du parlement d'Angleterre, est un des hommes les plus judicieux et les plus hardis en même temps qu'on ait peut-être rencontrés jusqu'ici parmi les personnes habituées à s'occuper de pareilles affaires. Sa première déclaration envers moi fut qu'il regardait la chose comme praticable, à condition néanmoins que le gouvernement anglais ne s'y opposât pas et qu'à l'époque de l'emprunt la situation politique de la France et de l'Europe offrît des chances raisonnables pour compter sur la tranquillité générale pendant plusieurs années.

M. Baring ajouta une observation que tout le monde fait ici depuis que les prétentions envers la France, à titre de réclamations particulières, ont été portées à la somme

effrayante d'environ un milliard et demi ; il a dit qu'aucun homme de sens n'engagera sa fortune sur un pays menacé d'une rétribution qui équivaut à une dissolution complète de la société; qu'en supposant la France débitrice d'environ trois cent millions de francs à l'époque du 1er janvier 1819, à titre de contribution de guerre et d'autres articles dus aux puissances alliées, il s'offrirait de les fournir et de les payer en entier durant la première année qui suivrait l'évacuation, mais que sans des renseignements positifs sur l'étendue des autres prétentions qu'on paraît élever contre ce pays, il est impossible de se jeter dans un inconnu qui ne présente pas d'issue et qui peut et doit devenir la source de nouveaux troubles si l'on pousse les choses à l'excès.

Sans me compromettre avec M. Baring, je l'ai exhorté à ne pas perdre courage et à s'occuper de l'affaire dans l'hypothèse que les réclamations particulières ne deviendraient pas un obstacle insurmontable à l'arrangement qui concerne le gouvernement ; il m'a promis qu'il le ferait et, comme il partait pour l'Angleterre, il m'a assuré qu'à son retour, dans un mois, il m'apporterait des notions plus exactes. S'il était permis d'émettre une opinion sur des questions qui sont encore éloignées de leur solution, il paraît suffisamment démontré que la réunion aura lieu sans difficulté, que la France et l'Espagne y pourront être appelées selon les intentions de Notre Auguste Maître, et que la première sera en état de satisfaire par anticipation, pendant l'année 1819, à tout ce qu'elle doit aux gouvernements respectifs, à titre de contribution de guerre ou d'arriéré pour solde et équipement des troupes.

ɔendant, certaines conditions sont presque indispen-
ɜ pour parvenir à une conclusion si désirable : la
u roi ; ensuite la conduite sage et ferme du minis-
ɛt la modération des Chambres qui en sera la consé-
ce durant la session prochaine ; des mesures franches
ıergiques envers Monsieur, qui ne lui permettront
le caresser plus longtemps ses erreurs et ses préten-
; et enfin une revision équitable de la Convention
ıjet des réclamations particulières. Sinon il ne peut
ɛr ni sentiment de sécurité publique en France, ni
ces, ni crédit, ni ministère.

ne saurais terminer cette dépêche sans dire quelques
pour justifier l'importance que j'ai donnée à M. Ba-
en présentant son nom et son crédit parmi les
ɛns de succès dans des affaires aussi graves. Mon
on est que cet homme ne saurait être remplacé par
ı autre, et que s'il venait à s'éloigner du système de
dont il est la base, toutes les affaires s'en ressenti-
d'une manière considérable, parce que son exemple
le courage à tous les autres capitalistes qui le suivent
ne confiance aveugle.

'honneur d'être, etc.

CCXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Paris, 2/14 juin 1817.

Monsieur le comte,

ocole n° 120 contient deux notes qui ont été

échangées entre les ministres de la conférence et le duc de Richelieu au sujet d'une question de liquidation dont le nombre, les difficultés et l'importance augmentent chaque jour.

Les pièces que la conférence signe dans toutes ces discussions sont d'ordinaire le résultat du travail des commissaires prussien et autrichien, de ceux des Pays-Bas et des autres; le baron Vincent et le comte de Goltz les produisent et les offrent à la signature. Je prie Votre Excellence d'observer combien un refus de ma part serait dangereux dans ce moment à cause des conséquences générales qui pourraient en résulter, combien même il serait difficile à justifier dans le doute où des interprétations et des arguments vrais ou faux jettent ceux qui sont appelés à examiner ces matières.

D'un autre côté, il serait impossible de laisser à cette grande affaire sa marche actuelle qui retarde la conclusion au lieu de la faciliter, qui fait la terreur de la France et peut la conduire au désespoir.

Après avoir bien réfléchi sur le tout, je me suis convaincu que l'exécution de la convention du 20 novembre est impossible; qu'aucune administration dans ce pays ne saurait obtenir les sacrifices nécessaires pour l'accomplir, qu'en insistant sur le payement des dettes particulières dans toute l'étendue proposée, le crédit déjà altéré finirait par être entièrement bouleversé, et qu'alors disparaîtront les contributions de guerre, les liquidations mêmes et la paix de l'Europe.

Cette manière d'apprécier la plus grande question et la plus difficile qui mérite maintenant l'attention des grandes

ıénagements et les palliatifs ordinaires n'offrent
:mède. La conférence est chargée de l'exécution ;
elle agira dans cet esprit et qu'elle n'aura pas
:aractère, son intervention aggravera le mal au lieu
minuer.

:ette situation il faut recourir à un autre système
ıe à une revision de la convention elle-même dans
équitable, en combinant les exigences pécuniaires
intérêts politiques et la possibilité d'y satisfaire.
emière condition pour parvenir à ce but est de
ıu grand jour toute l'étendue et la nature de la
. Le gouvernement français connaît maintenant les
:s qui lui sont adressées; il les examinera et les
par classes :

les qu'il juge inadmissibles ;

les qui peuvent être contestées;

fin celles qu'il serait obligé de payer en prenant la
on pour base.

ıltera de cette exposition une idée claire de l'af-
ı conviction intime que, même en apportant dans
on de la commission l'équité la plus discrète, les
ıns contractées sont telles qu'aucun sacrifice prati-

communiquera son travail aux quatre cours principales et demandera une convention nouvelle ou une revision de l'ancienne, en priant de donner pleins pouvoirs *ad hoc* à la conférence ou à tels autres négociateurs qu'il plaira aux souverains alliés de choisir.

Parmi les causes qui paraissent motiver cette mesure, je n'appellerai l'attention de Votre Excellence que sur l'article 9 de la convention; il porte que la France payera les indemnités promises à des particuliers pour destruction de bâtiments ou occupation de terrains destinés à l'agrandissement ou à la sûreté des places fortes et citadelles.

Après la lecture de cet article, qu'on s'imagine toutes les conséquences qu'il entraîne. Les puissances ont reconquis des forteresses, ou la France en a cédé, et elle doit payer les dettes contractées pour leur sûreté et leur agrandissement! En faisant une pareille observation, je ne prétends point invoquer la justice, puisqu'il existe une convention dictée par la victoire, mais seulement inviter à réfléchir sur la possibilité de combiner ces exigences avec l'existence du pouvoir que l'Europe a besoin de maintenir en France, ou même avec l'existence d'un gouvernement quelconque.

Le duc de Richelieu en a conféré dans ce sens avec lord Wellington : Sa Seigneurie a été pénétrée des raisons politiques et financières que le ministre de France lui a exposées pour modifier un état de choses devenu inexécutable; il a promis d'en entretenir son gouvernement et de revenir avec une opinion arrêtée sur le plan proposé.

Quant à moi, mon projet est de gagner du temps et d'éviter les conflits jusqu'à ce que l'affaire soit portée devant les cours respectives; alors la nôtre examinera jusqu'à quel

point elle peut, sans se compromettre ou même sans nuire au salut de la France, faire usage de la sage et bienveillante disposition qui caractérise ses rapports envers ce pays [1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 468] Paris, 2/14 juin 1817.

Monsieur le comte,

Mon expédition était déjà prête à partir lorsque je reçus par le courrier militaire les dépêches de Votre Excellence en date du 14/26 mai.

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

Dépêche
[N° 430] 2/14 juin 1817.

Le protocole n° 125 contient une correspondance qui a eu lieu entre la conférence et le duc de Richelieu au sujet d'une proposition faite d'après la demande des ministres d'Autriche et de Prusse, et tendant à exhorter la cour de France à continuer les payements des contributions de guerre, nonobstant les derniers arrangements qui ont eu lieu à ce sujet.

Le ministère français a répondu avec vérité que les désastres de l'année courante et les sacrifices qu'il avait dû faire pour procurer au peuple même la subsistance chétive qui le fait à peine vivre, lui imposaient la nécessité de profiter de tous les soulagements que les alliés lui avaient offerts; la proposition n'aura en conséquence aucune suite ultérieure.

L'encouragement qu'elle veut bien donner à mon zèle, en m'annonçant que Sa Majesté l'empereur daigne approuver ma conduite, redoublera mes efforts pour continuer à justifier une si haute récompense.

Les dernières instructions que je viens de recevoir sont le complément de celles qui m'avaient été adressées : 1° sur la nécessité de voir Monsieur adopter une ligne de conduite conforme à la seule manière qui existe de gouverner la France et de régner sur elle ; 2° sur l'expulsion des réfugiés français aux Pays-Bas ; 3° sur les représentations faites par la France contre l'exécution de la convention du 20 novembre 1815 concernant la liquidation des dettes particulières.

Les dépêches précédentes qui font partie de cette même expédition répondent à ces trois objets, autant que la situation actuelle de chacune de ces affaires le permet.

En ce qui concerne Monsieur, Votre Excellence connaît les démarches qui ont été faites. Quoique infructueuses, elles se trouvent conformes à celles qu'elle veut bien m'indiquer par cette dernière communication.

Il était de la prudence la plus rigoureuse de ne plus paraître désormais les seuls censeurs de la conduite du prince et du parti qui aspire à dominer exclusivement le royaume. Aucun autre expédient ne pouvait mieux remplir cet objet que celui de rendre le duc de Wellington l'organe du juste mécontentement des souverains, et de combiner les choses de manière que ceux-ci s'expliquassent d'avance et de leur propre mouvement sur une question aussi délicate. Ces avantages me paraissent presque entièrement acquis dès maintenant.

Le duc s'est chargé déjà de la commission, et il ne reste qu'à voir mes collègues faire à la conférence quelques déclarations à cet égard, pour avoir atteint le but proposé, du moins en ce qui concerne la marche et la direction de l'affaire.

Il m'est pénible de devoir ajouter à ces observations qu'il me sera absolument nécessaire d'informer Monsieur du vote collectif des souverains sur sa conduite, en priant le duc de Wellington, ainsi que je le lui ai déjà suggéré, d'être l'organe de cette communication. Toute explication manquerait son objet, si elle avait de l'éclat dans le public; mais, seule, l'unanimité la plus prononcée de la part des alliés pourra faire quelque impression sur l'esprit du prince et intimider ses conseillers.

Votre Excellence aura vu quels efforts je fais pour déterminer M. le duc de Richelieu à compléter son ministère, et à choisir pour exécuter ses ordres des hommes qui partagent ses opinions.

Les dépêches que je viens de recevoir devront donner plus de force à mes remontrances; jusqu'à présent je n'ai pu que le prévenir de leur arrivée. J'aurai avec lui très prochainement une conférence plus grave dans laquelle je l'ai prié de faire intervenir M. Lainé, car je désire l'informer en présence du duc de l'état de leurs affaires, un peu plus en détail, j'ose l'espérer, qu'ils ne le font entre eux, quoiqu'ils soient dans la confiance la plus intime.

Cette dépêche contient en abrégé les réponses aux dernières communications que je viens de recevoir. Elles me seront d'un grand secours pour me diriger et m'autorisent

à persister dans le système qui seul peut rétablir la tranquillité en France et assurer la paix de l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 10 juin 1817.

Monsieur le général,

Nos expéditions en date du 14 mai apportent à Votre Excellence des directions qui répondent complètement aux dépêches qu'elle a adressées au ministère en date du 7/19 mai et qui se trouvent en ce moment sous les yeux de l'empereur.

En leur accordant son suffrage, Sa Majesté désire vous mettre à même de poursuivre avec un égal succès la marche que vous vous êtes tracée à l'égard du gouvernement français, des ministres des puissances alliées et de M. le maréchal duc de Wellington.

Vous trouverez, monsieur le général, dans les pièces ci-jointes, de nouveaux moyens que votre zèle et votre sagacité sauront utiliser à l'effet de faire avancer l'administration intérieure de la France dans le sens le plus favorable aux intérêts réels de la restauration.

L'aperçu des relations politiques de la Russie, destiné à servir d'instruction aux ministres de Sa Majesté Impériale à l'étranger, vous indiquera avec précision l'attitude constante que vous aurez à garder dans vos rapports avec vos collè-

gues et dans toutes les affaires qui sont du ressort de votre conférence.

En considérant le maréchal duc de Wellington comme le représentant le plus effectif du cabinet de Saint-James, il vous est également recommandé de suivre à son égard les mêmes directions et de l'engager par votre déférence pleine et entière à se constituer l'organe des communications confidentielles les plus importantes à faire, tant au gouvernement français qu'à l'héritier présomptif.

Cette idée a été, en dernier lieu, conçue et mise à exécution très heureusement par vous, monsieur le général; le ministère se dispense donc de la développer dans tous ses détails et dans toutes ses applications.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXVI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, le 11/23 juin 1817.

J'ai à vous remercier de vos lettres, mon cher ami; la dernière m'a surtout vivement intéressé; vos portraits sont parfaits et d'une ressemblance frappante. Je vous promets que je vous en garderai fidèlement le secret, à condition pourtant que vous continuiez ainsi à me tenir au courant des faits et gestes de nos illustres voyageurs[1]. Je doute que vous en ayez beaucoup l'hiver prochain;

1. Il s'agit des grands seigneurs russes de passage à Paris; dont il a été question plus haut.

je ne vois pas qu'il se fasse ici de grands préparatifs de départ, ce dont au reste je vous félicite sincèrement, car je sais par expérience combien ces personnages sont incommodes et exigeants. La circulaire vous mettra un peu plus à l'aise; c'est l'empereur qui en a eu la première idée, et rien ne doit vous prouver davantage combien leurs clabauderies sont impuissantes. Ainsi continuez à leur égard comme vous l'avez fait jusqu'ici, et soyez sans la moindre inquiétude. J'ai recommandé particulièrement à Schrœder de bien vous assister dans cette partie du service, comme dans tout ce qui tient à la partie administrative de la mission, ainsi qu'à l'ordre du bureau. Il vous sera très utile sous ce rapport et je vous avoue que je m'en suis séparé à regret; il est parti depuis plusieurs jours, mais il va s'arrêter à Carlsbad pour faire une bonne provision de santé. Capo d'Istria est parti cette nuit, il était temps; s'il manquait cette saison pour prendre les eaux, l'état de sa santé pourrait devenir alarmant. Il espère être de retour pour la fin de septembre. Son départ va doubler ma besogne; tâchez de votre côté de ne pas trop l'augmenter, d'autant plus que plusieurs souverains ou ministres étant en course, il n'est guère probable qu'avant la fin de l'été nous puissions obtenir des résultats ou des réponses quelconques de Vienne ou de Berlin sur aucune affaire. Moi, je suis, en attendant, destiné à passer mon été entre les fêtes du mariage et les affaires polonaises. M. de Nowozilzoff[1] est arrivé ici et nous allons dans un co-

1. De Nowozilzoff, Nicolas, né en 1770, mort en 1838, diplomate, membre du gouvernement provisoire en 1814; il fut créé comte en 1835.

mité *ad hoc* nous occuper des moyens d'appliquer en matière de commerce les principes du traité de Vienne à nos anciennes provinces polonaises. Cela me donnera peu de loisir pour jouir de la très jolie campagne que j'habite. Nous avons constamment le temps le plus beau et le plus sain que l'on puisse désirer. Il nous promet jusqu'ici la meilleure récolte possible. Je fais des vœux pour celle des pays étrangers, car je vous avoue que je n'aime pas la prospérité qui se fonde sur le malheur des autres. Je ne sais si vous aurez eu le temps de prendre connaissance de nos dernières mesures financières. Je vous enverrai l'extrait des oukases qui ont été publiés et sur lesquels je serai bien aise que vous me disiez votre avis. Mon beau-père serait très flatté du suffrage d'un juge aussi éclairé que vous. Mais ce qui ne le charme pas autrement, c'est l'obligation d'envoyer de l'argent à Woronzoff ayant déjà disposé de toutes ses ressources à l'étranger et comptant avec certitude que la France nous paierait quarante millions cette année. Sur les affaires de France je n'ai rien à vous dire, sinon que tout ce que vous faites et tout ce que vous dites est bien apprécié par le Maître. Il a cherché à donner de l'énergie à Richelieu[1], comme vous savez ; Dieu veuille

1. *Lettre de l'empereur de Russie au duc de Richelieu.*

Saint-Pétersbourg, le 7 juin 1817.

J'ai désiré vous faire connaître, monsieur le duc, les réflexions que me suggère la marche des affaires en France. Leur progrès atteste votre courageuse persévérance et révèle en même temps la multiplicité des obstacles contre lesquels vous avez à lutter pour affermir l'œuvre de la restauration. Les vœux que je forme pour l'accom-

que cet encouragement produise son plein effet ! Dans peu de jours nous vous expédierons un second courrier, qui est destiné à aller à Madrid porter au *Bailli* Tatischtscheff des dépêches qui doivent le remettre dans la bonne route, si c'est chose possible.

Tout à vous.

CCXXVII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 10 juin 1817.

Monsieur le général,

Les dépêches de Votre Excellence en date du 28 avril/10 mai, ont rendu compte des discussions qui se sont élevées au sujet des payements que la France aura à

plissement de ce grand résultat vous sont connus. La coopération que j'y ai vouée demeurera la même aussi longtemps que le but vers lequel elle se dirige, et qui se trouve en grande partie atteint par les actes de la dernière législature, ne subira aucun changement. Les communications confidentielles que mon ministère est chargé de vous adresser vous développeront plus précisément ma pensée. Je me réserve à moi-même la satisfaction de vous annoncer, monsieur le duc, que vos utiles conceptions relativement au lycée d'Odessa viennent d'acquérir une forme et une sanction définitive dont on a lieu de se promettre les effets les plus salutaires pour l'éducation. Puissiez-vous également voir fructifier vos travaux dans une sphère plus étendue et y laisser après vous, comme dans le midi de mon empire, des preuves honorables de votre ardeur à vouloir et à faire le bien ! (*Le duc de Richelieu*, correspondance et documents, p. 507).

tte année pour la solde et l'équipement de l'armée[1]
ation. Le comte de Noailles vient de faire auprès du
re une démarche tendant à obtenir que l'opinion
tre cour émettra sur cette question soit conforme
ir exprimé par son gouvernement, savoir : de ne
cette année que vingt-quatre millions, au lieu de
te qui nous reviendraient d'après la lettre des
.

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

2/14 juin 1817.

ours de Londres, de Berlin et de Vienne, ont convenu que la
avait droit à une réduction de dépenses à titre de solde et d'en-
proportionnée à la diminution de l'armée d'occupation, confor-
à l'opinion de Sa Majesté l'empereur.
t au délai pour l'arriéré, les cours de Berlin et de Vienne ont
lé le payement immédiat. Celle de Londres, quoique disposée à
uelques facilités, s'est néanmoins réunie aux deux autres, et
uis prêté à la même mesure conformément à mes instructions,
voir toutefois déclaré dans le protocole 121 que l'opinion parti-
de notre cabinet étant d'accorder le délai demandé, ce n'était
r déférence pour celle des autres cours alliées que je me
aux instances faites à cet égard auprès du duc de Richelieu.
inistre de France n'a pas encore répondu, mais je doute qu'il
état de satisfaire à cette partie de nos démarches.

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

9/21 juin 1817.

au moment de partir pour Carlsbad que je vous écris cette
ettre, il est minuit passé, et je veux partir à quatre heures.
le vous parler des affaires, je vous dirai qu'il ne faut pas songer
evue que vous aviez préparée dans le temps. Quel que soit mon
de vous écrire et de m'entretenir avec vous, mon opinion est
bien du service doit aller avant tout. Or, ce ne serait pas le
la politique européenne serait en agitation, si après Carlsbad
a plus d'hommes marquants qui se succèdent qu'à l'ordinaire)

Les arguments sur lesquels se fondent les demandes de la conférence de Paris et qui ont été exposés dans les différents offices qu'elle a adressés à ce sujet au duc de Richelieu, semblent constater que les alliés auraient effectivement le droit de prétendre, pour l'année 1817, à une somme de quarante millions.

Tout en partageant cette conviction et en considérant l'embarras et les difficultés que son ministère des finances

j'allais vous voir. Je pense donc qu'il vaut mieux se priver pour cette année de ce plaisir, et le remettre à l'année prochaine, époque à laquelle ces rencontres seront officiellement à la mode.

L'expédition de juin est faite d'après vous, et j'espère que vous lui accorderez votre suffrage. Nos rapports sont parfaits. L'empereur en est très satisfait. Ainsi, courage, et laissez dire les bavards.

Vous recevrez une nouvelle expédition pour Liéven; je la recommande à votre sagacité et à votre vigilance. L'aperçu de nos relations politiques, ouvrage que l'empereur a voulu achever en peu d'instants, et avant mon départ, est aussi court et aussi clair que possible. J'aurais mieux fait, si ma pauvre tête n'était pas si fatiguée et ma main droite presque paralysée à faire des griffonnages.

L'ambassadeur de France nous a parlé au long des affaires d'argent. Je passe ici comme l'enfant prodigue de la maison, aussi mon rôle n'a-t-il point tout le crédit désirable. Néanmoins, je ne me gêne point, et je l'annonce avec franchise. J'ai donc déclaré et pense que vous devriez seconder les demandes de M. de Richelieu pour être juste et équitable; vous recevrez la dépêche qu'on a préparée. Elle n'est pas de moi. Cependant, elle n'est pas aussi sévère qu'elle l'aurait été, sans moi. Tâchez de vous tirer d'affaires. Et profitez de cet avis.

Adieu, cher Pozzo, je n'ai plus de forces, si les eaux de Carlsbad ne m'en fournissent une bonne provision, je doute très fort que la carcasse puisse tenir. Le bon Dieu fera ce qu'il lui plaira.

Conservez-moi votre précieuse amitié. Comptez sur les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

Je n'écris plus en particulier à M. de Richelieu, parce qu'en conscience je n'en ai pas le temps. J'espère cependant qu'il sera sensible au témoignage de bonté de l'empereur, qui lui *parle de son Lycée d'Odessa*. L'abbé Nicole y tenait et je lui avais promis d'en parler à Sa Majesté.

éprouverait à remplacer au comte Woronzoff les fonds qu'il ne recevrait plus de la France, si celle-ci ne payait que vingt-quatre millions, Sa Majesté Impériale a néanmoins trouvé qu'il serait de toute justice d'avoir égard à l'accroissement de dépenses amené par le renchérissement des vivres que la mauvaise récolte de l'année dernière a causé, et d'en tenir compte à la France.

Si l'opinion des autres cours se prononçait dans ce sens, vous êtes pleinement autorisé, monsieur le général, à y adhérer et à ne demander pour les besoins du comte Woronzoff que la somme qui lui reviendrait sur celle qui aura été définitivement arrêtée avec le gouvernement français. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si les trois cours prescrivaient à leurs ministres de persévérer dans l'opinion qu'ils ont émise et d'insister sur la totalité des quarante millions, Votre Excellence voudra bien également se ranger à leur avis, car l'empereur pense que l'objet sur lequel porte toute cette discussion n'est point d'une nature assez importante pour donner lieu à une divergence d'opinions entre lui et ses alliés, quel que puisse être, d'ailleurs, son désir de contribuer, en toute occasion, à diminuer les charges considérables qui pèsent sur la France.

Vous voudrez bien surtout, monsieur le général, ne pas tarder à m'informer au plus tôt du résultat que vos délibérations sur ce point auront amené, afin que le ministère des finances puisse se régler en conséquence, car il est essentiel que les paiements à faire au comte Woronzoff n'éprouvent ni retard ni arrêt.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 469]

Paris, 12/24 juin 1817.

Monsieur le comte,

Je profite du retour du capitaine aux gardes prince Galitzin pour ajouter quelques éclaircissements de plus à ceux contenus dans mon expédition du 2/14 de ce mois, et pour informer Votre Excellence des démarches faites à la suite de sa dépêche du 14/26 mai, relative aux mesures propres à rapprocher Monsieur du système de gouvernement du roi. Ce rapprochement devait être considéré comme un moyen propre à décourager les espérances des révolutionnaires et des conspirateurs français et, en conséquence, à faciliter l'arrangement des différends qui se sont élevés sur ce point avec la cour des Pays-Bas.

En examinant les instructions qui me sont parvenues à ce sujet, et surtout depuis la communication du mémoire et autres pièces en date du 26 mai, je trouve dans les principes généraux qui y sont développés des règles de conduite pour me guider soit vis à-vis de mes collègues, soit vis-à-vis du roi, de ses ministres et des princes eux-mêmes, dans toutes les occasions où je suis appelé à prendre part à cette affaire. J'ose espérer que Votre Excellence aura été convaincue, par mes rapports précédents, que je me suis attaché à suivre exactement les ordres et les

intentions de Sa Majesté l'empereur Notre Auguste Maître dans le double projet d'atteindre graduellement le but désiré et de pas compromettre, en l'isolant, une si auguste intervention.

Après avoir convaincu le duc de Wellington de la haute sagesse et de la franchise qui président aux délibérations de notre cabinet, après l'avoir décidé à se rendre auprès de Monsieur l'interprète des sentiments de toute l'Europe à l'égard de la conduite politique de ce prince et en avoir mandé le résultat dans mon n° 455, j'ai informé le duc de Richelieu que j'avais des communications importantes et confidentielles à lui faire, et comme je savais que M. Lainé, peu versé dans les raisons d'État, montrait souvent une condescendance envers la cour qui devenait nuisible, j'ai témoigné le désir qu'il entendît ce que je me proposais de représenter et de développer. Le président du conseil rappela lui-même qu'il était bon d'associer M. Lainé à notre conférence, et en conséquence il le fit venir.

Mon intention était de profiter de cette réunion pour développer d'une manière circonstanciée les rapports de la France avec les autres puissances, ceux de la Restauration avec la nation elle-même, la liaison que ces deux objets ont entre eux et montrer combien il est indispensable de les mener de front, avec une sagesse profonde, pour se présenter bientôt aux yeux de l'Europe dans une attitude stable, accompagnée de tous les avantages d'un état de choses permanent, propre à fournir les moyens de satisfaire aux engagements pris, en se servant de cette ponctualité même comme d'un argument puissant pour ter-

miner sous une forme pacifique l'occupation militaire, et rentrer ainsi dans l'indépendance politique dont une nation ne saurait être privée longtemps sans se trouver exposée aux plus grands malheurs.

Cette conversation, Votre Excellence peut aisément l'imaginer d'après ses propres instructions et ma correspondance antérieure; je me dispenserai d'en exposer les détails, elle fut tirée en grande partie des principes contenus dans la dépêche secrète du 14/26 mai et fit ressortir particulièrement l'intérêt pour la France et la sagesse qui ont inspiré la lettre de Notre Auguste Maître à Sa Majesté le roi des Pays-Bas.

La manière dont mes observations ont été accueillies par les deux ministres m'a paru justifier entièrement la confiance que je leur avais témoignée. Le duc de Richelieu surtout démontra à son collègue la nécessité de s'émanciper de toute influence qui voudrait paralyser l'action du gouvernement, et de chercher dans l'exécution de la Charte et dans le choix des hommes qui veulent la soutenir de bonne foi, le salut de la France et celui de la dynastie.

Ces vérités générales sont rarement contestées, mais l'application des mesures rencontre souvent, dans la singularité des circonstances, des obstacles qui en suspendent l'effet. Quant au remplacement des ministres de la guerre et de la marine, M. de Richelieu montra une répugnance invincible au renvoi du duc de Feltre, et M. Lainé s'opposa fortement à la nomination du comte Molé à la tête de l'autre département.

Dans cette situation, afin de ne pas tout abandonner, le

parti présentant le moins d'inconvénients parut celui de destiner le maréchal Gouvion Saint-Cyr à la marine, de le décider à accepter ; de fortifier, en attendant, le ministère par la présence d'un homme très populaire dans le conseil, et de ménager à M. Molé des espérances qui continueraient à le tenir attaché à l'administration actuelle. Ces expédients ont été adoptés. Quoique incomplets, ils produiront un très bon effet, et, bien que M. Molé se soit trouvé déçu, l'influence que je conserve sur son esprit et la précaution que j'ai prise de ne pas me compromettre envers lui par des promesses inconsidérées, me portent à croire qu'il persistera dans ses anciens principes et dans la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent.

Toutes mes instructions me prescrivent surtout de bien organiser le gouvernement constitutionnel et de rallier les princes par la persuasion ou la force des choses à la même doctrine.

En considérant les instruments dont il faut nécessairement faire usage, il serait inutile de s'attendre à des coups d'État qui embrassent tout un système. Il convient donc de réaliser successivement ce qu'on ne peut pas obtenir d'un seul trait. C'est en suivant cette méthode qu'on est parvenu à réunir un ministère uniforme dans ses principes politiques, — car le duc de Feltre est plus inhabile qu'inconstitutionnel, — à former un conseil d'État éclairé, où la modération des doctrines domine, à créer dans les deux Chambres une majorité qui agira dans le même sens si elle est dirigée avec sagacité, à en assurer la continuation par la loi sur les élections, à épurer, du moins en partie, les préfectures et les autres fonctions adminis-

tratives, et enfin à disposer le roi en faveur des hommes opposés à ses inclinations personnelles, mais qui devenaient par là même une garantie de la sincérité de ses opinions.

Ce système a eu pour résultat la tranquillité actuelle de la France, la force montrée contre les derniers troubles, le crédit qui aide à soutenir tant de charges, et enfin l'espérance d'un avenir meilleur et durable.

L'influence de toutes ces mesures commence même à opérer sur l'esprit des princes. Mais la conversion de Monsieur est trop difficile pour pouvoir être l'ouvrage d'un jour.

La fermeté avec laquelle les ministres ont calmé les agitations au milieu d'une misère réelle, la force qu'ils acquièrent à chaque nomination constitutionnelle, la considération qu'ils obtiennent de toute l'Europe, et le rétablissement de la santé du roi ont porté le découragement dans cette fraction des courtisans, dont les prédictions sinistres sont démenties par les événements, et les intrigues déjouées par leur propre faiblesse. Si le ministère parvient, comme il le peut aisément, à les convaincre de leur impuissance, ils seront les premiers à supplier leur patron de leur permettre de se réconcilier avec le pouvoir, dès qu'ils n'espéreront plus s'en emparer, et je ne doute nullement, vu le caractère de Monsieur, qu'il ne serait très heureux de sortir de cette manière de la position blâmable où il s'est placé.

M. le duc d'Angoulême n'a jamais partagé entièrement les vues de son père. Le temps et l'évidence l'ont ramené encore davantage vers la raison, et on fonde sur lui dans ce moment de meilleures espérances.

Le duc de Berry est d'une humeur trop vive pour être conséquent ; cependant, il a été plus modéré la dernière fois que j'ai eu l'occasion de le voir.

La duchesse d'Angoulême persiste dans cette malheureuse austérité qui éloigne tant de monde, elle que le moindre sentiment d'indulgence rendrait l'idole de la nation.

Habitué comme je le suis à examiner les nuances qui donnent des motifs d'alarme ou d'encouragement dans la marche des affaires de ce pays, il me paraît qu'il en existe de favorables en ce moment : les ministres semblent plus disposés à se réunir aux hommes qui sont agréables à la nation et qui ont le talent de la servir ; la crise, amenée par le manque de subsistance, est heureusement terminée, et l'épreuve qu'on a dû faire des sentiments de l'armée a été complètement satisfaisante.

Un grand nombre d'affaires importantes restent encore à régler, mais le plan général est bon et on n'aura qu'à le suivre pour le voir prospérer.

Avant de terminer ce rapport, il est de mon devoir d'informer Votre Excellence que le roi a été vivement touché des sentiments exprimés par l'empereur Notre Auguste Maître dans sa lettre au roi des Pays-Bas. Quoique ces témoignages précieux d'intérêt se renouvellent sans cesse, celui dont je viens de parler a produit une sensation toute nouvelle.

Le duc de Richelieu en a été pénétré de reconnaissance, et M. Lainé m'a dit qu'il serait à désirer de voir les jours doubler de longueur, et le temps s'arrêter pour faciliter à un souverain qui réunit à tant de puissance

une si grande sagesse, les moyens de faire tout le bien qu'il désire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 13/25 juin 1817.

Mon cher comte,

En attendant le courrier promis par votre lettre du 15/27 mai, je profite du départ du prince Galitzin pour ajouter quelques développements à mes dépêches antérieures. J'espère que vous serez content de la manière dont je cherche à diriger les deux grandes affaires : l'uniformité de vues parmi les ministres, et la conversion de Monsieur. Nous avons fait de grands pas vers le premier but ; le second viendra comme conséquence de celui-ci et des autres mesures, surtout si le roi vit encore deux ou trois ans. Faites-moi juger avec l'indulgence accoutumée ; l'équité et l'amitié doivent s'en charger. Les finances se soutiennent, malgré les sacrifices que la disette a commandés et les alarmes causées par les demandes de liquidations ; mais il faudra attaquer la haute bureaucratie de ce département. Corvetto est un brave homme qui a de l'esprit, mais peu d'expérience dans ces sortes d'affaires et encore moins d'activité ; vous me direz : « De quoi vous mêlez-vous ? »

Mais si je ne me joins pas du moins à ceux qui s'en mêlent, comment aller au milieu de tant de difficultés? Croyez-bien que je n'ai pas soif de ces *sortes d'affaires*, et puis, en vérité, je peux dire comme quelqu'un qui valait plus que moi: « Athéniens, qu'il m'en coûte de chercher à mériter vos louanges! »

Croyez, mon cher comte, etc.

CCXXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 481]

4/16 juillet 1817.

Monsieur le comte,

La liquidation des dettes particulières est devenue un des objets qui occupent le plus la conférence des ministres.

Mes dépêches précédentes et surtout celle *sub* n° 458 annonçaient les difficultés qui s'élevaient sur l'exécution de la convention du 20 novembre 1815, et les expédients que le gouvernement français se proposait de présenter à l'approbation des cours alliées pour le délivrer de l'impossibilité où il se trouve d'accomplir la totalité de ses engagements.

La conférence, ne devant se regarder que comme commission d'exécution, n'a pu se donner un caractère différent de celui dont elle est investie; en conséquence, elle a continué dans sa marche ordinaire.

Convaincu de cette vérité, le duc de Richelieu a néanmoins arrêté pour ainsi dire toute liquidation quelconque et a même pris sur lui de suspendre le payement du double intérêt contre lequel il avait réclamé auprès des cours, ainsi que Votre Excellence en a fait mention dans sa dépêche du 14 mai.

L'annexe au protocole 131 est la copie de la note qui nous a été signifiée à cet effet, à laquelle la conférence a répondu par la pièce B. Dans l'intervalle, la question ayant été portée à la connaissance du cabinet de Londres, celui-ci a opiné selon la teneur du document C. Cet acte ne sera inséré au protocole qu'à la séance suivante; mais comme l'ambassadeur d'Angleterre nous l'avait communiqué, j'ai voulu le joindre à mon expédition, afin de compléter tout ce qui a été dit sur cette question.

Votre Excellence voudra bien observer que le ministère britannique opine évidemment en faveur de la réclamation de la France; la même manière d'envisager la question résultait en quelque sorte de la dépêche de Votre Excellence[1] à ce sujet, mais j'ai jugé qu'il était prudent de ne pas me faire l'auteur de cette nouvelle interprétation du traité, afin d'éviter les impressions fâcheuses qui en seraient résultées soit sur mes collègues, soit sur la tribu des commissaires de tous les pays résidant à Paris, qui n'ayant que cette seule affaire en vue, la jugent isolément et communiquent à leurs cours l'esprit restreint qui les anime.

L'agitation produite par toutes les résistances dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à ce sujet, a multiplié les

1. Dépêche du 19 juin 1817.

recours et les mémoires à la conférence ; le protocole 133 en est un grand exemple.

Le mémoire n° 1 et les pièces qui y sont annexées concernent le payement des mandats délivrés par la France, pour les travaux publics faits dans les pays cédés. Celui n° 2 se rapporte aux demandes des militaires redevenus étrangers à ce pays et qui réclament leur solde de compte, bien qu'ils aient quitté l'armée française sans avoir rempli les formalités prescrites par les règlements.

Le volume n° 3 est une exposition historique de tous les retards que les commissaires français sont censés avoir opposés à la marche de la liquidation ; enfin, le n° 4 traite de la question du double intérêt qui fait le sujet de la première partie de cette dépêche.

Toutes ces réclamations sont renvoyées au duc de Richelieu qui, de son côté, ayant renoncé à l'espoir de parvenir à une conclusion dans l'état actuel de la question et en prenant la convention pour base, ne leur donne aucune suite. Les commissaires liquidateurs étrangers s'agitent ; mes collègues d'Autriche et de Prusse les craignent, chacun en ce qui les concerne ; l'ambassadeur d'Angleterre, dont les prétentions sont réglées par une convention spéciale, prête son nom à tout et ne s'occupe que des questions qui sont particulières à son gouvernement, et moi, je m'étudie pour n'être un obstacle à rien, prévoyant bien que les difficultés qui proviennent des choses sont plus que suffisantes pour mener à une revision, sans que les hommes s'en mêlent par un zèle indiscret ou par un sentiment de justice manifesté à contre-temps.

Le public de la capitale et de la France est alarmé et irrité à tel point que sur ce sujet tous les partis sont unis ; la convention n'est plus examinée dans ses dispositions positives, mais on y cherche des principes d'équité générale, et elle est représentée comme le dernier abus de la victoire.

L'idée d'ajouter aux cent millions de contributions et à une somme à peu près égale que coûterait l'armée d'occupation, si elle devait séjourner cinq ans encore, plus d'un milliard pour obliger le monarque légitime et restauré à payer les désordres et les violences de la puissance révolutionnaire dans des pays que la France a cessé de posséder, et que les souverains actuels ont reçus avec les améliorations qui y ont été faites, ne se conciliera jamais avec la paix de cette nation et la stabilité du trône. Il n'existe aucun expédient financier qui puisse permettre de satisfaire à la fois les contributions et les liquidations poussées à un tel point de rigueur, et l'on doit, selon mon opinion, s'attendre plutôt à la dissolution de la société qu'à l'accomplissement d'une chose moralement impossible.

J'ai rendu compte du plan que le gouvernement français a adopté pour ne pas succomber dans cette crise ; l'exposition de la question tout entière de sa part va être terminée, le montant des sommes demandées fixé, et les catégories sur la nature de chaque dette classées d'une manière distincte.

Le comte de Caraman, ambassadeur à Vienne, sera chargé de se rendre, avec ce travail, à Carlsbad, où le prince de Metternich et le comte de Hardenberg se trouveront réunis au commencement du mois prochain, et il leur

proposera une convention nouvelle. Mon intention est d'informer, lorsqu'il sera temps, le comte Capo d'Istria de tout ce qui méritera l'attention de notre gouvernement à ce sujet, et de rendre compte en même temps à Votre Excellence de la tournure et des progrès de cette affaire, la plus grave à mon avis de celles qui peuvent influer sur la paix de l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 482.]

Paris, 4/16 juillet 1817.

Monsieur le comte,

Les deux expéditions en date des 10 et 13 juin, dont Votre Excellence m'a honoré, me sont parvenues le 1/13 de ce mois, à quelques heures d'intervalle seulement.

L'approbation qu'il a plu à Sa Majesté l'empereur d'accorder à ma conduite est le plus grand encouragement qu'il soit possible d'offrir à mon zèle, et les lumières que j'ai trouvées dans les instructions qui ont accompagné cet acte de sa bonté sont les règles les plus sûres pour ne pas m'égarer.

L'importance et la gravité de ces mêmes instructions sur une si grande variété d'objets ne m'ont pas permis,

dans le court espace de temps qui s'est écoulé entre leur réception et l'expédition de la présente, de leur donner un grand développement ; cependant, je me suis empressé de recueillir les impressions qu'elles pouvaient produire à leur premier aperçu.

Le duc de Richelieu a été fort sensible au témoignage de bienveillance contenu dans la lettre de l'empereur ; les avertissements salutaires, adressés par le comte Capo d'Istria, ont été reçus avec toutes les démonstrations de l'amitié, mais en même temps avec l'embarras que causent des conseils que l'on voudrait suivre, sans néanmoins avoir encore pris la résolution décidée de les adopter.

Quant à l'état intérieur de la France, il est dans ce moment tel que Votre Excellence peut le supposer d'après mes rapports précédents ; j'avais annoncé, dans celui n° 469, la nomination du maréchal Gouvion Saint-Cyr au ministère de la marine, et la bonne impression que ce choix avait faite sur le public qui le regarde comme une nouvelle confirmation des sentiments constitutionnels du roi.

A mesure que ce système se fortifie, ceux qui lui sont opposés diminuent leurs prétentions et perdent courage. Pour ne pas se trouver en contradiction avec eux-mêmes c'est moins contre les ministres que contre les espérances des jacobins et des ennemis de la légitimité qu'ils exercent leur zèle. Déjà plusieurs d'entre eux que je savais mal disposés envers moi sont venus me témoigner leurs craintes, demander d'aviser au remède et de prendre des précautions. Ma réponse a été celle avec laquelle je les ai constamment ou déjoués ou combattus, savoir :

Que leur premier devoir était de soutenir le ministère du roi ou de voter avec lui ;

Que les ennemis par principe de la dynastie sont très circonscrits, mais que ceux que les courtisans risquent de lui susciter peuvent devenir sans nombre;

Que l'inquiétude du public sur les intentions éventuelles de Monsieur est l'ouvrage de ses conseillers, qui l'ont compromis en présentant l'héritier présomptif du trône qui n'est, en quelque sorte, qu'une institution, comme un chef de parti animé de toutes les passions et aveuglé de tous les préjugés d'une secte irritée, soupçonneuse et vindicative.

Je n'ai pas perdu un instant pour informer le duc de Richelieu de toutes ces confidences et de la manière dont je les avais reçues ; le même langage et la même conduite de sa part auront un effet encore plus décisif.

Dans un pays tel que la France, agité par le besoin de se reconstituer intérieurement et de se mettre en équilibre avec le reste de l'Europe qui protège à la vérité cette reconstitution, mais qui la gêne en même temps par les sacrifices qu'elle exige, les difficultés se renouvellent sans cesse, tantôt à cause des passions, tantôt par la nature des choses, et souvent par les deux combinées ensemble.

L'époque des élections approche, le ministère a besoin d'exercer sur elles une influence; mais pour l'obtenir entre autres à Paris, il doit se montrer tel que les gens sages le désirent. Un changement dans le département de la guerre lui donnerait, à mon avis, une prépondérance irrésistible.

Il existe des lois que la nature des institutions monarchiques réclame : le conseil d'État s'en occupe sous la di-

rection du cabinet; les avantages qu'on retire de cette réunion d'hommes plus ou moins exercés aux affaires sont sans nombre. Votre Excellence sait qu'il n'y a que quelques mois qu'on a pu obtenir cette organisation définitive dont on s'applaudit maintenant avec tant de raison.

La réunion des députés à la session prochaine et les mesures qui seront adoptées fixeront en grande partie le sort de la France; toute la considération dont on environnerait le ministère actuel, tout moyen qu'on lui fournirait ou qu'il se donnerait lui-même de paraître avec avantage, établirait cette supériorité d'influence et de respect, plus puissante que l'autorité sur une nation habituée depuis longtemps à s'enorgueillir de la force qui l'écrasait et qu'on chercherait en vain aujourd'hui dans la famille régnante et dans les institutions.

Si le roi peut faire pressentir la probabilité de l'évacuation de son territoire, s'il lui est permis d'annoncer des modifications à la convention qui l'oblige à l'impossible, il paraîtra alors comme le vrai médiateur entre son peuple et le reste du monde, et imposera silence à toutes les discussions dangereuses, que l'exaltation et le désespoir exciteront sans aucun doute si le mystère permet à l'imagination ou à la méchanceté de calculer tous les maux et toutes les humiliations qui pèsent sur la France.

Toutes ces observations ne paraîtront, j'espère, nullement anticipées; elles portent sur les grandes causes qui peuvent produire le degré de bien ou de mal correspondant à leur nature et à leur importance, le temps de les voir en action n'est pas éloigné. Elles se présentent aujourd'hui même comme en perspective à quiconque observe les

ands traits politiques et moraux de cette nation. Chacun ı ce qui le concerne doit y faire attention, les alliés pour conformer leur conduite et modérer leurs prétentions, les ministres pour obtenir cette confiance qu'ils ont soin d'acquérir et que, jusqu'à un certain point, il leur ste encore à mériter.

La mission du comte de Caraman à Carlsbad dont j'a. it mention dans le numéro précédent fixera les espé- nces, sinon les idées sur la grave question des liqui- ations; les ministres qui s'y trouvent seront à même, de ur côté, de s'expliquer à l'égard de la conduite de Mon- ieur, et il pourra résulter de cette entrevue une combi- aison d'expédients propres à faciliter et à résoudre de la nanière la plus satisfaisante la crise qui s'approche.

Le duc de Wellington est de retour à Cambrai; en lui nvoyant la lettre de l'empereur, je lui ai parlé des ordres éitérés que je viens de recevoir de tout concerter avec ıi. C'est avant la réunion des Chambres que la démarche is-à-vis de Monsieur et au nom des alliés devrait avoir ieu. Il ignore cependant qu'il existe aucun projet formel à et égard; il serait à désirer que l'Autriche et la Prusse vou- ıssent en donner l'idée, je me déclarerais alors suffisam- ıent autorisé à y concourir, et me chargerais des arrange- ıents ultérieurs.

Quant à la réserve que j'ai employée jusqu'à présent n m'abstenant de faire des ouvertures à la conférence et n me bornant à de simples insinuations indirectes, soit nvers le duc, soit envers mes collègues, chaque jour me aralt justifier cette précaution et je me garderai d'en ortir à moins que l'occasion ne s'en présente.

Les dépenses occasionnées par l'élévation inouïe du prix des choses et la diminution dans les produits des articles de consommation produiront au minimum un déficit de soixante-dix millions sur le service de l'année. Le gouvernement a recours à de nouveaux emprunts qui, quoique onéreux, pourront fournir néanmoins de quoi soutenir la machine et satisfaire aux engagements.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXXII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1817.

Monsieur le général,

A votre dernière lettre s'est trouvé joint un *post-scriptum* qui rend compte des démarches que le nommé Maubreuil[1] s'est permis de faire auprès de vous et de vos collègues. L'empereur, qui en a pris connaissance, partage entièrement votre opinion qu'il faut traiter de pareilles infamies

1. Maubreuil, un des aventuriers les plus hardis de cette époque, prétendit avoir reçu secrètement de Talleyrand la mission de tuer l'Empereur; mais ayant rencontré sur son chemin la reine de Westphalie, qui quittait précipitamment la France, il se fit voleur de grands chemins et oublia sa mission. Plus tard, il se vengea de Talleyrand qui, disait-il, n'avait pas tenu ses engagements, en le frappant au visage, dans le cortège officiel qui accompagnait le corps de Louis XVIII; on l'arrêta, on le mit en jugement, mais il s'évada avant le verdict.

avec le mépris qu'elles méritent et trouve que vous avez parfaitement bien fait de ne les point relever. Jamais l'empereur n'a eu la moindre connaissance de la mission donnée à Maubreuil par le gouvernement provisoire ; il a même complètement ignoré l'existence de cet individu jusqu'à ce que la reine de Westphalie lui eût fait parvenir ses plaintes sur le vol de ses diamants. Dans votre lettre, vous faites néanmoins mention, monsieur le général, d'une circonstance sur laquelle Sa Majesté désirerait de plus amples informations. Elle vous prescrit donc de lui faire connaître le nom du Russe avec lequel Maubreuil prétend avoir des rapports, ainsi que tout ce que vous pourrez apprendre à ce sujet. Au reste, vous continuerez à suivre, à l'égard de cette odieuse affaire, la marche prudente et mesurée que votre sagacité vous a fait adopter.

Agréez l'assurance renouvelée de mon plus sincère attachement.

CCXXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 19/31 juillet 1817.

Mon cher comte,

Je profite du courrier français pour vous dire quelques mots en attendant l'expédition que je vous destine. Metternich sera dans dix jours à Carlsbad ; le prince de Harden-

berg et le comte Capo d'Istria y sont déjà; M. de Caraman va les rejoindre de la part de la France dans le but d'entamer une négociation et de s'entendre d'une manière ou de l'autre sur les liquidations particulières dont vous connaissez jusqu'à satiété l'importance et les difficultés. Dans cette situation, j'ai pensé à envoyer le prince Dolgorouki à Carlsbad avec toute l'expédition qui vous est adressée. Capo d'Istria la verra, en tirera le parti qu'il jugera convenable pour ce qui concerne les différents objets qui s'y rapportent et vous la renverra sans perdre de temps; c'est la nature de la circonstance qui m'a suggéré cet expédient, et j'espère que vous l'approuverez. Quoique l'on se propose de ne pas parler d'affaires, trois ministres ne s'en abstiendront jamais lorsqu'il s'en présente d'aussi graves et que les circonstances les réunissent. Wellington est bien disposé sur cette question et je vous envoie la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet[1]. Le motif qui m'avait empêché de le voir le jour de son départ était une saignée que j'avais été obligé d'endurer à cause des suites de ma chute qui me tourmente sans relâche.

1. *Wellington a Pozzo di Borgo.*

Cambrai, 21 juillet 1817.

Mon cher général,

J'ai été bien fâché de ne pas vous voir pendant le dernier jour de mon séjour à Paris. Vous auriez su que nous avions causé à la conférence des mesures à adopter pour relever la France du grand poids des réclamations; je crois tout le monde assez raisonnablement disposé. Il faut voir comment on trouvera les cours. J'en ai écrit fort en détail à lord Castlereagh, et je l'ai prié de donner des instructions à son frère, ou à celui qui sera à Carlsbad.

Je pars pour les Pays-Bas et reviens dans les huit ou dix jours. Toujours à vous, mon cher général.

L'Espagne a ratifié le traité du 20 juin et accédé au traité de Vienne; les actes sont déjà arrivés ici; préparez, je vous prie, ceux qui doivent avoir lieu de notre part. Quant aux affaires coloniales, l'Angleterre montre des soupçons tout à fait déraisonnables[1]; elle voudrait éviter l'intervention des autres alliés, et, de cette manière, *accaparer* une influence que l'Espagne ne lui cédera jamais,

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Lettre particulière.)

21 juillet/2 août 1817.

Mon cher comte,

Vous verrez combien les Anglais répugnent à s'associer aux autres puissances afin d'amener, s'il est possible, l'Espagne et les colonies à mieux s'entendre; ils ont grandement tort de montrer ainsi le bout de l'oreille, d'autant plus que lorsqu'ils agiront franchement et d'après un plan convenable à tous, ils ne perdront rien de leur importance et des avantages que les moyens qu'ils possèdent et leur position leur assurent. Mais le cabinet est retors, timide et soupçonneux, et ne sait pas se décider; quelle que soit leur manière de voir, mon avis est de ne pas abandonner une si grosse affaire à leur discrétion particulière; nous sommes tous intéressés à savoir ce que deviendra une si grande partie du monde, et ils auraient très mauvaise grâce de le trouver mauvais. Les premières nouvelles d'Espagne nous donneront des éclaircissements et nous verrons. L'opinion de mes collègues et celle du duc de Richelieu s'accordent avec la mienne sur ce sujet. Lord Castlereagh ne paraît pas se soucier de recommencer la conférence sur les Barbaresques et la traite des nègres. Mon opinion est qu'il veut tâter l'Espagne avant, et voir s'il peut terminer l'affaire séparément, car les projets exclusifs dominent dans le cabinet britannique sur tout ce qui concerne la marine et les colonies.

Vous aurez lu un article méchant et bête inséré dans la *Gazette* du 25 juillet; comme ce journal est censé être à l'ordre du ministère, le bruit alarmant d'une mésintelligence avec nous s'est répandu partout; les fonds ont baissé; la correspondance entre Londres et Paris n'était remplie que de cela, au point que la même feuille a été obligée de démentir les bruits que sa propre malignité avait excités.

tant que les deux pays traiteront ensemble d'une manière isolée; il s'est produit à cet égard plusieurs explications dont je vous rendrai compte; mes collègues, Richelieu et moi, nous avons tenu le même langage. J'attends à chaque instant le retour de notre consul que j'ai envoyé à Londres avec vos dépêches. Le comte de Lieven donnera probablement des éclaircissements plus circonstanciés, parce qu'il est à la source.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCXXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Paris, 21 juillet/2 août 1817.

(Dépêche.)
[N° 493.]

Monsieur le comte,

Le protocole n° 135 et la pièce y annexée n° 1 contient l'opinion du gouvernement anglais sur l'interprétation à donner à l'article 13 de la convention du 20 novembre 1815, concernant le double intérêt que le duc de Richelieu conteste aux créanciers particuliers admis à la liquidation, conformément aux explications données dans sa note jointe *sub* n° 1 au protocole n° 136.

La déclaration de la cour de Londres à ce sujet a déjà été portée à la connaissance de Votre Excellence par ma dépêche n° 401 et je ne la renouvelle ici que parce qu'elle se trouve maintenant insérée aux actes.

Quelque avantage que le ministère français pût tirer de ce vote, comme il ne s'appliquait qu'à une question spéciale, il a cru devoir persister dans le plan dont j'ai déjà eu l'honneur de rendre compte, c'est-à-dire de proposer aux puissances une revision de la convention elle-même, et d'éliminer quelques-unes des catégories qui forment en partie la série de dettes déclarées à la charge de la France.

La réunion des ministres principaux d'Autriche et de Prusse à Carlsbad, et celle de M. le comte Capo d'Istria, ont déterminé le duc de Richelieu à y envoyer le comte de Caraman avec des instructions analogues, afin de préparer du moins les bases de celles qui pourront être données à la conférence pour terminer cette affaire délicate d'une manière propre à la rendre exécutable.

Sa Majesté Très Chrétienne désirerait principalement fixer la question de l'intérêt selon le mode indiqué par l'Angleterre; elle voudrait être déchargée des dettes provenant des démolitions, prix des terrains et frais encourus pour la construction de ces mêmes forteresses que les différentes puissances possèdent à présent, dans l'état de perfectionnement auquel les avaient portées les gouvernements qui ont précédé la restauration.

L'argent dû aux communes devrait également être compris dans la règle d'exception, eu égard aux améliorations permanentes, telles que grands chemins, ponts, édifices publics et autres qui ont été faites presque dans tous les pays où la domination française s'est étendue.

Votre Excellence n'ignore pas non plus la question qui s'est élevée sur l'application des déchéances prononcées contre certains créanciers de l'État par Napoléon; le gou

vernement actuel insiste pour que ces actes soient considérés comme irrévocables, tant qu'ils concernent des sujets alors réputés et reconnus français.

En supposant un nouvel arrangement dicté par un esprit réciproque de conciliation, la France offrirait alors de payer une somme donnée, à des termes convenus, sans entrer dans les discussions et les formalités des liquidations particulières, ou bien elle s'y soumettrait pour les catégories des dettes qui seraient déclarées définitivement exigibles.

L'aperçu que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence n'est destiné qu'à lui donner une idée sommaire du plan de l'arrangement. Il dépendra des puissances intéressées, surtout de l'Autriche et de la Prusse, de l'examiner et de l'apprécier avec cette sagacité qui sait, même en faisant des sacrifices, assurer des intérêts plus grands et céder pour conserver un avantage, ce qu'il serait impossible d'obtenir sans une rigueur dangereuse qui ne manquerait pas de dégénérer en violence.

Votre Excellence sait combien, dans la manière de conduire cette affaire, j'ai toujours évité de compromettre inutilement l'influence et l'autorité de Notre Auguste Maître. Je voyais tous les jours les difficultés grandir; mais, comme mes collègues, obligés de soutenir chaque question en particulier, répugnaient à examiner la question dans toute l'étendue de ses rapports avec la paix publique, je me suis prêté à leur marche, persuadé qu'ils ne feraient des progrès que jusqu'à l'obstacle qui les aurait arrêtés totalement. Nous y sommes parvenus maintenant, et la question présentée aux cours respectives pour

ainsi dire dans sa nudité, l'influence de la nôtre pourra s'exercer sans les alarmer, et les éclairer sur les intérêts communs.

Le duc de Wellington considère cette affaire sous le même point de vue[1]; la lettre confidentielle qu'il m'a écrite de Cambrai et les explications qu'il a eues, soit avec moi, soit avec le duc de Richelieu, ne laissent aucun doute sur l'impression qu'il a reçue après l'examen approfondi et impartial que nous avons fait de la question. Elle est maintenant soumise à la prudence des alliés, qui sont appelés à la considérer, non pas avec l'esprit d'irritation qui l'a dictée et dans l'ignorance de toute l'étendue qu'on lui donnait, mais avec le calme de la réflexion, l'absence de tout ressentiment, et le désir de raffermir la Restauration en France et la paix publique en Europe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 495.]

Paris, 21 juillet/2 août 1817.

Monsieur le comte,

Bien que la situation politique et morale de la France, comme celle de tout autre État, soit le résultat d'un certain nombre de faits et de circonstances particulières, et que j'aie observé dans ma correspondance l'ordre et la distribution des matières qui m'ont paru propres à les expli-

1. Voir plus haut la lettre du 21 juillet 1817.

quer en détail et à les rendre plus intelligibles, il existe cependant un principe régulateur duquel dépendent toutes les conséquences et qu'il ne faudrait jamais perdre de vue, si l'on veut reconnaître les causes des événements et l'influence qu'ils peuvent exercer sur la marche des affaires.

Ce principe consiste dans l'esprit et la direction du gouvernement. Celui de cette monarchie s'est trouvé formé, depuis l'établissement même du ministère de M. de Richelieu, d'éléments discordants qui devaient nécessairement agir sur les différents partis et tenir la nation dans un état de divisions et de troubles.

Les inconvénients qui dérivaient de ce défaut d'entente ont été le texte inépuisable des remontrances et des avis présentés au président du conseil, pour qu'il voulût bien y remédier en appelant dans le cabinet des hommes partageant ses propres opinions et travaillant à affermir son propre système.

Ces justes importunités n'ont pas été sans effet : le ministre de l'intérieur a été remplacé à la satisfaction du public ; le garde des sceaux actuel a succédé à un chancelier exagéré par faiblesse et sans la moindre connaissance des affaires actuelles ; enfin, le ministère de la marine vient d'être confié à un homme que la voix générale appellerait à celui de la guerre, mais qu'on est bien aise de voir en attendant intervenir dans les délibérations du conseil, à la place d'un autre dont les opinions erronées n'étaient contenues que par l'absence des moyens de les rendre plus nuisibles [1].

1. Le 13 juin, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr avait remplac M. Dubouchage au ministère de la marine.

Toutes ces nominations ont été précédées par des hésitations et des doutes que je pourrais appeler douloureux, de la part du premier ministre ; mais à peine s'était-il prononcé qu'il s'est trouvé satisfait de son propre ouvrage, et il ne s'est produit jusqu'à présent aucun événement capable de lui causer le moindre regret.

A mesure que le duc de Richelieu s'entourait de collaborateurs conformes à ses vues et à ses principes, ceux qui ne l'étaient pas devenaient encore plus désagréables au public qui en demandait l'éloignement; et comme par suite des remplacements qui ont eu lieu dans le cabinet, le duc de Feltre est le seul maintenant qui soit dans cette catégorie, la lutte se trouve établie de la manière la plus vive et la plus amère.

Le ministre de la guerre en France se trouve à la tête du département le plus important de l'administration. Quelle que soit la division des pouvoirs que la Charte a établie, l'influence des militaires dans ce pays et surtout dans les provinces sera toujours d'un grand poids. Cette armée, formée nécessairement d'hommes qui ont besoin de fraterniser ensemble, exige une grande surveillance, une grande impartialité et surtout une considération personnelle dans les chefs, qui tienne lieu pour le moment de discipline, puisque ni la force ni l'habitude n'ont pu encore la rétablir après les changements si complets qui viennent de bouleverser l'armée française.

A ces considérations graves s'ajoute la nécessité d'administrer avec intelligence un budget spécial équivalent à la moitié de toutes les autres dépenses du royaume, la dette exceptée. Le département de la guerre ne peut faire le

service courant et accomplir les objets qui sont à sa charge ou sous sa direction à moins de 250 millions ; cette somme sera nécessaire encore pour quelque temps et surtout immédiatement après le départ des troupes étrangères. L'armée active aura besoin d'être augmentée, les forteresses réparées, le matériel rétabli et les pensions de retraite payées régulièrement, ce qui exige un travail et une vigilance extrêmes.

La nation et le plus grand nombre des esprits qui la dirigent se rendent compte de cet avenir et en même temps de l'incapacité de l'homme qui occupe maintenant la place d'où doivent dériver les mesures pour y remédier. Le duc de Feltre manque de capacités; il est maréchal sans avoir fait une seule campagne ; soumis à Bonaparte, il veut racheter le passé par un zèle inconsidéré pour le régime présent.

Tous les ministres, et la presque totalité du Conseil d'État, qui est fort nombreux, portent sur lui le même jugement, ainsi que tous les députés de la Chambre qui ont voté avec le gouvernement [1].

Le duc de Richelieu convient de ces vérités, mais il répugne à l'effort que lui coûterait la décision de le changer; en attendant, les esprits s'inquiètent et se préparent à exiger dans les formes ce qu'on ne veut pas accorder aux remontrances.

Si le président du conseil nomme un successeur au duc

1. « Il n'y aura pas de satisfaction quant aux personnes, tant que le duc de Feltre sera là ». Lettre du baron de Barante au comte de Montlosier, 24 juin 1817. (*Souvenir du baron de Barante*, t. II, p. 285.)

'eltre avant les élections prochaines, le roi aura dans
: opération importante une influence décisive, parce
n regardera la mesure comme le complément d'un mi-
ère choisi dans l'esprit de la constitution ; sinon, la
ction des affaires ira aux deux extrêmes, royalistes
enés et jacobins, les premiers parce qu'ils ont dans le
istère de la guerre et dans un certain nombre de ses
ployés un appui, les seconds parce que l'existence de
ninistre leur fournit le prétexte d'alarmer et d'attirer à
quelques gens modérés.

i le changement n'est pas effectué lors de la rentrée
Chambres, les chefs les plus influents parmi les
istériels attaqueront le duc de Feltre, aucun de ses
ègues ne le défendra, celui-ci aura recours à la mino-
opposée au gouvernement, et toute régularité dans la
ction et la marche de l'assemblée, tous les rapports
e celle-ci et les ministres, risquent d'être jetés dans
confusion complète.

e duc de Richelieu n'ignore aucun des dangers qui
acent à cet égard son administration, mais il est en-
indécis sur le seul parti qui peut les écarter, et qui
end entièrement de lui.

a tranquillité matérielle existe à peu près dans toutes
parties du royaume, mais il manque cette tranquillité
prit qui provient de la sécurité dans l'avenir ; la na-
ne sait la chercher que dans la certitude du régime
stitutionnel administré par des gens décidés à le main-
r par intérêt et par principes, et non, ainsi que les cour-
ns le prétendent, par des personnes qui l'adoptent
me une mesure de désespoir et par un calcul de

convenance passagère. La question est tout entière dans ces termes. Nous avons fait de grands progrès vers la solution la plus sage ; M. de Richelieu doit persévérer pour détruire les soupçons qui restent encore; cette marche assurera le trône et rendra meilleurs ceux mêmes auxquels il ne voudrait pas déplaire, parce qu'on se résigne à ce qu'il est impossible d'éviter.

Lyon, le Dauphiné et quelques départements adjacents sont encore agités par suite des troubles qui ont eu lieu sous prétexte de la rareté des subsistances; quoiqu'il n'y ait pas eu d'éclat, il est prudent d'envoyer quelqu'un pour prendre sous son commandement tous ces pays et diriger les autorités locales qui ont montré trop de sévérité et qui ne sont pas fort agréables aux habitants ; on croit que cette commission sera donnée au maréchal Marmont.

Le duc de Wellington a repris à son arrivée la conversation avec Monsieur dont j'avais rendu compte dans ma dépêche n° 453. J'avais vu ce prince dans l'intervalle et je l'avais trouvé plus traitable qu'à l'ordinaire dans ses opinions. Il m'avait parlé de la nécessité d'un raccommodement du ministère avec la minorité soi-disant royaliste de la Chambre, et de la convenance de lui faire quelque concession pour lui procurer l'occasion de se réunir. Je persistai dans le refus absolu de toute concession quelconque, qui ne serait qu'une arme entre les mains des adversaires des ministres ; j'ajoutai que la réconciliation ne pouvait consister que dans la conduite de cette minorité lors de la session prochaine, tout autre arrangement ne pouvant être qu'un commencement de divisions et d'intrigues nouvelles.

Lord Wellington l'a trouvé dans les mêmes dispositions, de manière cependant à s'en dire beaucoup plus satisfait. Ces progrès, tout encourageants qu'ils puissent être, ne doivent, à mon avis, suspendre nullement les expédients suggérés à ce sujet dans mes rapports précédents. Des observations graves et précises faites par le duc au nom des quatre principales puissances, quoique sous des formes amicales, ne manqueront pas de produire un effet salutaire ; et il est si essentiel de décider ou d'entraîner Monsieur à se rattacher au régime actuel, et à ne pas établir un système d'exclusion contre cette classe de personnes que le roi appelle maintenant dans ses conseils et dans son administration, qu'aucune précaution ne saurait être superflue. Il dépendra en effet du parti que l'héritier présomptif adoptera à son avènement au trône, et de la confiance qu'il inspirera sur la sincérité de ses sentiments et de ses principes à cet égard, que la révolution soit éteinte pour jamais, ou bien qu'elle recommence d'une manière qui ne manquera pas d'être dangereuse et même terrible, quelles que soient les formes sous lesquelles elle parvienne à éclater.

En soumettant à Votre Excellence la suite de mes observations sur l'état général de la France, et en signalant de loin les périls et les causes qui pourraient menacer la paix publique, j'ai en même temps la conviction la plus intime et la plus sincère que les remèdes sont à la disposition du roi et de son principal ministre, et qu'ils consistent dans l'application pleine et entière des principes de la constitution, soit par les actes, soit par le choix des

C'est à l'accomplissement de ce but que je n'ai jamais cessé de travailler avec plus ou moins de succès, comme le seul propre à rassurer, à réconcilier la dynastie avec la liberté, et à créer en même temps une puissance de moyens et d'opinions toute fondée sur l'intérêt national, et en conséquence à l'abri du danger de se précipiter avec le temps dans des combinaisons politiques dictées par les préjugés ou l'esprit de famille, qui, après avoir affaibli ce royaume, le condamneraient à de nouvelles catastrophes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXXVI

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Carlsbad, 6/18 août 1817.

Je pars pour Egra dans deux jours. Comme le chancelier n'y va pas nous sommes convenus qu'avant de nous séparer, nous causerions un petit quart d'heure sur les objets qui sont du ressort de nos cabinets respectifs. C'est par cet entretien que j'espère faire avancer la négociation dont a été chargé M. le comte de Caraman. Il en écrit au duc, et c'est de lui que vous pouvez apprendre le plan qu'il paraît utile de suivre. Sans ce travail préalable, il serait en effet très difficile de réunir les votes des quatre cabinets, sur la nature et l'étendue des pleins pouvoirs dont leurs ministres à Paris peuvent être munis. Observez, d'ailleurs, que cette première mesure décide la question en principe. Et c'est un grand pas de fait.

CCXXXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 508]

Paris, 7/19 août 1817.

Monsieur le comte,

Le roi n'a pas d'objet qui lui soit plus à cœur que celui d'obtenir l'évacuation du territoire français, par les troupes étrangères, à l'expiration de l'année prochaine.

La marche de sa politique extérieure ainsi que les mesures de son administration tendent presque exclusivement à amener ce résultat. Parmi les expédients que Sa Majesté Très Chrétienne croit devoir adopter d'avance, afin de se trouver en mesure de répondre à l'Europe de la tranquillité de son royaume et de la solidité de sa dynastie, celui de réconcilier les militaires avec la restauration et de leur ouvrir une carrière honorable se trouve le plus fortement réclamé par la raison d'État et la nature des choses dans ce pays.

Cette vérité a été portée à la connaissance de Votre Excellence dans différentes occasions; cependant il a existé jusqu'à présent des obstacles qui ont empêché de la mettre en pratique. L'ordonnance contenue dans la feuille ci-jointe vient de mettre un terme à cette hésitation, en consacrant le principe d'un appel progressif des militaires à demi-solde dans les rangs de l'armée active.

Cette mesure pourra être appliquée avec plus de discernement et de succès par un ministre moins borné et moins impopulaire que le duc de Feltre. L'avantage du moment consiste dans les espérances qu'elle donne et les bienfaits qu'elle indique.

Les Chambres seront invitées à s'occuper, au cours de la session prochaine, d'une loi de recrutement; le roi se propose d'en user sobrement comme il convient à sa position et à ses rapports avec le reste de l'Europe; cependant la France ne le regarderait pas comme capable de veiller sur son indépendance et de la maintenir, si elle le voyait entièrement désarmé, et sans aucun moyen légal de pouvoir mettre en activité le zèle de ses sujets et les ressources de l'État dans un cas de nécessité absolue.

Le gouvernement est persuadé que le moment du départ des troupes étrangères de la France sera en quelque sorte une épreuve pour toutes les passions et pour tous les desseins bons ou mauvais. Dans une nation encore trop influencée par l'habitude de grands changements, il convient de se montrer préparé pour attendre, et armé pour combattre les nouveautés. Une attitude pareille ne peut manquer d'en imposer, et d'arrêter les mouvements qui pourraient se manifester dans les premiers instants de cette transition. Peu de mois suffiront alors pour la neutraliser et même pour la faire oublier.

L'organisation de l'armée, son augmentation correspondante aux besoins de la nation, et la mise en activité des militaires dont les sentiments personnels offrent une juste garantie, sont les seuls remèdes qu'une sage prévoyance indique en vue de maintenir l'ordre; ils diminuent le

nombre et les prétextes des mécontentements, et font contribuer à la sûreté publique la classe qu'on aurait le plus à craindre.

Ces projets et leur exécution sont de nature à présenter aux alliés de nouveaux motifs de tranquillité. S'il en existait parmi eux qui voulussent les juger autrement, les contrarier ou en tirer des conséquences opposées au but évident que le roi se propose, ce serait alors la servitude et non la pacification de la France qu'ils auraient eu en vue par l'occupation militaire.

Supposer chez eux un tel dessein serait faire tort à leur sagesse et à leur bonne foi ; cependant, j'ai jugé que l'importance de la matière justifierait la liberté que je prends d'appeler sur cet objet l'attention de Notre Auguste Maître, de la prévenir d'avance et de lui annoncer que c'est dans sa magnanimité que le roi et la nation française se reposent entièrement, pour le rétablissement de leur indépendance fondée sur l'exécution des traités.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 510]

Paris, 7/19 août 1817.

Monsieur le comte,

En commençant cette dépêche, j'ai besoin de rappeler à l'attention de Votre Excellence celle *sub* n° 493 dont

la présente n'est pour ainsi dire que la continuation.

Chaque jour confirme davantage le sentiment national sur la nécessité d'un ministère capable de gouverner le royaume par les talents, et de le tranquilliser par les principes et le ménagement de tous les intérêts.

L'opinion contre le duc de Feltre, qui n'a jamais été équivoque, est devenue maintenant irrésistible. A une époque calme et facile et sous les gouvernements où l'autorité n'est pas sujette à un contrôle légal, il est possible par des efforts même imprudents de soutenir en place des personnes que le public n'est pas porté à préférer; mais, dans un royaume constitutionnel, le système d'attaque et de défense devient pour ainsi dire le principe vital de toutes les institutions, les hommes qui composent l'administration suprême ne peuvent être, sans s'exposer à tout perdre, ni divisés entre eux, ni mal notés de la nation, ni en divergence avec le parti actif et pour ainsi dire militant qui soutient le gouvernement dans les Chambres.

Le ministre actuel de la guerre ayant le malheur de se trouver exposé à toutes les critiques, M. le duc de Richelieu, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence à plusieurs reprises, a été sollicité par ses collègues et par ses coopérateurs de faire disparaître le dernier obstacle qui s'oppose au perfectionnement de son système.

Durant l'intervalle qui s'est passé depuis ma dernière expédition, la nécessité de ce changement s'est montrée au premier ministre d'une manière évidente, mais il vient d'avouer à ses collègues une difficulté qui exigera encore

quelque ménagement avant de prendre un parti décisif. Il paraît que M. de Richelieu, dans un moment de bonté et d'abandon[1], a écrit au duc de Feltre qu'il le soutiendrait de toutes ses forces, et que cette promesse n'est pas d'une date fort éloignée.

Dans cette situation, le président du conseil croit que le renvoi du ministre de la guerre, au lieu d'être l'effet d'un coup d'État et d'un acte de gouvernement, ne peut plus s'effectuer que par un arrangement personnel et une démission volontaire. Cette circonstance est sans doute très malheureuse; cependant il convient de la prendre en considération, puisque l'homme d'État s'est pour ainsi dire laissé lier les mains par l'homme privé. Au moment où j'écris, les personnes les plus intimes auprès du duc de Feltre se sont employées à lui exposer la situation, et la convenance de s'y prêter d'une manière qui lui sera éminemment avantageuse. Le roi consentirait à le nommer capitaine d'une compagnie des gardes du corps à la place du duc de Gramont qui sera grand écuyer, et à lui conserver tous les émoluments qu'il sera possible de cumuler sur sa personne.

Si le duc de Feltre a la sagesse d'accepter la proposition, M. de Gouvion Saint-Cyr sera chargé du portefeuille de la guerre et, quoique M. de Richelieu ne se soit pas encore prononcé, tous ses amis le prient d'appeler M. Molé à la marine.

1. Le duc de Richelieu était si éloigné de penser au prochain remplacement du duc de Feltre que, le voyant inquiet de sa position, il lui écrivit que la nomination du maréchal Gouvion-Saint-Cyr à un autre ministère devait le rassurer. (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. XI, p. 109.)

Le ministère se trouverait alors composé d'une manière très distinguée quant aux talents, au-dessus de toute critique quant aux principes, et parfaitement d'accord avec les hommes, les doctrines et les intérêts constitutionnels. Les avantages qui en résulteront seront très grands, mais le mal qui serait la conséquence du contraire est infini. Le public est déjà dans la confidence, son opinion est certaine, et on ne l'ignore pas à la cour.

La tranquillité continue à s'affermir, et si la prochaine session des Chambres se passe avec gravité et consistance, la France donnera de son état futur des garanties telles que la prudence peut en attendre ou même en exiger.

S. A. R. Monsieur paraît se disposer davantage à cette résignation qui deviendra infailliblement habitude à mesure que le contraire lui paraîtra impossible, et que l'expérience lui dira ce que sa raison n'est pas en état de prévoir; c'est-à-dire que la sûreté de la dynastie dépend de l'association de la royauté, non seulement avec la Charte, mais avec les hommes qui veulent la maintenir, non pas parce qu'ils l'adoptent par désespoir, mais parce qu'ils la préfèrent par raisonnement. Dans sa dernière conversation avec le duc de Richelieu, ce prince a offert d'employer l'influence que ses rapports avec la garde nationale peuvent lui donner pour diriger les élections, surtout celles de la capitale, dans le sens ministériel. Le duc lui ayant montré la liste des députés que le gouvernement désirerait voir nommer, Son Altesse Royale n'a eu d'objection que sur le banquier Laffitte, qui, à la vérité, est un homme vain, turbulent et entouré de ce qu'il y a de plus suspect à Paris, mais qu'il serait difficile d'exclure,

même si la cour et le gouvernement s'efforçaient de le tenter.

Le duc de Wellington est arrivé. J'ai eu avec lui une longue conversation. Pour ce qui concerne les affaires intérieures de la France, il m'a paru généralement satisfait, à l'exception cependant de l'appel fait aux officiers à demi-solde par l'ordonnance dont j'ai déjà rendu compte [1]. Ses observations ont porté sur l'incertitude de leur fidélité et, tout en avouant que livrés à l'existence indécise et humiliante qu'on leur avait destinée, ils formaient le plus grand inconvénient de la France, il a néanmoins ajouté que *c'étaient des serpents qu'il valait mieux avoir dans ses jambes que dans son sein.* Cette réflexion n'est pas sans fondement; cependant comme il ne s'agissait pas de choisir entre le bien et le mal absolu, mais entre deux inconvénients réels, je crois que la mesure adoptée par le roi est préférable, surtout si l'on apporte dans le choix l'examen et la lenteur que la circonstance permet et que la délicatesse de l'opération rend indispensable.

Le duc m'a paru très zélé pour parvenir à un arrangement dans la question de la liquidation. C'est lui qui a, en effet, déterminé le gouvernement anglais à adresser des instructions en conséquence à ses ministres à Vienne et à Berlin, et qui a donné à son cabinet une juste idée de la grandeur et de l'importance de cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. L'ordonnance du 5 août 1817, qui avait attaché à chaque légion d'infanterie et à chaque régiment de cavalerie et d'artillerie un cadre d'officiers à demi-solde, en leur assurant la moitié des emplois effectifs qui viendraient à vaquer.

CCXXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 16/28 août 1817.

Mon cher comte,

Ma dépêche vous dira pour la millième fois les difficultés que notre excellent duc de Richelieu se crée à lui-même ; entre nous, ses hésitations et l'inexpérience qu'il met dans l'usage de son influence méritée et sans bornes, rendent bien des mesures incomplètes et lui suscitent à lui-même des tracasseries sans fin. Toute la France le croit nécessaire à son salut, mais l'idée de son habileté et surtout de sa décision diminue ; il faut emporter chaque chose par pièce et par morceau ; deux ans n'ont pas suffi pour former un ministère qui s'entende. Le duc de Feltre peut être la cause d'une nomination scandaleuse et révolutionnaire de jacobins à Paris. Lorsque le gouvernement n'est pas franchement constitutionnel, les modérés deviennent aussi extrêmes dans le sens opposé, et on établit ainsi un ondoiement qui compromet toute habileté. Wellington a manqué à sa prudence ordinaire en donnant de l'éclat à son intervention en faveur du ministre de la guerre ; je pense qu'il s'en rend compte lui-même maintenant ; il part demain pour l'armée, heureusement dans les meilleurs termes avec moi, ce qui est indispensable aux affaires.

L'Angleterre est assez embarrassée pour craindre les

troubles, quelque part qu'ils puissent éclater en Europe; cependant la France tranquille, ce qui veut dire puissante, ne lui sourit guère.

Wellington me disait avant-hier que la Grande-Bretagne se trouve avoir deux tiers de son revenu absorbés par sa dette, et que la France après avoir tout payé n'aura qu'un tiers de ses recettes engagé.

Sa Majesté le roi de Prusse dîne chez moi dans quelques heures; il partira après-demain.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCXL

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 11/23 août 1817.

Je vous envoie, mon cher Pozzo, par le courrier militaire tout ce qui était préparé pour vous; votre dernière expédition confiée à Dolgorouky ne fait que de nous parvenir. Je ne serai donc à même de vous en parler que par le prochain courrier. Demain je renvoie celui de Capo d'Istria, qui, à son tour, vous renverra Dolgorouky en vous expliquant toutes les raisons qui s'opposent à son voyage de Paris. Ce n'est qu'à son retour ici que nous pourrons nous occuper des liquidations. Il a eu occasion d'approfondir cette question avec le chancelier et ne l'a pas trouvé tout à fait intraitable. Vous avez sur ce point une instruction générale qui vous suffit pour faire à la France tout le

bien possible : avant de pouvoir se prononcer sur les détails, il faut un peu connaître l'opinion des autres. Je suis charmé que celle du duc de Wellington[1] soit favorable. En attendant, le ministre des Pays-Bas nous a communiqué un mémoire qui cherche à prouver qu'il y a au moins beaucoup d'exagération dans les craintes du gouvernement français ; les prétentions réunies de la Prusse et du royaume des Pays-Bas qui sont les plus forts intéressés ne s'élèvent pas à deux cent cinquante millions.

La faiblesse de Richelieu dans des moments aussi graves est bien fâcheuse ; elle devient presque une calamité publique, car le remède à un pareil mal semble au-dessus des conceptions humaines. C'est un sujet qui demande à être traité à tête reposée ; aussi ne vous attendez pas à recevoir de sitôt quelques directions sur un point aussi

1. *Extrait d'une lettre de Pozzo di Borgo à Wellington.*

Paris, le 11 août 1817.

Mylord,

J'ai différé de répondre à la lettre dont vous m'avez honoré en date du 27 mai passé jusqu'à votre retour à Mont-Saint-Martin. Votre conversation au sujet des liquidations a fait une juste impression sur mes collègues d'Autriche et de Prusse, mais ce n'est, comme vous l'observez, Mylord, que de l'autorité et de la prudence des cours que nous pouvons attendre la solution de cette affaire grave et délicate.

Le prince de Metternich ne va pas à Carlsbad ; c'est une contrariété inattendue et fâcheuse ; sa réunion au prince de Hardenberg, la présence du comte Capo d'Istria et les bons offices de la personne munie des instructions que vous aviez suggérées à lord Castlereagh, auraient probablement fixé les idées principales d'un arrangement. Le duc de Richelieu vient nonobstant d'envoyer M. de Caraman dans l'intention de s'expliquer au moins avec le chancelier de Prusse, et comme c'est de la cour de Berlin que l'on craint les plus grandes difficultés, il sera toujours utile d'avoir été les reconnaître à la source.

délicat; pour le moment il me semble qu'il n'y a que des vœux à former. L'empereur part le 25 août pour faire une tournée dans l'intérieur. Il arrivera le 16 octobre à Moscou où je le rejoindrai à la même époque, ne quittant Saint-Pétersbourg que le 29 septembre. Capo d'Istria s'y rendra probablement en droite ligne lorsque sa cure sera achevée.

Adieu, cher Pozzo, soignez votre santé; j'ai lu avec frayeur les détails de votre saignée.

CCXLI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 12/24 août 1817.

Monsieur le général,

La cour de Vienne par de nouvelles communications est revenue sur la nécessité d'une démarche collective à faire auprès de l'héritier du trône de France.

L'empereur a pris connaissance de l'objet de cette ouverture confidentielle du ministère autrichien, au moment où les rapports de Votre Excellence *sub* numéros 441, 455, 468 et 495 l'informèrent de l'exécution successive des ordres qui vous ont été transmis, monsieur le général, par les dépêches du 26 mars et du 14 mai. Les détails sur l'entrevue de M. le maréchal duc de Wellington avec le comte d'Artois, et les avis pleins de circonspection et de sagacité, qui lui ont servi de motifs et dont les idées

générales se trouvent dans les instructions dont vous aviez été muni, inspirent à Sa Majesté Impériale la conviction qu'il ne s'agit actuellement que de persévérer dans une carrière déjà ouverte, et de rendre le langage qu'il semble urgent de tenir à Monsieur, plus clair et plus positif, sans renoncer aux précautions amicales dont l'opportunité ne vous a pas échappé, monsieur le général, et dont vous reconnaîtrez la convenance.

En me référant aujourd'hui à mes dépêches précédentes sur ce sujet, il me reste à vous informer de la réponse que j'ai l'ordre d'adresser à la communication du cabinet de Vienne. Elle se réduit à admettre l'utilité des mesures dont le ministère autrichien a articulé l'idée, sauf à faire accompagner l'énoncé collectif des vœux des puissances alliées auprès de Son Altesse Royale de formes qui assurent autant que possible à cette importante intervention des résultats définitifs strictement analogues aux intérêts de la France et aux espérances des cours médiatrices. C'est dans ce sens, monsieur le général, que vous réglerez votre conduite en cette conjoncture, et que vous chercherez à pénétrer vos collègues de l'équité du principe tracé par vos instructions.

L'empereur continue à suivre avec une confiante sollicitude les progrès de la restauration, qui dépendent essentiellement de l'heureuse issue de la présente affaire, et celle-ci attire par conséquent toute l'attention de Notre Auguste Maître.

CCXLII

Le ministère impérial à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 12/24 août 1817.

La mission dont a été chargé le comte de Caraman n'a pu avoir le prompt effet auquel s'attendait le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne.

Il en eût été de même si les ministres de tous les cabinets s'étaient trouvés fortuitement réunis à Carlsbad. Sans autorisation formelle de la part de leurs souverains, ils n'auraient pu tracer les bases de la négociation dont il s'agit.

Tout ce qu'ils auraient pu prendre sur eux, à la suite des ouvertures de M. le comte de Caraman, c'eût été de donner à l'affaire en question une direction conforme aux principes qui ont réglé jusqu'ici les rapports établis entre les puissances alliées et la France par les actes de Paris de l'année 1815.

C'est de cette direction que je crois devoir entretenir Votre Excellence dans l'unique vue de faire chose agréable à M. le comte de Caraman et de seconder en même temps le désir que le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, M. Gordon, vient de me témoigner.

Les propositions faites par le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne aux cabinets alliés, relativement à la convention du 8/20 novembre, embrassent des questions de fait et de droit de la plus haute importance et par leur

nature et par la complication des intérêts qui se rattachent à leur décision.

Pour y procéder donc avec succès et avec l'équité et l'accord qui caractérisent la marche des négociations européennes avec la France, les cabinets respectifs ne semblent pouvoir prononcer[1] leur opinion et leur vote sur cette affaire ni isolément ni sur les observations exclusives des ministres de Sa Majesté Très Chrétienne.

Ce serait aplanir d'avance les difficultés, qui résulteraient immanquablement de l'un ou de l'autre de ces deux systèmes, si, dès ce moment, la conférence des ministres alliés à Paris s'occupait d'un travail ayant pour objet :

D'examiner, d'après les principes de la plus stricte équité et des convenances, les propositions du cabinet des Tuileries. Si cette analyse amenait la conférence à se convaincre qu'il est urgent de renouveler les négociations sur les intérêts réglés par la convention du 8/20 novembre, les quatre ministres se réuniraient alors pour proposer le plan que les puissances collectivement auraient à suivre afin de terminer cette affaire à la satisfaction réciproque des parties intéressées.

Ce travail, communiqué en même temps aux cabinets d'Autriche, de Londres, de Berlin et de Russie, offrirait

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

(Lettre particulière.)

12/24 août 1817

Il s'agit de sortir la discussion de toutes les directions isolées et exclusives qu'on pourrait vouloir lui donner. Et c'est à ce but essentiel que tend le plan simple que je viens de tracer.

ux ministères respectifs les moyens de s'entendre et de se rononcer tant à l'égard de toutes les puissances intéressées qu'envers la France. La négociation serait établie sur ne base uniforme. Les ministres des cours alliées accrédités à Paris en seraient alors chargés.

Cette méthode, qui n'est d'ailleurs qu'une reproduction idèle de celle que les cabinets alliés ont suivie avec le plus grand succès jusqu'à présent, paraît admissible et 'ose me flatter du moins du suffrage de Notre Auguste Maître.

C'est dans cette conviction que je vous recommande, monsieur le général, de la suivre si vos collègues étaient également autorisés par leurs cours.

M. le prince de Hardenberg, auquel j'ai désiré faire connaître le contenu de cette dépêche, a été indisposé ces jours-ci, et je doute très fort qu'en se reposant aujourd'hui à Franzensbrunnen[1], il puisse accorder quelques instants aux affaires. Il se propose de continuer demain son voyage, et je ne puis que faire part de cette communication à M. d'Alopeüs afin qu'il s'en explique avec le conseiller intime de légation, M. de Jordan, qui gère à Berlin *ad interim* le ministère des affaires étrangères. M. Gordon [2], auquel j'ai fait part de mon opinion à cet égard, semble la trouver conforme aux vues de son gouvernement. M. le comte de Caraman va en informer sans retard le ministère autrichien.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Franzensbrunnen, ville de Bohême, près de Carlsbad, sources ferrugineuses et salines.
2. S. Robert Gordon, diplomate anglais.

CCXLIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 517]

Paris, 16/28 août 1817.

Monsieur le comte,

Le passage par Paris du chasseur qui revient d'Espagne m'offre l'occasion d'accuser à Votre Excellence la réception de son expédition du 18/30 juillet, et de porter en même temps à sa connaissance quelques renseignements sur la marche des affaires ici depuis mes derniers rapports.

Dans la dépêche *sub* n° 510 j'avais cru devoir rendre compte de l'état de la question à l'égard du renvoi du duc de Feltre, objet principal des sollicitudes du public dans ce moment. Le duc de Richelieu, qui seul montrait une répugnance presque invincible à se prononcer d'une manière définitive sur cette question, avait permis à ceux de ses collègues qui ne cessent de la lui conseiller d'adresser au ministre de la guerre quelques personnes liées d'amitié et de parenté avec lui pour le décider à demander sa démission. Cette démarche a été infructueuse, ce dernier ayant répondu qu'il était résolu d'attendre qu'on lui retirât le portefeuille, et qu'il ne l'offrirait jamais.

Sur ces entrefaites le duc de Wellington a été obsédé par toutes sortes de sollicitations tendant au maintien du duc de Feltre et, soit par suite de ses propres réflexions,

soit entraîné par les suggestions de ceux qui cherchaient à le convaincre, il vient de se prononcer.

Il y a quelques jours, en causant des affaires intérieures de la France et de la nécessité de réunir Monsieur au système du gouvernement du roi, Sa Seigneurie m'observa avec raison que cette mesure serait le complément efficace de la restauration;

Que pour y parvenir il convenait à la vérité de parler à ce prince avec fermeté, mais de s'abstenir en même temps de tout ce qui pourrait l'aigrir et le rendre irréconciliable;

Que la conservation du duc de Feltre lui tenant fortement à cœur, il serait prudent de renoncer au changement proposé, en déterminant néanmoins ce ministre à agir de concert avec le duc de Richelieu.

De mon côté j'observai au duc de Wellington que cette question était trop avancée pour la faire rétrograder sans s'exposer à de graves inconvénients;

Que tous les autres ministres étaient unanimes dans leurs instances auprès du duc de Richelieu pour obtenir le remplacement du ministre de la guerre;

Que le conseil d'État composé d'environ cinquante personnes éclairées avait la même pensée et le même désir;

Que la majorité de la Chambre des députés partageait les mêmes opinions;

Que la présence du duc de Feltre à l'ouverture de la session prochaine doit placer M. de Richelieu dans une situation où il lui sera impossible de se maintenir. Les royalistes *ultras* qui combattent son administration favoriseront le ministre de la guerre, et le président du conseil sera abandonné en même temps dans cette question im-

portante par ses autres collègues et par les députés de son parti;

Que la réconciliation désirée, pour être utile, ne doit pas consister dans des transactions entre les partis qui se feront des concessions réciproques, mais dans l'adhésion des ultra-royalistes au système du roi, parce qu'il est indiqué par la raison et commandé par la politique;

Que d'après mes observations, la fluctuation qui avait existé dans les esprits et qui les agitait encore, provenait en grande partie de la marche incertaine du ministère, qui n'avait jamais osé se donner un caractère décidé, ni se composer d'une manière homogène et solide. Je déclarai en conséquence au duc de Wellington que malgré ma disposition à céder à son opinion, je me voyais dans cette circonstance obligé à lui en soumettre une tout à fait opposée.

Ces observations, et d'autres que j'avais jugées propres à les justifier par l'expérience que je crois avoir acquise des dispositions des partis et des motifs de leurs divisions, ne produisirent pas l'effet désiré.

Le duc en parla directement à M. de Richelieu, au moment où celui-ci se trouvait dans la nécessité de se prononcer et souffrait en conséquence tous les tourments de l'indécision. L'autorité d'un personnage tel que lord Wellington, qui venait au secours d'une opinion douteuse, ne pouvait manquer de produire une grande sensation, et l'affaire se trouva immédiatement suspendue.

Dans l'intention d'accomplir son ouvrage, Sa Seigneurie alla avec une sorte d'éclat faire une visite au duc de Feltre, lui communiqua les démarches favorables qu'il venait de

faire pour lui et l'exhorta à s'entendre avec M. de Richelieu, soit dans la conduite de l'administration, soit dans le projet de réunir les royalistes ultras au ministère.

Le ministre de la guerre eut la bonne foi de déclarer qu'il n'avait aucun pouvoir sur les députés, ni sur le parti que le duc venait de désigner, mais qu'il suivrait exactement les directions que lui donnerait M. de Richelieu, auquel il s'empressa immédiatement de rendre compte de cette conversation.

La visite dont je viens de parler, les confidences et les indiscrétions ont donné à cette affaire une publicité complète ; l'irritation du public est extrême et les interprétations très sévères.

On suppose que le duc de Wellington n'aime pas à voir en France une administration militaire capable de réorganiser l'armée, ni un ministère propre à réconcilier la nation avec le gouvernement et Monsieur. La méchanceté peut avoir beaucoup de part dans cette interprétation, mais la jalousie est si grande et la haine de cette capitale envers l'Angleterre si prononcée, que la raison n'a aucun empire sur le ressentiment.

Les ministres, persuadés du mauvais effet de ces agitations, en ont signalé les inconvénients à M. de Richelieu; c'est M. Lainé qui a porté la parole et qui s'est élevé avec force contre le zèle imprudent et mal employé que le duc de Wellington a montré dans cette circonstance.

Le roi, à qui le ministre de la police a rendu compte de cette démarche, a été très affligé. Sa Majesté est fâchée de se voir à la veille de prendre une résolution ouvertement contraire à une opinion manifestée par le duc de Welling-

ton, ou bien d'y céder en s'exposant ainsi à toute l'impopularité qui résulterait d'une décision adoptée par suite de l'intervention de ce personnage.

Au milieu de toutes ces angoisses, il est probable que le duc de Feltre sera obligé de quitter la place ; mais on ne saurait s'empêcher de déplorer le mauvais effet d'une indécision aussi prolongée.

Dans un pays mobile et actif comme celui-ci, rien ne serait plus nécessaire que de fixer l'opinion en se prononçant avec résolution. Les hésitations dans les matières graves attirant une fourmilière d'intrigues et de difficultés que l'attention la plus suivie ne saurait calculer, les personnages les plus recommandables deviennent alors en butte à la critique, le respect diminue et les réputations s'évanouissent.

L'incident dont j'ai l'honneur de rendre compte augmente la difficulté de ma position. Sans changer d'opinion, j'ai jugé qu'il fallait non seulement m'abstenir d'entrer en lutte avec le duc de Wellington, mais m'interdire également toute démarche qui pourrait être regardée par lui comme opposée directement et ostensiblement à la sienne. Ainsi je laisse la question aux prises avec les difficultés qui lui sont pour ainsi dire naturelles et qui suffiront, à mon avis, pour la résoudre, quoique sous une forme et après des longueurs et des tracasseries qui ôteront au premier ministre tout le mérite et le fruit qu'il aurait retiré de la mesure, sans les complications auxquelles ses indécisions ont donné lieu.

Les élections prochaines sont un nouveau motif d'impatience pour les esprits. Le ministre désirerait voir nom-

mer des gens qui se seraient prononcés à la fois dans le sens de la liberté et de l'ordre. Les ultra-libéraux, qui sont désignés comme adversaires de la dynastie, proposent M. de Lafayette et d'autres pris dans la même catégorie. Le banquier Laffitte, enivré de vanité, entraîné par des révolutionnaires qui ont besoin de son argent et de son influence, se montre le protecteur de cette faction dont le succès est douteux, mais qui profite habilement des fautes et des erreurs des autres pour acquérir de l'importance. M. le duc d'Orléans, quoique sous un voile très épais, n'est pas fort éloigné de lui prêter son appui. Sa retenue, à mon avis, est plutôt l'effet de sa timidité que celui de sa loyauté ou de sa franchise. Cette opinion résulte en partie des renseignements parvenus au gouvernement et en partie d'une conversation que ce prince a eue avec moi. Il a protesté qu'il ne se mêlerait de rien et qu'il conserverait la plus stricte neutralité. Je lui observai qu'entre le bien et le mal, si la prudence exigeait quelquefois de ne pas se compromettre, du moins la préférence ne devait jamais être douteuse.

Le ministère paraît avoir beaucoup de confiance dans les élections des provinces; s'il succombe dans celles de Paris, ce serait une preuve que les intrigants de la capitale aspirent plus à une nouvelle révolution qu'à l'affermissement de la liberté et au salut de leur patrie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXLIV

QUESTIONS SUR LES AFFAIRES RELATIVES A LA FRANCE, ADRESSÉES PARTICULIÈREMENT A M. LE GÉNÉRAL POZZO DI BORGO PAR LE CABINET RUSSE.

Le 28 août/9 septembre 1817.

L'affermissement de la Restauration en France intéresse, comme cause générale, tous les États et particulièrement tous les États européens.

Leur politique ne peut donc être, dans aucun cas, contraire ou indifférente à la marche progressivement heureuse de l'administration actuelle du gouvernement français.

En partant de ce principe, le succès le plus complet doit couronner toutes les négociations que le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne entreprendra avec les cours alliées dans la vue d'accélerer et de consolider l'œuvre de la Restauration.

De ce nombre sont : 1° celles dont il s'agit maintenant et dont l'objet est une réduction des sacrifices imposés à la France par la convention du 8/20 novembre 1815; 2° celles qui auront trait à l'époque où l'armée d'occupation devra définitivement évacuer le territoire français; 3° celles qui se rapportent à la réintégration la plus complète de la puissance politique de la France.

La doctrine sur laquelle se fonde cette opinion est

forte en principe, et surtout elle est soutenue par un grand intérêt général. Elle doit donc réunir les suffrages et régler invariablement la conduite des cabinets, à moins que de fausses directions ne dénaturent la pureté des principes qui ont caractérisé jusqu'ici l'unanimité imposante de leurs délibérations.

Ces fausses directions peuvent également dériver de la part du cabinet des Tuileries et de celle des puissances alliées.

L'une de ces erreurs consiste à se livrer aux écarts inconsidérés du royalisme exagéré et inconstitutionnel.

Les autres, à vouloir par là tenir dans une longue minorité le gouvernement français.

Le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne a trouvé dans sa propre expérience la mesure la plus juste des dangers qui sont inhérents à l'une et à l'autre de ces deux causes.

Il connaît de même les moyens qui sont en son pouvoir pour leur opposer une résistance vigoureuse, pour les combattre et pour les vaincre.

En suivant donc, avec une persévérante énergie, la même marche, tant dans ses négociations avec les puissances étrangères que dans l'organisation de l'administration intérieure, le ministère triomphera de toutes les difficultés.

Elles se réduisent toutes en dernière analyse à une seule : « Placer le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne dans une attitude assez forte pour qu'il puisse se passer, à l'expiration de l'année 1818, de l'armée d'occupation. »

Peut-il s'en passer ? et quelles sont les garanties qu'il

peut en donner à son peuple et aux États européens? La plus irrécusable serait celle qui se composerait :

1° De la force militaire;

2° De la puissance d'opinion dans l'intérieur;

3° Du crédit financier à l'étranger.

Ad primum. — Force militaire.

L'armée actuelle du roi de France est-elle forte en elle-même et par le suffrage de la nation? ou ne serait-elle pas le représentant de la force d'un parti et l'expression de la fidélité des royalistes, qui prétendent gouverner la France en faisant abstraction, ou en considérant comme un crime tout ce qui s'est passé en France depuis 1792?

Dans cette hypothèse, quels seraient les moyens de ramener rapidement l'armée au système qui honore la sagesse et l'impartialité de l'administration dans toutes les autres branches? Les soins éclairés et la popularité d'un nouveau ministre de la guerre, fait pour se charger d'une œuvre aussi importante et aussi délicate, ne seraient-ils pas le moyen le plus direct et le plus efficace?

Ad secundum. — Puissance d'opinion dans l'intérieur.

Tout ce qui tendrait à accélérer l'époque de l'évacuation complète du territoire français par les troupes étrangères ajouterait éminemment à la force d'opinion qu'a déjà acquise le ministère actuel.

Mais il y a plus ; peut-on supposer pour longtemps le peuple français stationnaire? Ne pouvant l'être, ni par sa masse, ni par sa nature, ni par l'éducation qu'il a reçue, ni d'après ses véritables intérêts, comment le vouloir par l'ascendant de l'autorité, et d'une autorité qui, pour être effective, aura toujours besoin, en ce cas-là, de la force ou, du moins, du prestige de la force étrangère?

La nation française abandonnée à elle-même, ou gouvernée dans un sens négatif et porté vers l'inertie, sera toujours inquiète ; soit que son gouvernement comprime ses inquiétudes sans leur donner une grande direction, soit qu'il les néglige, elles finiront par provoquer des bouleversements intérieurs, ou par attirer à la France une nouvelle intervention européenne plus désastreuse encore pour la France, et peut-être fatale à l'indépendance des États.

Chaque page des annales anciennes et modernes du peuple français dépose pour cette grande vérité : *la France veut être gouvernée et veut gouverner elle-même.* Elle veut, en nation, ce que veut tout homme qui se respecte et qui sent ses moyens. Elle le veut à une époque où plusieurs autres nations sont frappées de la même idée et sentent les mêmes besoins.

Pourquoi s'y méprendre? ou comment espérer que les cabinets alliés n'approfondiront point ces considérations avant de renoncer loyalement à l'influence qu'ils exercent sur les destinées de la France par une suite des événements et des transactions actuelles?

Ne serait-il donc pas urgent d'examiner, dès ce moment, quelles seraient les directions que le ministère actuel pourrait donner à la mobilité et à la force expansive de la

France à l'effet : 1° de tranquilliser cette nation pour toujours, non par l'inertie, mais par l'action ; 2° de la lier par là d'une manière indissoluble au système du trône légitime et constitutionnel ; 3° et de l'élever conséquemment, malgré tout ce que la jalousie ou la malveillance pourraient opposer ; à ce degré de puissance politique dont elle doit jouir pour sa propre prospérité et pour celle de la civilisation européenne ?

Quelles seraient, sous ce triple point de vue, les idées du gouvernement français ?

L'état des colonies de la France, celui des colonies espagnoles, la navigation, le commerce, ne présentent-ils pas des motifs très favorables à la fondation d'un système qui annonçât, dans l'administration actuelle, l'intention de se livrer à des opérations étendues au moment où elle serait délivrée des fardeaux énormes qui l'accablent à cette heure ?

En faisant présenter ces dispositions avec la mesure et les ménagements que la prudence exige, le ministère gagnerait à sa cause les puissances du continent, surtout celles qui avoisinent la France. Il plairait à la nation, il parlerait à son esprit, il lui présenterait un avenir.

Ad tertium. — Crédit financier.

L'emprunt heureusement organisé pour couvrir les besoins pressants de la France semble offrir les moyens d'accélérer l'œuvre commencée dans une mesure plus grande, à l'effet de ne laisser aucun prétexte à la prolongation de l'occupation militaire de quelques forteresses à

titre de garantie pour le paiement ou des contributions de guerre ou des sommes relatives aux liquidations.

Il est d'une importance majeure, pour les intérêts de la France et pour ceux de l'Europe, que le ministère travaille dès ce moment à ce grand résultat.

La discussion qui va s'ouvrir sur les ouvertures faites par M. de Richelieu en vue d'une nouvelle négociation relative à l'acte du 8/20 novembre, donnera lieu à des explications.

Il serait utile de saisir habilement cette occasion pour prendre acte des opinions que les cabinets alliés professent à cet égard.

Une fois la question de la liquidation décidée, indépendamment de la durée de l'occupation militaire, on pourrait difficilement soutenir plus tard la nécessité ou la justice de ladite occupation.

Ce qui déjouera cependant toute combinaison suggérée par la méfiance ou par la malveillance, ce sera la dernière main que l'administration mettra au système de crédit qu'elle a fondé.

Les observations qu'on vient d'esquisser sont susceptibles d'un grand développement. On s'en est dispensé, désirant connaître avant, sur leur teneur, l'opinion particulière du ministère français et du général Pozzo di Borgo [1].

1. Voir la réponse de Pozzo di Borgo à cette note du cabinet russe, page 213.

CCXLV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

28 août/9 septembre 1817.

Je vais vous faire part de quelques observations sur les affaires de la France. Vous les trouverez dans l'écrit ci-joint ; j'en parle en passant à M. de Richelieu[1]. C'est à votre école que je désire me former à temps pour bien servir la cause générale et celle de la France au moment

1. *Capo d'Istria à Richelieu.*

28 août/9 septembre 1817.

C'est par M. le comte de Caraman que Votre Excellence aura appris directement ce que nous avons pu faire à Carlsbad, relativement à l'objet de sa mission, qui a débuté sous des auspices peu favorables. La mauvaise santé du prince de Hardenberg et d'autres incidents ont contrarié, Monsieur le duc, les belles espérances que vous aviez conçues. Nous avons néanmoins fait preuve de bonne volonté, et comme je l'avais promis à votre ambassadeur, j'ai écrit à M. d'Alopeus à l'effet d'accélérer l'expédition à M. de Goltz des ordres conformes aux indications qui furent communiquées au général Pozzo. La marche proposée est à la fois légale et régulière. En la suivant, les parties intéressées atteindront leur but. Elles obtiendront, savoir : ce qui est possible et pour le fond et pour la forme et pour le moment. Rassurez-vous donc, Monsieur le duc, sur les succès de cette négociation. Ils seront complets, parce que des demi-succès supposeraient dans les cabinets alliés une divergence d'opinion par rapport aux intérêts de la France, qui n'a pas existé jusqu'ici et qui ne saurait avoir lieu par la suite, sans provoquer des embarras et des dangers que tout gouvernement paraît redouter également.

C'est dans cette suprême nécessité du repos, de l'ordre, et du main-

de la réunion des souverains. C'est donc pour moi et pour ma propre réputation que je vous demande aujourd'hui des notions qu'il me serait très utile de voir accompagnées de l'opinion du ministère français. Comme je me fais un devoir de ne laisser ignorer à l'empereur aucune de mes pensées relatives à son service, je prendrai aussi la liberté de mettre sous ses yeux le petit mémoire que je vous adresse et la lettre au duc, dont vous recevrez après la copie. Dans une de vos dernières lettres, vous me dites qu'un gouvernement énergique en France aurait tiré un grand parti de la situation où se trouvent maintenant les affaires des colonies. Pourquoi donc le gouvernement actuel

tion unanime de la paix européenne, que j'ose placer la plus grande des garanties extérieures pour les progrès que la France fera vers la restauration. Aussi c'est avec infiniment de joie que j'apprends par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur le duc, en date du 4 juillet, que l'on commence à se convaincre chez vous de toute l'étendue du bien que votre administration peut faire en profitant sagement de cette époque très heureuse, et peut-être unique dans les annales de la politique.

Je développe cette idée dans un écrit que j'adresse très confidentiellement au général Pozzo. Il aura l'honneur de vous entretenir, et je vous serais infiniment obligé si vous vouliez à loisir me faire connaître votre opinion sur plusieurs points qui y sont présentés comme autant de questions à résoudre.

Je quitte demain les eaux de la Bohême, elles m'ont fait beaucoup de bien. Ma reconnaissance envers ces lieux salutaires va si loin que je forme dès ce moment le vœu d'y revenir l'année prochaine. Les médecins l'exigent et j'y consens de plein gré, sauf l'approbation des supérieurs.

Mille et mille excuses, Monsieur le duc, si je me sers de la main de M. de Schroëder pour vous écrire. Elle est plus lisible que la mienne et elle me procure l'occasion de recommander à Votre Excellence cet employé qui va occuper sous les ordres du général Pozzo la première place à notre mission de Paris.

de la France ne serait-il pas énergique, et très énergique? Il le peut et le doit, par la nature du pays qu'il gouverne et plus encore pour son propre salut. Pourquoi ne le voudrait-il pas? Il ne faut pas cependant le vouloir mollement, moins encore par intrigues ou par des demi-mesures. La marche qu'il a suivie jusqu'ici avec les cabinets alliés est très droite, Les principes qui ont fait prospérer son administration intérieure sont la justice, la loyauté et une impartialité constante et *à toute épreuve*. En suivant la même marche, il obtiendra les mêmes succès dans les affaires les plus compliquées et les plus difficiles en apparence. Il me semble que cette marche le porterait droit au but. Et il n'aura atteint ce but que lorsqu'il pourra dire aux cabinets alliés : « Retirez vos troupes, l'œuvre de la restaura-
» tion est achevée. Mon crédit vous répond de vos créances;
» mes projets, pour prouver à la nation française que je
» sais la gouverner, vous répondront de la tranquillité
» dont elle jouira, et par là de celle dont elle laissera jouir
» ses voisins et toute l'Europe... Et quels sont ces projets?
» J'ai des colonies à arracher à l'anarchie et à l'usurpation;
» j'ai à rétablir une marine et un commerce. Le roi d'Es-
» pagne a aussi des colonies à replacer sous son sceptre;
» il a une marine et un commerce à réunir. Nous ne
» voulons pas l'impossible. Donc vous ne prétendrez pas
» soumettre nos colonies à l'ancien système.

» Nous nous proposons seulement d'établir avec nos
» anciennes possessions dans l'autre hémisphère des rap-
» ports au moyen desquels notre commerce, notre indus-
» trie, notre marine trouvent un développement progressif
» et assuré. Cette question est d'un intérêt général, nous

» aimons donc la discuter et la régler avec la coopération » de nos alliés. »

La France et l'Espagne tomberaient-elles d'accord à ce sujet, ne l'étant pas encore et ne pouvant pas l'être aisément de leur propre mouvement? pourquoi ne pas essayer d'y parvenir par l'intervention des puissances amies de l'une et de l'autre?

De quoi s'agit-il en substance? de faire participer à l'empire de l'autre hémisphère l'Espagne et la France dans la seule manière d'après laquelle elles peuvent y réussir, et d'y faire consentir l'Angleterre par l'ascendant irrésistible de la grande alliance.

Pour entamer cette grave négociation, les deux puissances n'ont pour le moment besoin que de savoir-faire. Pour agir elles auront plus tard besoin d'argent. Mais ni l'une ni l'autre ne seront dans le cas d'en avoir, qu'au moment où l'une n'aura plus de troupes étrangères à munir et à solder, et où l'autre se décidera rigoureusement à réformer son système actuel de finances.

Lorsque les deux cours parleront chacune séparément un langage aussi fait pour emporter le suffrage de leurs véritables amis, et celui non moins puissant de l'opinion publique tant dans leurs États respectifs qu'en Europe. comment supposer que des considérations subalternes puissent prévaloir aux yeux de l'auguste réunion qui va avoir lieu l'année prochaine?

Si ces idées que je jette à la hâte sur le papier, et que je vous abandonne, peuvent mériter quelque attention, si le ministère les juge dignes de la sienne, il serait peut-être utile de s'en expliquer d'abord très confidentiellement

avec les cours les plus intéressées au succès de cette belle entreprise, et ensuite officiellement avec toutes les cours alliées. Ces explications porteraient sur les faits qui se rattachent aux différentes questions indiquées dans mon petit écrit. C'est sur la base de cette alliance qu'on pourrait alors voir quelles seraient les démarches à faire soit confidentiellement, soit officiellement, à l'effet de proposer ces vues aux négociations et aux décisions formelles des puissances alliées.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

CCXLVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, le 3/15 septembre 1817.

Mon cher comte,

Le courrier militaire ne vous apporte que l'expédition du comte de Lieven; la mienne vous arrivera par le courrier revenant du Brésil que je compte faire partir immédiatement après l'arrivée de Schroëder, et en conséquence après avoir reçu tout ce que le comte Capo d'Istria m'aura mandé au moment de quitter Carlsbad.

Nous venons enfin d'avoir un ministère uniforme et populaire. Gouvion-Saint-Cyr a remplacé le duc de Feltre, et Molé est à la marine. Les factions ultra dans les deux sens ne se convertiront pas pour cela, mais elles perdront

e leur importance et le roi y gagnera beaucoup. Les ections des députés de la capitale sont dans ce moment objet de l'attention de tout le monde; on espère éviter s choix scandaleux. L'affaire des liquidations me tourmente beaucoup; jusqu'à présent je suis assez content de a marche, et de la manière dont je m'y suis pris pour a conduire sans effaroucher les autres. Je crains le conseil russien qui va se tenir à Münster où le roi sera déjà et ù Humboldt secouera les torches de la discorde; on en st malheureusement trop persuadé en France. L'irritaion envers la Prusse et les petites puissances qui s'amusent tourmenter et à menacer est prête à devenir de la rage. Quant à nous on nous adore, et on le dit trop ici pour la irconstance. Le duc de Wellington est en tournée, et le luc de Richelieu lui a écrit pour expliquer les motifs qui 'ont décidé à changer le ministre de la guerre.

Composez, je vous prie, les cinq copies des ratifications lu traité de Vienne; nous avons convenu d'échanger outre 'Espagne, avec l'Autriche, l'Angleterre, la France et la Prusse, et de déposer un exemplaire à Vienne comme omplément du Congrès[1].

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Lettre particulière.)

Paris, 8/20 septembre 1817.

Le comte de Goltz nous a dit à la conférence d'hier qu'un Allemand venant de Londres l'avait assuré qu'il allait paraître une édition de ous nos protocoles avec l'histoire critique à côté : si cela est, la fraude ourrait venir des subordonnés qui composent ici la mission prusienne; le pauvre de Goltz en est suffoqué. Il existe entre autres auprès le lui un nommé Schoël, ancien agent de la police française, devenu aintenant agent pour la Prusse et conseiller de légation. Cet homme,

J'ai reçu votre expédition du 11/23. Mille remercimen pour le ton d'approbation qui y règne partout. Mon cou rier vous apportera les réponses. Je vous remercie d l'intérêt que vous prenez à ma santé ; elle s'améliore et c n'est que le travail qui retarde la guérison. Dans le ca où le comte Capo d'Istria serait arrivé, dites-lui mille ami tiés et communiquez-lui cette lettre.

Le comte et la comtesse de Lieven sont attendus ic dans huit jours.

Croyez, mon cher comte, etc.

outre la politique, dirige un commerce de librairie et imprime tous le actes diplomatiques qu'il peut recueillir ; il publia en 1815 les traité avant les notifications. Lord Castlereagh doit s'en souvenir : il aura malheureux que nous fussions exposés à un scandale plus fâcheux.

Les Chambres se sont réunies d'assez bonne humeur. Le président d celle des députés, désigné par l'influence des ministres et nommé pa le roi, leur a tourné le dos d'une manière si éhontée que tous le partis en ont été indignés : malgré tout cela, on croit que la session s passera suffisamment bien. Quoique très enthousiaste du gouvernemen représentatif, on est ici encore bien loin de le comprendre. Il faut être conséquent et les députés ne le sont guère ; ce qui fait qu'on ne peu jamais les tenir d'une manière suivie et systématique ; mais aussi le *disparates* produisent ici moins d'effet que partout ailleurs, parce qu'il leur sont plus naturels.

Je finis cette longue lettre en vous réitérant, mon cher comte, qu'en nous tenant tous unis comme nous le sommes en effet, et en ne donnant pas aux incidents secondaires l'importance qu'ils ne méritent nullement, nous maintiendrons la paix en Europe et nous assurerons au monde en général le bonheur qui doit en revenir ; c'est en persévérant dans ces vœux que je vous prie d'agréer, etc.

CCXLVII

RÉPONSES AUX QUESTIONS ADRESSÉES A M. LE GÉNÉRAL POZZO DI BORGO PAR M. LE COMTE CAPO D'ISTRIA, EN DATE DU 28 AOUT/9 SEPTEMBRE 1817.

Paris, 21 septembre/3 octobre 1817.

Les questions que Son Excellence M. le comte de Capo d'Istria a proposées au général Pozzo di Borgo, dans son mémorandum du 28 août/9 septembre 1817, destinées à être également portées à la connaissance du gouvernement français, ont été examinées par le roi et par M. le duc de Richelieu avec toute la gravité que mérite une communication aussi importante. Le général Pozzo di Borgo a lu les réponses du ministre français et les a trouvées, en général, conformes à ses propres idées. Néanmoins, il croit de son devoir d'ajouter quelques développements, qui, réunis à ceux de la dépêche, dont le présent n'est qu'une annexe, ont été jugés propres à éclaircir encore davantage les points proposés.

Sa Majesté Très Chrétienne sera-t-elle dans une situation assez forte, pour qu'Elle puisse se passer, à l'expiration de l'année 1818, de l'armée d'occupation?

Une question aussi étendue et aussi compliquée ne saurait être résolue que d'une manière hypothétique. L'occupation militaire du territoire français doit être considérée

dans ses effets relatifs aux deux alternatives opposées, savoir : si elle continue au delà des trois ans révolus, époque indiquée par le traité comme période conditionnelle de sa durée, elle perd alors le caractère pacifique et amical sous lequel la France l'envisage jusqu'à présent. La restauration de la dynastie des Bourbons devient le commencement de la servitude nationale, le roi perd l'amour et le respect de son peuple; le crédit est éteint par le désespoir et l'incertitude; l'alliance des souverains en face de la France n'est plus un moyen de pacification, mais une ligue hostile, qui, sous prétexte de forcer la nation à la tranquillité, la dépouille et la déshonore. Les conséquences qui dériveront nécessairement d'un tel état de choses paraissent au général Pozzo di Borgo devoir produire des oppressions et des injustices, et, à la fin, une confusion effrayante. Le gouvernement représentatif en France rendra cette confusion encore plus irrésistible; le roi n'étant plus absolu, a besoin de demander et de motiver les impôts : s'il annonce aux Chambres que, se méfiant de ses propres sujets, il s'est coalisé avec les étrangers pour les contenir, c'est un lâche tyran qui les trahit; s'il déclare qu'il ne peut résister à la force, c'est une guerre qu'il proclame. Dans cette situation, il est aisé de s'imaginer l'impression et le tumulte des Assemblées délibérantes et l'empire qu'elles exerceront sur vingt-sept millions de Français réduits à la plus vile condition et à la misère.

Si, au contraire, l'armée se retire, le roi en recueillera à juste titre toute la popularité. Cet acte, dont il aura été le médiateur, formera la pierre angulaire de sa puissance;

ses ennemis mêmes seront forcés de le reconnaître, parce que les avantages s'en feront sentir à tous.

L'objection que l'on peut élever contre l'évacuation est la possibilité d'une révolte. Les affaires d'État ne sont jamais décidées par des démonstrations; les plus sages conseils, dans des circonstances moins difficiles, sont obligés d'opter entre des inconvénients; la comparaison des maux et le degré de probabilité peuvent seulement devenir la raison suffisante de leur discussion, c'est la condition des choses humaines. Dans la question actuelle, on voit d'un côté l'opprobre et la ruine certaine de la France et de la dynastie; de l'autre, une cessation de malheurs et le commencement d'un grand bien réel : en conséquence, le choix ne saurait être douteux.

Ad primum. — De la force militaire de la France.

Le nouveau ministre de la guerre a été nommé dans l'intention de donner à l'armée un chef plus habile et qui lui appartienne plus directement, et de prouver à la nation que le roi s'abandonne aux hommes dans lesquels le public a confiance, sans s'arrêter aux préférences personnelles, même lorsqu'elles sont justifiées par le dévouement, comme dans le cas du duc de Feltre.

A son entrée au ministère, le maréchal Saint-Cyr a simplifié l'organisation des bureaux, a fait des choix généralement approuvés et réalisé quelques économies. Il a trouvé la garde royale forte de vingt mille hommes et sur un assez bon pied; les cadres de l'armée de ligne à peine de cinquante mille; quinze mille gendarmes montés et

huit mille Suisses. Le reste, ce sont les quatre compagnies des gardes du corps et quelques autres petites troupes qui, quoiqu'elles figurent sur l'article de la dépense, sont nulles en réalité.

Le projet du maréchal était de porter l'armée de ligne à cent mille hommes dans le courant de l'année prochaine. Il proposera, à cet effet, une loi générale de recrutement, qui tienne lieu de conscription, sans en avoir l'odieux, s'il est possible. L'augmentation aura lieu principalement en soldats ; les officiers sont au complet; leur nomination se ressent, jusqu'à un certain point, des circonstances où elle s'est opérée ; cependant, il en existe un nombre considérable de très expérimentés ; les moins habiles se dégoûtent et sont disposés à se retirer, et on ne doute pas qu'avec le système d'épuration éclairée qui va régner dans ce département, le remède ne soit efficace.

La force armée, ainsi augmentée et contenue par une discipline vraiment militaire, suffit évidemment pour protéger le roi, son gouvernement et la liberté publique contre toutes les factions possibles, à condition cependant que l'autorité souveraine soit exercée dans le même esprit qui la dirige maintenant, sans arrière-pensée, sans exagération ni partialité contraires à la nature des institutions actuelles, et à cette bonne foi solennelle qui ouvre le cœur du monarque à tous ses sujets.

Le général Pozzo di Borgo est convaincu et il oserait répondre que le roi est dans les mêmes dispositions, qu'il professe les mêmes principes, et qu'il appartient au duc de Richelieu de les appliquer à la marche de son adminis-

tration, car il est démontré que Sa Majesté n'a jamais refusé aucun acte concernant les choses ou les personnes, lorsqu'il s'est agi de renforcer le gouvernement et de donner des preuves ostensibles de son désir de se rendre agréable à son peuple. La nomination du ministre actuel de la guerre en est un grand exemple, à côté d'une infinité d'autres.

Ad secundum. — Puissance d'opinion dans l'intérieur.

Un des malheurs arrivés à la France a été l'incertitude dans laquelle la nation a été jetée sur son indépendance et sur la nature de son gouvernement, à l'époque de la seconde Restauration. Pour éviter ce grand inconvénient, conséquence inévitable de l'apparition de Bonaparte et de la défection de l'armée, il aurait fallu un homme surnaturel sur le trône, capable d'en imposer à toutes les factions, d'arrêter tous les ressentiments et de calmer tous les soupçons. L'histoire présente rarement de tels prodiges : ainsi il a fallu se soumettre aux conditions ordinaires des passions et des faiblesses humaines.

La Chambre de 1815, arrivée à Paris, sans plan et avec des intentions modérées, fut électrisée par les extravagances des courtisans et par les salons de la capitale. Elle conçut, quoi qu'on en dise, le projet de s'ériger en pouvoir dominant pendant cinq ans, de fortifier l'autorité absolue de la couronne par des lois dont l'ancienne noblesse et les transfuges des autres partis auraient exécuté les dispositions, et enfin de mettre à la place du gouvernement

représentatif des institutions qui leur semblaient indispensables au succès de leur entreprise.

Ce plan fut regardé par tous les gens sages comme le commencement de mille révolutions : de là sont résultées les agitations dont la première session fut troublée, et l'impression alarmante dans laquelle la nation demeura à l'époque de l'ajournement.

Les partis étaient en présence et la lutte allait s'ouvrir avec plus d'acharnement que jamais sous les yeux de l'Europe, unie et en armes au cœur de la France, lorsque le roi se décida à dissoudre la Chambre et à en convoquer une nouvelle par l'ordonnance du 5 septembre.

Le général Pozzo di Borgo regarde cet acte comme le point de départ réel du gouvernement constitutionnel, et comme une réconciliation solennelle du roi avec son peuple et avec la nature des hommes et des choses sur lesquels Sa Majesté est appelée à régner.

L'imperfection des collèges électoraux d'alors, que le premier ministre rendit encore plus défectueux, par l'admission des vingt adjoints nommés par la couronne qu'il s'obstina à vouloir conserver, amena dans la Chambre un nombre considérable de députés de la majorité de 1815. Ce parti, quoique en minorité dans celle de 1816, mais néanmoins soutenu par Monsieur, par les courtisans et presque toute l'aristocratie d'origine, n'a cessé de se montrer hostile au ministère et au plan du gouvernement. Factieux et turbulent, on l'a vu soutenir tantôt les doctrines les plus absolues, tantôt descendre à la démocratie la plus éhontée. Pour embarrasser le souverain, il a eu recours à tous les extrêmes : M. de Talleyrand, M. Can-

ning, le duc de Wellington, les gazettes anglaises, les calomnies, les fausses alarmes, tout a été mis en usage pour amener la confusion. Au milieu de ces agitations, les Chambres ont délibéré avec sagesse et le roi a proposé et soutenu des lois qui ont fortement éloigné cette opposition de son but insensé.

C'est à cette marche que l'Europe doit les résultats qu'elle a obtenus jusqu'à présent : l'organisation progressive de la France, la naissance de son crédit, le paiement des charges et la paix publique.

L'élection du nouveau cinquième vient d'avoir lieu sous ces auspices : le résultat en est complètement satisfaisant. A la vérité, il s'est montré dans la ville de Paris une faction hostile et révolutionnaire qui a su capter les suffrages d'un nombre considérable de votants, mais elle a succombé lorsque la lutte est devenue plus serrée. Quelques choix dans les départements sont suspects et semblent contre la dynastie : cependant leur nombre est tout à fait insignifiant, et comme l'unanimité n'est pas dans la nature d'une assemblée représentative, on aurait tort de donner à ces exceptions une importance qu'elles n'ont pas.

L'alarme produite par l'insolence de quelques jacobins, et le sentiment de la faiblesse croissante du parti désigné sous le nom d'ultra-royaliste, ont inspiré aux princes le désir de voir celui-ci se réunir au ministère. Le général Pozzo di Borgo a expliqué, dans sa dépêche, la délicatesse de cette opération et les dangers qu'elle comporte. Il est à craindre que le duc de Richelieu et M. Lainé ne se forment une idée inexacte de ces dispositions, et qu'ils n'arrêtent l'exécution du système adopté, de ne confier l'autorité constitu

tionnelle qu'à des hommes qui la désirent par principe et par intérêt, et non pas à ceux qui s'en accommodent par force et par circonstance. Un pareil revirement causerait leur discrédit et serait l'origine de divisions nouvelles. C'est à éviter le plus grand malheur que l'amour inconsidéré du bien pourrait attirer sur toute la France, que tous les bons esprits sont occupés; ils travaillent à conserver, dans les lois et dans le choix des hommes, le même principe de modération et de patriotisme qui a réconcilié le roi avec la France et lui a procuré une évidente popularité.

La réunion attendue des Chambres permettra de faire l'expérience de leur succès. La session de 1815 a été une guerre civile sans armes; celle de 1816 a préparé les éléments de la paix par la force de la raison; la prochaine doit la consolider à jamais. Le général Pozzo n'hésite pas à affirmer que tous les moyens existent, qu'ils sont dans la main du duc de Richelieu, et que s'il ne réussit pas à sauver son pays, il en aura et en méritera toute la responsabilité.

En supposant donc que le ministère actuel suive la marche indiquée et dont il fait ouvertement profession, le général Pozzo di Borgo regarderait la France comme définitivement pacifiée, autant qu'on pourrait le dire d'un événement aussi désirable et aussi difficile à préciser avec ton prophétique et absolu. L'évacuation du territoire et le départ des armées étrangères sont, à son avis, le complément de ce système et le plus grand acte de popularité qui puisse honorer la Restauration. C'est par là que le peuple français reconnaîtrait son indépendance et sa

liberté ; et il faudrait supposer l'impéritie et l'ineptie portées à leur comble, pour croire que les ministres destinés à gouverner ce pays seraient mal avisés au point de rendre infructueux de pareils bienfaits.

M. le comte Capo d'Istria a fait une profonde réflexion en disant qu'il convient de tranquilliser la nation, non par l'*inertie*, mais par l'*action*. Cette maxime est éminemment applicable à la France. Dans son intérieur, elle a encore de vastes plans d'amélioration à exécuter, et surtout la navigation intérieure, dont les travaux sont fort avancés sur plusieurs points et tracés partout. Il n'est pas prudent de lui faire risquer une trop grande partie de ses richesses dans des établissements incertains. Cependant, elle peut encore appliquer avantageusement à ces projets l'excédent de ses forces et de ses capitaux. Elle possède au Sénégal une grande étendue de côtes et communique avec une population indigène très nombreuse. La Guyane ne demanderait que des bras pour être exploitée avec profit. Faire cesser l'anarchie à Saint-Domingue n'est pas une entreprise désespérée, quoique difficile, surtout si l'on prend pour base la liberté des habitants. Si on pouvait obtenir de l'Espagne l'autre partie de cette île fertile, ce serait un petit empire à l'abri même de la supériorité maritime. La Martinique et la Guadeloupe fournissent les deux articles principaux des denrées coloniales, en quantité presque suffisante pour la consommation de la France entière. On demande au Brésil la quincaillerie française de préférence, et l'Amérique Unie commence à être tentée et séduite par l'élégance de Paris. Il s'est fait quelques expéditions aux Indes, qui ont heureusement

réussi. La pêche de la morue a offert de l'emploi à cinq mille matelots; celle de la baleine va être encouragée; enfin, il n'existera pas un coin du globe où les Français ne seront capables de pénétrer, sinon comme rivaux de l'Angleterre, du moins avec un degré de profit qui, relativement à leur système d'économie et à la valeur de l'argent dans leur pays, amènera des résultats égaux à ceux que des sommes infiniment supérieures produisent dans des contrées plus soumises aux besoins des richesses.

Le développement de tant d'industrie et de tant d'activité comprimée ne saurait avoir lieu en face d'une occupation militaire qui, prolongée au delà du terme que la France a imposé à ses souffrances et à sa patience, engourdirait et détruirait tout, en présence d'une conférence appliquée sans relâche à demander de l'argent, et à la vue d'une agrégation de commissaires de toutes les puissances de l'Europe, pour la plupart faisant inconsidérement de l'autorité, réclamant leurs droits sans distinction et avec une exigence humiliante, et enfin sous un commandemen militaire devant lequel l'uniforme du roi n'ose pas paraître.

Ad tertium. — Crédit financier.

Les questions examinées précédemment tiennent de près aux finances et au crédit. La confiance qui porte à mettre sa fortune à la disposition d'un gouvernement est toujours relative à l'idée que l'on se forme à juste titre de sa solidité, de sa prospérité et de sa bonne foi. Le général Pozzo di Borgo aime à faire mention, avec quelque com-

plaisance, de la part qu'il a eue au succès de l'emprunt, et à la fondation de ce système de ressources dans les circonstances terribles où la France était placée, et au milieu de tous les découragements de ceux qui étaient chargés de veiller aux intérêts de l'Europe, sans en excepter un seul.

Les finances de la France, considérées isolément, peuvent supporter de grands sacrifices, mais non pas tous ceux qu'on demande. La question des liquidations des dettes réclamées par les particuliers est vitale. Le général Pozzo di Borgo ne cesse d'entendre dire que la France a des ressources, si elle veut les employer toutes. Ce raisonnement est vague et presque insensé. Si les Français veulent se condamner à ne travailler que pour les autres, comme des îlotes, ou s'il existait un moyen praticable de les y soumettre, nul doute qu'ils produiraient beaucoup à l'avantage ou pour le plaisir de leurs maîtres. Mais si le roi doit à la fois satisfaire aux charges imposées et gouverner son peuple; s'il doit liquider ses dettes et demeurer puissant, alors le degré de ses facultés contributives ne dépend pas seulement de la juridiction d'un commissaire étranger, mais Sa Majesté doit au moins être admise elle-même à juger de ses fins et de ses moyens, en prenant pour base la conservation de son État.

La Prusse se plaint de ce que son revenu est inférieur à ses besoins; l'Autriche déclare souvent que les finances françaises seront toujours meilleures que les siennes; l'Angleterre calcule sa dette sans avouer ses moyens, et les puissances de second ordre rêvent des trésors. Dans ces dispositions, on s'endurcit et on perd de vue la véritable question, celle de combiner les exigences avec les possi-

bilités raisonnables, et la nature des procédés avec la paix publique.

Le général Pozzo di Borgo suppose que la prochaine session des Chambres sera suffisamment calme, et qu'elle offrira de nouvelles preuves de la stabilité du gouvernement intérieur. Il espère que les puissances admettront un accommodement pour ôter à la convention du 20 novembre tout ce qu'elle a d'âpre et d'inexécutable. Il voit enfin dans la réunion attendue des souverains la résolution de mettre un terme à l'occupation militaire. Dans ce cas, il ne saurait douter du succès des mesures financières.

Le ministère proposera à l'ouverture des Chambres le budget de 1818 ; il demandera et obtiendra les moyens de fournir à la solde et à l'équipement de l'armée étrangère, ainsi qu'au payement de cent quarante millions de contributions pour l'année qui va commencer.

Après quoi il restera encore deux cent quatre-vingts millions à débourser pour les deux dernières années de la contribution de guerre. Si le montant de la rente nécessaire à la liquidation entière des dettes particulières est connu, le gouvernement cumulera le tout et fera une seule proposition pour obtenir un crédit capable de répondre à la totalité de ses obligations, afin de négocier avec des moyens réels à sa disposition, dans le cas éventuel de l'évacuation et d'une transaction finale avec les créanciers particuliers.

En combinant ainsi les mesures de finance avec celles de la politique de la manière que l'on vient d'indiquer, le succès est immanquable. Le roi offrira aux alliés de payer deux cent quatre-vingts millions de contributions

de guerre durant l'année 1819 et par anticipation; et Sa Majesté ajoutera aux sûretés acquises par les traités toutes celles que peut donner le crédit des capitalistes les mieux considérés de l'Europe.

Quant à l'article des liquidations, la France a déjà payé en rentes cent millions, plus soixante-douze millions à l'Angleterre. Le duc de Richelieu offre dix millions d'inscriptions, savoir encore deux cents millions de capital. Il sera possible, comme terme de négociation, de porter le sacrifice tant soit peu plus loin. Si on consent, le général Pozzo di Borgo oserait répondre du succès final; sinon, lorsque la modération cesse de présider aux transactions, les conséquences ne dépendent plus du calcul, et le hasard prend la place de la règle.

En terminant cet exposé qui, quoique long, est encore inférieur à l'importance de l'objet et à la profondeur des questions posées, le général Pozzo croit de son devoir de représenter qu'il est de l'intérêt de la Russie de mettre un terme à l'état actuel de la France dans ses rapports avec l'Europe, et de substituer à la ligue, qui existe maintenant ou *contre* ou *envers* ce pays, un pacte général dont il sera partie intégrante avec tous les autres:

Que la sagesse qui a présidé au traité dans lequel fut stipulée la condition de se réunir à la fin des trois ans, doit donner à cette clause tout l'effet qu'elle renfermait dans l'intention des négociateurs, c'est-à-dire déterminer le retour de chacun dans ses États et commencer la période qui avait été prévue alors et à laquelle celle qui viendra de finir servait seulement d'introduction préparatoire;

Que la prolongation des engagements existant envers la

France mettrait la Russie dans une fausse position, puisque celle-ci serait l'instrument de l'Angleterre et des puissances intermédiaires dans le système d'oppression contre une monarchie qu'il est de sa politique sous tous les rapports de rétablir ;

Que ce rétablissement étant indispensable à l'équilibre du monde, il ne doit pas être retardé par des prévisions et des craintes accessoires, qui se renouvelleraient toujours, si on commet la faute de les écouter une seule fois;

Que l'Angleterre retire tous les avantages politiques de l'état de dépression où la France est placée, par l'empire qu'elle y exerce comme puissance, comme voisine, et comme dépositaire du commandement militaire qui le garantit;

Que la France inquiète pour son indépendance, épuisée tous les jours davantage dans ses ressources et humiliée dans ses sentiments, doit se corrompre et s'appauvrir dans une proportion toujours croissante, à mesure que le temps de sa captivité durera ;

Que privée de liberté, non seulement elle est annihilée dans les affaires générales, où elle est appelée à intervenir pour la forme, mais elle arrête de plus l'influence de la Russie qui craint de compromettre à contre-temps son ouvrage, c'est-à-dire la participation de tous à la création d'un juste équilibre ;

Qu'un tel état de choses ne saurait se prolonger, sans amener, parmi les puissances qui président à la conférence, des discussions inévitables ; que l'union, du moins apparente, qui existe parmi les représentants des quatre cours principales à Paris, est un effort de prudence qui s'use et s'affaiblit journellement ;

Que l'Angleterre vise constamment à soustraire à cette conférence toutes les affaires qu'elle désire ou prolonger sans conclusion, ou conclure à sa manière, en s'efforçant de porter à Londres l'examen des questions qu'elle craint de voir traiter à Paris ;

Enfin, que la prochaine réunion des souverains ne doit pas être destinée à forger de nouvelles chaînes à ce pays, mais à briser toutes celles qui existent, et à présenter au monde la charte définitive, solennelle et sacrée, de l'indépendance et de la liberté de chacun.

Si le général Pozzo di Borgo pouvait à cette époque oser espérer y avoir contribué par la manière dont il aura exécuté les ordres et rempli les intentions de Son Auguste Maître, il se croirait le plus heureux de ses serviteurs.

CCXLVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Paris, le 21 septembre/3 octobre 1817.

Monsieur le comte,

Si la présente expédition paraît avoir éprouvé quelque retard, j'espère que Votre Excellence trouvera des motifs d'indulgence dans la nécessité où je me suis trouvé d'attendre le développement des événements qui ont eu lieu durant cet intervalle, afin de les présenter d'une manière complète et propre à fixer son jugement sur leur nature et leur importance.

Bien que l'unité de système dans l'administration soit

une condition de l'existence même du gouvernement représentatif. Votre Excellence a su combien jusqu'à présent cette maxime a souffert dans son application, soit par des considérations personnelles, soit par des impressions fâcheuses que des influences directes ont faites sur l'esprit du premier ministre.

Les changements opérés lentement et progressivement dans la formation du cabinet avaient enfin réduit la question à son dernier terme, savoir : le remplacement du ministre de la guerre. Aux difficultés que cette mesure avait constamment présentées venait de se réunir l'opinion du duc de Wellington. Le récit de cette contrariété est exactement contenu dans mon rapport n° 517 et il aura été facile à Votre Excellence d'apprécier en même temps dans quelle position délicate m'avait placé l'intervention d'un tel personnage, à ce point opposée au but que je m'étais proposé et qui était évidemment et impérieusement réclamé par les circonstances[1].

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, le 15 septembre 1817.

Mon cher comte,

Je crains bien que notre excellent duc de Richelieu ne soit pas de force pour soutenir son rôle et le jouer jusqu'au bout. Les détails que vous nous donnez sur la tournure que l'affaire du duc de Feltre a prise, les inconséquences de Wellington, la faiblesse du pouvoir, m'ont sérieusement affligé. Votre position devient par là journellement plus épineuse et plus difficile, je ne puis que vous recommander la plus grande circonspection.

Nous attendons Capo d'Istria d'un moment à l'autre, je compte partir pour Moscou dans une couple de jours. L'empereur poursuit son voyage par le plus beau temps du monde; il sera le 1er octobre à Moscou.

Je vous renouvelle, mon cher Pozzo, mes plus sincères amitiés.

Sans me laisser entraîner par l'importunité de ceux qui avaient été effrayés par cet incident inattendu [1] et sans faire aucune démonstration extraordinaire, j'ai laissé accumuler autour du duc de Richelieu les difficultés de sa propre résistance et les embarras de son hésitation, persuadé qu'il ne pourrait les soutenir longtemps. En effet, lui ayant demandé dans quel sens il désirait me voir rendre compte de cette question, il me dit d'un ton de conviction : *Attendez que la chose soit faite*, et je la regardai dès ce moment comme définitivement arrêtée.

Quoique les qualités et les talents de ceux qui composent maintenant le ministère varient selon les personnes, il est néanmoins certain que l'ensemble forme une réunion de lumières, une conformité de principes et pour ainsi dire un amalgame de caractères qu'il serait difficile de remplacer dans ce pays.

Le maréchal Saint-Cyr est un militaire qui jouit d'une grande considération dans l'armée. Il doit son élévation à la révolution, mais il n'en a jamais partagé ni les égarements, ni les bassesses. Son esprit est juste quoique médio-

1. Le général Pozzo passait pour exercer sur les résolutions du gouvernement français une influence qui excitait parfois chez les autres envoyés étrangers des susceptibilités jalouses. Sir Charles Stuart surtout s'en montrait fort effarouché. Sur la foi probablement des ultra-royalistes qui cherchaient à se créer des auxiliaires, en semant la discorde parmi les alliés, il accusait dans sa correspondance avec lord Castlereagh le ministre de Russie d'avoir, à force d'insistance et malgré la répugnance du duc de Richelieu, déterminé le renvoi du duc de Feltre, ce qui, disait l'ambassadeur d'Angleterre, pourrait avoir pour effet d'exaspérer le parti de Monsieur et de le pousser à s'unir aux jacobins dans un but de vengeance. (Vieil-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 237.)

crement étendu, et son caractère ferme jusqu'à l'austérité. Dans ses principes d'administration, il aspire peut-être un peu trop à la simplicité ; il voit la force dans la perfection et la qualité, et paraît ne pas assez apprécier le nombre. Cette erreur, si elle en est une, ne saurait nuire à la France dans sa situation actuelle ; une bonne armée lui devient nécessaire, et elle doit attendre d'autres temps et d'autres circonstances pour en avoir une nombreuse. Lorsque les cadres seront bien composés, le moral rétabli et les moyens de finance préparés, les soldats en France se multiplieront à volonté.

Quant à M. Lainé on doit commencer par louer ses vertus avant de faire mention de ses talents. Son éloquence est évidemment la plus parfaite dont s'honore la tribune française ; elle est relevée par une sincérité et une probité qui donnent aux paroles prononcées en public la force morale de l'exemple et l'autorité irrésistible d'une conduite sans reproche.

Dans les affaires d'État il manque assez d'expérience ; tantôt sa bonté lui fait croire à la facilité de concilier les choses opposées, et tantôt sa délicatesse irritable le jette dans l'extrême contraire et lui fait concevoir des soupçons exagérés ; malgré ces imperfections mises en action *à propos et avec ménagement*, il est l'ornement d'une Assemblée, l'esclave de sa parole, et dans cette arène le soutien fidèle et désintéressé de ses collègues.

Le comte Corvetto n'a été naturalisé Français que depuis l'incorporation de Gênes à l'empire ; personne plus que lui n'a été doué de sagacité et de pénétration, réunies à une aménité dans les formes et à une douceur dans le carac-

tère, qui le rend agréable à ses supérieurs, à ses collègues et à ses collaborateurs. Appelé à l'administration des finances sans jamais s'être exercé dans cette partie, il a dû agir au commencement avec une sorte de timidité inséparable de l'inexpérience; cependant son esprit facile l'a conduit dans la carrière sans erreurs graves, et l'a déjà mis à même maintenant de s'en défendre à l'avenir. Il juge des matières d'État avec justesse, mais hors de son département, il est sans action. Sa prudence naturelle approche de l'égoïsme et sa qualité d'étranger d'origine justifie à ses yeux la retenue qu'il observe, de ne point se mêler des entreprises hardies, ni de s'exposer au choc et aux passions des partis.

Le baron Pasquier [1], ministre de la justice, est un ancien conseiller au Parlement de Paris. Employé par Bonaparte comme préfet de police, il a conservé dans ce poste corrupteur la réputation d'honnête homme. Sa capacité est étendue, il a le travail facile et les manières prévenantes. Sans comparer ses talents oratoires à ceux de M. Lainé, ils sont au nombre des plus distingués de la Chambre; il ajoute à une élocution claire et élégante un tact fort délicat qui le préserve des excès, et qui lui conserve des moyens de rapprochement vis-à-vis des personnes que les circonstances peuvent réunir.

M. Decazes a fondé sa réputation pendant l'époque de la dernière usurpation de Bonaparte appelée communé-

1. Pasquier (Étienne-Denis) (duc), né à Paris en 1767, mort en 1862, préfet de police puis ministre sous la Restauration, président de la Chambre des pairs en 1830, chancelier de France en 1837.

ment les *Cent jours*. Le plus jeune des membres de la cour de Paris, il refusa de signer l'adresse et de prêter serment à Napoléon. Réfugié dans son département, il s'y conduisit avec courage et fidélité. Revenu à Paris au retour du roi, il fut nommé préfet de police sous Fouché; la juste méfiance qu'inspirait son chef nous décida tous à le mettre en rapport direct avec le roi, ce qui lui donna l'occasion alors de rendre de grands services. Le duc de Richelieu lui conféra le portefeuille lors de la formation du ministère dont il est le chef. L'intelligence et l'activité que M. Decazes a déployées depuis et la bienveillance du roi qu'il a su obtenir d'une manière particulière, lui ont suscité l'animosité la plus acharnée de la part des gens de la cour et du parti désigné sous la dénomination d'ultra-royalistes. Appelé par des circonstances même imprévues à parler à la tribune, il a annoncé des dispositions remarquables pour l'art oratoire que le temps et l'expérience ne peuvent manquer de développer d'une manière avantageuse. Ses talents en général sont variés, son esprit très prompt et fertile en expédients. Il est infatigable et va droit dans l'exécution. Les devoirs de son ministère l'obligent à s'occuper d'une infinité de petites choses qui le privent de l'habitude des conceptions générales; mais il possède une aptitude naturelle capable d'affaires plus relevées.

Le comte Molé, ministre de la marine, porte un nom qui se rattache aux fastes les plus vénérables de la magistrature française et à l'histoire de la Maison de Bourbon, que deux de ses ancêtres ont contribué à conserver sur le trône, au milieu des guerres et des discordes civiles. Bonaparte, qui avait reconnu ses talents précoces,

le nomma chef de la justice à trente ans. Ses dispositions inclinent vers l'autorité, et on pourrait dire de lui qu'il est gouvernant par nature. Son esprit s'est élevé au-dessus des détails; personne ne connaît la France mieux que lui, soit par le frottement des partis et des hommes, soit par une sorte d'intuition qui lui dévoile la cause et les effets de chaque événement. M. de Richelieu, qui n'était pas prévenu en sa faveur, en a été étonné et séduit. La critique reproche à M. Molé quelque incertitude de caractère dans les crises qui ont précédé, mais doit-on prétendre à des sacrifices héroïques en présence de devoirs d'une nature toute particulière, et serait-il juste ou bien politique de supposer la perte de toute moralité chez les hommes qui n'ont pas montré le dernier degré de dévouement ? Après les discordes civiles, il me paraît qu'il faut se garder d'exiger des prodiges dans ce sens.

C'est le mérite intrinsèque de M. Molé, et la conviction où je suis qu'il ne s'éloignera jamais des devoirs qu'il a contractés, qui m'ont décidé à le désigner à plusieurs reprises comme un homme propre à rendre dans le cabinet les plus grands services, et c'est une vraie satisfaction pour moi que de voir l'opinion publique partager entièrement ma confiance. Il existe une autre considération qui m'a porté à mettre en avant plusieurs des individus dont je viens d'esquisser les portraits, c'est la nécessité de les séparer et, pour ainsi dire, de les enlever à M. de Talleyrand qui les regardait autrefois comme son appui, et qui, les ayant perdus à jamais, se trouve seul avec sa propre réputation, c'est-à-dire dans la situation la plus désavan-

tageuse et la plus méprisable où il était possible de le placer.

Je craindrais d'abuser de l'indulgence de Votre Excellence si je me permettais la moindre observation sur le président du conseil, connu et estimé par Notre Auguste Maître, respecté de toute l'Europe. Il a apporté dans la place éminente qu'il occupe un nom et des qualités qui n'appartiennent qu'à lui parmi tous les Français. M. de Richelieu, par sa seule présence, a opéré dans le gouvernement de son pays une révolution morale à laquelle aucun homme de son temps, parmi ses compatriotes, n'aurait jamais osé aspirer.

C'est un bienfait que je ne cesse de faire apprécier par ceux qui ont élevé des plaintes, quelquefois admissibles, contre des hésitations qu'il était urgent de voir cesser, à la vérité, mais qui provenaient de cette délicatesse de conscience, qui préfère s'abstenir que de courir le risque de mal faire.

Les dernières nominations ont donc complété le ministère du roi ; l'ouvrage a été long et pénible ; il a été l'objet constant de mes soins et de ma sollicitude, mes dépêches sont remplies des obstacles qui s'y sont opposés. Si, en les voyant surmontés, j'étais également sûr de voir l'expérience justifier à l'avenir l'opinion avantageuse que j'ai donnée des différents choix, je pourrais espérer avoir rempli les intentions de Notre Auguste Maître et avoir préparé à la France et à l'Europe un instrument indispensable de paix et de stabilité.

A peine le ministère s'est-il trouvé complet qu'il a dû faire l'expérience de ses forces et de sa popularité à l'oc-

casion des élections du cinquième des députés de la Chambre. Paris, Lyon et Rennes entraient dans la série de l'année courante, et comme la loi appelle au droit de suffrage une partie considérable de la petite bourgeoisie de ces grandes villes, l'épreuve devenait difficile. La capitale, qui renferme à la fois tout ce qu'il y a de plus actif en bien et en mal dans le royaume, a présenté des difficultés majeures. Le banquier Laffitte, M. de Lafayette, Benjamin Constant[1], l'avocat Manuel[2], et les autres novateurs sous des formes innombrables se sont coalisés avec toute la chaleur de l'esprit de faction. Pour réussir, ils ont eu recours aux dernières ressources de la démagogie ; le premier et le second scrutin ont été indécis, le troisième a assuré au gouvernement une majorité de six contre deux, et, qui plus est, l'exclusion des noms scandaleux des coryphées de la Révolution et des Cent Jours.

Les élections des départements sont presque toutes bonnes, et la session prochaine va s'ouvrir le 4 novembre sous les meilleures auspices.

Le danger de voir présenter M. de Lafayette et ses collaborateurs, plus habiles et plus pervers que lui, à la Chambre des députés, où ils auraient siégé pendant cinq ans, avait frappé Monsieur et ses courtisans.

1. Constant de Rebecque (Benjamin), né à Lausanne en 1767, mort en 1830, naturalisé en 1790; il se distingua d'abord comme pamphlétaire, fit de l'opposition à Bonaparte, et fut exilé sous la Restauration; il fut député de la Sarthe et se créa une réputation comme orateur.

2. Manuel (Jacques-Antoine), né en 1775 à Barcelonnette, mort en 1827 ; fut député d'Aix pendant les Cent Jours, puis de la Vendée sous la Restauration, et son opposition violente le fit exclure de la Chambre.

Cette circonstance a été saisie pour lui démontrer quelques vérités utiles : 1° les effets des extravagances des hommes qu'il préfère et leur complète nullité ; 2° l'avantage de faire contenir et combattre par les constitutionnels les hommes ennemis de la dynastie et qui aspirent à des changements et à des révolutions nouvelles.

Durant la lutte, tout le monde a parlé d'entente, c'est maintenant le thème du jour. M. de Richelieu et M. Lainé s'y sont livrés avec la chaleur et l'abandon qui les portent au bien; je suis moi-même obsédé d'insinuations et je m'attends que le duc de Wellington s'y emploiera sans réserve; pour ce qui me concerne, je n'y prendrai part qu'avec des précautions extrêmes.

Rapprocher les deux partis qui s'accordent sur le principe de la légitimité et sur le besoin de conserver la dynastie actuelle, est sans doute un événement que tout homme de bien doit désirer; mais c'est là, en vérité, une combinaison très délicate et très difficile. Le ministère du roi est maintenant complet, le système du gouvernement sage et populaire, et, à ce titre, il se trouve soutenu par tout ce qu'il y a de modéré et de raisonnable dans la nation et dans les Chambres : la réunion des royalistes exagérés doit donc être une adhésion simple et non pas un traité. Elle doit se faire par une coopération franche dans les Chambres en faveur des lois proposées par le roi. Alors le monarque fixera les justes égards que la conduite individuelle et la manière d'agir de chacun auront mérités d'après les preuves et l'expérience acquises sous cette forme constitutionnelle. Dans le cas contraire, l'invasion d'éléments hétérogènes et les prétentions nouvelles affaibliront

le système actuel et deviendront le germe de divisions plus dangereuses que celles qu'on voudrait faire cesser.

Ces vérités m'ont paru d'une telle importance que j'ai pris la liberté de les soumettre au roi en personne. Sa Majesté les a accueillies avec une justesse de vues et une impartialité admirables. Le duc de Richelieu, à qui j'ai communiqué ma conversation, me paraît également en être convaincu, et il dépendra de lui de conduire ce mouvement à une fin heureuse, ou du moins de ne pas le rendre nuisible à la situation avantageuse dans laquelle son administration est placée.

Le cabinet et le conseil d'État sont depuis longtemps occupés des lois destinées à être présentées aux Chambres; elles sont presque organiques et tendent à améliorer et à perfectionner l'administration encore encombrée des restes d'un grand empire, dont la réalité n'est plus et dont les débris sont devenus prétextes à de grands abus.

Le ministre de la guerre proposera une loi de recrutement et demandera les moyens d'augmenter et d'améliorer l'armée, d'après une échelle proportionnée aux circonstances.

Celui des finances, outre le budget, prépare un plan d'organisation du trésor et quelques arrangements concernant le revenu.

Le ministre de l'intérieur est occupé d'une loi essentielle relative à la formation des conseils des départements et des communes.

Le ministre de la marine se propose d'encourager la pêche et le commerce lointain, de garnir les arsenaux et les magasins, et de différer les constructions lorsque la surveillance européenne aura cessé.

M. de Richelieu est fort embarrassé de son Concordat, qu'il a malheureusement signé sans consulter suffisamment ses collègues et par cela même sans connaissance de cause sur ces matières. On est convenu de l'accompagner, en le présentant aux Chambres, d'une loi propre à tranquilliser les esprits sur les interprétations qu'il pourrait entraîner.

Le roi dans son discours d'ouverture fera pressentir la possibilité de l'évacuation finale de son territoire après les trois ans révolus; il jettera même des phrases pour maintenir l'espoir de quelque modification sur la question des réclamations particulières. D'ailleurs votre Excellence sera informée de tous ces projets, à mesure qu'ils se développeront et qu'ils deviendront des mesures réelles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXLIX

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Lettre particulière.)

Paris, 21 septembre/3 octobre 1817.

Mon cher comte,

Schroeder et Dolgorouki m'ont remis votre lettre de Franzeusbrunnen en date du 3 septembre; je vous remercie du fond de mon cœur de la confiance et de l'amitié que vous me témoignez sans cesse; vous me faites par là beaucoup de bien parce que vous m'encouragez dans la carrière

très honorable mais très difficile où je suis placé. Ces messieurs m'ont donné de fort bonnes espérances sur le rétablissement total de votre santé. Rien ne m'a ravi davantage et comme votre ami *et comme serviteur de l'empereur;* je tremble à l'idée que vous pourriez manquer. Ceci n'est pas un compliment; à mon âge, je parle des autres et même de moi comme je l'entends et sans fausse modestie. Venons aux affaires.

Mon expédition contient tout ce que ma raison et mon expérience ont pu recueillir sur l'état actuel de la France. Nous sommes en très bon chemin, si M. de Richelieu sait profiter de la position où il est placé. J'ai voulu parler de lui avant toute chose, car, comme c'est le levier nécessaire, qu'il agisse par son poids ou par le bras d'autrui, il faut toujours en revenir à lui pour chaque mesure que l'on prend, ou chaque faute qu'on évite. Il serait possible de donner au roi d'autres impulsions, mais rien ne nuirait davantage aux affaires, à l'unité du système et à notre propre ouvrage. Convaincu de ces vérités, je m'en suis fait une loi invariable, et j'ai tenu les autres ministres et les autres influences dans la même direction; quoiqu'ils en soient parfois inconsolables[1].

J'ai rendu compte de mes importunités auprès de lui pour lui arracher une bonne partie de ce qu'il a fait jusqu'à présent pour le salut de son pays et pour sa propre

1. Les envoyés d'Autriche et de Prusse se plaignaient d'être entravés dans leurs rapports avec le ministre français par leur communauté d'action avec leur collègue de Russie qui semblait s'ériger en conseiller, en auxiliaire du duc de Richelieu. (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 237 et 238.)

gloire, mais il aurait fallu des volumes si j'avais dû vous dire les assauts et les angoisses qu'il m'a causés, et la position où j'ai dû me mettre même envers lui pour obtenir ce qui constitue aujourd'hui la force et l'honneur de son administration. J'ai voulu vous parler sur ce sujet à cœur ouvert, afin que vous sachiez une fois pour toutes où trouver la difficulté principale, et aussi sur quelle base il a fallu recommencer l'édifice du monde. Le duc est maintenant plus content que jamais des conseils qu'il a suivis, mais je serais au désespoir d'imaginer qu'il pût se douter en avoir reçu. La session prochaine des Chambres, s'il sait la ménager, sera satisfaisante ; je vois un écueil dans son rêve de conciliation des puristes avec les ministériels ; s'il persiste dans son système, il réduira les extrêmes qui lui sont opposés aux moindres quantités possibles; mais s'il cherche des appuis ailleurs et dans d'autres éléments, il s'expose à être seul au milieu des conflits de tous les partis. La composition actuelle du ministère est un grand préservatif contre les expériences de cette bonté dangereuse, et c'est pour me donner un tel soutien à l'approche de la crise que j'ai tant travaillé à terminer les épurations dans le cabinet.

Le duc trouvera des embarras pour faire agréer son Concordat, j'en ai dit quelques mots dans mes dépêches antérieures à mesure qu'il m'en parlait ; le fait est que cette transaction a été traitée et conclue sous la direction des intimes du château, jamais on n'en a parlé dans le cabinet; le ministre des cultes ne l'a reçue que pour y apposer les sceaux. Vous vous étonnez? eh bien ! la chose est vraie, à la lettre; après l'événement il a bien fallu mettre l'ouvrage

dans d'autres mains et convenir qu'on n'a pas su ce que l'on faisait : alors j'ai dû me réunir à ceux qui pouvaient y remédier et qui se sont conduits avec une délicatesse extrême ; on a évité de le publier formellement quoiqu'il soit connu de tout le monde, on a rédigé une loi pour suppléer aux infractions faites aux libertés de l'État et de l'Église gallicane, et on le présentera aux Chambres avec cette addition dans l'espoir de le rendre acceptable [1].

Croyez, mon cher comte, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

27 septembre 1817.

Le courrier français parti le 8/20 doit vous apporter les paquets de la cour et une lettre particulière de ma part. Je vous envoie aujourd'hui les pièces relatives à la liquidation. Vous verrez que M. de Richelieu, après s'être concerté avec nous, avait proposé un mode de travail propre à l'accélérer, et suivant une méthode de priorité selon la nature plus ou moins privilégiée des créances. Les commissaires ont répondu de la manière la moins convenable. Ces gens voient l'affaire sous un point de vue incomplet, et plusieurs d'entre eux avaient, je crois, fondé sur cette opération des châteaux qui vont disparaître ; de là les obstacles qu'ils apportent à l'arrangement, quoiqu'il soit le seul moyen de leur faire obtenir ce qui sera possible...

Il a existé des agitations et des bizarreries de parti dans les Chambres au moment de la réunion. On espère maintenant les trouver raisonnables. Le Concordat et la loi qui l'accompagne ont été bien reçus. C'est une question très délicate parce qu'elle touche à toutes les cordes sensibles. Talleyrand intrigue à son ordinaire, il se fait le champion des Anglais. Sa tactique est de prêcher contre la Russie et de bien traiter personnellement les Russes, au moment où il rompit avec moi. Je ne crois plus que ses artifices le relèveront de l'opprobe et de la nullité où il est tombé.

CCL

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Paris, 4/16 octobre 1817.

Monsieur le comte,

L'intervalle entre ma dernière expédition et celle-ci a été employé dans toute la France à la nomination des députés. J'ai mandé à Votre Excellence combien je regrettais que les ministres eussent négligé plusieurs moyens importants d'influence, propres à diriger les choix vers un but désirable. Leurs adversaires, comme on devait s'y attendre, au lieu de leur savoir gré de cette générosité, l'ont convertie en instrument d'attaque avec l'acharnement et l'activité qui appartiennent à l'exagération et à l'esprit de parti. Malgré les fautes et les contrariétés, et nonobstant l'imperfection des collèges électoraux actuels, le ministre reste convaincu de rencontrer dans la nouvelle Chambre une majorité certaine. C'est un point d'où tous les autres dépendent et sur lequel je ne peux avoir, avant l'épreuve, des renseignements plus rassurants que ceux du gouvernement, qui a tant d'intérêt à ne pas se tromper.

L'imperfection de la loi concernant les élections a donné lieu à une manœuvre qui a rendu nulles les différentes assemblées et, en conséquence, empêché la nomination du nombre de députés nécessaire pour compléter la tota-

lité de la Chambre. Le règlement portait que : il serait présent à chaque collège au moins la moitié plus un des membres qui ont droit de voté; ceci ayant eu lieu et les deux partis une fois en présence s'étant comptés, celui qui craignait de succomber s'est retiré et a laissé l'autre, quoique en majorité relative, dans un nombre inférieur à celui prescrit pour procéder aux élections. Ce sont les ultra-royalistes qui, les premiers, ont pratiqué cette manœuvre, leurs adversaires en ont fait usage à leur tour; un tel expédient n'empêchera ni la réunion ni les délibérations de la Chambre ; il conviendra seulement d'ôter à l'esprit de parti, dans la loi future sur les élections, la possibilité de continuer ce mauvais exemple.

La dissolution de l'ancienne Chambre ne pouvait manquer de produire une grande variété d'opinions, selon les intérêts qu'elle tendait à favoriser ou à détruire. La nation française l'a accueillie avec acclamation, les anciens nobles et les courtisans ont décrié la mesure et en ont calomnié les auteurs. Quant aux puissances étrangères du continent, elles paraissent en avoir éprouvé une satisfaction générale ; seule, la manière dont cette résolution a été jugée en Angleterre est digne d'un examen particulier.

Votre Excellence connaît le blâme que la majorité des députés s'était justement attiré durant la session précédente; nos protocoles, les communications avec le cabinet britannique, enfin la lettre du duc de Wellington en sont des témoignages authentiques et éclatants.

Au moment où l'ordonnance de dissolution fut connue, ceux dont elle anéantissait les folles espérances crièrent à la trahison et cherchèrent à la faire regarder comme l'ou-

vrage de l'intrigue et de l'influence étrangères, c'est-à-dire de celle de la Russie particulièrement.

Les auteurs de cette version furent les royalistes de la cour et des salons de Paris, appuyés par les agents de M. de Talleyrand, désolé de voir s'évanouir les desseins qu'il fondait sur l'incompatibilité reconnue entre les ministres actuels et l'ancienne Chambre.

La connaissance que j'avais de cette intrigue me porta à faire prononcer la conférence sur le mérite de la mesure. L'ambassadeur d'Angleterre, ainsi que mes autres collègues, la jugèrent indispensable à la tranquillité de la France et utile aux intérêts de tous les alliés.

Le duc de Richelieu ayant, de son côté, fait communiquer par le marquis d'Osmond à Londres la décision que le roi venait de prendre, le cabinet britannique lui en témoigna la plus entière satisfaction.

C'est pendant que ces démonstrations avaient lieu, monsieur le comte, que les journaux anglais, même censés ministériels, soutenaient la doctrine contraire et la commentaient d'une manière acerbe avec une suite et une persévérance remarquables. L'ambassadeur Stuart lui-même, qui, dans le complot de Wilson[1], paraissait ne pas décourager un mouvement contre les Bourbons, a témoigné dans cette circonstance beaucoup d'intérêt aux courtisans, comme s'il suffisait d'empêcher le rétablissement de l'ordre en France, n'importe sous quel pretexte, pour mériter

1. Voir Correspondance de Pozzo di Borgo et de Nesselrode, t. I, pages 286 et suivantes. — Sir T. B. Wilson, général anglais, avait été compromis dans des intrigues politiques, et arrêté en janvier 1816.

son appui ou, du moins, pour qu'il cherche à le faire supposer.

Toutes ces circonstances paraissent avoir produit une nouvelle direction des esprits en Angleterre à l'égard de la France ; c'est sans doute pour la juger de plus près que lord Harrowby et M. Canning viennent de se rendre à Paris.

Les ultra-royalistes les ont vus paraître comme un appui contre le ministère, et ce qu'ils proclament être l'influence de la Russie, le public et tous les bons esprits en général y ont attaché l'idée de projets nuisibles aux intérêts de la France. Je les ai rencontrés à une réunion le jour même de leur arrivée, et tous les deux me donnèren occasion de parler des affaires de ce pays ; l'avantage que me procuraient mon expérience et encore plus les vues franches et sincères de notre cabinet me fournirent les moyens de leur faire un tableau de la France, de leur expliquer le mérite et l'importance relative de chacun des partis qui la divisent, et surtout de leur démontrer la supériorité de la raison du roi et de ses ministres sur les agitations odieuses et les inepties inexécutables d'une minorité qui, laissée à ses propres imprudences, aurait attiré sur elle-même, sur ses compatriotes et sur l'Europe, les plus grandes calamités.

Cette conversation, à laquelle je m'étais préparé et don je sentais dans ma position toute la délicatesse et l'importance, parut faire sur ces deux personnages l'impression la plus sérieuse. Lord Harrowby obtint pour le lendemain une audience du roi qui lui parla, à ce qu'il m'a dit depuis, de la manière la plus ferme et la plus rai-

sonnable sur le système et la marche que Sa Majesté avait invariablement décidé de donner à son gouvernement; il vit Monsieur le lendemain et il lui a tenu le même langage qu'il m'a répété; ce prince ne paraît pas recevoir de meilleurs conseils.

M. Canning demanda également à faire sa cour au roi en particulier. Je le vis moi-même après son audience qui dura plus d'une heure, et il avoua qu'il en était complètement satisfait. Actuellement, il est allé à la rencontre de sa femme qui arrive de Bordeaux pour revenir, dans le courant de cette semaine, à Paris, faire un séjour qui se prolongera sans doute pendant une partie de la session des Chambres.

C'est avant-hier seulement, et les affaires étant dans cette situation, que m'est parvenue l'expédition de Votre Excellence, datée de Moscou le 31 août. La brièveté du temps ne m'a pas permis de faire le dépouillement des pièces annexées à la dépêche, mais je n'ai pas perdu un instant pour la communiquer au duc de Richelieu, qui m'a prié d'en témoigner toute sa reconnaissance.

Le duc de Wellington étant à son quartier général depuis six semaines, et M. Canning absent, j'ai jugé convenable d'en faire connaître le contenu à lord Harrowby. Cette circonstance amena une nouvelle conversation entre nous qui dura trois heures. Il n'était pas difficile, comme je l'ai déjà fait remarquer à Votre Excellence, de donner de ma part à cet entretien un degré d'intérêt dont il pût résulter quelque bien, ou du moins des lumières suffisantes pour mieux découvrir les dispositions du ministère anglais. L'esprit et la lettre des traités, le principe et la

nature de l'occupation militaire de la France, le désir d'atteindre le but avoué des puissances, qui est la tranquillité de ce pays sous la dynastie légitime; cette tranquillité même comme moyen indispensable d'accélérer et d'assurer celle de l'Europe, et surtout les vues élevées et désintéressées de Notre Auguste Maître pour procurer au monde une paix longue et durable, étaient des moyens propres à donner à mes explications tout l'avantage qui dérive naturellement de l'importance du sujet.

Nous fûmes parfaitement d'accord, comme il n'était nullement difficile, sur la thèse générale; mais ayant voulu l'éprouver et en venir à des mesures réelles, je lui parlai des sollicitations que le duc de Richelieu venait de renouveler auprès des quatre cours afin d'obtenir une diminution de trente mille hommes sur l'armée d'occupation.

Pour éviter les inconvénients qui auraient pu résulter de toute initiative de notre part à ce sujet, je lui rappelai que. depuis quelques mois, le ministère français avait fait au duc de Wellington une semblable proposition; que ce dernier l'avait, en général, encouragée et s'était réservé d'en conférer avec le cabinet à l'occasion de son voyage à Londres;

Que cette communication avait eu lieu et le résultat envoyé au duc de Richelieu avec prière de me le faire connaître pour le porter à la connaissance de l'empereur;

Que je m'étais acquitté de ce devoir et que je venais maintenant de recevoir la permission d'adhérer à la proposition du gouvernement français, au cas surtout où le duc de Wellington n'y apporterait pas d'obstacle;

Que les cours d'Autriche et de Prusse avaient manifesté à peu près les mêmes dispositions;

Que la question paraissait dépendre définitivement de l'Angleterre;

Que c'était à elle à considérer si une pareille mesure n'était pas éminemment propre à maintenir l'occupation militaire dans son caractère européen, transitoire et amical;

Si l'épargne de trente millions pour la France n'était pas un moyen ajouté à ceux que nous devons lui souhaiter pour la mettre à portée de s'acquitter plus facilement de ses autres engagements envers les alliés;

Si enfin les malheurs de la saison, la multiplication des dettes, l'augmentation du prix des denrées destinées à former les rations dues aux troupes, ce qui élève la dépense de leur entretien pour 1817 à 190 millions, n'étaient pas des objets à prendre en considération, afin de ne pas accumuler des charges qui pourraient devenir, à la longue, insupportables.

Lord Harrowby qui est, au fond, un homme de bien, n'opposa directement aucun argument péremptoire à mes observations. Il parla de la nécessité de maintenir l'armée française dans son impuissance actuelle, d'attendre encore quelque temps pour obtenir des données plus certaines sur la disposition de l'esprit public et, en somme, il montra plus d'embarras que de décision sur une question qui maintenant dépend d'eux, et dont ils recueilleront exclusivement l'odieux s'ils s'obstinent à la rejeter ou à la traîner en longueur.

Lui ayant demandé quelques explications pour mon in-

formation particulière sur les motifs qui portaient les journaux anglais à se déchaîner contre le roi et ses ministres et à soutenir, tout à coup et depuis la dissolution de la Chambre, les exagérations et les vues imprudentes des émigrés, lord Harrowby me répondit que cette influence n'existait pas au point où on paraissait le croire; que le gouvernement ne partage nullement la doctrine ni le langage des journaux; mais en m'assurant de cette vérité, il avoua que les courtisans des Tuileries étaient parvenus à inquiéter l'esprit du prince-régent, à lui insinuer une grande partie de leurs principes et à lui inspirer la terreur qui les agite de voir continuer le système révolutionnaire; que les ministres se conduisaient d'après des données et des principes plus solides, mais qu'il était à désirer de voir le prince revenir de ces impressions ou erronées ou certainement exagérées.

Cet aveu, qui me donna en quelque sorte le mot de l'énigme, m'autorisa à lui dire que les courtisans dont il parlait comptaient beaucoup sur la coopération qu'ils attendaient de sa présence et de celle de M. Canning à Paris. Sur cette observation, il me répondit sans hésiter que ce fol espoir existait réellement, que M. de Chateaubriand leur avait fait demander une entrevue, qu'ils lui avaient refusée pour ne pas donner au ministère du roi les mêmes motifs de plainte qu'eux mêmes auraient envers M. de Richelieu si, se trouvant à Londres, il établissait des communications sur les affaires du pays avec lord Holland et les autres membres de l'opposition, et que tous les gens sages pouvaient compter sur leur délicatesse et leur discrétion à cet égard.

Comme une longue conversation amène toujours à des sujets différents qui sont ou paraissent peu dépendants les uns des autres, nous parlâmes tous les deux de la nécessité de terminer à l'amiable les questions accidentelles qui restent encore pendantes entre la France et les autres États, ou bien entre ces États eux-mêmes les uns envers les autres. Lord Harrowby insista sur la nécessité de faire accéder l'Espagne au congrès de Vienne et me demanda si je connaissais à cet égard les intentions de notre cour ; je lui répondis qu'ayant rendu compte de ce qui avait eu lieu à notre conférence, j'attendais à chaque instant des ordres définitifs. Il ajouta que le cabinet britannique aurait appuyé la réversion de Parme en faveur de l'Infante Marie-Louise et de ses héritiers, soit pour faciliter l'accession de l'Espagne par une concession qui est juste et équitable, soit pour ne laisser au fils de Napoléon aucune chance de posséder un pouce de terrain en souveraineté.

Avant de prendre congé, il m'avoua qu'on aurait désiré ardemment voir de notre part des dispositions de désarmement, du moins égales à celles qui avaient été prises par les grandes puissances voisines ; je lui répondis que je me référais à cet égard à toutes les explications amicales qui avaient eu lieu sur cet objet entre notre cour et celle de Londres ; mais je pris sur moi de lui observer en même temps que le vrai, le grand désarmement en Europe consistait moins dans la diminution de quelques milliers de soldats que dans la destruction de l'arsenal de toutes les arrière-pensées et dans la coopération franche, loyale et unanime, pour consolider le système établi par les traités;

Que ce système qui comprend les intérêts du monde

pouvait ne pas être parfait, mais qu'il était suffisant à la gloire, à la puissance, au bonheur et à la sûreté relative de chacun;

Que l'empereur qui y avait tant coopéré ne se départirait jamais de principes aussi conformes à la religion, à la morale et à la politique, et que sa Majesté n'avait d'autre sollicitude que de les voir triompher pour le bien de tous;

Que le rôle de l'Angleterre était de s'y associer et d'aller de pair dans l'ouvrage de cette restauration universelle, et que c'était le succès d'une entreprise aussi grande et déjà aussi avancée vers son perfectionnement, qui servirait à obtenir le désarmement général, plus que les insinuations et les jalousies, moyens usés et surtout inutiles.

Lord Harrowby parut frappé de ces vérités, me remercia du ton qui avait régné dans nos entretiens, et me dit qu'il partirait dans trois jours pour Londres, satisfait de tous les renseignements qu'il avait acquis sur les affaires de France, et décidé à les employer pour éclairer ses collègues.

C'est après cette conversation que le duc de Richelieu vint m'informer de la réponse peu encourageante de Lord Wellington à la lettre qu'il lui avait écrite pour le préparer à consentir à la réduction de l'armée ; elle contient en substance que la nomination des députés est en effet de bon augure pour la tranquillité de la France, mais qu'il est nécessaire, avant de diminuer les forces, d'obtenir des données encore plus sûres.

Le duc de Wellington sait et a dit lui-même à plusieurs reprises que cette diminution populariserait le roi et les ministres, calmerait les esprits et soulagerait les finances

sans mettre aucunement en danger ni les forces étrangères ni la suprématie qu'elles y exercent. Ces vérités doivent avoir acquis une plus grande consistance depuis qu'il a reconnu lui-même que, excepté le corps russe et anglais, tous les autres sont inférieurs à leur effectif, au moins du quart, de sorte que les rations que les Français distribuent aux militaires qui, d'après les traités, sont censés présents en France se trouvent converties en partie au profit des chefs ou de leur gouvernement.

Il regrette infiniment que le duc ne soit pas à Paris, d'où il est parti depuis six semaines; ses idées à l'égard de la France ont besoin d'être pour ainsi dire cultivées; médiocrement encouragé à cet égard par son gouvernement, il met de son côté trop d'importance à l'hostilité qu'il rencontre chez les anciens militaires et en prend trop d'irritation et d'humeur. Sa correspondance avec le duc de Feltre se ressent éminemment de cette disposition, son ton envers ce ministre qui ne lui a jamais montré que de la docilité et presque de la soumission est dur et altier; quelque irrégularité dont j'ignore l'existence ou l'étendue dans la distribution des rations l'a décidé à menacer de se mettre sur pied de guerre et de vivre sur le pays; c'est cependant à le calmer et à le satisfaire que tout le monde s'occupe. Depuis son départ, je n'ai eu aucune communication personnelle avec lui, je m'abstiendrai de toute correspondance par écrit, dans la disposition où il est, jusqu'à son arrivée; la conversation a moins de danger et m'a toujours paru faire plus d'impression sur son esprit.

Toute cette série de faits fournira à Votre Excellence les moyens d'en tirer les conséquences que sa prudence lui

indiquera; ils m'ont paru trop intéressants pour différer un instant de les porter à la connaissance de Sa Majesté l'empereur Notre Auguste maître.

La France est disposée à la tranquillité même dans l'état où elle se trouve : le calme qui a régné universellement durant les élections, malgré les pronostics de tant de monde, en est la preuve la plus convaincante.

Le roi, qui m'a accordé hier une audience et à qui j'ai communiqué les intentions amicales et bienveillantes de notre monarque, persiste dans le bon système qu'il a adopté avec la plus grande résolution ; lui ayant parlé de quelque changement de procédés à mon égard que j'ai remarqués chez Monsieur, pour connaître l'importance qu'il mettait à la contradiction de ce prince, il m'a répondu de ne pas m'en inquiéter, et jamias je ne l'ai trouvé plus indifférent sur la manière de penser des siens.

La majorité des députés est disposée sans contredit à soutenir le ministère actuel. la minorité sera active, turbulente, et encouragée par les courtisans des princes, tant qu'elle conservera l'espoir de dominer dans la Chambre; cette expérience faite sans succès, elle deviendra nulle ou à peu près.

Les ministres ont besoin d'un système suivi, de beaucoup d'attention aux intérêts et à la vanité de ceux qui se réunissent à eux, d'un ton décidé qui en impose à leurs adversaires, et de beaucoup de prestige. Comme ils rédigent les lois, il faut qu'ils se concertent avec les hommes les plus influents de la Chambre afin que ceux-ci puissent les soutenir en toute connaissance de cause. Il est indispensable de donner le portefeuille de la justice à un homme

distingué de leur parti, et d'autres changements sont nécessaires dans la distribution de plusieurs places inférieures; ils trouvent chez le roi toute la protection désirable, il est prêt à les environner de toute sa puissance.

Avec une telle conduite le succès est immanquable, et les intrigues, de quelque part qu'elles se montrent, disparaîtront devant la sagesse, la fermeté et l'union; c'est au duc de Richelieu, respecté et vénéré par tout le monde, à s'emparer complètement de tous les avantages de sa position et à voir le chemin qui le mène à la délivrance de sa patrie, sans s'affliger des obstacles qu'il devait s'attendre à rencontrer.

La France, monsieur le comte, et Paris en définitive sont pour ainsi dire l'oreille de Denys; tous les secrets des cabinets de l'Europe retentissent ici en dernier ressort par le langage et la conduite des agents de chaque puissance sur ce théâtre universel. Le long rapport que je prends la liberté de vous soumettre contient beaucoup de données qui fourniront à votre pénétration et à votre prudence des inductions, soit sur la politique générale, soit sur celle employée envers ce pays.

Il est une grande vérité dont j'aperçois tous les jours les effets et l'importance : c'est la supériorité que nous donne la libéralité de nos principes soutenus par l'attitude formidable de notre armée; l'une et l'autre sont indispensables pour empêcher la France d'être tenue indéfiniment dans un état de consomption pire que la mort.

Si on pousse la dureté aux extrêmes, le roi ne voudra et ne pourra pas jouer éternellement le rôle de collecteur des taxes au profit de ses ennemis et de ses rivaux. Il faut

honorer son existence, et soulager ses malheurs dans tout ce qui ne nuit pas aux intérêts avoués des alliés; sans cela les traités qu'il a signés ne seraient qu'un suicide ignominieux pour lui et pour son royaume.

La France doit dépenser l'année prochaine un milliard, dont trois cents millions au moins ne peuvent se trouver que dans les ressources du crédit. Si le duc de Wellington avait permis de parler de la diminution demandée, ç'aurait été la découverte d'un trésor, moins par les épargnes qu'elle aurait produites que par la confiance qu'on aurait fondée dans les intentions des alliés; son refus excitera bien des alarmes. La même somme au plus sera indispensable pour l'année 1818; c'est, j'ose le dire, le terme jusqu'où les plus hardis croyent pouvoir pousser les sacrifices; si l'armée tout entière ne se retire pas à cette époque, les cataractes de toutes les calamités sont ouvertes sur ce pays, et peut-être sur l'Europe plus qu'on n'a l'air de le croire.

En faisant l'exposé de ce qui est, et de ce qui peut arriver, je sens combien il m'est nécessaire de ne rien compromettre et encore moins de ne rien précipiter. Toutes les questions sont ouvertes, il faut les reprendre avec calme et forcer les moins zélés à se réunir à ce qui est juste et équitable, ou du moins à dévoiler leurs intentions. Je sens toutes les difficultés qui m'environnent, et ce n'est que dans la générosité de Notre Auguste Maître que je peux espérer trouver le pardon qui me sera nécessaire pour tout ce que mon zèle n'aura pu atteindre en accomplissant mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou 2 octobre 1817.

Le prince Wolkonsky voulant absolument expédier son courrier militaire, je ne puis vous dire autre chose par cette occasion, mon cher Pozzo, sinon que nous sommes tous arrivés heureusement ici depuis trois jours. Capo d'Istria nous a également rejoints ; les eaux lui ont fait le plus grand bien. Le résultat de notre premier travail avec l'empereur sera probablement un courrier pour Paris, mais il se passera encore une couple de jours avant que ce travail puisse avoir lieu, car notre assiette n'est pas encore bien prise. Nous sommes encore à nous reconnaître dans cette ville immense.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCLII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8 octobre 1817.

Mon cher comte,

Mon expédition, en date du 21 septembre/3 octobre, contenait tant de détails et d'observations sur l'état intérieur de la France et sur les dispositions de l'esprit public

à l'approche de l'ouverture des Chambres, que je ne puis espérer maintenant ajouter dans celle-ci rien qui mérite bien particulièrement votre attention.

La composition actuelle de la Chambre répond exactement à celle de la nation qu'elle représente. Il y aura des royalistes forcenés; il se montrera des niveleurs qui, sous prétexte de liberté, visent à s'emparer du pouvoir par des révolutions nouvelles et, entre ces deux extrêmes luttera le gouvernement, entouré et soutenu de toute la force qu'il compte trouver dans la vérité et la sagesse de ses principes et dans l'utilité de son administration.

Vous me reprocherez de ne pas m'en être mêlé avant; vous savez combien le zèle devient quelquefois importun, mais ce que vous ne savez pas, c'est le tourment de devoir mendier pour ainsi dire l'attention et d'être obligé de reviser les plus grandes choses *stante pede uno*. Après la révélation de ce secret de confession, je voudrais excommunier la politique qui condamne à faire violence à l'amitié. Malgré les imperfections de l'homme d'État, l'homme de bien est inappréciable. Il est même nécessaire.

L'empereur en délivrant l'Europe a pour ainsi dire contracté l'obligation de la protéger et de la conserver; nous n'avons pu jusqu'à présent que préparer les matériaux de cet édifice, le temps s'approche où il faudra l'élever à la gloire immortelle de Notre Bon Maître; j'ai un pressentiment que l'entreprise est immanquable. C'est dans cette vue immense que j'ai réglé ma conduite ici; j'ai regardé la conférence comme un hors-d'œuvre, et l'organisation de la France comme le but véritable de ma mission et le résultat historique de cette période décisive.

Vous avez si bien parlé de moi que je vous en remercie tendrement ; assurez l'empereur que je suis pénétré de mes devoirs et de tout ce que sa bonté et ses bienfaits m'obligent de faire pour sa gloire et pour son service en général. Mon idéal consiste à le voir content de ma conduite et de la part, quoique petite, que j'aurai eue dans l'ouvrage qu'il prépare pour la consolidation du monde.

Tout considéré, j'augure bien des progrès que nous ferons jusqu'à l'époque de la réunion des souverains; j'espère pouvoir vous présenter la France digne d'être comptée dans la composition de l'équilibre. *Si on est raisonnable sur les dettes particulières*, la liquidation finale de celles-ci et des contributions de guerre est praticable sans qu'il reste des prétextes de garanties ou d'occupations partielles. Les Anglais prévoient cette solution; elle ne leur plaît pas, mais ils n'osent y faire obstacle, du moins ouvertement. Sans vouloir jouer le rôle de prophète, je crois ne pas m'éloigner de la prudence commune en vous proposant de prendre cet état de choses comme une des données réelles dans la composition du plan général que l'empereur se propose. Mon devoir est de justifier la prédiction.

J'ai appelé l'attention de Votre Excellence sur le désir témoigné par les gens de bien de voir tous les royalistes, amis de l'ordre, et quelles que soient les nuances d'opinion qui les séparent, se réunir autour du trône et ainsi réduire l'opposition au petit groupe turbulent des agitateurs; mais cette opération, toute désirable qu'elle puisse être, ne sera jamais le résultat d'un mouvement spontané et encore moins d'une transaction particulière. L'efficacité des intrigues des chefs ultra-royalistes et les moyens qu'ils offrent à

bition déjouée de ceux qui, ayant perdu le pouvoir, ettent de le voir entre les mains du ministère actuel, etiendront encore, durant la session prochaine, ces ions qui sont nécessaires à leur crédit expirant et à activité malfaisante.

ı fermeté du roi, les probabilités encore évidentes de ongévité, l'union des ministres, leur habileté et le zèle les anime et que leurs ennemis mêmes rougissent de vouer, attireront néanmoins, selon toute apparence, ques-uns de ceux qui avaient l'habitude de voter contre l'année dernière. Cette forme de recrutement serait la désirable ; elle renforcerait la majorité existante sans ner aucunement un grand nombre de personnes soup- ieuses dont elle est composée, et elle n'exigerait de la des ministres aucun sacrifice, ni dans leur ligne de luite, ni dans la distribution des places.

ıns son discours d'ouverture, le roi devra faire men- de l'espoir, qu'il est autorisé à entretenir, de voir la ıce évacuée par les troupes étrangères à l'expiration de oisième année de l'occupation, et préparer la Chambre conséquence à lui accorder le crédit propre à faciliter e opération. Il lui sera également impossible de ne faire comprendre, quoique de la manière la plus gé- ıle, qu'il existe quelque raison de croire à des modifi- ons quelconques au sujet des réclamations particu- es; un silence absolu à cet égard produirait les plus estes pressentiments et exciterait les alarmes les plus gereuses. J'ignore s'il existe des expressions qui se ıveront à l'abri de la critique de ceux qui ne peuvent ıbituer à regarder sans douleur un arrangement défini-

tif, compatible avec l'existence politique et l'indépendance de la France; mais le roi ne saurait sacrifier à de pareilles considérations la première condition de sa conservation, qui est de paraître à son peuple comme un médiateur efficace pour réparer les maux qui l'affligent, le relever de l'humiliation où il est tombé, et le constituer de nouveau dans sa propre opinion et dans celle du monde entier au nombre de ceux qui figurent parmi les premiers sur la terre. Sans cette conviction, l'autorité souveraine, quelles que soient les mains qui l'exercent ou la forme sous laquelle elle se montre, n'obtiendra jamais de stabilité en France.

Personne plus que les étrangers n'est intéressé à ménager et à conserver le crédit financier de ce pays. Aussi longtemps que la France devra payer les contributions et les autres charges, ses ressources sont toutes au profit de ceux qui les lui ont imposées, et lors même que cette opération se trouvera accomplie, il restera encore un tel nombre de capitaux engagés dans la dette française, que sa ruine nuirait plus à l'Europe qu'à la nation qu'elle semble concerner directement.

L'accumulation des rentes sur le marché, les incertitudes sur l'étendue des sacrifices futurs et l'inquiétude d'un public poussé vers tant de directions opposées, ont démontré qu'il convenait de ménager le nombre des inscriptions au grand livre, si on ne voulait pas s'exposer à les voir dépréciées sans mesure. Le ministre des finances paraît en conséquence avoir le projet d'émettre une certaine quantité de bons portant intérêt, et semblables aux billets de l'Échiquier dont la trésorerie anglaise fait

souvent un usage très utile. Cette mesure est conseillée particulièrement par le comité des emprunts, qui désire varier les moyens de crédit, afin de tenir le tout à une échelle plus élevée et, en conséquence, plus rassurante.

Toute l'Europe, représentée ici par des commissaires et des receveurs universels, suppose peut-être que la question est uniquement de recevoir les paiements et d'offrir les quittances; les difficultés de produire des milliards, de les tirer des caisses de personnes avares et soupçonneuses, de les présenter à jour fixe, échappent à leur inadvertance, à leur partialité et à leur ignorance. Cependant, le désir d'avoir n'est pas le moyen d'obtenir, et la rigueur et l'insulte ne réconcilient pas ceux qui en souffrent avec les sacrifices qu'on leur impose.

L'irritation contre les Anglais peut à peine être contenue; à tort ou à raison, ils sont ceux dont on se plaint le plus amèrement dans les départements occupés; le duc de Wellington est quelquefois accessible à des ressentiments qui, à leur tour, provoquent des mécontentements et des plaintes; il en a existé de très fortes à l'occasion des revues, de la part des propriétaires et des pauvres paysans dont les terres ensemencées sont devenues des champs d'exercice. J'ignore jusqu'à quel point ces réclamations sont exactes, mais le gouvernement en a reçu de très affligeantes qu'il s'est empressé de supprimer. Votre Excellence jugera aisément si un tel état de choses peut être longuement enduré sans provoquer un éclat de la manière la plus dangereuse.

Sous d'autres points de vue, la tranquillité n'est menacée nulle part; le maréchal Marmont, après avoir opéré per-

sonnellement quelques changements à Lyon et à Grenoble, croit maintenant que ses pouvoirs extraordinaires n'ont plus d'objet; le roi lui a permis, en conséquence, de revenir, et ces départements vont être remis sous la direction des autorités ordinaires.

Jusqu'à l'ouverture des Chambres, il me serait impossible d'offrir à Votre Excellence des aperçus autres que des conjectures générales; sous ce rapport j'ai toute raison d'espérer, avec les personnes qui composent le gouvernement, une session qui ajoutera de nouveaux motifs de sécurité à ceux qui existent déjà. Je vois à la vérité les mêmes hommes reprendre le fil des mêmes intrigues, mais les échecs qu'ils ont éprouvés, l'expérience infructueuse de l'année précédente et l'augmentation de leur discrédit, permettent d'augurer que leur mauvais vouloir restera sans succès.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLIII

Le ministère impérial à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Moscou, 17 octobre 1817.

Monsieur le général,

Les dépêches dont Votre Excellence a chargé M. le conseiller de cour Swertchscoff, vont être mises sous les yeux de Sa Majesté Impériale. En lui rendant compte som-

mairement de leur contenu, le ministère s'est fait un devoir de relever la sagacité et la justesse des observations qui y sont consignées, tant sur la situation plus rassurante de la France, que sur les deux questions qui sont du ressort de la conférence ministérielle de Paris, savoir : celle des liquidations et celle des affaires coloniales. En réservant pour une expédition plus ample que l'on tâchera de faire partir par le courrier militaire du mois de novembre, les instructions détaillées dont il plaira à Notre Auguste Maître de vous faire munir, on va vous indiquer ici, monsieur le général, le plan que Sa Majesté a daigné tracer elle-même du travail qui se rapporte à ces deux questions, et dont on s'occupe sans relâche.

Ces indications vous fourniront les moyens de coopérer dès ce moment au succès des ouvertures que vous serez incessamment autorisé à faire au ministère de Sa Majesté Très Catholique et à vos collègues. La note de M. le duc de Richelieu, du 10 septembre, et les directions que le cabinet de Berlin a données au comte de Goltz, présentent l'affaire des liquidations sous l'aspect le plus compliqué. Ce sont des extrêmes qu'il s'agit de rapprocher. Et c'est à amener ce rapprochement par la seule force irrésistible du bon droit et de la justice que seront voués l'intervention et le vote de l'empereur. Un mémoire conçu et rédigé dans le sens et dans les formes de celui que le cabinet de Saint-Pétersbourg a communiqué à ses alliés lors de la réduction de l'armée d'occupation. discutera la question des liquidations d'après les principes de droit et selon les intérêts légitimes de toutes les parties.

Cette pièce sera portée à la connaissance des cabinets

alliés, et surtout elle formera la base des directions que recevront en même temps les ministres de l'empereur près les cours qui semblent le plus portées à vouloir l'exécution avec une rigueur exagérée de la convention du 8/20 novembre 1815.

Si l'effet de ces communications simultanées répond à notre attente, nous espérons voir les différents ministres accrédités à Paris munis d'instructions mieux faites pour faciliter un arrangement équitable et conforme aux vœux formés par le cabinet des Tuileries.

Pour contribuer encore plus particulièrement à un tel résultat, indépendamment de ces mesures générales, Sa Majesté Impériale se propose de s'adresser elle-même à Son Auguste allié, le roi de Prusse, et d'en écrire aussi à M. le maréchal duc de Wellington.

Elle fera connaître au roi son opinion dans l'espoir de la lui faire partager ; et elle invitera le maréchal à se laisser déférer par les cours alliées la direction supérieure de cette négociation.

En la plaçant effectivement hors de la sphère des intérêts secondaires pour lui conserver le caractère politique qui la distingue, et voulant en même temps respecter scrupuleusement tous les égards que les puissances du premier ordre doivent à celles qui sont plus directement intéressées au fond de la question, il importe d'en revêtir la discussion de formes solennelles et de la faire soutenir par une autorité qui réunit, par le fait du commandement de l'armée d'occupation, les suffrages unanimes de toutes les puissances.

Telle est la marche que nous suivrons dans cette con-

joncture. Il vous est réservé, monsieur le général, d'en prévenir confidentiellement M. le duc de Richelieu, et de vous conduire, en attendant, envers vos collègues et M. le maréchal duc de Wellington de manière que vous puissiez plus tard exécuter avec promptitude et succès les ordres de Notre Auguste Maître.

J'ai bien l'honneur d'être, etc.

CCLIV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, 17 octobre 1817.

Voici, mon cher Pozzo, une lettre de madame Swetchine[1] que je recommande à vos soins, quoiqu'elle soit adressée à tout ce qu'il y a de plus ultra dans le royaume de France et de Navarre.

Celle que vous avez vous-même confiée à M... m'a été exactement remise et je vous en remercie de tout mon cœur. Par le prochain courrier j'y répondrai plus au long ; n attendant, je vous dirai que nous sommes dans l'enhantement de votre dernière expédition. En lisant les portraits de tous les ministres tracés vraiment de main de maître, on serait tenté d'envier le bienheureux pays qui possède un pareil ministère.

1. Madame Swetchine (Anne-Sophie Loymonoff), née à Moscou, en 1782, morte à Paris en 1837, a laissé des lettres recueillies plus tard en volume par M. de Falloux.

CCLV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, le 17 octobre 1817.

Votre bonne lettre particulière, mon cher Pozzo, et tous vos rapports sont sous les yeux de l'empereur. Nous en avons causé *dans une séance assise*. Il en a été très content. Vous recevez aujourd'hui une expédition préliminaire qui vous annonce l'ouvrage dont elle sera suivie de près. Je paie cher les plaisirs de ma campagne en Bohême. Cependant ma santé se soutient et fait même des progrès. Malgré les grandes peines qui accompagnent un nouvel arrangement de ma maison, de mon ménage et de la chancellerie, je suis déjà en train et tout marchera encore mieux qu'à Saint-Pétersbourg.

J'espère que vous serez content, monsieur le général, du travail qui regarde les liquidations et qui partira dans quinze jours au plus tard. Il a fallu approfondir la question et la pressentir de manière qu'elle soit promptement et utilement décidée. Nous suivons la marche qui nous a réussi jusqu'à présent. Pourquoi en chercher une autre? Mais pour arriver là, il fallait d'abord débrouiller nos propres idées, et *dire clairement ce que nous voulons et ce que nous pouvons*. C'est ce qui a donné lieu à la dépêche du jour qui vous est adressée.

Adieu, mon cher Pozzo, portez-vous bien et croyez à l'amitié que vous a vouée votre ami véritable.

CCLVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Paris, 19 octobre.

Monsieur le comte,

Immédiatement après que j'eus adressé à Votre Excellence mon expédition du 8/20 de ce mois, le duc de Wellington arriva à Paris sans en avoir prévenu personne autre que l'ambassadeur d'Angleterre, qui, de son côté, avait laissé ignorer cette circonstance à tous ses collègues.

Le jour même de son arrivée, il se rendit chez moi sans me trouver. Mais il me rencontra lorsqu'il revenait de sa visite ; il descendit de cheval, me témoigna les démonstrations ordinaires d'amitié, et nous parlâmes d'affaires avec la liberté et le ton accoutumés.

Son séjour à Paris n'a duré que quatre jours, durant lesquels nous avons eu occasion de causer sérieusement sur les affaires intérieures et extérieures qui méritent une attention particulière.

Ayant l'intention de se rendre à Londres, pour où il est, en effet, parti le 12/24, et étant invité par lord Liverpool à se réunir à lui et à lord Castlereagh, afin de se concerter et de s'entendre dans une circonstance où plusieurs affaires sérieuses demandent un examen scrupuleux et particulier, il a voulu, comme il était naturel, connaître, quoique en passant, l'état de choses à Paris, voir

le roi et le duc de Richelieu, et se rapprocher des ministres de la Conférence après une absence de deux mois.

En parlant des affaires de France, le duc m'a paru satisfait de l'aspect qu'elles présentent. Avec sa sagacité ordinaire, il m'a demandé des renseignements sur les projets financiers du gouvernement à l'égard du service de l'armée, et sur les ressources qu'il se prépare pour le moment de la réunion des souverains.

Je m'empressai de lui expliquer le même plan dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans mes expéditions précédentes, savoir : que le roi adresserait aux Chambres les demandes nécessaires pour subvenir à toutes les dépenses de l'année 1817 ; que cela fait, il demanderait, vers la fin de la session, le crédit pour acquitter en entier les contributions de guerre et que, sous le titre de libération générale du pays, il cumulerait cette demande avec celle des réclamations particulières, si on pouvait en connaître et en fixer le montant à cette époque.

Les observations que la matière me fournit le confirmèrent complètement dans la même opinion ; il convint que l'évacuation du territoire français était inévitable, que la prolongation de l'occupation militaire amènerait des conséquences irrésistibles, troublerait l'ordre et la paix existante en Europe, qu'il ne voyait d'autre difficulté contre cette résolution que celle résultant des liquidations de dettes particulières ; qu'il désapprouvait la forme, l'esprit et les expressions des instructions du cabinet prussien au comte de Goltz ; que la cour de Berlin, en laissant entrevoir la possibilité d'un arrangement, élève des obstacles

sur le chemin qui peut nous y conduire; enfin, qu'il était indispensable de nous réunir pour amener une conclusion raisonnable et même nécessaire à la tranquillité de tous.

C'est dans ces sentiments que nous eûmes le jour suivant une conférence commune et, le lendemain, une autre où intervint le duc de Richelieu. Après avoir démontré l'impossibilité de soutenir les difficultés dont on l'accablait, ce ministre se prêta à l'idée de faire avancer les liquidations, afin d'établir la différence entre les demandes et les dettes qui seraient exigibles en vertu de la convention du 20 novembre, pour ensuite balancer la possibilité des paiements avec les réclamations.

Ce procédé est si raisonnable que même le comte de Goltz ne trouvera pas le moyen de s'y opposer. Cependant, Votre Excellence verra, par la dépêche qui traite particulièrement de cet objet, les nouvelles tracasseries que les commissaires se sont efforcés d'y apporter.

Le duc de Wellington a vu le roi en audience particulière deux fois, et M. de Richelieu presque constamment. Sa Majesté, ainsi que le ministre, lui ont tenu un langage conforme à celui dont je m'étais servi moi-même.

Au moment de son départ, je l'ai prié d'appeler l'attention de lord Liverpool et de lord Castlereagh sur les objets principaux qui mériteront d'une manière plus particulière l'attention des souverains à l'époque de leur réunion; il m'a paru hautement préoccupé de cette idée, et ce serait un grand avantage si, en revenant, il voulait ou pouvait entrer dans quelques développements propres à nous laisser entrevoir les desseins du cabinet britannique.

J'ai réuni dans la présente dépêche les différents objets dont je me suis entretenu avec le duc de Wellington; j'ai voulu signaler en même temps l'opinion qu'il m'a paru professer sur chacun d'eux. Ses dispositions m'ont paru généralement bonnes, je l'ai exhorté à revenir avec le plus de données possibles, et assez tôt pour terminer pendant la session des Chambres tout ce qui a besoin de l'être durant cette période pour parfaire l'ouvrage de la tranquillité générale.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 556]

Paris, 19/31 octobre 1817.

La note du duc de Richelieu en date du 10 septembre, invitant les ministres de la Conférence à demander des instructions à leurs cours respectives afin d'être autorisés à convenir de certaines modifications relatives à la convention du 8/20 novembre 1815, a été portée à la connaissance de Votre Excellence avec le protocole n° 154.

Ce fut presque immédiatement après que parurent les instructions imprimées de la cour de Berlin envoyées au comte de Goltz.

Les conversations qui ont eu lieu à la Conférence avec

le duc de Wellington, l'inquiétude du gouvernement et du public français, l'agitation des agents étrangers et la persévérance avec laquelle la Prusse s'est décidée à traiter cette affaire, semblèrent aux commissaires de ces puissances une occasion d'obtenir de mes collègues et de moi la signature d'un office rédigé par eux et destiné à être adressé au duc de Richelieu.

Cette pièce a été lue par le comte de Goltz à chacun de nous en particulier sans vouloir en laisser copie avant d'avoir obtenu la promesse de la signature; et comme aucun ne s'est regardé comme autorisé à y consentir, elle est restée pour le moment sans effet.

La teneur de cette production était une exposition des motifs qui avaient justifié la convention du 20 novembre, et une démonstration que la France ne pouvait pas ignorer l'étendue de ses engagements. L'argument, basé sur la convenance de ne pas mettre cette nation au désespoir, s'y trouvait retorqué par celui qui prescrivait aux alliés d'éviter à leur tour le mécontentement de leurs propres sujets.

Le mot soulagement y était employé d'une manière si vague qu'il devenait presque dérisoire. On demandait, en attendant, un fonds de garantie, le payement de l'intérêt de retard et la continuation des liquidations, tout en admettant sans objection les points que la France avait contestés jusqu'à présent.

Ce langage devait être, selon le projet, celui de tous les ministres parlant au nom de leur gouvernement. Votre Excellence en appréciera la convenance; je ne saurais m'abstenir néanmoins de lui observer que c'était à l'ouver-

ture des Chambres qu'on devait le tenir en France, et non au moment où l'on combine les moyens de rembourser deux cent soixante-seize millions au milieu de la chaleur des partis, où l'on cherche à rétablir un crédit qui se compose de mille éléments différents et tous nécessaires, malgré un déficit dans les recettes et les suites de la misère qui en a été la première cause.

Le général Vincent, qui partageait les mêmes opinions que moi, est intervenu pour les affirmer d'une manière plus formelle.

Le cabinet de Vienne, quoique persuadé que celui de Berlin a voulu l'entraîner dans les errements contenus dans ses instructions imprimées, et malgré l'embarras où la Prusse a tenté de le placer en assumant le rôle de protectrice de toutes les puissances secondaires contre la France, a néanmoins examiné la question avec calme et sous un point de vue plus conforme à l'ordre compatible avec les intérêts qui dérivent des autres engagements, et susceptible d'amener à une conciliation équitable. Il a, en conséquence, éloigné la prétention du fonds de garantie immédiat, comme nuisible dans l'incertitude actuelle au crédit général de la France ; il a beaucoup appuyé sur la nécessité d'accélérer la liquidation afin de fixer la balance entre les réclamations demandées et celles qui seront reconnues exigibles, et il s'est abstenu surtout de ce langage de récriminations vraiment inapplicable au gouvernement actuel, et si peu digne des principes et des convenances par lesquels les souverains qui sont à la tête de l'Europe se sont proposés de rétablir et de consolider la tranquillité générale.

Le duc de Richelieu ayant adressé sur ces entrefaites la note dans laquelle il accepte de continuer les liquidations comme moyen d'éclaircir la question, nous lui avons répondu en acceptant la proposition et nous nous sommes abstenus d'entrer dans d'autres détails.

Mon intention est que le duc, pour preuve de son désir d'accélérer les liquidations, nous propose de procéder à cette opération par catégories successives selon l'ordre contenu dans le projet, et que nous invitions ensuite les commissaires à s'y conformer.

Votre Excellence observera dans ce plan que la priorité est accordée aux prétentions qui sont en elles-mêmes les plus fondées par leur nature. Les articles depuis le n° 14 jusqu'au n° 18 inclusivement paraissent l'être moins et peuvent admettre en conséquence des modifications plausibles.

Malgré tous ces expédients, le duc de Richelieu a presque perdu l'espoir d'en trouver un qui soit propre à être combiné avec la situation financière et en conséquence avec la situation politique du pays. Il voit, dans les demandes, qu'il lui sera impossible de rejeter une accumulation supérieure à ce que la France pourra supporter. Tantôt il voudrait demander aux puissances l'abandon d'une année de contributions de guerre pour en appliquer la somme aux liquidations, et tantôt il désespère de voir accueillir ni ce projet, ni aucun autre. On doit payer les contributions parce qu'elles sont justes en grande partie; si l'effet de ces exigences sur la France devient une observation secondaire dans l'ordre du raisonnement, dans celui des événements il peut devenir le premie , à moins qu'on n'y

apporte la plus grande clairvoyance et une modération efficace.

Pour bien juger de la position actuelle sur ce point et des conséquences qui peuvent en résulter, il convient, à mon avis, de se rappeler les justes inquiétudes qui furent ressenties au moment de la signature de ces énormes engagements. La prévoyance mesurait déjà la distance qui existait entre chacun des articles et son exécution ; mais l'irritation et la cupidité empêcheront d'entendre les conseils de la sagesse. Les Anglais ne sont pas exempts de ce reproche, si c'en est un ; la convention qui les regarde en particulier fut supposée ne comprendre que la valeur de trois millions de rente environ : ils en demandent aujourd'hui huit, sans faire entrer dans le calcul ce qui les concerne en vertu de l'article B de la convention générale.

Rien n'est plus indispensable que de terminer toutes ces questions avant la fin de la session, mais rien malheureusement n'est plus probable que de voir ce terme arriver sans aucun résultat décisif ; alors s'élèveront les questions au gouvernement pour connaître l'état des finances de la France, alors pourront survenir les tumultes, la dépréciation du crédit et les autres conséquences que MM. les commissaires prussiens sont impuissants, à mon avis, à prévoir ou à arrêter.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 557]

Paris, 19/31 octobre 1817.

Monsieur le comte,

Les ministres de la Conférence se sont occupés de connaître les mesures que le gouvernement français prendrait afin de pourvoir au service et de remplir les engagements à sa charge durant l'année 1818.

Ayant écrit à cet effet une note au duc de Richelieu, à la date du 5/17 septembre, ce ministre nous adressa la réponse annexée au protocole 169, par laquelle il nous annonçait que les paiements journaliers pour la contribution de guerre seraient repris le 1er novembre prochain.

La France persiste dans l'offre de payer la contribution de guerre de cent quarante millions dans l'année, sauf quelques arrangements quant à la transposition d'un mois à l'autre qui pourrait devenir nécessaire ainsi qu'il est arrivé cette année-ci.

Elle remboursera également la totalité de la solde et de l'équipement de l'armée jusqu'à la concurrence de quarante millions. Ces deux sommes, ajoutées à celles qui seront appliquées aux vivres et à l'entretien de la même armée, forment le montant des deux cent soixante-dix millions auquel est porté par le traité le maximum des charges annuelles de ce pays.

Rien, à notre avis, ne nous a paru plus satisfaisant que cette perspective. Les cours ont le plus grand intérêt à la ménager et à l'encourager, si elles veulent la voir se réaliser à l'avantage commun. Ce serait une grande injustice et une imprudence dont les effets ne manqueraient pas d'être éminemment nuisibles, si le succès des efforts de la France à remplir les plus délicats de ses engagements servait de motif pour multiplier les exigences et embarrasser la position. Lorsqu'on parvient à constituer un système de crédit et de recette, qui donne les espérances les plus fondées de pouvoir exécuter des paiements que les plus confiants regardaient comme très incertains, on voit se multiplier de tous côtés des demandes qui, si elles ne sont pas modérées, jetteront le tout dans la confusion la plus complète.

La sévérité avec laquelle on persiste à exiger l'exécution entière de la convention concernant les dettes particulières, la rigueur des menaces et l'étendue des prétentions peuvent porter la France au désespoir, et préparer à l'Europe des difficultés que les gens mêmes qui les provoquent ne sont pas capables de calculer[1].

1. *Richelieu au comte Capo d'Istria.*

Paris, 30 octobre 1817.

Vous connaissez les instructions imprimées données au comte Goltz. Pozzo vous met au fait de ce qui se passe ici à ce sujet. Mais il est nécessaire que vous sachiez bien dans quel embarras nous nous trouvons et à quels dangers nous, et par contre-coup l'Europe, nous sommes exposés.

Vous nous avez donné à résoudre le problème le plus difficile. Il s'agissait de faire reprendre racine à cette an e famille, séparée

CCLIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 558]

Paris, 19/31 octobre 1817.

Monsieur le comte,

Les objets traités dans les numéros précédents de la présente expédition étant de ceux qui influent directement sur la situation et la tranquillité de la France, je n'aurai que quelques observations à ajouter à l'égard de la perspective que présentent les affaires au commencement de la session imminente des Chambres.

La force du ministère actuel est fondée sur la considération qui lui a été témoignée par les puissances étrangères, et sur la persuasion du public que le duc de Riche-

depuis vingt-cinq ans du sol qui l'avait vue naître, sur lequel elle avait régné pendant huit siècles. Il fallait affermir un nouveau gouvernement au milieu des factions opposées, du déchaînement des passions et d'une irritation causée par des événements sans exemple. En même temps que l'on nous impose une tâche si difficile, on la rend presque impossible à remplir par les charges énormes dont on grève la France, qu'on a l'air de ne rendre à ses souverains légitimes que pour qu'ils l'exploitent au profit des peuples et des gouvernements étrangers : contribution de guerre de sept cents millions, entretien d'une armée de cent cinquante mille hommes, enfin acquittement des créances des sujets étrangers sur la France. Telles sont les conditions que nous avions à remplir. Nous avons fait des efforts incroyables pour être fidèles à nos engagements. Mais voilà qu'après avoir épuisé toutes nos ressources, au milieu des malheurs et des désastres causés par l'intempérie des saisons, se déroule devant nous cette longue série de

lieu est un instrument meilleur qu'aucun autre pour aider la France à se sortir de la position dangereuse et accablante où elle a été placée par les événements et les transactions de 1815.

Cette opinion a été justifiée jusqu'à présent, et elle continuerait à s'affermir sans l'embarras des questions pécuniaires. Une nation, qui après avoir payé des sommes immenses, se trouve encore dans l'incertitude sur le terme et l'étendue de ses sacrifices et de ses souffrances, et qui dans un état de gêne, d'humiliation et d'épouvante, est appelée à délibérer, offre peu de garanties de stabilité et de sagesse, du moins pour ce qui concerne cet état financier exceptionnel.

Les institutions de la France provoquent par leur nature à l'indépendance et même à l'exaltation ; un Sénat, un peuple qui délibèrent quoique avec des formes et des restrictions représentatives et sous l'influence de la couronne, ne sont pas souvent de grands exemples de patience et de résignation.

réclamations qui effraye les imaginations et jette le désespoir dans toutes les âmes. Nous demandons quelque soulagement, quelque modification à un traité évidemment inexécutable. Pour toute réponse on fait imprimer à Berlin de soi-disantes instructions au comte de Goltz dans lesquelles, du ton le plus hautain, on nous reproche notre mauvaise foi et, en nous promettant vaguement quelque adoucissement à nos maux, on n'en insiste pas moins et avec une extrême rigueur sur l'exécution de tous les articles du traité, lui donnant même une extension forcée. Maintenant, monsieur le comte, veuillez vous souvenir que nous vivons sous un gouvernement représentatif, dont la publicité de toutes les transactions fait partie essentielle. Songez que l'on ne peut refuser aux Chambres, si elles le demandent, la connaissance de la situation du pays sous le rapport de la politique et des finances. *(Le duc de Richelieu, loc. cit.*, p. 509.)

Une fois que l'impression produite par la terreur des armées étrangères a commencé à diminuer, il était naturel de s'attendre à une réaction difficile à contenir. Cependant la bonne conduite dans les affaires intérieures, les conseils, les espérances et une autorité non interrompue sont parvenus à éviter les écarts, et à comprimer un patriotisme mal entendu et qui avait été employé mal à propos.

Aujourd'hui, au lieu de s'éclaircir, l'avenir paraît avec le temps s'obscurcir davantage sur un point qui touche à la fortune publique et privée, et sur lequel les partis sont réunis par l'intérêt et pour ainsi dire par l'instinct qui leur appartient à tous. Le collège des commissaires liquidateurs, s'agitant contre l'idée d'une conciliation, entrant en lutte contre les doléances d'une part, et contre les demandes et les récriminations de l'autre, produit presque l'effet d'une nouvelle invasion. La démarche de la Prusse, et le rôle ostensible qu'elle s'est donné a, converti la négociation entamée dans un esprit de paix en une cause alarmante de discorde.

S'il est établi dans les Chambres que tout arrangement est impossible, personne ne saurait répondre d'empêcher les débats les plus dangereux et les plus compromettants. En traitant ces matières la France aggravera ses malheurs et peut-être précipitera sa ruine. Mais j'oserais demander à ceux qui ne craignent pas de la provoquer, s'ils ont pris des précautions pour ne pas être entraînés avec elle, ou pour mieux dire s'il est possible d'en prendre.

La question dont il s'agit n'est pas une question théorique, c'est une réalité. On veut de l'argent qui loin de se

trouver accumulé dans un trésor dont il ne reste qu'à enfoncer les portes, est disséminé au contraire dans les coffres de tous les particuliers de France et d'Europe. Les impôts et le crédit seulement peuvent en attirer une partie dans les mains des alliés ; il s'agit donc de mettre en œuvre ce mécanisme et de s'associer à la situation de ceux qui doivent le diriger et non de leur ôter toute confiance dans le succès, et de leur aliéner la nation qu'ils gouvernent, par cette hauteur inexorable qui manque toujours son but en imposant ce qu'elle ne peut pas obtenir.

En soumettant ces observations à Votre Excellence, je ne puis pour ainsi dire que rappeler à son souvenir celles qui furent faites par sa pénétration et par sa prévoyance durant tout le cours de la négociation et au moment de la signature des traités. Et pourtant, aucune cour n'a tant contribué à leur exécution que la nôtre ; c'est elle qui a créé ce crédit qu'on ébranle aujourd'hui avec tant d'imprudence, et c'est la confiance du roi et de la nation dans l'existence et l'efficacité de cette bienveillance éclairée par les grandes conceptions politiques et soutenue par la force, qui aide à supporter le fardeau de tant de charges comme un moyen de parvenir à l'indépendance. Les alliés auraient grand tort d'arrêter ou d'interrompre ce principe d'action et cette règle de conduite, parce qu'en y renonçant le désordre le plus complet lui succéderait infailliblement.

Quant au système de gouvernement intérieur, il continuera sans doute à s'affermir dans l'esprit et dans le sens constitutionnel. Deux grandes causes de révolution peuvent menacer la France. L'une le changement de dynastie,

l'autre le renversement des libertés publiques par les partisans de l'autorité absolue. Le juste équilibre adopté par le roi éloigne tous les jours davantage la possibilité de ces événements. A mesure que la Charte est mise à exécution, que les Chambres travaillent selon certaines règles données, que les esprits descendent dans la pratique par l'action du gouvernement, les projets de révolution deviennent plus problématiques et plus dangereux pour ceux qui oseraient les tenter, tandis que le besoin d'entrer dans l'administration y ramène tout le monde. Cette conversion est encore loin d'être complète et universelle; cependant elle fait des progrès et comprend déjà une majorité très considérable de la nation avec tous les agents de l'autorité publique.

C'est dans cet esprit que les Chambres s'occuperont. Leurs discussions, qui seront encore très vives, ne sortiront pas des bornes de leurs attributions; les soi-disant libéraux seront sévères contre quelque condescendance des ministres, parce qu'ils jugent chaque chose isolément, comme font d'ordinaire les personnes éloignées du mouvement des affaires, et que, d'autre part, dans une administration immense et dans une position aussi compliquée, les erreurs et les faiblesses ne sont pas impossibles. Les ultra-royalistes chercheront à créer des embarras sans avoir égard au masque qu'ils prennent, parce que sur cette scène il n'y en a pas qui leur soit propre. Cependant il existera une majorité qui soutiendra le gouvernement et s'associera à lui d'une manière même plus prononcée que l'année précédente, si on en croit les calculs des ministres qui sont les plus intéressés à ne pas se tromper.

M. le duc d'Angoulême observe partout la conduite la plus louable. Son voyage en Bretagne a été destiné à faire connaître directement les principes politiques qui l'animent, le reste des anciens Vendéens et la noblesse qui est nombreuse ayant besoin d'un grand exemple de modération.

Monsieur, frère du roi, se trouve par là presque complètement isolé et fort embarrassé; les opinions politiques ouvertement professées par un fils qu'il a tant de raisons d'aimer, et auquel il est fortement et sincèrement attaché, l'obligent à modérer les siennes. Il me serait impossible de fixer au juste le degré d'influence de cette attitude sur l'esprit de ce prince, mais il est évident qu'elle a agi jusqu'à un certain point dans le sens désirable qu'on s'était proposé.

Le gouvernement est très occupé à parcourir et à supprimer les brochures que la sévérité des étrangers provoque en partie, et dont la malhonnêteté se saisit pour allumer les esprits sur le point où il est aisé de les rendre le plus irritable. Il serait dangereux de traduire les auteurs devant les tribunaux; la défense publique leur offrirait l'occasion de renouveler leurs manifestes contre ce qu'ils aiment à caractériser d'oppression, et qui ne manquerait pas de mériter ce nom, si la sagesse des cours alliées n'intervenait pas pour l'empêcher.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLX

Le ministère impérial à Pozzo di Borgo.

Moscou, 1er novembre 1817.

L'expédition du jour répond à toutes celles que Votre Excellence a adressées au ministère sur la question épineuse des liquidations à la charge du gouvernement français.

Les pièces ci-jointes vous offriront l'ensemble du travail auquel l'empereur a présidé, et témoigneront de la sollicitude éclairée que Sa Majesté Impériale se plaît à accorder constamment aux intérêts de la grande association européenne et à ceux de la France qui s'y rattachent essentiellement[1].

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

Moscou, le 1er novembre 1817.

Votre dernière expédition, mon cher Pozzo, nous arrive au moment de faire partir la nôtre, destinée exclusivement à la grandissime affaire des liquidations. Sous peu de jours la suivra une autre par laquelle nous tâcherons de vous faire avoir les réponses que vous attendez sur les affaires non moins embrouillées de l'Amérique espagnole.

J'espère que vous serez content du mémoire, et de l'ensemble des pièces qui l'accompagnent. La question a été traitée à la vieille manière. Il vous sera facile de prouver au roi de France et à M. de Richelieu que l'on ne pouvait témoigner, de notre part, ni plus de zèle, ni plus de bonne volonté. J'ose même croire que nous réussirons, sans être obligés d'avoir recours à des mesures violentes. Celles que nous avons prises le sont en essence, mais les formes ne laissent aucune prise ni à la jalousie, ni à la malveillance.

Croyez à l'amitié bien sincère de votre dévoué ami,

CAPO D'ISTRIA.

En portant à la connaissance de Sa Majesté Très Chrétienne et de son ministère ces communications, il vous est réservé, monsieur le général, de les leur faire envisager sous le point de vue le plus saillant, celui que l'empereur aime à signaler en toute circonstance comme étant le seul et unique vers lequel se dirige invariablement sa politique.

Le ministère a si souvent expliqué les intentions de Sa Majesté Impériale à cet égard, qu'il serait désormais inutile d'y revenir.

Nous en ferons cependant mention encore une fois, et dans la présente occasion, où il est important de rectifier les idées, celles même, qui seraient suggérées aux serviteurs de l'empereur par le zèle le plus ardent. Ce serait une erreur très grave que de faire considérer à la cour des Tuileries la part que le cabinet de Saint-Pétersbourg prend à la décision équitable de la question dont il s'agit, comme un témoignage de l'*intérêt plus particulier* que l'empereur porte à l'heureuse et prompte restauration de la France.

Les observations qu'on a adressées en dernier lieu au conseiller privé Tatischeff, quant au rétablissement de la puissance espagnole dans les deux hémisphères (dépêche en date du 17 octobre), s'appliquent de même aux progrès de la restauration française.

Les vœux de l'empereur portent également sur l'accomplissement le plus prompt et le plus complet de ces deux grands résultats. Mais Sa Majesté Impériale n'y voit et n'y verra jamais aucun avantage partiel ou, en d'autres termes, aucun moyen direct ni indirect de renforcer les

relations extérieures de son empire ou l'influence de son cabinet.

Ces relations sont simples et générales. Leur objet unique et avoué est défini par des traités solennels. Nous travaillons à les affermir de manière qu'elles demeurent immuables comme les principes dont elles dérivent.

Si à ce travail et à ces succès on veut donner le nom d'influence, jamais influence ne fut moins susceptible d'extension. Elle est aujourd'hui ce qu'elle sera toujours. Elle ne peut pas sortir de ses bornes sans se dénaturer, et elle ne saurait être dénaturée sans devenir nuisible, fatale même, à la Russie.

En vous pénétrant d'abord vous-même, monsieur le général, de cette vérité, comme de la conviction intime qu'elle inspire, il vous sera facile, peut-être, de la faire partager sans peine au ministère français et surtout à vos collègues, au moment où vous leur ferez connaître le vote de Notre Auguste Maître sur la question motivée par la note de M. le duc de Richelieu du 10 septembre.

Nous distinguerons, ici, les démarches dont vous vous acquitterez confidentiellement envers la cour des Tuileries, de celles auxquelles s'attend la conférence dont vous faites partie. Les unes et les autres, cependant, dérivant du même principe, ne différeront nullement quant au but qu'elles doivent atteindre.

Il s'agit, en effet, d'aplanir les grandes difficultés qui rendent inexécutable la convention du 8/20 novembre. Le gouvernement français, comme les puissances intéressées, semblent devoir y contribuer également en apportant dans la discussion, droiture, justice et modération.

Ce qu'il importait à la France, c'était de renforcer sa thèse de l'autorité des publicistes et de celle, plus importante encore, de la foi des traités, de la morale qui la caractérise et des grands intérêts qui en dépendent. Placée sous ces auspices et présentée simultanément à la discussion des cabinets alliés et des puissances intéressées sous des formes qui semblent ne plus laisser lieu à aucune décision arbitraire ou isolée, nous espérons la voir accueillie d'un commun accord.

Si le gouvernement français veut en savoir gré à l'empereur, il le peut, mais d'une seule manière, savoir, en portant les sacrifices aussi loin que faire se pourra, afin de satisfaire loyalement aux justes réclamations des créanciers garantics par l'acte du 8/20 novembre, ou du moins par les clauses du traité du 30 mai 1814.

Si la loyauté dont s'honore l'administration actuelle avait réglé les conseils de celle qui gérait les intérêts de la France durant l'année 1814, la catastrophe postérieure de l'année 1815 n'aurait point donné lieu aux stipulations accessoires dont se plaint maintenant le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne.

Nous n'ignorons point les circonstances pénibles qui en accompagnèrent la conclusion. Et c'est en les retraçant toutes à sa pensée, que Sa Majesté Impériale a senti profondément la justice d'une nouvelle négociation tendant à modifier l'acte du 8/20 novembre.

Mais là où ce sentiment intérieur n'a point alors commandé la persuasion, il ne saurait la commander non plus actuellement.

Les seuls moyens de l'obtenir sont donc, du côté de la

France, le bon droit, l'intérêt général, la voix unanime des grandes puissances intéressées, l'avantage réel d'assurer l'acquittement des créances, réduites à une somme dont la France puisse être *solvable*.

Les premières offres, faites à cet égard par le ministère français, semblent susceptibles de perfectionnement ; et c'est à leur donner ce caractère, soit en assurant à la somme offerte toute l'augmentation possible, soit en travaillant à ce qu'elle soit répartie équitablement aux différents créanciers, qu'il vous est recommandé, monsieur le général, d'employer tout votre crédit et tout votre zèle.

Tel est, en substance, l'objet de vos démarches confidentielles. En vous en acquittant, vous ne laisserez point ignorer au roi et à son ministre la confiance avec laquelle l'empereur se flatte de voir terminer cette affaire à la pleine satisfaction des parties intéressées.

Pour ce qui concerne vos collègues et M. le maréchal duc de Wellington, Votre Excellence voudra bien transmettre à ce dernier, si à l'arrivée de cette expédition il ne se trouvait point à Paris, la lettre de l'empereur, ainsi que la copie du mémoire et de l'instruction adressée déjà aux ministres de l'empereur accrédités auprès des puissances intéressées.

Il serait à désirer que toute ouverture officielle de notre part à la conférence fût concertée d'avance avec le maréchal.

A cet effet, et pour satisfaire aux égards dus à vos collègues, vous les entretiendrez confidentiellement de la teneur de vos instructions, en vous réservant plus tard un travail plus formel.

Les expéditions destinées aux ministres de l'empereur, à Berlin et à Vienne, partent en même temps. Celles pour Londres et Bruxelles vous sont recommandées. Les autres parviendront également à leur destination avec toute célérité. Il vous est réservé de juger sur les lieux s'il serait utile de donner les mêmes directions à M. de Tatischeff. Dans ce cas, vous êtes autorisé à lui transmettre une copie de toute l'expédition avec la dépêche circulaire ci-jointe.

Jusqu'à ce que les cabinets respectifs se prononcent sur nos communications et munissent d'instructions leurs ministres accrédités en France, vous pouvez utilement employer vos soins, tant en disposant M. le maréchal duc de Wellington à prendre une part prépondérante à cette négociation, qu'en sollicitant M. le duc de Richelieu à lui assurer, de son côté, un prompt résultat.

Vous êtes appelé conséquemment, monsieur le général, à rendre encore des services importants. Leur objet est à la hauteur de votre sagacité et de vos talents. Le ministre vous en félicite d'avance, attendu que toutes les affaires difficiles dont vous vous êtes chargé vous ont mérité constamment le suffrage général et la bienveillance de Notre Auguste Maître.

La commission qui vous est déférée maintenant est de même nature. Il faut la remplir, non seulement sans froisser aucun égard, mais en obtenant, par un juste retour, la confiance entière des puissances alliées et des parties intéressées.

L'empereur ne se dissimule point toute la difficulté de votre tâche. Mais c'est à vous aussi, monsieur le général,

que Sa Majesté Impériale le confie, comme à un serviteur qu'elle juge le plus capable de la remplir avec succès.

C'est à vous à justifier l'opinion de Notre Auguste Maître.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, 1er novembre 1817.

Je me flatte, mon cher Pozzo, que vous serez content de notre expédition. Il serait certes difficile d'épuiser davantage un sujet que nous ne l'avons fait pour celui des liquidations particulières. Dieu veuille que nous obtenions de bons résultats ! au moins aurons-nous la conviction de n'avoir rien négligé pour cela. J'ai encore renforcé les mesures dans deux lettres particulières que l'empereur m'a autorisé à écrire à Lieven et à Alopéüs.

Je vous remercie, cher Pozzo, pour les détails que vous nous donnez sur nos compatriotes. Continuez à me tenir au courant de leurs faits et gestes. Il y a ici un général, assez ridicule personnage, qui m'a prié de vous recommander sa femme et surtout sa fille, laquelle chante comme la Catalani, et va épouser un monsieur qu'elles ont pêché à Florence.

J'attends ma femme d'un moment à l'autre et m'acquitterai de votre commission. N'oubliez pas le portrait. Adieu, cher Pozzo.

CCLXII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, 1er novembre 1817.

Dans la dépêche qui vous est destinée, vous trouverez un passage dont l'allusion porte directement sur votre *zèle ardent*. Dans vos observations aux questions que je vous ai adressées de Carlsbad, vous faites sentir que la France, une fois libérée de la surveillance européenne, une fois rendue à elle-même, *sera à nous*. Or, l'empereur n'en veut pas... Sa Majesté veut qu'elle reste à elle-même, et qu'elle fasse partie de la famille européenne, sans avoir aucune prédilection ni affection quelconque plus particulière pour la Russie... Cette idée a été souvent développée... Et il est bien, mon cher ami, que vous l'adoptiez comme l'*idée fondamentale* de toutes vos combinaisons.

Au reste, l'empereur a été très satisfait de tous vos rapports. Et vous en recevrez une nouvelle preuve dans la clôture de la dépêche dont je vous parle.

Les difficultés prussiennes vous arrêtent, et les finesses britanniques vous donnent quelquefois de l'impatience. Soyez irrité, soyez impatient tant que vous voulez... Mais au moment de *fixer* vos franchises diplomatiques, prenez un masque de fer et soyez imperturbable. Donnez ce caractère à vos observations et à votre langage. Je prends la liberté de vous faire ces observations, parce que dans la

négociation qui vous est confiée, je vous vois encore aux prises avec vos collègues et avec les liquidateurs, comme vous l'avez été l'année 1815, avec les Humboldt et Cie.

Croyez, etc.

CCLXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 560]

Paris, 2/14 novembre 1817.

Monsieur le comte,

Si le discours du roi à l'ouverture des Chambres[1] est parvenu à la connaissance de Votre Excellence avant la réception de la présente, elle l'aura trouvé quant au fond conforme à ce que j'avais eu l'honneur de lui mander dans mes dépêches précédentes, et notamment dans celle *sub* n° 544.

L'impression que les sentiments exprimés par Sa Majesté Très Chrétienne ont faite sur l'Assemblée et sur le public en général ne pouvait être ni plus favorable ni plus flatteuse, et je ne doute pas que les adresses ne soient remplies de dévouement, de reconnaissance et de respect.

Les mêmes partis qui se sont manifestés dans les sessions précédentes, se montreront dans celle-ci ; cependant avec

1. La Chambre se composait d'un peu plus de 250 membres ; le côté droit comptait environ 80 adhérents, le côté gauche 25, et le centre ministériel près de 150. M. de Serre fut nommé président par 123 voix.

moins de violence, à ce que l'on croit, parce qu'ils rencontrent moins de probabilités de succès.

Les ministres ont infiniment augmenté leur influence par leur union et par les principes politiques qu'ils professent. Placés au milieu des exagérations de tout genre, ils se trouvent en ce moment plus forts pour les combattre et pour les contenir. Dans cette situation ils ont néanmoins grand besoin de dextérité, et d'une constante application à ne pas faire supposer qu'il soit possible de les voir sortir de la ligne qu'ils se sont tracée, soit par suite de la violence des libéraux, soit par suite de l'exaltation des royalistes imprudents.

La promesse solennelle donnée par le roi que les cours prévôtales seraient supprimées est une preuve de confiance et de force, qui donne au gouvernement le droit d'insister sur d'autres lois d'exception et de précaution temporaires, nécessaires pour le maintien de la tranquillité.

L'examen du budget ne peut donner lieu à aucune discussion sérieuse qui émane de l'esprit de parti; les ministres ont une réputation si bien méritée de loyauté et de désintéressement, les règles sont si précises, les dépenses et les comptes si publics, qu'il est impossible d'élever des doutes ou des soupçons; il n'est à prévoir que l'opposition qui dérive de la nature des doctrines ou de la différence d'opinion sur la convenance des mesures.

Le service financier de l'année sera assuré avec les recettes ordinaires jointes à un vote de crédit de quinze millions de rente. M. Baring et ses associés ont trouvé la somme destinée à l'emprunt un peu trop élevée ; cependant ils ont consenti, quoique encore verbalement, à s'en charger. La conviction

que je suis parvenu à leur inspirer de la ferme résolution de Notre Auguste Majesté de maintenir la paix en Europe et l'ordre de choses établi en France, a contribué à les décider à prendre ces nouveaux engagements.

En parlant des finances de la France, il est impossible d'en séparer la question des liquidations particulières; cette matière si souvent traitée dans mes rapports antérieurs sera l'objet du numéro suivant. Cependant il me tarde de certifier à Votre Excellence qu'à moins d'un arrangement équitable, il ne peut exister ni crédit, ni gouvernement, ni ordre dans ce pays.

La question du concordat avec le Saint-Siège, et le moyen de faire agréer aux Chambres un acte qui se rattache aux lois fondamentales de la monarchie et aux libertés antiques de l'Église gallicane, ont beaucoup occupé le conseil d'État. La manière dont le roi en a parlé dans son discours a infiniment contribué à calmer et à préparer les esprits, et on paraît assez certain qu'il sera adopté avec la loi qui l'explique et, dans le fond, qui le modifie d'une manière sensible. Il est possible que le pape réclame contre les altérations qu'on va apporter à une transaction où la cour de Rome avait prouvé son ascendant et sa supériorité sur les négociateurs français; mais il est moins nuisible pour le gouvernement d'avoir des explications avec le Vatican, que des adresses et des refus justifiés de la part des députés.

Si le discours du roi a rencontré l'approbation et les applaudissements de son peuple, il n'a pas obtenu le même succès auprès des ministres de quelques puissances étrangères; ceux de Prusse, d'Angleterre et presque de tous les souverains de l'Allemagne sont de ce nombre; leur décep-

tion a été évidente, car ils se trouvaient dans la tribune même réservée au corps diplomatique; les pairs, les députés et les assistants n'ont pu s'y méprendre.

Le ton d'assurance du roi, l'augmentation de l'armée quoique encore en projet et dans une proportion peu sensible, leur ont déplu, et ils se sont exprimés sans ménagements sur le passage qui concerne l'espoir de l'évacuation du territoire et celle d'un arrangement plus équitable à l'égard des dettes particulières.

Le comte de Goltz a même proposé à la conférence d'en faire un objet de reproches et d'en rendre compte à nos cours dans cet esprit. Les observations que j'ai faites à cette occasion sur le danger d'une pareille démarche ayant été appuyées par le ministre d'Autriche, l'insinuation est restée sans conséquence; cet incident a eu lieu à la réunion d'avant-hier. L'ambassadeur d'Angleterre, après en avoir attendu l'issue en silence, a dit : « C'est trop tard à présent. » En effet le discours avait déjà été prononcé depuis huit jours. J'ignore ce que le duc de Wellington en pensera, je suis porté à croire qu'il le trouvera trop rassurant sur l'avenir et trop rempli d'espérances; mais il attendra ainsi que son gouvernement le développement des affaires, avant de se prononcer. Son séjour en Angleterre n'a duré qu'un moment; il est de retour depuis le 9 de ce mois à son quartier général, sans l'avoir annoncé à personne.

M. le duc d'Angoulême est à peine revenu de son voyage en Normandie et dans une partie de la Bretagne; il a réellement enlevé tous les suffrages.

Je suis fâché de ne pas pouvoir annoncer quelque changement réel et ostensible dans la conduite de Mon-

sieur. Sa ferveur est, à la vérité, diminuée ainsi que ses prétentions personnelles, mais les insinuations de ses courtisans, l'amour-propre engagé et surtout la crainte de l'impopularité dont il est lui-même la cause, le condamnent à chercher le remède dans des doctrines et des mesures qui ne font qu'aggraver le mal.

Après avoir lu le discours du roi, il serait inutile de vouloir ajouter des assurances ou des éloges en faveur de l'esprit et des sentiments qui l'ont dicté. Sa Majesté a l'idée la plus juste et la plus étendue de la situation de la France, de celle de l'Europe, du danger et des difficultés qui existent encore, et des moyens par lesquels Elle peut parvenir à replacer sa monarchie dans l'indépendance qui doit lui appartenir ; tous les préjugés les plus invétérés sont vaincus et les influences domestiques détruites. La conduite louable du duc d'Angoulême ajoute infiniment au bonheur de ce vieillard vénérable, et présente à la nation la perspective d'un règne bienfaisant et populaire. Ses espérances sont soutenues et ranimées par la confiance que la France entière partage, de trouver dans l'appui et dans la générosité de Notre Auguste Maître le terme de ses périls et celui de ses souffrances.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 566]

Paris, 2/14 novembre 1817.

Monsieur le comte,

Si Votre Excellence pouvait se transférer au milieu de nous et reconnaître l'influence qu'exerce sur les esprits et en conséquence sur les affaires la question concernant les dettes particulières à la charge de la France, elle excuserait encore davantage la nécessité où je me trouve d'appeler si souvent son attention sur cet objet à la fois important et pénible.

Depuis ma dépêche 556 et en conformité de ce que j'avais eu l'honneur d'annoncer à cette époque, le duc de Richelieu a proposé de continuer la liquidation par catégories, en laissant néanmoins la latitude de passer de l'une à l'autre toutes les fois que cette transition rendrait le travail plus facile et l'emploi du temps plus productif.

Cette ouverture, mentionnée au protocole 176, a été communiquée aux commissaires liquidateurs étrangers, dont les opinions sont encore loin d'être connues sur l'adoption de la mesure en ce qui les concerne.

Un pareil expédient est pour le moment le seul qui puisse être mis en pratique, afin de ne pas laisser l'opinion dans un état d'hostilité déclarée, en attendant l'arrangement final ; mais je vois avec peine que, par

lui-même, il est évidemment inefficace pour le produire, du moins dans le temps où il est urgent qu'il arrive.

J'ai porté à la connaissance de Votre Excellence le seul plan que la France pouvait suivre pour combiner l'évacuation de son territoire avec le paiement des contributions de guerre, et pour arrêter un moyen de terminer la question des dettes particulières d'une manière définitive. Ce système dépendait directement des mesures financières. Après avoir assuré le service de l'année 1818, le roi connaîtra exactement ce qui lui reste à acquitter sur l'article des contributions; s'il pouvait acquérir la même certitude concernant les liquidations et que la somme fût proportionnée aux moyens de la France, considérés avec une juste impartialité, alors en cumulant le tout ensemble et en le présentant aux Chambres comme le dernier effort et le moyen de parvenir à une libération totale, Sa Majesté serait en mesure de faire supporter, par l'espérance d'un grand bien, le fardeau également grand qu'il imposerait à son peuple.

Cette perspective, la seule compatible avec la tranquillité de ce pays et avec celle de l'Europe, et en conséquence l'unique qui soit propre à procurer aux créanciers une indémnité équitable, se trouve malheureusement encore très incertaine.

L'épuration de toutes les demandes arrivées de tant de points différents, exigerait un temps triple de celui dont on peut disposer depuis ce moment jusqu'à la fin de la session, et si celle-ci se termine sans avoir arrêté clairement et définitivement la question, tout tombe à cet égard

CCLXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 566]

Paris, 2/14 novembre 1817.

Monsieur le comte,

Si Votre Excellence pouvait se transférer au milieu de nous et reconnaître l'influence qu'exerce sur les esprits et en conséquence sur les affaires la question concernant les dettes particulières à la charge de la France, elle excuserait encore davantage la nécessité où je me trouve d'appeler si souvent son attention sur cet objet à la fois important et pénible.

Depuis ma dépêche 556 et en conformité de ce que j'avais eu l'honneur d'annoncer à cette époque, le duc de Richelieu a proposé de continuer la liquidation par catégories, en laissant néanmoins la latitude de passer de l'une à l'autre toutes les fois que cette transition rendrait le travail plus facile et l'emploi du temps plus productif.

Cette ouverture, mentionnée au protocole 176, a été communiquée aux commissaires liquidateurs étrangers, dont les opinions sont encore loin d'être connues sur l'adoption de la mesure en ce qui les concerne.

Un pareil expédient est pour le moment le seul qui puisse être mis en pratique, afin de ne pas laisser l'opinion dans un état d'hostilité déclarée, en attendant l'arrangement final ; mais je vois avec peine que, par

lui-même, il est évidemment inefficace pour le produire, du moins dans le temps où il est urgent qu'il arrive.

J'ai porté à la connaissance de Votre Excellence le seul plan que la France pouvait suivre pour combiner l'évacuation de son territoire avec le paiement des contributions de guerre, et pour arrêter un moyen de terminer la question des dettes particulières d'une manière définitive. Ce système dépendait directement des mesures financières. Après avoir assuré le service de l'année 1818, le roi connaîtra exactement ce qui lui reste à acquitter sur l'article des contributions; s'il pouvait acquérir la même certitude concernant les liquidations et que la somme fût proportionnée aux moyens de la France, considérés avec une juste impartialité, alors en cumulant le tout ensemble et en le présentant aux Chambres comme le dernier effort et le moyen de parvenir à une libération totale, Sa Majesté serait en mesure de faire supporter, par l'espérance d'un grand bien, le fardeau également grand qu'il imposerait à son peuple.

Cette perspective, la seule compatible avec la tranquillité de ce pays et avec celle de l'Europe, et en conséquence l'unique qui soit propre à procurer aux créanciers une indémnité équitable, se trouve malheureusement encore très incertaine.

L'épuration de toutes les demandes arrivées de tant de points différents, exigerait un temps triple de celui dont on peut disposer depuis ce moment jusqu'à la fin de la session, et si celle-ci se termine sans avoir arrêté clairement et définitivement la question, tout tombe à cet égard

dans des délais qui n'amèneront que confusion, incertitude, aigreur et peut-être hostilités.

L'évidence de ces dangers me paraît avoir frappé quelques-uns des commissaires eux-mêmes au point de les faire rentrer dans la voie des accommodements auxquels ils ont opposé tant d'obstacles jusqu'à présent.

Celui des Pays-Bas, important par la part considérable qu'il a dans les réclamations et par un certain empire que son habileté le met à portée d'exercer sur quelques-uns de ses collègues, vient de me parler pour la première fois dans cet esprit. Son opinion serait que chacune des puissances qui présentent des réclamations fixât le minimum de ses prétentions, qu'alors on se consultât tous ensemble afin de réunir toutes les demandes en une seule et la présenter ainsi comme terme moyen à l'agrément du gouvernement français. Il m'a assuré que le Piémont, la Toscane, le Hanovre et d'autres États secondaires, effrayés de tout perdre et fatigués de réclamer ce qu'il est impossible d'obtenir, sont prêts à accepter ce projet. Il craint que l'Autriche ne soit trop lente à l'adopter, mais il met un grand prix à l'influence de son exemple s'il était favorable. Il regarde la Prusse comme l'obstacle le plus prononcé, et la Bavière est d'autant plus difficile à ramener que, malgré les prétentions qu'elle a mises en avant, ce qui lui est dû même en vertu de la convention se réduit à une somme insignifiante. Un arrangement dirigé par des personnes qui sont dans le secret ne lui procurerait donc pas les avantages qu'elle espère autrement.

Ce plan n'est en effet que celui auquel on a refusé d'accéder depuis le moment où la question a été exami-

née dans tous ses rapports et dans toute l'étendue de ses conséquences. Si après une longue expérience on se décide à le mettre en avant de bonne foi, je m'emploierai avec zèle pour le seconder, et ne manquerai pas d'offrir au duc de Wellington l'occasion d'exercer son influence et de satisfaire son amour-propre[1].

Les renseignements que j'ai reçus de l'ambassadeur, comte de Lieven, indiquent évidemment la cause de tous les obstacles que nous rencontrons, et dévoilent la duplicité et les mauvais desseins à Londres sur cette question. Prié de fournir quelques éclaircissements sur la matière, M. de Humboldt s'est occupé à la rendre plus obscure, lorsqu'en même temps il reprochait au prince de Hardenberg les instructions imprimées que tout le monde sait être son ouvrage et celui des commissaires liquidateurs. Par cette conduite il s'est montré fidèle à lui-même, soit dans le projet d'empêcher l'arrangement proposé, soit dans celui de rejeter sur le chancelier une faute qu'il lui avait suggérée pour le compromettre.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, le 3 décembre 1817.

Les communications que vous êtes appelé à faire aux ministres du prince régent sont si conformes à celles qu'il a adressées lui-même à la Conférence, que vous ne pouvez rencontrer aucun obstacle dans la marche que nous allons tous suivre, afin d'arranger, s'il est possible, l'affaire délicate des dettes particulières à la charge de la France. On doit être plus que content de la confiance que l'empereur témoigne au duc de Wellington; qu'on veuille seulement l'encourager et le charger de prendre la direction de la négociation, et nous aurons fait un grand pas vers l'arrangement. De son côté, M. de Richelieu s'y prêtera autant qu'il lui sera possible, et nous sortirons de ce labyrinthe comme de tant d'autres, à l'honneur et à l'avantage commun.

Au milieu de toutes ces fausses combinaisons, il serait difficile dans le moment de prévoir un résultat dicté par la sagesse, et il est fort à regretter qu'on ne puisse en attendre que de la nécessité.

La crainte de quelque désordre immédiat dispose le cabinet britannique à coopérer aux arrangements, mais d'un autre côté le désir de déprimer les finances françaises autant qu'il est possible sans exciter de troubles, retient ce même cabinet dans une attitude qui, sans être hostile comme celle de la Prusse, est pour le moins inefficace.

L'Autriche se comporte avec modération, particulièrement dans les formes. Cependant l'embarras où le cabinet de Berlin l'a placée en se déclarant le protecteur des souverains de l'Allemagne ne peut manquer d'augmenter la gêne, la réserve et les lenteurs naturelles à la cour de Vienne.

Dans cette situation, tous les yeux, toutes les craintes et toutes les espérances se sont tournés vers la conduite du ministre de Russie. En réfléchissant combien il eût été hasardeux de compromettre la dignité ou de préjuger trop fortement les intentions de Notre Auguste Maître, je me suis borné à une simple attitude de négative, dans l'intention de décourager la violence des commissaires et de leur ouvrir la porte aux conjectures sans rien compromettre d'une manière positive. C'est cette marche qui les a en partie ramenés à des idées d'accommodement avec la France, et j'ai lieu d'espérer que si elle a été soutenue par des explications à la fois amicales et précises envers la cour de Berlin, la modération triomphera dans ce cabinet, contre l'esprit qui veut le dominer et qui n'est en effet que la

continuation de celui qui a tant influé sur les transactions de Paris en 1815.

Je ne saurais terminer cette dépêche sans prendre la liberté d'observer à Votre Excellence combien le temps utile pour terminer cette affaire nous échappe à chaque instant. La session actuelle des Chambres finira dans le courant du mois de mars au plus tard, et c'est cependant de leur présence qu'il est indispensable de profiter, afin de mettre le roi en mesure de lever tous les obstacles qui peuvent s'opposer à l'évacuation de son territoire et aux autres arrangements qui seront le résultat de la prochaine réunion des souverains[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

Moscou, le 28 novembre 1817.

Monsieur le général,

Les rapports de Votre Excellence sur l'état intérieur de la France ne laissent rien à désirer. Il serait difficile d'a-

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, le 8 décembre 1817.

Le duc de Wellington m'a répondu qu'il acceptera la direction principale de la négociation concernant les liquidations; ses dispositions sont très bonnes, l'affaire est difficile, mais nous en sortirons convenablement. Les discussions dans les Chambres vont commencer; ni une longue habitude, ni le caractère français ne permettent d'es-

jouter de nouvelles observations sur l'avenir de ce pays ; la matière est épuisée. Le temps et les événements peuvent seuls caractériser désormais la justesse du point de vue sous lequel les progrès de la restauration sont envisagés.

L'empereur ne se permet point de préjuger cette grande question. Sous les rapports du droit, il la considère comme décidée ; sous ceux de sa conviction intime, nous le répétons, Sa Majesté Impériale ne se prononce pas.

D'après cette importante distinction, le vote de Sa Majesté sera constamment uniforme.

Il a été favorable aux intérêts de la monarchie française dans l'affaire des liquidations ; il le sera de même dans toute autre affaire embrassant des intérêts également légitimes.

Lorsqu'il s'agira d'émettre une opinion sur l'époque où les troupes alliées évacueront la France, Sa Majesté Impériale n'hésitera point à insister pour qu'elle n'outrepasse point la période des trois années prévues par les traités. Vous êtes autorisé, monsieur le général, à donner cette assurance à Sa Majesté Très Chrétienne et à son ministère.

Désirant le repos et le bonheur de la France, l'empereur fait des vœux sincères pour que son administration consolide ses succès par ceux qu'elle saura obtenir de la présente législature. Les soins éclairés que vous avez consacrés à ce résultat et que vous continuerez à y vouer, ne man-

pérer, pour le moment, le mécanisme régulier du gouvernement représentatif. Cependant, la chose marchera bien à sa manière malgré les brouillons de toutes les couleurs et de tous les pays qui cherchent à l'agiter. Le budget montera au moins à neuf cent soixante millions ; c'est très pesant après les malheurs qui ont précédé.

queront pas d'être honorés des suffrages de Notre Auguste Maître.

Les intérêts de son service dans la mission qui vous est confiée sont ceux de l'Europe.

Nous n'en avons d'aucune autre nature ni en France ni ailleurs. Cette immuable doctrine est celle du cabinet de Sa Majesté Impériale. La faire connaître et apprécier aux autres, telle est la tâche que les ministres de l'empereur ont à remplir.

Dans cette partie essentielle de ses fonctions, comme dans toutes les autres, Votre Excellence a constamment justifié la confiance de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXVI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, 28 novembre

Le courrier militaire chargé de votre expédition du 2/14 nous arrive au moment où nous vous expédions celui-ci. Nous nous bornons, cher Pozzo, à vous en accuser réception sans retenir davantage nos dépêches que vous attendez, d'ailleurs, depuis assez longtemps.

Maintenant vous voilà pourvu de directions suffisantes sur les questions principales qui sont agitées dans ce bas monde. M. d'Alopéüs nous a donné des nouvelles plus

rassurantes sur celle des liquidations. Il est persuadé que la Prusse finira, malgré tout le tapage qu'elle a fait, par se contenter d'une somme réversionnelle assez modérée. Notre expédition, qu'Alopéüs venait seulement de recevoir, l'aura confirmé, je m'en flatte, dans ses bonnes dispositions. Elle vous aura prouvé le zèle que nous avons mis dans cette affaire; personne ne sait plus que moi combien elle doit vous tracasser, et je vous félicite sincèrement de cette lueur d'espérance que nous donnent les nouvelles de Berlin. Quant à Humboldt, je n'ai pas eu le temps de lire la longue missive que Lieven nous a envoyée, mais je sais d'avance qu'elle est un tissu de perfidies.

La mort de la princesse Charlotte[1] a fait à l'empereur une peine que je ne saurais vous décrire. Quant à moi, elle m'a causé de véritables angoisses à l'occasion d'un incident bien malheureux que ma femme vient d'éprouver. Arrivée ici enceinte de deux mois, elle a eu le malheur de faire, il y a quatre jours, une fausse couche, dont les suites m'ont donné un moment des inquiétudes sérieuses. Heureusement, elle est tout à fait hors de danger, et va si bien que j'ai pu lui faire l'annonce de votre portrait. En attendant, nous parlons souvent de l'original avec madame Swetchine, qui nous a donné de vos nouvelles avec beaucoup de détails, mais je vous prie de croire qu'elle ne nous a fait que de bons commérages sur votre compte, car elle vous aime beaucoup. Quant à nous, vous savez que c'est un parti pris depuis longtemps et qu'il est irrévocable.

1. Charlotte d'Angleterre, fille de Georges-Frédéric, prince de Galles (Georges IV), femme de Léopold, prince de Cobourg.

CCLXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.)
N° 574.

Paris, 1/13 décembre 1817.

Monsieur le comte,

Avant de rendre compte à Votre Excellence des démarches faites en exécution des ordres contenus dans sa dépêche qui m'est parvenue le 20 novembre relative aux réclamations des dettes particulières à la charge de la France, je crois de mon devoir de lui tracer l'historique de tout ce qui s'était déjà passé à ce sujet depuis la date de mon rapport n° 566 jusqu'à la réception des instructions susmentionnées.

Les insinuations faites par le gouvernement français, un examen approfondi de la question, la force de la vérité et la gravité des circonstances, déterminèrent le gouvernement britannique à présenter une esquisse de ses vues sur cette matière importante.

Ce travail, annexé au protocolé n° 177, se trouve composé premièrement du mémorandum contenant les observations, qui a fait naître dans le ministère anglais l'objet principal de la discussion, et en second lieu d'instructions particulières sur le moyen de parvenir à la conclusion désirée.

Après des réflexions générales propres à justifier les déductions qu'il se propose d'en tirer, le cabinet de

Londres déclare qu'il importe à la paix de l'Europe que lorsque les alliés quitteront la France, tous les comptes d'argent résultant du traité de paix soient clos d'État à État;

Que des liquidations prolongées au delà de ce temps pourraient exciter des mécontentements peut-être trop forts pour que la bonne foi du roi pût y résister;

Qu'il serait malheureux de voir le séjour des troupes alliées se prolonger en France pour des intérêts pécuniaires, après que les grands motifs qui ont décidé l'occupation auraient cessé d'exister. Qu'en supposant le cas, *que l'on a raison de regarder comme probable*, où la France à la fin de la troisième année offrirait de transiger avec les alliés pour le total de ses engagements, il est évident que les capitalistes ne se chargeront jamais d'une si grande opération si la question des dettes particulières n'était déjà fixée et réglée définitivement;

Que si tous les *services d'argent* jusqu'à l'acquittement complet devaient être votés avant la fin de la session actuelle, c'est-à-dire avant celle du mois de mars prochain, la somme ne pourrait être inférieure à *cinquante millions* de rente, représentant un capital *d'un milliard*. Qu'une demande aussi immense ne saurait être acceptable ou même possible, à moins qu'elle ne coïncide avec l'expectative fondée et reconnue d'une libération totale;

Qu'il importe aux cours alliées, non seulement d'aider le ministère français à obtenir le crédit nécessaire, mais encore d'encourager les capitalistes à se charger de l'opération générale, afin d'ajouter aux garanties des traités et de la foi publique celle des grandes banques particulières de l'Europe.

En examinant le moyen de procéder à cette nouvelle combinaison, la cour de Londres pense que les alliés ne devront pas séparer dans cette question leurs intérêts réciproques, qu'ainsi la *transaction doit être un acte volontaire de chaque souverain au profit de ses sujets réclamants, les quatre grandes puissances agissant comme médiatrices.* Elle ajoute dans un autre passage que, *pour assurer le succès, cette négociation devra être menée par les ministres des quatre puissances* qui tireront parti de toutes les facilités que leur situation leur fournit pour communiquer avec les ministres et commissaires des différents souverains alliés. Enfin, que les ministres et commissaires s'empresseront d'acquiescer à l'arrangement lorsqu'il sera connu qu'il est définitif, et lorsque rien ne manquera que *l'acceptation ou le refus* des parties intéressées.

Les développements et les arguments, qui servent d'explication et d'appui aux points indiqués dans l'analyse que je viens de soumettre, résultent de l'ensemble du mémoire et des instructions annexées. Il me reste seulement à observer qu'en nous communiquant l'un et l'autre, le chevalier Stuart nous fit également lecture d'une dépêche confidentielle dans laquelle lord Castlereagh déclarait que, dans le cas où il s'élèverait contre l'arrangement proposé des obstacles pouvant être regardés comme non équitables et contraires aux règles de la prudence, son gouvernement n'entendait pas subordonner les grands intérêts politiques et la paix de l'Europe à la sévérité de ceux qui s'obstineraient à en faire usage hors de propos et de saison.

L'opinion du cabinet britannique était déjà connue des commissaires liquidateurs lorsqu'ils adressèrent à la conférence les deux pièces annexées au protocole n° 179. desquelles il résulte que, loin de se prêter au mode projeté d'accélérer l'épuration des demandes et d'établir la différence entre la somme réclamée et celle considérée justement comme devant être à la charge de la France. même en prenant la convention pour règle, ils ont levé tous les obstacles en leur pouvoir, travaillant en même temps contre toute idée d'arrangement, et s'exprimant envers les ministres de la conférence de la manière la moins mesurée.

Pour éviter un débat de récriminations et d'injures, mes collègues et moi nous convînmes de ne leur faire aucune réponse, mais d'en référer aux cours respectives avec prière d'adresser aux commissaires des instructions plus conformes aux principes qu'elles se proposent d'adopter dans cette affaire. Une pareille mesure regardait les ministres d'Autriche et de Prusse, embarrassés et blessés par leurs commissaires qui, jusqu'à présent, paraissent avoir agi dans un sens opposé aux dispositions générales de ces deux cours, même sur les points à l'égard desquels elles s'étaient expliquées jusqu'alors.

Telle était la situation inquiétante de cette affaire lorsque j'ai reçu le mémorandum, les instructions, et les autres annexes formant l'expédition de Votre Excellence en date du 1er novembre.

Sans perdre un instant, je m'empressai de faire parvenir au duc de Wellington, qui se trouve à son quartier général, la lettre de Sa Majesté l'empereur et les deux

documents désignés dans la dépêche pour lui être transmis, en les accompagnant d'une lettre particulière de ma part dont j'ai l'honneur de joindre la copie. Quoique j'eusse saisi les nuances qui constituent quelques différences entre le plan de notre auguste cour et celle de Londres, en écrivant au duc je me gardai de les relever, pour ne pas les lui présenter comme des difficultés propres à embarrasser sa décision. Je jugeai qu'il était prudent, au contraire, de supposer un parfait accord dans la marche, aussi bien qu'il existait dans le but proposé. En effet, les deux gouvernements conviennent également de la nécessité d'une nouvelle transaction. Le moyen d'y parvenir dans une affaire dont le résultat doit être la conciliation de tous les intérêts, ne peut nécessairement que répondre à l'objet principal et recevoir sur les lieux les modifications convenables.

Afin d'accompagner ma démarche de tous les égards possibles, j'envoyai à Mont-Saint-Martin le prince Dolgorouky qui m'apporta la réponse à son retour. La teneur en est, à mon avis, satisfaisante. Le duc me paraît avoir senti tout ce qu'il y a d'honorable et de flatteur pour lui dans la confiance que daigne lui accorder l'empereur Notre Auguste Maître, et dans les fonctions que Sa Majesté lui destine. Les observations qu'il fait à l'égard des inconvénients qui pourraient résulter d'un collège nombreux de ministres appelés non seulement à délibérer sur leurs intérêts communs envers la France, mais à concilier des prétentions discordantes entre eux-mêmes, méritent d'être prises en considération.

La seconde lettre que le duc m'avait annoncée dans sa

première m'est effectivement parvenue. Les détails dans lesquels il entre prouvent combien il sent à la fois la difficulté de l'entreprise et la nécessité de la conduire à une fin satisfaisante.

Il est constant que pour parvenir à un accommodement, les parties intéressées doivent convenir de vouloir s'y prêter, et que le terme moyen destiné à les réconcilier entre elles ne peut être que l'ouvrage des combinaisons qui dérivent à la fois de la persuasion, de la nécessité et de l'autorité de l'exemple.

Si, comme il est à désirer, l'Autriche et la Prusse ne perdent pas de temps à faire connaître à la conférence leur adhésion à la proposition qui concerne le duc de Wellington et la résolution où elles sont de consentir à un arrangement, alors il restera à concerter la manière de procéder à cette opération.

Quant à ce dernier article, les opinions s'annoncent différemment. Il paraît manifeste que l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse se réuniront pour déférer la surintendance de la négociation à la conférence présidée par le duc de Wellington : celui-ci, de son côté, ne semble pas voir de possibilité d'agir autrement. Dans ce cas, je serais obligé ou de suspendre l'opération en attendant des ordres, ou bien de me réunir à l'avis de la majorité ; j'espère que j'aurai le bonheur de rencontrer l'approbation de Notre Auguste Maître en adoptant le dernier parti. En effet la direction accordée au duc comprend par sa nature une sorte d'autorité discrétionnelle sur les formes et la marche d'une négociation dont il serait le chef. S'il fait dépendre son intervention d'une méthode qui lui paraît indispensable, ce serait prendre une

responsabilité accablante que de s'en départir lorsque tous les moments sont précieux et que le succès de cette transaction importante dépend tant des dispositions réelles dont elle sera composée, que du temps où il faudra l'avoir définitivement arrêtée.

Pénétré de l'esprit de sagesse et d'équité de Notre Auguste Maître, je me tracerai le devoir de le faire paraître dans toutes les occasions. Si au lieu d'être appelés à délibérer avec le duc de Wellington et les ministres des puissances signataires, les commissaires des États accédants sont simplement consultés, il sera de mon devoir d'observer à la fois l'équité dans les décisions et la plus grande délicatesse dans les procédés, de manière qu'ils puissent être convaincus non seulement de la plus stricte impartialité, mais du zèle le plus éclairé pour leurs intérêts.

Ce rôle est d'autant plus destiné aux serviteurs de Sa Majesté l'empereur que, l'Autriche et la Prusse étant intéressées, il faudra que l'influence de la Russie unie à celle de l'Angleterre parvienne à les contenir dans les bornes de la modération, lorsqu'il s'agira de faire la distribution de la somme que la France acceptera de mettre à la disposition des parties prenantes, opération dans laquelle réside la difficulté principale.

C'est plus pour conserver l'ordre que pour ajouter quelque importance aux productions des commissaires liquidateurs annexées au protocole n° 182 que je crois devoir en faire mention. La conférence, fatiguée des difficultés qu'ils apportent à tout ce qu'on désire d'eux, a bien voulu prier le duc de Richelieu d'ordonner aux commissaires français de se prêter au plan que les autres préfèrent, pourvu que le ré-

sultat du travail produise des éclaircissements propres à établir d'une manière approximative la différence entre les demandes et les sommes exigibles. L'obstination des premiers, soutenue jusqu'à présent par les agents prussiens, provient du manque d'ordres contraires. Si ceux qu'on attend arrivent, leur conduite devra nécessairement devenir plus conciliante et, par cela même, plus utile aux intérêts de leurs commettants.

Les lettres du duc de Wellington et la teneur du présent rapport pourront fournir à Votre Excellence une juste idée de l'état actuel de la question. Elle est en suspens jusqu'à l'arrivée des instructions prussiennes. Si celles-ci tendent à vouloir l'arrangement proposé, nous commencerons immédiatement à reviser avec le duc les prétentions pour en présenter le resultat à l'acceptation de la France. La conclusion dépend nécessairement d'un grand concours de bonnes volontés. Aucun expédient ne pouvait plus contribuer à tirer cette affaire de la confusion et des retards dans lesquels on travaillait à l'ensevelir tous les jours, que la démarche sage et loyale de Notre Auguste Maître. Les bons effets commencent à être sensibles et il est à espérer qu'ils deviendront décisifs. Le roi en a témoigné une très vive reconnaissance, et il faut user de la plus grande discrétion pour ne pas donner lieu aux démonstrations du public surtout avant la conclusion finale.

En terminant ce rapport, je prie Votre Excellence de me permettre de lui observer que la sollicitude que j'ai jugé de mon devoir de témoigner sur cette question, n'a été que le résultat d'une prévoyance justifiée par les conséquences qu'il était aisé de signaler d'avance.

L'impartialité de mes vues et la vérité de mes observations au sujet de l'affaire qui nous occupe ont été partagées par l'Angleterre, qui en a donné la preuve par un travail réfléchi, produit de la conviction la plus irrésistible formée au milieu des déclamations et des ressentiments des parties intéressées.

Les réponses du duc de Wellington sont une nouvelle preuve que je n'ai pas été le seul à signaler les difficultés que nous allions rencontrer, et à méditer sur les moyens de ne pas laisser mettre en danger par des causes accessoires le système principal de la paix du monde. Ceux des étrangers à Paris qui en ont jugé autrement ou bien étaient, comme les commissaires liquidateurs, dans une sphère trop subordonnée pour saisir l'ensemble de la situation générale, ou bien mettaient peu de prix à conserver cette paix, et à créer pour ainsi dire les sympathies qui lient et intéressent les gouvernements les uns aux autres, en préparant les nations à se pardonner et à oublier le passé dans le bien-être du présent et l'espérance de l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 576]

Paris, 1/13 décembre 1817.

Monsieur le comte,

Le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence[1], ayant été rédigé au moment même de l'ouver-

1. Voir Dépêche n° 565.

ture de la session actuelle des Chambres, il ne pouvait contenir que des aperçus sur leur esprit, et des pronostics sur leur conduite.

Quelques jours de réunion ont dévoilé davantage la différence des opinions ou, pour mieux dire, classé d'une manière plus évidente les factions et les partis.

Le projet de rallier les députés désignés sous la dénomination d'ultra-royalistes au système adopté par le ministère du roi, quoique provenant d'un sentiment louable, a toujours été regardé comme impraticable par ceux qui connaissaient les erreurs et l'ambition vague de cette classe de personnes [1].

Monsieur, frère du roi, auquel on s'était adressé, loin de leur donner l'exemple et de leur prescrire pour ainsi dire une adhésion simple et progressive aux mesures du gouvernement, a préféré agir comme leur chef, a demandé des garanties de leur influence future et au lieu d'un amalgame a prétendu établir une balance qui aurait été une source nouvelle de discussion.

Il existait dans ce plan le projet ou de partager l'autorité avec les ministres, ou de perdre ceux-ci dans l'esprit des députés qui les soutiennent; le piège étant trop évi-

1. Une tentative sérieuse avait été faite pour opérer un rapprochement entre le ministre et la droite. Au bout de dix jours de pourparlers tout fut rompu. Cette tentative était prématurée : « C'était l'opinion du général Pozzo qui, tout en exprimant les vœux les plus vifs pour la réunion de tous les royalistes, n'avait pas dissimulé aux ministres le peu d'espoir qu'il fondait sur le succès de cette tentative et leur avait conseillé de se tenir sur leurs gardes, de s'abstenir de toute concession qui pourrait les affaiblir. » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 321).

dent, les partis de la Chambre sont donc restés, quant au fond, dans la même attitude que l'année précédente.

Les inquiétudes inspirées par l'héritier présomptif de la couronne agissent sur quelques-uns des membres de l'Assemblée qui sont dans l'habitude de se réunir d'une manière gênante pour celui-ci dans la situation où il est placé.

Ces personnes craignant des desseins, ou contre la liberté, ou contre leurs intérêts, au cas où Monsieur monterait sur le trône, insistent pour accumuler des sûretés propres à les garantir de la réaction qui les menace. Ces sûretés ne peuvent se trouver que dans l'esprit des lois qui sont présentées aux Chambres, c'est-à-dire dans la tendance de ces mêmes lois en faveur des maximes démocratiques.

Il existe dans ces dispositions un double danger, celui d'affaiblir la couronne au point qu'elle soit incapable de défendre la liberté elle-même contre l'anarchie, et l'autre de présenter les ministres, s'ils avaient la condescendance de s'y prêter, comme des serviteurs imprudents ou infidèles qui laissent ébranler le trône pour conserver leurs places.

La sagesse et le devoir leur prescrivent de s'y opposer ; cette résistance a cependant l'inconvénient d'occasionner des altérations dans la majorité qui est censée être leur appui, et de lui ôter cette uniformité qui lui serait si nécessaire pour arrêter et déjouer les intrigues de leurs adversaires.

La démonstration de ces vérités se trouve dans la nature des débats auxquels ont donné lieu les différentes lois

qui viennent d'être présentées. Celle sur la liberté de la presse a provoqué une discussion sur la convenance de faire juger par le jury les délits qui en résultent, ce qui selon toutes les probabilités rendrait les poursuites et les moyens de répression illusoires.

Le concordat sera attaqué pour ce qui concerne la conscription des Évêchés, c'est-à-dire sur le nombre de sièges créés par les dernières bulles. La différence entre ceux que l'on convient de conserver, et la totalité arrêtée avec le pape ne serait que de huit pour toute la France. Le bien qui pourrait résulter de leur abolition ne compense pas les inconvénients de recommencer de nouveau une négociation avec la cour de Rome, surtout au moment où la loi qu'on a proposée, tendant à garantir les libertés de l'Église gallicane, ne doit pas causer beaucoup de satisfaction au Saint-Siège; mais la révolution a laissé plus de théories que d'expérience, et plus de rhéteurs positifs et obstinés, parce qu'ils n'ont jamais gouverné politiquement, que d'hommes d'État modestes connaissant la variété et la délicatesse des grandes affaires.

La loi de recrutement se ressent un peu trop de l'esprit systématique du ministre de la guerre, elle subira des amendements et des améliorations auxquels le duc de Richelieu est prêt à consentir. Le projet a de grands avantages, mais on le soupçonne dicté par un esprit opposé au corps d'élite de l'armée et il ne laisse pas assez d'influence à la couronne sur une force destinée à être son appui, dans un pays où l'égalité et la démocratie se sont insinuées et forment pour ainsi dire la matière du corps politique.

Le budget sera présenté dans le courant de la semaine prochaine, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer précédemment à Votre Excellence ; il se bornera, pour le moment, au service de l'année 1818. La disette de l'année passée ayant dérouté tous les calculs, il faudra trouver dans celle qui va suivre les moyens de compenser les dépenses extraordinaires occasionnées par l'accumulation de tant de circonstances malheureuses.

Quant au plan de libération totale dans la supposition de l'évacuation prochaine du territoire par les troupes étrangères, il ne pourra être présenté qu'après l'arrangement des réclamations particulières ; c'est une conception vaste et hardie, mais indispensable : une opération doit soutenir l'autre. L'Europe est appelée à y contribuer et à y tenir la main, ou bien il n'existe pas de force ni de prudence humaine capable de préserver l'édifice de la restauration et de la paix publique d'une ruine totale. L'Angleterre paraît être convaincue de cette vérité menaçante ; le mémoire, rédigé à ce sujet, est rempli d'arguments qui le prouvent ; il embrasse toute la question financière et paraît même être alarmé de son étendue, si on en juge par les précautions qu'il conseille de prendre afin d'éviter la faillite.

La France, comme tous les pays essentiellement agricoles, manque de capitaux accumulés ; excepté la ville de Paris, aucune autre du royaume ne risquerait une obole dans les fonds publics. A cette aversion de spéculer, se joint l'inquiétude des événements, augmentée par les imaginations vives et incapables de réflexion de tant de monde dans ce pays. C'est à des causes pareilles.

que tient la longueur du crédit. Lorsque le gouvernement anglais emprunte à trois et demi pour cent, celui de France, en payant les intérêts à bureaux ouverts, voit les effets traînés sur place et négociés à huit.

Cependant sa dette, en y ajoutant celle qui sera nécessaire pour sa libération totale, n'est pas immense, et la caisse d'amortissement se trouve très bien dotée. La raison de cette différence consiste dans le manque du capital disponible; sans celui qui vient de l'étranger, nulle opération ne serait praticable, et si M. Baring partait de Paris, la rente tomberait de vingt pour cent le jour suivant.

C'est au milieu de toutes ces difficultés que M. de Talleyrand est de nouveau venu se placer, dans l'espoir d'élever au ministère des obstacles qui puissent l'arrêter dans sa marche. Les ultra-royalistes en ont fait leur chef ostensible ; il parle avec eux de son origine et de son expérience, et aux jacobins, qu'il ne cesse de ménager, de sa conduite.

L'ambassadeur d'Angleterre le cultive avec un soin infini. Persuadé qu'il sera remplacé au moment de l'évacuation du territoire, il n'espère se conserver que par un changement de ministère dans ce pays et par la faveur qu'il trouverait auprès de celui qui en serait le chef. Nul doute, selon moi, que le gouvernement anglais ne connaisse ces menées, sans cependant les encourager d'aucune manière; il laisse les affaires aller selon les incidents journaliers qui les calment ou les agitent, et se conduit constamment selon le résultat. Cette situation est commode, mais elle pourrait être plus loyale ou du moins plus zélée.

Le duc de Wellington a désapprouvé hautement le passage du discours du roi relatif à la probabilité du départ des troupes étrangères et celui concernant l'espoir d'un arrangement équitable dans l'affaire des liquidations. Il a trouvé, dans le premier, un appel au peuple, et, dans le second, une critique des transactions passées. Cette disposition de sa part a été augmentée par quelques résistances et des querelles même sanglantes qui ont eu lieu dans une partie de ses cantonnements à l'occasion de la dislocation d'une de ses brigades.

Bien qu'il eût été possible de rédiger la pensée du roi dans des termes plus circonspects et plus adroits, il me paraît cependant que la censure a été injuste. Pour bien juger d'une pareille démarche, il faut, pour ainsi dire, s'envelopper dans le manteau du roi, déterminer sa position envers son peuple et apprécier les sentiments de celui-ci dans la condition où il est placé par ces mêmes traités. Le roi ne doit jamais exciter le fol espoir qu'ils puissent être violés, mais son honneur et sa conservation exigent qu'il prouve à la nation la sollicitude et l'anxiété de les rendre moins onéreux sur tous les points où ils sont susceptibles d'être interprétés ou modifiés en sa faveur.

En présentant à Votre Excellence le tableau de la situation générale de la France toutes les fois que je crois de mon devoir d'appeler son attention sur cet objet, je m'efforce de ne rien laisser échapper de ce qui peut donner de la confiance ou inspirer des craintes sur l'état futur de ce pays. Malgré une sorte de confusion qui s'est introduite dans la Chambre des députés, les personnes les

mieux informées croient que le résultat de la session répondra en général au plan du ministère. Si la sûreté n'est pas mieux prononcée, si le roi trouve des obstacles dans ses courtisans, si les soi-disant royalistes se groupent autour de quiconque se laisse approcher par eux, soit pour les soutenir, soit pour les tromper, si les démocrates se fortifient avec le plus grand danger pour la liberté, si la France est encore privée de ce sentiment de sécurité qui est le premier bienfait de l'existence, tout dérive de la conduite positive ou de l'attitude inerte de Monsieur, au milieu de ceux qui le compromettent et qui pourraient préparer sa ruine. Durant l'absence des Chambres, les inconvénients de cette position sont moins sensibles ; mais dès que la législature est réunie et que les passions et les craintes s'agitent dans cette arène, alors on médite avec affliction sur le mal qui peut en résulter et sur le bien qu'on étouffe dans le germe.

Ces considérations ne me portent nullement à changer la marche adoptée ; s'il en existe une qui puisse triompher de tous ces obstacles, c'est bien à mon avis celle qu'on a tenue jusqu'ici.

Le ressentiment national et l'impossibilité de pourvoir aux moyens de finances rendent l'évacuation du pays par les troupes étrangères, indispensable. Cette époque doit nécessairement fixer toute l'attention des souverains sans en excepter le roi de France, sur la conduite probable de Monsieur. Sa sécurité, celle de sa famille et la paix de l'Europe dépendent en grande partie de ce personnage, si la Providence l'appelle à régner ; l'expérience autorise à former des doutes sur sa sagesse ; je crois qu'il aura be-

soin d'être entouré de meilleurs conseils, si on veut le sauver, et surtout de connaître de la manière la plus amicale, mais la plus franche et la plus positive, l'opinion uniforme des potentats de l'Europe sur les dangers auxquels il les expose, en s'y exposant lui-même.

Cette idée n'est que la répétition de celle manifestée à ce sujet à plusieurs reprises : la prochaine réunion des souverains pourrait la rendre praticable et leur unanimité efficace.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 581]

Paris, 1/13 décembre 1817.

Monsieur le comte,

La négociation concernant les réclamations particulières à la charge de la France se trouve encore à peu près dans le même état où je l'ai représentée à Votre Excellence par mon rapport n° 574.

Parmi les souverains invités à se réunir à l'opinion de notre cour sur les moyens proposés de conduire cette affaire à un arrangement amical, ceux de Bavière et de Wurtemberg se sont expliqués favorablement. La cour de Turin annonce les mêmes dispositions ; celle des Pays-Bas ne semble pas avoir répondu à l'attente et au zèle de M. le général Phull. Sa réserve provient évidemment de ses

intelligences avec la Prusse et l'Autriche; il paraît qu'elle attend l'exemple de ces dernières pour se prononcer. Quant aux autres ministres accrédités auprès des différentes cours de la fédération germanique ou d'Italie, aucune communication ne m'est encore parvenue. L'Angleterre a répété au comte de Lieven sur le fond de la question, le langage qu'elle avait déjà tenu dans le mémorandum produit à la Conférence sur ce sujet. La proposition de Notre Auguste Majesté de confier au duc de Wellington la direction de la négociation paraît avoir été infiniment appréciée par le gouvernement britannique. Notre ambassadeur à Londres m'écrit que cette cour avait déjà conçu l'idée d'indiquer le même expédient, mais que le soin de ne pas paraître vouloir s'attribuer une distinction et une marque de confiance aussi honorable l'avait empêchée de le mettre en avant la première. Le rapport de M. le comte de Lieven qui parviendra avec la présente et dont Son Excellence a bien voulu m'adresser la copie, prouve la vérité et l'existence de ces dispositions.

L'Autriche et la Prusse ne se sont pas jusqu'à présent prononcées d'une manière explicite. Le baron Vincent m'a dit n'avoir nul doute que sa cour n'adopte la proposition qui concerne le duc de Wellington, sans néanmoins qu'il ait fait au protocole aucune déclaration semblable ; le comte de Goltz tient le même langage et attend de nouveaux ordres.

Ayant reçu de M. d'Alopeüs copie de la note qui lui a été adressée en date du 8 décembre, j'ai dû comprendre par la teneur de cette pièce que le cabinet de Berlin, avant d'intervenir dans la négociation, se propose de

naître la réponse de notre cour au mémoire qu'il lui ommuniqué.

a présence du duc de Wellington à Paris m'ayant rt l'occasion de l'entretenir sur cet objet, aussi loin l'état actuel de la question peut le permettre, Sa Seiurie m'a dit que M. de Goltz lui avait en effet donné ure du plan du prince de Hardenberg, et qu'il conte- premièrement la proposition de demander à la France omme qu'il sera possible d'exiger d'elle; en second , celle d'indemniser sur les contributions de guerre les nciers qui resteraient à découvert. Dans l'ignorance plète où je suis de l'effet que peut avoir produit sur e cabinet la démarche de celui de Berlin, j'ai observé plusieurs sacrifices avaient déjà été faits de notre part de la signature des traités, et qu'il serait injuste de point prendre cette circonstance en considération au nent où les alliés nous en demandaient d'autres pour liter des transactions et éviter des inconvénients ou des heurs qui seraient pour le moins communs à tous.

n résumant tout ce qu'il est en mon pouvoir de soutre maintenant à Votre Excellence sur ce sujet, il st permis simplement de l'assurer que le duc de Welton se trouve infiniment honoré de la confiance que re Auguste Maître a daigné mettre en sa personne, et l s'en est expliqué dans les mêmes termes à la Conce;

u'il est d'opinion de se charger de la direction de négociation, réuni aux quatre ministres de la Conce, d'arrêter avec eux tout ce qui sera jugé convele et de ne traiter avec les autres que d'une manière

consultative et en observant les ménagements que méritent leurs droits, leurs intérêts et leur situation réciproque;

Qu'en attendant les réponses formelles de l'Autriche et de la Prusse, il se propose de retourner à son quartier général et de revenir ensuite à Paris pour s'y fixer jusqu'à la conclusion de cette affaire.

La suspension où elle se trouve maintenant dépend évidemment du cabinet de Berlin. La proposition qu'il vient de mettre en avant, de faire participer les alliés à l'indemnité complète des créanciers particuliers, est un incident trop sérieux pour qu'il veuille se compromettre dans aucune explication avant de connaître le résultat de ses démarches. La réponse qu'il aura déjà obtenue pourra indiquer à Votre Excellence l'effet qu'elle aura sur l'ensemble de la négociation, et si la Prusse y cherchera les prétextes d'opposer de nouveaux obstacles ou bien les raisons de se prêter à de nouvelles facilités.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXX

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

Lettre particulière.

Paris, 1er/13 décembre 1817.

Je réponds à la fois à vos deux lettres: celle du 17/29 octobre, et l'autre du 1er/13 novembre.

Vous avez fait un bien infini en traitant sérieuse-

ment la question des liquidations[1]. L'idée de donner au duc de Wellington la direction de cette affaire épineuse est une véritable inspiration; vous verrez par les réponses qu'il m'a faites combien il en est flatté, et combien il est disposé à s'en occuper sérieusement. Il répugne à se mettre à la tête de tous les ministres des parties intéressées; il voudrait délibérer avec la Conférence, et, réuni à elle, concilier tous les autres intérêts. J'ai signalé cet avis dans la dépêche; il me paraît que je ne peux ni ne dois le contrarier sur un point qui lui tient à cœur. Je me propose cependant de bien chercher à satisfaire les petits et de leur prouver combien l'empereur prend soin d'eux et protège leurs intérêts. Le prince de Hardenberg a transmis

1. *Wellington à Pozzo di Borgo.*

Mont-Saint-Martin, 4 décembre 1817.

J'avais l'intention, à mon retour à Paris, de m'occuper de la question des liquidations individuelles, comme je l'avais déjà fait, dans le but de la mener à une fin heureuse, et me souvenant de la bonté que mes autres collègues m'ont toujours témoignée, et de la confiance qu'ils ont eue dans mon opinion, je ne suis pas persuadé que je ne puisse être plus utile à la cause commune de cette manière officieuse que muni d'un caractère officiel... Je vous avoue que je ne suis pas d'accord avec Sa Majesté Impériale, que cette négociation devrait être conduite par une Conférence composée des délégués de toutes les puissances intéressées. Songez à l'expérience de la Conférence des huit puissances signataires du traité du 30 mai 1814, à Vienne. Or, je ne peux pas croire que les délégués de vingt puissances, toutes intéressées à la décision, puissent être moins déraisonnables. Dans mon opinion, il faudrait que les quatre puissances agissant, comme elles l'ont toujours fait, avec justice entre elles-mêmes et envers les autres, prennent sur elles de décider cette question dans toutes ses branches. Si elles ne le font pas d'une manière directe, elles le feront d'une manière indirecte, et, en attendant, nous aurons beaucoup d'intrigues et nous perdrons notre réputation.

à Goltz notre mémorandum, en lui disant d'attendre de nouveaux ordres et le résultat d'un mémoire envoyé de sa part à notre cour; si la Prusse voulait y mettre plus de simplicité, elle aurait ce qu'elle demande. M. d'Alopeüs m'écrit qu'elle se contentera de trente-cinq ou quarante millions, c'est-à-dire de deux millions de rente; je les lui promets; mais qu'on dise au comte de Goltz de s'ouvrir un peu plus à moi, car, au lieu de cela, on se raidit sur la convention, et nous perdons tous un temps précieux.

L'Autriche a présenté des demandes pour soixante-dix millions; les mieux informés prétendent que, même en exécutant le traité à la lettre, elle n'aurait droit qu'à trente millions environ; cette grande différence entre les prétentions et les droits met tout le monde en guerre contre elle, parce qu'elle prétend renoncer à beaucoup et que néanmoins elle se propose de garder plus qu'il ne lui est dû.

C'est au milieu de ces épines, mon cher comte, qu'il faudra marcher; je voudrais voir arriver les réponses de Vienne et de Berlin sur notre proposition à l'égard de Wellington, l'appeler ici et nous mettre à l'ouvrage, et j'espère que nous en sortirons avec honneur.

J'ai réservé, comme d'ordinaire, une dépêche aux affaires intérieures de la France; les intrigues se sont renouvelées avec la réunion des députés, il a été impossible jusqu'à présent d'établir une majorité nette; les salons de Paris et l'attitude de Monsieur tiennent les ultras dans une fureur continuelle. Les docteurs démocrates, sans être contre le ministère, veulent exiger de lui ce qu'il ne peut pas leur accorder; ainsi, l'opinion est flottante. Talleyrand s'offre à tous ceux qui ne sont pas de l'avis du

gouvernement; même si ce n'était que pour une journée, il propose à Laffitte de faire un nouveau ministère, et il part de là pour dire à Monsieur et aux vieilles duchesses qu'il est encore à même de les sauver. Si je vais le voir, il profite de cette politesse inévitable pour dire qu'il est bien avec les puissances étrangères; si je me retire, il se jette à la tête de nos compatriotes en voyage pour se donner les airs d'y trouver un parti; c'est un Protée qui mystifie une infinité d'imbéciles; le chevalier Stuart est constamment à ses côtés, ce qui fait dire aux courtisans pitoyables que, dans le fond, l'Angleterre est pour eux. Malgré tous ces points noirs, j'espère que la session n'aura pas de mauvais résultats; c'est un malheur que de devoir présenter des lois fondamentales, parce qu'elles blessent les doctrines et les partis; s'il ne s'agissait que d'administration, la contrariété serait bien moindre.

J'ai parlé dans ma dépêche du soin que j'ai toujours pris de ne faire soupçonner aucun projet intéressé de notre part dans les petits égards que nous montrons pour le bien et la tranquillité de la France. Je vous jure que ce n'est pas seulement un sentiment de devoir, mais en quelque sorte une religion. Talleyrand et les ultras ne cessent de disserter s'il leur convient de se livrer à l'Angleterre; le sentiment national est contraire à ce plan et alors je suis entouré de gens qui viennent s'offrir à la Russie; ma réponse est constante et uniforme : l'Europe est en état d'alliance générale pour le bonheur de tous, tâchez de vous gouverner assez bien pour en faire partie; l'empereur réunit et conserve, et ne divise pas. Soyez persuadé, mon cher comte, que je suis pénétré de mes devoirs.

et que je les ai devant mon esprit dans tous les instants de ma vie, car il faut dans tous les instants être sur ses gardes dans la position et dans les lieux où il a plu à l'empereur de me placer. Mon but unique est de le servir et de mériter son approbation quand j'aurai le bonheur de me mettre à ses pieds après des années d'anxiété et de travail sur un théâtre où son influence a préparé tant de bien, et où je me suis tant donné de peine pour ne pas me trouver trop inférieur à ses vues et à ses bienfaits.

Le duc de Richelieu désirait voir la prochaine réunion des souverains aussi rapprochée que possible, pour avoir devant lui le temps de négocier avant l'époque du départ des troupes, et pour que celles-ci pussent partir dans la bonne saison; il y attache d'autant plus d'importance que les Chambres devant s'assembler au mois de novembre 1818, il lui conviendrait de pouvoir leur dire ce qui en est dans le discours d'ouverture; je l'ai prié de ne faire aucune démarche avant les réponses de chez nous, d'autant plus que l'empereur paraît avoir disposé de son temps jusqu'à cette époque.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCLXXI

Wellington à Pozzo di Borgo.

7 décembre 1817.

Mon cher général,

Depuis qu'il a été question d'un accommodement avec la France sur les réclamations des subsides, j'ai pris en

considération tous les moyens qui ont été suggérés pour l'effectuer. Le principe d'un accommodement une fois admis, je ne crois pas qu'il y aurait grande difficulté à fixer avec la France la somme qui pourrait satisfaire les alliés, et par tout ce que j'apprends je ne crois pas que les deux partis soient à présent bien éloignés dans leurs idées. Dans une grande transaction comme celle que la France va conclure cette année, deux millions de plus ou de moins ne peuvent pas être pour un gouvernement un objet de considération. Mais après avoir convenu entre nous de la somme par laquelle la France pourrait s'acquitter, nous n'aurons pas fait la moitié de notre besogne: il faudra alors la diviser parmi les créanciers de la France ou parmi les gouvernements respectifs afin qu'elle soit par eux distribuée aux créanciers.

Voilà la difficulté de l'affaire que jusqu'à présent je n'ai pu trouver les moyens de vaincre, malgré toute l'attention et la considération que j'ai pu y donner, et voilà la raison pour laquelle, dans mes derniers voyages à Paris au mois d'octobre, j'ai recommandé au duc de Richelieu et à la conférence de faciliter et accélérer autant que possible la liquidation régulière, qui, si elle ne menait pas elle-même au résultat que nous désirons tous, donnerait à la conférence et aux gouvernements les informations nécessaires afin de pouvoir vaincre la grande difficulté sans faire injustice à personne.

Sa Majesté l'empereur propose de modifier la convention du 20 novembre, et la manière d'opérer cet arrangement serait d'exclure les réclamations de certaines catégories, par exemple celles pour des bâtiments et terrains occupés

par des forteresses, et celles frappées par des déchéances prononcées par Bonaparte. Mais observez un peu les difficultés qu'on trouverait à faire signer une pareille modification par les souverains dont les sujets font ces réclamations. Ceux-ci diraient : « Les intérêts de l'Europe ont exigé que vous abandonniez nos intérêts, mais c'est injuste que des individus perdent, et nous réclamons justice de votre part. » Je ne crois pas que dans le moment actuel les souverains en question se trouvent dans le cas de pouvoir résister à cet appel ; il faut compter et ces souverains compteront que les catégories qui pourraient être exclues dans une nouvelle convention retomberont sur le souverain dont les sujets ont présenté ces réclamations. Il y aurait une grande difficulté à persuader à ces souverains de convenir un tel arrangement; parce que s'ils ne se trouvent pas dans le cas de pouvoir résister à une demande juste de leurs sujets, ils ne se trouvent pas plus dans le cas de solder une demande telle que celle qui leur serait faite sur le compte de ces réclamations.

Je ne connais pas d'autre modification qui pourrait se faire à la convention, et il reste à considérer les moyens de distribuer une somme qu'on pourrait convenir de prendre de la France en exécution de tous ses engagements sous la convention du 20 novembre 1815. Nous supposons cette somme le tiers du montant de toutes les réclamations. On ne pouvait donner à chaque souverain le tiers du montant des réclamations de sa nation, parce quelques-uns des gouvernements ont fait soumettre les réclamations de leurs sujets à des examens et des épura-

tions très strictes avant de les envoyer à Paris, tandis que d'autres ne l'ont pas fait. Le montant des réclamations de deux nations quelconques ne saurait être pris donc comme la mesure des réclamations justes de ces deux nations, et on ferait une grande injustice en distribuant les fonds de cette manière.

Une distribution à chaque réclamant du tiers de sa demande sans examen serait également injuste par les mêmes raisons, et la distribution du tiers de la demande de chacun après liquidation serait un acte de banqueroute auquel la France ne consentirait pas.

Il ne reste donc possible que de faire la distribution sur une connaissance acquise, ou par un examen ou par quelque autre manière, du montant réel des justes demandes de chaque nation. La meilleure manière d'acquérir cette connaissance aurait été d'accélérer les travaux des commissaires liquidateurs. Mais après que tout le monde était convenu, au mois d'octobre, combien ces travaux étaient nécessaires, il paraît que ces messieurs se sont refusés à toutes les mesures qui leur ont été proposées par leurs ministres respectifs, et que la liquidation n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'elle n'était alors. Voilà donc deux mois de plus de perdus, et nous avançons à grands pas vers le moment où il sera nécessaire au gouvernement de faire ses communications aux Chambres sur ce sujet; il faut donc trouver un autre moyen de se rendre compte des réclamations fondées de chaque nation.

Il me paraît qu'il faut d'abord non seulement que les gouvernements adoptent le principe d'un accommodement

avec la France sur la convention du 20 novembre, mais qu'ils donnent des ordres à leurs ministres et à leurs commissaires respectifs à Paris d'y prêter la main et de s'entendre là-dessus avec les ministres de la conférence. Vous verrez que si ces messieurs s'opposent à un accommodement, il ne sera guère possible de l'accomplir même avec un semblant de justice.

Alors que ces ordres auront été reçus, il faudrait demander aux commissaires de classer les réclamations de leurs nations respectives selon les catégories de la convention ou autres, qui pourraient être suggérées, et de fournir toutes les informations qu'ils pourraient avoir sur leur vrai montant. Je crois que le gouvernement français a déjà fait faire un travail de cette espèce, qu'on pourrait comparer avec les informations que donneraient les commissaires des différentes nations.

Ces messieurs ont déjà beaucoup discuté entre eux les moyens d'un accommodement et si je ne suis pas mal informé, la plupart ont émis une opinion sur le montant de la somme qui pourrait suffire pour satisfaire les réclamations fondées de leur nation. Plusieurs ont eu des pourparlers avec le gouvernement français en vue d'un accommodement particulier sur ce sujet. Je crois que toutes ces informations prises ensemble et mûrement considérées par la conférence donneraient les moyens de faire une répartition de la somme que la France pourrait donner, sans faire injustice ni heurter les intérêts de personne.

Vous voyez donc, mon cher général, qu'il faut commencer l'affaire en mettant d'accord sur le principe toutes les puissances intéressées, et en faisant donner par les

gouvernements des ordres à leurs ministres et commissaires respectifs à Paris. Nous pourrions après cela les travailler, mais jusqu'alors je ne crois pas qu'on puisse faire grands progrès dans cette affaire.

Les papiers que le cabinet russe a fait circuler sont calculés pour faire marcher l'affaire, et si les instructions qui devraient en être la conséquence arrivent à Paris, nous pourrions de suite commencer nos opérations. Si elles n'arrivent pas, ou en tout cas, si vous croyez pouvoir le prendre sur vous, vous pourriez écrire à vos collègues des différentes cours pour les prier de presser l'envoi aux ministres et commissaires d'instructions calculées de manière à faciliter l'accommodement.

Croyez-moi toujours, mon cher général, votre très fidèle et sincère.

CCLXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 1/13 décembre 1817.

Mon cher comte,

Les Chambres, surtout celle des députés, paraissent vouloir être bien tracassières. Talleyrand, Vitrolles et toute l'antichambre de Monsieur avec une bonne portion de celle du roi même, intriguent de la manière la plus criminelle et la plus honteuse. Vous pouvez vous imaginer

mon anxiété et la difficulté de mon rôle : si on laisse faire, ils avancent dans leur ouvrage de confusion ; si l'on s'en mêle, c'est l'influence russe ! Je me règle selon ma raison et laisse à la Providence à juger et à régler le résultat. Stuart n'a jamais été plus mauvais, et cependant il faut le rencontrer chaque jour et se taire.

Mes dépêches contiennent, mon cher comte, tout ce que j'ai jugé digne de votre attention ; elles deviennent monotones à force de vous dire la même chose : Monsieur, les athées, les jacobins, les doctrinaires, Talleyrand, hommes et choses semblables ; cependant, comme il en dépend de grands intérêts et de grands événements, je suis obligé de les suivre et de vous en parler jusqu'à satiété. Wellington est parfait[1] et notre attitude ici excellente. Mon premier soin est de la faire valoir et, grâce à Dieu, jusqu'à présent ce n'est pas tout à fait sans succès. Nous entreprendrons les liquidations dans une quinzaine de jours ; il faudra en finir ; j'attends de savoir ce que vous avez répondu à la Prusse.

Croyez, mon cher comte, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, le 31 décembre 1817.

Le duc de Wellington est ici depuis deux jours, rempli du meilleur esprit, et des procédés les plus amicaux. Il prend l'affaire des liquidations fortement à cœur : nous avons besoin encore d'environ trois semaines avant de nous en occuper à fond, parce que nous devons recueillir des matériaux qui nous manquent.

Il se propose de partir dimanche, 4 janvier, avec l'intention de faire une course en Angleterre, de revenir avant la fin du mois et de s'établir à Paris jusqu'à ce que nous ayons décidé les affaires qui ne le sont pas encore.

ANNÉE 1818

CCLXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 586]

Paris, 26 décembre 1817/7 janvier 1818.

Monsieur le comte,

Depuis les informations sur l'état de la France contenues dans mon rapport n° 576, il s'est passé ici des faits propres à les éclairer davantage, à la vérité, mais qui sont loin d'être rassurants.

J'avais représenté la disposition des différents partis qui paraissent s'annoncer dans la Chambre des députés : la discussion de la loi sur la presse et d'autres circonstances l'ont mise entièrement à découvert.

Les ultra-royalistes et les courtisans, dont Monsieur est le chef avoué et ostensible, ont emprunté le masque de la Constitution ; or, il existe deux manières de professer et de mettre en pratique les principes qu'elle renferme.

L'une tendrait à combiner la liberté avec l'existence et la stabilité du gouvernement ; l'autre à relâcher l'autorité, à exciter l'anarchie et à préparer de nouvelles révolutions. Ce dernier projet est évidemment celui d'environ trente députés démocrates, les uns, banquiers vaniteux qui visent au despotisme des richesses ; les autres, théoriciens insensés qui renouvellent tous les systèmes réprouvés par une expérience sanglante, et les troisièmes, enfin, ennemis par situation ou par ressentiment de la dynastie régnante.

Cette classe de personnes se trouvant naturellement opposée au gouvernement, c'est à elle que les ultra-royalistes, dont le nombre dans la Chambre s'élève à soixante-dix environ, se sont réunis dans la question qui vient d'avoir lieu. Leur projet commun est le renversement du ministère actuel, quoique les conséquences que chacun d'eux espère en tirer soient diamétralement contraires. Les coryphées royalistes aspirent à gouverner avec la faction à laquelle ils appartiennent en général, et les démocrates à les renverser en même temps que le trône, dont les premiers voudraient s'emparer. A côté de ces deux partis extrêmes, s'est formée une réunion de douze personnes environ désignées maintenant sous le nom de *doctrinaires*, gens à talents, employés par le gouvernement, mais qui font profession de le régenter, et qui se mettent en opposition avec lui toutes les fois qu'il leur convient ou de satisfaire un ressentiment envers quelque ministre indocile, ou de captiver la popularité vulgaire par un libéralisme séduisant, mais impraticable.

En comparant le nombre total de ces factions, l'inten-

sité qui caractérise toujours les partis opposants et les difficultés qui en dérivent, il est facile de calculer l'influence qu'elles peuvent exercer sur les délibérations d'une assemblée composée de deux cent quarante membres. Le ministère, à la vérité, a été soutenu jusqu'à présent par une majorité légale ne pactisant avec aucun des deux extrêmes, mais inférieure à ce qu'elle devrait être pour donner aux délibérations une plus grande influence sur l'opinion, et à l'administration plus de stabilité.

Parmi tous les partis, celui des ennemis des Bourbons agit le plus conformément à ses fins. Les courtisans intrigants, en se réunissant à lui contre le ministère, ont la folle prétention de s'en servir comme d'un instrument passager, et s'attendent à surnager au milieu du naufrage dont ils seraient la cause, lorsque la raison et l'expérience démontrent évidemment qu'eux-mêmes seront les premiers submergés par la tempête qu'ils excitent. Ils n'ont, en effet, ni talent, ni popularité, ni crédit dans la nation qui les rende propres à diriger un mouvement aussi dangereux, s'ils avaient le malheur de le provoquer comme ils le désirent.

Au milieu de ces agitations, Monsieur paraît avec tous les désavantages d'un esprit faible et brouillon, avouant une faction qu'il ne gouverne pas, et s'exposant à la responsabilité de toutes les extravagances d'autrui, sans avoir les avantages que donne quelquefois le rôle soutenu d'un chef de parti.

Le projet de détruire le ministère actuel, celui d'avoir part aux affaires qu'il rendrait impossible à diriger, s'il avait le malheur de réussir, sont des idées générales dont

il est séduit; mais lorsqu'il s'agit de former une administration nouvelle, lorsqu'il considère l'épouvantable situation dans laquelle il se trouverait, que les Alliés quittent la France, ou qu'ils continuent à l'occuper en considération des incertitudes dont il serait le motif, alors son embarras et ses indécisions apparaissent. M. de Talleyrand a fixé l'attention et mérité la préférence de ses conseillers, du moins pour fortifier leur ministère projeté par les lumières supposées d'un homme d'État; mais le scandale qu'un pareil choix aurait excité en Europe, les obstacles qu'il aurait apportés au milieu de toutes les négociations pendantes, le souvenir de sa conduite au Congrès de Vienne et la crainte fondée de voir ouvrir la porte à des conspirations nouvelles ont fait abandonner ce plan, si on en juge par les protestations actuelles du chef du parti. Dans cette situation, c'est à M. de Richelieu qu'il a eu recours, et c'est sous son influence qu'on voudrait tenter de nouveaux arrangements.

Votre Excellence sait à quel point j'ai toujours regardé ces rapprochements comme dangereux; la défection des doctrinaires envers le ministère a encore ajouté à la délicatesse de la position. Tant que celui-ci se montrait entouré d'une force irrésistible, le rapprochement lui devenait plus utile, étant moins nécessaire; aujourd'hui la situation est plus équivoque et cet appui ne pourrait manquer d'être accompagné de graves inconvénients.

Au milieu de toutes ces difficultés, il a paru encore plus indispensable de ne céder ni aux instances, ni aux menaces, ni à la monstrueuse coalition des courtisans factieux et des démocrates conspirateurs. Dans une confé-

rence que MM. de Corbière[1] et de Villèle, chefs des ultra-royalistes dans la Chambre, ont eue avec le ministre de la police, celui-ci, de concert avec ses collègues, a rejeté l'idée de tout sacrifice de la part du ministère, aussi bien sur les choses que sur les personnes. Ils ont également prié M. de Richelieu de les entendre, mais il se propose de persévérer dans la même conduite.

C'est sur ces entrefaites que le duc de Wellington est arrivé à Paris le 16/28 décembre; sa présence était attendue avec un vif intérêt. La ville était remplie des bruits les plus divers, les courtisans et les salons retentissaient de discours qu'il n'avait jamais tenus et on lui prêtait des intentions qu'il n'a jamais eues; la conduite de l'ambassadeur d'Angleterre donnait prétexte à toutes ces suppositions, le public ne se doutant pas qu'il pût y avoir une différence aussi grande qu'elle existe, en réalité, entre deux personnes qui représentent la même puissance, et dans des situations aussi éminentes.

Le premier soin du duc a été de faire cesser toutes ces vociférations. Il n'a pas voulu se rendre au dîner diplomatique que le chevalier Stuart avait évidemment préparé pour son arrivée et il en a refusé un autre le lendemain auquel M. de Talleyrand devait assister; la même réserve a été observée envers ce dernier, qu'il n'a pas vu durant son séjour.

Ces circonstances ont produit d'autant plus d'effet sur le

1. Corbière (comte de), né à Amanlis (Ille-et-Vilaine) en 1767, mort en 1853; député en 1815; ministre en 1820 et 1821; exclu de la Chambre des pairs en 1830, il se retira depuis de la politique.

public, que le duc a accepté le dîner du duc de Richelieu, celui de M. Decazes et le mien, non seulement avec son urbanité ordinaire, mais avec une cordialité marquée.

Quant à son jugement sur l'état des affaires, il n'a pu s'empêcher de témoigner tous ses regrets et même ses inquiétudes à l'égard de la tendance anarchique dont elles paraissent menacées.

Dans la première entrevue qu'il a eue avec moi, il s'est plaint de la mollesse du duc de Richelieu envers les courtisans et de l'aveuglement de Monsieur qui travaille à sa ruine. Il a ajouté qu'il était inutile de prétendre gouverner le peuple, lorsqu'on ne voulait pas gouverner la cour et sa propre famille, que les actes de sévérité devaient commencer au Château, source et origine de toutes les brouilles, et de toute la déconsidération qui retombe sur la dynastie, et que Monsieur lui-même méritait d'être envoyé en exil dans les vingt-quatre heures. C'est dans ces dispositions qu'il a vu le roi, auquel il a parlé franchement, quoique probablement dans d'autres termes. Une première conférence avec Monsieur l'avait laissé très peu satisfait de l'impression qu'il avait produite; il paraît avoir conçu quelque espoir dans une seconde, dont il a parlé au duc de Richelieu en ma présence la veille de son départ. Il nous a assurés tous les deux, qu'en inculquant à ce prince la nécessité de cesser son opposition envers les ministres du roi, il lui avait protesté que cet acte de sagesse ne serait acheté par des sacrifices d'aucune nature, parce qu'il n'en existait pas de praticables, à moins d'ajouter aux difficultés que ce prince suscitait, la déconsidération et l'impopularité qui les auraient tous perdus.

Monsieur, lui, a paru frappé d'un langage aussi clair et aussi énergiquement exprimé; il a promis qu'il conseillerait aux siens de conférer avec le duc de Richelieu, et a déclaré qu'il sentait autant qu'aucun autre la nécessité de faire cesser ces désordres ; la conduite de ses partisans pourra seule montrer la sincérité de ses promesses.

Ayant fait moi-même ma cour au roi, avant-hier soir dans son cabinet particulier, puisqu'il daigne me recevoir toutes les fois que je désire une telle faveur, je l'ai trouvé résolu à maintenir son ministère, mais répugnant comme à l'ordinaire contre tout éclat envers son frère. Sa manière de juger la marche politique des affaires ne saurait être douteuse; d'abord sa raison et ses lumières, qui sont incontestables, le maintiennent dans sa conviction, puis il sait que, si la faction contraire prévalait, il serait asservi au joug de sa famille, situation qu'il déteste, dont il a déjà souffert et contre laquelle il a été en garde toute sa vie.

J'ai représenté à Votre Excellence l'état des affaires jusqu'au moment où j'ai l'honneur de lui écrire. Elle verra combien les passions les plus opposées contribuent à les rendre critiques. Dans la position où nous sommes, le problème immédiat consiste à obtenir des Chambres ce qui est indispensable pour gouverner, sans porter les choses à ce point décisif qui rend inévitable, ou un triomphe complet, ou une catastrophe finale. Ni la situation ni les hommes en place ne permettent de faire usage dans ce moment des coups d'État; il convient de laisser finir la session et d'aviser ensuite aux moyens d'agir.

Il serait inutile de rappeler à Votre Excellence les pré-

visions de ma correspondance précédente sur le mauvais effet des mesures toujours incomplètes ou tardives du duc de Richelieu. L'embarras dans lequel il se trouve est la conséquence de ses ménagements pour les personnes qu'il aurait dû frapper afin de les sauver de leurs propres errements, bons pour donner du scandale, mais nuls pour affronter les dangers qu'ils provoquent.

Persuadé de ces vérités, le premier ministre convient maintenant de la nécessité de réunir l'autorité dans les mains du pouvoir légal, de faire sévère justice de ceux qui le contrarient à la cour, et des autres qui, autorisés par ce mauvais exemple, le contredisent dans le conseil et le combattent dans les assemblées. Il est persuadé, comme on n'a pas cessé de le lui dire, que la garde nationale entre les mains de l'héritier présomptif de la couronne en guerre ouverte d'intrigues avec le roi, est une monstruosité politique, qui détruit l'unité de la monarchie sur le point le plus délicat; enfin il revient au plan qui, s'il avait été adopté dans des circonstances antérieures, aurait été un préservatif immanquable au lieu d'être maintenant remède incertain.

Les erreurs et les fautes de ce grand nombre de personnes qui s'agitent sur la scène des affaires publiques, sont d'autant plus blâmables qu'il ne dépendrait que du zèle et du patriotisme le plus ordinaire de rendre ce pays au bonheur et à la tranquillité. Les provinces sont calmes et obéissantes envers une autorité qui ne peut nullement devenir oppressive; le revenu a surpassé l'attente de tout le monde, eu égard aux désastres de l'année qui vient de finir. L'armée, telle qu'elle est, montre de bonnes

dispositions et se forme journellement à la discipline. L'Europe, dans des circonstances qui l'obligent jusqu'à un certain point à être bienveillante, est à la veille de terminer amicalement l'occupation militaire et de résoudre les difficultés financières qui restent encore. Il suffit de tenir ce langage à ces agitateurs pour qu'ils en paraissent convaincus; dès qu'ils se réunissent dans leurs conciliabules ou dans les Chambres, ces mêmes hommes en changeant de place paraissent également changer de nature.

En recevant la dépêche par laquelle Votre Excellence a bien voulu me mander les intentions de Notre Auguste Maître sur la durée de l'occupation militaire, j'ai jugé qu'il convenait au bien du service de faire connaître au duc de Richelieu des intentions aussi amicales et aussi précieuses pour la France. Ce ministre m'en a témoigné la plus vive reconnaissance et m'a assuré de toute celle du roi auquel il venait d'apprendre une si heureuse nouvelle. Dans l'audience particulière que Sa Majesté m'a accordée et dont j'ai déjà parlé, j'ai pris occasion de faire mention de ces dispositions. Le roi m'a répété à plusieurs reprises combien il les regardait comme décisives pour son pays et pour sa famille, et m'a chargé d'exprimer tous les sentiments de gratitude avec lesquels il répondait à un aussi immense bienfait.

Les dispositions de notre cour en général et même sur ce sujet en particulier étant suffisamment connues, j'ai jugé qu'il était prudent de ne pas donner une publicité excessive à la communication que je viens de recevoir. En le faisant, j'aurais craint de blesser le duc de Wellington, qui répugne à l'idée d'anticiper ces sortes de

décisions et veut probablement se réserver le mérite d'y coopérer; j'espère que Votre Excellence approuvera ma conduite, surtout dans la circonstance actuelle, en l'assurant en même temps que je ferai usage de cette arme sans me compromettre, et sans perdre aucun des avantages qu'elle peut me fournir.

Après un séjour d'une semaine, le duc de Wellington est parti pour son quartier général d'où il se propose de revenir vers le 12/24 janvier[1]; c'est à cette époque qu'il a calculé pouvoir être en mesure d'entreprendre formellement la négociation sur les réclamations particulières.

Je voudrais pouvoir me flatter d'avoir exposé à Votre

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 8 janvier 1818.

Lord Wellington a passé ici une semaine; il a été parfait. Tous les intrigants et les fous avaient rempli la ville de mille extravagances. Sa présence a dissipé ces brouillards de la manière la plus franche, la plus honorable et la plus utile au bien général. Il est retourné à son quartier général d'où il reviendra dans quinze jours. Son voyage à Londres n'aura pas lieu.

Je pense comme vous de la mission de Floret[1]. Parmi les conjectures qui m'ont passé par la tête, celle d'un concert préalable entre l'Autriche et l'Angleterre sur les objets qui seront traités à la prochaine réunion des souverains me paraît le plus probable. Metternich a peur: il voudrait nous entourer d'obstacles et s'entourer lui-même de précautions. J'ignore ce qu'ils prétendent, mais s'ils pensent nous intimider ou nous embarrasser, ils se trompent. Ils trouveront l'empereur disposé à conserver la paix autant et plus que qui ce soit. Cependant je leur conseille de renoncer aux fourberies et encore plus aux menaces. Il existe une marche plus loyale et plus grande, et par cela même plus sûre de réussir. Au reste lord Castlereagh se gardera de rien gâter

1. Floret (chevalier de), conseiller d'ambassade autrichien.

Excellence l'état réel et la situation actuelle des affaires de ce pays; au milieu d'hommes si passionnés et si mobiles il est indispensable d'être précis ou absolu, il convient de les suivre dans leur marche incertaine et de les fixer dans leur constante variété. Placé à côté du gouvernement, jouissant de toute sa confiance, je ne peux cependant diriger toute son action; je connais le mal que je suis parvenu à faire éviter dans plusieurs circonstances, mais je ne puis dire qu'on ait fait, dans d'autres occasions, tout le bien possible et même facile; je sens qu'il s'attache à ma position une responsabilité presque personnelle, et cependant je ne puis me servir que d'instruments qui ne dépendent pas absolument de moi, et mes idées meurent souvent dans les mains de ceux doivent les exécuter.

C'est dans cet esprit d'indulgence que je supplie Votre Excellence de vouloir mettre ces observations aux pieds de Notre Auguste Maître.

J'ai l'honneur d'être, etc.

d'avance; il aurait mieux fait de vous parler avec moins de mystère. Nous sommes trop forts pour pouvoir être surpris, et avec un peu de temps tout finit par être connu....

Les partis sont très actifs dans la Chambre des députés. Monsieur sème des épines sur son chemin; Dieu veuille qu'il ne soit pas condamné à les recueillir. Pour le moment rien d'extraordinaire ne paraît devoir arriver, mais certain scandale n'est jamais sans conséquences.

Adieu, mon cher comte, je vous remercie encore une fois de votre constante amitié, et vous prie de compter sur la mienne et sur mon dévouement pour la vie.

P.-S. — Le roi a eu un accès de goutte principalement à la main. Jusqu'à présent les symptômes sont légers.

CCLXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 596]

Paris, 8/20 janvier 1818.

Monsieur le comte,

Le protocole n° 195 contient la déclaration des ministres de Prusse et de Saxe, tendant à consentir au projet d'un arrangement convenable avec la France sur la question des réclamations particulières, et il a donné au maréchal duc de Wellington, réuni aux membres de la Conférence, la direction de cette importante affaire. Tous les autres souverains ont fait connaître, mais verbalement, par leurs agents à Paris, les mêmes dispositions.

Seul Sa Majesté l'Empereur d'Autriche[1] ne s'est pas encore

1. *Richelieu au comte Capo d'Istria.*

Paris, 6 janvier 1818.

Quoique le général Pozzo vous mette parfaitement au fait de ce qui se passe ici, monsieur le comte, je ne peux pas laisser partir le courrier qu'on vous expédie sans vous dire un petit mot. Vous voyez, par tout ce qu'on vous mande, que ce n'est pas chose aisée d'établir un gouvernement représentatif et que le système des assemblées délibérantes que l'Europe appelle à grands cris ne va pas tout seul; nous en faisons l'épreuve dans cette session qui s'est annoncée d'une manière très orageuse, et où toutes les doctrines enfantées par la révo-

prononcé; le baron de Vincent a dit, à la vérité, être suffisamment autorisé à entrer en matière et à prendre part aux travaux préparatoires, mais il attend néanmoins des instructions définitives qui doivent être le résultat d'un examen collectif sur ce sujet, dont sont occupés à Vienne les trois ministres des affaires étrangères, des finances et de l'intérieur.

En quittant Paris, le duc de Wellington nous a promis d'être de retour le 12/24 du mois courant. On mande maintenant de son quartier général qu'il est parti pour Londres. Il est à présumer que le ministère aura voulu se concerter avec lui dans un moment où tant d'affaires et de circonstances très graves s'accumulent et demandent à être terminées et dirigées d'une manière convenable. Cette course ne retardera pas de beaucoup son arrivée à Paris, il sait com-

lution se reproduisent; il est vrai qu'il est assez bizarre de voir les hommes, qui prétendent être exclusivement royalistes, s'unir aux plus ardents républicains et, en haine des ministres qu'ils détestent, voter pour tout ce qu'on leur propose de plus antimonarchique...

Voilà précisément la position où nous sommes; je crois bien qu'ils ne nous renverseront pas, mais ils nous entravent, nous gênent, nous font perdre de notre force et de notre considération; nous en reprendrons au reste, si nous parvenons à bien finir l'affaire des liquidations, et, grâce à l'empereur, j'ai bien bonne espérance; le duc de Wellington a été ici, et nous a montré les meilleures dispositions; nous n'attendons plus que les instructions de la Prusse et de l'Autriche à leurs ministres pour entrer en matière. Je sais que plusieurs cours d'Allemagne et d'Italie, que vous avez engagées à se prêter à vos vues d'accommodement, ont envoyé ici leurs pleins pouvoirs. Vous n'obligez pas à demi, et rien n'échappe à votre prévoyance; maintenant il faudra nous hâter afin de pouvoir obtenir des Chambres le vote d'inscription nécessaire pour finir avant leur séparation, et il serait bien à désirer dans la disposition des esprits que la session ne fût pas longue; tout cela dépend aujourd'hui de la Prusse et de l'Autriche. *(Le duc de Richelieu, loc. cit., pages 511 et 512.)*

bien le temps nous presse, et la nécessité que nous avons de le mettre à profit; ce n'est cependant que lorsqu'il se sera rendu et fixé parmi nous, qu'il sera possible d'entrer en matière et d'attaquer la difficulté d'une manière péremptoire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 598]

Paris, 8/20 janvier 1818.

Monsieur le comte,

En continuant les observations sur l'état de la France, contenues dans ma dépêche n° 586, je crois pouvoir ajouter quelques probabilités de plus au plan adopté, pour mener la session actuelle des Chambres vers une conclusion compatible avec la marche du gouvernement et la considération du ministère. La coalition monstrueuse et, en conséquence, passagère des deux partis extrêmes, les démocrates et les royalistes exagérés, s'est maintenue, quoique sans aucune bonne foi entre eux, durant la discussion sur la loi sur la presse; mais, dès que les dispositions principales de cette mesure proposée ont obtenu la majorité, l'insuccès a détruit leur union passagère et ils ont été de nouveau ramenés chacun par leurs propres sentiments, par leurs

intérêts et par leurs opinions différentes, aux points opposés d'où ils étaient partis.

Cette attitude, dans laquelle la nature de leurs doctrines et la force des choses tendent constamment à les placer, est plus favorable au ministère. Quoique les deux partis lui soient également hostiles, son influence pour les contenir devient plus efficace, lorsqu'ils se combattent mutuellement; de son côté, la majorité, réunie sincèrement au gouvernement, s'organise par l'habitude de voter avec lui et se consolide par le sentiment et l'expérience de ses forces. De ce mécanisme, qu'il est plus aisé de comprendre que d'expliquer clairement, il résulte des délibérations plus raisonnables que la vivacité des discussions ne pouvait le promettre, et, lorsqu'une fois les lois sont votées, l'équité qui les caractérise en général et la disposition universelle du peuple à la tranquillité permettent de les exécuter dans toute leur étendue.

Celle qui règle l'usage de la presse est de ce genre; excepté les journaux, sur lesquels une censure prudente est encore indispensable, toutes les autres productions sont libres, et soumises simplement après la publication à l'autorité des tribunaux, dans le cas où le ministère public ou les particuliers offensés portent des plaintes formelles, et provoquent un jugement légal. Cette latitude est justifiée par le ton hardi et, j'oserai ajouter, par l'activité factieuse qui caractérise une quantité d'opuscules dont les agents des partis inondent impunément la capitale. Les avantages et les abus de cette arme redoutable se trouvent si intimement liés ensemble, le bien qu'on peut en tirer est tellement en balance, pour ainsi dire, avec le mal qui en

dérive, qu'on est obligé de renoncer à trouver les limites propres à les séparer. Dans cette incertitude, on doit s'attendre que cet objet restera toujours discuté partout où on aura le droit de le faire et qu'il sera un motif de vigilance et d'alarme pour le gouvernement, obligé d'en combattre ou d'en ménager l'action.

La loi sur le recrutement a été le signal de la séparation des deux factions extrêmes dans la Chambre des députés. Les démocrates ont proposé de voter annuellement le nombre d'hommes nécessaires pour tenir l'effectif au complet, même en temps de paix; cette clause, qui amènerait à chaque session un motif de plus de discorde, sera discutée. Le roi étant obligé de demander de l'argent pour subvenir à la solde, ce moyen de contrôle de la part de la législature est efficace pour empêcher les abus, moins odieux en lui-même et moins dangereux pour la couronne.

Le ministère de la guerre avait insisté dans son projet sur certaines dispositions qui paraissaient mettre des bornes trop étroites à l'autorité de la couronne sur l'armée. L'assemblée semble généralement disposée à respecter la prérogative royale; si la délibération est conforme à ces indices, ce sera un témoignage encourageant du bon esprit qui dirige la majorité dans les questions délicates.

La commission du budget continue son travail et ne paraît vouloir apporter aucun obstacle essentiel au plan du ministre. Les finances de la France sont, d'ailleurs, si intimement liées à la marche de la politique étrangère et au résultat de la négociation sur les liquidations, qu'on ne doit jamais perdre de vue cet ensemble, si on veut embrasser la question tout entière et la considérer, ainsi

qu'il est nécessaire, dans ses rapports avec la tranquillité de l'Europe.

La loi organique présentée comme accessoire au Concordat et cet acte lui-même présenteront de grandes difficultés; il existe contre le clergé une prévention malheureuse dont très peu de monde est exempt dans ce pays; cette hostilité provient en partie de l'affaiblissement de la foi religieuse et davantage encore de l'imprudente conduite d'un nombre considérable d'ecclésiastiques qui, animés par la faction des faux dévots de la cour, cherchent à convertir leur saint ministère en instrument de parti. Au milieu de cette irritation, la question véritable est souvent perdue de vue, et comme il existe réellement des points attaquables dans le traité, la difficulté de le soutenir dans toutes ses clauses augmente journellement.

M. de Richelieu met, de son côté, un grand prix à le faire adopter tel qu'il l'a signé; son amour-propre, à ce qu'il croit, s'y trouve engagé, et lorsqu'on lui représente la nécessité de chercher quelque terme moyen, il menace très mal à propos de donner sa démission. Pour le moment, j'ai exhorté ceux de ses amis qui le pressaient de renoncer à ces partis extrêmes, à ne pas traiter la question et à laisser les lois maintenant en discussion, celle du budget surtout, passer aux Chambres, en nous réservant de chercher ensuite quelque expédient propre à éviter les inconvénients qu'on a lieu de craindre d'un trop grand conflit d'opinions. Ce parti paraît, pour l'instant, convenir; la prudence commande d'ajourner la crise à un moment où elle influera moins sur l'existence et la considération du ministère et, en conséquence, où ses adver-

saires étant moins confiants, ses amis ne mettront pas trop de prix à leur coopération.

J'ai annoncé à Votre Excellence, dans le n° 586, que le duc de Wellington, dans sa dernière conférence avec Monsieur, se flattait de l'avoir disposé à favoriser l'adhésion des ultra-royalistes au système du ministère. MM. de Villèle et de Corbières ont eu, en effet, une seconde entrevue avec le duc de Richelieu et M. Decazes. Dans cette conversation, la sincérité et la loyauté des ministres ont réellement fait une impression juste et véritable sur l'esprit de ces deux personnages, qui n'ont pu s'empêcher de reconnaître et d'avouer la fausse position où ils sont placés avec leurs partisans, et le mal immense qui dérive des obstacles scandaleux que Monsieur élève contre l'autorité de son roi et de son frère, et contre celle du trône qui l'attend.

Quant aux conditions de ce rapprochement, M. de Richelieu leur fit sentir qu'il ne devait en exister aucune; des changements dans les personnes auraient déshonoré l'union des deux partis, et des modifications dans les lois ne pouvaient manquer de bouleverser tout le système et d'indisposer la nation ; enfin, l'union devait les fortifier contre leurs ennemis communs les démocrates novateurs, et alors le temps, la sagesse et les besoins du moment devraient suggérer les mesures, s'il en restait à prendre, qui se trouveraient d'accord avec l'intérêt public et la stabilité du trône.

Persuadés de cette vérité, MM. de Villèle et de Corbières, avant de se décider, ont demandé à consulter ceux qui votent et agissent avec eux; mais, malheureusement, ils sont revenus deux jours après, dire que leurs collègues et

amis s'opposaient à ce qu'ils croyaient eux-mêmes si conforme au bien général.

C'est sur ces entrefaites que les personnes qui entourent Monsieur ont cherché à produire un éclat qui rendît la réconciliation encore plus impraticable.

Lorsque la loi sur la censure temporaire des journaux fut portée à la Chambre des pairs, le duc de Fitz-James[1], pair de France, lieutenant général, sans avoir jamais servi, commandant la garde nationale à cheval de Paris, et gentilhomme d'honneur de Monsieur, joignant à tous ces titres plus de soixante mille francs de bienfaits du roi, avait demandé à parler contre la proposition des ministres. Son tour étant arrivé d'émettre son opinion, il déclara que la question étant suffisamment élucidée, il voterait simplement, sans discours préalable. Le scrutin ayant eu lieu et le ministère l'ayant emporté à une majorité de deux tiers, la question fut ainsi décidée.

Cet événement se passa exactement au moment même où l'on agitait le projet de réunion; ce fut, à mon avis, pour l'empêcher, que le duc de Fitz-James publia et distribua le discours qu'il n'avait pas prononcé et qui se trouve contenu dans le pamphlet ci-joint.

Cette publication est un manque aux formes de la Chambre des pairs et de toute assemblée délibérante. La liberté est assurée à l'opinion que l'on prononce réellement parce qu'elle est censée devoir influer sur la délibération, et parce que la Chambre a le privilège de

1. Édouard, duc de Fitz-James, né en 1776, mort en 1838; aide de camp et premier gentilhomme de Monsieur, député, pair de France et colonel de la garde nationale à cheval.

rappeler à l'ordre un de ses membres s'il s'en écarte ; mais il n'est pas permis à un de ces membres de distribuer des pamphlets et des calomnies, sous le prétexte que c'est une opinion garantie par l'impunité accordée à ses fonctions lorsqu'il ne les exerce pas. Quant au mérite de ce pamphlet, il est impossible de ne pas le condamner sous tous les rapports, lorsqu'on considère entre autres que l'auteur est un homme attaché personnellement et par les places qu'il occupe à l'héritier présomptif de la couronne. Le roi y est traité avec insolence et sans respect, son administration calomniée et vilipendée et, dans les dernières pages, accusée d'affamer le peuple et de tolérer la coalition de la plus grande partie des cultivateurs qui s'entendent pour élever le prix du blé. Un libellé pareil sous sa fausse apparence a été distribué à profusion et envoyé à tous les membres du corps diplomatique avec l'estampille : *Chambre de Monsieur*.

Le roi a vu ce scandale avec la plus vive indignation, et s'est décidé à interdire la cour à M. de Fitz-James. Ce sont M. le duc de Richelieu et M. Lainé qui ont été chargés de prévenir Monsieur de cette marque légère du déplaisir du roi ; Monsieur s'en est déclaré très offensé et il a reçu cette communication de la manière la moins conforme aux convenances, à sa position et au mérite de la cause.

Le roi a de nouveau témoigné à ses courtisans qu'il était décidé à mettre un terme à l'anarchie qui règne chez lui et aux obstacles dangereux qu'on élève contre son administration ; le remède serait immanquable s'ils pouvaient simplement craindre que l'effet suivît de près les menaces.

Dans cette occasion comme dans toutes celles qui ont précédé, je me ferai un devoir de porter à la connaissance de Votre Excellence, les incidents, et les particularités même les plus minutieuses, qui influent plus ou moins sur la marche des affaires ; ces événements la retardent et la compliquent sans néanmoins l'arrêter pour le moment. L'avenir est en grande partie dans la main de ceux qui gouvernent actuellement. L'expérience doit leur avoir appris que l'autorité a besoin de soumettre à une juste discipline tous ceux qu'elle peut et doit atteindre. Les plus légers symptômes de force ont relevé la considération ; il se forme en même temps une opinion, qu'il est aisé de fortifier, contre tous ceux qui prétendent jouir à la fois des avantages du gouvernement et de l'indépendance politique ; il existe des personnes de ce genre dans tous les partis, à la cour parmi les forcenés royalistes, comme dans le Conseil d'État, parmi les novateurs présomptueux et sans expérience. Les uns et les autres sont déjà embarrassés de braver l'autorité qui les a créés et qui les nourrit en partie. Cette fausse position est réprouvée par la justice et la sévérité du public, et si l'on sait en profiter, le temps n'est pas loin où ces défections déshonoreront leurs auteurs, et par conséquent cesseront d'exister.

Si M. le duc de Richelieu travaille à atteindre ce but, il se trouvera alors en mesure de diriger le mécanisme véritable qui appartient au gouvernement représentatif et d'employer pour le soutenir toutes les forces qui lui sont propres, et celles-ci sont immenses en France, soit par l'importance qu'on attache aux places, soit par la disposition

du peuple à la tranquillité, soit enfin par la juste et nécessaire influence qui appartient encore à la couronne.

Les événements politiques et les transactions financières actuellement en suspens, ainsi que les mesures qui seront dictées par la sagesse du souverain, pourront encore contribuer à fortifier cet ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXVI

Pozzo di Borgo à Nesserolde.

(Lettre particulière.)

Paris, 8/20 janvier 1818.

Mon cher comte,

Le courrier militaire ne m'a pas apporté de lettre particulière. Je ne m'en plains pas puisque celui que je vous avais envoyé le 1/13 décembre ne vous était pas encore arrivé. Il y en a un autre qui ne doit pas en ce moment être loin de Moscou.

J'espère encore voir la session actuelle se terminer passablement. Le public vaut beaucoup mieux que les chefs qui cherchent à l'agiter; il conserve assez de calme, et montre même de l'indifférence pour les ultras de tous les partis.

Wellington a fait une course à Londres; il m'a écrit deux lignes avant de partir, dans lesquelles il m'assure qu'il sera de retour avant peu de jours. Nous reprendrons alors l'affaire des liquidations avec bonne résolution de la

conduire à sa fin; les difficultés sont énormes, mais comme tout le monde voit maintenant qu'il faut en sortir sous peine de tomber dans d'autres excès plus grands, la nécessité tiendra lieu de raison.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCLXXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 12/24 janvier 1818.

Mon cher comte,

Le consul R..., arrivé d'Amérique, se trouvant dans la misère et dans l'impossibilité de se rendre à Saint-Pétersbourg, je lui en procure les moyens en l'envoyant en courrier d'après la promesse qu'il a faite d'user de la plus grande diligence. — Il est chargé également des dépêches de Lieven que j'ai jugé convenable d'attendre, afin de vous donner une juste idée de la manière dont on apprécie à Londres les affaires de Paris. Il semble que nous nous rencontrons sur ce point important et sur la conduite qu'il nous importe à tous de tenir dans une circonstance aussi critique. Quant à Stuart, il est jugé par tout le monde; mais lord Castlereagh, soit par paresse, soit par arrière-pensée, ou bien pour se venger de Tatischtcheff comme il donne à l'entendre, le conserve ici pour notre désolation et au grand détriment des affaires.

Dans une lettre que Wellington écrit, il me mande que le prince régent a donné son consentement à ce que l'on me confère le cordon de commandeur de l'Ordre du Bain; je dois vous dire que je n'ai jamais demandé telle chose ni tel consentement. Le baron de Vincent est dans le même cas; il était d'avis de refuser parce que lorsque l'on ne cherche rien, on n'est pas disposé à se voir placé plus bas que les autres. Je l'ai décidé à répondre poliment, comme nous l'avons déjà fait, chacun de son côté.

Ma dépêche est un exposé et en quelque partie une répétition de ce que j'ai déjà mandé au sujet des événements qui ont eu lieu; il m'a paru convenable de m'attacher premièrement à bien caractériser ce qui est, et je partirai ensuite de cette base pour vous informer des conséquences qui en résulteront à mesure qu'elles pourront se montrer.

Je ne suis pas content des premiers pas du ministère; Decazes vient de subir des contradictions de la part de ses collègues, qui, quoi que son amour-propre en dise, prouvent qu'il ne sera pas le premier dans le cabinet, en dépit même de la faveur du roi. Il voulait nommer le général Claparède[1] au lieu du général Defrance[2] au commandement de Paris et il a succombé; il a promis à Chabrol, ancien

1. Claparède (comte Michel), né à Signac (Hérault) en 1774, mort en 1841; volontaire de la République, il conquit tous ses grades sur le champ de bataille, se rallia aux Bourbons en 1814, refusa de participer au gouvernement des Cent-Jours, devint commandant de la place de Paris et pair de France.

2. Defrance, général, né à Vassy en 1771, mort en 1835, fut, après la Restauration, inspecteur général de cavalerie et écuyer cavalcadour de Louis XVIII et Charles X.

secrétaire d'État et homme très respectable, de le conserver au Conseil, il en a eu de nouveau le démenti. De son côté, le ministre de la guerre ne pense qu'à mettre en activité la totalité de l'armée de la Loire; les destitutions et les déplacements se répètent à chaque instant; on chasse un homme paisible ou bien intentionné, pour appeler un de ces fier-à-bras dont il paraît maintenant dans les salons des ministres une population tout entière.

Dans ma prochaine expédition je pourrai vous donner des renseignements plus détaillés, aujourd'hui on voit seulement les mauvais symptômes; le temps montrera la maladie. En se conduisant de la sorte, les ministres sont loin d'avoir la guerre ou les troubles pour but. Ils visent surtout le bon plaisir du roi et du favori à s'entourer d'une force militaire, politique et administrative, qui les rende les maîtres contre le parti royaliste proprement dit, et contre l'héritier présomptif de la couronne s'il refuse d'être autre chose qu'une machine à signer. N'ayant pas eu à discuter des lois importantes, les Chambres ne se sont pas montrées ce qu'elles sont; en attendant, Decazes travaille à faire des recrues par tous les moyens; voilà en quoi consiste son principal talent.

La rente se soutient à un point qui empêchera les gênes et les catastrophes dont la place était menacée. Je ne crois pas qu'elle ira beaucoup plus loin malgré le triomphe du parti populaire; la confiance des vainqueurs ne va pas jusqu'à risquer leur fortune; ils ne craignent pas les révolutions, mais ils prévoient celle dont ils seront probablement les auteurs.

Les gazettes vous auront raconté les obstacles que

rencontre la proposition d'une récompense au duc de Richelieu [1]; je crains que son ami le favori ne laisse le public exercer sa malignité sur ce point afin d'ôter au duc son auréole.

Le caractère d'intrigue dans les affaires a pris le dessus et, excepté lorsqu'on parvient à inspirer de la crainte aux opposants, il est difficile de compter sur quelque chose de bien net.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCLXXVIII

Le ministère impérial à Pozzo di Borgo.

Moscou, 11 janvier 1818.

Monsieur le général,

Le ministère a reçu l'expédition de Votre Excellence du 1/13 décembre et s'est empressé de la soumettre à l'empereur. C'est par ordre de Sa Majesté qu'il a la satisfaction de vous faire connaître aujourd'hui le suffrage dont Elle s'est plu à honorer vos rapports.

La conduite que vous avez tenue, monsieur le général, relativement à la liquidation des créances particulières, semble être de nature à assurer le succès de cette négociation. Notre Auguste Maître a approuvé les mesures

1. Cette proposition fut renouvelée au moment où le duc de Richelieu quitta le ministère.

pleines de sagacité dont vous avez su accompagner les ouvertures que vous fûtes chargé de faire au maréchal duc de Wellington. Le plan que vous vous êtes tracé, conformément à la teneur de vos instructions, nous autorise à bien augurer de l'issue de cette négociation majeure.

En effet, instruit comme vous l'êtes, monsieur le général, de la pensée la plus intime de l'empereur, vous ne sauriez manquer, dans la discussion de cette affaire, comme dans toute autre, de remplir ses intentions, quelles que soient les complications ou les divergences d'opinion qui pourraient en entraver la marche naturelle.

Or, la question des créances particulières sur laquelle les quatre cabinets ont successivement émis leurs votes respectifs, ne nous présente aucune divergence dans les principes généraux d'après lesquels elle doit être envisagée. Toutes les cours sont également pénétrées de la justice de revenir sur la teneur de la convention du 8/20 novembre 1815; de l'urgence de procéder sans le moindre retard à cette négociation; de l'importance qu'il y aurait à la voir terminée avant la fin de la présente législature. Il y a plus : différentes puissances de second ordre, telles que la Bavière, le Wurtemberg, la Sardaigne, ont adhéré spontanément et sans restriction à l'opinion énoncée à cet égard par le cabinet de Russie. Votre Excellence en aura été informée par les ministres de l'empereur respectivement accrédités à Munich, Stuttgard et Turin. D'après les dernières nouvelles qui nous sont parvenues à Vienne, il paraît de même que les grandes puissances applaudiront unanimement à la proposition de faire déférer au duc de

Wellington la direction supérieure de la négociation qui va avoir lieu.

Quelles que soient après cela les difficultés que pourra rencontrer l'application des principes généraux aux détails de la transaction, aucune d'elles ne saurait être étrangère à l'esprit des instructions dont Votre Excellence a été munie, tant pour cette affaire que pour toutes celles qui, depuis la Restauration, ont successivement occupé la sollicitude des puissances alliées, Loin de prétendre à un vote exclusif, l'empereur sera prêt à se joindre à toute proposition qui, en traçant un plan d'opération différent, offrirait les moyens d'atteindre plus promptement au but commun, et qui en même temps réunirait la majorité des suffrages.

En répondant par la présente dépêche au n° 574 des rapports de Votre Excellence qui traite de la question générale des créances particulières, ainsi qu'au n° 578 qui concerne une discussion secondaire, mais rentrant essentiellement dans la sphère de l'objet principal, le ministère, afin de compléter les communications qu'il vous a faites en date du 1/13 novembre, croit devoir ajouter en copie une note remise ici par le ministère de Sa Majesté le roi de Prusse, et la réponse qu'elle a motivée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 603.]

Paris, 3/15 février 1818.

Monsieur le comte,

L'intervalle qui s'est écoulé depuis mon expédition du 8/20 janvier jusqu'au moment actuel a été fécond en agitations les plus vives et en discussions les plus passionnées entre les partis.

Les renseignements contenus dans mes deux dépêches 586 et 598 étaient destinés à fournir à Votre Excellence une idée suffisamment exacte des divisions qui séparent les membres de la législature, et des vues qui distinguent chacune des factions opposées au ministère, toutes les fois qu'elles combattent les propositions.

J'ai signalé également que le gouvernement venait d'obtenir la continuation de la censure sur les journaux jusqu'à la fin de la session de l'année prochaine, et que le projet de loi sur la presse, appliqué aux autres productions littéraires ou politiques, avait reçu la sanction de la Chambre des députés.

Parmi les différents articles de cette loi, qui était une amélioration évidente dans le sens libéral sur celle qui existait déjà, il en était un qui réservait à l'autorité pu-

blique la faculté d'arrêter chez l'imprimeur et avant la publication tout ouvrage ou brochure *tendant à exciter la rébellion*, à condition néanmoins de porter immédiatement la cause devant les tribunaux ordinaires qui, contradictoirement avec l'auteur, jugeraient s'il y avait lieu de maintenir la saisie.

Votre Excellence sera peut-être étonnée qu'une précaution pareille ait été attaquée par les ultra-royalistes ; leur secours imprévu offert aux libéraux exagérés les réunit sur la question, et ils parvinrent dans un de ces moments de confusion dont la Chambre est souvent agitée, à faire écarter l'article.

Le gouvernement prévoyant les inconvénients qui résulteraient de l'impossibilité d'arrêter les productions les plus séditieuses et les plus impies, et de l'obligation à laquelle il se voyait soumis de ne pouvoir appliquer le remède qu'après la circulation du mal, préféra faire rejeter toute la loi par la Chambres des pairs, et rentrer de cette manière dans la position qu'il avait abandonnée pour en proposer une meilleure.

Les règlements antérieurs, continuant à être en vigueur puisqu'ils ne sont pas révoqués, accordent à l'autorité de fortes prérogatives, pour prévenir et réprimer les abus de la presse, et les ministres, en conséquence de la loi rejetée, restent avec plus de moyens qu'ils ne se proposaient eux-mêmes d'en conserver. Mais il est à regretter que l'hypocrisie des royalistes exclusifs et l'exagération des libéraux imprudents ou mal intentionnés, les aient empêchés de faire le bien qu'on avait préparé en proposant un ordre de choses regardé à la fois comme compatible avec la sécu-

rité publique et comme plus conforme à la nature des institutions politiques qui régissent la France.

Comme toute grande question d'intérêt national est avidement saisie par les deux factions extrêmes pour la convertir en moyen d'attaque contre l'autorité, les projets sur le recrutement, ou pour mieux dire sur la formation de l'armée, ne pouvaient manquer de devenir un instrument de combat. Quoique Votre Excellence ait eu occasion d'observer dans les feuilles publiques les dissertations et les contradictions de tout genre auxquelles a donné lieu cette discussion, j'espère qu'elle me pardonnera de récapituler ici, et d'extraire de tant de discours longs et diffus les bases de cette institution.

Le roi avait annoncé à l'ouverture de la session qu'il convenait d'organiser l'armée, puisque sans elle il ne pouvait exister ni monarque ni nation. Voulant exécuter sa promesse, Sa Majesté a donc fait les propositions suivantes :

L'effectif de l'armée active en temps de paix sera de deux cent quarante mille hommes de toutes armes ;

Elle se recrutera par engagements volontaires, ou par appel, c'est-à-dire par conscription ;

Le roi pourra appeler sous les drapeaux, s'il le juge convenable, quarante mille hommes par an selon les règles fixées pour cet appel ;

En outre de l'armée active, il sera formé une réserve de vétérans, à condition néanmoins qu'elle ne puisse être réunie en temps de paix ;

Au cas où le roi voudrait augmenter cet armement par des causes ou dans des circonstances extraordinaires, il sera tenu d'en faire la proposition par une loi ;

Les officiers seront choisis par le roi, savoir : un tiers parmi les bas officiers, et les deux autres tiers parmi les élèves des écoles militaires préparatoires. Jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement, l'avancement aura lieu à l'ancienneté pour les deux tiers des places vacantes, et l'autre tiers sera laissé au choix du roi.

Telles sont les bases principales de la loi, proposée, amendée et finalement adoptée par la Chambre des députés.

Lorsque l'on considère impartialement la nature et la teneur de ces règlements, on a de la peine à se rendre compte par quelles raisons les courtisans osent les dénoncer comme une conspiration contre la légitimité et contre la paix de l'Europe! Que la France soit destinée à exister sans armée, et que le roi aspire à régner sur elle sans les moyens propres à faire respecter la majesté du trône au dehors et de la maintenir au dedans, ce serait une conception absurde et inexécutable. Si cette force est donc nécessaire, la conscription qui en est le seul élément devient également indispensable. Dans tous les États environnants on voit ajouter à la milice active un système de réserves sous des dénominations différentes; au lieu de landwehr, la France a établi des compagnies de vétérans, à condition néanmoins qu'elles ne seront pas réunies militairement en temps de paix, soit pour ne pas courir le risque d'appeler dans ce moment un trop grand nombre de soldats provenant de l'ancienne armée licenciée, soit pour éviter les soupçons et les alarmes que des forces qui ne seraient pas absolument nécessaires pourraient faire naître.

Quant à la méthode de l'avancement, il aurait été impos-

sible de ne pas suivre les règles observées à peu près dans toutes les armées, c'est-à-dire de ne pas adopter l'ancienneté pour base, en laissant, comme on fait, un tiers des choix jusqu'au grade de lieutenant-colonel et tous les autres au-dessus de ce grade à la disposition de la couronne. A la vérité, les détracteurs de la loi ne combattent pas sur ce point le principe du ministre; mais au lieu de le voir consacrer par une loi, ils voudraient le faire dépendre d'une ordonnance, c'est-à-dire d'un acte révocable à volonté. Ceux qui ont soutenu le principe contraire observent à leur tour que, sans des règles invariables, les courtisans provoqueront à la première occasion le bouleversement total du système et feront distribuer par faveur ce qui ne doit être assuré qu'au service et au mérite. Qu'alors la classe de l'armée sans protection, c'est-à-dire la plus nombreuse, rendue mécontente, sera exposée au danger de s'éloigner de ses devoirs et de renouveler les scènes qui, pour les mêmes motifs, ont causé l'indicipline et la révolte au commencement de la révolution. Ce malheur ne saurait être conjuré qu'en mettant le trône à l'abri des importunités de ceux qui l'obsèdent, et en fixant des bases certaines propres à guider le pouvoir dans les choix qui lui sont réservés.

En décrivant d'une manière générale la nature et l'objet de cette loi importante, mon intention n'est pas de prétendre en démontrer la perfection dans toutes ses parties, mais de présenter à Votre Excellence, aussi exactement que possible, l'état d'une question qui est devenue historique par les efforts nouveaux que la faction opposée au ministère vient de faire dans le dessein d'opérer un

changement et d'interrompre la marche des affaires, au moment même où elles paraissaient toucher à une conclusion satisfaisante.

Monsieur, frère du roi, l'appui et l'instrument aveugle de ces agitateurs sans popularité, a été ébranlé plus que jamais par leurs clameurs et séduit par leur intrigues. La loi proposée était, selon eux, le complément de la conspiration ministérielle contre la légitimité, et l'armée, telle qu'elle a été organisée, le moyen d'accomplir cette révolution criminelle. Madame la duchesse d'Angoulême, le duc de Berry furent appelés au secours dans une crise aussi dangereuse; seul, le duc d'Angoulême ne partageait ni leurs frayeurs ni leurs projets insensés.

Dans un conseil tenu sous de pareils auspices, il fut décidé que Monsieur ferait auprès du roi les démarches directes réclamées par le salut commun. En effet, ce prince demanda une entrevue, dans laquelle il présenta un mémoire, en forme de lettre, signé par lui et à peu près dans ces termes :

« Qu'au moment de la restauration, le bon esprit du public et la fortune avaient réuni une Chambre de députés fidèles à la famille royale et disposés à consolider le trône;

» Que ces députés avaient montré un esprit tout favorable à ces intérêts et annoncé des projets propres à les assurer contre les révolutions futures;

» Que des conseils pervers avaient décidé le roi à interrompre le cours d'un si grand ouvrage, et que la dissolution de cette Chambre en avait amené une autre qui, réunie à des ministres nouveaux, consommait la ruine de leur dynastie;

» Que depuis cette époque les vrais royalistes ont été éloignés des places pour y substituer des personnes hostiles qui, d'accord avec les ennemis du trône, ont encouragé ou donné occasion à tous les malveillants de se montrer, et d'agir contre lui;

» Que dans l'intervalle ont éclaté des conspirations, dont la police est pour le moins soupçonnée, d'autant plus qu'étant parvenue à découvrir les acteurs subordonnés, elle laisse dans le mystère et dans l'impunité les auteurs principaux ;

» Que la loi des élections, si elle était en vigueur pour plus longtemps, amènerait dans les Chambres des députés hostiles à la famille royale, et qui chercheraient à interrompre l'ordre de la succession;

» Que le nouveau projet sur le recrutement tendait à consommer cette œuvre d'iniquité en ouvrant les rangs de l'armée à des catégories de personnes qui ne pourraient jamais se réconcilier avec la restauration ;

» Que lui, Monsieur, était disposé, aussi bien que le roi pouvait l'être, à maintenir la charte et à ne pas blesser les intérêts *matériels* créés par la révolution ; mais qu'il était décidé à détruire les prétentions *morales* et à éloigner des affaires les hommes dont le dévouement ne lui était pas démontré ;

» Que d'après cette distinction il demandait au roi un changement de ministère, à l'exception de M. de Richelieu et de M. Lainé, sur la fidélité desquels il comptait encore, mais qui avaient besoin d'être conseillés et soutenus par d'autres collaborateurs. »

Dans la conversation, Monsieur déclara que si son plan

n'était pas adopté, il en appellerait par un manifeste, en qualité d'héritier présomptif de la couronne, à la nation et à tous les vrais royalistes, qu'il se séparerait du roi et aviserait aux moyens définitifs de pourvoir à son salut et à celui des siens.

Le roi reçut cette communication avec l'affliction et la surprise qu'elle devait produire, mais sans aucun symptôme de faiblesse. Pendant deux jours, il s'occupa à rédiger de sa main une réponse qui est vraiment un chef-d'œuvre, et que je regrette de ne pouvoir envoyer tout entière parce qu'il n'a pas voulu encore permettre d'en prendre copie [1].

Sa Majesté observait à son frère que, comme lui, Elle s'était félicitée de voir dans la première Chambre des députés des hommes dont les sentiments lui étaient assurés.

« Qu'à ce titre, Elle espérait trouver en eux la déférence et la modération nécessaires pour calmer les inquiétudes, mitiger les irritations et arrêter les divisions au milieu desquelles s'était opérée la seconde restauration.

» Qu'au lieu de cette marche à la fois prudente et loyale, les soi-disant royalistes exclusifs s'étaient éloignés de sa personne et de ses conseils, en se créant des devoirs factices envers la royauté pour s'exempter des devoirs réels envers le monarque.

» Qu'entraînés par leurs passions et leurs préjugés, ils avaient annoncé le dessein d'établir un système de réac-

1. Cette lettre fut l'œuvre personnelle de Louis XVIII, qui n'avait voulu en parler à personne avant sa rédaction.

tion et de crainte, lorsque la situation de la France prescrit la confiance et la conservation de l'état de choses existant.

» Que le roi n'avait cessé de les exhorter à se montrer plus dociles et plus modérés, mais qu'au lieu de répondre avec un juste retour à ses remontrances personnelles, ils avaient, au contraire, redoublé de moyens pour se rendre indépendants de son influence, pour s'emparer du pouvoir, et pour subjuguer la couronne au point d'en faire un instrument de leurs projets insensés.

» Que, dans cette situation, Sa Majesté avait pris le parti nécessaire de dissoudre la Chambre afin de se mettre elle-même *hors de pages*, c'est-à-dire de recouvrer son indépendance et de soustraire la nation aux mesures ruineuses, impopulaires et inexécutables que l'on savait devoir être adoptées, si on laissait les anciens députés se réunir de nouveau sous l'influence de leurs propres caprices et de leurs prétentions visionnaires.

» Que leurs successeurs n'ont rien fait qui puisse autoriser les soupçons que Monsieur témoigne envers eux, et que si, dans les mesures ou dans les débats, on a été quelquefois plus loin qu'on ne se proposait, la faute doit en retomber sur ces mêmes royalistes intolérants qui, à force de se rendre exclusifs, deviennent odieux et se font regarder comme les ennemis de l'ordre de choses actuel, lorsqu'ils devraient travailler à se donner le mérite d'en être les premiers soutiens.

» Que les déplacements n'avaient eu lieu qu'en ce qui concerne les fonctionnaires qui se mettaient ouvertement en opposition envers leurs chefs, et ceux qui leur ont succédé, aussi bons et fidèles royalistes qu'eux, sont,

comme tout agent inférieur doit l'être, un instrument de gouvernement, tandis que leurs prédécesseurs étaient des prédicateurs de contre-révolution et, en conséquence, d'anarchie.

» Que même ces mesures n'ont été adoptées qu'à la dernière extrémité et avec les ménagements les plus grands, au point d'en ressentir des inconvénients qui existent encore sur plusieurs points de la France.

» Que la loi des élections, si on en juge par le cinquième des députés qui ont été choisis, ne présente aucun symptôme alarmant, et que si les divisions excitées et entretenues par les ultra-royalistes n'avaient pas diminué par leur scission le nombre des bien intentionnés, les effets en auraient été encore plus satisfaisants; que, d'ailleurs, dans un système représentatif, il est impossible d'atteindre l'uniformité et d'éviter entièrement les exceptions, tout désagréables qu'elles puissent être à ceux qui gouvernent.

» Que les conspirations ont été découvertes et punies, et que les complots et les chefs que Monsieur suppose sont des combinaisons vagues qu'il est toujours dangereux de mettre en avant, lorsqu'ils n'existent pas, ou qu'il est impossible d'en démontrer la réalité, parce qu'on inquiète beaucoup de monde sans rassurer personne.

» Que la loi du recrutement, sans entrer dans les détails qui peuvent ou non être modifiés, tend à donner à l'armée un sentiment de sûreté qu'elle n'avait pas jusqu'à présent, et à satisfaire la majorité de ceux qui la composent, par une juste distribution des avantages qui doivent appartenir au service et au mérite.

» Que, dans d'autres temps, il est vrai, le soldat ne pensait qu'à obéir, mais que dans ceux-ci il veut aussi être admis à la possibilité des honneurs et de l'avancement, sans quoi il se donnera à quiconque lui offrira ces avantages et se tournera contre celui qui aura l'imprudence de les lui refuser.

» Pour ce qui concerne la demande de changer son ministère, le roi a déclaré à Monsieur qu'il est résolu de rejeter toute proposition de ce genre, parce qu'il croit ses ministres des sujets éclairés et fidèles.

» Quant à la menace qui lui était faite d'en appeler aux royalistes par un manifeste et une scission ouverte, Sa Majesté observait à Monsieur qu'elle ne craint pas les troubles, quels que soient les ennemis et les obstacles qui peuvent lui être opposés, mais qu'elle ne peut, sans une mortelle affliction, songer à ceux que son successeur se préparait par une telle conduite dès qu'Elle fermerait les yeux.

» Que les droits à la couronne sont, à la vérité, inhérents à toutes les personnes qui sont appelées à succéder, mais que l'exercice de l'autorité réside exclusivement dans celui qui occupe le trône; l'héritier présomptif étant lui-même soumis aux devoirs de l'obéissance aussi bien que le dernier sujet.

» Que l'histoire de la maison de Bourbon se compose en grande partie des révoltes des princes et d'une partie de la noblesse contre les souverains, mais qu'aussi ces époques sont remplies de discordes, de meurtres et d'horreurs.

» Que Monsieur se trompe s'il croit agir par lui-même, ou s'il se flatte de gouverner les factions qui l'entraînent; d'autres chefs plus fiers et plus expérimentés que lui n'ont

jamais pu y parvenir. Condé, Henri IV lui-même, lorsqu'il n'était que roi de Navarre, y ont succombé malgré leur grand courage et le temps où ils vivaient. Henri III, lorsqu'il se déclara le roi de la Ligue, en fut la victime. *et tout prouve qu'il est impossible en France de se constituer le roi d'un parti sans se perdre.*

» Que si, malgré ces exhortations, Monsieur persistait dans son malheureux dessein, et s'il voulait renouveler l'exemple du vil frère de Louis XIII, le roi était décidé de le contenir et de le combattre par tous les moyens qui seraient nécessaires. »

Après avoir rédigé cette réponse avec la douleur et les difficultés que la nature du sujet et ses incommodités habituelles lui ont fait ressentir, Sa Majesté communiqua le tout au duc de Richelieu, sans en avoir parlé à personne autre ; celui-ci m'en fit part et nous convînmes de la faire remettre immédiatement à Monsieur, telle qu'elle était.

La résolution du roi occasionna une nouvelle confusion parmi les complices du château ; Monsieur fit dire qu'il n'irait pas dîner en famille comme à l'ordinaire ; le lendemain, il s'abstint de paraître à la messe ; cependant, ayant réfléchi sur l'inconvenance du parti qu'on lui avait suggéré et effrayé des conséquences et de la ruine dans laquelle il allait se précipiter, il demanda à voir le roi. Il s'ensuivit une explication insignifiante et, du moins, le retour des relations extérieures qui ont épargné le scandale d'une rupture ouverte.

Cette intrigue odieuse est l'ouvrage de MM. de Bruges, de Polignac, Mathieu de Montmorency et des chefs des

députés ultra-royalistes, tous plus ou moins guidés par M. de Talleyrand. L'exception faite par Monsieur en faveur de M. le duc de Richelieu et de M. Lainé, dans son projet de changer le ministère, n'était qu'un piège tendu à lui-même; les meneurs savaient bien que ces deux ministres n'abandonneraient pas leurs collègues et qu'ils ne voudraient pas se joindre à d'autres dont ils seraient les instruments serviles. En conséquence, ils comptaient sur un refus total, et ils pensaient alors, avec le consentement du prince, à prendre M. de Talleyrand comme chef de la nouvelle administration.

Quoique le public ne soit pas informé de la lettre du roi, l'agitation extraordinaire du château n'a pu être tenue cachée, et encore moins l'effet sur les débats des Chambres, qui sont devenus plus amers à mesure que les partis craignaient ou espéraient le succès de ces menées. Malgré tant de contrariétés, la loi sur le recrutement, qui formait le prétexte du complot, a passé à la Chambre des députés avec une majorité considérable ; elle est maintenant devant celle des pairs, où les mêmes contrariétés sont renouvelées, avec l'addition de celles provenant de la jalousie qui divise quelques-uns des maréchaux et généraux siégeant dans cette Chambre.

Le duc de Wellington est arrivé de Londres[1] après la

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 606.]

3/15 février 1818.

Monsieur le comte,

Tous les préliminaires qui devaient précéder la négociation concernant les réclamations particulières à la charge de la France, se trouvent remplis dans ce moment selon les bases proposées par Notre Auguste Cour,

conclusion dont je viens de rendre compte ; persuadé qu'il convenait de l'informer sans réserve de toutes ces circonstances, je m'acquittai de cette tâche à notre première entrevue ; le duc de Richelieu qui survint continua de la manière la plus confidentielle. La conduite et la fermeté du roi ont rencontré l'approbation entière du maréchal, et c'est dans ce sens qu'il s'est exprimé envers Sa Majesté lors de son audience particulière. Il m'a dit que Monsieur, s'étant abstenu de lui en faire la confidence, il n'avait pas jugé convenable de l'embarrasser, en lui prouvant qu'il savait déjà ce que l'autre paraissait vouloir lui cacher.

Ayant eu l'occasion de le voir souvent et m'étant attaché à sonder ses dispositions à l'égard des affaires, il s'est montré plus inquiet qu'autrefois de leur situation ; il con-

du moins pour ce qui se rapporte au projet d'un nouvel arrangement et à la part que le duc de Wellington a été invité à y prendre.

Le protocole 197 contient l'adhésion de l'Autriche à ce plan, et celui 199 le mémorandum que le cabinet de Vienne a présenté, ainsi que la lettre adressée par l'empereur François au duc. Le premier document a été pris en considération à la conférence du 2 février à laquelle lord Wellington a assisté. Le baron de Vincent désirait voir adopter la marche qui venait de lui être tracée par son gouvernement, c'est-à-dire de donner à la conférence le soin de négocier, et d'investir le duc de Wellington de la qualité et des pouvoirs d'arbitre en cas de différence d'opinion avec la France.

Cette méthode me parut évidemment fautive, parce qu'elle nous privait du secours du duc dans le cours de l'affaire et surtout dans les combinaisons nécessaires à ménager entre les parties intéressées l'une envers l'autre. J'observai en même temps que si nous étions seuls à négocier, les autres cour ne cesseraient jamais de supposer que l'Autriche et la Prusse voudraient assurer leur part, en sacrifiant celle de ceux qui n'interviendraient pas directement ; mais qu'au contraire, le duc ayant l'affaire en mains, il devenait l'auteur de la conciliation entre tous les réclamants.

Mon opinion prévalut et, sans faire mention de la discussion, nous

vient que Monsieur et les ultra-royalistes sont la cause des difficultés qui empêchent le rétablissement de la tranquillité en France et qui mettent en danger la sûreté du trône, mais il est alarmé de l'immense avantage que la faction démocratique et les ennemis de l'ordre en retirent. L'esprit montré par le ministre de la guerre dans la loi du recrutement lui paraît trop influencé par des idées exclusivement militaires, sans égard aux conséquences qu'elles peuvent produire, soit pour les Bourbons, soit pour le reste de l'Europe. Le duc s'est également plaint du premier ministre, de ce qu'il ne gouverne pas et ne domine pas suffisamment, quoiqu'il soit doué de toutes les qualités propres à soutenir un si grand rôle.

nous bornâmes à demander aux commissaires de chaque État un relevé des créances qu'ils supposent pouvoir justifier, en prenant pour base la convention du 20 novembre, afin de comparer la somme qu'ils prétendent avoir droit de réclamer avec celle offerte par le gouvernement français. Ce travail, dont le plan est contenu dans la formule annexée au protocole 200, doit être promptement achevé, et c'est alors que la négociation véritable commencera, savoir la fixation du terme moyen entre les prétentions opposées.

Le protocole n° 201 contient l'adhésion du Danemark, du Portugal et de la ville de Hambourg, ainsi que le bordereau des réclamations de cette dernière.

L'Espagne étant intervenue avec une demande de deux cent soixante-trois millions, notre premier but a été de la déterminer à écarter tout ce qui ne résulterait pas de la convention dont l'exécution équitable était la base de l'arrangement proposé. Le duc de Wellington a été prié en conséquence, selon la teneur du protocole 202, de donner à l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne les réponses et les éclaircissements nécessaires à ce sujet.

Je me ferai un devoir d'informer Votre Excellence des progrès ultérieurs de cette affaire épineuse, dont la conclusion sera au nombre des grands bienfaits que Notre Auguste Maître a procurés à l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Toutes ces inquiétudes sont encore augmentées par les alarmes et les frayeurs continuelles de la haute société de Paris, qui tremble en partie avec raison de la situation où elle se précipite, mais qui, par un aveuglement particulier à cette classe, ne veut pas convenir qu'il n'existe que les dangers qu'elle provoque et qui se dissiperaient si elle voulait changer de langage et de conduite.

Le duc de Wellington a vu M. de Talleyrand; il m'a dit à ce sujet qu'il ne le croyait pas complice de la dernière tentative de Monsieur pour faire changer le ministère; sur quoi j'ai pris la liberté de lui avouer que j'étais persuadé du contraire.

C'est au milieu de toutes ces agitations qu'est survenu l'horrible attentat contre sa vie[1]. Lorsqu'on connaît son courage et ses sentiments, on a toute raison de croire que cet événement n'influera nullement sur sa conduite; cependant on manquerait d'expérience, si on voulait séparer totalement les hommes même les plus supérieurs, des impressions inhérentes à notre propre nature, et dont il est impossible de se défendre.

Le plus grand nombre des ministres étrangers, les uns incapables de bien saisir l'ensemble des affaires, et les autres disposés à voir des ennemis et des révolutionnaires dans tous les Français, portent les jugements les plus sinistres, mais qui, à mon avis, sont injustes ou pour le moins fort exagérés. Mes collègues d'Autriche et de Prusse, sans

1. Le 11 février, dans la nuit, un coup de pistolet fut tiré sur la voiture du duc de Wellington au moment où il rentrait dans son hôtel rue des Champs-Élysées.

partager les mêmes erreurs, auraient néanmoins désiré prendre en considération l'état actuel de la France, et en faire le sujet d'un mémoire pour être inséré au protocole. Rien n'est plus difficile et ne serait même plus dangereux qu'un acte de cette nature, presque impossible à combiner de manière à fixer toutes les nuances et à le faire coïncider avec nos propres opinions. Cependant pour ne pas paraître leur cacher ma pensée, j'ai offert de la manifester par écrit, comme je le faisais de vive-voix, s'ils voulaient de leur côté adopter la même méthode. Cette alternative les a décidés à nous en tenir comme par le passé, à informer nos cours, chacun selon ce qu'il jugeait de son devoir, et à profiter réciproquement des lumières que nous étions à portée de nous fournir, pour éviter des différences trop marquantes dans nos rapports.

Lorsque les puissances de l'Europe ont calculé les probabilités du rétablissement de l'ordre en France sous la dynastie actuelle, elles ne pouvaient mettre au nombre des obstacles le seul qui se soit trouvé, dans la pratique, opposé à la pacification du monde civilisé, c'est-à-dire l'opposition constante et invariable d'une partie de la famille de Bourbon contre la mesure propre à assurer la stabilité et la succession du trône qu'elle venait de recouvrer. Malgré un pareil aveuglement qui paraît vouloir encore résister aux lumières et à l'évidence de la raison, la prudence et la justice exigent de persévérer dans le système adopté, dont les avantages réels, combinés avec l'union des souverains et la sagesse des précautions futures, offrent encore les moyens et l'espoir d'un succès définitif.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 3/15 février 1818.

Mon cher comte,

Vous jugerez par mes dépêches de la vie que je mène; mais ce serait faiblesse de céder aux difficultés lorsque les affaires sont si grandes et que le but est si bon. Tous les malveillants et les fous se réunissent pour empêcher la conclusion d'un plan qui détruit les projets ou sinistres ou insensés. Voir la France délivrée, les contributions acquittées, les liquidations assurées, l'Europe renouveler ses engagements avec une tranquillité et une amitié mutuelles, c'est un spectacle qui les désole; aussi travaillent-ils avec fureur pour semer des épines sur le chemin de la paix.

Vous frémirez sans doute de l'attentat contre Wellington; heureusement le crime a été aveugle, parce qu'on ne pouvait s'y prendre d'une manière moins dangereuse.

Lord Kinnaird, le grand missionnaire de troubles, s'y trouve fortement compromis. J'espère qu'on usera de vigueur pour l'obliger à dévoiler ce qu'il a dit avoir appris à ce sujet de ses amis les expatriés français.

Les affaires de l'armée s'embrouillent tous les jours davantage. Vous verrez par mes dépêches les conjectures et les pronostics qui m'ont paru probables.

Si vous ne m'avez pas envoyé les pleins pouvoirs pour la médiation, mes collègues les ont reçus[1]. Nous sommes à la veille de grandes contradictions au sujet des liquidations; c'est une véritable croisade. Il est heureux pour moi que Wellington soit chargé de la conduire. J'espère que nous parviendrons à une conclusion, car la nécessité y forcera tout le monde; sans cela, nous n'en aurions jamais vu la fin.

Croyez, mon cher comte, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 607.]

2/15 février 1818.

Votre Excellence a vu par les protocoles de la conférence que les souverains qui n'avaient point encore accédé au traité signé à Paris le 8/20 novembre 1815, ont été invités à se mettre en règle sous ce rapport. Cette mesure était d'autant plus nécessaire que tous ces princes jouissaient déjà des avantages de cette transaction sans avoir rempli les formalités qui devaient les leur assurer. Il en est résulté que la plupart des souverains se sont hâtés d'envoyer à Paris leurs actes d'accession et que l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre d'Autriche, autorisés à les recevoir et à signer les actes d'acceptation, procéderont sous peu à l'échange des instruments.

Je prends la liberté de transmettre à Votre Excellence une copie du plein pouvoir dont le général baron de Vincent a été muni à cet effet. Elle jugera peut-être convenable de demander à Notre Auguste Maître une pareille autorisation pour moi. Une partie des actes destinés à notre cour est ici et il serait bien difficile d'en effectuer l'échange à Saint-Pétersbourg, où la plupart des princes qui se trouvent dans le cas de remplir cette obligation n'ont pas d'agents.

CCLXXXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 611.]

27 février/11 mars 1818.

Monsieur le comte,

L'expédition sous la date du 11 janvier m'est parvenue le 15 février/2 mars. L'approbation qu'il a plu au ministère impérial d'accorder aux démarches faites pour communiquer à M. le maréchal duc de Wellington la proposition de Notre Auguste Cour tendant à lui conférer la direction de l'arrangement au sujet des réclamations particulières à la charge de la France, est à la fois l'encouragement le plus positif et la récompense la plus précieuse que j'avais osé espérer.

L'état actuel de cette affaire, ainsi que celui des autres questions de premier ordre, pendantes devant la conférence, se trouvant encore indécis, ce n'est que par des aperçus généraux qu'il me sera possible d'en rendre compte pour le moment.

La négociation pour la liquidation a déjà fait des progrès sensibles. Tous les cabinets ayant consenti à remettre la direction de l'arrangement proposé entre les mains du duc de Wellington, quoique avec modifications différentes, celui-ci, d'accord avec les ministres de la conférence, vient

d'adopter une marche qui nous a paru à tous propre à nous mener à une conclusion satisfaisante.

Ayant établi en principe que la transaction à laquelle on allait procéder n'était qu'un moyen plus favorable aux intérêts de tous de parvenir à l'exécution de la convention du 20 novembre, les commissaires et ministres des souverains intéressés ont été invités à présenter l'état approximatif de leurs prétentions, en prenant pour base ladite convention, et en séparant par catégories les classes et les titres de leurs réclamations.

Cette formalité se trouvant remplie, le duc s'est chargé d'examiner et de négocier pour ainsi dire contradictoirement avec chacun la somme proportionnelle dont il voudrait se contenter, ou en cas de refus celle que nous pourrions fixer nous-mêmes comme transaction définitive.

Ce travail touche à sa fin, et il ne restera alors qu'à s'entendre avec le gouvernement pour arrêter le total général à la charge de la France.

La convention qui aura lieu sera signée par le duc de Wellington et les quatre ministres de la conférence; elle contiendra principalement la distribution de l'indemnité destinée à chacune des parties intéressées, le mode de paiement et les sûretés prises pour que les créanciers particuliers ne soient pas exposés à la fiscalité de leurs propres administrations.

Cet acte sera communiqué à tous les ministres des cours respectives qui ont présenté des réclamations, avec invitation d'y accéder; ceux qui ne voudraient pas lui accorder leur consentement conserveront leurs droits, quels qu'ils soient, envers la France; mais ils ne pourront dans ce cas

en appeler aucunement à l'intervention des puissances signataires.

Dans une affaire aussi compliquée par elle-même et par les intérêts et les circonstances de la plus haute politique dont il est impossible de les séparer, il a fallu renoncer à l'espoir de satisfaire tout le monde.

Une opération générale fondée sur l'équité, présentée avec impartialité sous les formes d'un arbitrage amical, était la seule propre à coordonner le chaos des prétentions qui agitaient toute l'Europe et à calmer les inquiétudes qui alarmaient la France; si, comme on a raison de l'espérer, la conclusion répond au but proposé, aucune transaction n'aura plus contribué à la pacification et à la réconciliation générale.

Quoique le comte de Goltz m'ait caché la communication qu'il faisait ici à tous mes autres collègues, du plan proposé par sa cour à notre cabinet, il ne m'a été nullement difficile d'en être informé et de le combattre comme tendant à compliquer l'arrangement, et propre plutôt à diviser les puissances principales qu'à les réunir pour la conservation de leurs intérêts communs. Dans les différentes conférences qui ont eu lieu sur la question générale, il s'est néanmoins abstenu de faire mention de ce document et je me suis gardé de mon côté d'en paraître instruit; d'ailleurs, il n'a eu aucune influence sur le plan que nous venons d'adopter.

L'Autriche et la Prusse se trouvant en quelque sorte juges et parties dans toute cette question, les autres souverains en sont fortement alarmés; c'est un inconvénient qu'il était impossible d'éviter, et dont il n'appartient qu'au

duc de Wellington d'arrêter les conséquences. Cette tâche lui sera difficile parce que leurs prétentions, surtout celles de l'Autriche, sont hors de proportion avec leurs propres droits, et avec les ménagements qu'il est juste d'accorder aux intérêts des faibles.

Notre Auguste Maître ayant eu la sage prévoyance de signaler, le premier, les difficultés dont la liquidation successive et partielle était hérissée, et celle de disposer les esprits à un arrangement utile et praticable, il m'a semblé qu'il convenait maintenant d'employer la plus grande circonspection dans les discussions entre les parties intéressées, d'attendre les décisions du duc de Wellington, et me borner à les soutenir, de ne montrer aucune préférence, et surtout de laisser intact le rôle de premier ordre à celui qui a consenti à s'en charger.

M. de Richelieu craint que la somme à répartir n'outrepasse de beaucoup les calculs qu'il avait formés; ses inquiétudes sont faciles à concevoir, mais après qu'il aura tout mis en œuvre pour réduire le montant des sacrifices qu'on exigera de lui, mon opinion est qu'il doit consentir à ce qu'il lui serait impossible de refuser. Sans doute la France gémit sous le poids des charges qui lui ont été imposées, mais elle trouvera, dans une transaction finale, des avantages supérieurs aux inconvénients qui résulteraient de la différence de quelques millions de plus ou de moins. La conviction du public que tout est connu et fixé, qu'il n'existe ni craintes ni espérances vagues, le portera à s'accommoder d'un état de choses stable, sur lequel il peut appuyer ses calculs, et qu'il regardera comme le prélude de sa délivrance...

Les partis se sont violemment agités dans ces dernières circonstances; la loi du recrutement de l'armée a été le texte favori des ultra-royalistes dirigés par M. de Talleyrand pour alarmer les étrangers; j'ai vu avec peine que plusieurs d'entre eux, mes collègues jusqu'à un certain point, et le duc de Wellington lui-même désapprouvaient la mesure. Cette manière d'envisager la question a encouragé l'opposition des courtisans et, par conséquent, celle d'une portion considérable de la Chambre des pairs; le public, au contraire, a manifesté des sentiments tout favorables. Le roi a soutenu la loi; elle a passé à une petite majorité, et à la grande satisfaction de la nation entière.

La présente expédition est confiée à un aide de camp de M. le comte Woronzoff; elle ne contient que des aperçus généraux sur les points principaux en suspens. Les difficultés et les collisions se multiplient comme dans tous les moments où plusieurs affaires importantes approchent de leur conclusion; cependant je ne désespère pas d'une fin à peu près satisfaisante. Quelques jours de plus me fourniront de nouvelles lumières, et je saisirai la première occasion pour soumettre en détail au ministère impérial tout ce que je croirai digne de son attention.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXXII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, 20 février 1818.

Nous savons par Vienne que l'affaire des liquidations commence à marcher sous d'assez bons aupices[1]; nous attendons de vos nouvelles pour en juger, ainsi que de la déconfiture du ministère dans la discussion sur la liberté de la presse.

L'expédition que nous vous adressons est peu intéressante. Pour le moment, nous n'avons au fond rien à vous dire. Les affaires espagnoles et portugaises ne laissent pas que d'être bien ennuyeuses, et quand on a dans ce monde encore autre chose à faire, il devient impossible de lire ce fatras.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

9 mars 1818.

Nous avançons dans le travail des réclamations particulières à la charge de la France; c'est une grande affaire dont j'espère que nous viendrons à bout d'une manière convenable. J'attache une importance extrême à liquider et à décider toutes les questions financières entre l'Europe et la France, quelle que soit leur origine, parce que la politique deviendra alors plus simple, et que l'empereur sera délivré des inconvénients qui dérivent des difficultés et des objets secondaires, les plus embarrassants de tous.

La cour est presque toute en insurrection contre le gouvernement du roi. Vous devez en être étonné, vous qui connaissez le mécanisme d'une administration qui a besoin du c ncours des corps délibérants pour exister; mais les émigrés croient être rentrés à Versailles au lieu d'être retournés en France, et l'esprit qui les conduit est tout juste celui qui les a chassés autrefois! Malgré ces folies et ces disparates, j'augure de l'ensemble mieux que bien d'autres.

CCLXXXIII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Moscou, 22 février 1818.

L'empereur a quitté Moscou avant-hier, et je pars aujourd'hui; à peine ai-je le temps de vous dire, mon cher Pozzo, que j'ai reçu toutes vos lettres, et que je les ai portées régulièrement à la connaissance du Maître. Je parle de vos lettres particulières. Elles ont été lues avec l'intérêt qu'inspire tout ce qui nous vient de vous. Ainsi, bon courage. L'expédition du jour n'est pas complète. Nous avons eu beaucoup d'autres tracasseries, et celles que nous procurent nos négociations de Constantinople ne sont pas les moindres. Les affaires de commerce avec la Prusse, les liquidations avec cette puissance, du chef de la Russie et de la Pologne, nous mangent un temps infini. Cependant il ne faut pas se dégoûter de ce travail, parce qu'il porte sur ce qu'il y a de plus précieux : les intérêts matériels de l'Empire. Ce n'est donc pas de la poésie, mais c'est de l'argent qu'il faut faire, ou pour mieux dire, c'est de l'argent qu'il faut économiser.

Tâchez de finir vos liquidations. Elles appartiennent à la grande politique.

Adieu, mon cher Pozzo. Portez vous bien, et croyez aux sentiments bien sincères, etc.

CCLXXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 610]

Paris, 13/25 mars 1818.

Monsieur le comte,

N'étant pas entré dans des détails bien circonstanciés sur la marche des affaires intérieures de la France depuis mon rapport du 3/15 février, je me hâte de suppléer à ce retard dès qu'il m'est permis de le faire sans hasarder des raisonnements vagues ou me borner à des indices incertains.

La tentative extraordinaire de Monsieur pour décider le roi à renvoyer son ministère, quoique déjouée au fond, avait laissé néanmoins dans l'esprit des personnes qui en étaient informées des inquiétudes et une agitation tendant à les diviser encore davantage.

Dans ces circonstances, le duc de Wellington arriva de son voyage en Angleterre. Un personnage d'une si grande importance devient immédiatement par sa situation et par son influence l'objet de toutes les intrigues et des spéculations des partis.

La loi du recrutement de l'armée était alors le sujet principal des conversations et des discussions à Paris. Les courtisans voyaient dans les règlements propres à rétablir la réputation militaire de la France un projet contre la

succession au trône, et dans les dispositions qui rendaient la faveur plus difficile et les avantages du service plus également répartis, le terme de ces privilèges dont l'abus a été l'une des causes de la révolution, et qui depuis la restauration ont été portés à un point hors de toute proportion avec la justice, la politique et même la tolérance.

Dans une question de ce genre, tout Français qui s'adressait aux étrangers pour discréditer le projet de loi, exciter les alarmes et former des pronostics sinistres, devait être favorablement écouté, puisqu'il tendait à déprécier son propre pays et à flatter ceux qui doivent naturellement désirer l'affaiblissement d'une puissance qu'ils sont habitués à regarder, soit par ressentiment, soit par intérêt, sous un point de vue hostile. Cette vérité s'est montrée dans toute son évidence au cours des débats sur la loi proposée. Les ultra-royalistes, qui n'avaient jusqu'alors trouvé grâce auprès d'aucune personne de bon sens, étaient approuvés presque universellement, et mes collègues n'ont point été exempts de cette contagion.

M. de Talleyrand, aidé de M. de Vitrolles, s'adressa, dans cette occasion, plus particulièrement au duc de Wellington, avec l'intention d'ajouter l'importance de ce personnage à toutes les autres intrigues qu'ils mettaient en œuvre pour faire rejeter la loi par la Chambre des pairs, ou du moins pour l'encombrer de changements et d'amendements qui, obligeant les ministres à la présenter de nouveau à la Chambre des députés, y auraient provoqué des disputes interminables.

Le duc, sans nullement partager les mêmes idées, regardait néanmoins la loi comme une mesure propre à trop

favoriser l'esprit de l'ancienne armée, et sous ce point de vue il la désapprouvait presque entièrement. Son opinion augmentait l'opposition des courtisans contre le ministère, et la confusion qui résultait de ces divisions était citée en même temps comme une preuve du manque de force et de suite dans le gouvernement.

Mes collègues, confirmés dans leurs alarmes par l'opinion du duc, n'ont pas manqué de les communiquer à leurs cours, et c'est pour donner à leurs rapports un plus grand degré de solennité et d'importance, qu'ils ont tenté à plusieurs reprises d'en faire le sujet d'un examen et d'une délibération commune à la conférence.

Ni l'état de la question en particulier, ni la nature des circonstances générales ne m'ont paru motiver une pareille mesure : faire établir pour ainsi dire une enquête sur le gouvernement de la France, dans le dessein de lui trouver des torts et de relever les inconvénients qui en dérivent, aurait influé d'une manière funeste sur toutes les négociations que les alliés ont tant d'intérêt de voir terminer.

La moindre indiscrétion qui aurait donné au public le plus léger soupçon d'une pareille démarche, aurait anéanti le crédit, rendu les contributions de guerre inexigibles, arrêté l'arrangement des liquidations et bouleversé de fond en comble tout le système d'ordre et de paix qu'on a tant de peine à rétablir et qui, dans le moment actuel, a besoin de tant de ménagements pour être soutenu et fortifié. Ces raisons me parurent assez concluantes pour les présenter à mes collègues et au duc lui-même comme propres à nous préserver de tout jugement précipité, et à nous engager à continuer dans l'attitude d'observation et

de sympathie, dont jusqu'à présent nous avions espéré les plus heureux résultats.

D'autres considérations me confirmaient dans cette conduite. De toutes les puissances, il n'en existe aucune qui apporte dans les affaires de la France le même caractère d'impartialité et de justice que la Russie. L'esprit qui a présidé aux traités de 1815 se manifeste dans leur exécution. Notre Auguste Maître, lors de ces transactions mémorables, prit la sage résolution de fixer des bornes à l'animosité et à l'imprévoyance. Sa Majesté sauva la France des plus grands malheurs, et ses alliés d'une injustice qui aurait apporté avec elle sa propre punition.

En fixant un terme moyen entre les prétentions des alliés et les sacrifices de la France, l'empereur a montré, pour ainsi dire, à cette nation, les éléments de sa délivrance dans l'exécution de ses engagements. C'est d'après ces principes que la politique et la raison ont dû faire envisager les opérations douloureuses auxquelles il était indispensable de se soumettre, et seul ce sentiment a pu les faire supporter au milieu de tant d'agitations, d'humiliations et de discordes. Mais si tout symptôme de vitalité dans le corps politique était jugé avec hostilité, si la possibilité de voir la France reprendre son rang en Europe devenait un sujet d'alarme, si après lui avoir vu remplir ses engagements, on était désespéré de reconnaître qu'il lui reste encore des ressources pour s'administrer avec quelque succès, alors on aurait raison de croire que les errements que Notre Auguste Maître a dû combattre lors des négociations, cherchent à reparaître pour fournir de nouveaux prétextes de tenir ce pays dans un état continuel

d'abaissement et d'oppression. Ces considérations n'étaient pas de nature à devenir l'objet d'une explication à la conférence; elles ont dû néanmoins influer sur la conduite qui devenait indispensable dans un moment aussi critique, et c'est avec quelque satisfaction que je me vois à même d'informer le ministère impérial que, sans les avoir énoncées explicitement, ma seule attitude et la vérité des raisonnements ont déterminé mes collègues à renoncer à toute démarche contraire au gouvernement et qui, si elle était connue du public, aurait produit les conséquences les plus funestes.

C'est dans le moment où la situation était aussi délicate que l'attentat commis sur le duc de Wellington ajouta de nouvelles complications à celles qui existaient déjà, quoique le sentiment général manifesté à cette occasion fût une preuve de l'horreur qu'avait inspirée un crime aussi abominable; plusieurs personnes par malignité ou par une méchante critique eurent néanmoins la bassesse de se permettre des réflexions regrettables, soit en mettant en doute la réalité de l'attentat, soit en l'expliquant d'une manière fâcheuse.

Le gouvernement, intéressé par tous les devoirs et motifs imaginables à découvrir les auteurs du complot, et à réprimer les libelles et les propos scandaleux de quelques factieux de la capitale, était presque dans l'impossibilité d'y parvenir, surtout immédiatement. Les premiers avaient ourdi leur trame en secret et il devenait difficile de les connaître; les seconds s'autorisaient de la liberté de la presse pour se livrer à ces abus que les lois ne peuvent pas punir.

M. de Talleyrand, et les courtisans dont il est mainte-

nant le directeur, saisirent cette occasion pour éloigner le duc de Wellington des ministres, et pour les taxer sinon de complicité, du moins d'indifférence. Ils lui insinuèrent qu'il aurait été convenable de lui adresser une députation des deux Chambres et des corps de la magistrature pour lui exprimer les sentiments de la nation contre l'attentat qui venait d'avoir lieu. Ils accusèrent la police de négliger les recherches qu'elle aurait dû faire[1] et même de s'en abstenir à dessein pour ne pas se compromettre envers quelques officiers de l'ancienne armée, et envers les démocrates ou les libéraux qui ne paraissaient nullement affectés de l'événement.

Quelque fausses et absurdes que fussent ces inculpations[2], la malignité et l'adresse avec laquelle on travaillait à les présenter excitèrent chez le duc une aigreur que je ne lui avais encore jamais connue.

La franchise avec laquelle il en parlait à un assez grand nombre de personnes ne laissait plus de doutes sur ses dispositions; nous nous sommes expliqués sur ce point, j'ai dû me charger de la pénible tâche de chercher à le désabuser et de lui faire comprendre, quoique avec beaucoup de ménagements, que sa manière de juger la conduite des

1. Ces bruits produisirent sur le duc de Wellington une impression fâcheuse. Il témoigna beaucoup d'humeur de ces efforts faits pour détourner la responsabilité morale de l'attentat de ceux qu'il en regardait comme les auteurs réels et pour le faire considérer comme le résultat de machinations pratiquées dans son intérêt. (Vieil Castel, *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 446.)

2. On prétendit alors que le duc de Wellington avait simulé lui-même cet assassinat pour prolonger l'occupation et garder plus longtemps le grand commandement dont il était investi.

ministres provenait du faux point de vue sous lequel on était parvenu à le lui faire envisager.

Cette situation, combinée avec les débats de la Chambre des pairs sur la loi du recrutement et avec l'incertitude du résultat, devenait tous les jours plus embarrassante ; le temps et la vérité ont progressivement aplani une partie de ces obstacles.

La loi ayant passé, les esprits commencèrent à se réconcilier avec elle, non seulement parce qu'elle est en général populaire, mais parce que les choses une fois arrêtées font naître les intérêts et neutralisent les passions qui ne peuvent plus les combattre. Quant aux recherches sur l'attentat, comme elles devenaient tous les jours plus actives, le duc se montrait également plus satisfait; quelques arrestations faites à propos, des interrogatoires multipliés, une surveillance nombreuse et non interrompue autour des personnes accusées d'être les auteurs du complot dans les Pays-Bas, amenèrent des découvertes intéressantes et enfin l'arrestation d'un individu fortement soupçonné d'être l'assassin. Toutes ces circonstances, dont je me réserve de rendre compte prochainement, furent autant de preuves évidentes de la sincérité et du zèle du gouvernement, et confondirent la malice des calomniateurs. Le duc, informé à chaque instant des mesures que l'on prenait, et amené par la nature même de l'affaire à juger en détail et avec connaissance de cause chaque démarche, reconnut l'injustice du soupçon qu'on avait cherché à lui inspirer, et tous les rapports de confiance se trouvèrent de nouveau établis.

La commission du budget a fait son rapport à la séance d'avant-hier; ce travail sera toujours le plus important

parmi ceux qui occupent la législature. Ayant été basé sur le projet des ministres et concerté ensuite avec eux, il est à présumer que les débats, quoique un peu longs, ne seront pas orageux. Avant son adoption finale par la Chambre, M. de Richelieu sera probablement en mesure de présenter la totalité des charges provenant de la liquidation avec les étrangers. En y comprenant le service de l'année courante, le vote de crédit ne pourra être moindre de cinquante millions de rente inscrite, c'est-à-dire d'un milliard cent millions de capital en sus des dépenses extraordinaires : savoir pour l'année 1818, seize millions de rente pour l'acquittement des contributions dans le cas où l'armée évacuerait le territoire français, et vingt-quatre millions de rente pour les liquidations particulières.

Quand on considère que cette somme immense doit être le produit du crédit, et que ce même crédit a dû être créé au milieu de tous les orages qui ont précédé et qui sont encore loin d'être apaisés, il serait injuste de ne pas accorder quelque mérite à ceux qui ont contribué à ce résultat, surtout si les ministres principaux d'Autriche et de Prusse voulaient se rappeler les transactions ruineuses qu'ils étaient prêts à signer au moment où ils ont quitté Paris et lorsqu'ils étaient pour ainsi dire effrayés eux-mêmes des charges démesurées qu'ils avaient imposées à ce pays.

La France est à mon avis non seulement gouvernable, mais aussi facile à diriger qu'il est permis de l'espérer raisonnablement après les changements qu'ont dû produire dans les hommes et dans les choses environ trente années de révolution. Mais ce peuple a besoin de principes stables et de sécurité, et il exige des ménagements très

délicats. L'autorité souveraine constitutionnelle et légitime pourra exercer l'étendue de son pouvoir, si elle se montre clairement et constamment sans prédilection et sans arrière-pensée, et si elle se fait sentir à tous indistinctement. M. de Richelieu est un personnage nécessaire; nul autre ne saurait réunir les avantages qu'il possède pour se faire respecter, mais il est indispensable qu'il se fasse obéir. L'anarchie dans laquelle il laisse la cour au milieu des distractions et même de l'opulence dont elle jouit, attaque sa considération en tant que ministre, et finira par la détruire. On pourrait s'étonner qu'il existe des révolutionnaires, des factieux, des militaires mécontents; le miracle, à mon avis, serait qu'il n'en existât pas. Mais ce qui scandalise tous les bons, c'est la perversité des intrigants aux Tuileries, qui soufflent le feu de la discorde sur tous les points du royaume où il existe un ancien noble ou un prêtre fanatique, et qui sortent des voitures du roi pour aller déclamer et voter contre les lois qu'il propose. Ces ennemis de l'ordre ne sont ni des armées, ni des peuples en insurrection; ce sont les uns de vieux courtisans qui ont fait précipiter sur leurs têtes l'édifice de l'ancienne monarchie, et les autres, de nouveaux apostats qui montrent dans leur zèle indiscret pour la restauration l'exagération de leur bassesse envers Bonaparte. C'est cette association faible et passionnée que le duc de Richelieu doit contenir, ou diriger, ou dissoudre par des actes de juste rigueur; il peut alors se montrer redoutable à ceux dont les doctrines ou les projets funestes aspirent à bouleverser l'État. Cette opération est indispensable non seulement s'il veut rester ministre, mais s'il veut conserver la

dynastie elle-même. Après la fin de la session cet objet deviendra celui de ma constante sollicitude, et je me ferai un devoir d'informer le ministère impérial du résultat de mes soins et de mes démarches.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 623]

Paris, 13/25 mars 1818.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington continue à s'occuper de l'affaire des liquidations avec la plus grande activité et le zèle le plus louable. Après avoir entendu chaque ministre et chaque commissaire contradictoirement avec les ministres et commissaires français, il vient de me dire qu'il était suffisamment satisfait du résultat de ses démarches, et qu'il serait prêt à communiquer son ultimatum si la Prusse ne présentait encore des difficultés qu'il n'a pu vaincre jusqu'ici et des prétentions qui lui paraissent exagérées. Il m'a ajouté que cette puissance veut non seulement pourvoir à ses intérêts, mais en même temps satisfaire à sa vanité en faisant sentir qu'elle s'est dispensée des sacrifices et qu'elle a exigé d'être traitée d'une manière plus avantageuse que les autres. Le duc de Richelieu a envoyé une personne chargée d'aplanir avec le prince de

Hardenberg une partie des obstacles qui s'opposent à la conclusion d'une si grande affaire; on attend à chaque instant le résultat de cette démarche. Le chancelier de Prusse est sans doute trop prudent et trop équitable pour ne pas juger tout le mal qui découlerait d'une exception en sa faveur, ou d'un obstacle de sa part à la transaction qui se prépare; mais il paraît que dans le gouvernement prussien, les chefs sont toujours influencés ou terrifiés même par leurs subordonnés ou leurs coopérateurs, et que c'est moins la politique ou la justice qui dirige souvent les décisions, que la nécessité de céder à tel ou tel dont l'influence turbulente balance jusqu'à l'autorité du monarque. Quoi qu'il en soit, je continue toujours à croire que l'arrangement projeté aura lieu, et que le plan de notre cour sera couronné par le succès le plus complet et le plus conforme aux intérêts et aux droits de toutes les parties.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXXVI

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

Paris, 24 mars/5 avril 1818.

Monsieur le comte,

Je dois encore parler de la négociation sur les dettes particulières à la charge de la France sans avoir la satisfaction d'en annoncer la fin à Votre Excellence. Tous les États réclamants, excepté la Prusse, ont fixé, avec le duc

de Wellington, le minimum de leurs prétentions. C'est donc cette seule puissance qui retarde la conclusion d'une affaire aussi importante, aussi générale, aussi européenne. Il y a quelques jours que le duc me fit part confidentiellement du refus de quelques-uns des ministres des puissances de se conformer à ce qu'il jugeait convenable et me dit qu'il croyait leur résistance encouragée par les commissaires et la mission prussienne. Il ajouta qu'il demanderait à la conférence s'il convenait de déclarer à ceux qui persisteraient dans leur opinion que, dans le cas où ils ne voudraient pas consentir aux propositions qui leur étaient faites, ils ne seraient pas compris dans l'arrangement projeté. Je lui déclarai que la nature de mes instructions m'autorisait à agir de concert avec lui dans tous les incidents litigieux que la négociation pourrait présenter. Dans ces dispositions, le duc exposa à la conférence les difficultés qui l'arrêtaient et le remède qu'il proposait d'y apporter.

Le comte de Goltz opina pour qu'on réunît trois des commissaires qui seraient chargés de faire un rapport sur la nature de ces demandes. Une pareille mesure aurait enlevé au duc la direction de la négociation ; elle aurait détruit les avantages qui sont attachés à cette autorité arbitrale qui seule peut mettre un terme aux exigences inconsidérées, et nous aurait exposés à des longueurs et à des intrigues propres à jeter de nouveau cette affaire dans la confusion d'où on travaille à la tirer.

Toutes ces raisons décidèrent la conférence à se réunir au duc pour l'autoriser à faire la déclaration qu'il proposait et qui a déjà produit l'effet désirable.

Votre Excellence est informée que l'Espagne avait demandé une somme énorme. A l'incertitude générale des prétentions de ce genre, on pourrait ajouter celle qui dériverait du désordre provenant de l'administration de ce pays, de la nature des autorités et des transactions qui avaient eu lieu durant la guerre précédente.

Au milieu de ce chaos, il existait néanmoins des demandes très justes ; la difficulté consistait à les distinguer de celles qui ne l'étaient pas, ce qui aurait exigé un travail interminable. Ces inconvénients entravaient non seulement l'arrangement commun à tous, mais ils faisaient naître entre la France et l'Espagne une foule de discussions qui auraient tenu ces deux puissances dans un état litigieux pendant un demi-siècle, et auraient, par conséquent, influé sur leur conduite politique dans des matières plus relevées et d'une plus haute importance. Le duc de Richelieu et moi, avons mis un grand prix à terminer par une transaction moyennant un sacrifice en faveur des prétentions antérieures, de quelque genre et nature qu'elles puissent être.

Cet acte a eu lieu du consentement et avec l'intervention du duc de Wellington. La France remettra à l'Espagne un million huit cent mille livres d'inscriptions en rente représentant un capital de trente-sept millions. La moitié de cette somme sera laissée immédiatement à la disposition de la cour de Madrid, l'autre consignée à des commissaires des deux puissances pour servir de gages aux créances des sujets français envers l'Espagne dont les réclamations seront reconnues et liquidées par une commission mixte des deux parties. Ce accord n'est assuré-

ment qu'un épisode de la grande affaire, mais il a une importance particulière par son influence sur les rapports permanents entre les deux pays.

Le roi, son ministère, les Chambres, le public en général et le duc de Wellington très particulièrement, attendent avec une vive impatience que les prétentions de la Prusse se réduisent à des termes raisonnables ; même dans ce cas, elle sera encore la plus favorisée, parce qu'elle est la plus exigeante.

Le prince de Hardenberg mande au comte de Goltz de persévérer et d'obtenir le plus qu'il pourra, mais il ajoute en conclusion qu'il ne faut pas pour quelque différence s'attirer l'odieux d'un refus qui compromettrait la paix de l'Europe. J'ai la certitude positive que ces instructions existent; mais à côté de l'autorité supérieure dans le gouvernement prussien, on trouve constamment un groupe de gens intéressés à faire à leur guise, et c'est cette opposition qui se manifeste dans le cas actuel. Comme elle va se trouver bientôt isolée, on a droit d'espérer qu'elle ne voudra pas être plus longtemps un obstacle, et qu'elle renoncera à la prétention de compromettre les affaires de tout le monde sans améliorer les siennes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXXVII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche)
[N° 632.]

Paris, 24 mars/5 avril 1818.

Monsieur le comte,

Le rapport que j'ai eu l'honneur de transmettre au ministère impérial *Sub.* n° 620, contenait tous les renseignements qui m'avaient paru dignes d'attention sur la marche du gouvernement de ce pays, sur les obstacles rencontrés dernièrement et les moyens employés pour les surmonter. A cette époque, la situation générale des affaires semblait prendre une tournure favorable, et tout ce qui est arrivé dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis ma dernière expédition me confirme dans cette opinion.

La question des finances, la plus délicate et la plus difficile de celles qui sont maintenant à l'ordre du jour, promet une issue. que j'oserai dire immanquable. La Chambre des députés, malgré les écarts de l'esprit de parti qui entraîne quelques individus dans des déclamations imprudentes ou fausses, se montre en général éclairée et raisonnable sur cette matière, et il n'y a pas de doute que la majorité ne se prête non seulement à accorder le service de l'année, mais à donner au duc de Richelieu tout le crédit éventuel pour satisfaire complètement et définitivement à tous les engagements pris avec les étrangers.

L'influence de ces dispositions dans la Chambre est telle que, bien que le public s'attende à voir la dette inscrite s'augmenter par les opérations futures de cinquante millions d'intérêts au moins, représentant un milliard de capital, les effets non seulement se soutiennent, mais ils augmentent de valeur malgré l'intérêt des nouveaux prêteurs à les déprécier, pour les acheter du gouvernement à un prix plus avantageux.

Ce phénomène, qui paraît contraire à la théorie, est cependant fondé sur la réalité. Dans toute question où le gouvernement et les représentants seront unis, leur force se montrera irrésistible. Le patriotisme, dans cette circonstance, a contribué à activer les ressources financières. La France tout entière, à quelques exceptions près qui n'osent pas se prononcer, désirant le départ des troupes étrangères, il n'est pas de sacrifice qui paraisse supérieur à ce bienfait, et ce sentiment forme pour ainsi dire une partie des richesses de l'État.

Les ministres des puissances semblent se formaliser d'un pareil accord ; rien ne prouverait davantage leur partialité ou leur inexpérience, si cette injustice de leur part était sincère. Les conversations qu'ils tiennent donnent en partie la mesure des informations qu'ils adressent à leurs cours. Je crains que le désir de les flatter, en excitant des alarmes, et d'alimenter contre la France les dispositions hostiles qu'il est à la fois facile et dangereux d'entretenir en rappelant les torts passés, ne les porte plutôt à faire la satire que l'histoire de ce pays. Le ministère impérial n'ignore rien de ce qui s'y passe et de tout ce qui mérite de fixer l'attention de l'observateur ; j'oserai ajouter que

la source des renseignements qui lui sont adressés est plus directe et plus à même d'être éclairée par des circonstances et des avantages de position qui lui sont particuliers. Rien, jusqu'à présent, de ce qu'il y avait à craindre ou à espérer ne lui a été dissimulé et, grâce à Dieu, tout est arrivé à peu près selon les prévisions. Cette manière d'envisager les choses se ressent sans doute du désir sincère de vouloir et de faire le bien de ce pays et de la conviction intime que sa prospérité, sa liberté et son indépendance sont un gage plus rassurant de la paix publique et de la tranquillité de ses voisins, que les divisions, les troubles et l'oppression excitée par un machiavélisme qui trouverait infailliblement dans ses succès, s'il pouvait en obtenir la plus sévère punition.

L'ambassadeur d'Espagne vient de me confier que M. Stuart lui a représenté la nécessité de s'élever contre le ministère actuel, et d'informer l'Europe des dangers que lui ferait courir un gouvernement qui tendait à ôter toute influence aux vrais royalistes ; il a observé aussi que la Russie seule paraissait approuver une marche si contraire à la sûreté des autres puissances et si favorable à la France.

Le duc de Fernan Nunez prétend lui avoir répondu que le roi jugeant à propos de gouverner son pays comme il lui semblait plus utile, personne n'avait le droit de s'en mêler. Cette conversation s'est passée dans la maison de M. de Talleyrand.

J'ai eu souvent l'occasion d'appeler l'attention du ministère impérial sur la conduite de M. le chevalier Stuart, que son gouvernement tolère, tout en disant qu'il ne

jouit pas de sa confiance. Cet homme passe d'un parti extrême à l'autre, parce que c'est par là seulement qu'il peut tenter de troubler la marche du gouvernement. Lorsqu'il existait à Paris un club de jacobins anglais et français avec l'intention manifeste de détruire la restauration et la légitimité, l'ambassadeur d'Angleterre était cité dans la correspondance de Sir Robert Wilson comme étant dans leurs secrets. Depuis que cette cabale et les autres de ce genre ont été dissipées, que les ultra-royalistes leur ont succédé dans le projet d'interrompre la marche et le cours du gouvernement représentatif, et depuis que leurs imprudences et leurs folies peuvent mettre en danger la tranquillité de la France, le même personnage change de rôle et cherche, sous d'autres couleurs les prétextes d'une oppression qui est le but de sa politique.

J'ai de fortes raisons de craindre que les agents de la cour de Berlin ne partagent ici les mêmes errements. Le comte de Goltz et le général Müffling commencent à faire de noirs pronostics parce que les Prussiens ne sont pas aimés en France. Il est vrai que l'irritation contre ce gouvernement augmente, mais il devrait en trouver les motifs en partie dans sa propre conduite. Il n'existe ni question ni circonstance où sa sévérité et ses exigences ne deviennent éclatantes et insupportables; avec sa prétention de maintenir une police à Paris, il ne veut pas se convaincre que cet instrument n'est qu'une source d'erreurs pour lui.

Le baron de Vincent, plus calme et moins passionné, est encore loin de partager soit les desseins, soit les désirs des autres; cependant comme il présume que les rapports des

cours allemandes peuvent parvenir à influencer la sienne, il se croit obligé d'y faire allusion plus peut-être que son opinion personnelle ne l'y porterait, et afin de mettre dans l'avenir sa responsabilité à couvert.

En cherchant à me rendre compte des motifs réels et permanents de cette manière d'agir de la part des agents des autres cours, deux causes me paraissent être le principe de leur conduite. La première est l'obstacle direct qu'ils supposent rencontrer dans l'existence politique de la France, l'idée exagérée de ses ressources et celle assurément hors de saison qu'ils se forment peut-être de ses desseins. La seconde est la sympathie irresistible qui attire tous les vœux de ce pays vers la Russie. S'il existe une vérité qui doit leur être démontrée, c'est la délicatesse, le désintéressement et l'absence de tout projet d'égoïsme de la part de Notre Auguste Maître; cependant rien ne peut calmer leurs alarmes à ce sujet; au lieu de s'expliquer la préférence des Français par la différence de conduite observée envers eux et par nos positions respectives, ils la cherchent dans des causes qui ne sont pas, parce qu'ils se trouvent ainsi plus d'accord avec le système de jalousie et de méfiance générale qui les anime. Quel que soit le scrupule avec lequel on évite de leur donner des raisons ou des prétextes d'inquiétude, il serait imprudent néanmoins de se cacher qu'il existe dans les cours de Londres, de Vienne et de Berlin une disposition à se coaliser en quelque sorte et pour ainsi dire moralement contre nous; il n'est pas une circonstance qui ne le démontre, pas une affaire qui ne se ressente de cette impulsion secrète. Au moment où l'évacuation du territoire français approche,

l'action en devient plus vive et bien que cet événement se présente à eux-mêmes comme inévitable, leur raison n'est pas assez forte pour s'y résigner d'avance, leur politique n'est pas assez éclairée pour s'en donner les avantages ou du moins pour ne pas s'attirer la haine d'une opposition sans conséquence.

En soumettant ces observations à Votre Excellence, mon intention est de réunir toutes les lumières que je puis acquérir pour la mettre à portée de comparer et d'apprécier au juste le langage de chaque cour sur des objets d'une aussi grande importance. Aucun changement, au reste, n'aura lieu dans la marche qui m'est prescrite; c'est plutôt à éclairer celle des autres que mon attention me paraît devoir se diriger plus particulièrement.

La loi sur le recrutement de l'armée a rencontré, à quelques détails secondaires près, l'approbation de tous ceux qui sont attachés au roi et à la patrie. Les furieux craintifs, si l'on peut s'exprimer ainsi, voient dans chaque institution un danger, mais presque toute la nation regarde ces règlements comme un élément de force suffisante et de justice impartiale, à l'abri des faiblesses et des faveurs.

En terminant ce rapport, je me crois autorisé de nouveau à bien augurer du sort de ce pays. Toutes les affaires humaines, soit dans des circonstances heureuses, soit dans celles plus difficiles, dépendent en grande partie de la prudence de ceux qui sont appelés à les diriger. La Providence a voulu que les circonstances désespérées soient très rares, et les circonstances fort difficiles peu communes. Selon ma faible opinion, la France ne se trouve pas même

dans aucune de ces catégories. Elle contient en elle et sous la dynastie actuelle tous les germes de prospérité, tous les principes de conservation. L'expérience qui dure, depuis le renvoi de la Chambre ultra-royaliste des inconsidérés, fournit de grandes preuves à ce sujet. Si ceux qui ont le droit de régner gouvernent selon les indications de la raison commune, s'ils veulent suivre et perfectionner le système que le roi leur laissera suffisamment établi et consolidé, ils conserveront le trône et le transmettront à leurs successeurs; si, au contraire, ils avaient le malheur de se mettre en opposition avec les hommes et avec les choses, les conséquences n'atteindront qu'eux-mêmes et la France, à mon avis, ne sera pas perdue.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCLXXXVIII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Lettre particulière.)

Paris, 24 mars/5 avril 1818.

Mon cher comte,

Ce que je vous ai écrit officiellement sur les liquidations est exact; la Prusse se conduit avec une dureté inexcusable. Cette puissance agit, depuis son rétablissement, d'une manière turbulente qui la rend odieuse à tout ce qu'elle touche. Le duc de Wellington, qui la ménage par système, en est fatigué; il s'en explique avec moi sans cesse; cependant il

est résolu de terminer cette affaire dont il juge l'importance et qui, comme vous dites très bien, se rattache à la plus haute politique. La manière dont l'empereur est parvenu à la faire envisager, l'expédient qu'il a proposé, sont un des grands bienfaits, un des grands moyens de la consolidation de la paix en Europe; tous les jours amènent des preuves de cette vérité; j'espère que le succès couronnera cette œuvre de sagesse et que les gouvernements ainsi que les créanciers particuliers en béniront l'auteur.

Les affaires concernant l'intérieur du pays se disposent passablement bien; vous serez étonné que l'on puisse trouver cette immense quantité d'argent au milieu des cris et des alarmes des partis et sous les yeux de tant de brouillons étrangers. La vérité est que la France est disposée à la tranquillité, et que ceux mêmes qui s'agitent le plus en sont persuadés, sans cela ils ne risqueraient pas leur fortune sur un vaisseau prêt à faire naufrage. Comme il faut que chaque chose se fasse à son tour et l'une après l'autre, j'ai grand soin de terminer toutes les questions financières et de débarrasser la scène politique des obstacles secondaires qui peuvent l'encombrer au congrès futur. Cette opération est utile à tout le monde, et nécessaire pour l'empereur, parce qu'elle simplifie sa position vis-à-vis des autres alliés et vis-à-vis de la France et le rend plus libre d'agir selon ses vues générales. La fin de l'occupation sera, pour ainsi dire, notre liquidation politique avec ces messieurs, et ce n'est que par cette liberté de tous que nous pouvons obliger chacun à être raisonnable.

L'indépendance de la France inquiète les ministres anglais; à la rivalité naturelle entre les deux pays, ils

ont ajouté l'irritation provenant d'une gaucherie sans exemple; leur ambassadeur leur fait plus d'ennemis qu'une nouvelle contribution de guerre. A travers cet horizon nébuleux, ils voient la Russie sûre et forte, et en position d'agir selon qu'elle le jugera convenable, et ils ne savent pas se réconcilier avec cet état de choses. En vous faisant ces observations, je me garderai bien de diminuer leur importance; leurs moyens sont grands et certainement supérieurs aux hommes qui les dirigent, mais leurs prétentions sont plus grandes encore, et c'est en quoi consiste à mon avis le défaut de leur système politique.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCLXXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 24 mars/5 avril 1818.

Mon cher comte,

Cette lettre est adressée à Varsovie. Dieu sait où elle vous parviendra, surtout si vous allez dans vos terres en attendant le retour de l'empereur à Moscou.

Nous amènerons la jeune Chambre à une conclusion supportable; on accordera et on trouvera les milliards qui sont nécessaires pour satisfaire à tout et pour dégager les questions politiques de celles de finances. Vous autres, matadors dans les capitales, vous croyez que cela

va tout seul; cependant si vous aviez la complaisance de penser à ce qu'il a fallu dire et faire ici pour en venir là, vous conviendriez qu'il y a beaucoup de bonheur et un peu de zèle [1]. Ce n'est pas à vous que je m'adresse en parlant ainsi, mais à Metternich principalement qui, je le sais, s'attribue immédiatement tout le bien qui arrive et le mal qui n'arrive pas. La Prusse arrête la conclusion de l'affaire concernant les réclamations particulières, mais comme elle est seule, après avoir obtenu plus que les autres, elle souffrira le sacrifice de ce qui ne lui est pas dû, et tout se terminera pour le mieux.

Les querelles entre l'Espagne et le Portugal sont graves. Ces deux cours se détestent et se ruinent, la médiation doit s'attacher à éviter le scandale d'une guerre. Pour cela il

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, le 20 avril 1818.

C'est presque le pied dans l'étrier que je vous adresse ces lignes, mon cher Pozzo, pour vous remercier de votre aimable épître du 5 avril qui m'a encore trouvé à Saint-Pétersbourg. Vous avez bien tort de croire qu'on ne rend pas justice à votre zèle et à vos efforts si actifs et si bien dirigés. Chez nous, au moins, je puis vous assurer qu'ils sont appréciés, et pour ma part, moi qui connais le terrain, je n'ai cessé d'admirer votre patience et les bons résultats qu'elle a produits. N'ayant point vu encore vos toutes dernières dépêches, je suis pour le moment un peu hors du courant.

Voulant imiter l'exemple de son mari, ma femme se propose aussi de faire quelque voyage dans le courant de l'été. Des eaux minérales étant très nécessaires à sa santé, elle va partir à la fin du mois prochain pour les chercher soit à Carlsbad, soit sur les bords du Rhin. Si, dans toutes ses courses, elle avait la chance de vous rencontrer, elle serait bien heureuse de vous revoir et de vous présenter deux petits êtres charmants, tout à fait dignes de l'amitié que vous avez vouée au père et à la mère.

Veuillez croire, etc.

faut qu'elle soit impartiale. Vous savez par expérience combien il est difficile de s'entendre et dès que Palmella voit une fente, il y met la queue avec une malice qui lui est particulière[1].

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

27 mars 1818.

Mon cher comte,

Le courrier arrivé d'Espagne m'apporte un paquet pour vous et la recommandation très pressante de vous le transmettre sans perte de temps.

Palmella[1] est à la fin de ses voyages, de ses méditations et, j'ajouterai, de ses intrigues depuis trois mois.

Son but, en flattant la Russie, était de la brouiller avec l'Espagne et d'éluder toute conclusion.

Sur l'affaire de Montevideo, on se déjoue quelquefois soi-même à force de vouloir tendre des pièges aux autres. Ce grand projet est avorté et ceux-mêmes qui ne l'ignoraient pas ont été obligés de convenir qu'il était inadmissible. Comme vous pouvez le comprendre, je devais être le *Bartolo* de tout cela; mais, pour cette fois, je n'ai pas dormi et je lui ai démontré dans la discussion que la marche qu'ils voulaient prendre amènerait tout juste ce qu'ils voulaient éviter; c'est-à-dire une rupture entre les puissances et la Péninsule. Palmella sera donc invité à présenter un autre projet qui sera un nouveau labyrinthe, mais qui, du moins, ne nous prendra ni pour but ni pour dupe. Je me propose de vous envoyer les pièces lorsque le point de la discussion actuelle sera terminé. Parmi les embarras que je dois éviter, il faut compter les indiscrétions et bêtises espagnoles, ce qui n'est pas une petite affaire.

Le duc de Wellington est très satisfait de la diligence et du succès des recherches du gouvernement français contre l'auteur de l'attentat envers sa personne.

La négociation sur les liquidations avance; dans moins de quinze jours elle sera terminée.

Le concordat ne sera pas débattu dans cette session. Le pape en a fourni le prétexte; le roi lui proposera une nouvelle négociation et, comme les excommunications ne sont pas à craindre, on donnera à la

1. Palmella (duc de), diplomate portugais, né à Turin en 1781, mort à Lisbonne en 1850, ministre au Congrès de Vienne, fut plus tard ambassadeur à Paris et à Londres, et à diverses reprises président du Conseil des ministres de Portugal.

J'ai dû bien m'escrimer dernièrement avec lui à ce sujet.

Croyez-moi, cher comte, etc.

CCXC

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

Varsovie, 27 mars 1818.

Monsieur le général,

Les communications échangées en dernier lieu avec le ministère autrichien, et que Votre Excellence trouvera con-

cour de Rome le temps de s'arranger ou de ne rien faire, à sa volonté.

Les Chambres seront donc renvoyées immédiatement après le vote du budget et celui du crédit éventuel pour faciliter le départ des troupes étrangères. Ce sera une belle opération que celle qui liquidera entièrement toutes les questions de finance entre la France et l'Europe et qui complétera l'exécution de tous les engagements.

M. de Talleyrand a déjà demandé son passeport pour aller à la campagne; ainsi, il ne pourra être ministre que l'année prochaine.

Par les articles principaux de cette lettre, il vous sera aisé, mon cher comte, de vous imaginer ma position et mes anxiétés; moi, je crains d'en étouffer; les mauvais plaisants disent que cela m'engraisse.

Pozzo di Borgo à Lieven.

Paris, 2 avril 1818.

Je vous envoie la note de Palmella et la décision de la conférence sur cette pièce, chef-d'œuvre de l'intrigue du comte et de ses associés. Comme il ne veut rien finir, il a imaginé de nous compromettre avec l'Espagne en se donnant les airs de s'en rapporter

signées dans les pièces ci-jointes, ont trait à une question importante.

L'empereur s'en est occupé et sans s'écarter des principes et des formes qui caractérisent la marche de son cabinet. Sa Majesté Impériale ordonne à son ministère d'énoncer ici une opinion pour le cas où la conférence de Paris serait appelée à y donner suite.

à l'opinion de notre cour. Cette dernière considération me paraît avoir entraîné lord Castlereagh dans le piège. L'Autriche et la Prusse ont également été travaillées pour se réunir à ce prodige de finesse. Dès que Palmella en fit lecture à la conférence, je vis qu'on s'attendait à mon embarras. Leur projet avait été, ou de nous brouiller avec l'Espagne en adhérant aux conclusions du Portugal, ou de me mettre dans la nécessité de contredire (selon leur manière d'en juger) le vote de notre cabinet. Sans entrer dans aucune discussion à ce sujet, je leur demandai à mon tour si tous pouvaient déclarer formellement que le mémorandum de la Russie était pris pour base de la négociation pendante et de celles auxquelles cette pièce faisait allusion pour l'avenir. Comme vous pouvez imaginer, ils se refusèrent à cet aveu; alors j'observai que la déférence supposée du comte Palmella à notre plan ne m'aurait pas entraîné à en compromettre une seule ligne à laquelle les autres refuseraient de consentir, et qu'en conséquence la réponse de la cour de Lisbonne n'en était pas une, ni à notre note du 27 février, ni aux conclusions de celle de la cour de Madrid. Après bien des pourparlers, la décision fut conforme, ainsi que vous verrez par le protocole, et Palmella est obligé de se préparer à d'autres explications plus sincères et à d'autres subterfuges. Me trouvant sans aucune information d'Espagne depuis six mois, ne sachant ce qu'elle pense de notre mémorandum et privé d'ordres de la cour sur tous ces incidents, j'ai dû prendre mon courage à deux mains et hasarder ce qui me paraissait convenable d'après ma mémoire. Dieu veuille que la chose soit approuvée! En vérité, plutôt que de me laisser mystifier par ces messieurs, j'aurais encouru toutes les responsabilités du monde.

Rien de bien nouveau ici depuis ma dernière lettre; les discussions sur le budget sont longues et fastidieuses, mais le résultat sera convenable. Le duc de Wellington compte être quitte des liquidations dans la quinzaine au plus tard.

La cour d'Autriche a dès longtemps signalé l'importance pour les cabinets alliés de s'unir pour prendre en considération les clauses de l'article V, paragraphe 5 du traité principal de Paris du 8/20 novembre, et en assurer l'exécution de la manière la plus favorable au maintien du repos général.

L'époque de cette réunion a été fixée et le lieu de l'entrevue des souverains va être choisi.

Le ministère de Sa Majesté Impériale et Royale apostolique, fort de l'expérience du congrès de Vienne et appréciant l'état moral de l'esprit public dans différentes contrées de l'Europe, redoute à juste titre le concours illimité des interventions auxquelles donnerait lieu la réunion auguste des souverains, si elle attirait ou admettait auprès d'elle les représentants de toutes les autres puissances.

La cour de Vienne propose conséquemment aux cabinets d'Angleterre, de Prusse, de Russie, de convenir des démarches à faire, d'un commun accord, en vue d'écarter cet inconvénient sans déroger toutefois aux égards dus aux puissances qui ont accédé à la stipulation dont on va s'occuper, et qui d'ailleurs, par une suite de l'acte du 14/26 septembre, sont également les alliés de Leurs Majestés Impériales et Royales l'empereur d'Autriche, le roi d'Angleterre, le roi de Prusse et l'empereur Notre Auguste Maître.

Si le vote que l'Autriche vient d'articuler est complètement conforme à celui qu'émettront les cabinets de Saint-James et de Berlin, l'empereur y adhère sans aucune restriction.

Mais pour constater l'identité simultanée de l'opinion

des quatre cabinets sur cette thèse, il faut les consulter dans le même lieu et en même temps.

La conférence de Paris semble en offrir le moyen ; si cette mesure était admise en principe, il resterait alors à se concerter sur le mode de procéder à son exécution.

Il s'agirait de donner en commun aux ministres des quatre puissances accréditées auprès des cours accédantes, des instructions analogues au but que l'on veut atteindre.

La conférence de Paris pourrait se charger de cet ouvrage en prenant pour base de son travail la dépêche que M. le prince de Metternich a adressée au ministre de Russie en date du 9 mars.

Les ministres de l'empereur reçoivent l'ordre de se conformer aux directions que Votre Excellence serait dans le cas de leur donner comme conséquence des délibérations que la conférence aura arrêtées.

L'intention de Sa Majesté Impériale est donc que ses ministres y prennent part toutes les fois que MM. les ministres d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre leur en feront l'invitation simultanée et formelle.

Nous allons donner connaissance de cette expédition à M. le conseiller privé Alopeüs et à M. l'ambassadeur comte de Lieven.

Le ministère impérial répondra, selon la teneur des présentes, à toutes les ouvertures qui lui seront faites par les ministres des puissances qui témoigneront le désir de connaître l'opinion de l'empereur sur la question dont il s'agit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXCI

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

Varsovie 27 mars 1818.

Monsieur le général,

L'empereur désire donner à Votre Excellence des directions plus particulières au sujet des communications autrichiennes jointes à la présente expédition.

Ces directions tendent également à faire aboutir la démarche du cabinet de Vienne, pourvu toutefois qu'elle réponde par des faits à la droiture des intentions que l'empereur aime à lui supposer.

Posons d'abord la question d'après cette hypothèse : L'entrevue des souverains doit s'occuper de l'examen et de la mise à exécution d'une clause stipulée par un *traité général*. Il s'agit de la remplir en prenant en même temps des mesures qui puissent garantir à l'Europe le maintien et l'affermissement ultérieur de la paix.

Sous ce double point de vue, les puissances qui ont signé les traités de Paris des années 1814 et 1815, ou qui ont accédé à ces transactions, ont plein droit de prendre part aux délibérations auxquelles donnera lieu l'entrevue.

Il s'agit donc de porter ces puissances à renoncer spontanément à leurs droits et en déférer l'exercice aux votes reunis de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie.

L'unique moyen de faire réussir les démarches qu'on dirigerait vers ce résultat, semblerait être de convaincre bien intimement les puissances accédantes que les souverains et leurs cabinets ne se permettront, durant l'entrevue, ni d'aborder, ni de discuter aucune des autres questions sur lesquelles différentes ouvertures ont donné lieu aux travaux des conférences de Londres, de Paris et de Francfort.

En effet, du moment qu'une déclaration bien positive, donnée formellement au protocole des conférences, définirait avec précision *l'objet unique de l'entrevue*, en portant que les souverains ne s'occuperont que des mesures à prendre pour effectuer les engagements stipulés par l'article V, § 5 du traité principal de Paris du 8/20 novembre, quel intérêt ou quelle importance les puissances accédantes pourraient-elles attacher à leur vote dans cette question?

D'ailleurs la déférence qu'elles ont témoignée aux principaux cabinets, dans le cours des négociations précédentes, répond d'avance de la spontanéité avec laquelle seront accueillis les vœux formés actuellement par l'Autriche.

Mais en serait-il de même, si les quatre cabinets réunis vouaient aussi leurs soins à d'autres questions politiques, et s'ils se proposaient d'en décider sans la participation de toutes les parties intéressées?

Telle est la seconde hypothèse à laquelle peuvent donner lieu les ouvertures du cabinet autrichien.

Nous avons pressenti de loin cette complication, et les ordres donnés à M. le conseiller privé actuel de Golowskin indiquent les moyens que les ministres de Sa Majesté Impériale peuvent employer pour l'aplanir.

Votre Excellence reçoit cette communication. Les développements qu'elle renferme nous dispensent de digressions ultérieures à ce sujet. Nous nous bornerons à énoncer les intentions de Sa Majesté Impériale dans l'alternative suivante :

Ou l'entrevue a *pour objet unique* l'évacuation complète et définitive du royaume de France et toutes les mesures qui doivent assurer à cette grande décision un résultat positif et salutaire; et dans ce cas la réunion des souverains n'est point une suite du traité de quadruple alliance, ni des dispositions stipulées par l'article VI de cet acte. Ce n'est qu'en détournant l'attention des autres cours européennes de cette stipulation, que l'entrevue peut avoir lieu sans leur concours, et qu'une démarche amicale auprès d'elles pourrait atteindre ce but.

Si, par contre, l'entrevue doit être présentée à l'Europe comme un effet immédiat de l'article VI du traité d'alliance, alors, non seulement la démarche proposée par l'Autriche ne semble point pouvoir s'effectuer, mais il serait équitable et utile de proposer à toutes les puissances dont les intérêts réclament l'action salutaire de l'alliance européenne, de se faire représenter auprès des souverains réunis.

En vous faisant part, monsieur le général, de ces considérations, le ministère croit avoir suffisamment expliqué les motifs qui ont suggéré les réponses faites au cabinet de Vienne par l'office du 14/26 mars, ainsi que les directions éventuelles que vous recevez comme plénipotentiaire de Russie à la conférence de Paris.

Ou l'Autriche, de concert par avance avec l'Angleterre et la Prusse, veut écarter de la réunion des souverains la

discussion des intérêts espagnols et allemands, ceux de la navigation européenne ou toute autre question quelconque, et dans ce cas elle n'a qu'à le faire entendre pour que l'empereur y consente de plein gré. Ce fait, constaté par une déclaration donnée au protocole des conférences, répondra pour nous à tous les autres cabinets.

Ou ces trois puissances ne sont pas encore suffisamment d'accord sur cette mesure et l'une d'elles prétend étayer son vote de celui de la Russie, et, dans ce cas, l'empereur n'y consentira jamais. Cette condescendance nuirait à la bonne foi et à la vérité. Elle ne peut donc s'allier aux principes dont fait profession le cabinet de Sa Majesté Impériale.

Il vous appartient maintenant, monsieur le général, de justifier par votre sagacité et par votre zèle la confiance dont l'empereur vous honore.

Il s'agit de voir et de faire voir clairement les intentions des cours alliées dans une circonstance décisive. Il importe de ne négliger aucun moyen pour les maintenir dans l'accord le plus parfait et pour leur donner la direction la plus propice au bien général. Il faut amener ce résultat sans blesser aucun égard et en réservant à l'empereur la seule satisfaction d'applaudir à l'impartialité et à la sagesse des autres cabinets

Cette dépêche va être communiquée à vos collègues, afin que leur coopération auprès des ministères d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche vous facilite les moyens de remplir la tâche qui vous est confiée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXCII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

Varsovie, 27 mars 1818.

Monsieur le général,

Les événements qui ont eu lieu en France et qui frappent tous les regards, d'ailleurs fixés sur la situation intérieure de ce pays, ont mérité l'attention de Notre Auguste Maître.

Les dépêches de Votre Excellence *sub* n°s 602-603 qui en rendent compte, ont été accompagnées de nombreuses communications particulières. Elles ne laissent rien à désirer quant à l'énoncé des faits; mais elles ne s'accordent guère quant à la manière d'en juger.

La plus mesurée sans doute semble être celle que vous avez adoptée, monsieur le général; elle se réfère au temps, aux témoignages de l'expérience et surtout aux résolutions que les cours alliées prendront au moment où la France sera livrée à elle-même.

L'époque où cette grave question va être décidée approche, et le cabinet de Sa Majesté Impériale a l'ordre de réunir tous les renseignements et toutes les opinions qui peuvent faciliter la solution de ce problème que nous réduisons aux termes suivants :

La France étant évacuée par les troupes étrangères à l'expiration de la troisième année, l'action morale et uniforme de l'alliance européenne sur ce gouvernement et sur

sa restauration manquant par là d'un point de ralliement et d'un objet déterminé, comment conserver le secours invariable de cette même action morale et tutélaire à la restauration française, ou bien de quelle manière garantir autrement l'Europe de deux grands dangers :

1° D'une nouvelle révolution en France produite par l'irréligion et par l'immoralité qui ont déjà sapé les bases de cette nation;

2° Des menées auxquelles une politique aveugle pourrait se laisser entraîner, en profitant des dispositions révolutionnaires qui existent en France pour y provoquer une nouvelle catastrophe.

Les nations étaient jadis isolées, le sort de l'une n'intéressait celui de l'autre qu'autant que les calculs de la politique pouvaient le permettre, ces calculs ne portaient que sur des quantités données sans qu'aucune influence morale pût en changer ou caractériser la valeur ; si alors une nation eût présenté au génie du mal autant de chances que la France lui en présente actuellement, le parti le plus prudent que chaque État dans son particulier aurait pu prendre, eût été assurément celui de ne rien décider que sous la dictée, pour ainsi dire, des événements et des circonstances qui les auraient accompagnés.

Mais les temps sont changés, et il en est bien autrement, aujourd'hui, de la situation intérieure de chaque État, des rapports qui les unissent les uns aux autres, de la politique, des principes sur lesquels elle doit être nécessairement fondée, des obligations qu'elle impose aux souverains respectifs, et de la loyauté avec laquelle ils sont appelés à les remplir.

C'est en plaçant sous leur véritable jour ces considérations, qu'il importe d'abord d'examiner la question que nous proposons, et c'est en ne perdant jamais de vue l'intérêt majeur de fortifier les liens qui constituent la grande alliance, qu'il serait désirable de la voir décidée.

Tel est, monsieur le général, le travail que l'empereur confie à vos talents, à vos connaissances et à votre zèle.

Nous désirons pouvoir le mettre sous les yeux de Sa Majesté impériale dans le courant du mois de juin. C'est pour cette époque que le ministère prépare un rapport dans lequel seront retracées les différentes solutions dont ce problème est susceptible.

Pour signaler avec plus de précision les données auxquelles votre travail peut se rapporter, nous résumons ici l'opinion de Sa Majesté impériale sur les points suivants :

1° Les troupes étrangères doivent évacuer la France. En y prolongeant leur séjour, on n'ajouterait point à l'affermissement de l'ordre dans ce pays, et, à tout événement, une grande responsabilité retomberait sur les puissances alliées;

2° En livrant la France à elle-même, cet acte doit être conçu et exécuté avec pureté d'intention et libéralité. Loin de vouloir imposer à ce pays des lois onéreuses, loin de le vouloir assujettir à des combinaisons exclusives, on lui tendra une main fraternelle. Il prendra sa place dans l'association européenne;

3° Comme cependant les principes sur lesquels cette association est fondée n'admettent point les bouleversements révolutionnaires, et que la France en est menacée,

les souverains alliés doivent, dans leur sagesse, prendre des mesures pour que la France et l'Europe soient préservées de deux grandes calamités, savoir : les *révolutions*, et la politique qui fomente les révolutions ou qui en profite.

La présente vous est destinée très particulièrement. Il sera très agréable à Sa Majesté impériale de connaître par les observations que vous êtes à même de faire, l'opinion que vous présumerez être la plus rapprochée des vues des autres cabinets sur la question dont il s'agit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXCIII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Varsovie, 27 mars 1818.

Nous avons tardé, mon cher Pozzo, à vous donner de nos nouvelles. Aussi celles que vous recevez par le courrier du jour ne manqueront pas d'un grand intérêt pour vous. Le discours de l'empereur fera époque[1]. Dieu veuille qu'il soit favorable au maintien de la bonne harmonie

1. L'empereur avait ouvert en personne la diète polonaise convoquée pour la première fois depuis la création du nouveau royaume de Pologne. Il exprimait dans son discours l'espoir de pouvoir accorder un jour à d'autres provinces de son empire les institutions qu'il avait accordées à la Pologne. Son langage rencontra en France une approbation unanime. — Voir plus loin la dépêche de Pozzo di Borgo à Capo d'Istria du 27 avril/9 mai 1818.

et de la confiance mutuelle entre les grands cabinets. Nous sommes très intéressés à connaître l'impression qu'il aura produite, et vos dépêches seront, sans contredit, celles qui en rendront le compte le plus exact. Aussi les attendons-nous avec empressement. Toutes les questions qu'on peut faire à cet égard se réduisent à une seule : *Que veut donc l'empereur Alexandre par son discours?* Il veut épargner à ses amis la peine de commenter arbitrairement sa politique; il la commente lui-même; elle ne nuit à personne; il occupe tous ses moyens à améliorer d'après ses principes la situation intérieure de ses États. En sortant de là je ne sais pas ce qu'il y aurait à répondre. Au reste la circulaire vous en dit assez. Elle a été pour ainsi dire écrite sous les yeux de Sa Majesté.

Parlons de l'entrevue. Vous verrez par les instructions données au comte Golowskin, et par la correspondance qui a eu lieu entre les cabinets autrichien, prussien et le nôtre, que la majorité des votes est pour la réduction de tous les soins à un objet seul : l'*évacuation de la France*. Nous avons manœuvré pour laisser aux autres cabinets toute initiative à cet égard. Si les autres puissances ne sont point de la partie, elles ne nous en voudront pas. Mais revenons à la chose essentielle. Que ferons-nous à l'entrevue? Libérerons-nous la France? Et dans cette hypothèse le repos de l'Europe ne sera-t-il pas compromis? Vous êtes invité à discuter dans votre vieille sagesse cette grande question, et à nous communiquer votre opinion. Je vous ai donné la latitude de la faire dériver de l'opinion des autres, ou de leur absurdité. Je sais à n'en pas douter que l'Autriche voit avec peine qu'on se décidera à retirer l'armée

d'occupation, et quand je dis l'Autriche, je dis aussi l'Angleterre. L'empereur, d'autre part, voit les dangers et l'inutilité gratuite d'une prolongation de l'occupation militaire. Mais tout en évacuant la France, il voudrait conserver l'union existante entre les quatre grands cabinets, et avoir pour ainsi dire en main les moyens d'agir contre une révolution en France, si une révolution avait lieu. Si vous ne trouvez pas le moyen de concilier l'accomplissement de ces vues, vous déconsidérez la France, ou la tuez moralement. Vous nous tracerez la meilleure solution possible du problème que nous vous proposons. J'ai quelques idées à cet égard, mais elles ne sont pas encore mûries, je vais m'en occuper. Il se peut que par un autre courrier je vous en fasse la communication préalable. Mais n'y comptez pas, et, dans votre travail, ne consultez que vos lumières et votre grande expérience des hommes et des affaires de notre temps.

Tout ce que vous nous mandez du ministère, de la cour, du prince successeur, et de la nation, fait bien de la peine ; mais que pouvons-nous si tout le monde veut travailler à sa perte? Je ne me décourage pas, et je place une grande confiance dans quelqu'un qui en sait plus que nous, la nécessité. C'est elle qui arrangera cette grande affaire comme beaucoup d'autres.

CCXCIV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Varsovie, 19 avril 1818.

Je vous écris, mon cher Pozzo, au moment de me mettre en calèche. Il m'a été impossible de le faire plus tôt. Les six semaines que je viens de passer ici m'ont dévoré dix ans d'existence. Le travail a été outré jusqu'à l'exagération. Notre proximité de Vienne et Berlin a multiplié les relations et les explications d'une manière trop accélérée et trop prématurée, et par conséquent peu avantageuse au bien du service de l'empereur et de la bonne cause. Telle est ma conviction, et vous la partagerez sans doute. Mais tout le monde n'est pas de la même opinion : on tranche souvent sur des questions d'un intérêt immense sans y réfléchir, et ce qu'il y a de plus fâcheux c'est qu'on les décide sans le savoir, ou du moins sans faire semblant de s'en apercevoir. Nous avons évité ce grand danger en mettant chaque fois *les points sur les i*. Aussi, actuellement, nous avons tâché de dire les plus grandes honnêtetés sans rien préjuger. Je ne sais pas trop si nos augustes alliés en seront contents ; à mes yeux, leur vote est arrêté : *continuer l'occupation militaire*, ou *du moins occuper une petite ligne de forteresses*... bagatelle ! La mission de Floret a eu cet objet. Peut-être que je me trompe, mais mon démon le veut ainsi et je n'ose pas lui dire qu'il a tort. Tout le travail de la sagesse réunie de

ces trois cabinets consiste à mettre le nôtre dans la nécessité de se prononcer *le premier* et *dans leur sens*. Cela ne leur a pas réussi jusqu'ici, et j'espère seulement pour l'avenir dans le développement des deux mesures prises à temps, savoir : le rapport que vous avez à faire pour le mois de juin, motivé par la dépêche fondamentale que vous avez reçue par le courrier précédent, et le travail que je prépare pour mettre sous les yeux de l'empereur avec vérité le fond des choses et le but du système que nous suivons depuis trois ans. Je comparerai ce système avec celui qui tient à cœur à l'Angleterre, à l'Autriche et à la Prusse; je récapitulerai les instructions circulaires du mois de juin de l'année passée, et l'empereur *en décidera*. Lorsque je dis qu'*il en décidera*, cela veut dire qu'*il n'a pas décidé*, et que les écritures britanniques et autrichiennes ont obtenu quelque suffrage. Tous *les missionnaires obscurs*, une grêle de lettres et de mémoires, et toutes les fourberies possibles ont été et sont employées, pour donner une idée épouvantable de la situation intérieure de la France, et amener la certitude d'y voir paraître la révolution, et *la prépondérance militaire de la révolution*, au moment où les troupes quitteront la France. De là toutes les hésitations, et l'accès qu'ont eu les ouvertures britanniques et autrichiennes... Rien cependant ne me fait démordre de ce que je crois devoir à ma conscience et à mes devoirs. J'ai soutenu ma thèse; elle se réduit pour le moment à dire : Puisque l'on est pressé, nous ne le devons pas être; puisque l'on décide, nous devons nous réserver la latitude de décider; puisque l'on prétend guérir le monde de toutes les maladies, il faut bien les

traiter là où elles existent, et dans leur principe, non dans un de leurs effets. Cette manière de sortir d'affaire sans rien préjuger a obtenu grâce, et voici notre mémoire et mes réponses aux pancartes autrichiennes. Ce que j'ai dit sans hésitation, c'est qu'avant de se décider l'empereur doit écouter un rapport de son ministère. — Accordé. C'est pour ce seul motif que je me résigne à aller à Pétersbourg; je ferai ce travail, je ne laisserai rien dans le fond de ma conscience, et le bon Dieu fera le reste. Ce que je puis dire, vous ne pouvez pas le dire; vous êtes sur les lieux et l'on vous juge amoureux de votre ouvrage, comme Pygmalion de sa statue. Traitez à votre tour la question, en la considérant d'après la manière de voir de votre gouvernement, et déduisez vos principes de vos instructions. Ensuite considérez la France comme n'offrant pas et ne pouvant offrir pour de longues années les *prétendues garanties morales* qu'on cherche, et sur la nature desquelles il faut chercher des définitions dans les discours de lord Stanhope[1]. Il faut traiter la question *ad absurdum*; alors dans l'impossibilité de trouver un remède, on abandonnera ce soin à la marche naturelle des événements. Mais qui mieux est, en nous entendant raisonner de la sorte, on nous supposera des vues que nous n'avons pas, on en sera effrayé, et on baissera immédiatement le ton.

Voici en gros et à la hâte mes idées, que je dépose au soin de la confiance la plus intime et la plus fraternelle.

1. Stanhope (Philippe-Henri, comte), né à Londres en 1781, mort en 1855.

Votre conduite dans les affaires confiées à la conférence a été hautement approuvée. Elle vous fait honneur. L'empereur n'a pu qu'en être très satisfait. Vous avez agi comme si vous aviez sous les yeux les dépêches que je vous ai transmises à notre arrivée ici. Cela est arrivé, et arrivera toutes les fois qu'on raisonnera en affaires sans précipitation, et que l'on se mettra comme vous disiez, *à la petite table avec ses vieux serviteurs*, ce qui ne se fait pas toujours.

C'est enfin Aix-la-Chapelle qui est le lieu de cette entrevue. Je ne sais pas pourquoi, mais mes pressentiments ne sont pas couleur de rose; il se peut que l'état souffrant de ma santé y contribue. Lorsqu'on est démonté on voit en noir, et surtout lorsque c'est la bile qui est le principe des souffrances.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

CCXCV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière)

Saint-Pétersbourg, 3 avril 1818.

Je vous ai écrit, il y a trois jours, mon cher général, par un courrier portugais. Aujourd'hui j'apprends que l'on expédie un courrier militaire à Maubeuge; je ne veux donc pas laisser échapper cette occasion sans vous dire quelques mots d'amitié. C'est de Varsovie que vous sont

envoyées directement les hautes conceptions politiques. Je vous épargnerai donc la peine de lire des réflexions qui ne pourraient être plus ou moins que de la moutarde après dîner. Je me bornerai à vous féliciter d'être parvenu au terme de l'affaire des liquidations. C'est un grand motif de discorde de moins. Puissent les autres disparaître de même! J'ai communiqué à M. de Gourieff vos données satisfaisantes sur le crédit et les ressources de la France. Elles nous sont pleinement confirmées par l'un des chefs de la maison Hope, qui est venu nous proposer quelques arrangements pécuniaires. Nous verrons ce que l'on pourra faire avec lui.

Pétersbourg va être bien désert cet été, presque tout le corps diplomatique nous quitte, et avec lui plusieurs personnes qui tenaient bonne maison. Parmi celles-ci, il vous en arrivera plusieurs, gardez-vous d'en douter. Je vous recommande une cousine à nous, la princesse Dolgorouky, qui est une très jolie petite personne. Elle aura un compagnon de voyage que vous avez sûrement connu à Vienne. Il est frère du prince Galitzine et très lié avec nous. Je vous recommande beaucoup tout ce monde qui du reste ne vous donnera pas de tracas, car ils ne font ni dettes, ni politique, ni relations compromettantes. Je vous annonce aussi que ma femme se propose de faire un assez long voyage. Sa santé qui a beaucoup souffert exige impérieusement qu'elle prenne les eaux de Carlsbad. Elle va donc s'y rendre dès le mois de mai; sa cure achevée, elle ira passer l'hiver en Italie et ne reviendra ici que dans le courant de l'été de 1819. Il faudra voir si dans tout cela, il sera possible de passer

Paris complètement sous silence. Ce serait au moins un effort de raison. Quant à moi, je me flatte que l'année ne s'écoulera pas sans que j'aie d'une manière ou de l'autre le plaisir de vous voir.

Croyez, mon cher général, etc.

CCXCVI

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche.)
[N° 639]

Paris, le 27 avril/9 mai 1818.

Monsieur le comte,

La question concernant les réclamations particulières à la charge de la France est fixée. Le document ci-annexé contient les clauses de la transaction qui la termine. En la portant à la connaissance du ministère impérial je m'acquitte de ce devoir avec d'autant plus d'empressement que j'annonce également un triomphe éclatant remporté par la sage et puissante intervention de Notre Auguste Maître sur les prétentions désordonnées de tant de monde et sur les passions qui menaçaient de troubler la paix de l'Europe[1].

1. *Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, 23 avril 1818.

Sire,

C'est un besoin impérieux de rapporter à Votre Majesté Impériale l'hommage de la reconnaissance que je lui adresse au nom de la France

En parlant probablement pour la dernière fois d'un objet sur lequel j'ai souvent appelé l'attention de notre cabinet, qu'il me soit permis de récapituler brièvement les difficultés au milieu desquelles cette affaire se trouvait enveloppée, et d'indiquer les maux dont elle allait devenir le germe, sans la résolution prise de les étouffer.

La convention du 20 novembre 1815 était défectueuse et dangereuse par sa nature, parce qu'elle admettait des réclamations vagues et indéfinies, parce que ces réclamations avaient été appliquées avec trop de rigueur à des objets dont plusieurs auraient dû être oubliés avec les

et au mien propre, pour tout ce qu'elle a bien voulu faire en notre faveur dans l'affaire importante que nous devions terminer. L'intérêt que vous avez bien voulu nous témoigner, Sire, les conseils si plein d'équité et de haute politique que vous avez fait entendre, enfin l'heureuse pensée d'indiquer le duc de Wellington comme arbitre et médiateur dans cette cause mémorable, tels sont les moyens dont s'est servie la Providence pour amener le succès d'une négociation qui paraissait présenter des difficultés insurmontables. Nous avons fait tous les sacrifices que l'état de la France permettait, et la manière dont les Chambres ont accueilli cette communication, et dont elles ont voté les subsides nécessaires pour mettre le roi en état de remplir ses engagements, sans se permettre aucune réflexion, et à la presque unanimité. est un sûr garant de leur désir de voir une réconciliation sincère et durable réunir toutes les nations. Elle a déjà eu lieu entre les souverains, et Votre Majesté Impériale, par le traité de la Sainte-Alliance, a posé les bases d'un édifice nouveau qui, si les hommes en sont dignes, les garantira des divisions qu'excitent l'ambition et les animosités nationales. Nous osons espérer que Votre Majesté Impériale achèvera son ouvrage et, en rendant la France à elle-même, complétera la grande œuvre de la confédération européenne, à laquelle après ces temps d'épreuve, notre nation méritera, je l'espère, d'être rattachée. Tout notre espoir repose en vous, Sire, et quelle douce satisfaction pour mon cœur d'entendre ce concert unanime de bénédictions que tous les Français offrent à Votre Majesté ! On dirait qu'ils ont tous, comme moi, le bonheur de vous connaître, de vous apprécier, d'avoir été à vous pendant si longtemps. *(Le Duc de Richelieu, loc. cit., page 515.)*

malheurs des guerres passées, et parce qu'elle chargeait la France réduite à son ancien territoire et soumise à une contribution de sept cents millions et aux frais d'une armée d'occupation, de toutes les obligations contractées lorsque sa souveraineté s'étendait du Tibre à l'embouchure de l'Elbe. La forme donnée à la liquidation était un autre inconvénient qui se renouvelait tous les jours et dans tous les cas particuliers. Un collège de commissaires de l'Europe soutenait en corps au milieu de Paris, et avec des attitudes hostiles, des prétentions sans nombre, et quelques-uns d'entre eux faisaient souvent de ces prétentions un objet de corruption et d'agiotage; des commissaires-juges, opposés à des juges français, avaient banni la justice et l'équité de toutes leurs décisions; enfin une conférence, représentant les quatre premiers potentats du monde, était chargée de veiller à l'exécution des intérêts imposés durant une invasion et maintenus par une armée d'occupation.

De l'autre côté, une dynastie à peine rétablie après une révolution de trente ans et après une catastrophe toute récente dont le résultat était l'état de choses que je viens de décrire; ce principe de faiblesse appliqué à un gouvernement représentatif; des assemblées délibérantes appelées, au milieu d'une capitale de huit cent mille âmes, à voter chaque année un milliard de dépenses dont une partie considérable est destinée à satisfaire aux exigences étrangères, sans prévoir ni le terme ni l'issue de tant de sacrifices.

Voilà le tableau fidèle de l'état de la France. Dans une telle situation l'incertitude et l'anxiété étaient parvenues à

leur comble et, comme il arrive dans les cas où les idées et les sentiments n'ont plus ni direction, ni suite réglée, le possible et l'impossible se confondaient dans l'esprit de tout le monde et les prétentions justes avec celles qui ne l'étaient nullement : de là les projets des uns d'obtenir par force et la résolution des autres de refuser par désespoir. De ces dispositions à la confusion la plus complète il n'y avait qu'un pas; nous y touchions lorsque l'intervention de Notre Auguste Maître survint pour arrêter cette tempête au moment où elle allait éclater et pour faire renaître l'espérance dans tous les cœurs.

Il ne m'appartient pas de récapituler avec quelle sagacité fut choisi le moyen d'arriver au résultat heureux dont l'Europe a tant de raisons de s'applaudir aujourd'hui, et avec quelle délicatesse dans les formes on parvint à confier à M. le duc de Wellington le maniement direct de cette négociation importante. Votre Excellence a été informée de la marche qui a été observée depuis ce moment; je vais maintenant lui tracer celle qui a précédé immédiatement la convention que nous venons de signer.

Après avoir obtenu la classification par catégories de tous les genres de prétentions, le duc négocia avec le ministre et le commissaire de chaque État en particulier le minimum auquel il pouvait réduire les demandes respectives. Cette opération, tenue secrète jusqu'à sa conclusion, aussi bien à l'égard des ministres de la conférence que du duc de Richelieu, a été longue et pénible.

Lorsque toutes les parties prenantes eurent convenu de la somme aversionnelle que chacune d'elles consentait à accepter, le duc de Wellington nous communiqua le

résultat de son travail et nous décidâmes unanimement de l'adopter.

Le capital ayant été réduit à deux cent quarante millions ou bien à douze millions de rente à inscrire sur le grand livre de la dette publique, les ministres et commissaires étrangers firent l'observation que, dans cette somme, on ne devait pas comprendre les intérêts à cinq pour cent à dater du jour de la convention du 20 novembre 1815, d'autant plus qu'elle contenait en leur faveur des stipulations expresses sur ce point. Le montant de cette prétention, y compris les droits de l'Angleterre, s'élevait à trente-trois millions environ, argent comptant.

La communication totale du projet ayant été faite au duc de Richelieu, ce ministre jugea que la Prusse, la Bavière, la Sardaigne et la ville de Hambourg avaient été évidemment avantagées ; cependant il consentit à satisfaire à la somme principale qui venait de lui être proposée. Quant aux intérêts, il refusa expressément de les payer, attendu que, dans ce cas, l'arrangement lui serait devenu trop onéreux; il observait en même temps, qu'aux douze millions de rente demandés[1], il devait ajouter trois millions que l'Angleterre s'était réservés pour ses prétentions particulières, et un million promis à l'Espagne en vertu d'une convention séparée; que se trouvant dans la nécessité de demander aux Chambres le crédit qui lui était nécessaire

1. La France avait proposé d'abord une somme de dix millions de rente pour se libérer complètement des réclamations particulières. Wellington avait présenté un projet d'arrangement qui fixait la somme totale à dix-huit millions de rente. On finit par transiger aux conditions exposées dans la dépêche de Pozzo di Borgo.

pour une liquidation totale de toutes les charges imposées à la France, le chiffre s'élèverait à cinquante-six millions, savoir : seize millions pour le service de l'année courante, autant pour les réclamations particulières d'après le plan proposé et vingt-quatre millions pour l'acquittement des contributions de guerre dans le cas de la cessation de l'occupation militaire, ce qui représenterait plus d'un milliard cent millions de capital négociable; que les intérêts demandés, ajoutés à ces immenses sacrifices, les rendraient plus douloureux et surtout ôteraient à l'arrangement le caractère d'équité d'où doivent dériver toutes les conséquences politiques qu'on avait droit d'en attendre; que n'ayant pas été consulté lors de la fixation du principal, il lui serait impossible de donner à cette transaction le nom de négociation si, après avoir accepté tout ce qu'on lui propose, il se soumettait à payer les intérêts, seul article sur lequel il lui était encore permis de se défendre dans la position où on l'avait placé ; que cette question, grave au point de vue financier, devenait d'une importance décisive si on tenait compte de l'inquiétude du public, de l'effervescence des Chambres, de la délicatesse de sa situation et de l'intérêt que chacun avait d'entourer son existence ministérielle de toute la considération que les circonstances exigeaient, pour faire adopter ce sacrifice énorme aux Chambres et à la nation en général, dans des sentiments de résignation conciliables avec la tranquillité publique.

Ces réflexions, quoique justes, ont rencontré de grandes contradictions. Les réunions, les exhortations ont été aussi fréquentes qu'inutiles; les commissaires ont persisté inva-

riablement dans leurs demandes. Cependant les ministres de la conférence, réunis au duc de Wellington, ayant examiné la question sous un point de vue plus général et d'après des considérations que de simples solliciteurs ne pouvaient pas embrasser, se sont décidés à renoncer à cette prétention et à l'offrir, pour ainsi dire, en holocauste sur l'autel de la concorde. Les événements ont immédiatement offert la récompense de leur sage condescendance ; le duc de Richelieu[1], en faisant aux Chambres la communication qui devait précéder le vote de crédit, n'a pas manqué de faire valoir cette circonstance qui a produit sur l'opinion l'effet le plus désirable. Tout a été accordé sans contradiction et avec un concours de volonté qui fait présager de meilleurs temps.

Les fonds publics ont soutenu ce choc sans aucune

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(Lettre particulière.)

Paris, 13/25 avril 1818.

Nous avons enfin signé la transaction concernant les réclamations particulières à la charge de la France : elle est donc tarie cette source de discussions, et nous voilà sortis de ce labyrinthe où, sous prétexte de justice, la rapine et la corruption venaient s'exercer comme dans leur nid. De ma vie je n'ai été plus tourmenté par aucune difficulté que par celle-ci ; sans l'intervention de l'empereur, elle aurait suffi pour mettre le monde en feu. Le duc de Wellington s'est donné une peine infinie; nous devrions tous suspendre des vœux au temple de la Concorde en mémoire des anxiétés qu'elle nous a coûtées.

Je vous envoie le journal qui contient le discours du duc de Richelieu à l'occasion de la communication qu'il a faite à la Chambre sur ce sujet. Vous y verrez la demande d'un crédit suffisant pour solder toutes les prétentions pécuniaires des étrangers et pour préparer les voies à l'évacuation du territoire à la fin des trois années ; je suppose qu'on s'y attend en Angleterre.

altération sensible; ils se sont même élevés de quelques fractions, tant la force de l'opinion est efficace, et tant l'opinion elle-même a été bien dirigée et le moment bien choisi pour lui donner l'impulsion que devait produire un aussi heureux résultat.

Je ne m'arrêterai pas sur les articles de la convention, qui a été simplifiée le plus possible. Après la fixation de la somme, notre premier soin a été de ménager l'émission des inscriptions, de manière à diminuer les chances de l'agiotage et à empêcher les combinaisons qui auraient pu affecter le crédit public et nuire aux intérêts des créanciers.

L'article 8 pourvoit jusqu'à un certain point à ces inconvénients; le désir de faire déposer ces mêmes inscriptions entre les mains des commissaires sans attendre les ratifications de notre cour, a déterminé mes collègues à fixer comme date de ce dépôt l'échange qui aurait lieu de leurs propres ratifications avec la France; j'ai cru devoir y consentir.

Plusieurs ministres étrangers avaient l'intention d'insérer une réserve pour des réclamations qui ne seraient pas comprises dans la convention du 20 novembre, la France s'y est refusée; son opposition était d'autant plus juste, que cette réserve aurait entraîné la garantie de la part des quatre puissances principales au delà des stipulations existantes. J'ai dû déclarer que je ne devais ni ne pouvais compromettre ma cour dans cet engagement.

Les États non signataires sont invités à accéder à l'arrangement dans le terme de deux mois; je présume que tous s'y prêteront sans hésitation.

Mes collègues accrédités auprès des différents souverains intéressés dans cette question, ayant contribué, pour ce qui les concerne, à l'exécution des ordres qui ont amené une conclusion aussi désirable, j'ai cru qu'il convenait de les informer de ce résultat par la circulaire dont copie est ci-jointe.

L'impression que produit en France cette transaction mémorable est attribuée tout entière à la bienveillance et à l'équité de Notre Auguste Maître, qui ont pour ainsi dire conduit les autres alliés dans les voies de la justice et de leurs propres intérêts. L'avidité et la rapine peuvent se plaindre, d'une manière aveugle et inconsidérée, d'avoir perdu une proie qui n'était que l'ouvrage de leur imagination; mais la raison leur montrera jusqu'à l'évidence que sans l'expédient adopté, elles auraient été punies de leurs propres excès par une faillite qui aurait enveloppé dans son désastre et les créances et la paix de l'Europe. C'est donc un mal immense qu'on est parvenu à éviter et un bien considérable qui s'est opéré au milieu de tant d'opinions discordantes.

Pénétré de ces vérités, je supplie Votre Excellence de porter au pied du trône mon humble dévouement et mes félicitations.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXCVII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche.)
[N° 640] Paris, 27 avril/9 mai 1818.

Monsieur le comte,

J'ai examiné avec la plus scrupuleuse attention les trois dépêches renfermant les communications qui ont eu lieu entre Notre Auguste Cour et celle de Vienne au sujet de la prochaine réunion des souverains. Celle de ces dépêches qui m'ordonne d'adhérer aux votes de mes collègues en les invitant à nous en rapporter à l'article inséré dans l'*Observateur autrichien* du 25 mars dernier, m'a paru destiné à me servir de guide.

Il est de mon devoir maintenant de rendre compte au ministère impérial de tout ce qui s'est passé à la conférence à ce sujet.

Le général baron de Vincent inséra au protocole de notre réunion du 9/21 avril le mémorandum ci-joint de la part de son cabinet. Non content d'avoir argumenté sur une question qui était déjà décidée directement par les cours respectives, le prince de Metternich a ordonné au plénipotentiaire autrichien d'ajouter à l'exposition dont il l'avait muni une déclaration au protocole, qui dans le fond paraît n'être que la paraphrase du mémorandum de sa cour, mais où il a glissé la proposition de *maintenir la*

quadruple alliance dans son intégrité primitive et par conséquent dans toute sa simplicité.

Tous ces actes avaient été communiqués d'avance par le baron de Vincent au duc de Wellington et à l'ambassadeur d'Angleterre ; celui-ci déclara en conséquence qu'il adhérait aux *principes* de l'Autriche. Lui ayant demandé s'il y était déjà autorisé par sa cour et sa réponse s'étant trouvée négative, il inséra cette clause : *sauf les instructions qu'il pourrait recevoir plus tard de son gouvernement.*

J'avais reçu le même jour les ordres qui m'ont été adressés par le ministère impérial en date du 27 mars/8 avril, mais je me proposais de ne pas le faire savoir jusqu'à l'explication qui serait donnée directement par la cour de Londres, afin de connaître la manière dont elle opinerait sur la doctrine du prince Metternich et sur la proposition faite, à mon avis, avec une grande légèreté et à contretemps, de vouloir maintenir la quadruple alliance dans sa *simplicité et son intégrité primitives.*

Votre Excellence verra que le ministère britannique s'est exprimé avec la plus grande circonspection et que loin de confirmer l'adhésion générale donnée par son ambassadeur aux *principes* de l'Autriche, il s'est limité à l'autoriser à s'entendre avec nous sur l'objet de la réunion des souverains, et sur les mesures à prendre pour éviter, de la part des États accédants aux traités, tout malentendu à cet égard.

Dans l'intervalle, le baron de Vincent avait reçu de Vienne la copie des instructions finales qui m'ont été envoyées, et il désirait me voir faire une déclaration analogue au protocole ; je me suis acquitté de ce devoir dans les

termes qui m'ont été prescrits et immédiatement après le *dire formel* de l'ambassadeur d'Angleterre.

Le ministre de Prusse n'a pas encore reçu les instructions de sa cour; dès qu'elles lui seront parvenues, la conférence arrêtera une circulaire destinée à être adressée par chacun de nous à nos collègues respectifs accrédités auprès des puissances accédantes, dans laquelle l'objet de la réunion sera déterminé sans entrer dans aucune discussion qui lui serait étrangère.

La solennité que la cour de Vienne a mise dans son exposition, le concert préalable qui existe entre elle et celle de Londres, malgré la mesure observée jusqu'à présent par cette dernière, l'intelligence probablement établie avec la Prusse et la manière détournée dont le prince Metternich s'est servi pour parvenir jusqu'à nous, démontrent évidemment le fond de la pensée de ce ministre. En s'élevant contre l'idée d'un congrès général, qui n'était nulle part en projet, et en cherchant pour ainsi dire à isoler les quatre souverains, son objet est de les renfermer dans le cercle de la quadruple alliance, et d'écarter par cette doctrine exclusive la France et l'Espagne de la Confédération européenne.

La différence qui existe à ce sujet entre les vues des deux cours impériales est extrême. Votre Excellence, en m'annonçant les intentions souveraines de Notre Auguste Maître, veut bien m'informer : *que loin de vouloir assujettir la France à des combinaisons exclusives, on lui tendra une main fraternelle, et qu'elle prendra sa place dans l'association européenne.* Le prince de Metternich, dans son manifeste, proteste au contraire que le repos de l'Europe

est intimement lié, et peut-être même dépend exclusivement du maintien de la quadruple alliance *dans son intégrité primitive et par conséquent dans toute sa simplicité.*

Si le ministère impérial ignore les projets du cabinet autrichien, si celui-ci les a cachés dans ses communications directes pour nous induire à consentir à sa proposition générale en se réservant ensuite de lui donner une plus grande étendue et de l'appliquer à un système diamétralement opposé au nôtre, l'artifice est digne de toute notre désapprobation.

Quoi qu'il en soit, comme les desseins du prince Metternich ne sont obligatoires pour personne, et que peut-être sa précipitation à les trahir n'est qu'une faute qui les fera avorter plus aisément, je me suis abstenu de toute observation à la conférence à cet égard. Mais les deux questions étant pour ainsi dire en présence et la lutte à peu près établie, j'ai jugé utile de soumettre à Votre Excellence soit dans la dépêche suivante, soit dans le mémoire qui y est annexé, les renseignements et les observations qui m'ont paru dignes de son attention et propres à confirmer Notre Auguste Maître dans la résolution déjà adoptée, la seule qui soit conforme à ses intérêts politiques et digne de sa gloire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXCVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 641]

Paris, 27 avril/9 mai 1818.

Monsieur le comte,

Mes dépêches n°s 620 et 632 contiennent des détails favorables sur les progrès de l'administration et sur l'affermissement de l'ordre en France. Ce pays est obligé de se réorganiser après une révolution qui a détruit ou confondu toutes les distinctions et les intérêts de la société, c'est un ouvrage que la Providence heureusement n'a pas rendu impossible, mais qu'elle a voulu soumettre à des difficultés qui tiennent à la nature des choses et qui ne sauraient être totalement écartées que par des miracles. Si ce pays se trouve, dans le moment même de sa formation, troublé par des discordes, s'il est soumis jusqu'à un certain point à l'influence étrangère, si cette influence exercée par d'anciens ennemis ou par des rivaux naturels se trouve soutenue de la présence des armées qui l'ont vaincu, et si toutes ces circonstances désavantageuses sont aggravées par des sacrifices pécuniaires supérieurs aux ressources ordinaires et qui exigent pour ainsi dire de mettre l'avenir sous hypothèque, les institutions que le zèle même le plus pur ou la sagesse la plus éclairée peuvent s'efforcer d'établir au milieu d'une nation ainsi

placée, ne peuvent manquer de rencontrer des obstacles, à la fois dans les malheurs des temps que nous venons de citer, et dans la vaste et dangereuse carrière qu'ils ouvrent à toutes les passions et à tous les desseins hostiles de ses ennemis.

C'est dans cette situation que la France s'est trouvée immédiatement après la signature du traité du 20 novembre 1815. Lorsqu'on se reporte à cette époque et que l'on considère le vide immense et ténébreux et à travers lequel il a fallu chercher sa direction et tout réorganiser, établir les règles d'un gouvernement durable, satisfaire à des conditions extrêmement onéreuses, il est permis, à mon avis, de se féliciter d'avoir parcouru une si grande partie de la carrière, et d'être parvenu à la débarrassser d'un si grand nombre d'obstacles qui avaient paru insurmontables à tant de monde.

Votre Excellence a bien voulu souvent rendre justice à l'impartialité de mes rapports. J'ai dénoncé la division qui existait entre le roi et l'héritier présomptif de la couronne, entre les courtisans et les hommes d'État, entre les anciens nobles en grande partie et la masse de la nation, et je n'ai fait grâce ni aux erreurs, ni aux préjugés, ni aux inepties. Mais comme il était de mon devoir de travailler malgré ces divisions à ramener la concorde, loin d'abandonner aux errements de ceux qui menaçaient de la perdre, une question dont dépendait le sort du monde civilisé, je me suis associé aux hommes raisonnables ; j'ai soutenu les doctrines et j'ai coopéré aux mesures qui pouvaient la sauver. Dans cette lutte, les idées de mal et de bien n'étaient pas également définies par mes collègues. La politique de

notre cabinet étant franche et loyale envers la France, toutes les questions qui se sont présentées ont pu être appréciées par moi d'après leurs relations avec les avantages bien entendus de ce pays et avec les rapports utiles qu'il est appelé à établir et à conserver avec les autres. C'est aussi de là qu'est dérivée principalement la confiance que la Russie est parvenue à inspirer au roi, à la nation en général et à ceux qui la gouvernent.

Mes collègues ou quelques-uns d'entre eux ayant préféré au contraire se montrer tantôt dans une attitude trop sévère, tantôt dans une autre trop éloignée des intérêts de cette monarchie, ont dû nécessairement se ressentir des inconvénients d'un rôle qui n'était pas fait pour commander le succès. De cette différence de positions et d'intentions a dérivé notre manière d'envisager l'esprit de ce pays et les jugements que la France a portés sur les desseins de chacun de nos cabinets.

Convaincu de l'existence et de la variété de toutes ces divergences politiques, mon premier soin a été d'empêcher de les rendre trop sensibles et surtout de les faire éclater. Le devoir et la raison d'État indiquant les expédients les plus propres à écarter les obstacles et à parvenir à une organisation solide, je me suis attaché à conseiller ou à soutenir les mesures qui pouvaient nous conduire vers ce but.

Deux plans principaux ont dû être adoptés simultanément pour rendre à la France son existence politique, c'est-à-dire, à mon avis, en termes propres, *pour assurer à l'Europe la continuation de la paix :* d'abord l'établissement de la charte constitutionnelle et le dévelop-

pement des institutions et des lois qui en dérivent, et en second lieu l'exécution pleine et entière des traités de 1815, quelles que fussent les stipulations qu'ils renfermaient.

Il ne m'appartient pas de répéter ici le conflit qui s'est établi sur la première partie de ce projet; quelque déplorables qu'aient été les divisions qui ont obstrué le développement de ce principe gouvernemental, la raison a triomphé sur les questions principales et ce qui est déjà réglé commande impérieusement ce qui doit l'être à l'avenir.

La Charte, qui n'était au commencement que le prétexte aux attaques et aux défenses des partis, est maintenant le point de ralliement auquel tous cherchent à se réunir : l'immense majorité, parce que la Charte conserve tous les droits et protège tous les intérêts et surtout parce qu'elle n'exclut aucune prétention; les autres, qui avaient d'abord des projets différents, parce qu'elle est inévitable.

La loi sur les élections est devenue un moyen de conserver les institutions qu'elle est appelée à maintenir; les objections qu'on élevait contre l'extension qu'elle donne à la démocratie ont été suffisamment démenties par l'expérience. Parmi ceux qu'elle appelle à exercer le droit de suffrage, la majorité est intéressée à l'ordre actuel des choses et veut le maintenir; les exceptions contraires sont rares, et si le monarque se montre à la nation avec confiance et bonne foi, elles seront à peu près nulles. La Chambre actuelle des députés en présente un exemple incontestable. Tant que le parti soi-disant royaliste a conservé l'espoir de déterminer le roi à abandonner son ministère, les divisions ont été frappantes et les discus-

sions hostiles : dès que la probabilité du succès a diminué, le calme s'est rétabli par la force naturelle des choses, et les dernières délibérations ont été prises presque à l'unanimité. Cette formule pour ainsi dire peut être appliquée à tout le reste de la France, et les personnes les mieux informées ne doutent nullement de son influence sur les élections prochaines.

La loi sur le recrutement est aussi une institution organique ; sans en justifier tous les détails que le temps et l'expérience peuvent améliorer s'il est nécessaire, la base en est bien posée et dans un esprit favorable à la stabilité de la monarchie. Un roi, qui peut légalement appeler quarante mille hommes par an en temps de paix sous les drapeaux et qui dispose de toutes les ressources pécuniaires pour les entretenir, n'a pas à craindre les révoltes de la populace. Tous les obstacles qu'il peut rencontrer sont inférieurs à cette force organisée qui, dans des mains suffisamment habiles, fera toujours disparaître devant elle les réunions indisciplinées de l'insurrection et du désordre.

Outre la force militaire, la Couronne trouve des moyens infinis d'influence dans l'organisation civile et judiciaire du royaume. La France est divisée et subdivisée de la manière la mieux imaginée pour que le pouvoir public soit constamment devant les yeux du plus simple individu; d'un côté les préfets et toute la hiérarchie descendante jusqu'aux maires du plus petit village; de l'autre les cours royales, les tribunaux inférieurs et les juges de paix tenant immédiatement à la dernière classe de la société; à cette double surveillance se joint celle de la police et d'une infinité d'employés destinés au recouvrement

des contributions, de manière qu'il n'existe pas un homme en France qui ne soit constamment sous la dépendance de quelque agent de l'autorité qui a le droit de s'informer de sa conduite. Cette organisation est en grande partie l'ouvrage de Bonaparte; le roi l'a conservée intacte, le pays s'y trouve habitué depuis de longues années, et elle suffirait à elle seule pour tenir tout le monde dans l'ordre e la soumission.

Parmi les éléments de conservation et de tranquillité, il n'en existe pas de plus propre à faire concevoir les meilleures espérances, que l'état des finances. En 1814, la France, qui ne connaissait pas sa situation et ses ressources, s'est regardée comme à peu près ruinée; elle était au contraire dans une abondance de richesses incomparable. Les désastres qui ont suivi, les dommages considérables de l'invasion, les fortes contributions de guerre, le maintien d'une armée étrangère, les incertitudes de l'avenir, si contraires à l'activité des transactions commerciales, la disette, les divisions politiques et tous les maux qu'elles font craindre, paraissaient menacer ce pays d'une banqueroute et, en conséquence, d'une dissolution totale. C'est contre cet ensemble de difficultés qu'on s'est armé, et on est parvenu à les surmonter avec un succès auquel l'Europe doit en grande partie sa tranquillité.

Votre Excellence est informée depuis environ un an du projet de fixer et de liquider cette année durant la session des Chambres les prétentions de tous genres à la charge de la France et de demander le crédit nécessaire pour les acquitter. Ce plan a été suivi avec persévérance, et

son accomplissement fait maintenant en grande partie le bonheur et la sûreté de ce pays. En annonçant aux députés les sacrifices auxquels ils devaient se soumettre, le duc de Richelieu leur a promis en quelque sorte la libération et l'affranchissement du territoire français [1]. Toutes les passions se sont calmées à l'aspect d'un avenir aussi consolateur; sans murmure, sans plainte, sans contradiction, sans discussion même, on a remis entre les mains d'un homme dont la probité reconnue est une puissance, plus d'un milliard de valeurs. Le crédit public a résisté à ce choc sans dépréciation et l'espérance est peinte sur toutes les physionomies. C'est dans cet esprit et dans ces dispositions que les Chambres vont se séparer pour se réunir de nouveau lorsque l'on connaîtra le résultat de la réunion des souverains; il dépendra de leurs délibérations ou de consolider ou de mettre de nouveau en problème la paix du monde.

En soumettant au ministère impérial la situation politique de la France, j'ai dû lui présenter les moyens essentiels de gouvernement qu'elle présente; mais je suis persuadé qu'une mauvaise application à l'intérieur et une politique erronée de la part des puissances étrangères produiraient, si ce malheur avait lieu, encore plus d'inconvénients ici que dans tout autre pays de l'Europe. Si les cabinets aspirent à répondre à la vocation à laquelle Dieu les appelle, ils doivent entourer la France de bienveil-

1. Le projet de loi fut voté le 1er mai, six jours après la présentation à la Chambre. Il n'y eut pas de discussion. Une majorité de cent soixante-deux voix sur cent soixante-dix-neuf se prononça pour l'adoption.

lance, au lieu de la circonvenir par des soupçons; ils doivent se réjouir du retour de sa prospérité au lieu de l'étouffer; ils doivent l'admettre à leur concert au lieu de l'exclure. Avec cette réciprocité d'égards et de bons offices, avec cette unité de vues et de conduite, ils encourageront les gens de bien, et soutiendront les doctrines de justice et d'équité contre les dangers du nivellement et du désordre. En suivant une conduite différente, comme l'Autriche et l'Angleterre paraissent l'annoncer par des menées sourdes, leurs précautions ne seront que des périls semés sur leurs pas, et leurs mystères politiques leur créeront une lourde responsabilité devant Dieu et devant les hommes.

L'unique satisfaction qu'il m'est permis d'éprouver dans cette circonstance, c'est la conviction d'avoir coopéré pendant trois ans à écarter les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'accomplissement d'un si grand ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCXCIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 27 avril/9 m i 1818.

Mon cher comte,

Mille remerciements pour vos deux lettres dont la dernière était du 3/15 avril. Celle-ci vous arrive avec une

expédition qui risque de vous paraître trop longue. Vous en prendrez ce que vous jugerez bon avec les mêmes sentiments qui vous ont fait tolérer celles qui l'ont précédée.

Enfin nous voilà débarrassés des liquidations et des questions financières. C'était mon idéal. Je vous ai mandé mes espérances à mesure qu'il était permis d'en concevoir. Vous tenez aujourd'hui la conclusion. En vous l'annonçant je ressens une joie sincère. Vous serez payé des contributions dans le courant de 1819, même plus tôt, si vous le désirez. Vous voilà mis à portée d'être sages sans qu'il vous en coûte un denier. Tous ces beaux pronostics supposent comme de raison l'évacuation du territoire français au 1er décembre, sans quoi point d'argent et encore moins de tranquillité. Cette protestation n'est pas une menace de qui que ce soit, mais la réalité même que Dieu seul pourrait changer. Il paraît que le prince Metternich n'y croit qu'à demi et qu'il a des projets bien embrouillés; il peut avoir ses raisons, mais alors il faut être conséquent, et, au lieu d'arriver sur le Rhin avec Gentz et Floret, il devrait penser à mettre sur pied une armée plus forte que celle que l'Autriche entretient à présent. Si on veut entrer dans les affaires qui nous attendent noblement et franchement, la chance est bonne, mais si on prétend abaisser davantage la France, mortifier la Russie et néanmoins conserver la paix, toutes ces finesses sont des inepties qui trouveront leur punition dans le désordre général. Je désire la tranquillité, l'équilibre et la modération autant que qui que ce soit, et je regarde l'union comme indispensable au bonheur de tous, mais pourquoi

cette union serait-elle imparfaite et au profit d'un seul?

Quant à la France, ma propre responsabilité m'a accoutumé à l'observer et à la juger de sang-froid; la session s'est terminée admirablement, ce qui influera sur les élections futures. En proposant à ce pays de s'associer à l'union qui existe entre les puissances principales, on offrira au roi le seul moyen qu'il a de régner avec dignité, de satisfaire le juste amour-propre de la nation et de calmer toutes les inquiétudes sans nuire aux droits de personne, ni à la faculté que conservent les puissances de se défendre, le cas échéant.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCC

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche)
[N° 644.]

Paris, 27 avril/9 mai 1818.

Monsieur le comte,

Le discours de Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, à la Diète de son royaume de Pologne, et les autres actes et rapports qui ont paru lieu à cette occasion, ont fixé l'attention du public d'une manière très sensible. Paris étant dans ce moment la capitale où résident des personnages marquants de toutes les nations, il a été facile de connaître par le jugement que chacun a porté dans cette

occasion, la différence des vues et des dispositions qui les animent.

Je crois que, pour ne pas se tromper dans le calcul des faits et des conjectures à ce sujet, il est nécessaire de se convaincre d'une vérité fondamentale, c'est-à-dire que l'Angleterre, l'Autriche et même la Prusse regardent la puissance politique de la Russie avec une jalousie extrême. Cette base une fois admise, il en dérive que tout accroissement de bien-être ou d'influence en notre faveur, soit par suite des mesures d'administration intérieure; soit par la juste considération que nous procure la direction donnée à notre politique étrangère, leur devient infiniment pénible et suspect.

L'existence du royaume de Pologne se trouve, à mon avis, dans cette catégorie et, certes, une telle vérité ne peut avoir échappé à la perspicacité du ministère impérial. Le développement de cette institution et même sa prospérité, quoique provoqués par les moyens les plus naturels et les plus innocents, est une cause réelle d'alarme pour les cabinets de Londres et de Vienne, et je ne saurais en excepter celui de Berlin. Le motif d'une impression aussi défavorable se trouve dans la position respective des deux derniers, et dans l'intérêt que le cabinet de Saint-James croit avoir de s'associer constamment aux autres pour nous observer avec inquiétude.

Le duc de Wellington, le baron de Vincent et le baron de Goltz ne m'ont parlé de cet objet qu'en termes généraux; cependant j'ai reconnu, par leur manière de s'expliquer et encore plus par leur silence, les sentiments que je viens d'exprimer. Ils sont habitués à les entretenir parce

qu'ils constituent le système de leurs cabinets à notre égard, et l'ouverture de la Diète de Pologne n'a fait, à mon avis, que les y confirmer encore davantage.

Après avoir rendu compte des observations qu'il m'a été possible de faire sur les vues de ces cabinets, soit par le raisonnement, soit par la connaissance des opinions des hommes qui les représentent ici, je m'empresse de rentrer pour ainsi dire dans la sphère de mes attributions, et de parler de la France qu'il est de mon devoir plus particulier de connaître et de juger.

Le discours de Sa Majesté ne peut exciter des alarmes ou être mal interprété que par ceux qui craignent sa puissance ou ses principes. Cette monarchie se trouve dans l'heureuse position de ne pouvoir jamais être mise en danger par l'une et de partager entièrement les autres. Dans une nation de vingt-huit millions d'habitants au moins, parvenue à un grand degré de civilisation, formée d'éléments homogènes sur un territoire bien délimité, il existe, quoi qu'on en dise, un principe moteur dérivé de l'intérêt public qui agit, il est vrai, avec plus ou moins de succès, selon les hommes et les circonstances, mais qui n'est jamais éteint ou tout à fait sans valeur. Ce principe se trouve en harmonie parfaite avec les intérêts et les vues de la Russie. Dans toutes les spéculations de la politique comme dans les prévisions des plus clairvoyants, il n'existe aucun danger probable d'un conflit de pouvoir entre les deux empires. Cet état pour ainsi dire naturel de neutralité entre eux tend constamment à les tenir d'accord et réunis.

Aux causes générales que je viens d'indiquer, on peut

ajouter celle qui résulte de la nature des institutions libérales dont la France jouit. Cette monarchie mixte et tempérée est un gouvernement représentatif; les formes qui le caractérisent, les droits qu'il protège, les avantages qu'il procure ici sont en pleine exécution. Il résulte en quelque sorte, de cette circonstance, une sympathie générale irrésistible qui, étant fondée à la fois sur les principes et sur les intérêts, forme une alliance naturelle plus forte, plus inaltérable que les pactes écrits et les traités les plus solennels. Ce sont ces maximes que j'ai vu professer à cette occasion par le roi, par son ministère et par presque tous ceux qui coopèrent au gouvernement et influent sur l'opinion de ce pays.

Je craindrais de faire injustice au public, si je n'ajoutais aux observations précédentes le sentiment de reconnaissance qui se manifeste d'une manière universelle et constante envers Notre Auguste Maître pour cette justice protectrice avec laquelle il a préservé la France des projets les plus désastreux, et qui est encore l'étoile polaire qui sert de guide à leurs espérances pour l'avenir. Excitée par les bienfaits passés et par ceux qu'elle attend, cette nation ne saurait désirer que tout ce qui peut contribuer à fortifier une puissance qui la garantit, et à augmenter une gloire qui ne l'offusque nullement et qu'elle se plaît à reconnaître.

J'ai l'honneur d'être, etc...

CCCI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 27 avril/9 mai 1818.

Mon cher comte,

Les affaires ayant traîné au point qu'il m'était impossible d'espérer de vous faire parvenir mon expédition durant votre séjour à Varsovie, j'ai préféré la retarder de quelques jours pour vous l'envoyer aussi complète que possible. Mon projet de terminer toutes les questions financières avant la réunion des souverains est enfin accompli. La manière dont nous avons présenté ce grand sacrifice a produit le meilleur effet. Les Français se sont conduits dans cette circonstance avec une dignité et une unanimité admirables. Richelieu a été appelé à une nouvelle existence, en voyant que ses compatriotes ont jugé avec justice et équité les charges auxquelles il avait consenti dans une circonstance où il était impossible de les éviter.

Wellington a été dans tout cela un instrument indispensable, mais les formes observées durant la négociation ont été un peu dures envers la France.

Richelieu, qu'on a invité à signer sans autre cérémonie, a dû se défendre sur la question des intérêts, et l'emporter. Wellington en a été un peu piqué; cependant,

il s'est convaincu avant son départ que, pour plaire à quelques commissaires, il aurait injustement déplu à cette nation, et par là causé un grand mal dans la crise où nous avions besoin de produire un grand bien. S'il arrive qu'un des États réclamants se plaigne, n'en croyez pas une syllabe ; j'ai vu les preuves authentiques de la satisfaction générale, et même de la disposition où ils étaient de se contenter de moins.

Quelques mots sur la politique générale, bien que je vous en aie peut-être déjà trop dit dans ma correspondance officielle. Metternich prétend nous mystifier; il veut que nous soyons les gendarmes de l'Europe contre la France et l'Espagne. Ils s'entendent tous, mais les autres n'osent pas se prononcer; je vous dis en conscience et en honneur que nous sommes le point de mire dans les grandes comme dans les petites choses. Nous avons besoin de tenir à notre système. Le bien y est plus certain que dans celui qu'ils voudraient nous faire adopter; mais la jalousie les offusque et les subterfuges les égarent. Je n'ai jamais vu qu'ils aient consenti franchement à quelque chose qui venait de nous; il a fallu les mettre dans l'impossibilité de faire autrement pour les rendre raisonnables. Ma position, à cet égard, m'a donné l'occasion d'acquérir du tact, si j'en étais capable. La quadruple alliance, postée ainsi pour surveiller la France et mépriser l'Espagne, serait un expédient efficace si l'on avait pour but une nouvelle guerre et de nouvelles injustices; mais si l'on veut la paix, on se demande comment Metternich prétend la concilier avec un état de choses qui lui est contraire. Le fait est que les autres veulent ce qu'il est impossible d'obtenir : éviter

le contact politique entre la France et la Russie sous des formes d'amitié ou d'alliance, tenir la première dans un état d'isolement et de faiblesse, et si elle s'émancipait, l'écraser à l'aide de nos baïonnettes. Voici le labyrinthe où ils visent à se placer, mais d'où ils ne sortiront pas. Notre raison les réduira à l'absurde, et notre volonté les contiendra sans beaucoup de difficultés.

L'évacuation de la France étant une chose non seulement arrêtée, mais inévitable, il est nécessaire que nous prenions nos précautions pour que nos troupes ne restent pas une heure de plus que les autres ; si, à cause de la saison et des distances, elles pouvaient partir plus tôt, l'effet en serait inappréciable sur l'opinion publique ici ; mais en tout cas, si nous ne voulons pas la caresser, il ne faut pas la perdre, car nous la possédons tout entière, et ce n'est pas chose légère.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCCII

Réponse de Pozzo di Borgo aux points proposés par le ministère impérial dans sa dépêche du 27 mars /8 avril 1818[1].

Paris, le 6/18 mai 1818.

Si la juste méfiance que doit m'inspirer la grandeur du sujet ne m'avertissait de l'insuffisance de mes talents, l'obli-

1. Voir cette dépêche page 422.

gation qu'il a plu au ministère impérial de m'imposer par ses ordres du 27 mars, serait l'encouragement le plus flatteur qu'il aurait pu offrir à mon zèle; mais il s'agit de traiter et d'éclaircir une question incommensurable par son étendue, compliquée par la variété des intérêts qui s'y rattachent, incertaine par sa nature et immense dans ses résultats. C'est donc pénétré de ces vérités que je tâcherai de remplir un devoir auquel il ne m'est plus permis de me soustraire.

Avant de soumettre mon opinion sur l'objet qui nous occupe, il me paraît indispensable de caractériser les dispositions des principales puissances à l'égard de la Russie et de déterminer réciproquement nos rapports envers elles. Cette exposition préliminaire assignera à chacune son rôle pour ainsi dire systématique; elle aidera à pénétrer les vues secrètes des démarches apparentes des alliés et, en faisant connaître leurs desseins, elle fournira les moyens de s'y opposer s'ils sont nuisibles.

C'est le sentiment du danger commun et le besoin de se soustraire à l'oppression de Bonaparte qui ont formé la quadruple alliance dans sa première origine. L'empereur se trouva par sa force même, par les événements qui avaient précédé et par la supériorité de ses conceptions, le chef *virtuel* de cette ligue qui a conduit les alliés à travers les champs couverts de la gloire de ses armes jusqu'au Rhin, à la fin de 1813. Sa Majesté dut s'apercevoir alors que l'unité dans les conseils et les sentiments de reconnaissance envers elle s'affaiblissaient à mesure que le danger paraissait diminuer.

Sans se laisser arrêter dans sa marche, l'armée russe

entra en France, et, malgré les obstacles qu'elle rencontra de la part de ses coopérateurs, elle parvint à détruire la puissance politique de l'homme qui naguère menaçait l'Europe d'un despotisme universel.

La dynastie légitime des anciens rois fut rétablie sur le trône qui, en changeant de maître, changeait également de principes ; cette heureuse révolution avait pour objet la paix du monde. L'empereur cessa donc d'être ennemi pour se montrer protecteur, et ce fut dans cet esprit que Sa Majesté présida aux stipulations de 1814.

La destruction de l'empire de Bonaparte laissait un vide immense dans l'autorité du pouvoir et dans l'admiration des peuples. Celui qui avait le plus contribué à produire ce grand événement devait se trouver investi d'une influence proportionnée à la grandeur de son ouvrage. Ce résultat, qui n'était qu'une conséquence nécessaire, dérivée de la nature des choses, fut jugé par l'esprit de rivalité avec toute la jalousie qu'aurait inspirée une conquête hostile et préméditée. L'intervalle qui s'écoula entre la paix de Paris et le congrès de Vienne fut employé à préparer des combinaisons et à imaginer des obstacles contre l'influence de la Russie, et l'empereur, en arrivant dans la capitale autrichienne, trouva contre lui des dispositions réelles et positives.

La France, représentée alors par un ministre léger et perfide, s'associa à cette tendance contre toutes les maximes de sa politique, et ce fut en célébrant les rites de l'hospitalité et au milieu des démonstrations de l'amitié qu'on signa le traité du 3 janvier.

En rappelant ces événements, loin de moi l'idée de ré-

veiller des souvenirs odieux ; mais lorsque dans des situations délicates et compliquées on doit délibérer sur sa propre conduite, la prudence exige de ne pas perdre de vue celle des autres, d'autant plus que c'est en grande partie avec les mêmes hommes et dans la crainte des mêmes événements qu'il nous faut agir.

Au retour de Bonaparte en France, l'édifice que la ruse et la duplicité venaient d'élever se trouva renversé, la peur tint lieu de sagesse et le danger commun réunit de nouveau les mêmes intérêts.

La victoire ayant été obtenue cette fois par d'autres armées que celles de la Russie, ses alliés conçurent le projet d'en tirer des conséquences qui ne pouvaient être nullement approuvées par elle. Le démembrement de la France, les contributions excessives, les spoliations et tous les mauvais traitements que le succès peut inventer dans son orgueil et dans son abus, furent alors exercés ou projetés contre ce pays.

Une pareille conduite n'était ni juste, ni politique. La restauration de la monarchie légitime étant considérée comme un moyen indispensable de conserver la paix en Europe, tout ce qui tendait à la déprécier aux yeux des Français et à la faire regarder par eux comme une calamité publique, détruisait évidemment l'ouvrage qu'on prétendait édifier.

L'empereur seul éleva sa voix du milieu de la déraison et de la fureur des autres. Ne pouvant pas tout diriger selon ses vues équitables, Sa Majesté se limita à empêcher les maux qui auraient été les plus irrémédiables ; ainsi le traité et les conventions du 20 novembre 1815 ne furent

qu'un terme moyen entre des résolutions extrêmes prises dans le conflit des passions, des projets et des appétits les plus opposés.

L'occupation, quoique temporaire, mettait la France dans une situation très critique, et on chercherait en vain l'exemple d'une nation menacée de plus de dangers. Des divisions sanglantes, des charges sans mesure et des étrangers pour arbitres et pour juges de son propre sort : voilà ce que souffrait la France. Dans ces calamités, tous les vœux se sont adressés à la puissance protectrice qui avait préservé l'indépendance de ce pays en 1814, et qui venait de soulager ses malheurs dans les derniers désastres.

Engagé vis-à-vis de ses alliés, l'empereur ne pouvait agir que de concert avec eux ; toute démarche isolée sortait de la règle, elle serait restée sans effet ou bien en aurait produit de nuisibles. Le problème consistait donc à diriger insensiblement les puissances sans leur faire appréhender de l'être et à les mettre dans l'impossibilité de dévier sans se compromettre.

Pour parvenir à ce résultat, la Russie avait besoin d'être soutenue par une conduite suffisamment prudente de la part de la France. Au milieu des discordes qu'on a raison de déplorer, mais que l'on aurait tort de regarder comme extraordinaires après des convulsions aussi déchirantes que celles qui ont affligé ce pays, toutes les mesures essentielles à l'ordre public ont été adoptées, toutes les obligations remplies, et les difficultés les plus menaçantes surmontées avec un succès qu'on osait à peine espérer.

Dans le cours de ces opérations, chaque question a présenté des obstacles et chaque puissance a plus ou moins

trahi ses vues. La France, dont les intérêts étaient fixés sans sa participation et dans sa capitale même, s'alarmait avec raison à tous les moments de crise; sa confiance dans la Russie lui faisait concevoir l'espoir d'être traitée avec équité, et, en effet, la décision s'est trouvée être presque constamment équitable; frappée de l'accord uniforme entre les alliés, elle cherchait l'influence qui avait produit cette unanimité, et elle n'a jamais manqué de la découvrir. Tous ces exemples répétés sont parvenus à fonder une opinion favorable à notre égard, d'autant plus immuable et durable qu'elle n'est nullement la conséquence calculée d'un effort passager, mais le simple résultat d'une conduite sage et systématique, et je dirai avec raison, de la différence de position entre les puissances.

Un pareil état de choses, tout innocent qu'il soit, ajoute à la jalousie habituelle de l'Autriche et de l'Angleterre contre nous; et les hommes qui dirigent ces deux cabinets, au lieu de s'associer au plan général et d'en partager les avantages et le mérite, inventent des combinaisons, tantôt pour maintenir l'alliance dans le cercle où elle se trouve circonscrite maintenant, quoique les circonstances en réclament l'agrandissement, et tantôt pour attirer à eux la direction exclusive des affaires, qui ne peuvent être décidées utilement que par le concours de tous.

En déclarant que le repos de l'Europe dépend du maintien de la quadruple alliance *dans son intégrité primitive et en conséquence dans toute sa simplicité*, le prince de Metternich dévoile à temps tous ses projets. L'intention où il est de tenir la France et l'Espagne sous une sorte

ommunication politique a pour but de paralyser
on de la Russie. Le ministre autrichien prévoit que
ciation formelle de ces deux monarchies au système
al justifierait l'influence de l'empereur sans le com-
ettre et compléterait pour ainsi dire son rôle en
nt Sa Majesté à portée de conserver l'équilibre par
nesures prises en commun, tandis qu'au contraire,
la fausse position qu'on lui prépare sous le masque
ntégrité primitive d'une alliance faite dans des temps
auve, elle perdrait la confiance inspirée jusqu'à pré-
à ses amis naturels, et deviendrait l'instrument des
ins pernicieux de ses rivaux.

son côté, le ministère britannique ne peut s'habituer
rer la plus faible participation de notre part à quelque
e que ce soit qui dépasse les rivages de l'Europe. La
sie excitée par nos rapports d'amitié avec l'Espagne
exclamations contre la cour de Madrid, à cause de la
nce qu'elle montre pour notre impartialité, prouvent
ment combien le cabinet de Saint-James, ne pou-
débarrasser de notre intervention, tient à la rendre
s suspecte et odieuse en nous associant à l'attitude
te qu'il désire conserver envers les deux monar-
cées sous le sceptre des Bourbons. Dans cette com-
je n'ai pas fait mention de la Prusse ; nul doute,
, qu'elle ne partage les mêmes idées. Ses espé-
grandissement dans le cas de nouveaux troubles,
ontre la France, je dirai même le peu d'amitié
mmes influents dans ce pays professent envers
e confirment dans cette croyance.

ant les dispositions secrètes et les vues réelles

que chacune des puissances alliées conserve vis-à-vis de l'empereur, mon intention n'est pas et ne pourra jamais être de troubler la bonne harmonie qu'il est utile d'entretenir avec elles, mais de relever simplement les inconvénients de leur système, avec l'espoir d'en établir un meilleur. Je voudrais préserver le monde de la politique astucieuse et maladroitement intéressée qui pénètre et circule dans ces cabinets et qui, si elle devait présider aux [illegible] uerait des révolutions nou- [illegible] s dont leurs propres auteurs se [illegible] pr [illegible] nières victimes.

Après ces considéra [illegible] nérales qu'il m'a paru convenable de sour [illegible] mal de nos décisions, je vais exposer l'opinion [illegible] emandée sur les trois propositions contenues dans la d [illegible] êche du 27 mars.

AD PRIMUM

Nécessité de faire cesser l'occupation militaire à la fin des trois ans.

Lorsqu'il fut stipulé dans le traité du 20 novembre « que l'occupation militaire pourrait finir au bout de trois ans, si les souverains alliés, après avoir, de concert avec Sa Majesté le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques et les progrès que l'ordre et la tranquillité auront faits en France, s'accordent à reconnaître que les motifs qui les portent à cette mesure ont *cessé d'exister* » ; ces mêmes souverains par cette seule déclaration ont donné à l'opinion publique de

ce pays la tendance salutaire qu'elle devait prendre, c'est-à-dire qu'ils ont présenté aux Français, comme prix de leur conduite et de l'accomplissement des obligations qu'ils ont contractées, l'évacuation et l'affranchissement de leur territoire.

Ce sentiment, aussi naturel que celui de l'existence, s'est fortifié par les sacrifices qu'il a imposés à tous les partis. Au milieu de leurs divergences d'opinions et des souffrances générales, l'acquittement de toutes les charges a continué sans interruption et avec une ponctualité qui n'a jamais donné prise ni à la malveillance ni à la rigueur. A mesure que l'époque désirée s'est approchée, l'impatience nationale est également devenue plus sensible. Prévoyant les difficultés que les prétentions pécuniaires auraient pu faire naître contre la libération du territoire, tous les vœux se sont réunis pour les aplanir et les écarter, et, lorsque M. de Richelieu s'est présenté aux Chambres tenant d'une main la demande de plus d'un milliard, et signalant de l'autre l'imminence de la libération de la France, aucune voix ne s'est élevée pour témoigner en présence de ces immenses sacrifices, ni objections, ni regrets. Le discours du ministre est digne de l'attention des cabinets ; ils y verront aisément comment les deux questions y sont associées et comment elles sont devenues indivisibles.

Le roi, depuis sa restauration, n'a cessé d'offrir ces espérances à la nation ; c'est par cette sollicitude qu'il a pu se constituer aux yeux de ses sujets comme médiateur efficace entre les événements passés et la réconciliation future, et c'est dans ce rôle que tous ses devoirs lui prescrivent de persévérer, s'il veut régner. Sa Majesté Très

Chrétienne demandera donc le départ des étrangers; elle offrira de remplir les obligations restantes même avant l'époque fixée par les traités. Quelle raison pourrait la décider à se soumettre à une décision contraire?

Le prince de Metternich dans son *mémorandum* et dans les explications qu'il a ordonné au baron de Vincent d'insérer au protocole de la conférence, parle de la question du départ des troupes comme d'une discussion doctrinale et pour ainsi dire de juridiction, sans aucun rapport avec les faits ni avec les circonstances. Mais dès qu'il veut mettre en doute une résolution qui nous semble réclamée à la fois par la justice et la politique, nous lui demandons si sa prévoyance l'a porté à méditer sur les conséquences d'un refus. Dans ce cas, le roi s'interdira sans aucun doute tout acte tendant à prolonger l'occupation, il n'y aura plus ni prestations ni paiements volontaires, les Chambres n'accorderont rien de ce qui contribuerait au maintien de l'asservissement de leur patrie. Ni le ministre actuel, ni aucun autre qui pourrait lui succéder, n'osera jamais proposer ou conseiller une conduite différente. Alors l'occupation pacifique cesse et l'état de guerre commence. Si le ministre autrichien est préparé à affronter les inconvénients et les périls qu'il excite, ce sont des armées et non des notes qu'il est nécessaire d'employer, puisque rien ne serait plus contraire à la raison que de provoquer des résistances sans réfléchir aux moyens de les combattre.

Quel que soit le désir de l'Angleterre d'affaiblir autant que possible la France, je ne saurais me persuader qu'elle ose s'exposer aux malheurs d'une occupation forcée ou, en d'autres termes, d'une nouvelle guerre insurrectionnelle

atroce et exterminatrice. S'il m'est permis d'en juger d'après ses propres expressions, le duc de Wellington partage la même opinion, au point d'envisager l'évacuation du territoire non seulement comme une mesure sage, mais comme une nécessité inévitable.

Le motif ou le prétexte qu'on alléguera pour continuer l'occupation ne serait que celui de l'incertitude sur la stabilité de l'ordre en France. Cette question ne pourra jamais être mathématiquement démontrée d'avance ; elle dépend de la nature des informations que chacun est à portée de se procurer, de la manière de les envisager, de la confiance ou de la timidité qui dirigent le jugement. Lorsque, durant trois ans, il n'est arrivé aucune agitation alarmante de la part du peuple, lorsque le gouvernement existant et qu'on regarde comme le plus désirable, a constamment agi avec une autorité proportionnée à la difficulté des circonstances, que les finances répondent aux besoins de l'État, et que l'organisation militaire et civile est déjà fondée sur des bases qui permettent d'espérer chaque jour une plus grande solidité, la probabilité morale est acquise. Elle doit devenir un principe de conduite, sans quoi les hommes ne prendraient jamais un parti, et leur vie qui consiste dans l'action ne serait qu'une suite d'incertitudes.

Cette règle est encore plus applicable à la question qui nous occupe. Si, en continuant leur séjour en France, les étrangers par leur présence rendaient tout le monde meilleur et faisaient naître la paix et l'abondance à l'aspect de leurs baïonnettes, la précaution serait peut-être raisonnable ; mais si, au contraire, le refus de se retirer doit

être le commencement des troubles qu'on redoute, il est évident que ces inconvénients ne sont que des événements possibles dans le cas où l'on s'en irait, et qu'ils deviendraient des faits certains dans celui où l'on s'obstinait à rester.

Il était plausible et même prudent de faire une expérience après l'année 1815 : elle a, selon moi, produit l'effet qu'on en attendait, celui de donner au Roi plus de facilité pour l'organisation intérieure du pays, et d'habituer le peuple à la présence et à l'autorité de la dynastie légitime ; j'ajouterai qu'on a pu ainsi s'assurer du paiement des charges qu'on avait imposées à la France. Mais aujourd'hui que cet essai fournit tous les encouragements raisonnables et que les exigences de tout genre vont être satisfaites, la prolongation de l'occupation ne présenterait aucun terme ni aucune idée fixe, l'incertitude augmenterait avec les années, et nous tomberions dans *l'infini*, ce qui en affaires veut dire dans l'absurde.

La proposition contenue dans la dépêche formera donc la conclusion de tous ces raisonnements : *Les troupes étrangères doivent évacuer la France; en y prolongeant leur séjour, on n'ajouterait point à l'affermissement de l'ordre dans ce pays.*

AD PRIMUM ET SECUNDUM

Le mode à observer au moment de l'évacuation et les mesures à prendre pour éviter des révolutions nouvelles.

La paix de l'Europe dépend, à mon avis, de deux causes fondamentales qu'on ne saurait altérer sans risquer une

confusion universelle : 1° le maintien de l'équilibre réciproque tel qu'il se trouve établi par les traités existants; 2° la participation des parties principalement intéressées au maintien de cet équilibre, à toutes les associations et combinaisons d'un intérêt général.

C'est la destruction du pouvoir de Bonaparte qui a permis de fonder le nouveau système qui régit maintenant l'Europe. Du moment où la France rentra dans ses anciennes limites, les matériaux d'une organisation nouvelle se présentèrent comme flottants, au milieu du grand naufrage politique. Sans prétendre à une domination exclusive, les puissances principales, qui s'étaient alliées pour la guerre, eurent la sagesse d'appeler toutes les autres et de les consulter pour ainsi dire sur l'usage qu'on devait faire de la victoire en rétablissant la paix, et le Congrès de Vienne devint, comme autrefois la réunion de Westphalie, le collège des souverains où furent jetés les fondements du droit public destiné à servir de règle aux nations.

La défection du prince de Talleyrand et celle des cabinets de Vienne et de Londres portèrent à la vérité une grande atteinte à la foi donnée en formant une ligue séparée et foncièrement hostile contre la Russie. Par le traité secret du 2 janvier, ils avaient attaqué dans son essence le principe de l'union. Cependant la tournure qu'avait prise dans la suite la négociation générale, promettait que le résultat serait conforme au plan proposé d'abord, et que la France, ainsi que les autres puissances, serait au nombre des parties intégrantes du système, lorsque le retour de Napoléon et les conséquences immé-

diates qui en furent la suite, causèrent des changements essentiels dans les combinaisons qui auraient eu lieu sans ce fatal événement.

Le sort de la dynastie et la stabilité de l'ordre dans ce pays furent de nouveau mis en problème, et les alliés vainqueurs entrèrent dans la capitale du royaume. Les transactions de Paris devaient naturellement se ressentir de l'influence des circonstances qui les avaient rendues nécessaires, et c'est à cette cause seulement qu'il convient d'attribuer leur forme temporaire et préparatoire. En effet, elles ne furent regardées par ceux du moins qui les signèrent de bonne foi, que comme des expédients destinés à atteindre le but proposé en 1814 : la consolidation de la monarchie légitime et constitutionnelle.

Ces épreuves ayant produit durant la période fixée par les traités tous les effets qu'on attendait, la France par cette raison même et par l'accomplissement de ses autres engagements, se trouve replacée vis-à-vis des puissances dans la même situation où elle aurait été au moment de la signature du congrès de Vienne, si Bonaparte n'avait pas reparu. Les cabinets mêmes qui voudraient l'exclure aujourd'hui de la communauté européenne l'avaient jugée alors non seulement digne d'y être admise, mais de contracter, dans le moment de leurs calculs intéressés, des liaisons toutes particulières et tout intimes avec eux. Maintenant leur sytème paraît avoir changé et ils voudraient défendre au roi très chrétien l'entrée du Temple de la Paix, moins parce que les circonstances et l'intérêt commun exigent une modification aussi essentielle au plan primitif, que parce que son admission dans le grand

aréopage des souverains la garantit d'abord de la politique hostile de ceux qui voudraient l'affaiblir ou la troubler, et ensuite, j'oserai le dire sans réserve, parce qu'elle offre à la Russie une coopération irrésistible dans toutes les questions générales.

En affermissant le gouvernement représentatif et en réduisant l'influence de la couronne aux termes compatibles avec la nature des institutions actuelles, j'ai eu souvent l'honneur d'observer au ministère impérial que je voyais dans l'accomplissement de ce système deux avantages permanents : premièrement, celui de mettre en œuvre le seul moyen existant pour rétablir l'ordre intérieur en France, selon les dispositions du public et les intérêts de l'État, et, en second lieu, de créer comme conséquence inséparable de cette forme de gouvernement un sentiment de patriotisme éclairé dans les relations politiques de ce pays envers les étrangers, sentiment capable d'en imposer à la faiblesse de la cour et à la légèreté ou à la corruption des courtisans, et de les mettre dans l'impossibilité de se précipiter dans des alliances *antinationales* et serviles. Cette doctrine est déjà devenue générale en France : nul doute qu'elle ne soit durable, non seulement parce qu'elle est conforme aux intérêts, mais parce qu'elle s'associe aux passions et aux préjugés intéressés du pays.

Les cours de Vienne et de Londres n'ont pas manqué de saisir cette vérité ; n'ayant pu l'empêcher, elles paraissent avoir le projet de la rendre illusoire, en proposant de conserver la quadruple alliance dans sa simplicité et dans son intégrité rigide et menaçante, malgré les changements de circonstances. Le prince de Metternich veut se servir de la

Russie pour repousser la France et, en plaçant l'empereur dans une attitude de surveillance odieuse, lui faire perdre par cette manœuvre tout le fruit de sa protection, de ses bons offices et de sa popularité dans ce pays; c'est ainsi que sous prétexte de maintenir l'ordre on ferait naître l'oppression : c'est une subtilité de l'inventeur qui, une fois découverte, devient une faute ou passe pour une ineptie.

Ces considérations m'ont paru dignes de l'attention du ministère impérial; l'instinct de leur propre conservation appartient aux États comme aux individus; quelle que soit la générosité qui les anime, c'est l'amour de soi, bien entendu, sans lequel tout principe d'action cesse et tout moyen de faire le bien échappe infailliblement. Cependant la question présente tant d'autres arguments de défense, que même en la traitant d'une manière purement abstraite, l'est aisé de démontrer que le projet du cabinet autrichien, quel que soit son intention, au lieu de consolider la paix, est calculé pour exciter la discorde et pour provoquer l'irritation la plus dangereuse.

Le prince de Metternich propose d'exclure la France du système politique qu'il veut conserver ou créer. Sans doute, il n'a pas dans son hypothèse l'intention de permettre à cette monarchie d'en former un qui lui soit particulier; alors on demande au nom de la raison dans quelle direction, dans quelle orbite cette masse qui est si loin d'être inerte ou stationnaire, doit se mouvoir et agir? L'idée de neutraliser la France est encore plus absurde que celle de la convaincre que c'est pour son bonheur qu'elle paye des contributions ou qu'elle obéit à un maréchal étranger! Ces positions ne sont tolérables que parce qu'elles sont transi-

toires, en attendant un meilleur avenir; mais dès qu'elles deviennent invariables par système, elles provoquent la résistance ou dégénèrent en servitude absolue. S'il s'agissait d'une nation qui n'a pas la force d'inquiéter les autres, l'erreur serait peut-être sans conséquence, et l'expérience plus injuste que nuisible; mais on semble vouloir publier que c'est un État composé de vingt-huit millions d'habitants réunis de langage et de sympathie et concentrés sur une étendue qui leur permet à tous de se communiquer dans le court espace de huit jours, que l'on projette de mettre en surveillance, non pas dans l'intention, je suppose, de le provoquer, mais dans le but de le rendre plus pacifique! Le plan me paraît si évidemment absurde qu'il cesse d'être artificieux.

Lorsque Bonaparte était censé devoir ou pouvoir régner en France, toutes les ligues, envers et contre lui, étaient la conséquence naturelle de l'état de guerre où l'on se regardait constamment avec sa personne; mais cet esprit d'inquiétude et la cause qui le produisaient sans cesse ayant disparu, et le but des alliances aujourd'hui étant la paix, aucun pacte de ce genre ne saurait devenir exclusif, sans donner une juste raison, à ceux qui n'y seraient pas admis, de craindre la guerre et peut-être de la préférer à la longue plutôt que de se soumettre à l'état d'excommunication politique où l'on voudrait les placer.

Le prince de Metternich, désirant le maintien de la famille des Bourbons sur le trône de France, n'a certainement pas assez réfléchi jusqu'à quel point la sollicitude indiscrète qu'il voudrait lui témoigner tend à la compromettre. Si le roi, par faiblesse ou par complicité, regardait

l'alliance à laquelle il ne serait pas admis comme une protection accordée à sa personne contre ses sujets, il est aisé de prévoir les sentiments que ceux-ci porteraient à un souverain qui se constituerait envers eux dans des rapports aussi opposés à ses devoirs et à l'honneur et aux intérêts de son peuple. Si, au contraire, le monarque, comme il ne pourrait s'en dispenser, partage la juste crainte et l'irritation de la nation, le roi sera obligé d'élever le premier la voix contre la politique hostile des puissances étrangères. Ainsi, dans tous les cas, on risque d'exciter les troubles qu'on semble vouloir éviter : dans la première hypothèse, parce que le peuple à juste titre ne serait pas content du roi, et dans la seconde, parce que le roi croira avec raison qu'il est de son devoir de se réunir à son peuple.

Toutes ces complications et ces obstacles s'aplaniront à mon avis, autant du moins que les circonstances peuvent le permettre, en adoptant les principes de la confiance et de la loyauté et en abandonnant les insinuations de la peur et de la mauvaise foi. Plus les affaires sont grandes, plus il importe de les réduire aux termes les plus simples possibles. Cette méthode, préférable dans toutes les occasions, devient nécessaire aujourd'hui. Autrefois on s'exerçait dans les mystères des cours, maintenant c'est le peuple que les cours doivent frapper de respect et d'admiration, en s'élevant au-dessus des vues communes et des subterfuges que le monde pénètre et qu'il méprise après les avoir pénétrés.

Le premier conseil de la sagesse est de marcher avec *les temps* où l'on vit et de se bien placer dans les circonstances qu'ils amènent. Nous sommes dans une époque qui a ses

dangers et ses remèdes particuliers, la prudence consiste à calculer les uns sans exagération et à bien employer les autres. Les indications contenues dans la dépêche du ministère impérial offrent les maximes principales qu'il faut suivre et les expédients qu'il convient d'adopter; il ne restera qu'à leur donner le développement et l'application nécessaires.

L'évacuation du territoire français doit être décidée sans des hésitations qui en feraient perdre le fruit; elle doit s'effectuer avant ou pour le moins à l'expiration exacte de trois ans sans la prolonger d'un seul jour. Cette délicatesse fournira un exemple de plus de l'exactitude que l'on met à l'exécution des traités dans ce qu'ils présentent de plus équitable et, au lieu d'être indifférents ou exigeants sur les arrangements qui peuvent coûter de nouveaux sacrifices à la France, les souverains agiront à mon avis selon leur dignité en témoignant au contraire la disposition d'épargner tous ceux qui ne seront pas nécessaires.

Cette résolution sera prise avec toute la solennité qu'elle mérite; elle fera l'objet d'une convention dans laquelle seront spécifiés les motifs de la confiance et de la réconciliation finale de l'Europe avec la France. L'acte deviendra public et sera suivi d'une déclaration qui tiendra lieu de manifeste et proclamera la paix universelle. C'est une occasion solennelle qu'il est prudent de saisir, non seulement pour exprimer au peuple français les sentiments dont sont animés les souverains qui président aux destinées du monde, mais pour les annoncer également, quoique d'une manière indirecte, à toutes les nations. Les gouvernements doivent être exhortés à l'équité et les sujets à l'obéissance; ceux

qui sont disposés à faire des progrès vers des institutions libérales peuvent être encouragés dans leur carrière : mais les factieux, qui menacent ces mêmes institutions, lisent dans le code de la sagesse et de la raison la condamnation de leurs doctrines. Ce sont eux qui, depuis le commencement de la révolution, ont noyé la liberté dans le sang innocent, et c'est de leurs fureurs démagogiques qu'est sorti le despotisme militaire.

Loin d'être corrigés par des exemples aussi terribles, les uns prétendent modeler le monde à leur manière pour le soumettre aux expériences de leurs rêveries insensées, les autres tourmentés par l'avidité et par l'ambition, sous le faux manteau du cynisme et après avoir perverti par leur irréligion et leur immoralité les classes les plus corruptibles de la société, visent à les confondre dans l'abîme d'une égalité compagne du désordre et mère de la tyrannie. Il est temps de mettre un terme aux dangers sans cesse renaissants dont cette peste menace toutes les constitutions libérales, et de persuader à ces exaltés qu'ils peuvent s'exposer à la juste vengeance des lois et que jamais on ne permettra à leurs fureurs de commettre de nouveaux crimes et d'ensanglanter la terre.

Si la quadruple alliance vise à répondre sincèrement à sa haute vocation, elle profitera de cette occasion solennelle pour montrer au monde le but dans lequel elle s'est formée, et pour manifester les principes qui la guident. Loin de conserver son caractère exclusif et méfiant envers la France, elle l'admettra à la participation de son ouvrage. La situation de cette monarchie, au lieu d'être un motif de la rejeter de l'alliance, engage, au contraire, à l'y admettre. Dans cette

communion d'intérêts, il sera non seulement plus aisé de la surveiller, mais l'habitude de délibérer et d'agir ensemble formera ces sympathies qui naissent du sentiment de la dignité satisfaite, et établira cette sécurité qui dérive pour un pays de la connaissance directe de sa propre situation, et de tout ce qui peut lui nuire ou lui être utile. Avec ce système, la Restauration est complète; dans le cas contraire, elle ne serait qu'un palliatif sans caractère décidé, et risquerait à la longue d'être considérée comme un inconvénient.

Un tel état de choses n'affaiblirait sous aucun rapport les moyens de défense et de coercition; si, par malheur, ils devenaient nécessaires, les puissances resteraient également libres et leurs mesures pourraient être également fortes. L'abandon que la France ferait des principes qu'elle aurait promis de maintenir en commun la rendrait plus faible en la rendant plus odieuse, et la part que les autres souverains se croiraient autorisés à prendre dans les affaires intérieures serait plus justifiée par une désertion non motivée de la Confédération que par la résistance naturelle de quelqu'un à qui on aurait refusé d'en faire partie. Ainsi la quadruple alliance se fortifiera dans tous les cas en admettant la France, soit qu'on conserve la tranquillité, soit qu'on suppose des troubles. Cette manière de voir ne peut échapper au prince de Metternich; s'il ne l'avoue pas, c'est qu'il a une politique isolée et des desseins conformes à ceux que je viens de signaler.

Le système serait, à mon avis, incomplet si l'on ne prépare pas à l'Espagne les voies d'y entrer; il n'existe aucun motif raisonnable qui puisse justifier l'exception dont on

veut la frapper. L'Angleterre a conçu le projet de la soumettre à son influence; l'imprudence avec laquelle ce secret a été trahi, au lieu d'atteindre son but, n'a produit que des soupçons et des mésintelligences. Dans toute délibération prise en commun sur les intérêts et l'état du Nouveau Monde, la Grande-Bretagne aura toujours un poids immense; mais son cabinet veut décider seul; alors l'Espagne soupçonne la bonne foi et conçoit des craintes qui ne sont dénuées ni d'apparence ni de réalité. Ces inconvénients ne peuvent échapper à lord Castlereagh, pas plus qu'au prince de Metternich ceux de sa doctrine exclusive. Mais ces deux ministres ont pour premier but d'éliminer la Russie et de ne la voir agir que dans le sens qui leur convient. Cette politique est faible et pusillanime, et l'empereur peut l'anéantir en donnant simplement à entendre qu'il la connaît.

La conclusion de ce raisonnement ne saurait différer des indications qui l'ont amenée. Si on livre la France à elle-même, cet acte doit être conçu avec pureté d'intentions et libéralité. Loin de vouloir imposer à ce pays des lois onéreuses, loin de le vouloir assujettir à des combinaisons exclusives, on lui tendra une main fraternelle, et il prendra sa place dans l'association européenne.

Quoique la France soit ou paraisse être plus exposée que d'autres États à des révolutions nouvelles, le traitement amical qu'on lui préparera dans ce plan contribuera à les éviter ou à les rendre moins probables. Les ministres qui la gouvernent aujourd'hui, entourés de considération et d'une popularité justement acquise par les services rendus et par l'expérience, seront plus forts dans l'opinion pu-

blique après avoir aidé à sauver leur patrie et à l'élever au rang honorable où elle se trouvera placée. Les affaires une fois réglées, les hommes sont appelés à suppléer dans la pratique à tout ce qui n'aurait pas été prévu ; ce sont eux qui assurent le succès des bons systèmes, qui améliorent les médiocres, ou bien qui perdent les meilleurs.

Si les autres puissances suivent la ligne de conduite indiquée par notre cour et avec les mêmes intentions franches et généreuses, leur responsabilité sera à l'abri de la critique, et aussi, comme on a lieu d'espérer, des événements, parce qu'elles auront adopté le seul système que la raison et la force des choses leur conseillent et leur prescrivent évidemment; leur union et la confiance qu'elles ont en elles-mêmes feront le reste, car les bonnes espérances créent les bons citoyens.

Il faut donc se garder d'une politique opposée; c'est contre elle qu'il m'a paru indispensable de diriger mes observations. Les motifs qui les ont provoquées ne sont pas des rêveries ou des soupçons : c'est le plan ouvertement annoncé par le cabinet de Vienne, c'est sa connivence avec celui de Londres et la joie que je crains d'apercevoir dans la Prusse, qui m'ont décidé à combattre dès ses débuts cette œuvre de perdition.

L'empereur aura besoin de toute sa fermeté et de toute sa pénétration pour résister aux instances et pour déjouer les intrigues. La France, loin de lui causer des embarras, lui offrira des arguments et des facilités, et lorsque Sa Majesté aura persuadé à ceux qui croient de lui tendre des pièges qu'elle est décidée à persister dans les voies de

la sagesse et de l'équité, aucune force humaine ne pourra et n'osera l'arrêter dans sa marche. Elle aura ainsi la satisfaction de faire le bonheur du monde, après avoir eu la gloire de le sauver.

APPENDICE AU MÉMOIRE DE POZZO DI BORGO DU 25 AVRIL/7 MAI CONTENANT LES RÉPONSES SUR LES POINTS PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE IMPÉRIAL DANS SA DÉPÊCHE DU 27 MARS/8 AVRIL.

Paris, 7 mai 1818.

Les réponses aux points proposés par le ministère impérial dans sa dépêche du 27 mars/8 avril avaient déjà été transmises lorsque l'expédition du 19 avril/1er mai est venue ajouter de nouvelles lumières et des renseignements plus complets à ceux que j'avais pu me procurer avant cette communication. Mon travail précédent prouve que j'avais eu le bonheur de pressentir les desseins de nos alliés. En effet, depuis quelque temps, la marche de mes collègues, les demi-insinuations et les réticences même du duc de Wellington, enfin une certaine manière inusitée d'apprécier ce qui se passe dans ce pays m'avaient porté à croire qu'il existait entre les cours de Londres et de Vienne principalement des intelligences préparatoires sur les décisions qu'elles se proposaient de soutenir et de faire adopter à la prochaine réunion des souverains.

La prévoyante sollicitude du ministère britannique dont celui d'Autriche parle en s'adressant à notre cabinet était déjà pour moi la preuve d'un concert prémédité entre eux,

et c'est dans cette conviction que j'ai porté aux pieds du trône les observations qu'il était de mon devoir de lui soumettre. La connaissance de ce qui se passait en même temps et directement entre les cabinets respectifs, démontre jusqu'à l'évidence que j'avais prévu la connivence de ceux de Londres et de Vienne d'après les manèges que j'avais observés, et les indications qu'il m'aurait été impossible de ne pas saisir à Paris.

Cette réflexion n'est pas pour faire ressortir mon mérite; elle dévoile et caractérise seulement ce qu'il faut penser de cette simplicité que l'on a tant cherché à donner à ces manifestations subites de bonne foi, et qui n'étaient, en réalité, que les combinaisons préméditées des deux cours avec le dessein d'entraîner la Russie dans le plan qui leur est propre.

Je craindrais d'abuser de l'indulgence du ministère impérial si je me permettais d'ajouter d'autres développements à la partie préliminaire de mon travail précédent sur ce sujet. Le mécanisme adopté par l'Autriche et l'Angleterre est en mouvement depuis si longtemps qu'il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas le reconnaître. *Écraser la France et tenir la Russie dans une attitude hostile envers elle* deviendrait la base d'un système qui mènerait à la perdition par les voies de l'injustice; l'Espagne et le Nouveau Monde ne seraient alors que des fragments de cette grande ruine.

Dans les rapports d'alliance et au milieu des circonstances particulières qui appartiennent à l'époque où nous vivons, l'empereur, par l'élévation de ses conceptions et la pureté de ses desseins, est entré dans une voie plus

morale, plus bienfaisante et plus glorieuse, c'est-à-dire: *contribuer à établir l'ordre et une liberté raisonnable en France, et aider le roi à combiner l'organisation constitutionnelle de son royaume avec l'exécution des traités et l'acquittement des charges qui lui ont été imposées.*

Au milieu de ces deux systèmes opposés, la Russie a eu constamment l'avantage d'agir selon la justice et la saine politique, et de soutenir le plan ostensible et formellement avoué par les traités. Les autres, pour répondre à leurs fins cachées, auraient dû mettre constamment leur conduite réelle en opposition avec leur conduite apparente; ils ont échoué toutes les fois qu'ils en ont fait la tentative. La sagesse de la part de notre cabinet a consisté à deviner ce secret de leur faiblesse; c'est là ce qui a été le plus efficace, depuis trois ans, pour les amener à la conclusion heureuse et unanime de tant de discussions. Il est certain qu'une issue différente aurait troublé la paix du monde.

L'état de la France est devenu à juste titre le motif prépondérant dans toutes nos délibérations, et la France a toujours offert à la Russie des raisons pour justifier la marche qui a été suivie. Les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ce grand projet n'ont fait qu'en rehausser l'éclat, c'est le résultat jusqu'à présent qui en proclame la sagesse.

L'approche de l'évacuation du territoire devait naturellement précipiter les affaires et permettre de découvrir plus ou moins les intentions finales de chacun. Ce symptôme s'est manifesté par les communications de tout genre dont notre cour a été obsédée. Examinons la justesse d'esprit et l'impartialité qui les a dictées.

Lord Castlereagh annonçait, le 15/27 mars, aux cours alliées que le ministère français, faible dans ses conseils et égaré dans sa marche, ne pourrait se soutenir longtemps contre l'opposition nombreuse et formidable du parti appelé royaliste par excellence, mais il déclarait également que ce parti n'était pas lui-même en état de gouverner la France. De ces suppositions, il résultait l'impossibilité de former une administration, puis l'anarchie et, en conséquence, la nécessité de s'entendre et de chercher la sûreté de l'Europe dans la continuation des précautions de rigueur et des alliances exclusives.

En rendant compte avec la plus scrupuleuse exactitude des causes et des nuances mêmes qui agitaient les partis dans les Chambres, au lieu de conseiller des mesures odieuses, j'ai constamment représenté au ministère impérial qu'il existait des moyens de calmer ces agitations et de réunir autour du gouvernement du roi l'influence et la force suffisantes pour assurer le triomphe de l'autorité légale sur les factieux et sur les intrigants. L'expérience me paraît avoir justifié ces prévisions autant que les circonstances peuvent le permettre, condition qu'il faut avoir constamment devant les yeux, si on veut juger les choses telles qu'elles sont, et sans aucune exagération.

Le ministère anglais dénonce le discours du roi à l'ouverture de la session comme tendant à exciter le ressentiment du peuple contre les alliés : j'ai déjà rendu compte des observations dures et sévères que le duc de Wellington et mes collègues ont faites à ce sujet. Le passage contre lequel on s'était élevé contenait *l'espoir d'un arrangement plus équitable sur la question* des réclamations parti-

culières, et la perspective de voir finir l'occupation militaire à l'expiration des trois ans, lorsqu'on aurait payé et satisfait aux charges imposées par les traités.

On demande maintenant en toute justice si de pareilles expressions adressées au commencement d'une session aux représentants d'un peuple placé dans des circonstances aussi fâcheuses, par un roi qui se trouvait dans la terrible nécessité de demander le lendemain plus d'un milliard pour satisfaire à des prétentions étrangères dont l'origine date presque entièrement de sa propre restauration, si ces expressions, dis-je, étaient inconvenantes, imprudentes ou criminelles! L'expérience a de nouveau confirmé la manière dont j'avais auguré de cette démarche, c'est-à-dire que l'espoir de recouvrer l'indépendance nationale rendrait le roi populaire, et encouragerait les Chambres à consentir à tous les sacrifices nécessaires pour atteindre un but aussi louable.

Le duc de Wellington qui s'est élevé le premier contre la teneur de ce discours, a lui-même contribué depuis et très efficacement à l'arrangement *plus équitable*, et c'est la convention signée à ce sujet et la perspective de l'évacuation prochaine du territoire qui ont amené la fin heureuse de la session actuelle, le crédit des finances, la facilité des emprunts, le calme dans toute la France, et procuré aux alliés et aux autres États des avantages qu'il serait difficile de calculer.

Lord Castlereagh reproche aux ministres du roi *de souffrir les atteintes portées journellement aux traités qui lient l'Europe* à la France, sans essayer d'éclairer la nation sur l'équité qui sert de base à ces engagements et sur

l'esprit d'indulgence envers la France qui a inspiré les modifications apportées récemment.

Le premier grief est pour le moins inexact; les traités ont été exécutés sans résistance d'une part et sans indulgence de l'autre, jusqu'à la convention qui fixe les réclamations particulières: en présentant celle-ci comme une espérance, le roi devait en appeler à l'équité des alliés, et quand elle est devenue une réalité, le duc de Richelieu l'a accompagnée de toutes les explications qui devaient la rendre agréable au pays et la faire regarder, ainsi qu'elle l'a été, comme une preuve de l'esprit de conciliation et de paix qui l'a dictée. Exiger davantage, ce serait vouloir sacrifier la prudence à la vanité.

L'irritation supposée des Français contre les alliés dans le sens où lord Castlereagh l'a exposé, est entièrement dénuée de fondement. Elle n'est que le désir, exprimé d'une manière plus ou moins mesurée, de voir cesser l'occupation militaire, après l'expiration des trois ans. Si on a tenu un langage contraire, cela s'est réduit à un petit nombre de folliculaires obscurs et insignifiants, dont les uns ont été punis, les autres sont tombés dans l'oubli, et lorsqu'un député a voulu se permettre des observations indiscrètes à la tribune, la Chambre l'a rappelé à l'ordre presque à l'unanimité.

Telle est la vérité. Maintenant, je demanderai au ministre anglais de se placer dans l'hypothèse inverse: de supposer un maréchal de France commandant à York, et le Parlement occupé à voter des impôts et à contracter des emprunts pour nourrir des Français et payer des contributions de guerre. Dans cette situation, le ministre d'un

roi d'Angleterre à peine replacé sur son trône oserait-il répondre de remplir ses engagements avec la même exactitude, de conserver la même tranquillité, de souffrir avec la même patience dont la France a donné l'exemple depuis trois ans?

Nos jugements ne sont erronés que parce qu'ils sont rarement charitables et que nous prétendons exiger des autres ce que nous ne trouvons pas dans nous-mêmes.

Le cabinet de Londres se met souvent dans une fausse position à l'égard de la France: il veut la conservation des Bourbons sur le trône et l'avilissement de la monarchie. Ce système cesserait d'être immoral, à force d'être absurde. L'Angleterre lit tous les jours dans sa propre histoire les conséquences d'une pareille conduite. C'est la soumission honteuse de Jacques II à Louis XIV qui l'a précipité du trône; c'est l'alliance anti-anglaise avec la France et le sacrifice de cette dignité nationale à laquelle un souverain ne renonce jamais impunément, qui ont effacé le nom des Stuarts de la liste des têtes couronnées. Cette vérité n'est pas en Angleterre un simple souvenir historique, c'est la foi politique de tous, la base et la justification de leur révolution tant vantée.

Lorsque Louis XVIII s'est constitué médiateur entre les intérêts de son peuple et les prétentions étrangères, au lieu d'avoir commis une faute, il a rempli les devoirs les plus sacrés de la royauté. Il a montré à ses sujets que sa restauration n'était pas un malheur et il leur a prouvé qu'il était nécessaire en se rendant utile. Les mêmes principes et les mêmes devoirs ont dicté au roi le rejet de la proposition par laquelle on voulait soumettre son pavillon

à des perquisitions humiliantes. Quel temps que celui qu'on avait saisi pour susciter au trône des Bourbons de nouveaux embarras!

Le reproche adressé au ministère français sur son indifférence ou sa faiblesse à l'occasion de l'attentat contre la personne du duc de Wellington est d'une injustice inexcusable. J'ai rendu compte dans ma dépêche n° 620 que le duc, irrité par cet événement et obsédé par les intrigants de tous les partis opposés au pouvoir, témoignait du mécontentement. Sans le confirmer dans ces dispositions, ni le contrarier mal à propos, j'ai attendu que l'expérience et la droiture de son caractère aient dissipé les nuages qu'on cherchait à accumuler autour de lui. En effet, sans en convenir, il a reconnu lui-même son erreur, il s'est montré satisfait et il continue sur ce point à être content des recherches dans lesquelles on persiste et des découvertes qu'elles produisent.

En protestant que sa communication n'avait nullement pour but de suggérer l'intervention des alliés dans les questions de parti en France, lord Castlereagh ignorait sans doute la conduite de son ambassadeur à Paris, et l'attitude généralement observée au moment même où l'on regardait le ministère comme près de sa chute, et où l'on appréhendait la confusion qui devait en être la conséquence.

Tout le monde savait alors que M. de Talleyrand s'était insinué dans la faction des *Ultra* et que les passions de ces forcenés leur avaient fait oublier la vie entière du chef qu'ils voulaient se donner. Jamais les banquets, les festins, les soirées et toutes les démonstrations d'amitié n'ont

été plus fréquents; la politique agissait sous les dehors de la société, et cette politique déchaînée contre la Russie n'avait pour but que la destruction de ce ministère dont on accusait la faiblesse. Ces procédés ne trouveraient pas d'indulgences à Londres, mais à Paris les choses changent de nature. Les idées se confondent et chacun se croit affranchi des règles qui gouvernent le monde partout ailleurs.

Je sais qu'en pareil cas les inconséquences sont peut-être plus grandes que les projets, mais il n'est pas moins vrai que l'ensemble a menacé de nous jeter dans la confusion qu'on paraissait craindre et que c'est au milieu de ce chaos qu'il a fallu créer l'ordre; le mérite en est dû au roi, à ses ministres, à la majorité des Chambres et aux bonnes dispositions de la nation; le succès a été si encourageant que le même lord Castlereagh qui annonçait le 27 mars la dissolution de toute autorité dans ce pays, a convenu le 5 mai, dans un discours solennel au Parlement, *que les affaires présentaient dans le moment un esprit favorable en France;* le duc de Wellington a tenu le même langage à Paris, et je ne doute nullement qu'il ne soit parti dans la même conviction.

Il est remarquable que cette déclaration coïncide à peu de jours près avec l'époque où l'empereur était appelé à se *prononcer* (selon le désir du prince régent) *sur sa manière d'envisager les événements et l'état de la France, d'après les rapports qui lui auront été faits à cet égard.*

Supposons maintenant que Sa Majesté, au lieu d'attendre avec sa prudence accoutumée l'issue des difficultés que ses serviteurs n'avaient pas manqué de signaler sans re-

noncer à l'espoir de les voir disparaître, ait précipité son jugement dans le sens des insinuations du cabinet britannique, il en serait résulté que la cour de Russie aurait jugé la France perdue, alors que le ministre anglais l'annonçait dans une *situation favorable*, que les questions les plus épineuses venaient d'être heureusement terminées, le crédit fortifié, et qu'enfin les Chambres avaient présenté un des plus beaux spectacles qui puissent honorer des corps délibérants.

Ces disparates ne sont pas uniques dans l'histoire de la conduite de nos alliés; tantôt la finesse outrée hors de mesure et tantôt l'insuffisance des aperçus les ont exposés à de pareilles inconséquences.

Au milieu de la volumineuse collection de lettres et de mémorandums que les cabinets de Vienne et de Londres ont communiqués dans cette circonstance, on voit constamment ressortir leur but principal.

Des doutes sont émis sur la fin de l'occupation militaire, et on réclame le maintien positif de la quadruple alliance dans son intégrité exclusive.

L'exposé que je me suis fait un devoir de transmettre au ministère impérial contenait les raisons qui me parurent réclamer impérieusement l'évacuation du territoire français comme mesure à la fois juste, prudente et nécessaire. J'ai appuyé mon opinion de celle du duc de Wellington, qui s'est exprimé dans le même sens, soit avec le duc de Richelieu, soit avec moi, soit enfin avec mes collègues. Les cabinets qui hésitent perdront le fruit d'une résolution qu'ils seront néanmoins obligés de prendre, et je me croirais blâmable si je trahissais la moindre incertitude

à ce sujet aux yeux des Français. Le ministère impérial sait que j'ai observé la plus grande discrétion lorsqu'il a bien voulu me faire connaître les intentions de Notre Auguste Maître sur cette question; je tiendrai la même conduite à l'égard des doutes que d'autres cours prétendraient jeter maintenant sur un événement qu'elles ont tort de ne pas rendre populaire, lorsqu'il est devenu juste et inévitable.

Lord Castlereagh avoue les difficultés que présenterait une semblable conduite politique (la continuation d'une force étrangère en France) *à moins que cette mesure ne soit réclamée par le roi lui-même.* Cette supposition prouve l'ignorance la plus complète des dispositions personnelles et de la situation du roi. Ni Sa Majesté, ni son successeur légitime, ni aucun autre pris dans la famille ou ailleurs ne se décidera jamais à consentir et encore moins à demander la continuation de l'occupation militaire, par la raison qu'elle est incompatible avec l'existence politique. Ainsi la paix et le maintien de cette mesure doivent être regardés comme deux choses impossibles à concilier.

Quant aux dangers éventuels qui pourraient en résulter, il ne faut jamais les séparer des dangers immédiats et positifs qui résulteraient du cas contraire, et alors le bon sens et la raison donnent la solution de la question. Le prince de Metternich demande à la France des garanties *morales.* Cette expression est nulle, parce qu'elle n'a pas une signification définie. Dieu seul pourrait tirer la ligne où les garanties morales commencent, et où elles s'arrêtent. Dans les cas douteux, les hommes agissent selon les règles de la prudence, qui n'est que l'art de choisir entre les incon-

vénients. Faire garder les Français afin de les rendre meilleurs lorsqu'ils sont assez bons, dans la crainte qu'ils ne deviennent plus mauvais, ce n'est pas marcher vers les garanties morales; à la fin de cinq ans, les incertitudes seront plus grandes et d'année en année nous tomberons dans l'infini et dans l'absurde.

Dans son mémorandum du 16 avril, le ministre d'Autriche s'attache particulièrement à exclure la France et l'Espagne de la confédération européenne. Après avoir décidé la question de l'occupation militaire, il veut que les quatre puissances se séparent du reste du monde et qu'elles ajoutent de nouveaux liens exclusifs à leur union.

D'après cette théorie, *les quatre cabinets entre eux signeront un acte renouvelant le traité de Chaumont et complétant ses garanties sous le point de vue de l'esprit primitif de ce traité et sous celui plus spécial du maintien de l'autorité légitime en France.* Examinons maintenant et appliquons aux circonstances actuelles et à celles qui nous attendent le plan proposé par le cabinet autrichien.

Le traité de Chaumont a été fait à une époque où Bonaparte régnait en France et dans la supposition que son gouvernement s'y maintiendrait; nos alliés doivent se rappeler qu'au moment même de la signature de ce traité, Sa Majesté l'empereur employait toute sa sagesse et toute sa fermeté à les préserver de leurs erreurs et de leur faiblesse. Si le prince de Metternich avait réussi à faire adopter la paix à Châtillon et à conserver la France entre les mains de Napoléon, il aurait raison maintenant d'être effrayé de son ouvrage et de réclamer toutes les garanties de l'univers pour le préserver de la conséquence de ses

succès. Mais la personne et la puissance du conquérant révolutionnaire ayant été anéanties, *l'esprit primitif* du traité de Chaumont n'a plus aucun but; il est confondu et absorbé dans la restauration des Bourbons et dans les actes du congrès de Vienne.

Cette vérité est d'autant plus frappante qu'en reprenant le texte de ce traité, tel qu'il est mentionné dans le mémoire autrichien, on voit qu'il avait pour objet *de maintenir l'équilibre en Europe*. Pour qu'il y ait équilibre, il faut deux poids en balance : ils existaient alors en réalité, parce qu'on supposait que Bonaparte devait régner avec tous les dangers inséparables de son existence politique ; l'alliance avait donc un but, et les expressions un sens clair et défini. Je demanderai maintenant où et comment on établira cet équilibre, lorsqu'il n'y a plus de contrepoids. Le prince de Metternich n'a pas l'intention de donner à la France sous le sceptre des Bourbons un caractère hostile pour la simple curiosité de rechercher l'équilibre et d'accomplir une expérience. Cependant il la forcerait nécessairement à prendre cette attitude, s'il voulait fonder une alliance exclusive permanente, et décider sans elle des affaires qui la concernent : cette dernière expression ne saurait être prise dans un sens étroit et circonscrit. Une monarchie de vingt-huit millions d'habitants, dotée de huit cents millions de revenus, ne peut pas se soumettre volontairement et systématiquement à être appelée de temps à autre à la barre des quatre puissances pour entendre simplement décider sur son sort; elle ne peut pas voir traiter et terminer les questions qui la regardent et qui s'attachent aux intérêts généraux, sans être admise à participer aux délibérations.

Les petits États peuvent être spectateurs, mais les grands ayant la force d'agir par eux-mêmes doivent se mouvoir avec les autres, ou contre eux. Cette existence inerte que la politique autrichienne voudrait donner à la France est impossible, et les précautions projetées pour la punir, si elle voulait en sortir, au lieu d'assurer la paix, seraient les germes féconds de guerres et de révolutions prochaines.

Un traité dans l'esprit de celui de Chaumont semble donc absurde, dangereux et inapplicable aux circonstances présentes. Examinons de nouveau, selon les règles de la plus simple raison, s'il est possible d'en faire un *sous le point de vue (fort louable en lui-même) du maintien de l'autorité légitime en France*, sans que le roi très chrétien y soit admis comme partie intégrante.

La restauration de la dynastie légitime a pour but principal la *paix*, c'est-à-dire l'établissement d'un ordre de choses dans ce royaume qui soit compatible avec la tranquillité de l'Europe, qui soit stable, ce qui, en d'autres termes, veut dire qui soit propre à satisfaire aux justes prétentions de la nation. Dans ce système, tout ce que les alliés désirent, il faut que la France puisse le désirer ; il faut que l'existence politique qu'ils admettent, les gens raisonnables de ce pays puissent l'admettre ; enfin que la restauration ne soit pas regardée comme une peine infligée, mais comme un bienfait et un bonheur communs.

Ces principes une fois posés, il en résulte qu'un traité entre des étrangers qui aurait pour objet le maintien de l'autorité légitime sans le concours du roi qui représente cette légitimité, serait un renversement d'idées et même de langage ; au lieu de la consolider, il la mettrait au contraire

dans le plus grand danger, si loin de l'associer au système pacifique pour lequel elle a été rétablie, il la rejette et la prive de cette action qu'elle a droit d'exercer.

L'incohérence du plan autrichien dérive de ce qu'il se sépare entièrement des faits et de l'état de choses où nous sommes parvenus. L'*esprit* du traité de Chaumont est éteint avec Bonaparte; d'autre part, vouloir garantir la légitimité sans le concours du roi légitime est une abstraction absurde et impraticable. Ainsi, dès qu'on s'éloigne des événements et de la réalité, tout est contradiction, mais tout devient simple et naturel, dès qu'on veut s'y associer.

La réunion des quatre puissances compromet tout équilibre parce qu'il n'y a plus de contrepoids; elle n'en admet pas, parce qu'elle s'y opposerait si on voulait en créer un. Il faut donc ou opprimer ou s'unir; en un mot, il faut passer de l'alliance qui conserve toujours un caractère hostile contre celui qui en est cause, à la fédération qui n'est qu'une extension de l'alliance elle-même, et dont l'esprit est essentiellement juste et pacifique. Le plus grand bénéfice que les puissances aient retiré de leur sagesse et de leur bonheur, c'est d'avoir contribué à mettre la France et l'Espagne dans une situation qui les rende admissibles à cette fédération; les en exclure pour les surveiller à main armée, ce serait détruire cet ouvrage, et j'oserais dire faire un usage coupable des bienfaits de la Providence.

Les hommes sont souvent obligés de s'accommoder aux événements qui arrivent malgré eux, mais, dans notre cas, ces événements ont été l'objet de nos vœux, et le but de

nos efforts ; s'en détacher par une politique fausse et tortueuse serait une faute qui porterait avec elle sa propre punition.

Dans la discussion qui se prépare, l'influence des intentions pures et d'une raison éclairée seront irrésistibles et ramèneront les avis à une résolution commune. Sa Majesté l'empereur daignera se rappeler à cet égard les exemples qui ont préservé le monde.

La même sagesse et la même résistance qui avaient sauvé et contenu les alliés en 1814, ont dû les préserver de leurs projets insensés en 1815. Ils paraissent craindre la France, malgré les moyens qui existent de la calmer : quelle serait donc leur terreur si, comme ils voulaient, ils l'avaient rendue irréconciliable en la privant de cette partie de son territoire qu'elle ne doit et ne peut jamais vouloir céder?

Durant la période active des trois ans qui sont près de s'écouler, le cabinet de Russie a dû encore faire usage de son influence et de ses conseils salutaires pour les maintenir dans les voies de la sagesse et de leurs propres intérêts; je craindrais d'abuser de l'indulgence du ministère, si j'osais récapituler ses soins, et les succès qui ont couronné son système. Sa Majesté est à portée de connaître le bien dont elle est l'auteur, mais Dieu seul peut mesurer l'étendue et préparer la récompense de celui qu'elle a fait en prévenant le mal.

Si la force des arguments, l'exemple du passé, la pureté des intentions et la grandeur des vues bienfaisantes et généreuses de l'empereur lui donnent le droit de reprendre son rôle de modérateur et de conciliateur de l'Europe,

c'est un devoir qu'il convient de remplir dans un moment aussi décisif. En adoptant pour ainsi dire la France et l'Espagne, l'alliance obtiendra le triomphe et le complément de ses principes ; elle sera plus forte pour opérer le bien, sans rien perdre de son union ou de son intensité pour réprimer le mal, et elle montrera que la fédération religieuse[1] n'aura été que le premier acte de l'alliance politique.

Nous aimons à avouer nos projets et nous sommes forts par notre franchise ; le prince de Metternich ne peut convenir des siens, et il est faible par sa duplicité. S'il veut nous convaincre, qu'il raisonne ; s'il a des arrière-pensées, qu'il y renonce.

CCCIII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria

(Lettre particulière.)

Paris, 7/19 mai 1818.

Mon cher comte,

Mon travail, en reponse aux propositions du 8 avril, était déjà parti depuis trois jours, lorsque votre expédition du 1er mai m'est parvenue. Elle m'a apporté *in extenso* la preuve que j'avais conjecturée précédemment par le

1. Le traité de la Sainte Alliance.

raisonnement sur les vues et la conduite de nos alliés. L'appendice que je vous adresse maintenant n'est donc qu'un développement et la suite des observations que je vous avais déjà faites. En soumettant ma pensée à Sa Majesté l'empereur, mon devoir et l'importance des circonstances m'ont prescrit de la dire tout entière. On parle à sa conscience lorsqu'on s'adresse à son maître. C'est ensuite à sa sagesse de donner à chaque chose sa juste valeur et son application. Tout ne sera pas hors de propos dans le résultat de mes longues méditations et tout ne sera pas également au-dessus de la critique. Jugez ma manière de voir avec indulgence et veuillez bien rendre justice aux intentions qui l'ont dictée.

Avant de passer outre, il est bon de vous dire que l'évacuation du territoire français me paraît si indispensable que je la suppose *comme base de tous les raisonnements successifs*; sans elle, il serait inutile de parler du reste, parce que l'occupation prolongée cesserait d'être pacifique, et on créerait alors un nouvel ordre de choses qui ne pourrait être soutenu que par les armes. Je regarde le maintien de l'alliance et de la bonne harmonie avec les cabinets de Londres et de Vienne comme nécessaire à conserver, mais je ne vois pas par quelle bonne raison elle devrait être exclusive autant pour eux que pour nous. Le but de l'alliance est la paix générale, et plus particulièrement, si on peut le dire, la paix intérieure de la France dont tout le monde convient que la première dépend. On ne saurait douter, dans ce cas, qu'un tel but ne soit plus aisé à atteindre en admettant ce pays dans nos engagements pacifiques, qu'en le rejetant comme

indigne de notre fédération. Je suis persuadé que la politique de Londres et de Vienne s'accommode très bien des Bourbons ; reste à présent à savoir si c'est comme maladie ou comme remède pour la France. Toute la question est là : dans le premier cas, la nation, à la longue, ne les souffrira pas. Ni la religion, ni la morale, ni la prudence ne peuvent justifier une pareille horreur. Si c'est le second qu'on a en vue, il faut donc être conséquent, et les traiter comme nous nous traitons. Ces vérités sont conformes au bien de tous ; elles dérivent de la nature des choses et des circonstances, et j'ose me flatter qu'une heure de discussion calme, avec ces messieurs, les mettra dans des embarras et des contradictions évidentes. On dira que la France offre moins de garanties de tranquillité que les autres nations. Je l'admets et j'ajoute que c'est un motif de plus pour l'associer à celles qui sont assez sages et assez sûres, pour lui en imposer par l'exemple et pour donner au roi que nous voulons maintenir sur le trône la considération et le crédit dont il ne saurait se passer à la tête d'un tel peuple.

Nos raisonnements, mon cher comte, sont plus francs parce que notre politique est large et désintéressée. Les cours de Vienne et de Londres ne voudraient certainement pas plus que nous des commotions en France, parce qu'elles ne sont prêtes, ni pour les réprimer sans danger, ni pour en tirer parti. Cependant, je leur demanderai de bonne foi si, à côté des troubles, elles ne craignent pas aussi tant soit peu pour la tranquillité de ce pays. Mon opinion est que cette inquiétude les occupe suffisamment et elles calculent que ses institutions actuelles, si elles se

combinent jamais avec l'ordre, le porteront à un grand degré de prospérité et de puissance légitime et bien acquise. C'est là ce qui cause, à mon avis, et en partie, l'incohérence de leur plan. Maintenir les Bourbons comme principe, et les abaisser comme rois de France, conserver l'ordre et détruire l'importance politique de la France, empêcher les révolutions et étouffer les germes de la prospérité intérieure; enfin, entraîner la Russie à se jeter dans ce labyrinthe et, lorsque la France se montrera indocile, appeler ses armées pour faire exterminer ce pays et en tirer seuls avantage; autant de rêves qui disparaîtront, je le répète, avec quelques explications, parce qu'ils n'oseront jamais les formuler devant nous et qu'ils s'apercevront que nous les avons découverts de loin. Depuis environ cinq ans, nous avons vu ces tentatives imprudentes se reproduire à chaque occasion importante, et échouer de même devant la résistance calme et éclairée de l'empereur. Ils doivent plus à ses refus qu'à sa condescendance et il me paraît qu'il convient d'employer aujourd'hui la même méthode qui les a sauvés et qui a également sauvé le monde autrefois. Ils sont inquiets de la propension que le public français montre pour la Russie, mais il dépend d'eux de se déclarer également bons, également justes, et il n'existera pas grande différence; ils veulent les effets, et ils combattent les causes et, même lorsqu'ils agissent dans un sens louable, ils mettent dans les formes tant de hauteur et de dédain qu'ils en perdent le fruit. Je sais que quelques-uns de mes collègues rendent compte avec aigreur de l'influence de la Russie. On peut leur demander à quoi elle est employée, cette influence? à contribuer au bien-être dont on jouit,

à assurer la tranquillité qui leur est nécessaire, à aider la marche du gouvernement, à consolider les nouvelles institutions au milieu des tempêtes de tous genres et de celles que leurs prétentions, leurs erreurs et leurs arrière-pensées n'ont pas manqué d'exciter, à obtenir par persuasion l'exécution pacifique des traités, à évoquer, pour ainsi dire, les milliards auxquels ils participent, par la confiance dans la stabilité de l'ordre public, enfin, à démentir leurs prophéties funestes annoncées dans des moments d'irritation et de petitesse. J'entre dans ces détails parce que j'en connais, de leur part, qui ne sont pas délicats. Au reste, l'unanimité des délibérations prouve combien peu ils ont de raisons ostensibles de dire ou de prouver le contraire.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCCIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Lettre particulière.*)

Paris, 7/19 mai 1818.

Mon cher comte,

J'espère que cette lettre vous trouvera tous réunis à Pétersbourg et que vous pourrez vaquer tranquillement aux affaires après vos longues courses. Je vous ai envoyé de quoi lire dans mon expédition précédente et dans celle-ci. La circonstance est trop décisive et l'objet trop important pour s'exposer à négliger les choses nécessaires,

par crainte d'en dire d'inutiles. Personne plus que moi n'est porté à conserver tous les avantages de l'alliance, mais il me paraît évident qu'il est indispensable d'y faire participer la France sous la forme qui sera jugée convenable. Nous avons pour objet la paix générale ; la question se réduit donc à savoir si cette paix sera plus exposée en repoussant la puissance qui est censée être le plus en péril de la troubler, ou bien en l'admettant *bona fide* au système général de conservation qui sera adopté. Les circonstances ajoutent, à ce qu'il me semble, de nouvelles raisons en faveur de cette opinion. Nous voulons maintenir les Bourbons sur le trône comme condition *sine qua non* de la tranquillité intérieure de ce royaume et en conséquence de celle de l'Europe ; mais pour les maintenir il faut les respecter. S'ils sont exclus de la fédération des grandes puissances, sous quel aspect veut-on qu'ils se présentent à leurs sujets ?

Nous causerons de tout cela à la prochaine réunion et à tête reposée et je ne doute nullement que la raison, la modération et le bien commun ne l'emportent sur les subtilités et les arrière-pensées. La fin de la session des Chambres a été parfaite. Je vous ai tenu parole en terminant toutes les questions financières avec un succès complet ; c'était la grande pierre d'achoppement. Nos alliés ne nous savent gré de rien, mais si nous n'avions eu d'autre influence ici que la leur, la confusion se serait de nouveau emparée du monde ; les mauvais augures ont été démentis par les faits. Dieu veuille que les prophètes de malheur me pardonnent de n'avoir pas perdu la tête comme eux !

Paris, 8/20 mai 1818.

P.-S. — Je décachète ma lettre pour vous dire que je viens de découvrir une intrigue dont l'origine est à Vienne et qui a été communiquée par le baron de Vincent au comte de Goltz et au chevalier Stuart. Elle tend à proposer à notre cour une délibération commune par laquelle les ministres de la conférence recevront ordre de ne pas quitter Paris durant la réunion des souverains à Aix-la-Chapelle[1]. Le but avoué de cette proposition est de m'empêcher d'aller me mettre aux pieds de Sa Majesté l'empereur. Je fournirai la preuve authentique de cette supercherie aussitôt que vous me la demanderez. C'est l'habitude où je suis de ne rien vous cacher qui m'a décidé à vous informer de cette particularité dont la connaissance m'est parvenue d'une manière très secrète.

1. On prétendit alors que les ministres des autres cours accrédités à Paris avaient craint de voir se réaliser le projet qu'on prêtait au duc de Richelieu de quitter les affaires après la réunion d'Aix-la-Chapelle et de destiner le ministère des affaires étrangères à Pozzo di Borgo. Duvergier de Hauranne s'exprime ainsi : « Soit qu'ils eussent vent de ces projets, soit que les prédilections connues de M. Pozzo di Borgo fussent suffisantes pour les tenir en méfiance, les représentants des autres cours craignaient beaucoup qu'il n'assistât au Congrès, où, disaient-ils, ce ministre, plus Français que Russe, assurerait à la France une trop haute influence. » (*Duvergier de Hauranne, loc. cit.* T. IV, page 414.)

CCCV

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(*Dépêche.*)
[N° 652]

Paris, 8/20 mai 1818.

Monsieur le comte,

Mon expédition du 27 avril/9 mai contenait le travail que le ministère impérial m'avait ordonné de rédiger sur les points proposés dans sa dépêche du 27 mars/8 avril. Les communications dont il lui a plu de m'honorer le 19 avril/1er mai ont ajouté infiniment aux lumières qui m'étaient nécessaires pour connaître entièrement le fond de la pensée des cours de Vienne et de Londres, que je n'avais pu que conjecturer jusqu'alors. Le mémoire ci-annexé est une continuation de mes premières observations; il a pour but de répondre aux faits et aux jugements présentés par lord Castlereagh sur l'état de la France, avec quelques considérations concernant le système politique que le prince de Metternich se propose de faire adopter à la prochaine réunion des souverains.

La différence de nos opinions consiste en ce que l'Autriche et l'Angleterre voudraient conserver à la quadruple alliance le même caractère hostile envers la France qu'elle a dû prendre à Chaumont contre Bonaparte sur le trône, et qu'elle avait jugé convenable de maintenir jusqu'à un

certain point en 1815, lorsqu'elle se trouvait dans la nécessité d'attendre l'exécution des traités, et de faire l'expérience des dispositions intérieures de ce pays, tandis qu'il me paraît maintenant plus juste, plus conforme aux principes et dans le même temps plus propre à maintenir la tranquillité générale, d'étendre l'alliance à la France et à l'Espagne, ce qui constituerait la fédération européenne et mettrait le complément au système de pacification universelle.

Ce nouveau perfectionnement est une manière de faire valoir les circonstances favorables où nous sommes parvenus, et qui sont les résultats heureux des mesures et de la bonne conduite des alliés eux-mêmes. Au lieu de présenter à l'Europe deux partis distincts, c'est-à-dire opposés, il n'en existerait plus qu'un ; les peuples seraient frappés justement de cette fraternité entre les principaux souverains du monde qui montrerait la justice et la charité assises à côté de l'autorité et de la force.

La quadruple alliance, au lieu de s'affaiblir, aurait atteint dans ce cas le plus haut degré de perfection dont elle est susceptible, en se dépouillant de ce qu'elle a de menaçant et d'exclusif envers les deux autres, sans rien perdre de ses moyens de défense ou de répression qui restent intacts et dont elle pourrait se prévaloir s'il était nécessaire.

Cette doctrine me paraît si évidente et en même temps si bien indiquée par la nature des choses et la sagesse politique, que je ne saurais supposer aucun motif impartial à nos alliés pour la combattre. Ils semblent vouloir nous retenir dans le cercle de leurs idées, de leurs pas-

sions et de leurs intérêts secondaires, nous faire servir d'épouvantail à la France qu'ils veulent annihiler et peut-être nous mettre dans la nécessité de calmer les tempêtes qu'ils auront excitées. Quant à l'Espagne, l'Angleterre lui reproche jusqu'à l'agonie de son indépendance; et le plaisir de l'embarrasser lorsqu'elle ne veut pas se soumettre ou qu'elle observe quelque procédé envers la Russie, lui fait souvent renoncer à toutes les maximes de la prudence.

Si l'amour du bien était moins la règle de notre conduite et si on abandonnait ces deux cabinets dans le chemin tortueux qu'ils tracent devant eux, leurs succès porteraient avec eux leur punition, parce que des troubles qu'on provoque sans pouvoir les terminer à sa volonté et par ses propres moyens sont contagieux. Dans le temps où nous sommes, le désordre n'est pas toujours preuve de faiblesse.

Depuis six ans il ne s'est pas présenté une seule circonstance importante où nos alliés ne nous aient proposé ce qui aurait fait la ruine de l'Europe et la leur. C'est en les éclairant et en les combattant que nous avons sauvé l'ordre social de la confusion où ils étaient prêts à le jeter plusieurs fois. Ils ont profité plus qu'aucun autre des succès que nous leur avons préparés et j'espère que leurs vanité et leur jalousie nous pardonneront de continuer à faire le bien.

Votre Excellence a déjà reçu les explications qui ont eu lieu à la conférence au sujet de la notification envers les puissances accédantes sur le but de la réunion des souverains; je me suis conformé exactement à mes instructions et je suivrai également celles contenues dans les dépêches du 1er mars. Le ministre de Prusse n'ayant pas encore

reçu les ordres de sa cour à ce sujet, nous attendons qu'il y soit autorisé pour faire les démarches qui nous sont prescrites.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 653.]

Paris, 8/20 mai 181 .

Monsieur le comte,

Les Chambres viennent d'être ajournées jusqu'à la session prochaine. Le bon esprit qui s'y est manifesté dans ces derniers temps a laissé beaucoup d'espoir de les voir revenir avec moins de préventions ; il influera également sur les élections prochaines, car la majorité qui a triomphé servira de boussole à ceux qui aspirent à être élus et qui calculent plus ou moins sur la convenance de se réunir à elle.

Ayant rendu compte des matières qui ont formé l'objet des débats, à mesure qu'elles étaient mises en délibération, je m'abstiendrai de répéter les mêmes détails. Il ne me reste qu'à partager l'opinion générale sur la fin heureuse de cette épreuve, et sur la confiance qu'elle a inspirée au public dans la stabilité du gouvernement.

L'emprunt de seize millions de rente pour le service de

l'année courante est déjà souscrit par des Français, le ministère ayant voulu leur donner la préférence ; ceux qui, l'année dernière, n'osaient pas risquer un écu sur la fortune de l'État, se disputent aujourd'hui[1] l'avantage d'y placer leurs capitaux, ce qui fournit des conjectures encourageantes sur les dispositions de la classe moyenne de la société.

Le roi n'a pas pu voir les affaires de son royaume prendre une tendance aussi favorable sans manifester les sentiments de reconnaissance qu'il croit devoir à S. M, Notre Auguste Maître. Ayant eu la bonté de m'en parler de la manière la plus juste et la plus circonstanciée, il a bien voulu, en même temps, me charger de faire parvenir la lettre ci-incluse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 662]

Paris, 29 mai/10 juin 1818.

Monsieur le comte,

Il arrive souvent que l'intérêt d'un rapport consiste principalement dans son importance négative, c'est-à-dire

1. Trente-deux maisons de banque ou de commerce de Paris et de Lyon avaient écrit le 28 au duc de Richelieu pour offrir la somme dont on avait besoin.

dans ce qu'il ne contient aucun événement extraordinaire. C'est probablement le jugement que Votre Excellence portera sur celui-ci, mais s'il pouvait être une preuve que les affaires prennent une direction habituelle et que le calme est un argument positif de stabilité, aucun événement ne mériterait d'être plus apprécié que ce défaut de matières propres à fournir des nouvelles.

La présence des Chambres place les ministres des gouvernements représentatifs dans la presque impossibilité de s'occuper d'administration pendant le temps de la session; c'est donc depuis l'ajournement des corps délibérants qu'il a été permis au cabinet de mettre à exécution ce que les besoins présents ou de ce pays exigent de sa vigilance et de ses devoirs.

Les premiers soins se sont portés sur les emprunts qu'il était indispensable de contracter, l'un pour satisfaire aux dépenses courantes, et l'autre pour assurer les moyens de payer le reliquat des contributions de guerre, dans le cas où l'occupation militaire cesserait à la fin des trois ans.

C'est avec les Français exclusivement que le ministère s'est offert de négocier le premier. L'affluence des souscripteurs a été énorme[1] et les difficultés ne consistent

1. *Pozzo di Borgo à Liéven.*

28 mai 1818.

Rien de nouveau ici, ce qui veut dire bonnes nouvelles. On se dispute l'emprunt et on compte presque sur une excellente récolte. Depuis quinze jours je me suis pour ainsi dire botté pour aller à Maubeuge présenter mes hommages au grand duc. Son Altesse Impériale nous avait fait espérer d'y être il y a longtemps, mais il paraît que son séjour dans le nord de l'Allemagne s'est prolongé.

maintenant que dans la nécessité d'apaiser les plaintes de ceux trop zélés ou avides qui prétendent n'avoir pas été admis à y prendre la part qu'ils auraient désirée. Cette opération s'est donc terminée d'une manière nationale ; quoiqu'elle sorte de la règle ordinairement suivie en cas d'emprunt, elle a l'avantage de répandre dans une plus grande masse d'individus la rente constituée, de l'introduire dans les provinces où jusqu'à présent ces sortes d'affaires n'avaient pas trouvé confiance, et d'intéresser ainsi un grand nombre de sujets à la tranquillité publique en les liant par leurs engagements à la prospérité du crédit qui ne saurait exister sans elle.

Le second, devant remplir un but différent, devait également être soumis aux modifications propres à réussir. Le crédit extraordinaire accordé au ministère pour l'acquittement total des contributions de guerre est conditionnel et dans le cas seulement où l'évacuation du territoire par les troupes étrangères aura lieu.

Cet événement étant la base de l'opération, il convenait donc de prendre en considération les dispositions de ces mêmes étrangers et de prévenir autant que possible leurs désirs, afin d'ôter les obstacles que l'incertitude des paiements aurait pu faire apporter à la cessation de l'occupation militaire. Ces raisons ont déterminé le gouvernement à traiter du paiement de 280 millions avec la maison Baring et Hope, et celle-ci s'est engagée à les fournir en recevant la rente au taux de 6 p. 100.

Le crédit du ministère étant conditionnel, comme on vient de l'observer, l'engagement des banquiers a dû l'être également. Ainsi le premier paiement est censé devoir com-

mencer au 1er novembre prochain, époque à laquelle l'évacuation sera prononcée. Les remises seront faites de trois mois en trois mois dans le cours de l'année, moyennant des bons à l'échéance de chaque trimestre, de manière que le tout sera remboursé le 1er août 1819.

Ces conditions ont paru celles qui devaient convenir le mieux aux puissances étrangères, soit par la rapidité des remises, soit par la solidité des répondants; néanmoins, si, au moment de la réunion, il existait quelque autre modification qu'ils jugeraient plus convenable, je n'ai aucun doute qu'elle ne soit adoptée par la France si elle est juste et équitable.

Quoique le contrat soit signé pour la totalité par MM. Hope et Baring, ceux-ci ont offert d'en céder la moitié au même prix à des capitalistes français pour les laisser participer aux profits et aux avantages de l'opération. Cette précaution de la part du gouvernement n'a pu calmer la jalousie d'une partie des banquiers de Paris; les fonds ayant haussé d'une manière sensible, ceux-ci ont proposé d'accepter la rente à 70; mais ils ne veulent pas convenir que du moment où eux seuls seraient propriétaires d'une si immense quantité d'actions, cette même rente, dépourvue du crédit de Baring et de la concurrence qu'il attire de l'étranger par la confiance qu'il inspire, baisserait immédiatement entre les mains de financiers moins solides et surtout moins connus que lui dans l'Europe commerciale. Le gouvernement est préparé à ne pas écouter les réclamations qui s'élèvent à ce sujet et qui s'évanouiront par la seule considération que, les puissances faisant dépendre la fin de l'occupation militaire de la sûreté des paiements toute préférence et même

tout sacrifice, s'il était nécessaire pour faire naître cette sécurité, est justifié aux yeux de la raison et de la politique[1].

A la vue de cette marche qui devient tous les jours plus nette et plus efficace, les hommes avides de révolutions, les visionnaires de perfectibilité qui cacheraient, s'ils en étaient capables, l'ambition la plus démesurée sous le manteau du cynisme, se plaignent que les institutions ne sont pas assez libérales, et s'exposent dans leurs écrits insensés et incendiaires aux punitions que les tribunaux leur infligent de temps à autre. D'un autre côté, une petite réunion d'intrigants, sublimes coryphées de l'ultra-royalisme, avides d'un pouvoir qu'ils sont incapables d'exercer, dénoncent leur patrie aux puissances étrangères et leur demandent d'en prolonger la servitude jusqu'à ce qu'ils deviennent ministres. Ni les uns ni les autres ne représentent aucun véritable intérêt en France. Le gouvernement les contiendra tous sans beaucoup d'efforts, et ceux qui les dirigent renonceront à leurs projets à mesure qu'ils deviendront inexécutables et, qui plus est, infructueux.

Le roi est convaincu de cette vérité et travaille avec une persévérance méritoire à la faire triompher. Sa santé est telle qu'on peut la souhaiter à son âge et avec la nature de sa constitution, ce qui donnera le temps de consolider de telle manière que personne n'osera plus penser à détruire.

La prospérité des finances, malgré les sacrifices et les circonstances qui menaçaient de les anéantir, est à la fois cause

1. « Aucune des cours alliées, disait tout haut le duc de Wellington, ne trouverait des garanties suffisantes dans le crédit des maisons qui prétendent se substituer à MM. Baring et Hope. »

et effet des bonnes dispositions de la nation[1]. Les hommes, en général, risquent légèrement leur tête, parce qu'ils sont flattés des périls qu'ils bravent, mais jamais leur fortune, parce qu'en la perdant, ils ont honte d'être en même temps dupes et misérables. Si chacun court avec avidité pour placer, sur la stabilité du gouvernement existant, les consolations de sa vieillesse et le pain de ses enfants, c'est la preuve qu'on le suppose affermi; le sentiment contraire ferait en-

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(Lettre particulière.)

Paris, 13 mai 1818.

Le duc de Wellington est parti convaincu de la nécessité d'évacuer le territoire français à la fin des trois ans; il en est convenu avec le duc de Richelieu, il en a parlé avec moi-même comme d'une *mesure inévitable;* il serait à désirer qu'on voulût avoir des idées fixes à Londres à ce sujet et qu'on cessât de se faire illusion. Ni l'occupation pacifique ni l'exécution volontaire des traités ne peuvent se concilier avec la présence forcée des armées après l'expiration des trois ans; s'ils veulent autre chose, alors ils sont conséquents; si non, il convient de donner à notre séparation tout le caractère de conciliation et de confiance que la prudence et nos intérêts communs exigent. Ayez la bonté de me mander à ce sujet ce qu'ils pensent. Je ne suis pas inquiet du résultat, parce que je sais par expérience qu'ils ne sont pas portés aux résolutions extrêmes, mais je crains les hésitations et les maladresses qui enlèvent à eux et à nous-mêmes, quelquefois, le prix des bonnes choses. Leur foi aveugle dans Metternich les aveugle au lieu de les éclairer; ils s'en aperçoivent après, mais le premier moment les entraîne.

Nous allons avoir atteint la fin de la session de la façon la plus satisfaisante; il s'est établi dans les grandes discussions une presque unanimité très encourageante. Toutes les questions financières sont terminées : que d'obstacles, mon cher comte, écartés du chemin de la paix! Il dépend de lord Castlereagh de ne pas en voir où il n'en existe pas: Il dépend de lui de ne pas exagérer ceux qui ont besoin d'être encore surveillés, il est vrai, mais qui ne deviendront formidables qu'autant que nous serons partiaux et hostiles envers ce pays que nous voudrions guérir.

terrer les trésors, au lieu de les verser à pleines mains sans garanties.

Depuis trois ans, et même dans ce moment, on ne peut parler de l'état intérieur de la France que d'une manière relative à sa situation antérieure. La juger d'une manière absolue en bien ou en mal, se faire le prophète de prospérités ou de malheurs, n'appartient qu'aux hommes incapables d'embrasser tous les rapports de cette question infinie, et qui en la jugeant avec une expression générale, trahissent à la fois leur ignorance et leur témérité. La vérité est qu'après la plus grande révolution qui ait jamais affecté l'ordre social, après un mélange de bonnes et de mauvaises doctrines, dans la diffusion contradictoire du libéralisme et de l'esprit de conquête, la création d'un gouvernement représentatif, toujours difficile à établir dans les situations même les plus heureuses, devait être une œuvre combattue par les passions de tout genre, souvent arrêtée, souvent reprise, et dont le succès ne pouvait pas être la simple conséquence d'une charte ou l'effet d'une exhortation. Ainsi les difficultés déjà rencontrées devaient se reproduire, et la victoire que l'on a remportée sur elles est une preuve en faveur de l'entreprise.

Les alliés se sont souvent montrés alarmés des dangers passés; ceux qui existent encore peuvent être diminués ou augmentés selon leur conduite. Mais ils devraient considérer comme la plus grande des calamités les craintes qu'ils pourraient concevoir de la trop grande prospérité de la France.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCVIII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(*Dépêche*)
663]

Paris, 29 mai/10 juin 1818.

Monsieur le comte.

Le ministre de Prusse ayant été autorisé par sa cour à adhérer implicitement au mémorandum de l'Autriche au sujet de la réunion prochaine des souverains, la conférence a procédé à l'exécution des ordres qui lui ont été transmis, en arrêtant la circulaire annexée au protocole numéro 237.

Cette pièce a déjà été adressée pour chacun de nous à nos collègues respectifs résidant auprès des puissances accédantes. J'espère que Votre Excellence la trouvera conforme aux instructions qui m'ont été données et qu'elle contient le résumé de ses principes généraux, ainsi que les expressions particulieres que le ministère impérial a désiré voir insérées, et qui se trouvent mentionnées dans le mémorandum du prince de Metternich en date du 4/16 avril.

S. Exc. M. le comte de Lieven ayant bien voulu m'informer de l'impression produite sur le cabinet britannique par la réponse du nôtre en date du 1er mai, ces données me paraissent justifier jusqu'à l'évidence la sage retenue du ministère impérial qui n'a pas voulu se laisser entraîner dans des explications propres à le compromettre, et le faire dévier de cette direction conservatrice

qui préserve le monde des erreurs et des dangers d'une politique obscure, égoïste et passionnée.

Le gouvernement anglais, d'après son accord qui me paraît évident avec l'Autriche et la Prusse, a demandé l'opinion de Notre Auguste maître sur la convenance de l'évacuation du territoire français par les troupes alliées. Cette insinuation était faite dans des termes tendant à provoquer une réponse qui permît de continuer du moins en partie l'occupation militaire. Le cabinet impérial a refusé de se prononcer dès la première ouverture sur une question d'une si grande importance. Par cette précaution le gouvernement britannique a senti que, loin de s'appuyer sur les dispositions de la Russie, il devait lui-même se mettre en avant pour soutenir une mesure dont les conséquences devenaient à sa charge, et dès ce moment tout son projet qui n'était fondé que sur notre condescendance présumée, s'est évanoui; la nécessité de libérer la France de la présence des troupes étrangères a été reconnue, et la bon sens et la droiture du duc de Wellington, qui n'a jamais hésité sur cet objet, ont triomphé des tergiversations de son ministère.

Telle est la situation en ce moment. Mais supposons qu'au lieu d'observer une juste réserve, notre cabinet se fût associé aux alarmes de celui de Saint-James et qu'il eût accepté le rôle odieux qu'on lui avait suggéré, je demande si on penserait et si on s'expliquerait à Londres comme on le fait aujourd'hui sur cette question? Cependant elle serait la même et la nature des choses n'aurait nullement changé, quoique la conduite des hommes fût différente.

Le ministère anglais est d'avis que le repos de l'Europe exige une sauvegarde imposante contre les commotions possibles qui pourraient encore agiter la France. Tout le monde partagera sans doute cette sollicitude, mais la sagesse consiste à bien choisir ces sauvegardes, à les chercher sans arrière-pensées ni jalousies, et à les déterminer de manière qu'elles produisent l'effet proposé ou du moins avoué, c'est-à-dire la tranquillité et le plus grand bien de chacun. Ces sauvegardes seront-elles matérielles ou politiques? Les premières sont impossibles aux yeux de la raison et ne s'accordent nullement avec la nécessité reconnue de faire cesser l'occupation militaire, les secondes peuvent et doivent être matière à délibération.

La paix étant l'objet et la base de la réunion des souverains, il convient de s'assurer tous les moyens de la rétablir et de la consolider. Les précautions à prendre dans le cas où elle viendrait à être troublée, sans être d'une importance secondaire, ne peuvent cependant devenir sujet d'examen qu'ensuite. Ainsi, en voulant de bonne foi la tranquillité de la France, on mettra d'abord tout en œuvre pour l'obtenir. Sa prospérité, son industrie, le développement de ses ressources, seront considérés comme une partie du bonheur général. Son attitude politique cessera d'être humiliée, elle appartiendra à la société européenne, et prendra dans toutes les délibérations propres à conserver et à perfectionner le système général établi, une part proportionnée à son importance et à la modération qu'elle montrera dans ses conseils et dans ses prétentions. Cette existence sera connue d'elle-même, elle sera publique, avouée, et deviendra une preuve de dignité, un signe

d'honneur et de réconciliation qui caractérisera la restauration et la fera considérer comme un bienfait universel, au lieu d'un expédient de convenance étrangère. Le gouvernement représentatif tel qu'il est établi, étant reconnu le seul applicable aux circonstances où se trouve ce pays, sera soutenu par l'influence que peut lui donner l'assentiment de l'Europe. Les ministres des puissances n'auront qu'un même langage vis-à-vis de tous les partis extrêmes, ils ne spéculeront pas sur celui qui pourrait le mieux convenir à une intrigue ou à des vues séparées; ils compteront sur cette majorité dominante formée par les intérêts et par les notions des temps où nous sommes, qui ne recherche que l'ordre et qui ne demande qu'à être reconnue pour être gouvernée sagement.

Après avoir satisfait à tout ce que demandent la justice et la morale, reste à examiner le cas où tant de bonnes intentions pourraient être frustrées par les passions ou les crimes des hommes. Dans cette hypothèse, l'union des bons résultera de leur danger commun et de la sainteté de leur cause. Déjà il existe, en vue de ces éventualités, des traités qui resteront intacts; ce sont des armes suspendues au temple de la Paix, auxquelles on aura recours pour la défendre contre ceux qui auront le malheur de vouloir l'interrompre ou la troubler.

Le gouvernement anglais s'abstient de faire aucune réplique à la réponse qu'il a cherché à provoquer de notre part parce que, pour *donner quelque développement ultérieur à la question, il faudrait prendre l'initiative de discuter des mesures qui semblent réservées exclusivement aux délibérations des cabinets lors de la prochaine entrevue.*

Cette initiative qu'on se garde bien de vouloir prendre est néanmoins celle que l'on attendait de la Russie, non pas avec des vues libérales et applicables au bien de tous, mais dans un esprit de précaution à la fois imprudente et oppressive. Si c'était pour mettre en avant des principes raisonnables, il semble que tout homme de bien dût s'y rallier; mais si ce sont des vues et des maximes contraires, on aurait tort de s'étonner de la résistance et de la confusion qui peuvent s'ensuivre.

En méditant sur les documents et les écrits qui ont circulé jusqu'à présent sur cette question, on est effrayé de la différence qui existe entre eux. Les propositions faites par notre cabinet m'ont paru simples, faciles, intelligibles; elles ont pour objet la tranquillité intérieure de la France, la paix de l'Europe et offrent, pour parvenir à ce but louable, une combinaison franche, commune et amicale. j'espère ne pas être accusé de prévention en remarquant que celles de nos alliés me paraissent équivoques, remplies de jalousie et qu'elles tendent à vouloir des choses impossibles à concilier. Maintenir la quadruple alliance dans son intégrité exclusive, et dans cette alliance former une ligue de trois contre un dans toutes les discussions, pour mettre la Russie dans un isolement constant et l'obliger à céder ou à contredire sans cesse; séparer la France et rejeter l'Espagne de la confédération européenne dans le double but de priver la Russie de l'influence que ses bienfaits passés et son impartialité constante ne manqueraient pas d'obtenir sur ces deux branches importantes du système, et en second lieu faire peser sur ces deux nations tout le poids d'une alliance hostile qui les

tiendrait pour ainsi dire dans un état de pénitence durant la paix et qui les écrasera toutes les fois qu'elles voudront sortir de cette situation. Ces spéculations peuvent être séduisantes pour ceux qui aiment à s'y complaire, mais leur exécution devient, j'ose l'espérer, impossible, soit parce qu'on les connaît, soit parce que la nature des choses s'y oppose à chaque instant. Si la France et l'Espagne étaient des puissances dont on puisse commander la marche et diriger les intérêts sans efforts, le plan serait exécutable dans l'hypothèse où la Russie aurait l'imprudence de s'y prêter. Mais dès que ces deux États, par leur force et leur position, doivent et peuvent avoir une volonté, il devient impossible de conserver la paix fondée sur un système qui tend à les priver du droit qu'ils ont de veiller à leurs intérêts et de ne pas se soumettre à la discrétion de leurs rivaux. S'il était nécessaire d'ajouter une preuve de plus à celles qui ont déjà été mises en avant pour démontrer l'inanité de ce plan, j'aimerais à citer celles qui dérivent des renseignements fournis par Son Excellence le comte de Lieven.

Le ministère anglais lui a témoigné « *que tout en reconnaissant la nécessité d'assigner à l'entrevue des souverains le but déterminé et unique qui découle de l'engagement contracté par l'article V du traité principal de Paris du 8/20 novembre, il ne verrait pas d'inconvénient à ce que les monarques missent à profit l'occasion de cette réunion pour s'entendre plus particulièrement sur diverses questions politiques qui occupent encore leurs plénipotentiaires aux divers points des conférences* ». Nul doute que ces explications ne puissent être utiles et qu'elles ne deviennent probable-

ment nécessaires, mais on peut demander s'il est praticable d'exclure la France et l'Espagne de ces délibérations. Toutes les questions connues, soumises aujourd'hui à l'examen des puissances, les concernent, elles sont appelées même à y prendre part. Prétendre les réduire à la condition secondaire d'États accédants, est une chimère; avant de condamner un pouvoir à l'humiliation, il faut le détruire. Il est des succès réservés à la ruse, celui-ci est trop grand pour de si faibles moyens, la force elle-même tremblerait de ne pas l'obtenir.

Depuis qu'il a plu au ministère impérial de me prescrire de m'occuper de cette question, je n'ai jamais manqué de lui soumettre tout ce que mon zèle a pu me suggérer pour lui fournir des lumières. Mon premier but a été de me conformer à cette vocation à laquelle la Providence a appelé Notre Auguste Maître pour faire régner la justice et contribuer au bonheur de son siècle et des générations futures. J'ai eu en vue la grandeur du rôle que Sa Majesté joue sur la scène du monde, celle du bien qu'elle a fait et du mal qu'elle empêche tous les jours. En lui désignant les erreurs ou la malice des autres, je n'ai voulu ni l'éloigner d'eux, ni altérer l'harmonie qu'il est convenable de conserver, mais l'avertir simplement comme serviteur fidèle des obstacles que l'on cherche à semer dans sa noble carrière et même des pièges qu'on paraît vouloir tendre à sa générosité. La part que la France a eue dans mes observations est l'effet de son importance réelle, et non celui de mes préférences. La manière de bien placer un tel pays, surtout dans les circonstances qui lui sont particulières, décidera de toutes les questions, je dirai plus,

c'est la question elle-même, les autres ne sont que les conséquences qui en dépendent. Nos alliés paraissent vouloir l'enchaîner; ma raison me dicte qu'avant tout il faut la calmer et la guérir. C'est dans cet esprit et dans ces sentiments que j'ai soumis mes opinions, et je supplie Votre Excellence de les juger de même.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 29 mai/10 juin 1818.

Mon cher comte,

Ma lettre ne vous attendra pas longtemps à Pétersbourg. J'y ai dirigé le courrier en calculant que l'époque de votre réunion à tous doit à peu près coïncider avec celle de son arrivée. Vous trouverez de quoi lire et Dieu veuille que ce ne soit pas de quoi vous ennuyer! Comme vous et comme tous les bons esprits, je désire l'union, mais c'est dans des termes convenables et propres à la faire durer, et non autrement. Je suis persuadé que le prince de Metternich se trompe; il veut compliquer les choses et donner à l'état de paix toute l'apparence de la guerre. Si vous trouvez dans le ministère anglais des jalousies hors de saison et

des hésitations[1] sur tout ce qui regarde la politique continentale, c'est la cour de Vienne qui le travaille et qui le dirige à cet égard : nous sommes point de mire. C'est une grande faute à eux de s'alarmer sans raisons particulières, et c'est une grande présomption de prétendre nous mystifier.

Malgré cela, avec des intentions droites, des expli-

1. ***Pozzo di Borgo à Nesselrode.***

(Dépêche.)

[N° 664] 29 mai/10 juin 1818.

Monsieur le comte,

Les cours d'Autriche, de Londres et de Berlin ont déjà ratifié la convention signée à l'égard des réclamations particulières envers la France; les autres s'offrent d'y accéder sans exception.

En rendant compte de cette circonstance, qu'il me soit permis de faire observer à Votre Excellence combien étaient étroites les vues de ceux qui voulaient donner à cette transaction une étendue de rigueur outre mesure, et qui faisaient consister l'avantage des créanciers dans l'extorsion de quelque somme odieuse qui aurait ôté à toute l'opération ce caractère d'équité qui seul pouvait la rendre éminemment favorable. L'expérience justifie maintenant au delà de toute attente la manière dont notre cabinet a envisagé cette question. Les créanciers, par la première convention, s'étaient obligés à recevoir en paiement la rente à soixante francs ; ce même mode de paiement leur assure aujourd'hui soixante-treize francs avec la probabilité d'une hausse qui paraît immanquable.

Cet avantage devra être d'autant plus apprécié qu'il s'étend et se communique à toute la dette constituée en général, et qu'il anime et féconde l'industrie et le bien-être de la France et de ceux qui ont des rapports avec elle.

Si dans les questions qui affectent les grand États on voulait se convaincre que la véritable utilité consiste plus dans l'impression qu'elles font en général et dans les sentiments qu'elles provoquent, que dans les exactions exagérées et dans les exigences humiliantes, on trouverait que diminuer le mal d'autrui est un moyen certain de faire son propre bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.

cations franches et de la raison, chacun se laissera faire un peu de violence et l'accord sera complet. Vous savez qu'il sont tous à l'ouvrage pour m'empêcher de vous rejoindre à Aix-la-Chapelle; ils sont injustes et bien petits sur ce point comme sur bien d'autres. Ma présence et ma conduite à Paris ne sont soumises qu'aux ordres de l'empereur; quant au public, j'ai raison d'en être flatté. L'histoire dira le reste parce que l'histoire parlera des moyens employés pour pacifier la France, pour établir un gouvernement représentatif et pour exécuter des stipulations réputées inexécutables. Quand je serai simple particulier dans ma tanière, je leur pardonnerai à tous, mais aussi longtemps que l'empereur m'ordonnera de le servir, je ne laisserai échapper rien de ce qui peut contribuer à sa gloire ou à ses intérêts.

Nous sommes ici dans le calme; il durera si l'on est juste et équitable; mais si l'on veut déconsidérer, ce qui pour un grand État est le plus mauvais genre d'oppression, la finesse pourrait exciter la fureur. L'espérance d'être traitée comme les autres, ou à peu près, a mis en mouvement toutes les ressources de la France: la prospérité des finances étonne; on ne s'occupe que de la rendre florissante. C'est un très bon symptôme, parce qu'il tourne l'activité vers des occupations pacifiques.

Croyez, mon cher comte, etc.

CCCX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Lettre particulière.*)

Paris, 30 mai/11 juin 1818.

Mon cher comte,

La chose que j'ai le plus cherché à éviter durant la période laborieuse des trois ans qui sont près de s'écouler, a été de me mettre dans la nécessité de vous parler de moi. Les affaires exigeaient trop de soin et donnaient souvent trop d'inquiétude pour ajouter au poids de leur importance les désagréments de tracasseries personnelles; la circonstance actuelle m'oblige à sortir de la règle que je m'étais fixée, moins parce que la chose me concerne que parce que le service de l'empereur y est intéressé. Vous verrez par la dépêche ci-jointe et par les pièces à l'appui, que nos sincères alliés et le prince de Metternich à la tête, non contents de convertir les affaires en intrigues et en projets de duperie et de mystifications, ne font pas grâce aux personnes qui ont le mérite de leur déplaire. Le plan formé de m'empêcher de me rendre à Aix-la-Chapelle [1], et la couleur sous laquelle ils travaillent à le

1. *Lettre du ministre de Prusse adressée à son gouvernement.*

Paris, 13 mai 1818.

Depuis qu'il a été question officiellement dans nos conférences de la réunion des souverains... le baron Vincent m'a demandé en confidence

faire passer, prouvent évidemment la mauvaise foi qui les inspire dans toutes les circonstances où ils peuvent espérer ne pas être pris sur le fait, comme aujourd'hui, ni être pour ainsi dire rappelés à l'ordre par la raison. Cette démonstration est le principal fruit que nous pouvons tirer d'une pareille découverte. Reste à présent à examiner quel peut être l'avantage qu'ils se proposent de tirer eux-mêmes de cette supercherie. Je crois que c'est moins l'importance qu'ils ajoutent à me voir dans un endroit plus que dans un autre, que le dessein d'imprimer une marque de désapprobation sur ma conduite, de diminuer l'opinion établie universellement en France sur l'impartialité et la bienveillance avec lesquelles l'influence de

si j'avais demandé à ma Cour de m'y appeler. Je lui répondis que non et que j'étais du reste aussi dans l'intention d'abandonner sans aucune observation à la sagesse du gouvernement la résolution qui pouvait être prise à cet égard. Il me fit part alors qu'il avait cru devoir dire à sa Cour qu'il était personnellement de l'avis que la suspension de la conférence ministérielle à Paris où l'on avait à délibérer sur d'aussi grands intérêts relatifs à la France ainsi que le séjour des quatre ministres à Aix-la-Chapelle pouvaient avoir beaucoup plus d'inconvénients que d'utilité, et il ne me cacha pas que cette observation avait été motivée par la crainte de la grande influence que le gouvernement français ne manquerait pas d'exercer à ce Congrès si le général Pozzo di Borgo devait y assister. Sir Stuart m'a parlé à peu près dans le même sens sur ce sujet en n'appuyant cependant particulièrement que sur la nécessité d'une détermination des cours alliées par suite de laquelle tous les quatre ministres ou aucun d'eux ne devait se rendre à Aix-la-Chapelle. J'avoue que je conçois bien les graves inconvénients qui pourraient résulter de la présence de notre collègue *plus français que russe* au lieu du Congrès. Mais il est difficile peut-être d'empêcher que l'empereur de Russie ne l'y fasse venir ou si d'autres souverains encore jugeaient nécessaire de consulter de vive-voix leurs ministres accrédités à Paris, il serait au moins indispensable à mon avis d'y appeler les quatre ministres sans exception.

l'empereur s'est montrée dans les circonstances décisives qui ont eu lieu depuis la chute de Bonaparte, de refroidir les espérances qu'on a conçues d'une protection éclairée dans les occasions où la jalousie et la vivacité s'exerçaient à humilier ou à troubler ce pays, et enfin de jeter de la confusion dans les idées établies que la Russie n'abandonnera pas la France tant qu'elle conservera l'ordre avec la liberté, et se conduira de manière à être justement considérée comme partie intégrante et nécessaire de la fédération européenne. Après les avoir fait connaître tels qu'ils sont, et les avoir pour ainsi dire surpris la main dans le sac, j'abandonne à la sagesse de l'empereur toute résolution qui peut me concerner. Vous savez qu'on n'a de moyens de servir qu'autant que Sa Majesté en donne par la confiance qu'elle daigne vous accorder ; sans cette chaleur vitale, on s'amortit et on perd la capacité de lui être utile.

Mon expédition actuelle est en quelque sorte le complément des deux précédentes. Les renseignements que vous avez reçus de Londres doivent vous confirmer dans le parti que vous avez pris de ne rien compromettre dans les réponses données à Varsovie ; cette réserve vous a procuré l'avantage de voir tomber par elle-même la question de l'évacuation sur laquelle tout le monde est d'accord maintenant, et que tout le monde aurait mis en doute si nous avions douté formellement comme ils ont cherché à vous le faire déclarer. Lord Castlereagh a fait la mine ; le prince de Metternich, plus léger et fier de ses productions et de ses mémorandums, les montre à tout le monde. Vous verrez par l'extrait ci-joint que mes col-

lègues ont profité de mon voyage à Maubeuge [1] pour faire leur petit sabbat, et se réjouir des succès du faiseur de Vienne : n'importe, ils délibéreront à l'unanimité, que cela leur plaise ou non, aussi longtemps que la conférence durera ; et lorsqu'elle viendra à cesser, et que chacun agira selon l'ordre accoutumé, c'est-à-dire selon ce qu'il vaut, je leur promets qu'on ignorera dans Paris s'ils existent, et qu'ils seront étonnés du peu d'importance de leur individualité.

L'épisode le plus piquant dans cette fourmilière de fourberies, c'est la confiance affectée que le prince de Metternich montre au comte de Caraman à Vienne et au duc de Richelieu dans sa correspondance particulière : il insinue que c'est nous qui augurons mal des affaires de la France et que nous sommes les moins disposés à la considérer comme suffisamment ramenée au bon ordre ; il lui parle

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 11 juin 1818.

Mon cher comte,

J'ai trouvé, à mon retour de Maubeuge où j'ai été présenter mes hommages au grand-duc, votre expédition du 16/28 mai et je ne saurais assez vous en remercier. Tout ce que vous m'avez mandé au sujet des communications qui ont eu lieu entre notre cabinet et celui de Londres coïncide si parfaitement avec ce que j'avais conjecturé moi-même que j'ai fait partir un courrier afin de compléter pour ainsi dire les observations contenues à ce sujet dans mes rapports précédents.

Les communications qui vous ont été faites au sujet de la continuation de la conférence tendent à m'empêcher d'aller à Aix-la-Chapelle. Si l'empereur le veut ainsi, je ne suis pas assez friand d'affaires pour m'en désoler ; mais si c'est une intrigue, ils doivent au moins me permettre de m'en apercevoir. Le souffle empoisonné vient de Vienne ; on a tort de se laisser mener à ce point. Il est vrai que j'ai été quelquefois dans la nécessité de contredire leurs vues ; mais qu'on veuille bien se rappeler que c'était pour les empêcher de se perdre.

Adieu, mon cher comte, je serai plus long à la prochaine occasion. En attendant, agréez, etc.

des rapports du prince de Hesse-Hombourg et cherche à lui embrouiller la tête autant qu'il peut. M. de Richelieu m'en ayant entretenu et m'ayant lu la réponse qu'il avait faite à ces insinuations, je l'ai prié de m'en donner une copie que je vous envoie pour preuve du fait. Ce qui est vrai, c'est que le cabinet de Vienne gouverne celui de Londres pour ce qui concerne la politique continentale, qu'il influe sur celui de Berlin, et que tous ensemble cherchent à circonvenir le nôtre. Mais nous passerons à travers tout cela sans peine et sans brouillerie; ils tenteront tout, et se désisteront de tout lorsqu'ils verront notre attitude, notre franchise et notre décision.

Le duc de Wellington connaît tout ce qui se passe parmi les siens; cependant il a eu l'élévation d'âme et l'impartialité de leur dire que la continuation de la présence des armées étrangères en France est impossible; il faut qu'elle le soit vraiment pour que l'homme le plus intéressé à dire le contraire l'avoue ouvertement.

Adieu, mon cher comte, en dépit des illustres *Scapins*, j'espère vous voir et rendre bon compte des affaires et de moi : les premières ont été excellentes si on veut considérer d'où nous venons et le temps qui court; le chemin a été déblayé des obstacles secondaires : c'est à quoi je me suis attaché dans le dessein de délivrer l'empereur de tout ce qui aurait pu gêner sa grande politique. Il ne veut que le bien et il l'obtiendra; il aspire justement à la plus grande gloire, elle lui est acquise pour tout ce qu'il a fait et pour tout ce qu'il perfectionnera. Personne au monde ne peut l'arrêter dans sa noble carrière, il avancera et tous suivront.

CCCXI

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche.)
[N° 673]

Paris, 3/15 juin 1818.

Monsieur le comte,

Les trois autres puissances signataires de la convention du 25 avril dernier l'ayant formellement ratifiée, mes collègues et moi nous avons adressé aux commissaires spéciaux chargés de veiller à son exécution les instructions nécessaires à cet effet, en donnant en même temps connaissance de cette démarche au duc de Richelieu, afin qu'il veuille s'y prêter pour ce qui le concerne.

Le cabinet britannique ayant désiré ajouter aux motifs d'exclusion qui ont excepté de la réunion prochaine les souverains non signataires du traité avec la France, les dispositions de l'article 6 du traité d'alliance, il a paru convenable de ne pas rendre cette question délicate sujette à des interprétations encore plus obscures; ainsi la proposition a été éludée. Cependant, afin de donner quelque suite à l'ouverture du ministère anglais, nous avons écrit la circulaire mentionnée au paragraphe 3 dudit protocole, laquelle n'est en effet que la répétition des dernières phrases de celle qui l'avait précédée.

Quatre jours étant à peine écoulés depuis la date de ma dernière expédition, il ne me reste rien à ajouter qui me

paraisse digne de l'attention de Votre Excellence, tout me paraissant confirmer les faits et les observations que j'ai cru de mon devoir de lui soumettre.

CCCXII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Lettre particulière.)

Paris, 3/15 juin 1818.

Tous les jours je médite sur les projets de nos alliés à notre égard, et tous les jours je suis convaincu davantage de leur connivence et de leurs desseins pour enlever à l'empereur le rôle que la Providence, sa propre sagesse et ses forces lui destinent. L'auteur de cette trame est le prince de Metternich, lord Castlereagh et le prince régent ne lui offrent pas de résistance, et les conseils prussiens aiment à suivre si cela peut réussir sans se compromettre. La cour de Vienne est lourde dans les temps où il faut être actif, et hésite devant le danger lorsqu'il est présent, mais elle est persévérante, remplie de mille petites ruses que nous ne connaissons pas, et adroite dans ces malices calculées, qu'elle sait cacher mieux qu'aucune autre par un verbiage méthodique; j'ai lu et relu tout ce qui vient de sortir de ce cabinet, et il m'a paru y voir le même esprit qui s'exerçait à Langres, à Chaumont et à Troyes en 1814, quoique appliqué à d'autres circonstances, c'est-à-dire le dessein d'ôter à l'empereur, autant qu'ils peuvent le présumer, la gloire, l'influence, et ce caractère de modérateur que la

voix générale de l'Europe lui confie, et que Sa Majesté a exercé depuis quatre ans toutes les fois qu'Elle a bien voulu se montrer comme telle. Prévoyant leur dessein, j'ai cherché autant qu'il dépendait de moi d'écarter les prétextes qu'ils auraient invoqués pour les masquer, et c'est dans cette vue principalement qu'on a travaillé à terminer avec la France toutes les questions qui peuvent dériver des engagements contractés par elle. Aujourd'hui c'est une puissance qui doit être associée aux intérêts communs; la confiance, comme la crainte de son état futur, prescrivent cette conduite, la justice la réclame, et notre politique particulière nous y oblige; en vérité je donne à deviner aux plus savants s'il est possible de faire autrement sans renoncer à toute raison publique, et sans se rendre responsables du mal qui ne manquerait pas de résulter d'une marche opposée. Vous en ferez l'expérience; après avoir décidé l'évacuation, il n'est pas une question que l'on puisse traiter sans que cette monarchie et l'Espagne ne soient appelées à y intervenir pour rendre les résolutions entières et exécutables; un droit public qui ne les comprendrait pas se trouverait bien incomplet, et la prétention de leur commander d'accéder serait encore plus hasardée que le cabinet autrichien ne le suppose.

Le duc de Wellington continue à parler du départ des troupes comme d'une mesure indispensable ; il en est si convaincu qu'il m'a prié de préparer le ministère français afin qu'il soit à même de payer le tiers de sa dette avant la séparation des souverains; il en a lui-même conféré avec le duc de Richelieu, et, quoique cette anticipation exige un sacrifice, j'insiste pour qu'on s'y soumette, et

la chose se fera ainsi. Le cabinet anglais se trouve embarrassé de l'armée et de son commandant. La première risque d'être dissoute en grande partie par la volonté du parlement, et le second, sans emploi à Londres, est une trop grande réputation oisive pour un ministère. C'est, en quelque sorte à cela que tenait le désir de lui donner de l'occupation sur le continent aux dépens de la France, mais son bon esprit lui a fait rejeter un terme moyen qui n'était qu'un subterfuge, et qui ne lui aurait offert qu'une situation odieuse et précaire, même s'il était possible de supposer que tout le monde eût voulu s'associer à cette intrigue, et que la France se fût résignée à s'y soumettre, ce qui est démontré comme impossible.

Le duc de Richelieu a été flatté et enchanté de la mention honorable que l'empereur a daigné faire de ses services passés au moment de l'arrivée de Sa Majesté à Odessa : c'est, avant-hier, à un dîner chez moi, que la nouvelle a circulé ; le comte de Goltz lui a dit en face : *J'aurais encore mieux aimé que ce fût le cordon du Saint-Esprit.* Il a tiré cette idée de ses pensées habituelles et de celles du conciliabule auquel il appartient, où chaque chose est appréciée d'après la popularité de la Russie en France ; c'est, pour eux, la règle du bien et du mal, elle les domine au point qu'ils ne peuvent plus s'en cacher.

Vous trouverez le prince de Metternich à Carlsbad ; vous le jugerez, il s'en apercevra, et alors il sera de votre avis et dira que c'est lui qui a tout inventé. Nous sommes sur un terrain immuable, ils le sentent, et ils renonceront à vouloir nous renverser par des ruses qui ne sont que des fils d'araignée. L'occupation militaire doit cesser, per-

sonne n'osant prétendre le contraire ; et cette décision devant avoir lieu, il conviendra donc de l'accompagner de toute la bonne grâce possible, et voilà l'esprit du traité ; la France, une fois libre, a besoin d'être associée, et voilà la fédération ; quant à l'alliance existante, elle restera dans son intégrité pour le cas qu'elle suppose ; on y aura recours si les événements arrivent, elle tombera en désuétude s'il n'y a pas de motif de l'invoquer. Sur ces bases, l'empereur édifiera et fournira tous les jours de plus belles pages à l'histoire.

Croyez, etc.

CCCXIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 17 juin 1818.

Tout ce que j'ai pu obtenir, mon cher Pozzo, pendant le très court séjour de Moscou, se réduit à l'expédition dont est porteur le présent courrier. Il a été de toute impossibilité de prendre en considération les questions graves et importantes traitées dans vos dépêches. C'est demain que l'on s'en occupera. Pour ma part, j'ai lu avec une véritable jouissance les deux mémoires que vous avez rédigés, et je n'hésite pas un instant à partager votre opinion qu'un système d'alliance sans la France serait une véritable monstruosité. Vous avez dit de si belles et bonnes choses sur ce sujet que je ne trouve rien à y ajouter, et que ce résultat me semble immanquable. D'après les nouvelles de Londres, et les lettres que le duc de Wellington a adressées à l'empereur, il paraît qu'il est

peu satisfait de l'issue de la négociation pour les réclamations particulières. Je pense qu'on a eu tort de lui refuser la très grande bagatelle qu'il demandait comme indemnité des intérêts ; par là, on a produit cette espèce d'irritation qui anime le ministère anglais à une époque où il eût été si utile de produire partout le calme et des dispositions amicales envers la France. J'espère que notre excellent Richelieu sera content de l'attention que l'empereur a eue pour lui. Tout le monde est revenu enchanté de nos provinces méridionales, et je regrette bien de n'avoir pas vu tant de merveilles. Cependant, je n'ai pas perdu mon temps et j'ai été, de mon côté, très satisfait de mon voyage sur les bords du Wolga. Revenu ici, j'ai trouvé ma femme encore un peu indisposée, mais elle va déjà mieux et se propose de se mettre en route vers la fin de juillet. Notre expédition est datée de Moscou, mais elle n'a pu être faite qu'ici, puisque le matériel a manqué en fait de boîtes et de cordons. L'empereur est arrivé ici vendredi; nous attendons le roi de Prusse après-demain, il reste ici jusqu'au 4 juillet. Jusque-là, ne vous attendez pas à de grands travaux diplomatiques de notre part, mais comptez sur notre invariable amitié dans toutes les circonstances épineuses où vous puissiez vous trouver.

NESSELRODE.

Au moment de fermer, je reçois votre lettre du 10 juin et la suite de toutes les haines ourdies contre vous. J'espère qu'on les déjouera et que nous ne serons point privés du plaisir de vous voir et de vous embrasser.

Veuillez remettre l'incluse au duc de Richelieu.

CCCXIV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 18 juin 1818.

Vos admirables expéditions nous sont arrivées. J'ai encore sous les yeux celle du 30 mai/11 juin. Vous avez tout dit, mon général, et il est impossible d'y ajouter quelque chose sans vous répéter très médiocrement. Ce n'est pas un compliment, c'est l'expression sincère de ma conviction.

L'empereur ne connaît pas encore *in extenso* vos mémoires et vos dépêches. Il en a reçu un sommaire à Moscou. Il nous a mandés pour demain. La séance sera destinée à vos rapports; je l'espère très utile. Pour dire *son dotto anch'io*, j'ai fait aussi ma facture à temps; vous la lirez et vous en serez content.

Quant aux tracasseries qui vous regardent personnellement, laissez-les aller. Nous avons le courage de notre conscience. Et d'ailleurs nous attachons trop de prix de vous avoir à Aix-la-Chapelle, pour que les menées subalternes des grands personnages qui règlent les destinées du monde puissent vous en priver. Ainsi soyez tranquille, et j'espère que tout se réglera selon le bon droit et la justice.

Le courrier d'aujourd'hui vous apporte la ratification et le rescrit pour M. de Richelieu. Je ne demande pas mieux que d'être à même de vous transmettre une expé-

dition qui réponde en quelque sorte à l'intérêt des vôtres. Adieu, cher Pozzo, *vale et ama*.

Je ne dois partir que dans quinze jours pour Carlsbad : le pourrai-je?

CAPO D'ISTRIA.

CCCXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 676]

Paris, 30 juin/12 juillet 1818.

Monsieur le comte,

Les personnes résidant à Paris qui forment le comité habituel d'intrigues et de brouilleries, soit envers les étrangers auprès desquels elles peuvent avoir accès, soit avec ceux de leurs compatriotes qui ont le malheur de les écouter, sont : M. de Bruges, le baron de Vitrolles, M. Jules de Polignac, le duc de Fitz-James, M. de Chateaubriand, et quelques autres plus ou moins marquants dans leur association. Toute l'importance de ces individus dérive de leur situation dans la maison de Monsieur, et de la supposition où l'on est que ce prince soutient en général et leur conduite et leurs principes.

Lorsque la fin heureuse de la session des Chambres n'a plus laissé aucun obstacle raisonnable au départ des troupes étrangères, ces perturbateurs ont vu l'échafaudage de leurs projets se précipiter sur leurs têtes ; désespérant d'un appui quelconque propre à produire des résultats

parmi leurs compatriotes, ils ont imaginé d'alarmer l'Europe par des dénonciations obscures contre la France, afin d'inquiéter les cabinets sur la question de l'évacuation du territoire. Cette démarche[1], quoique secrète, s'est ébruitée par la multiplicité des confidents et par la vigilance de leurs adversaires.

L'indignation a été générale; pour la calmer, M. de Chateaubriand a été obligé de menacer le rédacteur de la gazette anglaise, le *Times*, d'un procès en calomnie, et de publier cette intention dans le *Moniteur*. Le public qui juge des hommes qui veulent se mettre en évidence devant lui par leurs dispositions et leurs actions habituelles, sans les suivre dans leurs détours, a persisté dans ses soupçons et même dans ses inculpations, et les auteurs de cette coupable intrigue se sont sentis oppressés plus que jamais par le poids de leur propre conduite.

C'est lorsqu'ils étaient dans cette situation que deux généraux, Donnadieu et Canuel, sont venus se réunir à eux. Plus aguerris dans les mesures révolutionnaires, ces derniers paraissent avoir suggéré un complot tendant à renverser avec violence l'administration actuelle. Le plan consistait dans une attaque à force ouverte contre les ministres qui devaient être arrêtés en corps au sortir d'un de leurs conseils, soit à Saint-Cloud où le roi se trouve, soit à Paris chez le duc de Richelieu où ils se réunissent habituellement. L'exécution devait s'opérer par M. de La Rochejaquelein, colonel des grenadiers à cheval. Le roi devait être forcé à nommer un nouveau ministère et, dans

1. Il s'agit ici de la conspiration dite du « Bord de l'eau ».

le cas où Sa Majesté aurait refusé de s'y prêter, être envoyé en Vendée ou même à Rome ; dans cette hypothèse, Monsieur était destiné à assumer la régence du royaume et à gouverner d'après le plan qui aurait convenu au parti vainqueur.

On prétend que leurs conciliabules devenaient plus fréquents et qu'on songeait à l'exécution de ce projet, lorsque le général Donnadieu fut insulté dans une promenade publique par un nommé Deschamps, ancien colonel démissionnaire, qui prétendait avoir été maltraité par lui à l'occasion des troubles de Grenoble. Comme le motif de cette querelle semblait dériver d'un acte exercé en qualité de fonctionnaire du roi, le ministère jugea convenable de témoigner pour le général l'intérêt qu'il devait à l'autorité, et le nomma en conséquence inspecteur de quelques régiments étrangers qui se trouvent en Franche-Comté.

Cette grâce parut toucher Donnadieu qui demanda et obtint une audience du roi, afin de remercier Sa Majesté. La crainte de voir un des principaux complices renoncer à l'entreprise, la méfiance que cet incident avait inspirée et l'agitation extraordinaire qui régnait entre eux, multiplièrent les causes qui finissent presque toujours par dévoiler ces sortes de conspirations.

Trois personnes différentes se présentèrent en même temps au procureur du roi et à M. Lainé pour dénoncer le complot.

L'affaire ayant été portée dans le Conseil devant le roi, il fut résolu de multiplier la vigilance, sans néanmoins se décider à aucun acte prématuré d'autorité, par un excès de précaution. La pièce n° 3, adressée par Donnadieu à

M. de Chateaubriand, où il paraît s'excuser d'avoir accepté la grâce du roi et promettre que cette circonstance n'avait pas changé ses dispositions, augmenta les soupçons; en conséquence, l'affaire fut déférée à la justice ordinaire.

Le ministère public auprès de la cour royale et de celle de première instance a déjà commencé les poursuites; quatre personnes secondaires ont été arrêtées, parmi lesquelles l'aide de camp du général Canuel celui-ci a disparu au moment même où il a été informé de cette circonstance.

La procédure aura lieu dans toutes les formes légales, soit pour constater l'innocence, soit pour prouver la culpabilité des détenus. La justice et la prudence exigent que le gouvernement se montre impartial dans une affaire aussi délicate, car s'il l'avait laissée sans conséquence, à cause du prétendu royalisme des personnes impliquées, il renonçait à jamais au droit de punir quiconque oserait conspirer dans un sens différent; ainsi la balance ne se maintiendra dans l'équilibre nécessaire qu'en renonçant aux préférences, et en se déclarant juste et ferme également envers tous.

Il n'existe nul doute que Monsieur, quoique dans la malheureuse habitude de désapprouver un système politique qui paraît raisonnable et indispensable à tant de monde, n'avait aucune connaissance de leurs desseins; il a même prié le roi en présence des ministres de faire rechercher et d'examiner l'affaire sans se laisser arrêter par aucune considération quelle qu'elle puisse être, et c'est dans cet esprit que les poursuites judiciaires seront continuées.

Quant à l'importance intrinsèque du complot, il mérite

plus de pitié que d'indignation. Ni ceux qui l'ont médité principalement, ni les personnes destinées à l'exécuter, n'auraient jamais trouvé les moyens et le courage de tenter un pareil coup. Les conspirations sont dangereuses lorsqu'elles tendent à satisfaire l'expectative et les désirs du public opprimé ou passionné, quel qu'en soit le motif; mais prétendre que des gens faibles, impopulaires, entourés de mille obstacles, dont un seul suffirait pour les écraser, puissent changer un système de gouvernement approuvé par tout ce qu'il y a de fort et d'actif dans une nation constituée comme celle-ci, c'est le comble de la démence et de la déraison.

La démonstration de cette vérité se trouve dans l'impression que la supposition de ce complot a faite sur l'esprit du peuple de la capitale. Les auteurs qui en sont soupçonnés n'ont inspiré que du mépris, et si l'indignation s'en est quelquefois mêlée, ce n'est que dans la crainte, fondée ou non, de voir les étrangers en tirer parti, et dans la supposition que ce mouvement ait eu pour objet une pareille trahison.

C'est au milieu de ces conversations, plutôt que de ces alarmes, que les fonds publics s'élèvent avec une progression soutenue, et que le sentiment de la tranquillité politique réveille l'activité de l'industrie particulière.

Toutes les branches de recettes excèdent l'évaluation portée au budget, quoiqu'elle l'ait été d'une manière très forte et même hasardée, et l'exactitude des contribuables est presque sans exemple comme sans exception.

Les conseils des départements viennent de terminer leurs sessions; partout ils ont été animés d'un esprit public

qui a surpassé l'attente du gouvernement; autorisés à délibérer sur les objets d'administration et d'amélioration locale, ils se sont montrés éclairés et généreux, et on ne saurait calculer jusqu'où peut aller l'accroissement industriel de ce pays, si la prudence de ceux qui sont appelés à le diriger parvient à combiner la tranquillité et la satisfaction générale avec le mouvement que donnent au patriotisme les institutions sagement libérales.

Partout où un homme de nom et d'une conduite modérée a paru dans ces réunions, il en a été élu président; ces exemples prononcent contre ceux qui accusent la masse de la nation de vues hostiles contre les classes élevées. L'animadversion qu'elles rencontrent est toujours provoquée par la violence de leurs prétentions et l'exagération de leurs préjugés; dès qu'elles veulent se montrer traitables on est empressé de les accueillir et, je dirai même plus, flatté de les avoir à sa tête.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 679]

Paris, 30 juin/12 juillet 1818.

Monsieur le comte,

M. le duc de Richelieu ayant témoigné, à plusieurs reprises, que le roi son maître désirait connaître d'une manière officielle l'époque et le but principal de la prochaine réunion des souverains, et être en même temps

invité à y prendre part, mes collègues et moi nous avons jugé que cette demande était juste et même indispensable[1].

L'ambassadeur d'Angleterre[2], quoique partageant la

1. *Richelieu au comte Capo d'Istria.*

Paris, 5/17 juillet 1818.

Je me fais un grand plaisir de vous voir à Aix-la-Chapelle; j'espère que nous affermirons pour longtemps la tranquillité; j'espère aussi que la France, ayant fini son temps d'épreuve, rentrera dans la communion de a famille européenne. C'est le seul moyen d'assurer son repos en lui donnant une position dont elle aura lieu d'être satisfaite. Libre à vous ensuite, messieurs, de l'observer, et de ne pas lui laisser faire de sottises. Mais il me semble que vous êtes encore mieux placés pour cela, en admettant la France dans la grande famille européenne, qu'en la condamnant à une exclusion qui serait, ce me semble, aussi offensante pour elle qu'impolitique pour les autres. Nous comptons beaucoup sur la bienveillance de l'empereur et sur la sagesse de ses vues pour arriver au résultat que nous désirons.

2. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 5/17 juillet 1818.

Rien de nouveau ici; il paraît qu'on acquiert quelque indice de plus sur la conspiration insensée dont le public se moque et qui n'est qu'un scandale de plus au détriment des personnes par lesquelles elles était censée devoir s'exécuter; en vérité, c'est une méchante manière de servir ses amis.

Le duc de Wellington est parti dans la conviction que l'Espagne et le Portugal allaient se mettre d'accord. On l'aurait cru d'après les communications directes qui s'étaient passées entre les plénipotentiaires des deux pays. Mais au moment où je vous écris, ils sont plus éloignés que jamais.

... Personne plus que moi n'a de confiance dans la stabilité et la tranquillité intérieure du gouvernement français et dans la durée de l'administration actuelle. Néanmoins, on aura besoin de redoubler de vigilance et de prudence dans la marche. Le mouvement contraire est devenu plus fort depuis quelque temps, et les difficultés sinon les dangers augmentent. Les souverains influeront par leurs mesures sur ce qui arrivera.

même opinion, voulut néanmoins attendre les ordres de sa cour, et cette précaution ayant donné lieu à quelques délais, le ministre d'Autriche eut le temps de recevoir, dans l'intervalle, un projet de communication sur cet objet par le prince Metternich.

Cette pièce était une longue amplification extraite des différents mémorandums déjà produits par la cour de Vienne sur ces objets. Après l'avoir examinée, elle nous parut anticiper des doctrines et préjuger des questions dont la décision est réservée aux souverains réunis. Nous jugeâmes, en conséquence, de l'écarter et de lui substituer, dans les termes les plus simples, celle qui se trouve annexée au protocole 246.

CCCXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 7/19 juillet 1818.

Mon cher comte,

J'ai reçu avec le plus vif intérêt votre lettre du 18/30 juin; mes vœux auraient été remplis si elle pouvait m'apprendre le jugement de l'empereur sur mes expéditions précédentes, que vous me dites devoir lui être soumises le jour après le départ de votre courrier. Si l'approbation de Sa Majesté se rapprochait d'une manière quelconque du zèle que j'ai employé pour la mériter, elle serait bien complète, et ma récompense infinie. J'augure assez bien

en mon particulier de tout ce que l'on fera à Aix-la-Chapelle; la présence dissipe les intrigues et ceux mêmes qui y comptent le plus sont les premiers à les abandonner et en rougissent dès qu'ils supposent qu'on les a découverts Je dirai jusqu'à extinction que le plus grand moyen qui reste à la disposition des souverains pour empêcher les révolutions criminelles et pour encourager et consolider les réformes raisonnables appropriées à la situation relative de chacun, c'est la justice et la franchise ; la vraie politique consiste aujourd'hui, selon moi, dans le désir sincère de produire le plus de bien possible, et dans la publicité de tout ce qu'on fera pour obtenir ce grand résultat.

Les concessions et les distributions de territoire étant déjà fixées, on doit s'appliquer à combiner pour ainsi dire le système moral des principaux cabinets entre eux, et celui de tous ensemble envers le reste du monde; s'ils s'offrent en spectacle aux nations comme la colonne de feu qu'elles doivent suivre, s'ils marchent guidés par la justice et la vérité, ils verront insensiblement les deux grands ennemis de l'ordre social s'éteindre : la tyrannie des doctrines sous le faux manteau du libéralisme excessif, et le jacobinisme militaire sous le prétexte de gloire. Toute l'Europe est en mouvement vers des améliorations; qu'on se garde d'interrompre et encore plus de précipiter cette tendance progressive; elle avancera de pied ferme si elle n'est pas accélérée; elle satisfera la juste expectative des gens de bien si on n'y renonce pas; la politique étroite s'étranglera d'elle-même, et ses précautions odieuses appelleraient la confusion qu'elle prétendait éviter.

L'Angleterre ne peut faire la guerre encore pendant des

années, à moins que ce ne soit pour son indépendance; je défie le gouvernement actuel d'obtenir un *shilling* pour soutenir une tracasserie ou des prétentions ambitieuses et indéfinies. L'Autriche n'est encore en grande partie qu'un amas de sable; qu'elle provoque une secousse n'importe où, et elle connaîtra alors combien son système intérieur manque de cohésion et d'ensemble. La Prusse danse sur des échasses, c'est la statue de Nabuchodonosor. La France peut craindre des révolutions internes, surtout si on les provoque par la haine et la perfidie, mais après deux mois de confusion, elle sera la France sous quelque forme que ce soit. L'Espagne végète en Europe et tombe en dissolution en Amérique. La Russie seule se trouve dans son état naturel, et cette quiétude réunie à sa force la constitue juge du camp. Dans cette situation relative, comment les trois puissances liguées, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse, osent-elles prétendre intriguer, influencer et se cacher pour faire bande à part, sans s'exposer à se perdre et à tomber dans les mêmes mains qu'elles voudront lier? Lorsqu'on ne peut pas changer la nature des choses, il faut s'y accommoder; si leur raison ou leur inertie ne les décident pas à suivre cette maxime, ils allumeront un incendie qui les dévorera. C'est pour cela que je suis d'avis de tenir ferme et de les sauver, comme dans d'autres circonstances, de leurs propres erreurs.

Le duc de Wellington a eu tort de se plaindre de ce que le duc de Richelieu n'avait pas voulu payer les trente-deux millions comptants d'intérêt. Le ministère avait eu moyen d'obtenir les instructions secrètes de presque tous les commissaires, et ces instructions portaient sans excep-

tion les demandes définitives de chacun à une somme inférieure à celle qu'ils ont obtenue. M. de Richelieu avait mis le duc dans la confidence, mais celui-ci, sans le consulter et sans négocier, lui déclara qu'il fallait payer la somme qu'il avait jugé à propos de fixer, de concert avec son cabinet auquel tous les intéressés s'étaient adressés pour demander protection. Dans cette situation le roi refusa à son tour de se charger des intérêts, et la conclusion fut telle que vous l'avez vue. L'aigreur du duc de Wellington a été guérie par la réflexion et par les avantages immenses que les créanciers trouvent dans la hausse des fonds qui leur sont offerts en paiement. Ayant été appelé durant plus de trois ans à observer ce personnage, personne n'est porté plus que moi à rendre la justice qui est due à ses belles qualités; mais comme la perfection n'est pas de ce monde, il a encore des défauts : il est susceptible au dernier degré, capable de recevoir des impressions erronées; lorsqu'il trouve une chose mauvaise, il les condamne toutes, et la contradiction dans ces moments lui est insupportable; ceux qui ont des affaires avec lui doivent le persuader que dans les cas graves il n'a pas de condescendance à attendre, et que même, ne le contrariant pas, on est loin de lui céder; alors ce qu'il y a d'excentrique se dissipe, il revient à lui-même et, comme le fond est loyal, on termine les affaires et on s'estime. Nous en avons eu ensemble de si variées que je suppose qu'il sait à quoi s'en tenir sur ma manière de voir à son égard : il doit être persuadé que je le respecte et le révère infiniment et que je lui suis même attaché, mais que je ne cède pas lorsque le vent souffle et que j'attends le calme pour délibérer.

CCCXVIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 10 juillet 1818.

Monsieur le général,

Le ministère impérial avait déjà reconnu l'utilité d'une démarche commune à adresser à la cour des Tuileries, afin de l'inviter à se joindre aux cabinets alliés réunis à Aix-la-Chapelle, lorsque les communications de Votre Excellence ont, par un effet de votre prévoyante sollicitude, relevé plus particulièrement cet objet.

Dans le même moment, nous avons reçu de la part du ministère autrichien les ouvertures consignées dans les deux pièces ci-jointes. Nous avons lieu de croire que le projet de note proposé par M. le prince de Metternich sera déjà connu de Votre Excellence par suite de la déclaration que M. le baron Vincent a été chargé de faire au protocole, et que vous ne vous serez pas refusé, monsieur le général, à signer la note collective au duc de Richelieu, si tant est qu'elle aura obtenu les suffrages de la majorité de vos collègues.

Dans cette supposition, l'empereur se plaît à approuver votre conduite, et Sa Majesté veut que Votre Excellence n'en suive pas d'autre si, au moment où elle recevra la présente expédition, le ministre d'Autriche n'avait pas encore rempli la commission qui lui a été confiée.

Cette nouvelle mesure se trouverait alors, comme toutes

d'un intérêt européen, arrêtée d'un commun accord entre les puissances alliées. Sa Majesté l'empereur ne regrette nullement d'avoir laissé dans cette question l'honneur de l'initiative au cabinet de Vienne et d'être, comme toujours, le dernier à se prononcer.

Cette marche est conforme au système politique du cabinet de Saint-Pétersbourg et il n'en déviera point.

Tels sont, monsieur le général, les errements que l'em- ministère de vous tracer ici, en ré- nications au gouvernement français. J'ai onne , etc.

CCCXIX

Le ministère impérial à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg 10 juillet 1818.

Monsieur le général,

Le ministère a mis sous les yeux de l'empereur les dépêches de Votre Excellence en date du 27 avril/8 mai, du 8/20 mai, 29 mai/10 juin et du 3/15 juin.

Sa Majesté Impériale les honore de son suffrage, et Elle se plaît à vous faire témoigner sa satisfaction pour toutes les affaires heureusement terminées sous les auspices de la concorde et de l'union entre les cours alliées, celle des créances particulières surtout qui met le complément aux travaux relatifs à l'exécution du traité principal de Paris de l'année 1815.

Vos mémoires sur le problème que la réunion d'Aix-la-Chapelle doit résoudre, sont à la hauteur du sujet et des talents qui vous distinguent.

Le ministère utilisera les notions qui y sont développées au moment opportun. En attendant, il vous est recommandé de ne point perdre de vue votre ouvrage, et de l'enrichir de vos observations ultérieures qui peuvent être à votre portée.

En approchant l'Auguste Personne de l'empereur, il vous sera réservé de lui remettre le fruit de vos méditations.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXX

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 10 juillet 1818.

L'empereur s'est occupé de toutes vos expéditions, comme des lettres particulières qui les accompagnent. Vous devez en être fier. Il vous a accordé une longue séance à une époque où la plus grande partie du temps est vouée à l'hospitalité.

Vos mémoires et vos dépêches se font lire avec le plus grand intérêt. Aussi ont-ils obtenu, à présent comme à l'ordinaire, une préférence bien méritée.

Cette préférence cependant vous mène tout droit devant un juge qui n'est sévère à votre égard que parce qu'il

honore de son suffrage vos talents distingués autant que vos services.

Ce juge, c'est l'empereur. Vos expéditions et vos lettres particulières sur sa table, il s'est donné la peine d'en récapituler le contenu et de s'arrêter sur les passages qui signalent plus particulièrement votre pensée la plus intime.

Écoutez-le, mon général, comme nous avons eu le bonheur de l'écouter :

Le général Pozzo voit la France déjà restaurée sur la grande base de ses institutions. Il croit aussi, qu'une fois délivré de l'armée étrangère, cet État deviendra un membre actif et utile de l'association européenne.

Je ne partage point cette opinion, tout en admettant qu'il faut retirer les troupes, et que l'on ne doit point isoler la France, ni l'exclure de l'alliance générale.

A vous entendre, messieurs, il n'y a que deux alternatives : ou d'exclure la France ou de l'admettre. J'en trouve une troisième : c'est de lui faire prendre part au système général, mais à des conditions. *Et quelles sont ces conditions? C'est là le problème que nous avons donné à résoudre, et dans des termes très positifs, par la dépêche adressée de Varsovie au général Pozzo. (Dépêche du 27 mars/8 avril.)*

Et pourquoi donc le général ne discute-t-il pas la question sous ce point de vue?

C'est que ses prédilections pour la France, au salut de laquelle il a travaillé très honorablement toute sa vie, le portent à croire que la restauration de la royauté constitutionnelle n'a plus besoin d'aucune surveillance tutélaire,

et que la Russie, en élevant par ses efforts la France, en fera un allié utile.

Quant à moi, je suis loin, mais bien loin de me persuader que telle ou telle autre forme de gouvernement puisse changer en peu de temps une génération entière, qui a eu le malheur d'être complètement démoralisée. Les Français sont toujours les mêmes et, quels que soient les succès des institutions sur lesquelles se fonde leur gouvernement, ils seront prêts à bouleverser les unes par l'autre, ou l'un et les autres ensemble, dès que les circonstances ou un prétexte quelconque leur en fourniront l'occasion.

En partant de cette conviction, je ne saurais voir dans la France un allié plus intime ; mais serait-elle même garantie pour toujours de toute future révolution, que je me refuserais également à contracter avec cette nation des rapports plus particuliers.

Le système général que nous suivons est incompatible avec les combinaisons de la vieille politique. Le général Pozzo le sait. Vous lui avez écrit plusieurs lettres confidentielles, à l'effet de lui démontrer qu'en prenant à cœur les intérêts de la France, je n'ai jamais eu l'intention de préparer de longue main les éléments d'un système fédératif, opposé et contraire à celui qu'on suppose déjà tramé dans le secret des cabinets de Vienne, de Londres et de Berlin.

J'ai soutenu, durant les négociations de ces trois années, la cause de la restauration constitutionnelle, parce que toute autre marche aurait été contraire à la religion des traités et au bien général.

Je désire la prospérité de la monarchie française et l'affermissement progressif de sa puissance, non pour moi, ni pour

la Russie, mais pour tout le monde. C'est l'Europe qui a souffert des erreurs et des malheurs de la France. Et c'est l'Europe qui est hautement intéressée au bonheur de ce pays et au maintien inviolable de l'ordre qui y est établi. Toutes les puissances doivent conséquemment y coopérer, mais en honorant avec loyauté la foi des traités. C'est à ce seul but que doit viser nécessairement la politique de tous les cabinets, et c'est à atteindre ce but que nos efforts se dirigent. Hors de là, point de salut, ni pour la France, ni pour l'Europe.

Tout en se pénétrant de ces principes souvent répétés, le général Pozzo sent *différemment. Lisez ses dépêches. Elles parlent le langage d'un serviteur animé du zèle le plus ardent, qui embrasse l'avenir dans toutes ses chances, et qui devance par conséquent les événements. Il voit déjà l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse nous disputer toute participation aux affaires générales. Prévoyant le combat qui aura lieu, dès que la France sera rendue à elle-même, il leur oppose la diplomatie française et, s'il le faut, même celle de l'Espagne, et, fort de ces auxiliaires, il s'applaudit de nos succès.*

Cette manière de juger les hommes et les affaires entrave les progrès du système général, et n'est point analogue à la pureté de ses principes. Pressentie par les autres cabinets, elle nourrit toutes les jalousies et toutes les méfiances ; et, en l'adoptant, nous serions entraînés malgré nous à une déviation. Au lieu de travailler dans des vues éminemment désintéressées, et par une conduite légale et avouée, au maintien de la concorde et de l'union entre les grands États, nous vouerions tous nos soins sous le voile du mystère, et par des

voies indirectes, à nous-mêmes. Nous voudrions devenir les plus forts, pour faire marcher les autres cabinets à volonté. Nous commencerions par croire que c'est dans l'intention bienveillante de conserver à l'Europe les bienfaits inappréciables de la paix. Et qui sait où nous finirions ?

C'est ici que Sa Majesté nous a permis de prendre la parole.

Nous avons observé, « qu'en exécutant les ordres du 27 mars/8 avril, vous ne pouviez pas vous dispenser de nous entretenir de la politique autrichienne et britannique; que sa tendance était peu favorable, pour ne pas dire contraire, au système général; mais que cette conviction demeurait ensevelie dans le fond de votre conscience; toutes les négociations difficiles qui vous ont été confiées ayant été amenées à une issue satisfaisante par votre coopération active, et sous les auspices de la concorde et de l'union la plus parfaite entre les cabinets alliés.

» Il se peut que le général Pozzo voie avec prédilection la restauration de la monarchie constitutionnelle en France. C'est Pygmalion qui est amoureux de sa statue. — Mais il en parle plutôt en homme irrité contre la malveillance qui s'efforce de dégrader cette œuvre miraculeuse, qu'en homme préoccupé de faire partager en entier ses affections.

» S'il n'a pas discuté le problème énoncé dans la dépêche du 27 mars/8 avril sous le point de vue des *conditions* auxquelles la France peut être associée au système européen, c'est que son esprit a été absorbé par la question principale, savoir : si la *quadruple alliance* doit être renouvelée à Aix-la-Chapelle, comme l'Autriche le prétend,

[illegible] au principe du traité de Chaumont, ou bien si cette alliance doit être générale, et conséquemment combiner avec la participation de Sa Majesté très chrétienne et des autres souverains de l'Europe.

« Il est arrivé au général Pozzo, à cette occasion, ce que nous éprouvons nous-mêmes, et ce qui est d'ailleurs dans la nature humaine.

« Plus on approfondit avec beaucoup d'esprit et avec ardeur une question, et moins on la voit dans tous ses rapports. Il en est de l'entendement comme des yeux. Ils ne [illegible] sur un seul objet, mille spectres et [illegible] et les illusions semblent alors des réalités.

« Quoiqu'il en soit, en daignant juger de notre travail, Votre Majesté Impériale n'a-t-elle pas été dans le cas de se convaincre que nous avons entrepris la ligne qui nous était prescrite, par le seul désir de mieux faire ? Cependant elle daigne mettre bien plus d'indulgence à l'égard d'un ministre qui n'a pas le bonheur de prendre directement vos ordres, qui n'a pas connaissance de l'ensemble de vos relations, et qui ne peut concentrer toutes à la pensée qui [illegible] vos [illegible].

« Enfin s'il attache une grande importance à l'association de la France et de l'Espagne au système européen, ce n'est pas qu'il veuille provoquer une combinaison particulière entre la Russie et ces deux Etats : mais c'est qu'il pressent tous les avantages qui résulteraient pour la cause générale, de leur adhésion à l'alliance européenne, comme il aperçoit tous les dangers dans cette alliance serait menacée, si elle adoptait la doctrine contraire. »

Ces réservations accompagnées du témoignage de plu-

sieurs faits qui déposent pour vos services, ont été accueillies avec bonté.

Ce qu'il importe maintenant, c'est de déraciner, s'il se peut, la fausse idée que les trois cabinets ont conçue à votre égard.

Ils vous considèrent comme le plus redoutable *Patron* de la France, et de là dérivent les pauvres menées par lesquelles on prétend vous proscrire d'Aix-la-Chapelle.

L'empereur allant au devant de vos désirs, a reconnu toute l'absurdité d'une pareille prétention. Vous serez avec nous, et nous profiterons de vos talents et de votre expérience. Tâchez cependant de mettre en œuvre toutes les ressources de votre esprit, pour tourner un peu celui de vos collègues et de leurs chefs. S'il est permis de combattre une erreur, c'est absolument le cas.

Si vous les persuadez, bien intimement, que le vote de l'empereur, quant aux affaires qui seront discutées et arrêtées à Aix-la-Chapelle, vous est inconnu, mais que tout ce que vous croyez pouvoir dire avec assurance, c'est qu'il sera strictement conforme à *la lettre des traités existants* : Vous dites la vérité tout entière. — Que faut-il pour rendre cette même vérité agréable aux cabinets de Vienne et de Londres? Il faut la présenter comme une déduction de leurs écritures du mois de mars et d'avril. — C'est une erreur. — Mais si en l'accréditant dans leur esprit, on évite les divergences avouées et que l'on en obtienne ensuite des décisions unanimes et fondées en justice, ne vaut-il pas la peine de se permettre cette louable manœuvre diplomatique ?

Le cabinet de Vienne prétend à la gloire exclusive de

diriger la politique européenne. Rendons-lui cet hommage et contentons-nous de la savoir bien dirigée.

Rappelez-vous du Tasse, et quoique ennemi des citations, en voici une qui donne la clef de tout ceci :

> Così a l'egro fanciul porgiamo aspersi
> Di soave licor gl'orli del vaso
> Succhi amari inganato intanto si beve
> E dal inganno suo vita riceve.

Vous, qui n'êtes plus enfant, et qui ne vous souciez pas de boire des sucs amers dans un vase doré, vous me demanderez deux choses :

« Suis-je donc mal noté dans l'esprit de Notre Maître?

» Et quel est le système que nous suivrons à Aix-la-Chapelle? »

L'empereur apprécie tout le bien que vous avez fait à la cause générale, et il se plaît à vous en savoir gré. Il rend justice à la supériorité de vos talents et à la pureté de votre zèle, et il compte sur la continuation de vos services. En vous considérant comme un des plus distingués parmi ses serviteurs, il désire trouver en vous toutes les perfections. Celle de s'oublier complètement pour faire ressortir la modération qui caractérise la politique de notre cabinet en est une, certes, qui n'est pas de la moindre valeur, à une époque où cette modération peut seule faire pardonner à la Russie toute sa puissance, et à l'empereur l'immensité de son ascendant.

Et sapienti pauca. Voilà, mon général, de quoi vous dire :

« Donc je n'ai pas assez de modération. Il en faut davan-

tange pour bien servir l'empereur, surtout dans les circonstances actuelles. Eh bien! je me ferai citer comme le modèle de la modération en diplomatie. »

Ce que vous direz là, c'est ce que j'ai pris la liberté de dire en votre nom à Sa Majesté Impériale. Je vous connais assez pour savoir d'avance que vous vous surpasserez en ceci, comme en toute autre chose que vous vous décidez à entreprendre.

Quant au plan que nous suivrons à Aix-la-Chapelle, il se réduit en peu de mots à un aphorisme très facile à concevoir et à commenter :

« La politique de l'empereur est et demeurera invariable. Son vote aux conférences d'Aix-la-Chapelle reproduira donc exactement ceux qui ont été émis de sa part dans toutes les affaires décidées durant ces trois années d'épreuve. Les principes, les formes, le but seront les mêmes, quelles que soient les questions sur lesquelles il devra se prononcer. »

Je finis ma longue lettre. J'aurais préféré vous parler de son contenu. Nous en parlerons cependant sous peu; et ce sera alors à vous à me donner une longue leçon de modération. Je ne demande pas mieux. Ce sera un retour d'amitié qui me rendra plus précieuse encore celle que je vous ai vouée.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

CCCXXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 12-24 juillet 1818.

Mon cher comte,

J'ai retenu pendant quelques jours le courrier qui m'est arrivé de Madrid, dans l'espoir de vous envoyer quelque chose de décidé à l'égard de la médiation; mais il me paraît que cette affaire s'éloigne tous les jours davantage d'une conclusion désirable. L'Espagne a ce grand tort de ne pas être assez forte pour pouvoir protéger ses droits, et peut-être celui de ne pas vouloir en convenir et de ne pas se conduire en conséquence; cependant ceux qui sont appelés à exercer le rôle sacré de pacification me paraissent s'en écarter, en prenant occasion de la circonstance pour aviser à leurs intérêts et pour soumettre la question à leurs convenances. Quoi qu'on en dise, le projet est de décourager la cour de Madrid et de la punir même du zèle que la justice de sa cause en inspire à notre cour. Deux années d'expérience m'ont convaincu de cette vérité et de la petitesse de bien des gens; d'ailleurs ce symptôme n'est que l'effet du système adopté envers nous : isoler la Russie du reste du monde par l'alliance exclusive, et dans cette alliance par la ligue des trois autres envers elle. Ma position dans toute cette affaire a été délicate; prévoyant qu'on ne voulait pas la terminer, je me suis appli-

qué à faire ressortir la conduite de chacun envers le cabinet de Madrid, et à ne rien compromettre ni par indiscrétion, ni par faiblesse. Le temps et probablement l'excès des inconvénients dicteront de meilleurs conseils à ceux qui me paraissent en adopter d'erronés. Il est des circonstances où l'amour de soi est utile et même juste, mais il en est d'autres où son propre bien ne peut se trouver que dans celui du prochain.

Je vous ai parlé dans ma dépêche de la conspiration absurde des forcenés hâbleurs ultra-royalistes; tous ceux que l'on désigne sous cette dénomination ne méritent pas également la même animadversion, et il en existe de respectables qu'il ne faut pas perdre parce qu'ils sont susceptibles de guérison. Quant aux incurables, il faut les garder et les traiter comme tels. La peur s'est maintenant emparée de ceux-ci; elle doit être grande, puisqu'ils m'ont fait dire qu'il est temps de mettre un terme à ce scandale et de s'entendre; j'ai répondu qu'il n'y a de scandale que celui qu'ils causent, que le mal vient d'eux, et que la pénitence doit commencer de même. Quant aux preuves de la conspiration, je crois qu'elles seront difficiles à acquérir; nul doute qu'il a existé des discours très indiscrets, mais le commencement de l'exécution et les autres degrés d'évidence, nécessaires pour la condamnation, ne pourront pas s'obtenir, et j'espère qu'ils n'ont pas existé.

Le duc de Wellington a passé presque tout son temps à Paris et à sa manière accoutumée; il se propose de retourner à Cambrai et de là probablement en Angleterre afin de se reconnaître après les élections, et avant la

réunion des souverains à laquelle il se rendra avec lord Castlereagh. Il s'est montré homme dans l'affaire de la médiation; c'est une preuve que son cabinet le veut ainsi; autrement il n'aurait pas aimé à s'exposer à se faire mal juger en Espagne où il veut et où il a tant de raisons de conserver la haute opinion qu'il y a laissée. Nous sommes personnellement très bien, et politiquement aussi bien que les affaires et les devoirs le permettent. Mes collègues ayant ordre de ne jamais le contredire, il est plus commodément avec eux.

Vous serez étonné de la hausse des fonds [1]; c'est que l'administration va à merveille et qu'elle prospère à vue d'œil. Paris contient toute la turbulence du pays, et cette turbulence se réduit dans tous les sens à un petit nombre: on ne pense dans les départements qu'à ses propres affaires et la masse de la capitale est calme, parce qu'elle n'a jamais été si heureuse; les ambitions non satisfaites s'agitent; si ceux qui gouvernent ont tant soit peu d'adresse et de fermeté, ces inconvénients eux-mêmes finiront.

Je n'écris pas au comte Capo d'Istria, parce que j'espère qu'il sera parti avant l'arrivée de cette lettre; je dis j'espère, en considérant que ce voyage anticipé peut être utile et même nécessaire à sa santé. La mienne est assez bonne et elle sera parfaite le jour où je pourrai me mettre aux pieds de l'empereur et vous revoir tous après trois ans d'anxiété, mais qui seraient en vérité compensés s'il en

1. L'emprunt avait été fixé à soixante-six francs cinquante centimes; en peu de jours, le cours de la rente s'éleva à quatre-vingt-quatorze francs.

était arrivé [illegible]
digne de l'ap[illegible]

Je vous prie de [illegible]
les vôtres.

[illegible]

Cap[illegible]

(Lettre par[illegible]

[illegible]

Mon cher [illegible].

Tout le travail destiné à [illegible]
est achevé. Et l'empereur [illegible]
ment du rapport dont je vous ai parlé [illegible]
réussi, il a désiré le [illegible]
peut-être nous débuterons [illegible]
faite. Elle a été agréée et approuvée. Tout [illegible]
trouve dans la leçon que je vous ai donnée sur ma [illegible]
particulière. Nous ne faisons que [illegible] que
l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse [illegible]
démontrons comme deux et deux [illegible] que les
trois cabinets, d'un commun accord, [illegible] que la *quadruple alliance ne peut désormais* [illegible] *l'alliance générale*, en se confondant [illegible]
mant qu'une *unité morale et politique*. Le [illegible] que
nous nous sommes fait à nous-mêmes [illegible]
— ou les alliés en parlant de la quadruple [illegible] ont
eu l'intention que nous leur supposons. [illegible]

on des souverains à laquelle il se rendra avec lord reagh. Il s'est montré homme dans l'affaire de la m ation ; c'est une preuve que son cabinet le veut ainsi ; autrement il n'aurait pas aimé à s'exposer à se faire mal juger en Espagne où il veut et où il a tant de raisons de conserver la haute opinion qu'il y a laissée. Nous sommes personnellement très bien, et politiquement aussi bien que les affaires et les devoirs le permettent. Mes ollègues ayant ordre de ne jamais le contredire, il est s commodément avec eux.

Vous serez étonné de la hausse des fonds [1] ; c'est que l'administration va à merveille et qu'elle prospère à vue d'œil. Paris contient toute la turbulence du pays, et cette bulence se réduit dans tous les sens à un petit nombre : a ne pense dans les départements qu'à ses propres af- es et la masse de la capitale est calme, parce qu'elle n'a mais été si heureuse ; les ambitions non satisfaites s'agitent ; si ceux qui gouvernent ont tant soit peu d'adresse et de fermeté, ces inconvénients eux-mêmes finiront.

Je n'écris pas au comte Capo d'Istria, parce que j'espère qu'il sera parti avant l'arrivée de cette lettre ; je dis j'espère, en considérant que ce voyage anticipé peut être utile et même nécessaire à sa santé. La mienne est assez bonne et elle sera parfaite le jour où je pourrai me mettre aux pieds de l'empereur et vous revoir tous après trois ans d'anxiété, mais qui seraient en vérité compensés s'il en

1. L'emprunt avait été fixé à soixante-six francs cinquante centimes ; en peu de jours, le cours de la rente s'éleva à quatre-vingt-quatorze francs.

était arrivé quelque bien au monde, et si le résultat était digne de l'approbation de Notre Maître.

Je vous prie de dire mille amitiés à la comtesse et à tous les vôtres.

CCCXXII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 12 juillet 1818.

Mon cher général,

Tout le travail destiné à la réunion du mois de septembre est achevé. Et l'empereur en a été content. Indépendamment du rapport dont je vous ai parlé, et qui a bien réussi, il a désiré le canevas d'un mémoire par lequel peut-être nous débuterons aux conférences. Cette pièce est faite. Elle a été agréée et approuvée. Toute sa pensée se trouve dans la leçon que je vous ai donnée par ma lettre particulière. Nous ne faisons que répéter naïvement ce que l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse ont dit... Et nous démontrons comme deux et deux font quatre que ces trois cabinets, d'un commun accord, déclarent que *la quadruple alliance ne peut désormais plus subsister qu'avec l'alliance générale*, en se confondant ensemble, et ne formant qu'une *unité morale et politique*. Le dilemme que nous nous sommes fait à nous-mêmes se réduit à ceci : — ou les alliés en parlant de la quadruple alliance ont eu l'intention que nous leur supposons, et dans ce cas

nous sommes d'accord, — ou bien c'est dans d'autres intentions, et alors ils n'ont qu'à les articuler ouvertement et publiquement. Nous sommes donc convenus des principes suivants :

1° Toutes les mesures qui seront arrêtées à l'effet de préserver la France et l'Europe *du retour des révolutions*, et *du droit du plus fort*, seront également obligatoires pour les puissances contractantes, comme pour les accédantes ;

2° La France sera puissance contractante ;

3° Une association générale explicitement statuée, ayant pour base une parfaite solidarité entre les parties contractantes, en sera la garantie générale.

C'est dans ce sens que tout le mémoire est travaillé. Je doute qu'on puisse y répondre négativement. J'espère donc que les résultats des conférences d'Aix-la-Chapelle ajouteront au bien général et à la gloire de notre empereur.

Il faut cependant que la France elle même y contribue, en honorant loyalement ses engagements, et en se présentant à Aix-la-Chapelle comme une grande puissance, qui offre par l'aisance de son attitude la plus imposante des garanties morales.

Qui donc la représentera à Aix-la-Chapelle ? Plutarque dit que pour que justice se fasse, il faut trois choses : avoir raison, savoir le dire, trouver qui l'écoute. La France a raison, et trouvera beaucoup de monde qui devra l'écouter... Saura-t-elle le dire ? qui sera donc son avocat ? M. de Richelieu ?... Ce n'est pas assez... On le considère comme créature de la Russie ; il faut donc plus

Il faut donc un orateur qui inspire de la confiance, et qui sache parler le langage qui fait fortune, parce qu'il commande la persuasion. Voilà les données. C'est à vous de résoudre le problème.

Croyez, etc.

Pozzo di Borgo à Lieven.

(Lettre particulière.)

Paris, 29 juillet 1818.

Monsieur le comte,

Je ne veux pas laisser retourner mon neveu à Londres, sans vous adresser quelques lignes.

Les affaires intérieures vont leur train ordinaire, c'est-à-dire assez bien, surtout si l'on considère la profession de foi très constante de Monsieur contre le gouvernement du roi. On instruit la procédure concernant la conspiration dont tout le monde se moque, eu égard à la folie et à la faiblesse des conspirateurs ou des forcenés imprudents qui peuvent y avoir songé. Le baron de Vitrolles a été renvoyé du service. C'est l'esprit malin du parti et le dénonciateur de son propre pays aux puissances étrangères. La conférence n'aurait rien à faire si elle avait pu se débarrasser des querelles portugaises et espagnoles. Palmella vient de jouer un tour peu délicat à Fernan Nunez; il lui a fait entendre qu'il leur convenait de s'arranger entre eux, il a péroré contre les Anglais qu'il accusait de s'opposer à leur réconciliation, et enfin il a présenté un plan qui aurait pu convenir à tous les deux.

Dans le même instant arrivent les nouvelles du Chili; il change de ton, communique le tout au duc de Wellington et inculpe le plénipotentiaire espagnol de lui avoir manqué de parole. Celui-ci à son tour se prépare à récriminer contre son adversaire, et le scandale est au comble entre eux. En attendant, la nouvelle république de Buenos-Ayres prospère à côté du vieux royaume du Brésil, le Portugal est gouverné en province, et la désorganisation et la désunion se glissent partout. Ces petits hommes ne connaissent de la politique que la chicane; tandis qu'ils se disputent sur la forme, le fond leur échappe et ils se trouvent comme les plaideurs de la fable.

CCCXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 690]

Paris, 25 juillet/6 août 1818.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington a écrit au ministre de la guerre pour lui demander des commissaires chargés d'examiner l'état des places occupées et de recevoir les matériaux de guerre au moment de leur évacuation ; cette démarche a produit une satisfaction proportionnée à la certitude qu'elle donne d'un événement si désiré ; la santé du roi est excellente, et les personnes les plus sages regardent l'existence de ce monarque comme une pierre angulaire de plus ajoutée à l'édifice politique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXXIV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, le 2 août 1818.

Nous avons reçu successivement, mon cher Pozzo, vos deux expéditions des 12 et 19 juillet. Le courrier militaire allant partir, je m'empresse de vous en accuser la réception et de vous remercier pour votre lettre particulière. Je n'ai guère ni instructions ni observations nouvelles à ajouter à tout ce qui vous a été écrit en dernier lieu. Il me semble que jusqu'à l'entrevue tout est dit, et dénoncer même une

opinion sur les incidents qui pourraient naître en attendant, serait à mon avis imprudent et prématuré. Je crois donc qu'il faudra suspendre tout jugement sur la tournure fâcheuse que vient de prendre l'affaire de la médiation, et voir comment la replâtrer. Quant à la conspiration ultra-royaliste, c'est une véritable démence, qui du reste pourra faire du bien au ministère, puisque je pense bien qu'un projet aussi platement conçu aura fait perdre encore à ce parti le peu de popularité qui lui restait.

Ma femme est partie il y a huit jours ; elle finira, je crois, par passer l'hiver à Paris, et si je pouvais en faire autant, je n'en serais pas fâché.

Permettez, cher Pozzo, que je vous renouvelle toutes mes amitiés.

NESSELRODE.

Nous venons de terminer une grande affaire dans la famille. Mon beau-frère épouse mademoiselle Narischkine, fille du grand veneur. Vous voyez que l'année est fertile en mariages, et je vous promets que celui-ci n'est pas le plus mauvais.

CCCXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 701]

Paris, 5/17 août 1818.

Monsieur le comte,

Le colonel Chlusovicz m'a remis la dépêche de Votre Excellence en date du 12/24 juillet, et j'ai reçu ensuite l'expédition du 10/22 par courrier militaire.

Le paquet apporté par le premier pour le comte de Lieven[1] a été expédié immédiatement par messager français. Ceux confiés au second ont été transmis à Londres par le conseiller honoraire Labensky.

J'ai lu avec la plus humble reconnaissance les expressions par lesquelles Votre Excellence veut bien me témoigner la satisfaction de Sa Majesté l'empereur pour la part que j'ai prise dans la conclusion des affaires terminées en exécution des traités et conventions avec la France.

L'accueil fait aux mémoires sur les questions proposées et qui vont devenir matière de délibération à la réunion des souverains, ne peut qu'être éminemment encourageant pour moi, et je tâcherai d'augmenter toutes les notions qu'il me sera possible de réunir, afin de les porter à la connaissance de Sa Majesté dès qu'elle daignera m'accorder la permission de me mettre à ses pieds.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(Lettre particulière.)

Paris, 3/15 août 1818.

Je vous envoie copie du projet de traité que nous communiquons aujourd'hui aux plénipotentiaires portugais et espagnols. Si *tous* les médiateurs veulent y persister de bonne foi, les parties intéressées finiront par l'accepter. Le reste découlera de ce premier rapprochement et on pourrait commencer ainsi à neutraliser les antipathies qui leur sont si nuisibles. Que fait Palmella? jusqu'à présent il n'a fait usage de son esprit que pour embrouiller les conclusions d'une affaire que son pays est intéressé à voir terminée autant que l'Espagne elle-même. Je crains qu'il n'ait trop gagné sur lord Castlereagh, rien n'est plus dangereux que l'influence d'une petite puissance; j'ai vu par expérience qu'elle n'a jamais servi à autre chose u'à aigrir et à mettre la zizanie entre les grandes.

L'empereur a proposé de différer la réunion au 15/27 septembre; comme il est à présumer que les autres souverains y consentiront, ce ne sera qu'à cette époque qu'elle aura lieu.

La tranquillité continue à se maintenir ici ; la curiosité, encore moins que l'alarme, excitée par les projets de conspiration dont j'ai déjà rendu compte, est presque fatiguée ; même les folliculaires sont las d'en parler. Le gouvernement désire que la justice donne à ses recherches un caractère décidé. Le juge d'instruction fera donc son rapport dans peu de jours et on examinera s'il y a lieu à accusation contre les prévenus ; dans ce cas, ils seront traduits devant le jury ; autrement, la loi prescrit de les mettre en liberté.

La régularité et l'indulgence de la procédure permettent difficilement de prouver l'existence d'une conspiration qui n'a pas éclaté par des faits ostensibles et par un commencement d'exécution ; les poursuites autorisées sont plutôt destinées à prévenir le crime qu'à le découvrir lorsqu'il n'est encore qu'un projet ; le gouvernement aura toujours atteint le but proposé, celui de déjouer les mauvais desseins et d'éviter les scandales.

L'ordonnance du ministre de la guerre, au sujet des règles d'avancement dans l'armée, a occasionné quelques réclamations de la part des chefs de la garde royale ; il est difficile, dans un pays où les prétentions sont égales, de conserver des privilèges ; cependant on parviendra à s'entendre sur les sacrifices qu'il convient de faire réciproquement au bien du service.

M. le comte Golowskin m'ayant fait connaître la réponse affirmative de S. M. l'empereur d'Autriche à la proposition de notre cour tendant à différer la réunion des souverains au 15/27 septembre prochain, j'ai communiqué cette circonstance au ministère français. Tout en s'y con-

formant, le duc de Richelieu m'a observé que le temps devient très précieux pour son gouvernement, attendu la multitude des affaires qui se combinent à la même époque. L'objet qui lui est le plus à cœur est l'évacuation du territoire; il lui conviendrait ensuite infiniment que la décision fût prononcée avant les élections du cinquième des députés, à cause de l'effet qu'une telle assurance produirait sur les choix et, entre autres, dans les départements occupés, comme à Lille, où l'on doit élire huit représentants. La Constitution ordonne, en outre, la réunion des Chambres chaque année; ainsi, il est impossible de se dispenser d'une telle mesure dans le court intervalle entre la fin de septembre et le mois de décembre. La convenance de les ouvrir par un discours qui ne laisse plus aucun doute sur le sort de la France est généralement sentie, et on peut s'imaginer aisément jusqu'à quel point les ministres d'une monarchie constitutionnelle, dans la situation de celle-ci, éprouvent le besoin de se ménager de pareils avantages.

Tous ces expédients ne sont pas impossibles à combiner, même malgré le délai survenu, et j'ai exhorté le duc de Richelieu à faire ses préparatifs pour gagner, par l'ordre et la prévoyance, le temps que les circonstances ne lui permettent pas d'anticiper.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.)
[N° 702.]

Paris, 5/17 août 1818.

Monsieur le comte,

J'ai lu avec la plus sérieuse attention le résumé de l'entretien entre M. le comte Capo d'Istria et lord Cathcart, et j'ai tâché de ne pas laisser échapper les lumières qu'il renferme et les conséquences que la raison déduit aisément des déclarations aussi bien que des réticences de l'ambassadeur anglais.

Le cabinet de Londres [1] sentira à chaque pas les inconvé-

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 1/13 août 1818.

Mon cher comte,

Tout marche assez bien ici. En Angleterre plus que dans aucun autre pays, on doit s'abstenir de juger la France par les pamphlets et les déclamations des partis extrêmes. En examinant l'état réel des choses, on a lieu de se convaincre tous les jours qu'il est tel qu'on pouvait l'espérer eu égard sans doute aux antécédents et aux circonstances dans lesquelles ce pays est placé.

Je viens de lire le *Morning Chronicle* du 8 de ce mois : peu de choses dans ma vie m'ont fait autant de peine. C'est un ennemi commun qui, seul, a eu la malice de me flagorner pour me nuire et de me représenter comme un objet de haine ou d'embarras pour qui que ce soit. Vous connaissez mes principes ; ils sont, Dieu merci, assez en évidence à tout le monde pour qu'on puisse s'imaginer si c'est un pareil moyen que je choisirais afin de parler de moi. Tous mes soins ont été employés dans l'espoir d'éviter de devenir un objet d'occupation pour les gazettes. Je croyais y avoir réussi, du moins de manière à ne pas en

nients de son propre système ; d'un côté, il a eu soin, avec celui de Vienne, d'éloigner de la réunion des souverains l'Espagne et les autres parties intéressées dans les affaires qui se trouvent encore indécises, et, de l'autre, il voudrait prendre des mesures en leur absence sur ce qui les concerne. La résistance opposée à l'égard de ce dernier point par la sagesse de notre cour obligera probablement le gouvernement britannique à renoncer à son plan et à revenir à celui dont il n'aurait jamais dû s'écarter, c'est-à-dire d'aborder simplement et franchement les questions qu'il voudrait traiter d'une manière indirecte et de les arrêter par les mesures prises en commun avec les gouvernements qui ont le droit d'y concourir et dont le consentement est indispensable au succès.

La partie de l'entretien qui a rapport aux affaires de France me paraît justifier complètement les indications que j'avais données au ministère impérial sur la marche de la politique anglaise appliquée à ce pays. Toutes les fois que le roi ou ses ministres ont tâché de tenir un lan-

ressentir les inconvénients. Mais ce qui vient de paraître m'afflige au delà de ce que je saurais vous dire. Il me paraît que, dans ce cas, le meilleur parti est de se taire et de laisser tomber les diatribes comme les louanges qui, souvent, sont la plus mauvaise manière de nuire et de médire. C'est dans ce sens, mon cher comte, que je vous prie de vous expliquer en mon nom avec quiconque vous jugerez convenable. Votre amitié y ajoutera tout ce que je pourrais dire moi-même si je me trouvais sur les lieux. Paris est rempli de correspondants anglais appartenant aux gazettes de tous les partis. Irez-vous au congrès ? C'est une question qu'on s'entend répéter tous les jours et par les nationaux et par les étrangers. Je réponds, comme c'est la vérité, que je n'en sais rien. D'autres ont bien prononcé que personne de la conférence n'ira, et c'est probablement cette version qui fournit matière aux spéculateurs et aux distributeurs d'injures et de discorde.

gage propre à leur obtenir la considération nationale, soit par des assurances positives, soit par des espérances raisonnables, ils ont rencontré la désapprobation la plus complète. La singularité de cette conduite à leur égard provient de la contradiction qui existe dans les vues du cabinet britannique, c'est-à-dire dans la présomption de vouloir concilier la conservation de la dynastie légitime sur le trône avec l'humiliation et la ruine de la monarchie.

Les tentatives séparées ayant échoué, il est probable que les délibérations collectives feront renoncer à ce système erroné, et qu'on trouvera dans la justice et l'équité cette sûreté et ces avantages que l'on aime à obtenir par des moyens qui porteraient avec eux leur propre punition, et qui produiraient sans aucun doute l'effet contraire à celui qu'on se propose.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, le 5/17 août 1818.

Monsieur le comte,

L'éloignement momentané du comte Capo d'Istria de la personne de Sa Majesté l'empereur m'autorise à vous adresser la réponse à sa lettre du 10/22 juillet. En la lisant, j'ai dû supposer non seulement qu'elle vous était

connue, mais qu'elle vous était commune. Ainsi, au lieu de commettre une indiscrétion, je crois remplir un devoir en m'expliquant avec vous, monsieur le comte, comme je l'aurais fait avec lui.

Il me serait impossible de vous exprimer suffisamment combien j'ai été pénétré de reconnaissance pour l'attention que l'empereur a daigné donner à mes rapports, et jusqu'à quel point je me trouve honoré des observations que la sagesse de Sa Majesté a bien voulu faire sur leur contenu ; je les regarde à la fois comme des traits de lumière propres à diriger ma conduite, et comme un moyen de plus de mériter à l'avenir sa haute approbation.

Dans la multiplicité d'affaires et de questions aussi grandes et aussi compliquées que celles qui ont été agitées jusqu'à présent à l'égard de la France, et en examinant les autres encore plus importantes, dont la solution est réservée aux souverains réunis, il aurait été téméraire d'espérer une parfaite uniformité de vues et de desseins parmi les différentes puissances qui y ont concouru et qui sont encore appelées à y prendre part; ainsi la divergence devait se trouver et se rencontrera encore et dans leurs intérêts et dans leurs raisonnements. La question se réduira donc, comme il est arrivé par le passé, non pas à éviter la discussion, mais à la ramener à une conclusion équitable et conforme au grand plan d'utilité générale, conçu, réglé et déjà annoncé par Notre Auguste Maître.

Ce plan m'a été indiqué d'une manière spéciale dans plusieurs circonstances, et il n'existe pas une dépêche qui puisse y avoir rapport, où je n'en aie reconnu l'esprit et la direction.

Il est probable que j'ai souvent succombé sous les difficultés de ma position; mais tous mes efforts ont eu constamment pour but de me tenir dans la ligne qui m'a été tracée, et de la suivre avec la plus scrupuleuse exactitude.

En venant à des explications plus positives (s'il pouvait en exister de complètes sur un sujet pour ainsi dire infini par son étendue et par ses détails), il m'a paru que les deux maximes fondamentales de la politique bienfaisante de l'empereur, en quittant la France en 1815, se réduisaient principalement aux deux points suivants : porter le roi à exécuter les traités, et veiller à l'établissement et à l'affermissement d'un gouvernement représentatif conforme à l'esprit de cette nation et propre à concilier l'ordre avec la liberté.

Ces problèmes dépendaient l'un de l'autre, ainsi que la paix de l'Europe, et peut-être l'ordre social lui-même. Appelé, dès le début, à coopérer à ce grand ouvrage, j'ai dû me dire que je n'étais pas seul à l'entreprendre, qu'il existait des collègues auxquels j'étais associé, représentant comme moi des puissances, au moins égales en droit, munis des mêmes instructions, et de plus, que l'armée d'occupation était sous les ordres d'un chef suprême, qui, quoique commandant au nom de l'Europe, par abstraction, appartenait en réalité à l'Angleterre.

A côté de la conférence étrangère se trouvaient la cour, et toutes les passions et les préjugés des hommes qu'elle renfermait dans son premier amalgame des anciens amis sans expérience, et des nouveaux sans confiance ni modestie; la Chambre des députés, fruit de l'insouciance d'un minis-

tère où Fouché et Talleyrand étaient les principaux acteurs; ajoutez encore trois cent mille soldats errant sans chefs, et vingt-deux mille officiers sans emploi, un ministère composé alors d'éléments hétérogènes, le prix du pain atteignant un taux inconnu de mémoire d'homme dans ce pays, la famine désolant les villes et les campagnes, le crédit public en défaillance, les obligations et les dépenses montées à plus d'un milliard par an, et ces années ruineuses se présentaient à l'esprit comme la procession des morts dans une longue perspective.

Presque tous ceux qui ont été présents à ce spectacle ont désespéré du salut de la France et en conséquence de la paix de l'Europe. J'en appelle aux rapports de cette population diplomatique dont Paris était inondé, ambassadeurs, ministres, commissaires-juges, commissaires-liquidateurs spéciaux, aides de camp adjoints, et tous ceux que la singularité des temps et des circonstances y avait réunis. Au milieu de cette confusion et de ce découragement le ministre de Russie serait descendu plus bas que ses devoirs et que sa position, s'il avait entièrement partagé ces alarmes. Fort de la sagesse et de la droiture des vues de son Maître, instrument de sa justice et de sa puissance, dans la position où il avait plu à Sa Majesté de le placer, il a dû voir dans le système de son cabinet les moyens de faire triompher cette grande cause, et le succès a justifié *autant qu'il était permis de l'espérer* les vœux et les projets magnanimes de sa cour. Au lieu de voir la France entière comme un repaire d'hommes morts à tous les sentiments de patriotisme et d'honneur, il a cherché à établir des distinctions sans lesquelles le monde périrait, et tout

en déplorant autant qu'aucun autre les effets des révolutions populaires et du despotisme des conquêtes, il a compté qu'il existait toujours dans une nation aussi nombreuse et aussi éclairée le germe des vertus publiques qui, quoique comprimées, ne manqueraient pas de se développer si elles étaient encouragées. C'est de ce moment, monsieur le comte, et de cette manière d'envisager la question, c'est-à-dire si on devait abandonner la France comme perdue, ou s'il n'était pas du devoir le plus indispensable de la soutenir comme susceptible d'être sauvée, qu'on a établi l'opinion que j'étais, pour me servir de l'expression reçue, *le patron redoutable* de la France. Sans avoir la folle vanité de m'appliquer une dénomination si supérieure dans tous les sens à la faiblesse de mes moyens personnels, et à la médiocrité de mon existence dans le monde, je ne désavouerai jamais les opinions que j'ai partagées, et s'il restait quelques doutes sur leur justesse ou leurs convenances, j'aurais recours, pour me rassurer, à l'approbation constante qu'a rencontrée ma manière d'exécuter les ordres souverains qui m'ont été transmis sur ces grands objets.

Après avoir arrêté au nom de l'empereur le torrent de désespoir qui aurait entraîné plus d'un État avec lui, nous sommes entrés dans l'exécution journalière des conditions imposées à la France. Parmi le nombre considérable des questions qui se sont présentées, il n'en est aucune sur laquelle les opinions qui m'ont été prescrites et la manière dont je les ai annoncées ne se soient trouvées ou conformes à la lettre des traités, ou contenant des modifications plus propres à en obtenir l'exécution réelle et pra-

tique; sur ce point l'évidence n'admet pas d'interprétation. Malgré ces vérités, je n'ignore pas qu'au commencement de chaque discussion les maximes les plus équitables et les expédients les plus prudents ont été taxés, dans des rapports obscurs aux cours alliées, de partialité et de gallicisme; mais à la conclusion de chaque affaire les auteurs de ces rapsodies ont approuvé eux-mêmes toutes les clauses et profité de tous les arrangements combinés en leur faveur et à l'avantage commun. Il est vrai qu'ayant à traiter avec des Français, dans la situation où ils sont placés, influencés par des assemblées délibérantes et par une presse à plusieurs égards entièrement libre, j'ai ménagé leurs bons, je n'ai pas offensé leurs petits sentiments. Je me suis associé à leurs embarras et, en leur mettant en perspective un avenir plus heureux, j'ai cherché à les encourager, à faire des sacrifices pour un but qui leur présentait une si grande récompense. Cette conduite nous a valu à tous une partie du succès; comme moi chacun pouvait la tenir, et comme moi entretenir des rapports exempts d'aversion et de rudesse. C'est une grande erreur de leur part de ne pas l'avoir observée. Personne n'aurait été plus satisfait que moi si au lieu de les avoir souvent pour obstacles, je les eusse rencontrés toujours comme coopérateurs.

L'établissement du gouvernement représentatif en France est à la fois cause et effet du mal qui se prépare dans le monde. Ni les soi-disant royalistes forcenés, ni les féroces et ambitieux démagogues ne pourront jamais, dans aucun temps ni dans aucun pays, établir une administration régulière. Quoique bordé d'épines, le chemin du

milieu était préférable. Le roi a été engagé à le suivre et il s'y est jeté avec confiance. Dans cette situation je demanderai si l'Angleterre l'a assisté franchement, si ses conseils et surtout la conduite de son ambassadeur ont été tels qu'il aurait désiré lui-même de la voir tenir à un ambassadeur français à Londres dans les mêmes circonstances. Rien de moins démontré, au contraire, je suis convaincu qu'il n'a pas existé une intrigue tendant à entraver l'administration du roi, dont le chevalier Stuart ne soit complice. Appelé à soutenir cette administration qu'on a si souvent voulu jeter dans une confusion complète, je devais naturellement être un obstacle pour ceux qui agissaient dans un sens opposé à mes vues, et c'est de ce conflit que dérive leur aigreur et que ma résistance à leurs intrigues a été caractérisée de partialité pour la France. Il est arrivé mainte fois qu'on attendait le résultat d'un débat qu'ils avaient encouragé avant d'arrêter une mesure quelconque soumise à notre décision; j'étais alors condamné à déjouer leurs complots la veille, pour leur faire entendre raison le lendemain, et cette raison était reçue à l'unanimité et adoptée non seulement sans résistance, mais avec louanges et approbation. Quoique je persiste à espérer avec fondement que l'ordre intérieur en France est suffisamment établi pour pouvoir devenir tout à fait stable en fortifiant le système actuel, soit par les mesures intérieures, soit par les rapports avec la politique étrangère, je n'ai pas prétendu dissimuler les dangers qui existent encore. Mais je proteste devant Dieu que ces dangers seraient infiniment moindres si les discours du prince régent, les correspondances latérales, les encoura-

gements donnés à Monsieur, frère du roi; et les inepties dont on berce ces émigrés caducs, ne les eussent précipités dans des extravagances qui offrent des arguments à leurs ennemis et qui, en compromettant des gens respectables, privent le gouvernement de la coopération d'un nombre considérable d'hommes de bien, et constituent cette funeste séparation entre la plus grande partie de l'ancienne noblesse et le corps de la nation.

A toutes ces menées j'ai opposé tout ce qui me reste de zèle et d'activité parce que je représentais une cour *qui n'avait pas d'arrière-pensées, qui ne cherchait pas de prétextes pour prolonger l'occupation militaire, qui ne craignait pas de rappeler ses troupes sur son territoire, qui ne visait pas à entraver l'Espagne dans ses desseins d'association européenne, et qui ne partageait pas le projet immoral et insensé de tenir la France malade, isolée, sous le sceptre des Bourbons.* La lutte a été pénible, mais grâce au ciel il n'y a pas eu d'éclat, et les déterminations quoique traînantes ont fini par être unanimes.

Permettez-moi, monsieur le comte, quelques observations sur un des points principaux de la lettre du comte Capo d'Istria, je veux dire la tendance de ma part à créer une alliance entre la Russie et la France et peut-être l'Espagne, et le danger auquel serait exposée, dans ce cas, la confédération générale. Si j'ai partagé cette erreur, je mérite le reproche de ne pas avoir suivi le plan qui m'a été tracé.

Indépendamment du devoir qui me prescrit d'exécuter au lieu de juger les ordres que je reçois, je vous déclare sur ma conscience et mon honneur que j'adopte avec con-

viction intime et sincère le juste et sage éloignement que notre cabinet professe pour une telle politique. J'ajouterai même que le système opposé serait, encore pour bien des années, fatal à la France sans être utile à la Russie. La monarchie française est capable d'un degré considérable de puissance en la supposant coordonnée d'une manière stable; mais en considérant les germes de désordre qui peuvent encore la travailler, rien ne serait plus dangereux pour elle que de se constituer dans une attitude hostile envers l'Angleterre, et de donner à celle-ci des raisons ou des prétextes de l'agiter sans ménagements par des commotions intérieures. Une telle considération est du nombre de celles qui m'ont déterminé à combattre l'idée de tenir la France isolée et comme en surveillance, parce que, d'un côté, elle n'est pas assez forte ni assez calme pour former équilibre par son propre poids, les autres puissances étant à l'autre extrémité de la balance, et que, de l'autre, elle ne serait pas assez faible, et ne serait pas assez résignée, dans ce cas, pour se tenir tranquille sous le faix de la honte et de l'humiliation. La fédération m'a donc paru le remède applicable à sa situation, le plus utile aux affaires générales et surtout au complément du plan de pacification et d'ordre, ainsi qu'à celui de conformité morale et politique sur laquelle Sa Majesté l'empereur a conçu la grande idée de faire reposer désormais la paix du monde. En traitant cette question dans ses principes et dans ses conséquences, et en m'adressant à celui envers lequel la réserve et la réticence seraient plus que des fautes, il m'aurait été impossible de ne pas prévoir et de ne pas parler des sympathies que la nature des choses tra-

vaillera sans cesse à établir, même lorsqu'on délibérera en commun, et je n'hésite pas à me convaincre que dans toutes les discussions où les deux puissances de l'Europe méridionale seront admises, Sa Majesté l'empereur trouvera dans chacune d'elles une coopération constante pour le maintien de la justice; je dirai même plus, que ce n'est que dans cette association et sous une telle influence, qu'on pourra tenir la France, surtout, dans la ligne d'où elle ne saurait dévier sans exciter de nouvelles commotions en Europe.

Cette manière d'envisager les choses a dû me porter à supposer que les puissances disposées à conserver la quadruple alliance dans son intégrité exclusive visaient, par des combinaisons qui leur sont particulières, à éviter ce contact politique dont elles prévoient comme nous les conséquences, mais qu'elles jugent différemment. En effet, la France, admise à la fédération, ne sera pas plus l'alliée de la Russie que de l'Angleterre ou de l'Autriche; mais la France isolée, selon les projets de cette dernière, change pour ainsi dire de nature en changeant de position. Elle ne devient plus qu'un objet d'observation et de surveillance, qui doit acheter son existence par son humiliation ou risquer de la perdre, si elle ose former le projet de s'y soustraire. Les deux systèmes sont ainsi en face l'un de l'autre. Dans le premier, la Russie règle et conserve; dans le second, elle suit et comprime. Le choix, dans ce cas, ne saurait être douteux.

Quant aux conditions auxquelles la France devrait être admise à la confédération, la première m'a semblé être l'accomplissement des traités et des engagements anté-

rieurs; et, quoique j'aie examiné de mon mieux s'il s'en présentait de positives que l'on pourrait convertir en articles de traité, la chose m'a semblé difficile à combiner sans blesser l'indépendance que nous voudrions maintenir et sans produire l'irritation qu'il est sage d'éviter. Il en existe, à la vérité, qui dérivent de la nature de l'association, telles que le maintien de l'ordre intérieur, la nature de son gouvernement qui doit être compatible avec la sécurité des autres, et toutes les différentes obligations qui dérivent du droit des gens. La situation de la France permet que l'on aille même plus loin que la règle ordinaire. Les puissances peuvent saisir l'occasion du départ des troupes pour s'expliquer solennellement sur les motifs de cette mesure, et annoncer ce qu'elles seraient autorisées à faire dans le cas où ce grand acte de confiance produirait des effets contraires à ceux que leur générosité a droit d'en attendre. Le pacte fédératif lui-même est susceptible de développements et de clauses conservatrices qui peuvent renforcer les mesures hypothétiques auxquelles on aura recours envers quiconque se permettrait de l'enfreindre, toutes choses que la conférence et l'examen collectif réduiront à des termes propres à être appliqués au but qu'on se propose.

Je ne saurais terminer cette longue lettre sans me rapporter au résumé de l'entretien entre le comte Capo d'Istria et lord Cathcart; j'ai lu cette pièce remarquable avec toute l'attention dont je suis capable et j'y ai trouvé, d'un côté, le plan tout entier de l'Angleterre, et, de l'autre, j'oserais ajouter la justification du jugement que j'ai dû soumettre sur ce sujet, de temps à autre, au ministère

impérial. Si le comte Capo d'Istria avait été à Paris, au lieu d'une entrevue, il y en aurait eu mille, et peut-être qu'on l'aurait taxé de partialité envers la France, parce qu'il a dû être juste, même envers elle, fidèle à son maître et prudent envers tous. Le ministère anglais manque de plans; à mon avis, il est inférieur aux circonstances, à l'époque où nous vivons, et à la grandeur du pays qu'il gouverne; au lieu de ne jamais intervenir dans une affaire qu'avec les armes de la raison et de la justice, il donne dans toutes les intrigues, depuis le Brésil jusqu'à Vienne, et se plaît à caresser sa propre médiocrité envers nous; il avance, il se retire, et il se fâche ensuite avec une irritation puérile. En usant de fermeté et de délicatesse, on le mènera sans qu'il s'en aperçoive, et comme le résultat sera pour le bien, il se résignera.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 711]

Paris, 27 août/8 septembre 1818.

Monsieur le comte,

A mesure que la France se gouverne et que son administration s'améliore, son état intérieur offre des objets moins saillants à l'observation et moins d'occasions à ceux qui sont chargés d'en rendre compte, d'exercer leur critique ou leur sagacité.

La masse de la nation, rassurée chaque jour davantage sur les intérêts qui la concernent, soit qu'ils dérivent des faits de la révolution, soit qu'ils s'attachent aux doctrines que l'on peut avouer sans profuser le désordre, est ramenée naturellement et progressivement vers le repos indispensable à son bien-être, et quoique le moment actuel la transporte pour ainsi dire tout entière dans son avenir, elle le contemple en général sans inquiétude et l'attend avec une honorable sécurité.

La situation dans laquelle la France est placée, à l'approche de la réunion des souverains, n'altère nullement la confiance qu'elle met dans leur détermination, malgré que la crise soit délicate et imposante. Des puissances appelées à délibérer sur la délivrance de son territoire, à décider sur la part qu'elle doit prendre ou non dans la principale fédération du monde, à continuer des mesures de précaution pénibles ou à fonder un système de fraternité durable, pourraient offrir des motifs de consolation ou de terreur, selon que les esprits s'attachent aux conséquences différentes qui peuvent en résulter; cependant, tel est l'empire de ce sentiment prédominant aujourd'hui en Europe, telle est la conviction de ce pays qu'il existe une sagesse forte et bienveillante qui veut la paix, fondée sur le respect dû aux droits des nations et sur la justice politique des traités, qu'au milieu de tant de motifs ou de prétextes d'inquiétudes, de tant de passions et d'alarmes, il s'est formé une persuasion universelle, que la réunion des souverains s'élèvera au-dessus des considérations secondaires, qu'elle ouvrira le temple de la concorde, et qu'elle y admettra ceux sans lesquels tout autre système ne serait

qu'une conception imparfaite et un ouvrage composé de mesures faibles et odieuses.

Ces espérances manifestées en France avec la vivacité que doivent inspirer les grands intérêts auxquels elles s'attachent, ont été considérées mal à propos, selon mon opinion, par quelques-unes des cours alliées comme une anticipation des mystères qu'il n'appartient qu'aux puissances réunies de dévoiler; mais c'est mal connaître la nature humaine et la juste sollicitude d'un grand peuple, que de vouloir lui reprocher de faire des vœux sur ce qui concerne son existence, de convertir ses désirs en réalités, et de jouir pour ainsi dire d'avance des bons effets qu'il attend de la modération et de la sagesse des cabinets alliés, au lieu d'une menace, qu'aucun symptôme ni aucun préparatif ne font soupçonner; c'est un compliment adressé à leur impartialité, et à l'idée qu'ils ont cherché à inspirer eux-mêmes que, dans tous les arrangements généraux et dans ceux qui ont eu rapport à la France plus particulièrement, ils n'ont jamais conservé une pensée cachée ou sinistre, et se sont occupés principalement de rendre la paix durable, en mettant chacun dans la position la plus convenable à ses intérêts et la plus satisfaisante.

Le gouvernement s'est constamment maintenu dans une juste réserve; le public a devancé, à la vérité, plus ou moins les événements par ses conjectures, mais de la manière la plus excusable, et les écrivains politiques eux-mêmes, qu'aucune censure ne retient sur les autres sujets, se sont limités sur celui-ci à le traiter d'une manière favorable à leur pays comme on devait s'y attendre, mais sans aucune sortie condamnable ou offensante.

La conviction que la nation s'est formée de reprendre son existence politique pleine et entière est le principe, selon moi, de l'obéissance que rencontre le gouvernement, et le lien le plus indissoluble qui attache le peuple à la restauration de la dynastie légitime; avec cette perspective, l'ordre et la règle se trouvent applicables partout; dès qu'il existerait des motifs d'en douter, la confusion serait d'autant plus grande qu'elle serait l'effet d'une cause irrésistible.

Avant d'appeler l'attention du ministère impérial sur les détails journaliers et les incidents inséparables d'un gouvernement sujet à la publicité et à la censure, j'ai jugé qu'il convenait d'indiquer la base principale de son existence; celle-ci une fois posée, on peut apprécier toutes les variétés qui s'y rapportent en bien ou en mal, mais sans elle il n'y aurait pas moyen, ni de définir aucun fait, ni d'établir aucun raisonnement.

Les combats de la presse sont proportionnés aux prétextes que les exagérés des partis extrêmes s'offrent pour s'exercer et s'injurier réciproquement. La plupart des brochures sont déjà oubliées à Paris lorsqu'on les lit en pays étranger et qu'on leur donne peut-être une importance qu'elles sont loin de mériter; il en existe cependant qui sont écrites dans un but nuisible, c'est un des inconvénients dont il est impossible de se garantir dans un gouvernement représentatif; il faut chercher dans le bien qu'il produit à d'autres égards la compensation de certains maux qui en sont inséparables.

La prudence et la justice prescrivent de juger les démarches du gouvernement français comme celles de tout autre dans les mêmes circonstances; les mesures qui sont

ordinaires et indispensables ailleurs doivent, les cas égaux, être réputées telles ici; il faut que l'Europe cesse de se constituer en tribunal d'inquisition hostile envers ce pays, si l'on veut le calmer, le pacifier et le réconcilier avec la Restauration; un système de méfiance outrée serait, dans d'autres termes, une continuation d'insultes et d'humiliations et un appel à toutes les passions d'autant plus dangereuses qu'elles seraient partagées par l'universalité de ses habitants.

La question des finances est si vitale pour l'existence de cette monarchie, que je n'ai jamais pu observer un symptôme qui lui soit favorable, sans le regarder comme un motif d'encouragement pour conserver la paix publique. Malgré les succès, j'ose dire, inespérés qui ont été obtenus sur cet objet important, le budget de l'année prochaine se trouvera surchargé de quelques sommes extraordinaires, si on veut se mettre au courant dans celle qui suivra.

L'État est encore redevable d'une dette provenant des pertes faites sur l'achat des subsistances dans les temps de disette; il conviendrait au roi de proposer quelque soulagement en faveur des départements qui sont les plus obérés par l'impôt foncier, de faire cesser la retenue sur les salaires des employés, et enfin de délivrer la liste civile de la prestation offerte aux circonstances extraordinaires qui sont à la veille de finir.

Après avoir liquidé tous ces articles, il restera encore à rembourser les créanciers de l'arriéré français, de la différence entre la valeur des obligations dont ils sont porteurs et *le pair*. Toutes ces charges quoique considérables ne sont pas au-dessus des moyens; mais il faut une grande

surveillance et beaucoup de lumières de la part de l'administration, pour s'en délivrer le plus promptement possible.

Votre Excellence me pardonnera si je l'occupe de ces détails, c'est néanmoins en examinant les objets épars qu'on peut juger de l'ensemble. Ceux qui concernent les finances me fixent davantage parce qu'ils ont été le moyen le plus efficace de l'exécution des traités, et que je les considère comme le grand expédient pour assurer la tranquillité et la prospérité de ce pays. Il faut qu'un gouvernement choisisse l'objet dominant par lequel il aspire à se caractériser, et qui soit propre à fixer les idées d'un peuple aussi actif que celui-ci. Les Bourbons ne peuvent et ne doivent prétendre à flatter la nation par des projets de gloire militaire; s'il est possible de calmer le bruit qui retentit encore dans les têtes agitées par cette manie, c'est en intéressant tout le public paisible par des opérations administratives et par des améliorations intérieures. Le désir bien ordonné des richesses a aussi son activité, et il peut contenir et neutraliser même la fureur des conquêtes; d'ailleurs un trésor toujours prêt à fournir à l'entretien de la force armée sans qu'il en résulte de pénurie pour le peuple est un garant presque infaillible de la discipline et de l'obéissance de la première, et dans ce cas tous les obstacles insurrectionnels disparaîtraient devant elle.

Le gouvernement diffère le moment des élections à l'époque où il pourrait laisser annoncer l'évacuation du territoire, ne fût-ce que par les gazettes. Cette circonstance quoique attendue, produira une satisfaction universelle dès qu'on la connaîtra encore avec plus de certitude, et c'est au moment des dispositions qu'elle ferait naître qu'on voudrait

appeler les électeurs à nommer leurs représentants, dans l'espoir que les choix seraient plus éclairés. Lorsqu'on réfléchit que l'individu ainsi désigné doit siéger pendant cinq ans dans la Chambre, on ne saurait prendre assez de précautions sur les moyens de la composer de personnes intéressées à l'ordre actuel.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 712]

Paris, 27 août/8 septembre 1818.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington arrivé ici le 8/20 août, en est parti le 15/27[1] pour son quartier général dans l'intention de ne revenir à Paris qu'après la conclusion des affaires à Aix-la-Chapelle.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 31 août 1818.

Rien de nouveau ici. Le duc de Wellington a dit positivement durant son séjour ici que la France devait être admise à l'alliance. Il s'est montré fort irrité contre l'Espagne; c'est le bouc d'expiation sur lequel tout le monde verse sa mauvaise humeur. Palmella et Fernan Nunez ne s'accordent pas plus que de coutume; je donnerais tout ce que je possède si je pouvais me laver les mains de cette affaire tracassière.

M'étant rendu chez lui, la première conversation se trouva sur le délai apporté dans la réunion des souverains. Il me dit qu'il regrettait ce retard, parce que ses mesures étant prises pour embarquer les troupes anglaises dans le commencement du mois d'octobre, une prolongation de séjour sur le continent rendrait cette opération plus difficile ; que les ports de Calais et de Dunkerque n'étant pas sûrs pour les gros vaisseaux, il aurait été pénible et dangereux de laisser avancer la mauvaise saison et de s'exposer aux accidents fâcheux qui pourraient devenir probables ; que son armée était sous la tente, et qu'il la tiendrait de même jusqu'au départ, afin de se soustraire à la nécessité de la mettre de nouveau dans les cantonnements avec la perspective de devoir ensuite la retirer après quelques semaines.

Dans ces explications que je n'avais nullement provoquées, le duc sembla me vouloir bien persuader que non seulement il n'existait aucun doute sur la résolution prise d'évacuer la France, mais que son cabinet ne pensait nullement à laisser l'armée anglaise dans les Pays-Bas, ainsi que le bruit s'en était répandu. Le ministère britannique ayant épuisé toutes les conjectures pour en trouver une qui le dispenserait de rappeler ses troupes, il est très probable que le projet de les établir temporairement dans les Pays-Bas ait été mis au nombre des spéculations, mais les inconvénients évidents d'une telle mesure peuvent l'avoir porté à y renoncer, et je crois maintenant qu'il a pris son parti après avoir bien démontré qu'il aurait désiré en adopter un autre.

L'arrivée du duc coïncidait à peu près avec l'expédition

que j'avais transmise au comte de Lieven par ordre de la cour, aussi je jugeai convenable de parler de la communication qui venait d'être faite à la note espagnole, de la réponse de notre cabinet, et je lui ai remis les pièces mêmes pour en prendre lecture.

Sans hésiter, il me répondit que jamais son gouvernement n'aurait consenti à admettre l'Espagne ni à la réunion ni à la fédération des souverains; que cette puissance était nulle, sans principe d'administration et sans conduite, qu'elle ne savait ni réprimer, ni pacifier ses colonies, et que l'Angleterre avait toutes les raisons de se plaindre de ses rapports avec la cour de Madrid. Ses expressions à ce sujet me prouvèrent une grande irritation, et j'ajouterai une dureté extrême envers l'Espagne. N'étant pas appelé à le contredire, il parut un peu occupé de ma réserve et de mon silence, et il finit en disant que la communication de Sa Majesté l'Empereur était accompagnée de la plus grande délicatesse, qu'il n'y avait ni insistances, ni même propositions de notre part, et que son gouvernement, tout en appréciant cette nouvelle preuve de franchise et de déférence, n'en persisterait pas moins dans son système négatif.

La nature de la conversation le porta à parler de la France dans des termes qui me semblèrent plutôt bienveillants; ayant effleuré la question de l'admission de cette puissance à la fédération européenne, il s'expliqua d'une manière suffisamment favorable, quoique pas absolument positive; son désir de connaître mon opinion à ce sujet était évident, mais je m'empressai de lui observer que ma cour ne m'ayant jamais laissé pénétrer par un indice quel-

conque ses vues sur un tel sujet, je ne pouvais ni ne devais, dans cette situation, mettre en avant mon opinion personnelle. Il était prudent, à mon avis, de ne m'engager dans aucune discussion parce qu'il aurait été impossible de ne pas trahir ce que mes ordres ne me permettaient pas de faire soupçonner. Le duc s'aperçut aisément de ma résolution et, quoique pendant son séjour il ait continué envers moi dans les mêmes dispositions de confiance sur tout autre sujet, il s'est abstenu de revenir sur celui-ci.

Le duc de Richelieu m'assure qu'il l'a trouvé extrêmement bien disposé sur tout ce qui concerne la France et qu'il lui a avoué combien il serait difficile, même impossible, d'exclure une telle puissance de la réunion européenne; quant à l'Espagne il a répété au ministre des affaires étrangères les mêmes expressions dont il s'est servi envers moi et qui sans doute étaient depuis le commencement conformes aux décisions déjà prises par son gouvernement.

Quant à mes collègues d'Autriche et de Prusse, j'ai dû me convaincre que leurs cours les ont chargés de connaître par moi, s'il était possible, quelle serait l'opinion de la nôtre au sujet de l'admission de la France à l'alliance commune. M'étant fait une loi de professer la plus parfaite ignorance et d'observer la réserve la plus entière, je peux assurer le ministère impérial qu'ils n'ont pas eu occasion de tirer de mes réponses la moindre induction. Je sais même d'une manière certaine que le comte de Goltz a avoué à sa cour cette circonstance dans les termes les plus péremptoires.

Quoique le ministère impérial doive être informé mieux

que je ne saurais l'imaginer moi-même des vues des cours de Vienne et de Berlin sur cette grande question, je suis autorisé par les renseignements qui me sont parvenus ici à croire que la première, dans l'impossibilité de soutenir le principe de l'exclusion absolue, voudrait la prolonger encore pendant deux ans, et que la seconde n'a aucune idée fixe et se réserve de se prononcer lors de la discussion à Aix-la-Chapelle. Cette renonciation à leurs anciennes maximes qui étaient il y a quelques mois négatives et absolues, jointes au changement que la réflexion paraît avoir produit dans le cabinet anglais, font espérer que Notre Auguste Majesté, en se réunissant aux autres souverains, les trouvera plus éclairés sur les intérêts communs et en conséquence plus disposés à donner à leurs mesures toute la grandeur, la pureté et la publicité nécessaires afin qu'elles servent d'exemple et de règle au monde qui les attend, et qu'elles soient la boussole des gens de bien, l'écueil des méchants et des perturbateurs.

Parmi tous les expédients qui sont appréhendés ici par les révolutionnaires de quelque parti qu'ils soient, celui de voir la dynastie légitime et la France sous son sceptre constitutionnel admises au pacte universel qui doit lier par la justice et par la force les gouvernements entre eux, et prendre sous leur protection réciproque la paix publique et les intérêts des nations, est considéré comme le plus fatal à leurs desseins sinistres. Dans une telle hypothèse, ils voient qu'il n'est plus de prétexte d'irriter la nation, en lui montrant qu'elle est avilie ou soumise, et qu'il n'existe aucune chance de tenter de nouvelles commotions sans attaquer en même temps tout le monde coalisé contre les

auteurs du mal. Cette observation n'est pas une simple conjecture ; elle est fondée sur des faits et des renseignements positifs que j'ai tâche constamment de me procurer, sur les projets et les sentiments des restes de toutes les factions qui se traînent encore au milieu du tumulte, du désœuvrement et des vices d'une grande capitale.

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Warinas, 3/15 septembre 1818.

A deux postes d'ici, j'ai été rejoint par Labensky. J'ai lu avec un bien grand plaisir votre intéressante expédition. Les dispositions que vous nous annoncez, mon cher général, relativement aux affaires de France nous laisseront, je l'espère, peu d'obstacles à surmonter sur cette importante question. Quant à celles de l'Espagne elles ne nous présentent pas une perspective aussi séduisante. Comme vous dites, cette puissance ainsi que sa rivale ne travaillent qu'à gâter leurs affaires au lieu de les arranger. Le cabinet de Madrid se croit encore au temps heureux de Philippe second, et partant de là il adresse régulièrement tous les mois un volume de sottises et d'injures à ceux dont il a le plus besoin dans sa détresse. Vous conviendrez que ce n'est pas là un moyen de se faire des amis dans ce monde ; aussi suis-je plus peiné que surpris de ce qui lui est arrivé à Londres de la part de Lord Castelreagh, que nous connaissons trop petit dans ses ressentiments pour espérer qu'il veuille jamais payer le mal par le bien ; au reste, ne renonçons pas à l'espoir de lui inspirer ainsi qu'aux autres des sentiments plus bienveillants, et je pense qu'il vous sera permis de vous occuper, au moins *dans ce sens*, des affaires d'Espagne à Aix-la-Chapelle. Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher général, combien je serai heureux de vous y revoir et regrette que ce bonheur soit retardé de quelques jours. L'empereur a imaginé lui-même cette date du 25 septembre/7 octobre, mais la majorité n'arrivant à Aix-la-Chapelle que le 18/30 septembre, un petit retard n'aura, j'espère, aucun inconvénient. J'avais cette dépêche officielle toute cachetée en poche et j'allais vous l'envoyer par exprès à Francfort. Mais N... m'offrant un moyen plus prompt, c'est lui qui vous la remettra.

Sans adieu, mon cher Pozzo, à revoir bientôt.

NESSELRODE.

CCCXXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 723]

Paris, 10/22 septembre 1818.

Monsieur le comte,

Je profite de l'occasion de M. le comte Stakelberg pour accuser à Votre Excellence la réception de sa dépêche en date du 19 août [1] contenant les ordres de me rendre à Aix-la-Chapelle le 25 septembre/7 octobre, ainsi que l'autorisation de présenter le conseiller d'État Schrœder en qualité de chargé d'affaires, auprès des ministres de Sa Majesté Très Chrétienne, et de le mettre à même d'assister comme tel à la conférence, en cas qu'il soit décidé que celle-ci doive continuer. Je me ferai un devoir de me conformer exactement à ces instructions.

Extrait d'une lettre de Pozzo di Borgo à son neveu.

Aix-la-Chapelle, 11 octobre 1818.

Avant-hier a été signée la convention pour le départ des troupes étrangères des forteresses et du territoire français. Ce grand acte a été le but de tout mon travail depuis plus de trois ans.

1. Le duc de Richelieu quitta Paris le 20 septembre 1818 pour se rendre à Aix-la-Chapelle. La conférence se réunit pour la première fois le 30 septembre/12 octobre, on adopta le principe de l'évacuation du territoire français.

FIN DE LA CORRESPONDANCE

INDEX

DES NOMS CONTENUS DANS LES DEUX VOLUMES DE LA CORRESPONDANCE DE POZZO DI BORGO

A

ALEXANDRE Ier, empereur de Russie. — Tome I, 2, 9, 12, 13, 29, 33, 35, 36, 37, 50, 52, 55, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 86, 99, 105, 115, 116, 117, 118, 125, 126, 127, 128, 135, 143, 148, 151, 155, 161, 165, 166, 167, 168, 169, 177, 178, 182, 200, 202, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 229, 230, 231, 235, 237, 244, 256, 275, 284, 286, 287, 289, 297, 308, 309, 312, 318, 323, 334, 335, 340, 341, 350, 352, 358, 361; 362, 367, 373, 376, 378, 379, 386, 390, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 411, 412, 413, 424, 425, 437, 439, 440, 441, 449, 450, 451, 459, 460, 461, 462, 464, 485, 486, 491, 492, 495, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504. — II, 38, 47, 56, 62, 69, 71, 95, 107, 119, 130, 138, 140, 146, 149, 150, 153, 161, 170, 228, 251, 255, 257, 263, 284, 286, 288, 290, 302, 325, 329, 360, 385, 392, 415, 417, 418, 425, 427, 431, 433, 455, 462, 483, 492, 495, 499, 529, 532, 535, 536, 538, 539, 551, 552, 553, 564, 570, 583, 594, 597.

ALOPEÜS (d'), conseiller privé russe. — I, 353, 354, 440. — II, 193, 206, 289, 303, 322, 324, 417.

AMÉLIE (princesse). — I, 29.

ANDRÉOSSI, général français. — I, 179, 181, 182, 183.

B

BARBÉ-MARBOIS, ministre français. — I. 226, 264, 267, 315, 323, 347, 353, 356, 366, 368.

BARCLAY DE TOLLY (prince), général russe. — I, 354.

BARING, financier anglais. — II, 7, 11, 22, 25, 63, 181, 292, 318, 513.

BARÈRE DE VIEUZAC, ancien conventionnel. — I, 152.

BAUSSET (de), cardinal. — I, 315.

BEAUHARNAIS (prince Eugène de). — I, 283.

BERRY (duc de). — I, 9, 14, 23, 31, 36, 37, 39, 42, 44, 50, 52, 62, 66, 67, 334, 374, 383, 417, 429. — II, 153, 368.

BERRY (duchesse de). — I, 334, 335, 351.

BERTHIER (prince de WAGRAM), maréchal de France. — I, 79.

BÉTHISY (comte de), gouverneur des Tuileries. — I, 428.

BEUGNOT (comte), ministre français. — I, 5, 21, 123.

BIGOTTINI, danseuse. — II, 75.

BLACAS (comte de), ministre français. — I, 5, 10, 11, 12, 14, 18, 20, 21, 34, 36, 37, 40, 42, 59, 65, 66, 73, 83, 92, 113, 124, 172, 174, 274, 275, 331, 334, 335, 346. — II, 83, 89, 97, 110, 114.

BLÜCHER, feld-maréchal prussien. — I, 171, 175, 184 187, 188, 189, 193, 196.

BOIGNE (madame de). — I, 49, 77, 237. — II, 42.

BOISSY-D'ANGLAS (comte de), pair de France. — I, 179, 181, 182.

BOMBELLES. — I, 85.

BONAPARTE. — I, 10, 19, 21, 25, 27, 33, 39, 41, 43, 47, 54, 57, 64, 68, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 119, 121, 122, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 141, 142, 147, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 166, 169, 174, 175, 179, 180, 181, 183, 185, 189, 192, 195, 200, 202, 216, 217, 270, 277, 283, 338, 427. — II, 54, 169, 229, 232, 330, 397, 451, 462, 473, 477, 495, 498.

BONNAY (marquis de), ambassadeur de France en Danemark. — I, 22, 440.

BOURRIENNE (Fauvelet de), ministre français. — I, 72.

BOUTIAGUINE (de), diplomate russe. — I, 83.

BRUCE, officier anglais. — I, 292, 293.

BRUGES (de). — I, 272, 279, 326, 453. — II, 374, 540.

C

CAMBRIDGE (duc de). — I, 438.

CANNING, ministre anglais. — I, 435, 438, 453, 454, 455, 468, 469, 470, 471, 472, 500. — II, 218, 242.

CANUEL, général français. — II, 54.

CAPO D'ISTRIA (comte de), ministre des Affaires étrangères de Russie. — I. 196, 212, 240, 241, 244, 309, 323, 324, 367, 395, 396, 397, 398, 399, 400,

401, 402, 420, 421, 422, 423, 429, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 499, 500, 501, 502, 503, 504. — II, 142, 159, 166, 169, 210, 212, 213, 221, 208, 256, 564, 573, 575, 582, 585.

CARAMAN (comte de), ambassadeur de France à Vienne. — I, 41, 406, 478. — II, 73, 109, 128, 158, 164, 166, 169, 178, 191, 193, 206, 531.

CARNOT, ministre français. — I, 121, 152, 174, 175, 199.

CASTLEREAGH (lord), ministre anglais.) — I, 53, 75, 77, 93, 94, 143, 144, 162, 197, 199, 203, 204, 249, 266, 303, 454, 464, 492. — II, 11, 23, 85, 166, 167, 188, 212, 229, 267, 269, 307, 344, 357, 415, 482, 487. 491, 494, 507, 516, 530, 534, 564, 570, 597.

CATHCART (lord). — I, 145. — II, 573, 585.

CAULAINCOURT (duc de VICENCE), maréchal. — I, 144.

CHABROL, secrétaire d'État. — II, 358.

CHALEZINSKY, diplomate russe. — I, 411.

CHARLOTTE D'ANGLETERRE, (princesse de COBOURG). — II, 304.

CHATEAUBRIAND. — I, 92, 100, 113, 424, 425, 427, 428, 431, 433, 446. — II, 30, 249, 540, 543.

CHLUSOVICZ, colonel russe. — II, 569.

CLANCARTY, diplomate anglais. — I, 142, 145, 148.

CLAPARÈDE (comte), général, pair de France. — II, 358.

CLARKE (duc de FELTRE), maréchal, ministre français. — I, 91, 92, 121, 171, 226, 232, 260, 267, 272, 294, 357, 409, — II, 60, 82, 94, 150, 173, 180, 182, 186, 195, 215, 229, 254.

CONSALVI (cardinal), nonce du pape. — I, 42.

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin), député français. — II, 235.

CORBIÈRE (comte de), ministre français. — II, 339, 352.

CORVETTO (comte), ministre français. — I, 228, 276, 303, 304, 313, 328, 478. — II, 154, 230, 237, 260.

COURLANDE (Dorothée de) (duchesse de DINO). — I, 15.

CZARTORYSKI, ministre russe. — I, 30.

D

DALBERG (duc de), ambassadeur de France à Turin. — I, 21, 28, 31, 77, 82.

DAMAS (comte de), général, pair de France. — I, 31, 99, 115, 143.

DAMBRAY, chancelier, ministre français. — I, 6, 17, 114, 353, 356, 368, 409, 414. — II, 60, 172.

DAVOUT (prince d'ECKMUHL), maréchal de France. — I, 182, 184, 185, 188, 229.

DECAZES (comte, puis duc), ministre français. — I, 226, 294, 328, 409, 417. — II, 85, 229, 339, 352, 358, 359.

DEFRANCE, général français. — II, 358.

DESCHAMPS, colonel. — II, 542.

DIDIER, maître des requêtes au conseil d'État. — I, 303.

DOLGOROUKI (prince Nicolas). — I, 454, 458, 499. — II, 97, 166, 187, 238, 302, 598.

DOLGOROUKI (princesse). — II, 432.

DONNADIEU, général français. — II, 541.

DUBOUCHAGE (vicomte), général, ministre français. — I, 226, 267, 272, 357, 409, 414. — II, 19, 60.

DUMAS, général, ministre français. — I, 5, 71.

DUPONT, général français. — I, 5, 21, 40, 71, 81.

DURAS (duc de). — I, 374, 383.

DUVERGIER de HAURANNE. — II, 506.

E

ERLON (comte d'), maréchal de France. — I, 111.

F

FABRY, secrétaire de Fouché. — I, 251.

FAGEL, général, ministre des Pays-Bas à Paris. — I, 326. — II, 298.

FERDINAND IV, roi des Deux-Siciles. — I, 74.

FERDINAND VII, roi d'Espagne. — I, 9. — II, 94.

FERNAN NUNEZ (duc de), ambassadeur d'Espagne. — II, 405, 567, 592.

FERRAND (comte), ministre d'État français. — I, 71.

FIÉVÉE, journaliste français. — I, 427.

FITZ-JAMES (duc de), pair de France. — I, 272. — II, 353, 354, 540.

FITZROY-SOMMERSET (lord), diplomate anglais. — I, 406.

FLAUGERGUES, vice-président de la Chambre des députés. — I, 179, 181.

FLORET (chevalier de), diplomate autrichien. — II, 344, 428, 454.

FOUCHÉ (duc d'OTRANTE), ministre français. — I, 10, 14, 21, 24, 79, 89, 93, 94, 96, 102, 103, 104, 106, 108, 112, 114, 121, 122, 147, 152, 157, 175, 176, 185, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 229, 247, 250, 251, 270, 359, 381. — II, 56, 232, 578.

FRANÇOIS, empereur d'Autriche. — I, 20, 237, 244, 304, 361, — II, 143, 346, 376, 571.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse. — I, 237, 244, 361. — II, 187, 211, 264, 538.

FRIMONT (baron de), général au service de l'Autriche. — I, 183.

G

GAILLARD, conseiller à la cour de Paris. — I, 102.

GARAT (comte), ancien ministre français. — I, 152.

GARNIER, sénateur. — I, 356.

GENTZ, homme d'État autrichien. — II, 454.

GEORGES III, roi d'Angleterre. — I, 139, 237.

GEORGES, prince régent d'Angleterre. — I, 203. — II, 358, 534.

GÉRARD (comte), maréchal. — I, 200.

GNEISENAU (comte de), feld-maréchal prussien. — I, 187, 189, 220, 221, 249.

GOLOWSKINE (de), conseiller privé. — II, 419, 426, 571.

GOLTZ (comte de), ambassadeur de Prusse. — I, 161, 163, 194, 221, 222, 386, 389, 391, 484. — II, 87, 102, 134, 137, 157, 169, 211, 263, 268, 170, 276, 293, 308, 322, 326, 346, 384, 400, 406, 444, 456, 506, 509, 518, 536, 595.

GORDON (sir R.), diplomate anglais. — II, 191, 193.

GOURIEFF (comte), ministre russe. — I, 313. — II, 53, 76, 96, 431.

GOUVION SAINT-CYR, maréchal, ministre français. — II, 151, 160, 172, 183, 210, 215, 229, 237, 358, 571.

GRAHAM, homme d'État anglais. — I, 155.

GRAMONT (duc de). — II, 183.

GRANVILLE (lord), ministre anglais. — I, 155, 285.

GREFFUHLE, banquier français. — II. 25.

GRÉGORIEW, diplomate russe. — I, 366..

GREY (lord). — I, 291, 293.

GROLLMANN, général prussien. — I, 220, 229.

GRUNER (Justus von), diplomate prussien. — I. 236, 251.

GUILLAUME Ier, roi de Wurtemberg. — I, 79.

GUILLAUME Ier, roi des Pays-Bas. — II. 120, 150.

GUILLAUME (prince d'ORANGE). — I, 9, 364.

H

HARDENBERG (prince de), chancelier de Prusse. — I, 51, 117, 243. — II, 158, 166, 188, 193, 206, 199, 323, 325, 398.

HARROWBY (lord). — II, 245.

HAXO (baron), général français. — I, 200.

HESSE-HOMBOURG (prince de). — II, 532.

HOLLAND (lord). — II, 249.

HOPE, financier anglais. — II, 11, 12, 22, 25, 63, 431, 513.

HORTENSE (reine) (duchesse de SAINT-LEU). — I, 20, 41.

HOTTINGUER, banquier. — II, 25.

HUMBOLDT (baron de), ministre prussien. — I, 221, 465. — II, 211, 291, 299, 304.

HUTCHINSON, officier anglais. — I, 292.

I

INFANTE MARIE-LOUISE. — II, 250.

IVANOFF, diplomate russe. — I, 485.

J

JAUCOURT (marquis de), ministre français. — I, 54, 92, 101.

JORDAN (de), ministre prussien. II, 193.

K

KAKOCHKINE, diplomate russe. — I, 190, 193.

KENT (duc de). — I, 453.

KERSAINT (de), administrateur français. — I, 422.

KINNAIRD (lord). — I, 286, 312. — II, 82, 380.

KNESEBECK (baron de), général prussien. — I, 196, 219, 221.

KOTSCHUBEY (comte). — I, 49.

KOUTOUSOFF, feld-maréchal russe. — I, 76.

L

LABENSKY, conseiller russe. — II, 570, 597.

LA BESNARDIÈRE (comte de), diplomate français. — I, 179, 181, 183.

LABOUCHÈRE, financier anglais. II, 7, 14, 96.

LA BOURDONNAYE, député français. — I, 224.

LABRADOR (marquis de), ambassadeur d'Espagne au Congrès de Vienne. — I, 9.

LA CHATRE (duc de). — I, 470.

LA FAYETTE (de), général français. — I, 176. — II, 199, 235.

LAFFITTE, banquier français. — II, 25, 184, 199, 235, 327.

LAINÉ (vicomte), ministre français. — I, 7, 124, 345, 347, 353, 356, 357, 380, 409, 410, 414, 422, 435. — II, 19, 115, 139, 149, 150, 153, 172, 197, 219, 230, 236, 237, 354, 369, 375, 542.

LALLY-TOLLENDAL (marquis de), pair de France. — I, 92, 100, 113.

LANGERON (comte ANDRAULT de), général. — II, 53.

LA ROCHEJACQUELEIN (de), colonel. — II, 541.

LA TOUR-MAUBOURG (marquis de), ambassadeur de France à Londres. — I, 182.

LA TOUR-DU-PIN (comte de), ambassadeur de France en Hollande. — I, 22.

LA VALETTE (comte de). — I. 262, 264, 267, 268, 291, 292, 293.

LA VALETTE (madame de). — I, 263, 264.

LEBRUN (duc de PLAISANCE). — I, 347.

LIEVEN (comte de), diplomate russe. — I, 109, 128, 287, 288, 301, 302, 314, 334, 349, 369, 374, 433, 434, 435, 436, 439, 440, 454, 475, 491, 494, 495,

500. — II, 2, 71, 72, 146, 168, 210, 212, 289, 299, 304, 322, 357, 417, 518, 523, 570, 594.

LIEVEN (comtesse de). — II, 212.

LIVERPOOL (lord), ministre anglais. — I, 303. — II, 267, 269.

LOUIS XVIII, roi de France. — I, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 31, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 60, 61, 63, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 81, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 98, 99, 100, 103, 105, 107, 111, 112, 114, 115, 117, 118, 123, 124, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 149, 150, 151, 154, 158, 160, 161, 164, 167, 168, 169, 172, 173, 174, 176, 177, 180, 181, 184, 187, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 200, 201, 202, 204, 205, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 227, 232, 244, 245, 246, 250, 254, 255, 263, 270, 271, 278, 282, 283, 286, 288, 291, 292, 294, 298, 310, 313, 318, 319, 320, 321, 331, 339, 347, 348, 349, 355, 358, 361, 362, 370, 374, 375, 376, 377, 378, 383, 384, 386, 388, 389, 393, 395, 400, 403, 408, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 422, 423, 424, 425, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 436, 442, 444, 446, 448, 454, 462, 471, 474, 485, 494, 496, 499. — II, 31, 34, 40, 45, 48, 68, 82, 84, 88, 93, 94, 98, 100, 106, 110, 118, 158, 163, 169, 179, 197, 213, 219, 223, 238, 239, 241, 245, 253, 254, 259, 263, 269, 283, 291, 297, 312, 319, 322, 340, 345, 350, 354, 365, 370, 402, 413, 451, 469, 477, 490, 511, 515, 541, 568, 581.

LOUIS (baron), ministre français. — I, 5, 8, 19, 38, 70, 123, 124, 198.

LATIL (duc de), archevêque de Reims. — I, 14.

M

MACDONALD (duc DE TARENTE), maréchal. — I, 92.

MADAME (comtesse D'ARTOIS). — I, 326, 330, 331, 409.

MALOUET, ministre français. — I, 5, 71.

MANUEL, député français. — I, 194. — II, 235.

MARIE, reine d'Angleterre. — I, 139.

MARIE-LOUISE, impératrice. — I, 20, 41, 57, 374. — II, 250.

MARMONT (duc DE RAGUSE), maréchal. — I, 79, 92, 263. — II, 176, 261.

MAUBREUIL, aventurier français. — II, 161.

MÉRIAN (baron de). — I, 478.

MERLIN (frères), anciens conventionnels. — I, 229.

MÉTROPOLITAIN CATHOLIQUE DE MOHILEW. — I, 37, 66, 78.

METTERNICH (prince de), ministre autrichien. — I, 21, 31, 53, 162, 163, 183, 197, 228, 363, 406, 477, 478. — II, 72, 94, 120, 158, 165, 188, 344, 412, 417, 442, 454, 460, 466, 470, 475, 481, 494, 496, 500, 507, 518, 525, 528, 530, 534, 536, 547, 561.

MILHAUD (comte), général. — I, 200.

MOLÉ, ministre français. — I, 194. — II, 81, 128, 150, 183, 210, 232, 237.

MONSIEUR (comte d'ARTOIS). — I, 14, 29, 34, 48, 52, 61, 101, 102, 112, 144, 148, 171, 225, 236, 246, 248, 252, 254, 265, 267, 268, 272, 273, 279, 294, 313, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 321, 325, 326, 330, 331, 332, 333, 356, 375, 376, 377, 378, 379, 389, 393, 409, 417, 429, 434, 436, 437, 442, 454, 455, 502. — II, 30, 31, 35, 42, 46, 48, 50, 59, 60, 64, 67, 73, 75, 76, 81, 82, 89, 103, 108, 112, 114, 116, 119, 121, 123, 133, 138, 148, 152, 161, 164, 176, 184, 189, 206, 229, 235, 246, 253, 282, 294, 314, 320, 326, 327, 334, 335, 337, 340, 345, 352, 354, 368, 369, 371, 375, 389, 540, 541, 567, 582.

MONTESQUIOU (abbé de), ministre français. — I, 2, 11, 17, 18, 31, 40, 46, 70, 71, 315.

MONTMORENCY (duc Mathieu de), ministre français. — II, 30, 374.

MONTROND (de). — I, 87, 105.

MUFFLING, général prussien. — I, 163, 189, 243, 249. — II, 406.

MUNSTER (comte de), diplomate allemand. — I, 203.

MURAT, roi de Naples. — I, 31, 41, 74.

N

NARISCHKINE (mademoiselle). — II, 569.

NESSELRODE (madame de). — I, 338. — II, 304, 413, 432, 569.

NEY (prince DE LA MOSKOWA), maréchal. — I, 249, 254.

NICOLAS (grand-duc). — I, 244. — II, 75.

NICOLE (abbé). — II, 146.

NOAILLES (comte de), diplomate français. — I, 28, 41, 89, 99, 109, 113, 114, 463, 467. — II, 145.

NOWOZILZOFF, diplomate russe. — II, 142.

O

ORANGE (prince d'). — II, 59.

ORLEANS (duc d') (LOUIS-PHILIPPE). — I, 10, 61, 103, 118, 119, 120, 180, 225, 291, 307. — II, 46, 50, 71, 72, 82, 84, 102, 199.

ORLÉANS (duchesse d'). — I, 61. — II, 46.

OSMOND (marquis d'), ambassadeur de France à Turin. — I, 28, 31, 41, 394. — II, 71, 244.

OUDINOT (duc de REGGIO), maréchal. — I, 92. — II, 101.

OUVAROF, homme d'État russe. — I, 76.

OUVRARD, financier. — II, 6, 13.

P

PALMELLA (duc de), ambassadeur de Portugal en France. — II, 413, 414, 415, 567, 570, 592.

PANIN (comte) vice-chancelier de Russie. — II, 72.

PASQUIER (baron), ministre français. — I, 347, 366, 446, 469, 471. — II, 31, 172, 229.

PHILLIS (madame), cantatrice française. — I, 76.

PHULL, général et ambassadeur de Russie. II, 321.

PIE VII, pape. — I, 42. — II, 413.

POGGENPOHL, courrier de cabinet. — II, 35, 76.

POLIGNAC (prince de), ambassadeur et ministre français. — I, 224, 272, 326. — II, 30, 374, 540.

PONSONBY (lord). — I, 30.

Q

QUINETTE, homme d'État français. — I, 174, 175.

R

RASOUMOFFSKY (prince), diplomate russe. — I, 244.

REILLE (comte), maréchal. — I, 111.

RICHELIEU (duc de), premier ministre français. — I, 202, 207, 224, 226, 230, 236, 237, 241, 243, 246, 252, 254, 256, 257, 262, 263, 266, 267, 268, 269, 272, 274, 275, 279, 281, 283, 290, 292, 294, 301, 303, 306, 309, 310, 312, 315, 318, 320, 321, 322, 325, 326, 328, 331, 332, 335, 336, 339, 344, 347, 348, 349, 352, 354, 356, 357, 360, 366, 368, 370, 371, 373, 375, 376, 378, 380, 381, 382, 386, 395, 398, 400, 404, 405, 406, 408, 409, 413, 414, 417, 419, 420, 422, 427, 430, 436, 437, 438, 440, 441, 442, 444, 449, 450, 451, 454, 457, 460, 461, 463, 464, 468, 476, 477, 478, 479, 484, 485, 486, 487, 489, 490, 497, 498, 499, 505, 506. — II, 14, 16, 19, 21, 26, 31, 53, 57, 60, 70, 75, 77, 83, 94, 99, 107, 110, 116, 124, 131, 135, 139, 143, 145, 146, 149, 150, 153, 156, 160, 162, 167, 168, 172, 173, 182, 184, 186, 188, 194, 205, 211, 213, 219, 225, 229, 233, 234, 236, 238, 244, 251, 254, 263, 268, 270, 275, 277, 283, 288, 299, 316, 328, 338, 340, 351, 352, 354, 355, 360, 361, 375, 385, 396, 398, 403, 437, 439, 459, 489, 493, 506, 511, 516, 531, 532, 533, 536, 538, 539, 541, 545, 549, 551, 566, 572, 595, 598.

RIVIÈRE (duc de), ambassadeur de France en Turquie. — I, 72, 362.

ROBERT, journaliste français. — I, 473.

ROI DE ROME. — I, 219, 228, 291, 304. — II, 50, 250.

ROSTOPCHIN (comte Fédor), gouverneur de Moscou. — II, 72.

ROTHSCHILD, banquiers. — II, 96.

S

SAN CARLOS (duc de). — I, 9.

SCHOEL, conseiller de légation prussien. — II, 211.

SCHROEDER, diplomate russe. — II, 142, 207, 210, 238, 598.

SCHWARZENBERG (prince de), maréchal autrichien. — I, 111, 144.

SERRE (de), président de la Chambre des députés. — II, 291.

SESMAISONS (de), député français. — I, 264.

SÉVERINE, conseiller russe. — I, 235.

SOULT (duc de DALMATIE), maréchal. — I, 79, 92.

STACKELBERG (comte de). — II, 130, 598.

STAËL (de), diplomate français. I, 285.

STAËL (madame de). — I, 15, 470, 472.

STANHOPE (lord, comte de), homme d'État anglais. — II, 430.

STUART (chevalier), ambassadeur d'Angleterre à Paris. — I, 100,

STANFORD LIBRARIES

TROGOFF (Louis de), officier français. — II, 111.

TROUBETZKOI (prince), général russe. — I, 76.

U

UXBRIDGE (lord), général anglais. — I, 111.

V

VALENCE (comte de), général français, pair de France. — I, 179, 182, 194.

VALMODEN, diplomate. — I, 196.

VANSITTART (lord BEXLEY), chancelier de l'échiquier. — II, 11.

VAUBLANC (comte de), ministre français). — I, 226, 267, 272, 294, 316, 329, 336, 347, 356, 357, 358, 366, 368, 370. — II, 60.

VICTOR (duc de BELLUNE), maréchal. — I, 92.

VILLÈLE (de), ministre français. I, 345, 382 — II, 339, 352.

VINBERG, courrier de cabinet. — I, 182.

VINCENT (baron de), ambassadeur d'Autriche. — I, 161, 162, 163, 298, 363, 386, 391, 406, 465, 467, 477, 478, 479, 480, 484, 489, 492. — II, 21, 86, 102, 134, 137, 157, 169, 272, 308, 322, 347, 358, 376, 381, 406, 442, 456, 470, 506, 528, 547, 551, 595.

VITROLLES (baron de), ministre d'État français. — I, 101, 102, 103, 196, 198. — II, 333, 390, 540, 567.

VITROLLES (madame de). — I, 101, 102, 114.

W

WELLINGTON (duc de), maréchal anglais. — I, 14, 85, 93, 94, 100, 104, 111, 116, 119, 127, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 143, 150, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 203, 205, 228, 230, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 248, 249, 250, 256, 257, 258, 265, 266, 273, 274, 275, 279, 285, 286, 288, 289, 290, 292, 298, 299, 300, 308, 308, 312, 318, 320, 321, 325, 326, 333, 336, 339, 342, 346, 348, 360, 363, 365, 370, 371, 373, 374, 378, 379, 382, 384, 385, 386, 394, 396, 397, 399, 402, 405, 411, 417, 418, 419, 420, 434, 438, 441, 450, 451, 452, 456, 457, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 467, 475, 476, 477, 479, 480, 482, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 501, 502, 505. — II, 1, 12, 22, 27, 32, 36, 39, 71, 74, 78, 81, 82, 85, 87, 102, 104, 109, 114, 120, 123, 130, 135, 138, 140, 149, 164, 166, 171, 176, 185, 186, 188, 189, 194, 211, 219, 228, 236, 243, 246, 251, 255, 261

264, 267, 269, 270, 287, 288, 294, 299, 301, 308, 309, 319, 325, 334, 339, 343, 346, 352, 356, 358, 361, 375, 380, 382, 386, 389, 390, 393, 398, 402, 409, 413, 414, 415, 434, 436, 439, 443, 456, 459, 471, 484, 487, 493, 515, 516, 519, 532, 535, 537, 546, 549, 550, 563, 567, 568, 592.

WELLINGTON (duchesse de). — I, 240, 258, 406.

WESTPHALIE (reine de). — II, 161.

WILSON (sir Robert-Thomas). — I, 286, 289, 291, 292, 293, 299, 312. — II, 406.

WILSON (sir T.-B.), général anglais. — II, 244.

WITTGENSTEIN (prince de), général prussien au service de la Russie. — I, 143.

WOLKONSKY (prince), diplomate russe. — I, 76. — II, 256.

WORONZOW (comte), ambassadeur de Russie à Londres. — I, 354. — II, 72, 147.

FIN DE L'INDEX

TABLE DU TOME DEUXIÈME

ET DERNIER

ANNÉE 1817

XCCIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 2/14 janv. *Dép.* N° 352. 1
XCCIV. — — — — — — — N° 353. 9
XCCV. — — — — — — — N° 354. 15
XCCVI. — — — — — — — N° 358. 21
XCCVII. — — — — 2/14 févr. — N° 363. 21
XCCVIII. — — — — — — — N° 364. 29
XCCIX. — — — — — — — N° 365. 36
CC. — Nesselrode à Pozzo di Porgo. St.-Pétersbourg, 11 fév.. . . 38
CCI. — — — — 26 — *Part.* 41
CCII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 3/15 mars. *Dép.* N° 379. 43
CCIII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg. 10 mars. . . 46
CCIV. — Rescrit de l'empereur Alexandre au général Pozzo di Borgo. 6 mars. 51
CCV. — Pozzo di Borgo à Nesselrode, Paris, 31 mars/12 avril. *Dép.* N° 392. 53
CCVI. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 10 mars. *Dép.* 70
CCVII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 31 mars/12 avril. *Dép.* N° 393. 72
CCVIII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 5/17 av. *Part.* 74
CCIX. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 20 avril. *Dép.* N° 442. 76
CCX. — — — — 13/25 av. — N° 423. 82
CCXI. — Pozzo di Borgo à Richelieu. Paris, 2 mai . . *Part.* 88

CCXII. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 25 avril/7 mai. *Part* 94
CCXIII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 25 avril . . 96
CCXIV. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 28 av./10 mai. *Dép.* N° 429. 97
CCXV. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 28 av./10 mai. *Dép.* N° 430. 102
CCXVI. — — — — — — — N° 431. 104
CCXVII. — — — — — — *Part.* 110
CCXVIII. — — — — 7/19 mai. *Dép.* N° 441. 111
CCXIX. — — — — 8/20 — *Part.* 116
CCXX. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 14 mai . . 118
CCXXI. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 2/14 juin. *Dép.* N° 455. 122
CCXXII. — — — — — — — N° 457. 130
CCXXIII. — — — — — — — N° 458. 133
CCXXIV. — — — — — — — N° 468. 137
CCXXV. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 10 juin . . . 140
CCXXVI. — — — — 11 — . . . 141
CCXXVII. — — — — 10 — . . 144
CCXXVIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 12/24 juin. *Dép.* N° 469. 148
CCXXIX. — — — — 12/25 — *Part.* 154
CCXXX. — — — — 4/16 juil. *Dép.* N° 481. 155
CCXXXI. — — — — — — — N° 482. 159
CCXXXII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 17 juillet. . . 163
CCXXXIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 19/31 juil. *Part.* 165
CCXXXIV. — — — — 21 jt/2 août *Dép.* N° 498. 168
CCXXXV. — — — — — — N° 495. 171
CCXXXVI. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. Carlsbad, 6/18 août.. *Part.* 178
CCXXXVII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 7/19 août. *Dép.* N° 508. 179
CCXXXVIII. — — — — — — — N° 510. 181
CCXXXIX. — — — — — — *Part.* 186
CCXL. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersb. 11 août . . *Part.* 187
CCXLI. — — — — 12 — 189
CCXLII. — Le ministère impérial à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 12 août. 191
CCXLIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 16/28 août. *Dép.* N° 517. 194
CCXLIV. — Questions sur les affaires relatives à la France. 28 août/9 septembre. 200
CCXLV. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. 28 août/9 septembre. *Part.* 206
CCXLVI. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 3/15 septembre. — 210
CCXLVII. — Réponse aux questions adressées à M. le général Pozzo di Borgo. 21 septembre/3 octobre. . . 213
CCLXVIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 21 sept./3 octob. . . . 227
CCXLIX. — — à Capo d'Istria. Paris, — *Part.* 238
CCL. — — à Nesselrode. Paris, 4/16 octobre 242

CCLI. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. Moscou, 2 octobre . . *Part.* 256
CCLII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 8/20 octobre. — 256
CCLIII. — Le ministère impérial à Pozzo di Borgo. Moscou, 17 octobre. *Dép.* 262
CCLIV. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. Moscou, 17 octobre . . *Part.* 265
CCLV. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. Moscou, 17 octobre . — 266
CCLVI. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 19 octobre 267
CCLVII. — — — — — *Dép.* N° 556. 270
CCLVIII. — — — — — — N° 557. 275
CCLIX. — — — — — — N° 558. 277
CCLX. — Le ministère impérial à Pozzo di Borgo. Moscou, 1er nov.. . 283
CCLXI. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. Moscou, 1er nov. *Part.* . . . 289
CCLXII. — Capo d'Istria, à Pozzo di Borgo. Moscou, 1er nov. *Part.* . . 290
CCLXIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 2/14 nov. *Dép.* N° 560. 291
CCLXIV. — — — — — — N° 566. 296
CCLXV. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. Moscou, 28 nov. 301
CCLXVI. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. — — *Part.* . . . 303
CCLXVII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 1/13 déc. *Dép.* N° 574. 305
CCLXVIII. — — — — — — N° 576. 313
CCLXIX. — — — — — — N° 584. 321
CCLXX. — — à Capo d'Istria. — — *Part.* . . . 324
CCLXXI. — Wellington à Pozzo di Borgo. Paris, 7 déc. 328
CCLXXII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 1/13 déc. *Part.* 333

ANNÉE 1818

CCLXXIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 26 déc. 1817/7 janv. *Dép.* N° 586. 335
CCLXXIV. — — — Paris, 8/20 janv. — N° 596. 346
CCLXXV. — — — — — — N° 598. 348
CCLXXVI. — — — — — *Part.* . . . 356
CCLXXVII. — — — — 12/24 janv. — . . . 357
CCLXXVIII. — Le ministère impérial à Pozzo di Borgo. Moscou, 11 janv . 360
CCLXXIX. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 3/15 févr. *Dép.* N° 603. 363
CCLXXX. — — — — — *Part.* . . . 380
CCLXXXI. — — — Paris, 27 fév./11 mars. *Dép.* N° 611. 382
CCLXXXII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. Moscou, 20 févr. *Part.* . . . 387
CCLXXXIII. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. Moscou, 22 fév. — . . . 388
CCLXXXIV. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 13/25 mars. *Dép.* N° 610. 389
CCLXXXV. — — — — — — N° 623. 398

CCLXXXVI. — Pozzo di Borgo à Capo d'Istria. Paris, 24 mars/5 avril. . . 399
CCLXXXVII. — — — — — *Dép.* N° 622. 408
CCLXXXVIII. — — — — — *Part.* . . . 408
CCLXXXIX. — — à Nesselrode. — — — . . . 411
CCXC. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. Varsovie, 27 mars. 414
CCXCI. — — — — — 418
CCXCII. — — — — — 422
CCXCIII. — — — — — 425
CCXCIV. — — — — 19 avril. *Part.* 428
CCXCV. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St-Pétersbourg, 3 avril. — 431
CCXCVI. — Pozzo di Borgo à Capo d'Istria. Paris, 27 avril/9 mai. *Dép.* N° 639. 433
CCXCVII. — — — Paris, 27 avril/9 mai. *Dép.* N° 640. 442
CCXCVIII. — — à Nesselrode. Paris, 27 *m.*/9mai. — N° 641. 446
CCXCIX. — — — — — *Part.* 453
CCC. — — à Capo d'Istria. — — *Dép.* N° 644. 455
CCCI. — — à Nesselrode. — — *Part.* 459
CCCII. — Réponse de Borgo au ministère impérial. Paris, 6/18 mai. 461
CCCIII. — Pozzo di Borgo à Capo d'Istria. Paris, 7/19 mai . . *Part.* 500
CCCIV. — — à Nesselrode. — — — 504
CCCV. — — à Capo d'Istria. Paris, 8/20 mai. *Dép.* N° 652. 507
CCCVI. — — à Nesselrode. — — — N° 653. 510
CCCVII. — — — — 29 mai/10 juin. *Dép.* N° 662. 511
CCCVIII. — — à Capo d'Istria. — — — N° 663. 518
CCCIX. — — à Nesselrode. — — *Part.* 525
CCCX. — — — — 30 mai/11 juin. *Part.* 528
CCCXI. — — à Capo d'Istria. Paris, 3/15 juin. *Dép.* N° 673. 533
CCCXII. — — — — — *Part.* 534
CCCXIII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersb. 17 juin. *Part.* 537
CCCXIV. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. — 18 juin. — 539
CCCXV. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 30 jn/12 jt. *Dép.* N° 676. 540
CCCXVI. — — — — — — N° 679. 545
CCCXVII. — — — — 7/19 juill. *Part.* 547
CCCXVIII. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersbourg, 10 juillet . . 551
CCCXIX. — Le ministère impérial à Pozzo di Borgo. Saint-Péters., 10 juil. 552
CCCXX. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. St-Pétersb., 10 juil. *Part.* 553
CCCXXI. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 12/24 juillet . . — 562
CCCXXII. — Capo d'Istria à Pozzo di Borgo. St.-Pétersb., 12 juill. — 565
CCCXXIII. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 25 juillet/6 août. *Dép.* N° 690. 568

CCCXXIV. — Nesselrode à Pozzo di Borgo. St.-Pétersb., 2 août. . *Part.* 568
CCCXXV. — Pozzo di Borgo à Nesselrode. Paris, 5/17 août. *Dép.* N° 701. 569
CCCXXVI. — — — — — — N° 702. 573
CCCXXVII. — — — — — *Part*. 575
CCCXXVIII. — — — — 27 at/8 sept. *Dép.* N° 711. 586
CCCXXIX. — — — — — — N° 712. 592
CCCXXX. — — — — 10/22 sept. — N° 723. 596

INDEX des noms contenus dans les deux volumes 599

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 172-1-93. — (Encre Lorilleux).

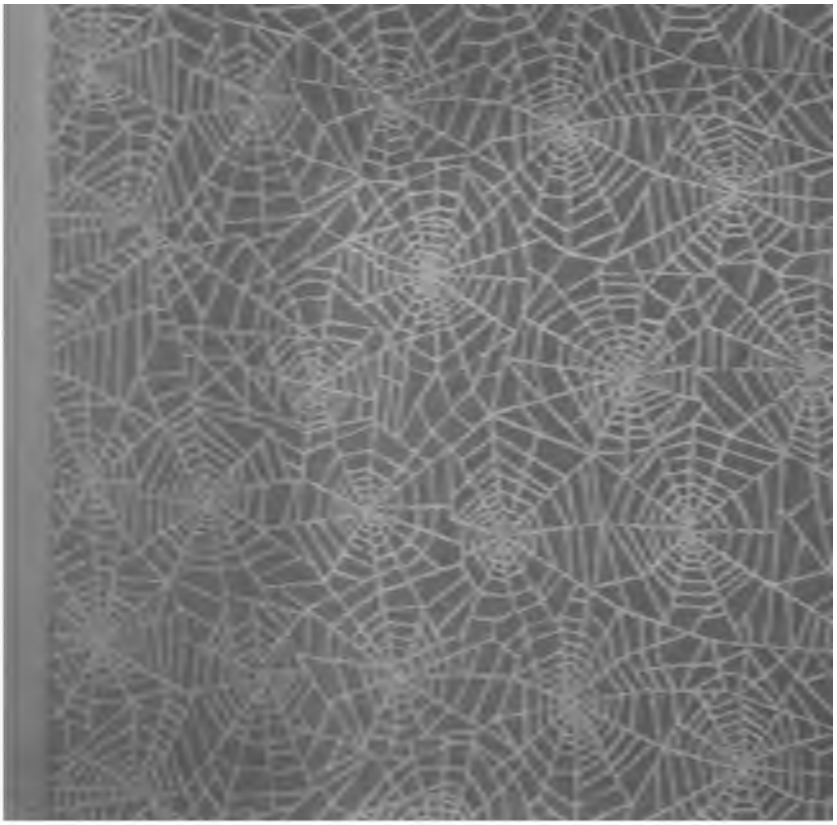

Stanford University Libraries
3 6105 012 104 084

DC
256.8
P7
v.2

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.